



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

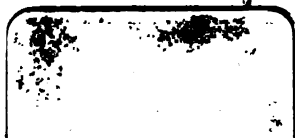
### **About Google Book Search**

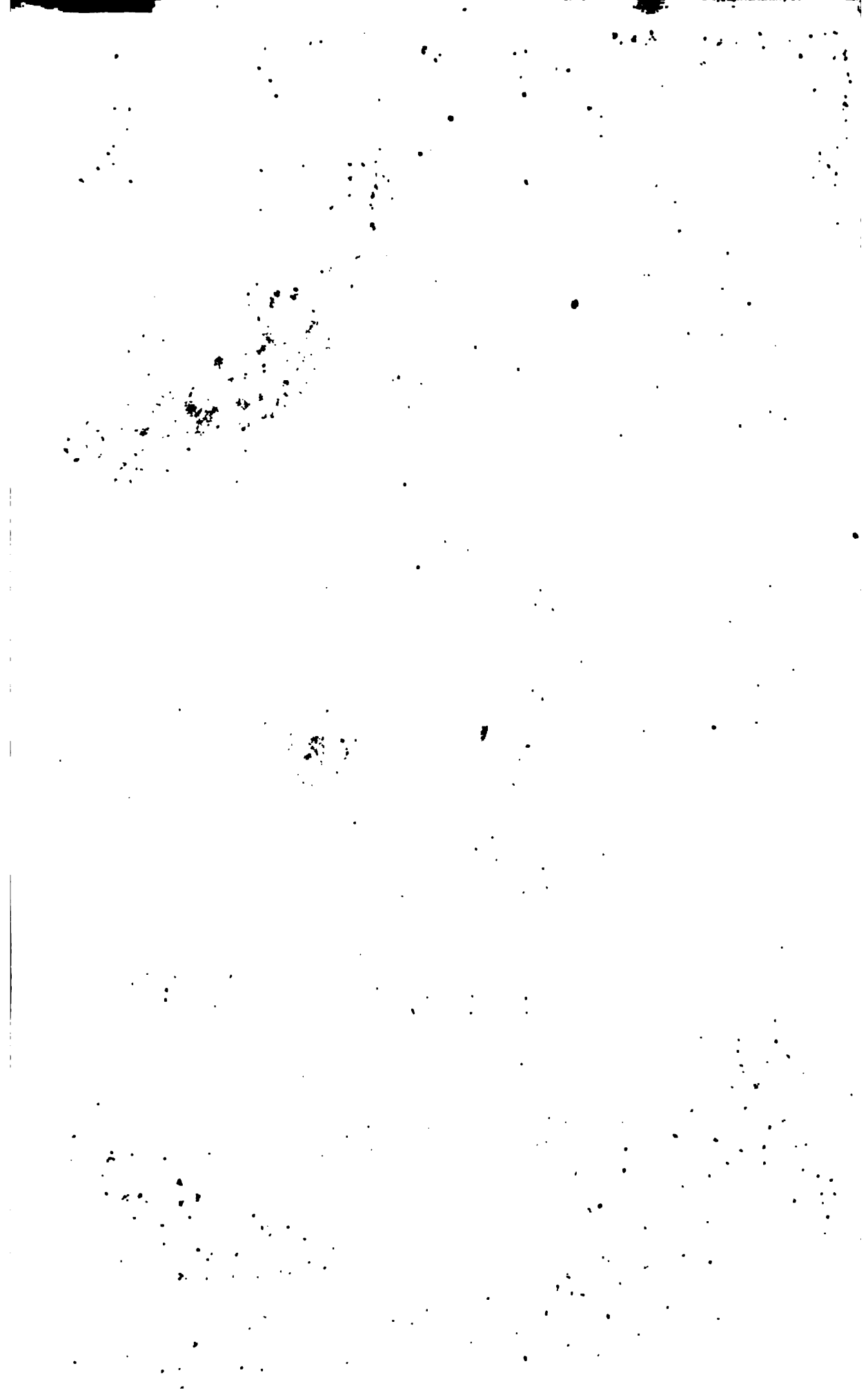
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

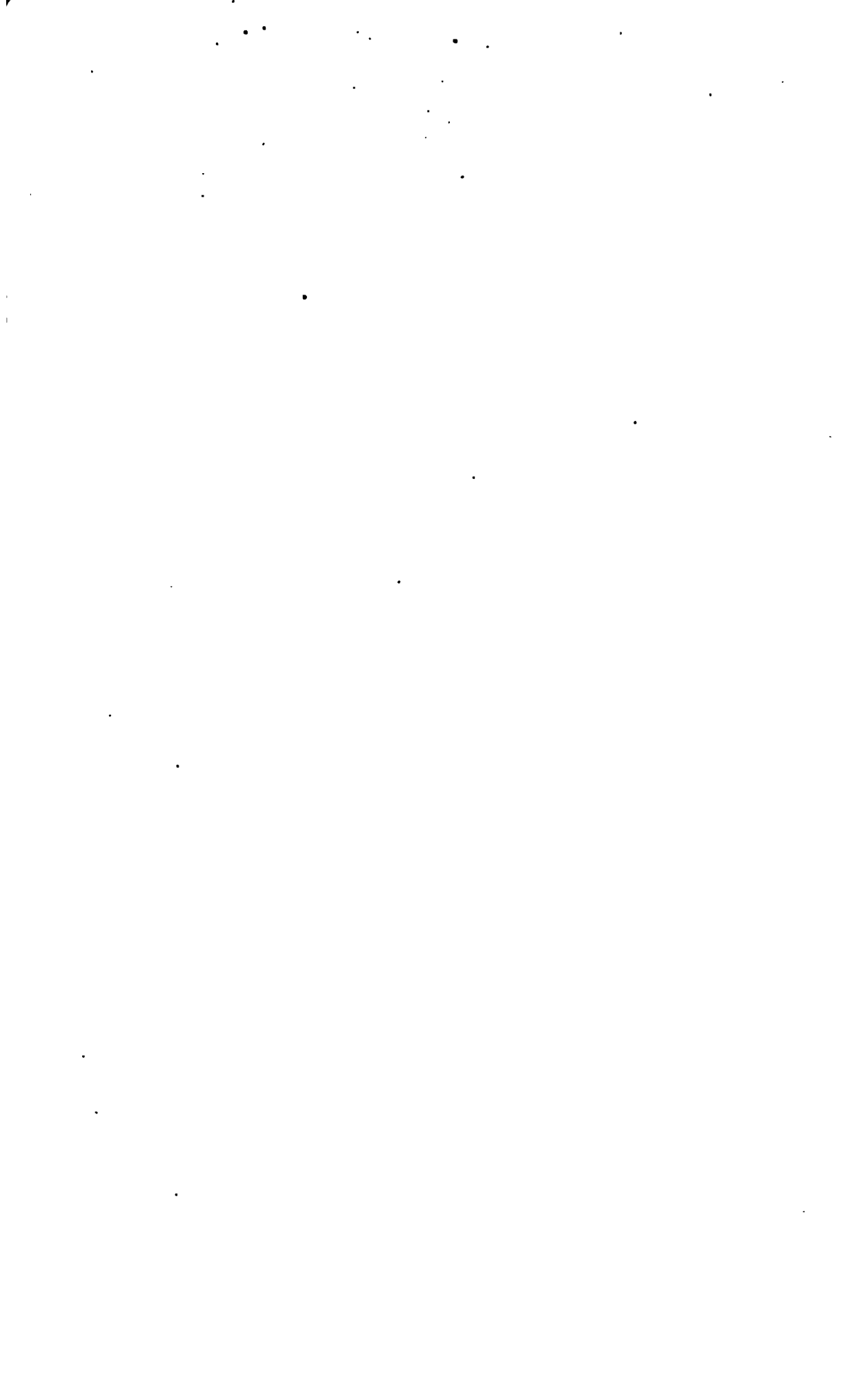


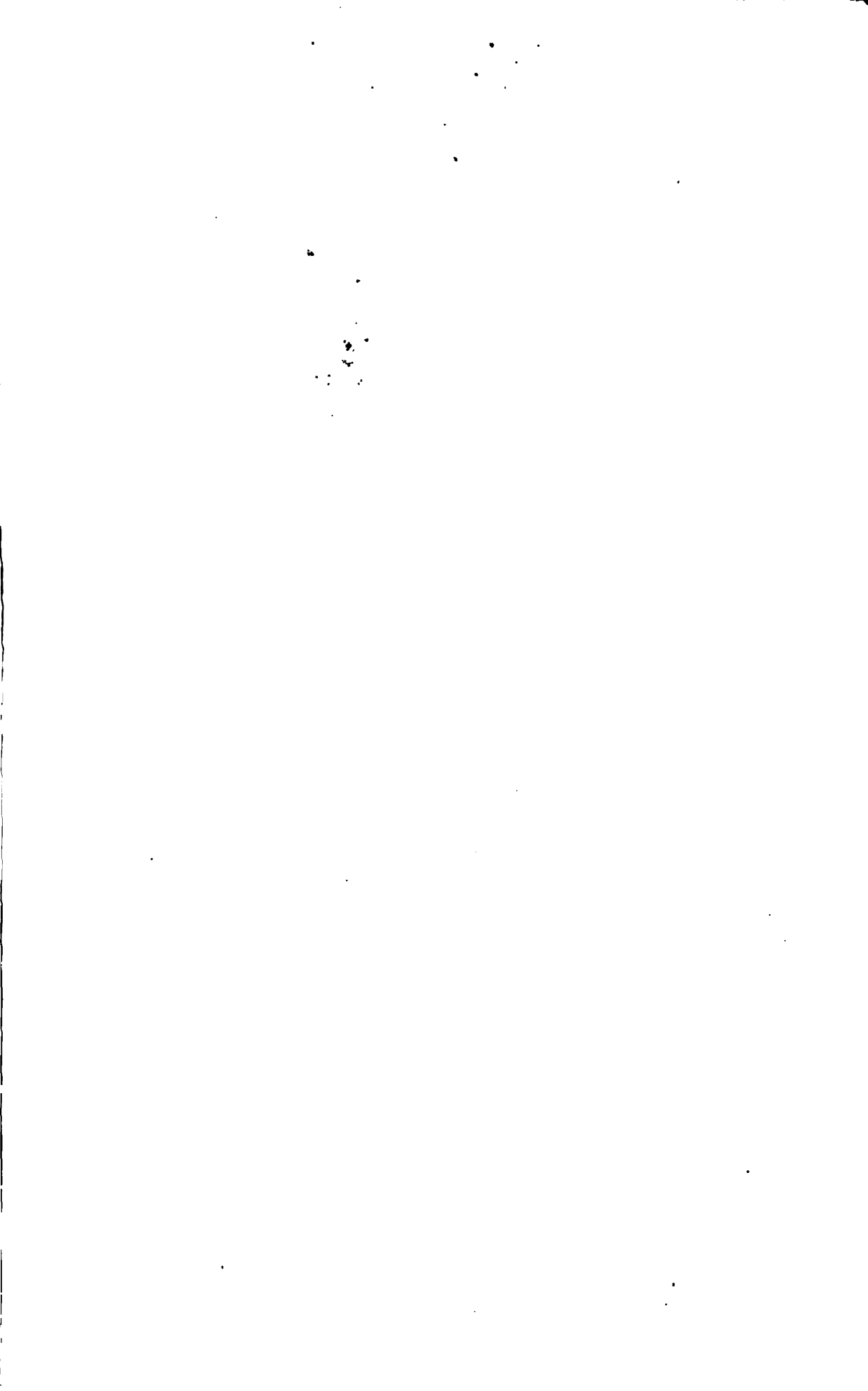


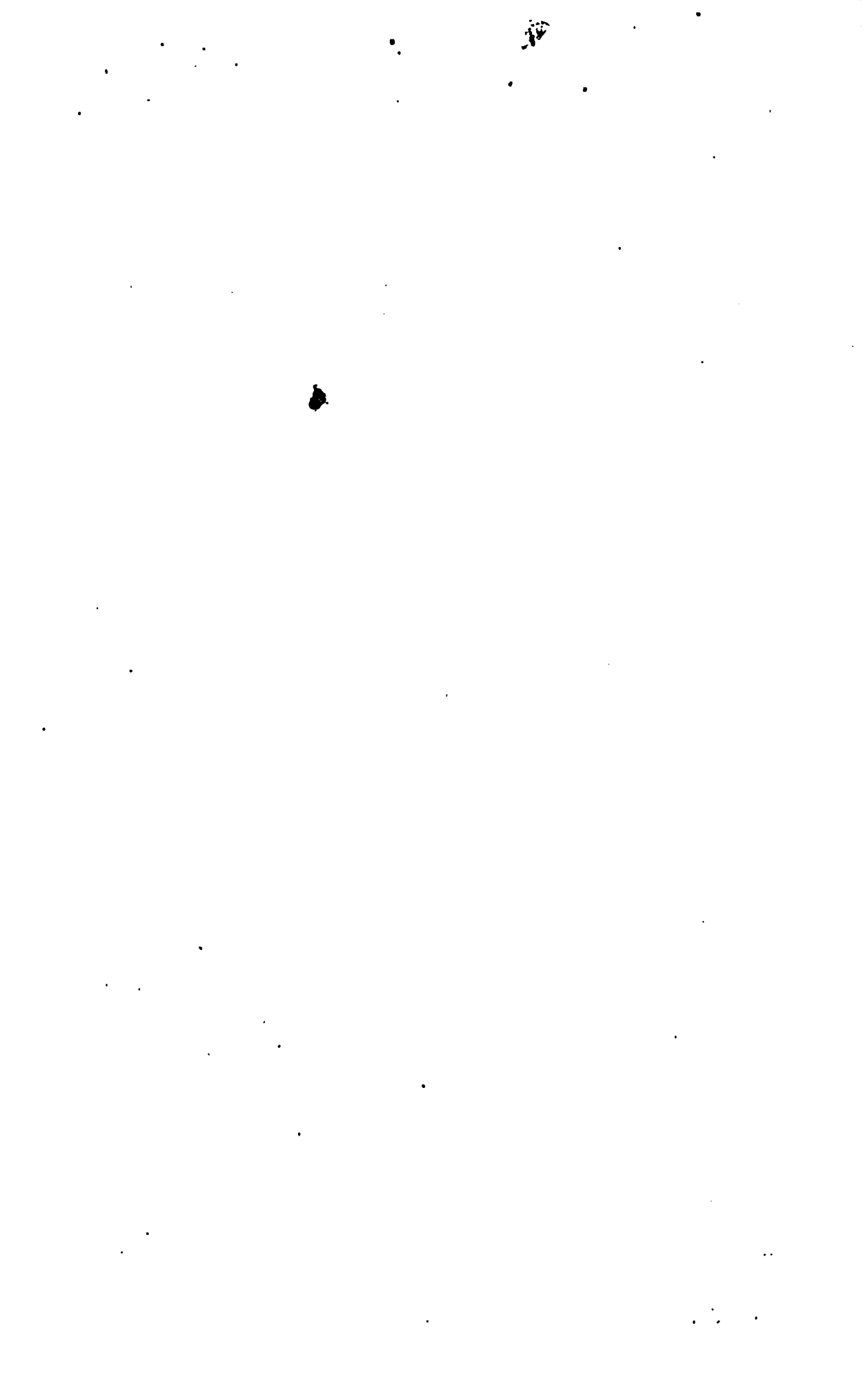
600088792/









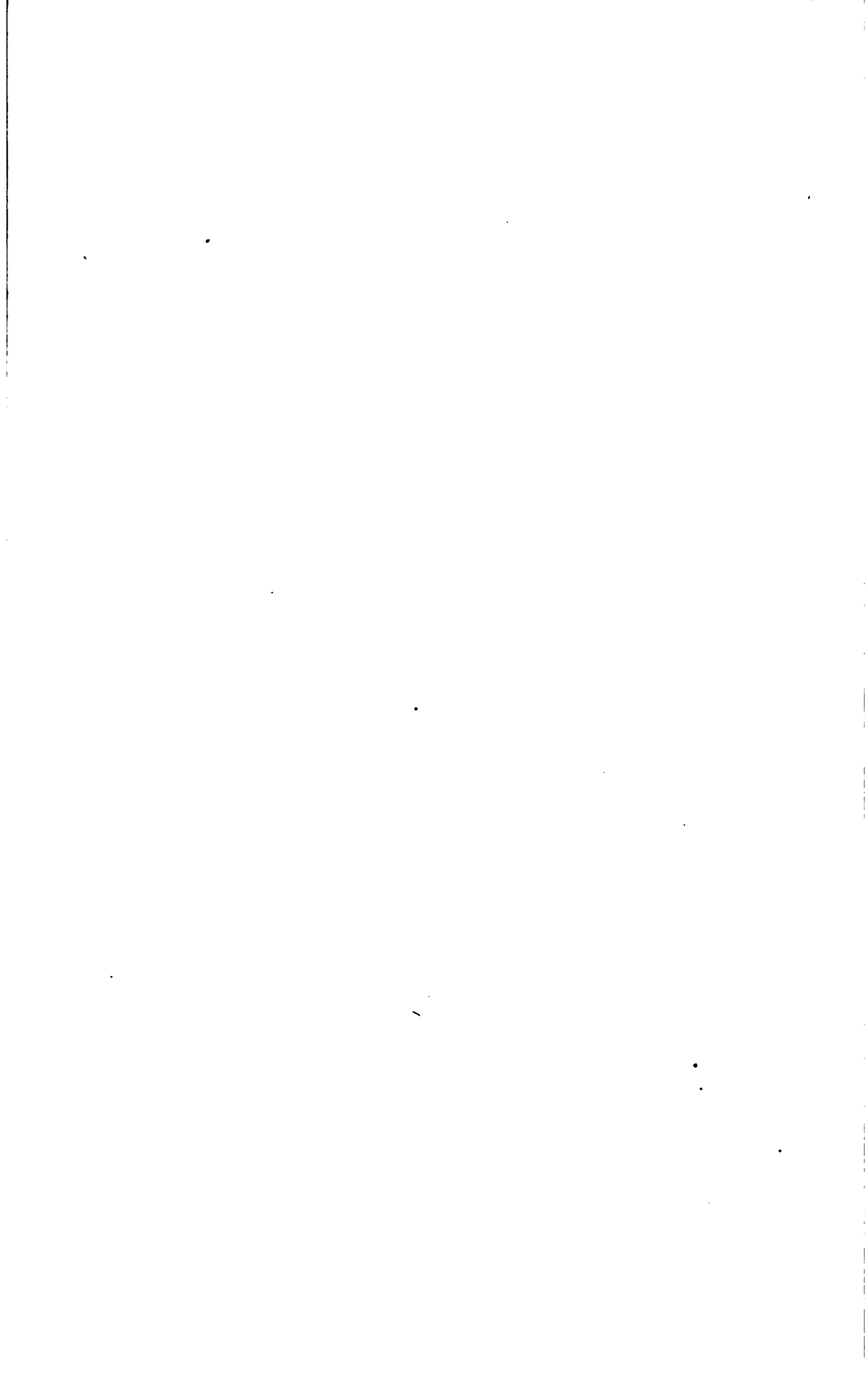


**HISTOIRE**

**DU DIOCÈSE**

**DE COUTANCES ET AVRANCHES**





HISTOIRE  
DU DIOCÈSE  
**DE COUTANCES**  
ET AVRANCHES

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'À NOS JOURS

SUIVIE

DES ACTES DES SAINTS

ET D'UN TABLEAU HISTORIQUE DES PAROISSES

PAR

**M. L'ABBÉ LECANU**

Chanoine de Coutances, Docteur en Théologie, Membre de la Société des Antiquaires de Normandie,  
de la Société Académique du Cotentin,  
Correspondant de l'Institut des Provinces, Auteur de l'Histoire de N. S. J. C.,  
De l'Histoire de la Sainte-Vierge,  
De l'Histoire de Satan et de plusieurs autres ouvrages.

« Audiens sapiens, sapientior erit. »  
(PROVERB. I, 5.)

---

TOME II

---



COUTANCES

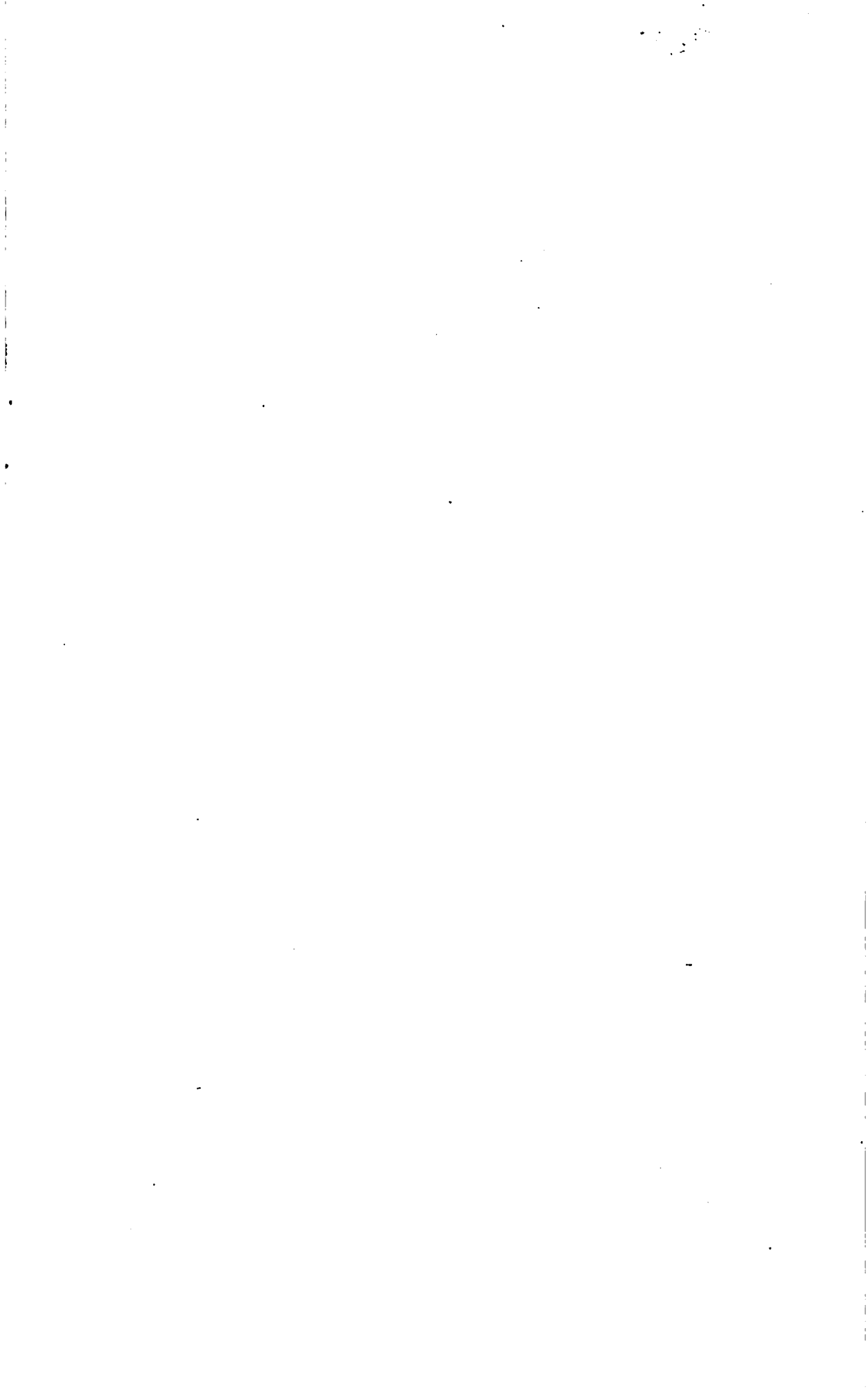
IMPRIMERIE DE SALETTES, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PARIS  
CHEZ CHAMPION, LIBRAIRE,  
15, Quai Malaquais.

ROUEN  
CHEZ MÉTÉRIE, LIBRAIRE,  
11, rue Jeanne-d'Arc.

1878

110. 2. 215.



# HISTOIRE

DU DIOCÈSE

## DE COUTANCES ET AVRANCHES

---

### CHAPITRE XXIV

SECONDE MOITIÉ DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Roger d'Aumont, évêque d'Avranches, fatigué de ses diocésains, qu'il aimait peu, et auxquels il était aussi peu sympathique, ayant donné sa démission le 5 janvier 1654 en faveur de Gabriel de Boislève, conseiller au parlement de Bretagne, abbé de Saint-Gourgon-sur-Loire, de Saint-Aubin-du-Boscq et de Notre-Dame-de-Bardon, celui-ci prit solennellement possession le 25 août 1652, ne devant presque plus revoir sa ville épiscopale. Il était d'Angers et fils de Charles Boislève, doyen des conseillers au parlement de Bretagne.

Préconisé le 26 septembre 1654, il avait été sacré à Paris le 10 décembre, dans l'église des religieuses de Saint-Thomas, par Robert Cupif, évêque de Dol, assisté de Claude Auvry, évêque de Coutances, et de Jean d'Estrades, évêque de Condom.

Malgré les recommandations expresses du concile de Trente, les diocèses d'Avranches et de Coutances n'avaient pas encore de séminaires. Les jeunes lévites, après l'étude des humanités, faisaient leur éducation cléricale sous la direction des curés les plus savants en même temps que les plus zélés. Plusieurs presbytères, dans chaque diocèse, auraient déjà pu s'appeler des séminaires ; dès 1650, Michel Auger, curé de Brouains, avait réuni une vingtaine d'élèves, auxquels il donnait des leçons en commun et faisait suivre une règle commune. C'est le séminaire le plus anciennement établi du diocèse d'Avranches.

En 1666, Aubert Gombert, curé de Saint-Martin-des-Champs, René le Prieur, curé de la Gohannière, et Jean Hantraye, curé d'Isigny, conçurent le projet d'en créer un plus important dans la maison presbytérale de Saint-Martin, qui avait de grandes dépendances, l'établirent à leurs frais et se dévouèrent à y donner l'enseignement.

L'évêque approuva la fondation par mandement donné à Paris le 8 mai de la même année. Par un second mandement, donné quelques mois plus tard, il annexa le séminaire à la cure de Saint-Martin, et y joignit le collège et la prébende préceptorale.

Sur quoi la ville et le chapitre réclamèrent également : le chapitre, parce qu'il perdait une nomination alternative avec l'abbaye de Rillé, de Fougères ; la ville, parce que le collège était municipal. L'évêque désintéressa le chapitre en lui donnant la cure de Milly. Quant à la ville, des lettres patentes obtenues en 1669 par les directeurs autorisèrent l'établissement, sous la réserve des droits du conseil municipal. Après la mort de Gombert, en 1683, Hantraye, devenu principal, fit élever, de l'assentiment de tous les corps de la ville, la rétribution scolaire à cinq sous par mois en ce qui concernait le collège. Le séminaire demeurait incomplet ; plusieurs curés continuaient, de l'aveu de l'évêque, à former des clercs à la vie sacerdotale. La ville avait accepté la mesure avec facilité, dès que ses droits avaient été réservés.

Gabriel de Boislève mourut subitement à Paris au mois de décembre 1667 ; son corps fut rapporté à Angers et inhumé dans l'église des Cordeliers.

Le roi nomma en son remplacement, le 13 avril 1668, Gabriel-Philippe de

Froulay de Tessé, fils de René de Froulay, comte de Tessé, et de Marie de Sourdis, neveu du cardinal François de Sourdis et de Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Le nouveau prélat reçut la consécration épiscopale le 20 janvier 1669, à Paris, de la main de François de Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen. Il prit possession de son siège le 13 avril suivant, sans cérémonie. D'un esprit humble et modeste, d'un caractère timide, aimant peu à se produire, Gabriel-Philippe de Froulay apportait à son diocèse vingt années de paix, d'édification et de bonnes œuvres.

Lors de la démission de Léonor de Matignon, le diocèse de Coutances hérita d'un prélat d'humeur moins pacifique. Né à Paris de parents négociants, Claude Auvry avait su conquérir les bonnes grâces d'Urbain VIII et du cardinal de Richelieu ; il se maintint également dans celles de Mazarin. Il avait en expectative l'évêché de Saint-Flour, lorsqu'il fut pourvu de celui de Coutances le 27 juillet 1646. Le pape lui accorda ses bulles gratuitement, à titre gracieux et en reconnaissance de ses bons offices ; ce qui constituait un don de deux mille cinq cents florins, ou plus de cinq mille livres en principal, sans compter les frais de chancellerie, qui s'élevaient en proportion des revenus de l'évêché. Un évêque de Coutances ne payait pas moins de treize mille deux cent trente livres.

Claude Auvry fut sacré le 15 février 1647, à Pontoise, par Dominique de Tye, archevêque d'Auch. Il fit précéder son arrivée à Coutances de quelques douceurs envers la ville, telles qu'une diminution des tailles, accordée par le gouvernement, une exemption des logements militaires et le transfert de prisonniers espagnols dont les bourgeois avaient la garde. Enfin, il prit possession le 15 septembre.

Nous entrerons dans quelques détails à cette occasion, afin de donner une peinture fidèle des mœurs et des usages du temps ; elle nous est fournie par Hilaire de Morel, conseiller clerc au présidial, dans son *Triomphe de l'Eglise de Coutances*, récit homérique et détaillé de la cérémonie.

Selon les anciens us et coutumes, les évêques arrivaient *incognito* à l'Hôtel-Dieu et y passaient la nuit. Au sortir de la maison des pauvres, ils se rendaient pédestrement à la chapelle Saint-Florel, où ils faisaient leurs

dévotions, pour invoquer la protection du premier martyr du diocèse. De là, ils se rendaient les pieds nus à la cathédrale, accompagnés du clergé des deux paroisses, et les cérémonies de la réception commençaient au portail du monument.

Claude Auvry s'affranchit de cet humble cérémonial. Il arriva par Bayeux. Quatre chanoines députés par le chapitre l'attendaient à la limite du diocèse, terminé de ce côté par la paroisse Sainte-Croix ; l'un d'eux, le sieur le Pilleur, lui adressa là une harangue, pour lui donner la bienvenue. Le sieur de Costentin, gouverneur de Coutances, était allé deux lieues à sa rencontre à la tête d'un corps de cavalerie ; il le harangua pareillement. Plus près de la ville, une députation des officiers de la vicomté et de l'élection l'attendait et lui adressa deux harangues étudiées en l'école de Minerve, comme dit Hilaire de Morel. A une lieue de la ville, le sieur de Saint-Simon, maire de Coutances, accompagné des échevins et d'une partie des notables, l'attendait et le harangua à son tour. La milice bourgeoise, nommée les escouades des quartiers, était à un quart de lieue « tambours battants, mèches allumées, enseignes déployées. » A l'entrée de la ville, le prélat descendit de son carrosse et prit un cheval de parade ; messieurs du présidial l'attendaient là, pour lui adresser une harangue par la bouche du sieur d'Agon. Six chanoines, députés du chapitre, accompagnés du clergé des paroisses et des couvents, l'attendaient devant l'église Saint-Nicolas ; le sieur Cartel, chanoine, alla quelques pas à sa rencontre et lui fit une harangue.

Ce n'est qu'après avoir surmonté les flots de cette éloquence, que le prélat put mettre le pied en une église ; « il entra dans celle de Saint-Nicolas, la chapelle Saint-Florel, dite maintenant Saint-Maur, étant pour lors occupée. »

Le chapitre attendait l'évêque à la porte de la cathédrale ; à son arrivée, le sieur de Franquetot, grand chantre, lui présenta le livre des évangiles à baiser et lui demanda sous le serment la conservation des droits, privilèges, honneurs, libertés, coutumes, statuts de l'Eglise, de la cathédrale et du chapitre ; il le promit, en posant la main sur le saint livre, après que le dit sieur de Franquetot eut touché ces divers points dans une harangue. Le

clergé attendait à l'intérieur. Après la prestation du serment, les portes furent ouvertes, le chapitre entra par celle du milieu ; l'évêque, par celle de Saint-Lo, appelée de ce nom, parce que la pierre sur laquelle reposaient les pieds de ce saint pontife, lorsqu'il guérit miraculeusement la femme aveugle, est conservée dans le seuil ; l'évêque s'y agenouilla.

Un trône lui était préparé dans la nef ; il y monta, entonna le *Te Deum*, après lequel il donna sa bénédiction. Le sieur de Franquetot alla aussitôt le chercher, l'introduisit dans le chœur, en lui tenant la main droite, le mena à l'autel, qu'il toucha et baisa, pour prendre possession de sa cathédrale. Ses officiers lui mirent ensuite ses chausses et ses souliers de cérémonie, et le grand chantre le conduisit à son trône épiscopal.

Tandis qu'il y était en prières, les chanoines, réunis dans la salle capitulaire, procédaient à sa promotion aux honneurs du canonicat et en rédigeaient l'acte. Quand ce fut fait, le grand chantre vint l'en informer, accompagné de trois chanoines, l'emmena au chapitre, où il lui fit signer l'acte, le revêtit des insignes canoniales, reçut sa profession d'orthodoxie et son serment de fidélité envers l'Eglise-Romaine, le ramena au chœur et le mit en possession de sa stalle de chanoine <sup>(1)</sup>, qui est la première à la droite du trône épiscopal. Les chanoines vinrent tour à tour et par ordre lui donner le baiser de paix. Ensuite, ils lui présentèrent en corps le pain et le vin : signe d'union, de fraternité et de participation aux mêmes biens.

Alors, prenant le premier rang, il se rendit de lui-même à la salle capitulaire, où ses chanoines le précédèrent, et à l'entrée de laquelle le sieur de Mortain lui adressa une harangue latine. Il y répondit dans la même langue, reçut les chanoines au baiser de paix, leur présenta à son tour le pain et le vin et revint à sa stalle de chanoine, d'où il assista à la messe canoniale.

Pendant la messe, « la musique joua les plus jolis airs du monde, et les mousquetaires firent retentir les alentours de la cathédrale de l'escopetterie la plus agréable qui se soit jamais entendue. » Après la messe, il sortit par la porte latérale dite de Saint-Georges, et fit son entrée en son palais.

(1) C'est toujours le cérémonial de la réception d'un chanoine.



« La ville fit présenter à sa table, par ses quatre échevins, le pain et le vin. Après le dîner, la musique ; elle joua l'excellent *Ingrederet*, couché en neuf parties. En ce jour, il régala d'importance les sieurs du chapitre ; le lendemain, il festoya messieurs du présidial. »

Le sieur de Gonnevillle, qui avait tenu l'étrier, lorsque l'évêque descendit de cheval, le servit à table, suivant les aveux de sa terre. La haquenée de l'évêque et le gobelet d'or dans lequel il avait bu, lui étaient dus pour cet office ; il les reçut, et les rendit aussitôt avec la plus grande courtoisie.

Les sieurs de la Pommeraye marchèrent devant l'évêque, pour lui faire ouvrir le passage le long des rues et à l'entrée de son palais. Ils lui présentèrent sur le seuil deux couteaux et quatre fers à cheval, service obligé de leur seigneurie.

Après avoir donné des fêtes, Claude Auvry en reçut à son tour ; les jours de tribulation ne s'annonçaient pas encore.

Au jour de l'arrivée, des mâts de cocagne se dressaient sur les places publiques, les rues de la ville étaient jonchées de verdure et de fleurs, les maisons étaient pavoisées, les portes de la ville, les églises, les édifices publics, les puits, la fontaine Saint-Nicolas étaient couverts de banderoles, on ne voyait partout que des devises, des couronnes, des guirlandes, les armes de la ville accompagnées de celles de l'évêque, des chiffres, des anagrammes : AV CIEL VIVRA, ou bien VIR CUI DIVA LAUS. Telles étaient, sans en compter beaucoup d'autres, celles du nom de Claude Auvry, qui, ce jour-là, s'appelait, gros comme le bras, Monseigneur d'Auvry.

Au départ de Léonor de Matignon, la ville avait fait descendre ses armes, et elles avaient été portées enveloppées d'un crêpe à la maison de ville ; c'est ainsi qu'elle les enterrait.

Il faut ajouter que le nouveau prélat avait acquis dans la fréquentation des deux cours les plus polies du monde, la cour de Rome et la cour de France, une urbanité de formes et de manières, rehaussée encore par sa bonne mine, qui lui gagnait dès l'abord la confiance et l'amour. Il exerçait un véritable prestige.

Claude Auvry prit en main l'administration du diocèse avec un zèle et une

sagesse dignes des plus grands éloges, si l'accomplissement d'un devoir pouvait mériter des éloges. Il continua au P. Eudes la confiance dont l'avait honoré son prédécesseur, et le chargea en plus de la fondation et de la direction d'un séminaire diocésain. Le P. Eudes aussi continua d'évangéliser chaque année deux ou trois des principaux centres de population. Il donna à Coutances, en 1651, une seconde mission qui produisit de très-grands fruits, et qui concourut avec la fondation de l'établissement définitif dont l'évêque lui avait accordé la direction par un acte du 8 décembre 1650. Les missionnaires, ainsi appelait-on les compagnons du P. Eudes, choisirent pour fonder leur maison l'emplacement occupé maintenant par le lycée, et la chapelle du lycée est leur ouvrage. Les édifices ne furent pas sitôt achevés, qu'ils furent détruits par un incendie; mais ils sortirent des ruines presque aussitôt pareillement.

Le P. Eudes était un homme merveilleux, quoique sans défiance et ayant gardé toute sa vie la simplicité et la bonne foi de l'enfance, il savait communiquer à ses compagnons le zèle dont il était animé; les ressources nécessaires à ses œuvres lui venaient comme d'elles-mêmes; il savait proportionner les moyens au but qu'il désirait atteindre. En 1663, voulant renouveler la ville de Saint-Lo et le pays d'alentour, si profondément bouleversés par le protestantisme, il y donna une mission de deux mois de durée accompagné de cinquante ouvriers évangéliques.

Lorsque vinrent les guerres de la Fronde, l'évêque se départit de sa dignité et de sa prudence ordinaires; on le vit parcourir les rues à cheval, et armé disait-on, dispersant les rassemblements et veillant à la conservation des deniers du gouvernement et au maintien de l'autorité: il croyait devoir ce concours au cardinal Mazarin, son bienfaiteur et son ami. Mais le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, qui était du parti de la Fronde, ayant été informé de ses agissements, donna ordre à Matignon, son lieutenant, de *s'assurer de la personne de l'évêque*. Claude Auvry le sut, peut-être par les bons offices de Matignon lui-même; il se réfugia aussitôt auprès du cardinal. La trésorerie de la Sainte-Chapelle étant venue à vaquer sur ces entrefaites, celui-ci l'en pourvut.

Coutances subit le joug des frondeurs ; Cherbourg, Valognes, Saint-Lo également, mais plus tard, et suivant les retours d'une guerre tantôt contraire tantôt favorable ; la misère populaire était plus grande qu'il ne s'était vu de longtemps, par le fait même de ces troubles malheureux et des dévastations que les deux partis exerçaient tour à tour. L'évêque revint en son palais après six mois d'absence, et ne s'ingéra plus dans les querelles des partis.

Mais il avait perdu l'amitié de son chapitre, d'une bonne partie de ses diocésains, la plus importante peut-être, de ses chanoines de la Sainte-Chapelle, du métropolitain, François de Harlay ; car Mazarin était universellement haï. Ce sort est assez ordinaire aux plus grands ministres.

Lorsque Claude Auvry arriva à Coutances, le palais épiscopal, élevé à la hâte, n'était point achevé et les ressources étaient épuisées. Il dut terminer à ses frais. La cathédrale manquait depuis longtemps d'un entretien suffisant ; de plus, elle souffrit dans les années 1650 et 1651 par l'effet des tempêtes des dommages estimés à la somme de cinq mille livres. L'évêque fit débiter du merrain dans les bois de l'évêché ; le chapitre lui contesta le droit d'abattre des arbres ; par contre, il prétendit charger le chapitre des réparations de la cathédrale ; de là des procès compliqués, plaidés en première instance et en appel, avec la même issue de frais compensés. Les domestiques de l'évêque, prenant fait et cause pour leur maître, causèrent un grand tumulte à la cathédrale un jour de Noël. Il en résulta entre l'évêque et le chapitre une explication plus aigre que douce, et par suite un nouveau commencement de procès.

Le clergé du diocèse rendait plus de justice à son évêque. Claude Auvry avait gagné la confiance et l'amour de ses prêtres, il en était le protecteur avoué ; au point de vue sacerdotal, sa conduite et ses exemples pouvaient servir de modèle aux meilleurs. Aussi l'éluèrent-ils d'une voix pour leur représentant à l'assemblée de Gaillon, qui devait s'ouvrir le 25 octobre 1655.

Mais l'archevêque de Rouen ayant su qu'il avait célébré une ordination à Paris, en l'absence de l'évêque, sans doute à bon droit, car l'évêque de Coutances était trop savant pour ignorer un point si considérable de la

discipline, trop vertueux et trop sage pour le mépriser, le frappa d'une sentence d'interdit.

Il devint dès lors inhabile à siéger dans une assemblée ecclésiastique.

Un courrier, porteur d'une signification d'appel, partit aussitôt pour Rome, et revint à temps avec une autre sentence, qui déclarait la première nulle et sans valeur.

Ainsi abreuvé de dégoûts, Claude Auvry, qui n'était pourtant pas au terme de ses chagrins, quitta le diocèse et se retira auprès de celui qui en était la cause première, au palais Mazarin.

C'est de là qu'il data dorénavant ses mandements et ses lettres, jusqu'au mois de septembre 1658, qu'il donna sa démission en faveur d'Eustache le Clerc de Lesseville, moyennant l'échange de l'abbaye de Saint-Crespin de Soissons et la retenue d'une pension de douze mille livres sur les revenus de l'évêché.

Si nous jugeons ces négociations de dignités ecclésiastiques avec les idées des gens de ce temps-là, c'était légitime et ne ressemblait pas même de loin à la simonie, puisque c'était la pratique admise. Il paraît que Dieu a jugé autrement, puisqu'il a détruit un pareil ordre de choses.

Claude Auvry vécut encore longtemps, car il mourut à Paris, subitement, le 9 juillet 1687, à l'âge de plus de quatre-vingts ans; mais non sans avoir eu une autre querelle avec ses chanoines pour un lutrin : celle que Boileau a immortalisée avec tant de perfidie et de méchanceté. Ce n'était rien, on ne s'en serait pas souvenu l'année d'après; en quête d'un sujet de médisance, le satirique saisit celui-ci et en fit une épopée remplie de fiel à l'adresse de l'Eglise.

La baronnie de Saint-Lo, ce cauchemar perpétuel des évêques de Coutances depuis la cession qu'en avait fait Artur de Cossé, avait appelé l'attention de Claude Auvry; il ne tint pas à lui qu'elle ne rentrât dans le domaine épiscopal. Il prit des lettres royaux de relèvement et plaida contre les Matignon en résiliation de marché, pour cause d'insuffisance du prix d'échange. S'il n'atteignit pas complètement son but, il obtint du moins un supplément de trois mille livres de revenu, en place desquelles la famille de Matignon céda les trois belles fermes de Tournières, Catenville et Bonfossé.

Tout en dotant la mense épiscopale de cette augmentation de revenu, Claude Auvry commit pourtant une faute pareille à celle qu'il reprochait à son prédécesseur, mais moins grande. Le manoir épiscopal de Valognes était peu de chose, surtout parce qu'il était mal ou point entretenu. Il le fieffa par acte du 26 décembre 1614, moyennant cent cinquante livres de rente, au sieur François de la Luthumière, prêtre, pour y fonder un établissement ecclésiastique en faveur des séminaristes indigents, des prêtres qui désiraient vivre dans la retraite ou ayant besoin de secours dans la vieillesse ou la maladie. François de la Luthumière y dépensa des sommes considérables, tant de sa fortune que des dons de sa famille et de ses amis. Mais à vingt ans de là, l'évêché fut obligé de jeter l'interdit sur le prétendu séminaire, qui se trouva être en fin de compte une succursale de Port-Royal. On en acquit trop tard la conviction. Dès lors l'établissement devint uniquement une maison d'étude et de retraite. Masseville y composa son *Histoire* et son *Nobiliaire* de Normandie.

Le palais épiscopal de Valognes, aliéné par Claude Auvry, s'élevait sur les terrains concédés aux évêques de Coutances par la duchesse Gonorre le jour de la pose de la première pierre de la cathédrale. Le collège épiscopal actuel occupe le même emplacement et contient une partie des édifices de l'ancien séminaire : tout est donc revenu à sa première destination ; sauf la portion précédemment aliénée par Artur de Cossé.

En se retirant, Claude Auvry légua à son diocèse un évêque excellent, et de plus un prélat d'une grande distinction. Eustache le Clerc de Lesseville était fils de Nicolas le Clerc de Lesseville, seigneur de Tun et d'Euquemont, et de Catherine le Boucher de Viarmes. L'aïeul d'Eustache le Clerc avait été anobli par Henri IV, en récompense de son dévouement et des sacrifices pécuniaires qu'il s'était généreusement imposés pour lui venir en aide. Eustache était alors théologal de Notre-Dame de Paris, après avoir été curé de Saint-Gervais. Il fut préconisé le 19 février 1659, se disposa immédiatement à la réception de l'ordre épiscopal et fit son entrée à Coutances aussitôt après, dès avant la fin du carême, sans apparat ni cérémonie. Le reste de son trop court épiscopat ne démentit pas de si bons commencements.

Il avait déjà économisé de grandes sommes, tant sur les revenus de son évêché, si diminués cependant, que sur ses propres revenus à lui-même, en vue de dégager la baronnie de Saint-Lo, et il espérait y parvenir prochainement, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie le 8 décembre 1665, à Paris, où il s'était rendu pour assister à l'assemblée du clergé. Il fut inhumé aux Grands-Augustins, dans le caveau de sa famille.

Eustache le Clerc de Lesseville fit réimprimer la liturgie diocésaine, avec des corrections et des amendements qui la rendaient meilleure. En supposant que le droit de retouche fût compris dans le décret du Concile de Trente qui autorisait les diocèses ayant des liturgies particulières vieilles d'au moins deux siècles à les conserver, on aurait dû s'en tenir là et se contenter d'ajouter ce que Rome jugeait elle-même à propos d'ajouter, ou demander son approbation pour le surplus. Agir comme on a fait depuis à Coutances et à peu près partout, sous l'impulsion la première venue, c'était rendre nécessaire le retour pur et simple à la liturgie romaine.

L'évêque ne fut pas lui-même l'auteur de la réforme liturgique, mais il en confia le soin à un de ses archidiacres du nom de Jean-Vercingétorix de Gourmont, ecclésiastique aussi éminent par sa science que par ses vertus.

Le diocèse s'enrichit d'une nouvelle maison religieuse en 1662, celle des Augustines hospitalières qui se fonda dans la paroisse Sainte-Anne de Vire.

En 1664, Eustache de Lesseville procéda avec une grande solennité à la levée du corps de saint Gaud. Cette sainte relique, tombée dans l'oubli, s'était révélée par plusieurs miracles. Des voix merveilleuses s'étaient fait entendre au curé de Saint-Pair, nommé Jacques Chenu, lui demandant d'offrir à la piété des fidèles le trésor caché que son église renfermait. L'évêque, après un mûr examen, s'y détermina. Le chapitre d'Evreux y envoya une députation, de même celui de Coutances et l'abbaye du Mont-Saint-Michel. La cérémonie, favorisée par un temps superbe, qui fut universellement regardé comme miraculeux, car il se fit pour deux jours seulement au milieu d'une longue saison de pluies, eut lieu en présence de plus de vingt mille personnes, ainsi que le procès-verbal en fait foi. Lors de la première visite, faite par

l'évêque Richard de Brix, le saint corps avait été trouvé entier, mais présentant les apparences d'un commencement de décomposition et exhalant la plus suave odeur. De cette fois, on ne trouva plus que des restes de chair adhérents à des ossements vermeils, qui nageaient dans une liqueur onctueuse, semblable à une huile blanche, et répandant un parfum dont les assistants ne se laissaient pas de respirer la douceur. L'église, les alentours, en furent embaumés pour longtemps. Partout où il se répandit, il opéra des guérisons merveilleuses; beaucoup d'infirmes se firent apporter ou conduire sur les lieux et furent guéris.

Après la reconnaissance qu'il en avait faite, Richard de Brix s'était contenté de laisser, suivant l'usage antique, une ouverture au-dessus du sarcophage, pour descendre les objets que les fidèles désiraient faire toucher. Cette ouverture avait été fermée par prudence, afin de dissimuler le saint dépôt à la rage des profanateurs, au temps des guerres de religion. Eustache de Lesseville fit placer les reliques dans une châsse qui demeura exposée à la vénération des fidèles dans le chœur même de l'église, contre la muraille du nord, au-dessus du lieu de la sépulture.

A la mort d'Eustache de Lesseville, la cour offrit l'évêché de Coutances à Henri-Louis de Loménie, retiré depuis deux ans à l'Oratoire et que sa famille désirait en voir sortir, mais qui n'accepta pas; ensuite à Charles-François, son frère puîné, qui accepta.

Charles-François, déjà abbé de Saint-Eloi de Noyon, de Saint-Médard de Soissons et de Saint-Germain d'Auxerre, était connu dans le monde sous les noms de comte de Montbrun et d'abbé de Brienne. Il était fils de Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne et de Montbrun, baron de Pougy, et de Louise de Béon. Comme l'évêché de Coutances était surchargé de pensions, le roi y adjoignit l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers (1).

Charles-François de Loménie fut nommé le 5 décembre 1666, préconisé le

(1) Suivant dom Beaunier, les revenus des bénéfices étaient estimés ainsi à la chambre ecclésiastique en 1724, un an après la mort de l'évêque : évêché de Coutances, vingt mille livres; abbayes de Saint-Eloi, dix-huit mille; de Saint-Médard, vingt-deux mille; de Saint-Cyprien, neuf mille; de Saint Germain, huit mille. Total cinquante-sept mille livres.

12 décembre 1667, sacré le 19 février 1668, dans l'église des Carmélites de Saint-Denis, fondée par sa famille ; il fit son entrée à Coutances le 28 octobre suivant.

Ce prélat était un des champions les plus déclarés des doctrines gallicanes, il le fit bien voir en 1699 à l'assemblée de Gaillon, convoquée pour recevoir les bulles d'Innocent XII condamnant vingt-trois propositions du livre des *Maximes* de Fénelon, en faisant mettre au procès-verbal les deux réserves suivantes : 1° que l'assemblée n'entend pas déroger au droit qu'ont les évêques de juger en première instance des matières de la foi, et 2° sauf les libertés de l'Eglise gallicane.

Il établit dans le diocèse une sévère régularité ; il était sévère lui-même, et, à ce titre, il fut beaucoup moins aimé que son prédécesseur, si plein de douceur et de mansuétude.

Les statuts qu'il publia en 1676 réglèrent ainsi l'administration diocésaine : 1° Un synode général le mercredi de la Quasimodo, auquel les prêtres sont convoqués en plus grand nombre possible, pour entendre les ordonnances et recommandations de la bouche de l'évêque. 2° Une calende dans chaque doyenné, le plus tôt possible après le synode, dans laquelle chaque curé rendra compte de l'état de sa paroisse au spirituel et au temporel. La foi, les mœurs, les habitudes religieuses des paroissiens ; l'entretien de l'église, les ressources et moyens ; la maison curiale ; les revenus et tout ce qui concerne le matériel du culte, tel était l'objet du compte-rendu. Le doyen, président de la calende et ayant, au besoin, droit de visite, prenait note de tout. 3° Un synode des doyens le premier mercredi d'octobre, dans lequel ceux-ci agitaient entre eux les questions relatives à la vie et aux mœurs des pasteurs et des prêtres en général, la tenue des églises, l'état des chapelles particulières, et convenaient de ce qui devait être porté à la connaissance de l'évêque.

Les conférences ecclésiastiques n'existaient pas encore, mais le prélat se proposait de les établir et invitait, en attendant, les prêtres à se réunir d'eux-mêmes à jours fixes, par doyennés, pour traiter ensemble des matières religieuses.



Tandis que le culte catholique se réorganisait de la sorte, le protestantisme aux abois s'agitait d'autant plus que le nombre de ses adhérents diminuait chaque jour. Les minorités sont toujours bruyantes. Le temple de Saint-Lo fut démolí en vertu d'une ordonnance royale du mois de juin 1685, vu le petit nombre de ceux qui le fréquentaient. Et pourtant le nombre des protestants à Saint-Lo et dans les paroisses du ressort était encore considérable, plus grand que l'ordonnance ne le supposait. On le vit bien lors de la révocation de l'édit de Nantes, le 22 octobre suivant, par la multitude de soumissions qui se produisit dans tout le pays, pour échapper à la sentence d'exil.

Messire Michel le Manicier, lieutenant du bailli du Cotentin, nommé commissaire *ad hoc*, fut chargé de tenir registre des conversions qui lui seraient déclarées, et de délivrer des sauf-conduits pour l'étranger à ceux qui refuseraient de se convertir. Quelques-uns prirent des sauf-conduits pour les îles anglaises, un plus grand nombre firent leur déclaration, mais un plus grand nombre encore ne bougèrent pas.

Les actes de cette soumission forcée ne pouvant être considérés comme des actes de conversion, l'évêque résolut de donner une grande mission en la ville de Saint-Lo, afin d'affermir les catholiques et d'offrir aux néophytes l'occasion, la raison et les moyens d'un retour sincère et consciencieux à la foi de leurs ancêtres.

Il en fit lui-même l'ouverture le dimanche de la Trinité de l'année 1686 et parut plusieurs fois en chaire pendant la mission ; il prononça le sermon de clôture, qui fut admiré. Le prélat possédait un grand talent oratoire, aidé d'une voix puissante.

Son zèle produisit des fruits abondants ; le nombre des conversions causa même un embarras momentané, car il fallut offrir un asile et des ressources à un grand nombre de personnes qui se trouvèrent répudiées par leurs familles à cause de leur conversion. L'évêque y pourvut au moyen d'une association dite de l'Union chrétienne, qui s'occupa de procurer le travail et le pain nécessaires aux ouvriers. Déjà auparavant, dès 1662, une dame Polaillon avait fondé un asile de ce même nom, dit aussi des Nouvelles converties, en faveur des personnes du sexe qui voudraient embrasser la foi

catholique et auxquelles la conversion créerait des embarras du côté de leur famille. C'est cette œuvre que l'évêque amplifia dans de grandes proportions.

Plus le protestantisme diminuait en nombre, plus il devenait remuant; tous ceux qui avaient fait acte de soumission après la révocation de l'édit de Nantes, n'étaient pas devenus catholiques, nous venons de le dire; plusieurs manifestaient leurs sentiments et leurs haines par des placards menaçants, affichés sur les places publiques ou aux murs des églises, quelquefois même à l'intérieur. On trouva celui-ci, en 1687, en différents quartiers de la ville de Saint-Lo.

*Annus adhuc superest quo Christi sacra vigebit  
Religio, nec erit papa, nec Ignatius :*

Encore un an d'attente pour la religion du Christ, puis il n'y aura plus de pape ni de Jésuites. Vain espoir; fausse prophétie. Il faut convenir que le gouvernement s'y prenait de façon à irriter, bien plus qu'à convertir : le temple de Saint-Lo n'avait pas été seul démoli par ordonnance, en 1685, ceux du Chefresne et de Gouey le furent pareillement; celui de Sainte-Mère-Eglise l'avait été dès 1680. Les matériaux étaient attribués aux hôpitaux les plus voisins.

En même temps que les temples se démolissaient, les hospices rainés par les protestants se relevaient; ceux de Saint-Lo, de Valognes, de Cherbourg, de Saint-Sauveur-le-Vicomte durent de grands bienfaits à l'évêque et au zèle d'un P. Chaudran, jésuite, qui fut dans le diocèse la providence des pauvres.

Les aspirations chrétiennes s'élevaient en ce moment vers ce but : soulager les pauvres pour l'amour de Jésus-Christ. Charles-François de Loménie, s'inspirant de la pensée du fondateur de l'Hôtel-Dieu, fonda lui-même, à titre d'annexe à cette maison, un asile en faveur des nécessiteux de la ville de Coutances; il fit construire des bâtiments pour les recevoir et une chapelle. Il institua une confrérie de demoiselles qui s'engagèrent à subvenir à leurs besoins, les unes s'appliquant à les servir dans l'asile, les autres allant recueillir des secours à domicile. Lorsque fut tombée la première ferveur de

l'institution, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, vouées par vocation à la même œuvre, remplacèrent les demoiselles de charité.

Il y avait eu dans le diocèse un grand nombre de maladreries, qui toutes avaient rendu de bons services au temps de la lèpre. Plusieurs étaient totalement disparues, ne laissant qu'un nom et un souvenir ; quelques-unes, les mieux rentées en revenus ou en domaines, se trouvaient réunies à des monastères ; de beaucoup, il restait une chapelle en ruines. On en comptait encore qui avaient un chapelain titulaire, mais depuis longtemps sans malades, et presque toujours avec si peu de revenus, qu'il n'y trouvait pas la subsistance. L'Etat prit la mesure de réunir aux hospices ce qui restait. C'était la seule marche à suivre, on aurait dû s'en aviser plus tôt : personne n'y perdait rien, et les hospices y gagnaient quelque chose. Il fallut, bien entendu, une information et une ordonnance spéciale pour chacune, afin de ne léser aucuns droits. Les préliminaires furent assez longs. Enfin, un arrêt du conseil du roi du 24 février 1696 réunit à l'hôpital de Torigny les biens et rentes des maladreries de Torigny, de Condé-sur-Vire, de Sept-Vents, de la Ferrière-Hareng et de Tessy. Des arrêts du 6 juillet réunirent à l'Hôtel-Dieu de Valognes celles de Valognes, de Montfarville, de la Follie et l'Hôtel-Dieu de Barfleur ; à l'hospice de Saint-Lo, celles de Saint-Lo et de la Madeleine, au même lieu ; à l'Hôtel-Dieu de Coutances, celle de Saint-Michel, au pied de la lande d'Orval.

Si le zèle de Charles-François de Loménie n'eut pas toute l'initiative dans ce genre d'œuvres de bienfaisance, il sut les encourager de sa parole et de son exemple. Nous avons signalé à Saint-Lo le charitable Jean du Bois. Dès 1639, les habitants de Cherbourg avaient entrepris le rétablissement à frais communs et au moyen de l'aumône de leur antique Hôtel-Dieu. L'œuvre ne fut ni trop longue ni trop difficile : la chapelle était achevée et fut dédiée en 1644.

La ville comptait dès lors parmi son clergé un de ces prêtres selon le cœur de Dieu qui ne vivent que pour accomplir des bonnes œuvres ou contribuer à leur accomplissement, Barthélemi Picqueray ; le bienheureux Barthélemi, comme parle le peuple. Né à Cherbourg en 1609, il voulut demeurer avec ses

compatriotes, afin de les aider en l'œuvre du salut : il n'y manqua pas. Après avoir rempli pendant vingt années les fonctions sacerdotales avec la charité du meilleur des conseillers et du plus tendre ami des enfants et des pauvres, il se fit un ermitage auprès de la chapelle Sainte-Honorine, dans le voisinage de la ville, et s'y retira, pour achever ses jours dans la pénitence, la prière et la contemplation. Il y mourut en odeur de sainteté le 2 octobre 1685. Les habitants de Cherbourg, qui l'avaient honoré vivant, l'invoquèrent après sa mort : beaucoup obtinrent à son tombeau des bienfaits, des guérisons miraculeuses ou des grâces signalées. Ce tombeau fut posé au seuil même de la chapelle, en dehors, selon le choix qu'il avait fait de cette place par humilité. Mais ses amis agrandirent l'édifice, afin de le mettre en dedans, sans toucher à ses vénérables ossements.

L'acte synodal du 28 mai 1675 nous fournit l'occasion et le moyen de donner un état du personnel du clergé à cette époque. Le chanoine théologal faisait l'appel dans l'ordre suivant : le grand chantre, les quatre archidiaques, le scolastique, le trésorier et le pénitencier. Les chanoines, les vicaires du grand autel, les chapelains et les vicaires des paroisses n'étaient point appelés aux synodes.

Ensuite, les abbés de Lessay, de Saint-Lo, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Blanche-Lande, de Saint-Sever, de Hambye, de Montebourg et de Cherbourg.

Puis les officiers de l'évêché, savoir : l'official général, son promoteur et son scelleur ; le vice-official de Valognes, son vice-promoteur et son scelleur ; le vice-gérant de l'officialité de Saint-Lo, son vice-promoteur et son scelleur. On appelait scelleur le garde du sceau.

Venaient ensuite les quatre archiprêtres ; les vingt-trois doyens ruraux, au nombre desquels est toujours le doyen des îles de Jersey et de Guernesey ; il s'appelait maître Bertrand Hérout ; après eux, les prieurs, au nombre de quarante-cinq, dont douze prieurs-curés ; quatorze étaient réguliers, et ceux-ci répondirent seuls à l'appel, ce qui peut faire supposer que les autres étaient commendataires. En dernier lieu, les curés par ordre de doyennés. Les curés de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas de Coutances ne sont point sur

la liste, ni sur aucune de celles que nous connaissons. Peut-être le curé de Saint-Pierre était-il considéré comme vicaire de l'Hôtel-Dieu, et le curé de Saint-Nicolas comme vicaire du chapitre (1).

Il y avait trente-six paroisses à plusieurs portions curiales, dont quatre à trois portions et une à quatre, Saint-Sauveur-Lendelin; trois cures vacantes, quatre en litige, de la part de patrons contestant sur leurs droits, et dix-neuf en déport. C'est-à-dire que l'évêque en percevait le revenu pendant l'année, qui était la première après la vacance. Cet abus était la compensation d'un autre abus, la régale, qui mettait le revenu de la première année de vacance de chaque évêché aux mains du roi.

Beaucoup de curés se firent excuser pour cause de maladie ou d'*antiquité*. Ceux qui ne s'étaient pas excusés furent condamnés à cent sous d'amende en faveur de l'hôtel-Dieu de Coutances.

A Avranches, l'évêque Gabriel de Froulay, confiné dans la solitude de son manoir du Parc, et autant gallican que son collègue de Coutances, car il souscrivit les quatre fameux articles du clergé de France, qui ne lui en avait pas donné la mission, faisait aussi le bien, tout en ne se produisant que dans les occasions nécessaires. Il fit refondre les cloches de sa cathédrale, il rétablit le pavé du chœur et les vitraux, qu'une tempête avait détruits, il renouvela à ses frais tous les ornements et donna en plus une riche chape en drap d'argent. Ce serait peu, mais il versait secrètement beaucoup d'aumônes dans le sein des pauvres.

La cathédrale d'Avranches s'enrichit encore d'une belle grille en fer au-

(1) Les prieurés sont ainsi désignés : de Saint-Frémond, de Saint-Germain-sur-Ay, d'Estoublon, de Bohon, de la Luthumière, de Virandeville, de Cottebrune, de Jobourg†, de Saint-Germain-des-Vaux, de Clitour†, de Vauville, de Portbail, de Boisroger, de la Rouelle, de Hocquigny†, de Bolleville, de Savigny†, de Saint-Cosme-du-Mont, de Mesnil-Eury†, de Héauville, de Marchésieux, de la Bloutière, de Selsouef\*, de l'Hôtel-Dieu de Saint-Lo\*, de la Coudre, de Barnevast, de Réville, de Folligny†, d'Anglesqueville†, de Tourville\*†, d'Aigneaux\*, de Vasteville†, de Herqueville†, de Fleury†, de Chausey, de la Taille\*, de Saint-Erbland, de Saint-Martin-à-l'If, de la Salle, du Bel-Arbre, de Sainte-Marguerite\*, de Brocquebeuf, de la Couperie, de Sainteny, du Ham, de Barfleur†.

Ceux de ces prieurés que nous marquons d'un astérisque, avaient des prieurs réguliers; la croix désigne les prieurés-cures.

tour du chœur, non, toutefois, aux frais de l'évêque. Le sieur Jean de Montgomery, arrière-petit-fils de celui qui fut décapité en place de Grève, et aussi fervent protestant que ses aïeux, était entré à cheval dans la cathédrale un jour du Saint-Sacrement, tandis que la procession était sortie, et avait, entre autres irrévérences, fait boire son cheval au bénitier. Il fut condamné pour ce fait, par le présidial, en deux mille livres d'amende, qu'il paya, crainte de pis, et c'est au moyen de cette somme que la grille du chœur fut établie; il en resta même pour la réparation des orgues.

La démolition des temples protestants ne s'était pas accomplie seulement à Coutances, il en fut de même à Avranches. Le temple de Cormeray, le principal de tous, fut dépouillé de ses rentes, en 1660, au profit de l'hôtel-Dieu, et enfin rasé en 1685. Il avait été fondé par Gabriel de Montgomery, qui lui donna trois cents livres de rente. Jacques Guyot, sieur de Courtepièce, bourgeois de Pontorson, le restaura et le dota à nouveau en 1635, lui donnant sept livres de rente et deux chapons.

La mesure relative aux maladreries fut commune également au diocèse d'Avranches.

En 1672, Louis XIV donna, par une mesure générale, les léproseries devenues inutiles à l'ordre de Saint-Lazare du Mont-Carmel; mais il se produisit tant de réclamations contre un tel détournement de revenus, qui avaient été créés pour subvenir aux plus cruelles infirmités, qu'il revint sur l'attribution et les affecta au soulagement des malades dans les hôpitaux. L'hôtel-Dieu d'Avranches s'enrichit alors de celles de Saint-Blaise de Champeaux, Saint-Blaise de Moidrey, Sainte-Catherine de Ponts, Sainte-Catherine et Sainte-Anne de Genets; celle-ci portait même le nom d'hôtel-Dieu.

La maladrerie de Saint-Nicolas-sous-Avranches, située au bas du grand tertre, entre la porte de Ponts et le faubourg de Malloué, jouissant de quarante sous de rente sur le fisc royal et de quinze quartiers plus deux boisseaux de froment sur les greniers de l'évêque, qui avait la nomination à sa chapelle, avait été unie au même hôtel-Dieu, dès 1623, par François Péricart.

Les bourgeois avaient regretté vivement cette fortune, qui aurait fait si bien

l'affaire de leur collège; ils plaidèrent même contre l'évêque et l'hôtel-Dieu; mais le parlement de Normandie se refusa à autoriser un pareil détournement. Ils espéraient encore, lorsque l'avis du conseil du roi consacra l'affectation faite par l'évêque.

Le collège, en effet, était aussi pauvre que l'hôtel-Dieu : la prébende préceptoriale, dont le principal était titulaire, consistait en un petit fief sis au Val-Saint-Père, estimé vingt livres de rente, et environ cent soixante livres de distributions du chapitre. Le principal avait pour auxiliaires cinq régents, dont trois à ses frais et deux domestiques. Les régents ne recevaient pas de tous les écoliers la rétribution de quinze sous par an, car il y en avait beaucoup d'admis gratuitement.

Les bâtiments consacrés à l'enseignement consistaient en une cuisine, trois chambres et greniers avec quelques études et cabinets. L'édifice était peu solide et exposé à de grandes ruines, par trop d'élévation. L'abbé Hantraye n'avait pu mieux faire. Dans l'impossibilité de recevoir tout son monde, le principal affectait quarante livres de ses revenus à installer des classes et à loger des pensionnaires et des régents dans le voisinage.

Une classe de ce temps-là consistait en une pièce sans bancs ni tables, ayant une chaise pour le professeur et de la paille sous les pieds des élèves.

En cet état, le collège d'Avranches était le plus fameux de la Normandie, au dire de François des Rues, et comptait de cinq à six cents écoliers.

L'hôtel-Dieu était resté dans les conditions de son premier établissement : les évêques d'Avranches avaient conservé la haute main dans toutes ses affaires. Il était desservi par des personnes pieuses, appelées du nom de frères et de sœurs et portant l'habit religieux, mais sans faire de vœux et sans appartenir à aucun ordre, sous la direction d'un ecclésiastique nommé par l'évêque, qui prenait le titre de prieur. Hélas! c'était un titre sans revenus, car l'un d'eux, maître Julien Rayer, déclarait aux commissaires royaux députés pour le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts, « qu'il ne restait rien au prieur, lorsqu'il avait payé quatre-vingts livres de gages à cinq domestiques employés à la culture des terres et à soigner les malades,

acquitté les trente livres destinées à l'entretien de la maison-Dieu et fourni huit raseaux de gros bled par semaine aux pauvres qui y venaient. »

Cet état de pénurie se prolongeait et s'aggravait de jour en jour, nonobstant les quêtes et quelques rares fondations et aumônes, par le fait de l'élévation progressive du prix de toutes les choses nécessaires à la vie.

Cependant, par son édit du mois de juin 1662, Louis XIV ayant ordonné l'établissement d'un hôpital général dans chaque ville du royaume, l'hôtel-Dieu d'Avranches fut obligé d'étendre le cercle de son assistance à tous les malades ou infirmes qui se trouveraient dans la nécessité de la réclamer, et par conséquent de se créer des ressources. On eut recours à des souscriptions annuelles ; l'évêque, dans le palais duquel la première assemblée délibérante se réunit, s'inscrivit pour six cents livres, le chapitre pour cent cinquante, le grand doyen pour quarante-huit ; la souscription ne dépassa pas dix-huit cents livres, et encore elle devint d'un recouvrement plus difficile d'année en année et alla diminuant.

Malgré cela, au moyen d'économies sur ces faibles ressources et de quelques dons particuliers, l'ancienne maison-Dieu, convenablement restaurée et agrandie, se trouva prête, en 1680, à recevoir un plus grand nombre d'hôtes et dans des conditions meilleures.

Le 1<sup>er</sup> mai de cette année, Louis le Bourgeois de Héauville, grand doyen du chapitre, réunit les pauvres de la ville à la cathédrale au nombre de trente-cinq, et après la célébration du saint Sacrifice, il les conduisit processionnellement à la nouvelle demeure, leur servit un repas à ses frais et de ses mains, et les remit à la direction et aux soins d'une pieuse fille de Ducey, nommée Louise Gaboreau, qui devait vaquer, pour l'amour de Dieu et des pauvres, au service de cette famille adoptive ; mais trop peu de temps, car elle mourut en 1685.

Ainsi la charité chrétienne sait faire le bien, un grand bien, avec de petits moyens. Un inspecteur de l'Etat disait récemment dans un hospice peu éloigné : Renvoyez les pauvres, il faut que les employés vivent.

Quelques détails de mœurs à présent, pour compléter ce chapitre ; les statuts synodaux du diocèse d'Avranches nous les fourniront.



Au synode de Pâques de l'année 1643 (16 avril), il fut enjoint aux curés de faire le catéchisme *tous les dimanches pendant trois mois* chaque année.

En ce même synode, l'évêque établit des conférences ecclésiastiques, qui devaient se tenir mensuellement et alternativement dans chaque paroisse par doyennés. Le curé du lieu donnait à dîner à ses confrères; ceux-ci payaient dix sous, et défense au premier de dépenser davantage. En supposant qu'un tel dîner fût très-modeste, comme il devait l'être, on peut juger par comparaison de la surélévation du prix des choses; ce qui ne veut pas dire augmentation de bien-être.

Il résulte des prescriptions synodales de 1646 (synode du 15 mai) que les sergents allaient donner leurs assignations dans les églises pendant la messe paroissiale, que les juges y faisaient publier leurs arrêts et leurs sentences, que les seigneurs y annonçaient les corvées et les redevances réclamées à leurs vassaux. De tels abus furent sévèrement proscrits.

Le synode du 2 mai 1647 révèle, en le proscrivant, un usage plus singulier et malséant : celui d'administrer aux paroissiens *un grand verre de cidre* après la communion.

Les statuts publiés en 1682, au synode d'automne, par Gabriel de Froulay, ont une bien plus grande importance et marquent un progrès considérable dans la vie et la discipline ecclésiastiques, en traçant nettement une limite de séparation entre les prêtres et les gens du monde.

Ordre aux curés de prêcher ou de faire prêcher tous les dimanches et de faire de même le catéchisme. Ordre à tous les ecclésiastiques de porter la soutane descendant jusqu'aux talons. Défense absolue de boire dans les lieux de foire ou de marché, et de mettre le pied dans une maison où l'on vend des boissons, à moins d'y être appelé par quelque nécessité du saint ministère. Interdiction de l'usage des armes à feu, « même par amusement ou telle autre besogne que ce soit. »

Défense aux ecclésiastiques d'assister aux repas de noces, de fiançailles, de relevailles, de baptêmes. Défense d'admettre des laïques dans les repas donnés aux ecclésiastiques qui ont concouru à la célébration des enterrements, des services trentains et des fêtes patronales.

Les vicaires sont chargés de la tenue des écoles de garçons, avec défense absolue d'admettre des enfants des deux sexes en une même école. Ils doivent apprendre à leurs élèves à lire, à écrire, à chanter et à gérer eux-mêmes leurs affaires « afin de se préserver des tromperies si fréquentes parmi les hommes. » L'instruction doit être donnée gratuitement aux pauvres.

C'est un évêque d'il y a deux cents ans qui parle ainsi. Sommes-nous en progrès? Est-ce un progrès d'avoir créé des écoles normales en vue d'une instruction purement laïque?

On voit apparaître dans ces statuts les tabernacles, les ciboires et *les soleils* en qualité de meubles liturgiques; jusqu'alors la sainte réserve avait été le plus communément gardée dans une pièce de linge en une armoire, toujours humide, creusée dans la muraille, derrière l'autel ou à côté.

On y voit que l'usage de mettre dans les églises des blés, des pailles, du cidre, des meubles et ustensiles existait encore, car il est défendu sous des peines canoniques encourues par le fait.

La confession annuelle au curé de la paroisse est toujours de rigueur, parce qu'il est toujours regardé comme le *propre prêtre* désigné par le concile de Latran.

Il est sévèrement défendu dans ces mêmes statuts, non-seulement d'enterrer, mais même d'ensevelir les morts plus tôt que vingt-quatre heures après le décès. On peut le demander encore : sommes-nous en progrès?

L'épiscopat de Gabriel de Froulay eut quelques hommes d'église éminemment remarquables par les œuvres qu'ils accomplirent, tels que Pierre Crestey, Nicolas Montey, Jean Fleurye.

Pierre Crestey, né à Trun, près Caen, en 1622, pourvu de la cure de Barenton en 1678, travailla avec un dévouement admirable, non-seulement à la sanctification de ses paroissiens, mais encore au soulagement de leurs misères temporelles et au bien plus général de la religion.

Il fonda un petit-séminaire, tout à la fois collège pour l'étude des langues et séminaire pour les clercs qui se disposaient à la réception des saints ordres. Il y eut jusqu'à trois cents élèves.

Il fonda un hôpital général, hôtel-Dieu pour les malades, hospice pour

les vieillards , maison de providence pour les orphelins , sous le vocable de Notre-Dame de Pitié et de Miséricorde, dont il donna la direction à des religieuses de Vimoutiers, qui y furent installées le 15 octobre 1692, et dont le nombre s'accrut considérablement dans l'espace de peu d'années.

Ferme et persévérant dans ses entreprises, Pierre Crestey traduisit en actes l'ordonnance royale de 1682 qui interdisait la tenue des foires et marchés en jours de dimanches et fêtes ainsi que dans les cimetières. Il obtint un arrêt conforme du parlement de Normandie, et poursuivit la cause de telle façon, malgré tous les obstacles, qu'il eut raison à Barenton et dans tout le ressort. Il avait fondé un hôpital à Vimoutiers avant d'être curé de Barenton, et lorsqu'il le fut devenu, il contribua encore pour une part considérable à la fondation de l'hôtel-Dieu de Bernay.

Ce vaillant pasteur mourut en odeur de sainteté en 1703. Son nom est encore populaire; le souvenir des miracles et des grâces signalées obtenues à son invocation est encore vivant. L'hospice et la communauté qu'il fonda existent toujours et sont en un état prospère. Mais l'œuvre de son séminaire ne devait que peu lui survivre : mal conduite après sa mort, les élèves cessèrent d'y venir. Mortain en profita pour rouvrir son collège, fermé depuis longtemps.

Nicolas Montier, pourvu de la cure de Saint-Hilaire-du-Harcouet, en 1675, rivalisa de zèle avec Pierre Crestey. Il semblait même, à défaut d'une initiative aussi hardie, l'avoir pris pour modèle. Il fonda aussi des écoles et un hospice.

Jean Fleurye, né à Vernix en 1627, fut d'abord vicaire de Saint-Gervais d'Avranches, et ensuite de Saint-Paul de Paris. Etant entré dans la congrégation des prêtres qui desservaient cette paroisse, il s'y acquit par sa vertu et sa science une si grande considération, qu'il devint un intermédiaire entre les riches et les pauvres, et parfois le dépositaire de sommes importantes destinées à l'aumône, sans désignation plus spéciale. Le séminaire, l'hôtel-Dieu, le faubourg de Ponts, détruit par un incendie, eurent part à ses largesses.

Il existait à Paris une congrégation de filles pieuses, vouées à l'ensei-

gnement, connues sous les noms de Sœurs de la Providence, Sœurs des Ecoles du saint Enfant-Jésus, et encore, Filles du P. Barré, minime.

Jean Fleurye en envoya deux à Avranches en 1686, sous la protection de Gabriel-Philippe de Froulay. L'évêque les établit dans une maison de la rue Saint-Gervais, et elles eurent dès le début deux cents enfants. De sorte qu'il fallut bientôt les faire suivre de plusieurs compagnes.

Elles fondèrent une école normale d'élèves-maîtresses ; car les villes, les bourgades, la ville même de Coutances voulurent des maîtresses du nouvel institut. Les Bonnes-Sœurs, tel est le nom populaire qu'elles reçurent à Avranches, et qu'elles ont conservé, s'acquirent de suite une grande réputation et rendirent véritablement de grands services.

Jean Fleurye paya pendant onze ans la pension de trente - six élèves-maîtresses dans l'établissement, à raison de douze écus par an pour chacune. La première directrice, l'une des deux qui vinrent de Paris en premier lieu, se nommait Marie Robert de Passemer.

De congrégation séculière, la congrégation des Bonnes-Sœurs d'Avranches devint régulière en 1706, par le zèle d'un fervent missionnaire, nommé Jean du Bois, qui propageait le tiers-ordre du Carmel et qui l'y agrégea, du consentement du fondateur, Jean Fleurye. Et telle est l'origine de cet institut si prospère et si éminemment utile.

Le très-pieux Philippe de Froulay mourut en 1689, le 27 avril, à l'âge de soixante-quatorze ans, après un épiscopat de vingt années. Il avait fait peu de bruit dans le monde, n'y paraissant jamais, et le grand monde en raillait. Le diocèse, gouverné avec sagesse et fermeté, regretta son excellent pasteur.

Le roi nomma à sa place Fabio Brulart de Sillery, qui permuta avec le savant Pierre-Daniel Huet, nommé à l'évêché de Soissons. La cour de Rome étant alors brouillée avec celle de France, l'expédition des bulles souffrit un retard ; mais enfin le nouveau prélat put se faire sacrer à Paris le 24 août 1692. Il prit possession personnellement le 17 octobre suivant.

L'épiscopat de Pierre-Daniel Huet n'est guère réputé dans le monde que pour deux singularités : 1° Le savant évêque avait coutume de lire son bréviaire des yeux seulement, ne sachant pas que le bréviaire est une prière

essentiellement vocale ; cela est possible : quand on a porté l'attention de toute sa vie sur les choses lointaines , on n'a pas pris garde aux plus prochaines ; l'astronome ne voit pas le puits qui est à ses pieds. 2° La réflexion de ce paysan à qui l'on disait sans cesse, Monseigneur étudie, quand il aurait voulu lui parler, que le roi devrait nommer des évêques qui eussent fait leurs études. Est-ce vrai ? Nous n'oserions le garantir.

Mais le prélat a de meilleurs titres de recommandation devant l'histoire. Pas plus que son prédécesseur, il ne chercha à briller ; on dirait même qu'il se donna dès le début la mission de le continuer. « Lorsque, suivant le devoir de notre charge, dit-il en un de ses premiers mandements, nous avons pris connaissance de l'état du troupeau, dont il a plu à Dieu de nous confier la conduite, nous avons été sensiblement consolé de voir que, par les travaux de nos prédécesseurs, et principalement de Monseigneur de Froulay, la bonne semence qu'ils ont répandue dans ce diocèse, a jeté de si profondes racines et germé si heureusement, que rien n'a pu en étouffer les fruits. »

Il visita le diocèse avec un soin minutieux, non-seulement pour se rendre compte, suivant le devoir de sa charge, comme il vient de le dire, mais pour régler ce que de droit, et mettre l'ordre partout ; le livre manuscrit de ses visites est tout à la fois un monument irrécusable de sa sollicitude pastorale et un document important.

Il régularisa la fondation de Pierre Crestey, et agrégea à l'ordre de Saint-Augustin le couvent déjà nombreux qui s'était formé à Barenton. Il réunit à la maison de Sainte-Anne des Bénédictines d'Avranches, fondée par François Péricart, l'abbaye de Moutons, dont il transféra les religieuses à Avranches, afin que les deux établissements trouvassent dans leur union un avenir plus prospère, ce qui advint. Il développa autant qu'il fut en lui l'œuvre de Jean Fleury et de Philippe de Froulay, afin qu'il y eût sur tous les points du diocèse des maitresses dévouées, capables et pieuses. Il confia aux Eudistes la direction de son séminaire, pour en mieux assurer l'avenir et y fortifier l'enseignement théologique. Il expurgea les statuts du diocèse et les réunit en un seul corps d'ouvrage. Il refit le bréviaire et les livres liturgiques. Il en résulta peut-être un ensemble plus uniforme et meilleur au point de vue de la

critique et de la littérature ; mais nous ne saurions le louer, puisque c'était s'écarter des prescriptions si précises des papes Paul IV et saint Pie V. L'hôtel-Dieu lui dut ses dernières améliorations. La question des maladreries était toujours pendante pour plusieurs, l'hôtel-Dieu avait un si pressant besoin de leurs revenus, et il y avait cependant tant d'intérêts à ménager !

Dès 1765, les bourgeois d'Avranches et les administrateurs de l'hôpital général avaient présenté une requête au roi à ce sujet, mais ils demandaient trop, et dépassaient le but, en voulant y loger de force les fous et les femmes de mauvaise vie. De quoi servaient, disaient-ils, le prieuré de Saint-Léonard de Vains, d'un revenu de quinze cents livres, le prieuré de Tombelaine, la chapelle Saint-Nicolas de Pontorson, les prieurés de Saint-James, de Sacey, de Céaux, bénéfiques sans utilité ou même sans chapelles et dont les titulaires ne résidaient pas ? De quoi servait l'abbaye de Montmorel, qui possédait huit à dix mille livres de rentes, et dans laquelle il n'y avait plus que deux religieux, n'y faisant aucun office la semaine et soi-disant très-contrariés d'être obligés d'y célébrer la messe et vêpres les fêtes et les dimanches ? La décadence définitive de Montmorel datait du gouvernement de Guillaume Boivin de Vaurouy, vingt-neuvième abbé, autre neveu des Péricart, qui s'était arrangé avec les moines moyennant des pensions viagères s'élevant à la somme de deux mille quatre cents livres, en leur donnant la liberté de résider où ils voudraient, pourvu qu'ils entretenissent l'église et les bâtiments claustraux, et qu'ils fissent l'office les dimanches et les fêtes. Cet abbé mourut le 25 janvier 1665. Tout ceci n'aboutit pas à un résultat convenable.

C'est aux soins et aux démarches de l'évêque que l'hôtel-Dieu dut l'accession des établissements dont nous avons parlé : Saint-Blaise de Champceaux lui apportait cent vingt raseaux de froment et quarante livres de rentes, mais à charge d'admettre cinq malades des paroisses que la léproserie desservait. Sainte-Catherine de Ponts, dite aussi de la Madeleine, les deux avaient été plus anciennement réunies, apportait vingt-sept livres de revenus ; Saint-Blaise de Moidrey, trente livres ; Sainte-Catherine de Genets, dite aussi du Mont-Conin, cent soixante-seize livres ; Sainte-Anne ou hôtel-Dieu de Genets, dix livres.

*C'était l'évaluation minime et les biens étaient fonciers, susceptibles, par conséquent, d'amélioration.*

*On voit à ces détails que Pierre-Daniel Huet ne négligeait rien de ce qui incombait à sa charge pastorale ; c'est au point qu'il ne paraissait plus à Paris que de loin en loin, le plus souvent pour affaires, et qu'il négligeait la cour, ses meilleurs amis et ses relations littéraires. Mais ses chères études ! oh ! la passion reprenait ici le dessus ; il s'excusait devant sa propre conscience, en disant qu'une nuit d'étude le remettait des soins et des fatigues du jour. Sa santé, peu robuste d'ailleurs, n'y tint pas. Il s'en prit à l'air d'Avranches et remit sa démission entre les mains du roi le 20 avril 1699.*



## CHAPITRE XXV

### LITTÉRATEURS. — PERSONNAGES CÉLÈBRES.

Les diocèses de Coutances et d'Avranches occupent une place considérable dans l'histoire du xvii<sup>e</sup> siècle par le nombre, la valeur ou l'importance des personnages qu'ils fournirent au monde savant, les uns en bonne part, d'autres en faveur des mauvaises causes, mais aussi fameux que les premiers. D'un côté les du Perron, les Hue de l'Auné ; du côté de l'hérésie les Benjamin Basnage, les Jean Hamon ; en tête de la déplorable école des critiques qui croyaient sauver la religion en cédant le champ à ses adversaires jusqu'à une certaine limite, le trop célèbre Jean de Launoy.

D'une part, des saints à miracles, ou du moins vénérés pendant leur vie, invoqués après leur mort, tels que Barthélemi Piquerau, Pierre Crestey, Catherine Simon ; de l'autre, des hypocrites impudentes telles que Marie Bucaille, et la tourbe impure des sorciers de Carentan et de la Haye-du-Puits.

Jacques Davy du Perron ayant été nommé à l'évêché d'Evreux en 1596, fut député à Rome par la cour de France avec Arnault d'Ossat, depuis cardinal, pour négocier la réconciliation du Saint-Siège avec Henri IV, entreprise déjà tentée inutilement, et dans laquelle il réussit. Il y reçut la consécration de la main du cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen.

Il semble qu'à partir de ce moment, du Perron ne doit plus nous appartenir ; mais comment l'Eglise de Coutances pourrait-elle se désintéresser de la gloire d'un de ses fils les plus illustres, et qui appartient à l'Eglise universelle au double titre de ses travaux en faveur de la foi orthodoxe et de sa dignité cardinalice ?



Du Perron fut nommé *cardinal du titre de Sainte-Agnès* en 1604, ensuite *grand-aumônier de France*, et promu à l'archevêché de Sens en 1606.

Aux futiles travaux, purement littéraires, de sa jeunesse, il avait substitué, dès avant d'être évêque, des travaux plus considérables et plus utiles. Il avait acquis la science des *Saintes-Ecritures* et du dogme chrétien ; doué d'une intelligence merveilleuse et d'une mémoire tenace, il se trouva bien vite au premier rang parmi les maîtres, en croyant n'avoir étudié que pour lui-même. Sa *Réponse* au roi d'Angleterre et son *Traité de l'Eucharistie* contre du Plessis-Mornay, œuvres d'une haute science et d'une puissante polémique, montrèrent que s'il avait quitté la religion dans laquelle il avait été élevé, c'était en vertu de convictions mûrement acquises. La défaite qu'il infligea au même ministre, à la célèbre conférence de Fontainebleau, le révéla de plus en plus ; on ne sait ce qu'il y faut le plus admirer, de l'ampleur de la science ou de la puissance de la dialectique. Les vaincus se consolèrent comme on se console après une défaite, en disant du mal du vainqueur (1). Du Plessis-Mornay était bien insensé d'offrir une telle bataille, s'il n'y était contraint par les gens de son parti, après la dispute de Paris, qui avait duré sept jours, et dont le ministre Rotan, venu tout exprès de la Rochelle, s'était retiré à ce terme *pour cause d'un grand mal de tête*, et ses *soutenants*, très-confus de *n'avoir pu le soutenir*. Du Perron acceptait les luttes proposées, dans les conditions qu'on lui faisait, sans en fixer le terme et sans avoir de *soutenants* : seul contre tous.

Il sentait sa supériorité, et disait, à part toute modestie : qu'on m'amène tels protestants qu'on voudra, je me charge de les convaincre ; non de les convertir, ajoutait-il comme correctif, ceci est l'œuvre de l'évêque de Genève.

François de Sales était en effet un plus grand convertisseur. Et cependant

(1) Exemple : « L'avantage que du Perron remportait dans toutes les disputes faisait dire aux ministres qu'il pratiqua mieux que personne le secret d'embarrasser exprès son discours de paroles obscures, d'entasser une pile de distinctions en termes philosophiques, et d'y répandre un nuage de poussière, avec un style capricieux et imposteur, lorsqu'il se trouvait empêtré et pressé de l'évidence de la vérité. » (*Confessions de Sancy*, note 23.) Ce qui veut dire en un style capricieux et imposteur, voilà pourquoi nous n'avons su nous tirer d'affaire. Rien n'est plus net et plus magistral que la manière de dire de du Perron.

un certain nombre de personnes, principalement de la haute société et de la classe lettrée, lui durent à lui-même leur retour au catholicisme. Il faut compter parmi elles le savant Henri Sponde, depuis évêque de Pamiers, l'abrégiateur et continuateur des *Annales* du cardinal Baronius.

Du Perron prit part aux conclaves qui élurent les papes Léon XI et Paul V. Pendant le séjour qu'il fit à Rome en ces occasions, il fut non-seulement l'ornement du Sacré-Collège, mais aussi la lumière de la congrégation de *Auxiliis*.

Henri IV l'envoya à Rome une troisième fois avec le cardinal de Joyeuse, pour terminer des différends qui s'étaient élevés entre ce dernier pontife et la République de Venise, à cause de la déférence habituelle du pape aux avis de du Perron; Paul V disait en effet à ses familiers : Prions Dieu de l'inspirer, car il va nous conduire où il va vouloir.

Du Perron eut la part principale dans la conversion de Henri IV, c'est un fait acquis définitivement à l'histoire; et cette conversion ne fut pas fondée, quoi qu'on en ait dit, uniquement sur des motifs politiques, les mémoires du temps présentent l'événement sous un meilleur aspect : le néophyte voulut être convaincu et avoir une dernière réponse à sa dernière objection. Il ne dit pas que Paris valait bien une messe; une telle gasconnade pouvait être digne de lui; mais les ministres protestants la lui prêtèrent gratuitement, comme on prête aux riches.

Du Perron ne se serait pas entremis dans une telle négociation : il dédaignait la finesse et ne cherchait pas à être persuasif; il allait droit à son but avec cette supériorité de raison qui subjugué. Il s'emparait de la domination et emportait la cause. Aussi, à la lecture du troisième volume de ses œuvres, donné par son secrétaire et qui contient ses négociations, on se surprend à dire, quel maladroit diplomate ! Peut-être; mais il réussissait.

Le grand cardinal, ainsi l'appelait-on, fut le plus fervent défenseur en France de l'autorité et des droits du pontife romain. Les gallicans parlementaires n'eurent pas d'adversaire plus déclaré. On lui a beaucoup reproché d'avoir subi le contact insensible d'une verge, lorsqu'il reçut l'absolution d'hérésie au nom de son maître, le roi de France; mais l'absolution n'était

pas donnée à un roi de France, elle s'appliquait à un hérétique relaps, qui la sollicitait en vue de son salut.

Lorsque parut le livre d'Edmond Richer, syndic de la faculté de théologie de Paris, sur les limites de la puissance civile et de la puissance ecclésiastique, dans lequel l'auteur soutenait la suprématie de la puissance civile et la prééminence du concile au-dessus du pape, du Perron, indigné, convoqua ses suffragants et le leur défera. Ils le condamnèrent le 9 mars 1618. Richer appela comme d'abus devant le parlement, et le parlement eut la faiblesse d'accepter l'appel, mais du Perron était lui-même une puissance avec laquelle il n'osa se compromettre en définitive, et l'affaire en resta là. Du Perron mourut à Paris le 5 septembre 1618 à soixante-trois ans.

Après un grand controversiste, nous pouvons placer un grand critique, l'un des plus célèbres que la littérature ait produits, Jean de Launoy, né au Valdécie le 24 décembre 1603; sans comparaison toutefois, car la réputation de l'un et de l'autre n'est pas du même aloi.

Jean de Launoy fit ses humanités, comme on disait alors, au collège de Coutances, sous la direction de Guillaume de Launoy, son oncle, promoteur de l'officialité diocésaine. Il se rendit ensuite à Paris, pour continuer ses études, et prit le grade de docteur en 1636, lorsqu'il crut les avoir suffisamment complétées; c'était déjà un savant du premier ordre.

L'étude était son unique occupation; il avait refusé toutes charges, honneurs et bénéfices, vivant fort modestement d'une pension que son frère lui faisait sur l'héritage paternel, afin d'être tout entier à ses livres. Il voyait peu de monde, sauf aux réunions scientifiques et littéraires, dont une se tenait chez lui, le lundi.

Bon, charitable, d'une humeur toujours égale, sûr dans ses amitiés, indépendant par caractère, mais moins qu'il ne le croyait, car il ne sut pas s'affranchir de l'amour-propre, en convenant avec lui-même qu'il pouvait se tromper, sacrifiant toute considération à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, irréprochable dans sa vie et ses mœurs, tel il fut. Le gallicanisme n'eut pas de plus chaud partisan, la foi orthodoxe de défenseur plus déterminé en apparence, et les antiquités ecclésiastiques de plus dangereux

adversaire. Il ne partageait pas les doctrines d'Antoine Arnauld, il les combattait même avec chaleur ; mais Antoine Arnauld, l'un des plus grands et des plus féconds écrivains de l'époque, était son ami, et il se laissa exclure de la faculté de théologie de Paris, plutôt que de souscrire à la censure prononcée contre sa *lettre* sur les matières de la grâce. Du reste, la théologie dogmatique n'était pas l'objet privilégié de ses études ; il était critique avant tout, et surtout docteur *contra* : il suffisait qu'une doctrine fût admise universellement, pour qu'il cherchât à l'ébranler.

C'était l'époque de cette fièvre d'hypercritique, où des écrivains ecclésiastiques s'essayaient à démolir les monuments de l'antiquité chrétienne, au lieu de les étayer, afin de ne laisser subsister que ceux qui résistaient à leurs efforts ; ne se doutant pas que c'était leur savoir qui était trop court et leur bon sens prétendu, trop prétentieux. Le temps où Sirmond cachait ou détruisait des documents en opposition avec ses idées préconçues, décernait un brevet de sottise au catholique et savant Hilduin, un diplôme de docteur de l'Eglise au très-répréhensible Hincmar, l'adversaire des papes, et allait faire viser à la cour les épreuves de ses livres. Le temps où les Bénédictins écourtaient de ses deux plus beaux siècles, les deux premiers, l'histoire de l'Eglise de France dans leur *Gaule-Chrétienne* ; où les Jésuites belges mutilaient les *Actes des Saints* dans leur vaste collection, trop longue de la moitié et incomplète de plus d'autant <sup>(1)</sup>.

Jean de Launoy marchait devant cette armée ; non de concert, mais indépendamment et pour son propre compte, estimant à grand honneur le privilège d'être le plus vaillant des démolisseurs.

Il lisait beaucoup et recueillait les passages des Pères, des conciles, des écrivains de l'antiquité qui pouvaient, à son point de vue, être opposés aux idées reçues. Il en avait une immense collection : espèce d'arsenal où il prenait des armes toutes forgées, suivant les besoins du moment.

(1) Nous n'en voulons qu'un exemple : Il y a trois cents pages de critique contre Saint Denis-Aréopagite, pour quatre ou cinq bouts de légende ; et les *actes* nombreux et magnifiques que l'on connaît, et qui n'auraient occupé que cent pages, ne s'y trouvent pas. C'est du brigandage.

Il porta ses investigations sur un grand nombre de sujets, et se montra négatif à peu près sur tous. Ainsi, dans son livre *des deux Saints Denis*, il répudia l'aréopagitisme du fondateur de l'Eglise de Paris, et son opinion servit de planche à la tourbe des critiques pour passer sur l'autre rive : comment différer d'avis avec le savant Jean de Launoy ?

Ainsi, dans la question de l'apostolat des saints Lazare, Marie et Marthe en Provence, il soutint la négative. De même sur l'antiquité de l'ordre du Carmel ; de même sur la révélation du Scapulaire au bienheureux Simon Stock ; de sorte que la fameuse bulle *sabbatine* se trouve être une fausse bulle. De Launoy le soutint, et toujours ainsi, car il admettait jusqu'à l'extrême les conséquences de son dire.

Il toucha de la même sorte à plus de trente sujets et incidemment à plus de soixante. La nomenclature serait trop longue. Le recueil de ses œuvres forme dix volumes in-folio. Son *Histoire du collège de Navarre* et celle de la *Diversité des fortunes* d'Aristote devant l'Université de Paris sont ses seuls bons ouvrages. Ceux-là du moins ont obtenu l'approbation universelle.

De Launoy était le maître parmi les critiques, un objet d'admiration et de respect parmi les ignorants. On l'appelait communément le dénicheur de saints. Mais il ne fournit pas toute sa carrière en ce genre, car une maladie vint à moitié route amortir ses forces et diminuer son ardeur. Il mourut en 1678, à soixante-quinze ans <sup>(1)</sup>.

Alors un autre personnage remplissait un rôle plus utile à l'Eglise et jouissait d'une célébrité de meilleur aloi dans la ville de Caen et le diocèse de Bayeux, Jean-Baptiste Hue de l'Auné, né à Coutances, environ l'an 1637.

Docteur en théologie de la faculté de Paris, il obtint en vertu de ses grades la cure de Notre-Dame de la ville de Caen en 1667. Il était savant, et prêchait avec une grande distinction de langage et de manières. Les protestants de

(1) Jean de Launoy était-il anti-janséniste ? Il le disait ; cependant il écrivit contre le formulaire. Sa marotte était d'écrire contre tout ce qui se dit, tout ce qui se fait, tout ce qui se croit. Malheureusement son arsenal de textes contraires à tout ce que les hommes admettent, était incomplet. Il lui était même arrivé de se tromper et de copier le contraire de ce qu'il lisait ; par exemple à l'égard d'un décret de Jean VII, prononçant que le mariage n'était pas dissous par l'adultère. Jean de Launoy chercha dans la contradiction la réputation d'un grand savoir.

cette ville avaient alors pour ministres les Bochart, les Dubosc, les Morin. De l'Auné, bon controversiste, assistait à leurs conférences, et ne laissait rien passer sans le relever de vive voix ou par écrit. A l'exemple du Prince des apôtres, il jetait partout ses filets de pêcheur et opérait de nombreuses conversions. Lorsque l'avertissement général aux protestants fut notifié en 1682, par ordre du roi, de l'Auné fut chargé de le transmettre à ceux du diocèse de Bayeux; les discours qu'il leur adressa à cette occasion dans les consistoires de Caen, de Bernières et de Saint-Sylvain furent imprimés avec les réponses des ministres. Il reste de lui divers autres opuscules de controverse qui n'ont pas été réunis.

François de Nesmond, évêque de Bayeux, le choisit pour vicaire général. Il devint sous-doyen du chapitre en 1674, et archidiacre de Caen en 1680. Des dissentiments entre lui et François d'Armagnac de Lorraine, successeur de François de Nesmond, l'obligèrent de se retirer. Il acheva sa vieillesse au château de Mutrecy, près Caen, chez son frère, qui était seigneur de la paroisse, et y mourut, en 1722, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans; le chapitre de Bayeux fit rapporter sa dépouille à la cathédrale. Il fut inhumé devant la chapelle Saint-Exupère, sous un tombeau de marbre chargé d'une longue épitaphe.

Le P. François Martin, cordelier, dans ses *Eloges* en vers des hommes célèbres de la ville de Caen, lui en a fait une plus courte et peut-être meilleure.

Calvini asseclas num debellavit Hæsus

Acriter, et mutos reddidit et stupidos?

Le diocèse de Coutances, qui fournissait de si vaillants défenseurs à la foi orthodoxe, en fournissait aussi, malheureusement, à l'hérésie, qui se firent un nom fameux : il suffit de citer Benjamin Basnage, pour les calvinistes, et Jean Hamon, dans le parti janséniste.

Benjamin Basnage naquit à Carentan en 1580. Il fut député par les églises réformées de France vers Jacques I, roi d'Angleterre, et plus tard en Ecosse,

au même titre, pour réclamer des secours contre la persécution de 1621, suivant le langage des gens du parti.

Basnage occupa durant cinquante-un ans le poste de ministre de la religion réformée à Sainte-Mère-Eglise. Il composa un traité de *l'Etat visible et invisible de l'Eglise*, imprimé à la Rochelle en 1642, et mourut en 1652, laissant deux fils, Antoine Basnage, sieur de Flottemanville, et Henri Basnage, sieur de Beauval, qui acquirent également de la célébrité et furent pères d'une lignée de savants écrivains ; tous militants avec un grand zèle, mais gens de bien et dont on peut dire : *tales cum fuerint, utinam nostri fuissent*. La descendance de Benjamin Basnage n'habita pas le diocèse.

Jean Hamon, médecin besoigneux des pauvres, qu'il cherchait et soignait gratuitement, naquit à Cherbourg le 2 janvier 1648. Il se retira à Port-Royal en 1654 et y passa le reste de sa vie dans l'intimité des plus fameux jansénistes du temps et la pratique de la médecine. Il en fut chassé avec ses coreligionnaires, mais y rentra peu à près à titre de médecin. Il usait de grandes austérités et menait une vie d'anachorète. Puisse Dieu lui en avoir tenu compte !

Le soin des malades n'occupait pas tous ses instants : Jean Hamon composa plusieurs ouvrages de piété, dont quelques-uns eurent une grande vogue, même hors du parti, parmi les gens sans défiance, tels que son traité de *l'Oraison continuelle*. La lecture de celui-ci jeta la marquise de Sévigné dans une extase de bonheur quasi pareille à celle qui lui arriva, lorsque Louis XIV lui fit l'insigne honneur de danser avec elle. Du même ton qu'elle avait dit, le grand monarque ! elle dit le beau livre ! Elle en recommanda vivement l'usage à sa fille. Les deux femmes d'oraison <sup>(1)</sup> !

Les autres livres de Jean Hamon sont de petits traités ascétiques à l'usage des religieuses de Port-Royal, une *Explication du Cantique des cantiques*, les *Gémissements d'un cœur chrétien*, etc. Il mourut le 22 février 1687, à soixante-neuf ans.

Racine, le tragique, qui avait été son élève, demanda par testament à être

(1) Voyez sa lettre 705°.

enterré à ses pieds. Boileau lui consacra ce sixain, qui est bien, avec son ode sur la prise de Namur, ce qu'il a écrit de plus mauvais.

Tout brillant de savoir, d'esprit et d'éloquence,  
Il courut au désert chercher l'obscurité :  
Aux pauvres consacra ses biens et sa science,  
Et trente ans dans le jeûne et dans l'austérité  
Fit son unique volupté  
Des travaux de la pénitence.

Hamon aurait pu trouver plus près ce qu'il allait chercher si loin ; le séminaire de Valognes était un petit Port-Royal, qui avait aussi ses solitaires érudits <sup>(1)</sup>. Antoine le Vasseur de Masseville, né à Montebourg en 1648, y composa son *Histoire sommaire de Normandie*, ouvrage assez savant pour le temps, dont la première édition parut en 1698. L'auteur vécut jusqu'en 1733.

A ces écrivains d'un grand renom, il en faudrait adjoindre une multitude d'autres d'un moindre rang, auxquels nous ne consacrerons qu'une note à la fin du livre, pour ne pas les laisser en oubli. Il en est deux toutefois à qui nous devons une notice pour la singularité, François Desrues et Michel de Saint-Martin.

François Desrues, né à la Lande-Dairou vers 1554, avait fait ses études en un des collèges d'Angers, nommé le Collège des Boursiers normands. Retiré à Paris, où il vécut du prix des leçons qu'il donnait et du bénéfice que lui rapportaient ses livres, il ne cessa point d'appartenir au diocèse de Coutances et signa constamment Desrues, P. coutançais. Il reste de lui un premier recueil intitulé *les Antiquités de la France*, qui n'est pas absolument à dédaigner, mais qui fut rejeté au dernier rang par le recueil éminemment supérieur d'André Duchêne, comme celui-ci devait l'être par la collection si incomplète encore de dom Bouquet. Plus un second, d'un tout autre genre, intitulé *les*

(1) Il s'est élevé un grand nombre de réclamations contre cette accusation de jansénisme et contre la sentence de l'autorité diocésaine qui ferma l'établissement. La loi réserve au condamné le droit de maudire ses juges, et aussi le droit de rappel. Il semble que le reproche ne tombait que sur l'enseignement théologique donné aux élèves.



*Marguerites françoises*, collection de compliments et de phrases arrangées pour la conversation, dans le genre que Scudéry mit à la mode et que Molière a tourné en ridicule dans sa comédie des *Précieuses*. Pour excuser la légèreté d'un pareil ouvrage, qui semble avoir inauguré le genre prétentieux dans la littérature française, il faut se souvenir que l'auteur n'avait que sa plume pour moyen de vivre, et ajouter qu'il prit bien son temps et choisit bien son sujet, puisque le livre eut jusqu'à neuf éditions. Il est si commode d'acheter de l'esprit à la boutique et de mettre en sa mémoire les mille improvisations qu'on peut avoir l'occasion de faire ! L'auteur mourut en 1633.

Le célèbre Michel de Saint-Martin, sieur de la Mare du Dezert, marquis de Miskou, naquit à Saint-Lo le 1<sup>er</sup> mars 1614. Il était fils d'un négociant enrichi dans le commerce avec les colonies, qui avait acheté des titres de noblesse.

Michel de Saint-Martin était, dit-on, d'une telle difformité quand il vint au monde, que ses parents hésitèrent à le faire baptiser, doutant que les prêtres voulussent le considérer comme un être humain ; le charitable Jean du Bois se décida à le prendre pour filleul. Un tel récit est peut-être exagéré ; mais il resta d'une laideur si ridicule, que ceux qui le voyaient pour la première fois, ne pouvaient réprimer un besoin de rire ; ce qui le mortifia toujours beaucoup.

Il reçut la prêtrise<sup>1</sup>, il se fit recevoir docteur, il devint, en 1654, recteur de l'université de Caen<sup>1</sup>, il écrivit pas mal de brochures sur les questions littéraires ou scientifiques agitées dans le temps, tout est maintenant oublié, et même un long ouvrage sur *le Gouvernement de Rome* et une *Vie* de son charitable parrain.

Le pauvre homme était trop laid, pour ne pas être ridicule ; trop fat, pour ne pas aimer à paraître ; trop riche, pour ne pas faire le généreux ; trop candide, pour ne pas se croire un personnage devant ceux qui le flattaient, de sorte qu'il devint un plastron contre lequel se décochèrent tous les traits de la malignité publique.

Il couchait en un cabinet qui se chauffait par-dessous, portait cinq paires de bas de chausses, trois bonnets et une perruque par-dessus, aimait à voyager et craignait les vents coulis. Il acceptait comme bonnes les histoires

de sorciers et de revenants qu'on lui contait sans rire ; ce qui donna lieu au mauvais roman de *Monsieur Ouffe*, toujours peureux et tremblant. Il se laissa persuader que les lettrés de l'empire de Chine l'avaient élu mandarin, et recevoir en cette qualité par une compagnie de farceurs ; ce qui inspira à Molière sa scène du *Mamamouchi*, dans la comédie du *Bourgeois gentilhomme*, et à Charles Porée, frère du jésuite de ce nom, le roman de la *Mandarinade*, en trois volumes.

Cependant Michel de Saint-Martin était savant et bon littérateur ; il dirigea bien l'université de Caen. Si c'est un malheur de donner lieu à la raillerie, ce n'est pas un mérite d'être railleur. Il mourut, en 1687, à Caen, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de cette ville, en une belle chapelle qu'il y avait fait ériger, pour lui servir de sépulture.

Mais les Eglises d'Avranches et de Coutances eurent des gloires d'un ordre différent et d'un plus grand prix : il suffit de rappeler les noms de Pierre Crestey et de Barthélemi Piqueray ; ici c'est l'auréole de la sainteté. Le nom du premier vit toujours à Barenton, environné de respect, d'ailleurs il s'y survit à lui-même dans ses œuvres. La dévotion envers le tombeau du bienheureux Barthélemi Piqueray, ainsi parle le peuple de Cherbourg, s'est maintenue jusqu'à nos jours. On y porte les petits enfants, qu'il aimait tant de son vivant, à l'exemple du divin maître, afin que son âme les bénisse. On y va l'invoquer pour la guérison ou le salut des malades. Rien n'est mieux connu dans les traditions locales que *le tombeau du saint prêtre* <sup>(1)</sup>. Il faut adjoindre à ces saints personnages le P. Nicolas Viel, capucin, martyrisé au Canada en 1625, et la sœur Catherine de Saint-Augustin, fille de Jacques Simon, sieur du Longpray, avocat à Cherbourg, née à Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1632, religieuse de l'ordre des Augustines hospitalières, du couvent de Bayeux, dont le P. Charlevoix parle dans son *Histoire de la Nouvelle France*, et dont le P. Paul Ragueneau, de la compagnie de Jésus, a écrit la vie édifiante, aussi remplie de révélations et de grâces merveilleuses, que d'œuvres de pénitence, d'abnégation et de dévouement. Elle mourut à l'hôtel-Dieu

(1) L'historien Trigan a écrit sa vie.

de Québec en 1668, victime de ses mortifications et de son zèle au service des malades.

L'évêque Léonor I de Matignon, qui avait été constamment l'édification de son troupeau et de ses prêtres dans le diocèse de Coutances par sa piété et sa régularité, le fut de même à Lisieux. Après avoir gouverné ce second diocèse pendant trente années, il se démit en faveur d'un sien neveu et se retira à Paris, pour ne plus songer qu'à l'œuvre de son salut. Il y mourut en 1680, à l'âge de soixante-seize ans. Son successeur le fit rapporter à Lisieux, et plus tard il fut transféré dans le caveau de la famille à l'église Saint-Laurent de Torigny.

Il y avait déjà plus de cent dix ans qu'il y reposait, lorsqu'une troupe de dévastateurs vint en 1793 fouiller les tombeaux, sous le prétexte d'en prendre le plomb pour faire des balles, mais bien plus dans l'espoir d'y trouver des trésors. Le corps du pieux évêque apparut plein de fraîcheur comme au premier moment après la mort. Les linceuls et les ornements étaient intacts; une suave odeur embauma l'église; la foule des spectateurs cria miracle ! C'est un saint ! et se jeta sur les dépouilles, pour s'en partager les lambeaux.

Les profanateurs entrèrent dans une grande colère, et défendirent avec les menaces les plus terribles et les plus féroces imprécations de rien emporter. Nonobstant, il disparut beaucoup de fragments, qui ont été conservés à Torigny comme des reliques.

Un trou avait été creusé auprès de l'église, pour y jeter les ossements; mais le corps de l'évêque ne put y entrer. Un des profanateurs lui appliqua alors un furieux coup de pied sur la poitrine, pour le faire ployer, en lui disant : Tiens ! Si tu as du pouvoir, fais-le voir. Le malheureux ne put retirer sa jambe, elle était paralysée. Il traîna depuis lors une longue et misérable vie, objet de répulsion et presque d'horreur pour ceux qui le connurent.

Le diocèse de Coutances fournit à l'Eglise plusieurs saints prélats dont il nous paraît suffisant de rappeler les noms : Jean Davy du Perron, frère du grand cardinal, aussi savant que son frère, disait-on, et peut-être plus profond, nommé coadjuteur de Sens en 1617, devenu archevêque en 1618

et mort à Montauban en 1624, à la suite de la cour, avec la réputation, non-seulement d'un savant, mais aussi d'un saint ; leur neveu, Jacques le Noel du Perron, natif de Périers, abbé de Saint-Taurin d'Evreux et de Lire, évêque d'Angoulême en 1636, puis d'Evreux en 1646, éditeur des œuvres du cardinal ; Jean Hervé de Flamanville, né à Flamanville en 1660, vicaire-général de Chartres, évêque de Perpignan en 1695 ; René le Sauvage, de Bréville, nommé évêque de Lavaur en 1673, prélat d'une grande réputation de savoir et de vertu, décédé le 17 mai 1677 ; Henri de Bricqueville de la Luzerne, élevé à l'évêché de Cahors en 1693 ; François de Carbonnel de Canisy, à celui de Limoges en 1695 ; Jean de Gaillard, à celui d'Apt en 1670.

Jean de Gaillard, natif de Granville, était chanoine théologal de Coutances, lorsqu'il fut nommé à l'évêché d'Apt ; il reçut la consécration épiscopale dans la cathédrale de Coutances, le 26 juillet 1674, des mains de l'évêque Charles-François de Loménie. A cette occasion, deux monuments incommodes furent enlevés du chœur de la basilique, savoir : le tombeau de marbre blanc de Nicolas de Briroy, surélevé au-dessus du pavé, et la grille de bronze qui environnait celui de Hugues de Morville. Elle fut déposée dans la chapelle Saint-Sébastien, en attendant une décision ultérieure, et y resta jusqu'en 1744, qu'on la jeta en fonte, pour augmenter le poids de la grosse cloche, sur laquelle on inscrivit le nom de Hugues de Morville, en souvenir du monument.

Toutefois, ceci est la face de la médaille ; l'envers est fort laid. Auprès de grands personnages, il y eut des misérables ; à côté des saints, des scélérats, dont il faut aussi faire mémoire. L'ignoble sorcellerie célébrait ses abominables mystères ; une hypocrite appelée la sœur Bucaille, de Cherbourg, occupait le public de ses faux miracles et de ses révélations prétendues. Elle ambitionnait le rôle qu'une pauvre fille de Coutances, nommée Marie Desvallées, venait de remplir bien malgré elle. La Bucaille était une vile créature ; Marie Desvallées était véritablement atteinte d'une cruelle infirmité, hallucination ou possession ; mais plus probablement possession.

Les intrigues de Marie Bucaille se terminèrent d'une manière tragique ; la justice s'en mêla, à la demande d'ecclésiastiques de Valognes du rang le plus élevé, et la sainte, qui lisait dans les consciences, opérait des miracles,

avait le don de présence en plusieurs lieux à la fois, et prophétisait dans sa prison, fut condamnée pour crimes de blasphème, de sacrilège et de débauche à être fouettée publiquement par la main du bourreau, à avoir la langue percée d'un fer rouge et à l'exil. Ainsi jugea le parlement de Rouen. Elle subit son châtiment à Valognes sur la place du marché; un chirurgien du lieu, nommé Guillaume Mauquet de la Motte, lui guérit la blessure de la langue. Elle rentra après trois ans d'exil, et fut reléguée en détention perpétuelle à l'hôtel-Dieu de Caen, où elle mourut en 1704.

Quelques personnes notables de Valognes et le P. Saunier, capucin, confesseur de l'hypocrite, se trouvèrent gravement compromis dans l'information dirigée par le lieutenant criminel au présidial du lieu. Il y avait une intrigue, qu'on n'osa pas trop approfondir.

Nous ne parlons de cette grande et affreuse misère, que parce qu'elle fit dans le temps un grand et affreux scandale.

Les procès pour crime de sorcellerie causèrent un scandale beaucoup plus grand encore, parce qu'il fut universel, et révélèrent dans les mœurs publiques une dépravation de bas étage que personne ne soupçonnait, qui tendait à se généraliser, et se propageait au moyen des serments de discrétion et de silence par lesquels les initiés s'engageaient entre eux.

Le nom de sorciers était un nom de convention propre à inspirer au public le respect et la crainte, pour voiler de hideux mystères de promiscuité et les débauches d'un néognosticisme tout aussi insultant au dogme chrétien que le premier avait pu l'être. Dans les mystères de la Bonne-Déesse, les païens éteignaient du moins les flambeaux après le festin et la danse, ici la lumière de la lune ne cessait d'éclairer la scène.

Les alumbrados, ou illuminés, poursuivis en Espagne, en 1623, par le grand inquisiteur André Pacheco, très-doux et pacifique personnage, puisque de plus de trente mille accusés, il ne fit livrer que sept coupables au bûcher, avaient infesté la Navarre, la Biscaye, la Picardie, l'évêché de Saint-Malo, et par celui-ci l'Avranchin et le Cotentin. Louis XIII fit procéder contre eux, en 1633, dans la Flandre, avec une grande sévérité; mais sans les détruire, car ils avaient adopté l'ancienne maxime des gnostiques : jurez, parjurez, ne

révélez pas le secret. Ils enseignaient que la débauche est le paradis de l'homme, et qu'il n'y en a pas d'autre à espérer.

Le doyenné de la Haye-du-Puits semble avoir été le principal foyer de la secte en ce pays, et le bois de Tenclin, le lieu principal de ses réunions nocturnes, appelées du nom de *sabbats*.

Les sorciers y étaient-ils transportés par le diable à la suite de certaines onctions qu'ils pratiquaient et de paroles mirifiques qu'ils prononçaient? On l'a toujours cru, des centaines de témoins l'ont affirmé sous la foi du serment, le diable en a éminemment le pouvoir; mais!... à chacun son jugement sur la question.

Le bois de Tenclin est un fourré presque impénétrable, qui a pourtant des éclaircies et quelques sentiers de çà de là. Beaucoup de personnes tombèrent à l'improviste et sans s'en douter au milieu des bacchanales; les unes furent maltraitées, les autres obligées de rebrousser chemin; un silence absolu fut imposé à toutes.

Cependant les juges du bailliage se trouvèrent informés de manière à ne pouvoir plus s'abstenir. La procédure commença en 1669. Il y eut cinq cent vingt-cinq personnes impliquées, dont cent cinquante-quatre plus que les autres, et desquelles dix faisaient des aveux spontanés.

Le parlement de Rouen, qui poursuivait une affaire semblable, dont le Pont-de-l'Arche avait été le théâtre, évoqua celle-ci, avec ordre aux juges des lieux d'informer jusqu'à sentence exclusivement.

Le mystère ainsi divulgué, l'épouvante devint grande dans la contrée; les imaginations se montèrent, les moindres événements tournèrent à la sorcellerie: les uns virent passer des bandes de sorciers en l'air à la hauteur des arbres, il leur en tomba aux pieds, il en tomba par les cheminées, chacun reconnut son homme, à la vue, à la parole; les autres furent retenus par l'habit, jetés à terre, battus, ce qui pouvait bien être. D'autres encore racontèrent les orgies, les nudités dont ils avaient été témoins au mont Tenclin.

Ces derniers détails ne peuvent être reproduits; mais ils doivent être vrais, puisque c'étaient les mœurs, les faits et les gestes des gnostiques dévoilés

depuis plus de mille ans dans les écrits des Pères ; où aucun des témoins ne les avait étudiés, par la double raison que les paysans n'étudiaient pas les Pères de l'Église, et que la plupart de ceux-ci ne savaient pas lire.

Le curé de Saint-Symphorien fut gravement impliqué ; un bourgeois de la Haye-du-Puits, nommé Jacques Noël, Charles Basneville, de Varenguebec, Charles Godefroy, élève du collège de Coutances, Jacques le Harivel, Nicolas le Monnier, plusieurs autres furent condamnés à mort. Louis XIV commua la peine en celle des galères.

Une instruction semblable se poursuivait dans le bailliage de Carentan, Antoine Quetier, curé de Coigny, se trouva fort compromis ; Charlotte le Vasseur, sa belle-sœur, fut condamnée à mort. Charlotte Mabieu de Lilletot, fille d'un médecin de Carentan, également impliquée, disparut du pays, et n'y revint qu'en 1744 ; Barbe Alexandre, femme de Thomas le Goux, sieur de la Couture, lieutenant général de l'élection ; une dame Jacques Michel Yver du Taillis, femme d'un conseiller au présidial, trente-deux personnes en tout furent condamnées au bûcher.

Le scandale était énorme, la peur aussi grande ; quelques témoins notoirement idiots furent acceptés comme valables, la torture arracha tous les aveux que l'on voulut, les magistrats confièrent à des chirurgiens jurés le soin de trouver sur les membres des accusés la marque de la sorcellerie, et cette marque consistait en certaines taches livides ou pareilles à du parchemin, dans lesquelles on enfonçait le bistouri ou des alènes jusqu'à la profondeur d'un travers de doigt sans éveiller la sensibilité. Les patients avaient les yeux bandés, pour ne pas voir ce qu'on leur faisait ; malheur à eux quand ils ne criaient pas. Or ces marques se trouvaient sur plusieurs, sur beaucoup des accusés.

Qu'est tout ceci ? Que sont ces marques ? Pourrait-on en retrouver autant sur les membres de personnes vivantes ? Et, le cas échéant, qui prouverait que c'est de la sorcellerie ?

Cependant beaucoup de gens ne croyaient pas à la sorcellerie, qui auraient cru à des actes d'impiété et de dépravation ; le parlement s'entêtait d'autant plus dans ses vieilles routines. La cour de France était obsédée de demandes

et d'observations contradictoires. Boissier, juge au présidial de Coutances, et de Saint-André, médecin dans la même ville, écrivirent sur le sujet des livres fort sensés, mais qui ne résolvaient pas la question principale.

Enfin parut une ordonnance délibérée en conseil du roi à la date de 1672, qui enjoignait de surseoir à toute exécution, à toute information nouvelle et d'ouvrir les portes des prisons à ceux des accusés qui n'étaient pas retenus pour autre cause, avec promesse d'une déclaration générale sur la matière.

Le parlement de Normandie présenta de vigoureuses remontrances ; mais la cour n'y eut pas égard. La déclaration promise ne parut qu'en 1682 : la poursuite des crimes de droit commun y était seule maintenue, la question de magie, écartée.

Plusieurs des condamnés obtinrent une commutation de peine, quelques-uns furent graciés nominativement. Charlotte le Vavasseur eut une grâce plénière et fut reçue par le maréchal de Bellefond au château de l'Ile-Marie, où elle vécut encore plusieurs années.

A partir de ce moment, on ne parla plus de sorciers dans les pays de Carentan et de la Haye-du-Puits ; mais on y parle encore de ceux-ci. Le souvenir de leurs orgies n'est pas effacé.

Et Marie Desvallées ! Quel jugement faut-il en porter, après les grandes contestations qui surgirent quand elle eut cessé de vivre ? Abstenons-nous, puisqu'elle n'eut point de juges, et contentons-nous de raconter ; d'autant plus que, dans la discussion, il fut bien moins question d'elle que du P. Eudes, qui se posait comme le marteau des jansénistes, et que les jansénistes voulurent écraser en se servant d'elle comme d'un marteau.

Marie Desvallées naquit à Saint-Sauveur-Lendelin, en 1590, de parents fort pauvres. Lorsque fut arrivé l'âge de gagner sa vie en qualité de domestique, elle fut prise, à dix-neuf ans, d'une maladie aussi étrange que terrible. Une vieille femme qui jouait le rôle de sorcière et qui fut brûlée vive à Coutances quelques années plus tard pour d'autres méfaits, lui avait jeté, disait-on, un sort.

L'évêque Nicolas de Briroy l'appela et la fit exorciser pendant la Semaine-Sainte de l'année 1612 ; il fut constaté qu'elle était démoniaque : elle



répondait pertinemment en français à toutes les questions qui lui étaient adressées en langue latine, en langue grecque ou en langue hébraïque. Elle était d'ailleurs d'une grande piété, d'une patience et d'une résignation admirables. Elle se réjouissait même de souffrir les plus grands maux, puisque telle était la sainte volonté de Dieu. Un morceau de pain et quelques verres d'eau, sans jamais rien de plus, composaient son aliment quotidien.

Elle ne pouvait se confesser, le seul mot la jetait en des convulsions terribles. Elle ne pouvait communier : sa bouche, sa tête, ses membres éprouvaient d'affreuses contorsions.

Si c'était un rôle, elle devait le jouer jusqu'à l'âge de soixante-six ans, qu'elle mourut.

Sa vie était irréprochable, de telle sorte que pendant tant d'années, au milieu d'épreuves subites, imprévues, multipliées, affreuses, de douleurs atroces, de pièges tendus à sa bonne foi, jamais personne n'eut lieu de lui reprocher un défaut ni même l'apparence d'un péché.

Elle allait jusqu'à dire qu'elle ne saurait pécher, Jésus-Christ ayant échangé de volonté avec elle ; ce qui constitue un blasphème selon la lettre, mais voulait dire dans sa pensée, qu'elle voyait en toutes choses la volonté de Dieu et qu'elle n'avait d'autre souci que de s'y conformer. Cette grâce d'une indifférence absolue aux maux temporels et d'une conformité parfaite avec la volonté divine, elle l'avait sollicitée avec ardeur pendant deux années comme l'unique don de Dieu, et croyait l'avoir obtenue.

Du reste personne, même ses adversaires, car elle en avait beaucoup, et sa vie était manifeste, n'avaient la moindre faute à lui reprocher ; il faut le redire.

Pendant les intervalles que lui laissaient ses crises affreuses, elle vaquait aux soins du ménage de deux ecclésiastiques, qui l'avaient acceptée par charité, et allait prier ensuite devant l'autel du rosaire à l'église des Dominicains.

Elle jeûnait tous les jours et portait un cilice.

Elle endura mentalement pendant douze années le supplice de la damnation : c'est-à-dire les ardeurs d'un feu dévorant et un sombre désespoir. Elle l'avait elle-même demandé à Dieu pour le salut des pécheurs.

Elle seule, en pareil cas, était son propre témoin, mais un tel état, s'il était réel, ne lui est pas spécial, tant d'autres démoniaques l'ont éprouvé ! Le célèbre P. Surin, jésuite, de pieuse et ascétique mémoire, en fit personnellement l'expérience à Loudun en 1635, parmi les possédées qu'il exorcisait à la suite du procès dont Urbain Grandier fut la victime. Il en rend compte dans les mêmes termes.

La possession de Marie Desvallées n'était d'ailleurs qu'un des moindres épisodes de cette grande épidémie de possessions qui désola les provinces Rhénanes et la France pendant le *xvi<sup>e</sup>* siècle et la première moitié du *xvii<sup>e</sup>* <sup>(1)</sup>. Le diocèse de Coutances doit s'estimer heureux d'en avoir été quitte pour si peu.

En l'appelant à Coutances, l'évêque Nicolas de Briroy lui accorda pour demeure un petit logement qui était contigu à la chapelle du palais épiscopal; elle l'occupait depuis moins d'une année, lorsqu'une accusation de magie portée contre elle l'obligea de comparaître devant le parlement de Normandie. Elle se rendit spontanément à Rouen, munie d'une lettre de l'évêque à l'adresse du cardinal-archevêque François de Joyeuse. Exorcisée nombre de fois dans la chapelle du palais, son état de possession s'y révéla encore d'une façon manifeste. Mais le parlement, qui portait une haine furieuse aux magiciens, voulut aussi avoir son tour : elle fut jetée dans la prison des malfaiteurs, où elle subit pendant six longs mois les insultes des détenues et la visite des chirurgiens, qui cherchaient en ses membres au moyen du fer et du feu, sans pouvoir la trouver, la place insensible.

Elle ne se plaignait ni ne murmurait, puisque, disait-elle, c'était la volonté de Dieu.

Le métier n'était pas engageant ; cependant elle eut une sosie, insensible au fer et au feu, qui parcourut le midi du diocèse sous le nom de Marie Desvallées, l'Avranchin, la Bretagne et alla se faire mettre en prison à Saint-Malo, à titre de voleuse et de débauchée.

La véritable Marie Desvallées demeura un sujet de contestations et

(1) Voy. notre *Histoire de Satan*, chap. xviii.

d'appréciations diverses entre les plus savants hommes du temps. L'évêque Léonor de Matignon la soumit à la direction de l'abbé le Pilleur, son grand vicaire, docteur en théologie. Celui-ci, après plusieurs années d'observation attentive, et pour mettre fin à des calomnies qui allaient leur train, publia le résumé de ses observations, qu'il termina ainsi : « Je proteste que comme je ne suis point assés hardy pour l'approuver, aussy ne suis-je point assés téméraire pour la condamner, et je me soubmets en cela au jugement de ceux que Dieu a mis au dessus de ces choses pour en juger. » Le mémoire et sa conclusion donnèrent lieu à des contestations encore plus vives.

Vint le P. Eudes, qui la prit pour sujet d'étude, l'exorcisa en 1644, de nouveau en 1644, demeura convaincu que tout était surnaturel et resta gagné à sa cause. Il écrivit quatre gros volumes de ses dires et révélations. Si tout était extraordinaire, il n'y avait du moins rien de contraire à la foi ; le P. Eudes s'y connaissait.

Marie Desvallées mourut le 25 février 1656. Elle avait recouvré un peu de repos depuis cinq ans et la faculté de communier.

Une partie des chanoines voulurent la faire enterrer à la cathédrale, beaucoup de gens préféraient l'église des Dominicains. Le curé de Saint-Nicolas, dont elle était paroissienne, l'enterra dans son église. A dix mois de là, le P. Eudes, muni, pour sa sûreté, d'un arrêt du parlement, la fit exhumer nuitamment et transporter dans son église.

Tout n'était pas fini ; il publia une vie abrégée de sa sainte ; quelques personnes colportèrent à titre de reliques des chiffons qui avaient appartenu à la morte ; on parla de miracles. Les jansénistes affichaient leur indignation.

L'abbé Bazire, official et vicaire général de Claude Auvry, réunit plusieurs fois le chapitre, pour en délibérer. Enfin il fut, à la date du 2 décembre 1658 donné sentence défavorable à la cause <sup>(1)</sup>.

Claude Auvry, retiré alors au palais Mazarin, manda à l'abbé le Pilleur d'apporter les pièces de la procédure. Il se tint au palais même une grande

(1) Le registre des délibérations capitulaires des années 1656 à 1670 a été soustrait des archives diocésaines il y a moins de vingt ans. Son contenu n'est indiqué que par quelques notes de l'abbé Pourret.

réunion de docteurs et de savants, et après longue discussion, l'évêque jugea plus prudent de ne pas juger et de s'en rapporter à la décision du Souverain-Pontife, si la cause venait à être portée à son tribunal.

Les deux partis triomphèrent : les Eudistes de ne pas être condamnés, et les jansémistes d'avoir encore le champ libre. Ils publièrent à grand bruit, et ils étaient nombreux dans le diocèse, même parmi les signataires du *formulaire*, que l'évêque s'était abstenu par considération pour le P. Eudes et pour sa congrégation, alors très-florissante. Ce n'était pourtant pas en vue de s'abstenir, qu'il avait formé une commission de jugement.

Cependant l'abbé le Pilleur fit afficher à la porte de toutes les églises du diocèse une défense de parler dorénavant de Marie Desvallées, de l'invoquer ou de distribuer ses reliques.

Claude Auvry avait résigné son titre peu auparavant en faveur d'Eustache le Clerc de Lesseville.

Le silence se fit pour quinze ou seize ans au sujet de Marie Desvallées. Puis parut une longue vie de la béate, soit de la main du P. Eudes, soit d'un de ses disciples, mais conforme aux notes qu'il avait prises lors des exorcismes. La querelle se renouvela avec fureur. L'abbé le Pilleur adressa les pièces du procès à Charles Dufour, abbé d'Aunay, trésorier de l'église cathédrale de Rouen, qui publia, sous l'anonyme, en 1674 ou 1675, un factum intitulé : *Lettre à un docteur de Paris*, dans lequel le P. Eudes est pris à partie avec une colère de janséniste et sa doctrine traduite en hérésies, comme on y pourrait traduire le *Credo*, au moyen de déductions. Il y eut *défense, réponse et nouvelles observations*; puis tout retomba dans un silence définitif. Quelle fut Marie Desvallées?

Le P. Eudes a des titres plus certains à nos respects. Il opéra un bien immense dans ses missions. Il fonda une congrégation de fervents missionnaires, que son successeur, Jacques Blouet de Camilly, rendit plus grande et plus prospère. Il fut l'ardent promoteur du culte des saints Cœurs de Jésus et de Marie. La cathédrale de Coutances eut l'insigne

honneur d'ériger, la première dans le monde, un autel sous le vocable du Sacré-Cœur de Jésus <sup>(1)</sup>; mais nous n'en avons pas fini avec l'éminent personnage.

(1) Le premier acte public et autorisé de ce culte fut célébré en l'église du Séminaire, maintenant chapelle du Lycée.



## CHAPITRE XXVI

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Charles-François de Loménie établit enfin, en 1703, dans le diocèse de Coutances, les conférences ecclésiastiques qu'il promettait depuis si longtemps; mais il voulut qu'elles fussent pour ses prêtres une occasion de relations mutuelles, d'un bout à l'autre du diocèse, aussi bien qu'un moyen de s'édifier et de s'instruire. Il les organisa de cette sorte : chaque conférence choisissait un saint pour patron et pour modèle de vie ecclésiastique. Les conférences voisines déléguaient chacune deux de leurs membres aux fêtes des patrons, et toutes les conférences du diocèse chacune deux membres à la fête de la conférence de Coutances.

La même année, il rendit au séminaire de Valognes son importance première, en levant l'interdit qui pesait sur lui depuis si longtemps; mais, pour empêcher qu'il n'y fût enseigné dorénavant de mauvaises doctrines, il le soumit à la surveillance d'un de ses archidiaques. Le fondateur l'avait donné en mourant, le 15 septembre 1699, aux PP. de l'Oratoire.

La ville de Saint-Lo vit naître pendant son épiscopat deux nouvelles institutions religieuses, d'abord la communauté du Bon-Sauveur, appelée à un long et utile avenir, ensuite et par les soins même du prélat, une communauté de Sœurs de la Propagation de la Foi, pour la conversion et l'instruction des jeunes protestantes; celle-ci en 1708.

Quelques personnes pieuses, entre autres Elisabeth de Surville, Marie-Louise Auvray, Marguerite Bretot, Marie Foucher s'étaient livrées de concert à l'instruction des petites filles pauvres, à la visite des malades et

au soulagement des indigents, sous la direction de Charles-François de Gouëy, curé de Notre-Dame-de-Saint-Lo. L'œuvre ayant pris des développements, l'association se fonda en communauté sous la règle de Saint-Augustin avec des statuts spéciaux et appropriés à son but. L'évêque l'approuva en 1712 et la soumit à la direction du P. Hérembourg, eudiste, archidiaque du diocèse. Sur l'information du bien opéré par le nouvel institut, le gouvernement lui accorda des lettres royales de reconnaissance en 1726, sous ce même vocable du Bon-Sauveur et sous l'obédience de l'évêque de Coutances. Alors c'était Léonor II de Matignon qui gouvernait le diocèse.

Charles-François de Loménie de Brienne mourut le 7 avril 1720 après cinquante-quatre années d'épiscopat. Il fut enterré dans le chœur de la cathédrale. Charitable, savant et modeste, il avait été cependant plus estimé qu'aimé, à cause d'une certaine sévérité qui lui était naturelle.

Rolland-François de Querhoent de Coëtanfao <sup>(1)</sup>, docteur de Sorbonne, frère du lieutenant-général marquis de Coëtanfao et neveu de Charles de Rosmadec, archevêque de Tours, avait succédé à Pierre-Daniel Huet sur le siège d'Avranches. Ce prélat, plus recommandable par sa piété que par l'éminence de sa science ou de ses talents, devait gouverner le diocèse jusqu'en 1719. Il institua cette précieuse adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, distribuée entre toutes les paroisses et revenant une fois l'an pendant un mois pour chacune, qui est toujours chère aux populations, et a fait produire tant d'actes de piété envers la divine eucharistie.

Son épiscopat vit l'introduction à Avranches des frères de la doctrine chrétienne, pour l'enseignement gratuit des petits garçons, fondés par Gabriel-Arthur de la Villarmois, doyen du chapitre, et la création du séminaire de la Garlière, qui devait fournir un grand nombre d'éloquents et zélés missionnaires, par un prêtre du diocèse, nommé Gabriel de la Robichonnière.

A la mort de Rolland-François de Coëtanfao, César le Blanc, fils de Louis le Blanc, maître des requêtes de l'hôtel du roi, et frère de Claude le Blanc,

(1) Prononcez Coëtanfô.

secrétaire d'Etat au département de la guerre sous la régence du duc d'Orléans, fut nommé en son remplacement. Il fut sacré à l'hôtel des Invalides le 4<sup>er</sup> mai 1720, par Armand Bazin de Bezons, archevêque de Rouen, son oncle, assisté de Jean-Baptiste Massillon, évêque de Clermont, et de Louis de la Vergne de Tressan, évêque de Nantes, en présence de plus de trente prélats et avec une solennité extraordinaire.

Le P. Massillon devint abbé de Savigny l'année suivante. Ce bénéfice, le seul qu'il possédât, lui rapportait vingt-deux mille livres, sans déduction des charges, qui s'élevaient à quatre mille deux cents livres. Il y avait alors dix-huit religieux à l'abbaye, jouissant d'un revenu de dix mille quatre cent soixante-huit livres, sans déduction des charges, qui s'élevaient à deux mille huit cent cinquante livres en principal; ainsi qu'il résulte d'un compte-rendu présenté par le nouvel abbé à l'assemblée du clergé de France.

Les religieux se levaient à deux heures du matin, récitaient les matines de la Vierge, faisaient une méditation, puis récitaient les matines canoniales. A six heures, ils se réunissaient pour primé, allaient ensuite à la salle du chapitre, où ils assistaient à la lecture du martyrologe et d'un chapitre de la règle de saint Benoît, après laquelle ils chantaient les prières d'usage. Ils se réunissaient de nouveau à neuf heures, pour chanter tierce, puis la messe de communauté, et ensuite sexte. Ils chantaient none à onze heures. De l'église, ils passaient au réfectoire pour le repas, pendant lequel on lisait un chapitre de la Sainte-Ecriture et ensuite un livre de piété.

A quatre heures, les religieux se réunissaient à l'église pour le chant des vêpres, à cinq heures, au réfectoire, pour la collation du soir, pendant laquelle un d'eux faisait une lecture de piété. A six heures, ils se rendaient au chœur, pour la préparation à la méditation du lendemain, la lecture d'un chapitre de saint Bernard, ensuite le chant des complies, et après quelques moments de recueillement, ils allaient prendre le repos de la nuit.

En la même année où Massillon fut nommé abbé de Savigny, Henri-François-Xavier de Belzunce, évêque de Marseille, fut nommé abbé de Montmorel. Cette abbaye était d'un revenu de huit mille soixante-dix-sept livres, absorbé pour près de moitié par les charges. Les religieux étaient



revenus à la maison; leur avoir s'était relevé jusqu'à cinq mille livres de rente; mais nous avons dit les énormes charges d'entretien qui pesaient sur eux.

Le 8 janvier 1724, Léonor II Goyon de Matignon, fils de Charles-Auguste, maréchal de France, et d'Elisabeth Berthelot, prieur du Plessis-Grimout et abbé de Lessay, fut nommé au siège de Coutances en remplacement de Charles-François de Loménie. Il fut sacré à Paris dans l'église des Carmes-Deschaus le 11 janvier 1722 par le cardinal de Fleury, assisté de César le Blanc, évêque d'Avranches, et de Dominique-Barnabé Turgot de Saint-Clair, évêque de Séez <sup>(1)</sup>.

Laid, petit et bossu, précédé d'une réputation d'extravagance, qui lui a survécu, ce prélat fut fort mal accueilli dans son clergé. Sévère, brusque, entier dans ses volontés, les commencements de son épiscopat furent orageux, et firent regretter l'administration de son prédécesseur, qu'on avait pourtant déjà trouvée trop sévère. Léonor II déploya un luxe de grand seigneur qui n'édifia point, et surtout un luxe d'autorité qui irrita. Il employa contre ses prêtres jusques aux lettres de cachet, il confina dans des monastères jusqu'à des curés des plus haut placés. Julien du Hamel, curé de Saint-Nicolas de Coutances, en fut un exemple mémorable.

Mais il faut ajouter, pour donner la raison de pareilles rigueurs, que le diocèse était travaillé par le jansénisme, et que le jansénisme y levait la tête avec insolence. Il ne changea guère, car les jansénistes ne s'amendent pas, mais il se dissimula un peu plus; la paix sembla revenir et l'accord se faire. Non que l'évêque eût conquis la confiance et les cœurs; les jansénistes y mettaient obstacle et faisaient circuler sur son compte un grand nombre d'anecdotes et de saillies ridicules, servant d'aliment à la malignité.

Il faut convenir aussi que son administration manqua de suite et d'uniformité sous ce rapport, et peut-être sous plusieurs. Jean-Baptiste

(1) Léonor II de Matignon était issu d'une branche cadette des Goyon de Matignon demeurée en Bretagne et ainsi cousin à un degré très-éloigné de Léonor I. A cette époque, les Matignon de Torigny avaient cessé de porter le nom de Goyon; le vainqueur de Montgomery en avait donné l'exemple.

Parmentier, curé d'Iquelon, inculpé publiquement au synode de Pâques, en 1722, d'être opposé à la bulle *Unigenitus*, et menacé d'une lettre de cachet, répondit avec audace qu'il ne craignait pas la persécution et qu'une lettre de cachet ne le ferait pas changer d'avis. Il n'en changea pas et mourut paisible dans sa cure en 1748.

L'évêque n'était pas si stupide cependant que certains voulaient bien le dire, car il aimait la société et n'y était point déplacé ; il tournait assez bien une lettre et rédigeait lui-même ses mandements.

Il ne se départit pas de la guerre qu'il avait déclarée dès le début au jansénisme ; il ne reçut jamais un ordinand aux ordres sacrés ni un prêtre aux fonctions du saint ministère, sans leur avoir imposé la signature du *formulaire*.

Léonor II fit beaucoup bâtir et beaucoup détruire. Il fit enclorre d'une haute muraille le bois du Parc, qui avait plus d'une lieue de pourtour. Il fit construire, pour servir de communs à son palais, ces solides édifices qui ont été appropriés plus récemment à l'usage du secrétariat et au dépôt des archives diocésaines.

Il fit démolir le château de la Motte, devenu impropre à l'habitation, pour cause de vétusté, et dès lors les évêques de Coutances n'eurent plus de maison de campagne. Il traita la cathédrale un tant soit peu de la même façon. Sous prétexte de grandes réparations, qu'il fit opérer à la couverture et dans les combles aux murs qui la supportent, il laissa détruire un grand nombre de précieux ornements, dont les amateurs déplorèrent vivement la perte, entre autres la multitude des gargouilles historiées et symboliques dont l'édifice était paré tout à l'entour.

Alors disparurent aussi les sept statues des Tancrède<sup>(1)</sup>, qui étaient placées dans des niches au-devant des contre-forts de la muraille du côté du nord.

(1) La suppression de ces statues était très-regrettable ; cependant, elles ne remontaient pas à Geoffroy de Montbray ; les dessins qui en restent, accusent au plus tôt le règne de Charles VI. On vient de les remplacer par des statues neuves et un peu meilleures ; mais le dessin des niches, principalement des piédestaux et des tabernacles ne vaut rien, parce qu'il n'est pas en rapport avec le style de l'édifice.

Cinq autres avaient été enlevées, dit-on, de plus vieille date du portail du même côté. On établit en glacis les piédestaux qui les avaient supportées, sous prétexte d'empêcher les eaux pluviales d'y séjourner et de s'infiltrer dans la muraille. On aurait pu atteindre le même résultat sans rien détruire et avec une moindre peine.

L'œuvre principale de l'épiscopat de Léonor II, et l'œuvre principale aussi de l'épiscopat de César le Blanc fut la refonte des liturgies et des bréviaires diocésains à l'instar et sur le modèle du nouveau rite parisien.

Assurément le nouveau, maintenant ancien bréviaire de Paris était une œuvre littéraire de grande valeur. La poésie, la sévérité, souvent exagérée, des légendes, l'agencement et la distribution des offices, la sobriété mesurée de leur longueur, la beauté et la variété des homélies laissaient peu à désirer. On peut même dire que sa récitation était un devoir attrayant. A côté de cela des défauts capitaux, tels que la division du seul et unique saint Denis l'Aréopagite en deux saints Denis, inconnus l'un à l'autre, une certaine odeur de jansénisme qui s'en dégagait, plus encore peut-être par ce qui y manquait que par ce qui y était, une superbe indépendance, presque un oubli, de Rome et de ses prescriptions, et pour auteurs des hymnes sacrées, des écrivains vivants ou morts notoirement dans l'hérésie. Mais une tache, un mal plus capital encore, c'était la désapprobation non moins notoire du chef de l'Eglise, qui, s'il n'alla pas jusqu'à la censure, fut retenu par la crainte de se heurter à une désobéissance et de provoquer un schisme.

Tel fut cependant l'exemple que Léonor II et César le Blanc s'empressèrent de suivre, avec moins de vues d'avenir que d'entraînement présent, car ils auraient dû penser qu'un successeur traiterait un jour leurs beaux ouvrages, comme ils traitaient ceux de leurs prédécesseurs. Une fois affranchi du joug de Rome, chacun fait ce qu'il veut, et croit toujours faire mieux en faisant autrement.

César le Blanc mourut le 12 mars 1746, après une prélature de vingt-six années. Léonor II de Matignon lui survécut onze ans, et mourut le 29 mars 1757, à l'âge de soixante-quatorze ans.

César le Blanc eut pour successeur Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy,

docteur de Sorbonne, dont l'épiscopat ne présente aucun fait saillant, si ce n'est la construction d'un grand et beau séminaire, presque entièrement aux frais du prélat, pour y réunir dorénavant tous les ordinands du diocèse. Il favorisa de tout son pouvoir les études; c'est lui qui introduisit l'usage des distributions de prix au collège d'Avranches à la fin des années scolaires, faisant lui-même les frais de ces distributions.

Pieux, modeste, bon, charitable, il distribua aussi de grandes aumônes et dépensa de grandes sommes en bonnes œuvres. Il enrichit sa cathédrale d'ornements précieux. Il soutint de ses largesses l'abbaye de Sainte-Anne, que sa réunion avec celle de Moutons n'avait pas suffisamment mise à l'aise.

En effet, d'après un compte présenté par l'abbesse, Marie de Vassy, décédée en 1749, la maison ne possédait que deux mille six cent quatre-vingt-sept livres de revenu, grevées de douze cents livres de charges, pour l'entretien de vingt religieuses, quatre sœurs et quatre domestiques.

Il est vrai que la mesure arrêtée par Pierre-Daniel Huet n'avait pas obtenu son plein effet. Les religieuses du prieuré de Saint-Michel-du-Bosc refusèrent de suivre le sort de leur maison-mère : soutenues par le marquis de Rothelin, baron de Varengebec et seigneur du lieu, elles se choisirent une prieure, restèrent sourdes aux jussions de l'évêque d'Avranches et de l'archevêque de Rouen, aux exploits signifiés par huissier et, en fin de compte, demeurèrent mattresses de fait, sinon de droit. L'évêque de Coutances, qui était parent du marquis de Rothelin, et à qui il répugnait de chasser des religieuses de son diocèse, s'abstint de toute intervention.

A cette époque, beaucoup de lois de l'Eglise étaient aussi des lois d'Etat, notamment celle de l'abstinence quadragésimale. Il n'était pas loisible aux bouchers d'abattre des animaux en carême; cependant, comme il n'était pas possible de refuser aux malades les aliments nécessaires et que les viandes abattues avant le mercredi des Cendres ne pouvaient se conserver jusqu'à Pâques, le maître boucher de Coutances demandait à Léonor II des permissions, que celui-ci n'accordait parfois que sous des conditions impossibles. A Avranches, l'hospice se fit reconnaître, par arrêt du parlement de Rouen du 18 août 1744, le droit exclusif de vendre des viandes durant le

carême, sous peine de cent livres d'amende contre les contrevenants et la confiscation des viandes et des chevaux et voitures qui auraient servi à les transporter.

Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy mourut le 3 avril 1764 en son château de Missy, à trois lieues de Caen. Il eut pour successeur Raymond de Durfort-Léobard, aumônier du roi.

Léonor II avait été remplacé à Coutances par Jacques le Fèvre du Quesnoy, l'un de ses grands-vicaires et archidiaque, abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de l'illustre famille des le Fèvre de Montaigu-la-Brisette, né à Golleville en 1694, frère du célèbre Hervé du Quesnoy, chevalier de Malte, bailli de la Morée, désigné général de l'ordre. Il fut sacré le 24 août 1757 dans l'église d'Acquigny, au diocèse d'Evreux.

La vie de ce prélat, bon, pieux, savant, d'une fermeté tempérée par une grande douceur, d'un extérieur imposant, mais de manières prévenantes et affectueuses, l'ami de ses prêtres, dans la familiarité desquels il avait longtemps vécu en qualité d'archidiaque, s'écoula cependant au milieu de la contradiction et d'une multitude de désobéissances et de taquineries affligeantes.

Un vent de révolution soufflait déjà sur le diocèse; les curés, trop fiers et trop forts de leur inamovibilité, aspiraient à l'indépendance. En se conformant aux statuts du diocèse, ils se seraient volontiers passés d'évêque. Le philosophisme du temps rejaillissait sur eux, le jansénisme leur avait appris à devenir discuteurs. La révolution était semée et le champ où elle mûrirait, commençait à verdir; on la cultivait avec soin, sans s'apercevoir que c'était de l'ivraie.

Le palais élevé par les ordres de Claude Auvry menaçait ruine. Les dernières années de Léonor II avaient été traînantes et faibles, rien n'avait plus été fait ni en administration ni en bâtisses.

Or, Jacques du Quesnoy était un bâtisseur; il avait d'ailleurs besoin de distractions, pour oublier ses ennuis. Il fit donc raser le vieux palais, les restes de l'antique citadelle de Coutances, égaliser l'emplacement de l'un et de l'autre, et éleva en leur lieu et place le beau palais épiscopal qui dure encore, sans aucune apparence de vétusté.

Ne pouvant résider constamment à Coutances pendant ce temps, il demeura à Saint-Sauveur-le-Vicomte en son abbaye, et passait de longues vacances à Rouen, en la compagnie du cardinal-archevêque, Dominique de la Rochefoucault, son parent et son ami.

Mais à l'abbaye de Saint-Sauveur il y avait aussi tout à refaire ; il l'entreprit, en construisant les diverses parties successivement, afin de se conserver un asile ; et, par un singulier scrupule, il ne voulut point terminer le dernier œuvre, afin de ne pas vérifier à ses dépens le dicton normand : quand la cage est finie, l'oiseau s'envole.

C'était, disait-il, pour faire l'aumône d'une manière honorable, en la transformant en salaire ; car il vaut mieux, ajoutait-il, occuper même des estropiés, que de nourrir des fainéants. Toutefois, c'était aussi trop entreprendre pour un évêché qui devait malheureusement être si court : la famille du Quesnoy resta chargée de grandes dettes. L'évêque mourut en son abbaye le 9 septembre 1764, et y fut inhumé <sup>(1)</sup>.

Sous son évêché, il s'établit à Coutances deux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, pour secourir les malades, en exécution du testament d'un sieur de Blosville-Filleul, chanoine, qui avait légué six mille livres à cette fin. En les recevant, le conseil municipal y mit la condition, par délibération du 9 juin 1764, qu'elles ne réclameraient rien de la part de la ville, qu'elles ne seraient jamais plus de deux, afin de ne point former d'établissement, et qu'elles n'auraient ni chapelle, ni oratoire particulier. Conditions iniques autant qu'absurdes ; car du moment que les échevins se désintéressaient de toute participation à la fondation, ils n'avaient pas droit de mettre des conditions. Mais déjà on préludait à la suppression des monastères, sans se la proposer encore.

Jacques le Fèvre du Quesnoy fut remplacé par Ange-François, légitimé de Talaru de Chalmazel, né le 14 mai 1725 au château de Chaussin, en

(1) La famille du Quesnoy fit rechercher les restes de l'évêque sous les ruines de l'abbaye en 1809, et les déposa dans le caveau des d'Harcourt en l'église paroissiale. L'évêque Pierre Dupont-Poursat présida à cette cérémonie, qui se fit avec une grande pompe. Les du Quesnoy descendent des d'Harcourt en ligne féminine.

Bourbonnais. Il fut sacré le 10 mars 1765, fit prendre possession le 15 et arriva à Coutances deux mois après. Le roi ajouta à son évêché l'abbaye de Blanche-Lande en 1767 et celle de Montebourg en 1771.

Celle-ci, dans laquelle il ne restait plus que quelques religieux, Ange-François songea aussitôt à la transformer en un asile pour les prêtres infirmes et pauvres, en répartissant les religieux dans d'autres établissements du même ordre, suivant leurs préférences. Comme la contradiction et le blâme devaient s'attacher à toutes ses œuvres, la mesure fut vivement désapprouvée; mais les contradicteurs durent voir bientôt, par le grand nombre de ceux qui y furent admis, en bénissant la main qui leur venait en aide, que l'évêque avait bien fait.

Jamais personne ne mit plus de bienveillance et de générosité au service des malheureux et des pauvres, et rarement la bienveillance et la générosité furent payées d'un tel dénigrement. Une feuille hebdomadaire, imprimée à Paris à l'insu de la police, et payée sur les fonds de la *botte à Perrette*, s'était attachée à sa personne, comme la chenille à la plante qu'elle ronge et qu'elle salit, et ne lui laissait ni repos ni trêve. Il en pénétrait dans le diocèse un certain nombre d'exemplaires, qu'on se faisait passer clandestinement de main en main; or, les méchancetés et les sous-entendus d'un folliculaire ne pouvaient être appréciés alors à leur juste valeur, puisque l'habitude des journaux n'existait pas encore.

Malheureusement, l'évêque ne possédait aucune de ces supériorités d'énergie, de science ou de talent qui imposent le respect au public ou qui donnent à l'homme la superbe du dédain.

Fatigué de Coutances, où le chapitre lui résistait, où le grand-chantre, Jacques-Louis d'Auchmail, de processive et arrogante mémoire, ne perdait aucune occasion de l'humilier, même en public, il s'enfuyait à Montebourg ou à Blanche-Lande. Mais, à Montebourg, il était trop près des communautés de Valognes, à Blanche-Lande, trop près de Saint-Michel-du-Boscq. La méchanceté tirait des inductions qui devenaient des récits. Les choses allèrent à ce point que, revenant un jour de Blanche-Lande, pour présider une distribution de prix au collège, il fut informé en route de l'état des esprits à Coutances,

attendit le soir, afin de rentrer secrètement, et se tint enfermé le lendemain dans son palais.

Nous relatons ces faits, moins pour raconter les tribulations du bon et timide prélat, que pour montrer l'esprit public du temps, qu'une partie du clergé ne partageait que trop à sa façon, et les voies par lesquelles la révolution s'avancait à grands pas, devant commencer par la constitution civile du clergé, prêchée dès lors sur tous les tons par les jansénistes, par les parlementaires, par la séquelle philosophique, entrevue de loin par beaucoup de prêtres, qui devaient pourtant la répudier, quand le moment serait venu.

Les trente-quatre évêques de la *Déclaration* avaient dit au pape : Nous sommes l'Eglise de France, et voici nos conditions ; les curés disaient maintenant aux évêques : Nous sommes les successeurs des soixante-douze disciples, par conséquent d'institution divine comme vous, ôtez-vous un peu de devant notre soleil. La révolution allait bientôt ajouter : Et moi je suis le Peuple ; or, la voix du peuple est la voix de Dieu ; donc c'est moi qui gouverne, et je choisirai parmi vous qui je voudrai.

Les soi-disants chanoines Augustins de l'hôtel-Dieu, qui s'étaient faits tels, pour peu qu'ils le fussent, n'étaient pas devenus plus accommodants qu'au temps d'Artur de Cossé et de Léonor I de Matignon. Ils oubliaient qu'ils n'étaient là qu'à titre d'aumôniers et à la discrétion de l'évêque, leur fondateur et leur supérieur. Quand il fut question d'établir des dépôts pour les enfants trouvés, selon le vœu du gouvernement, l'évêque leur transmit cette charge, ne pouvant s'adresser à d'autres qu'à eux. Mais ils la répudièrent avec hauteur, en désignant les religieuses à titre de leurs mandataires. Or, les religieuses n'avaient été substituées en leur lieu que pour un prix convenu et un objet déterminé ; rien ne les obligeait à accepter cette surcharge.

Le prélat songea alors à terminer la lutte par un coup d'autorité ; il aurait fallu savoir aller jusques au bout. Il obtint une lettre de cachet ainsi conçue : « De par le Roi. Chers et bien-aimés, étant informés de l'état de votre communauté et de celui de l'hôtel-Dieu de Coutances, nous vous mandons et



ordonnons de plus recevoir à l'avenir aucuns sujets au noviciat et à la profession religieuse parmi vous. Si n'y faites faute, car tel est notre bon plaisir. Donnée à Versailles le 26 avril 1772. Signé Louis. »

Cette lettre n'ayant pas rendu les chanoines plus accommodants, l'évêque résolut de les supprimer définitivement. En conséquence, il convoqua, par lettres du 3 juin 1775, les officiers du présidial en son palais, pour en délibérer. Après l'exposé de la cause, il recueillit les voix par ordre et publiquement. Les trois premiers qui opinèrent, furent d'avis de surseoir à la mesure jusqu'à production de mémoires contradictoires, et en attendant de supplier l'évêque d'obtenir la révocation de la lettre de cachet. Le quatrième rejeta purement et simplement les prétentions du prélat et demanda de même la révocation de la lettre. Tous les autres le suivirent, les premiers s'y rallièrent, de sorte qu'il n'obtint ni une voix, ni une parole d'approbation.

La lettre de cachet fut révoquée par une nouvelle, du 7 février 1776.

Dans l'intervalle, les chanoines présentèrent au roi un mémoire justificatif, signé d'un grand nombre de personnes notables, constatant que « l'hôtel-Dieu avait été fondé en 1212; que l'évêque Léonor I de Matignon ayant porté plainte en 1642 contre les religieux, sous prétexte qu'ils ne remplissaient pas leurs devoirs envers les pauvres et les malades, leur suppression avait été résolue; qu'il fit venir en 1643 des religieuses Augustines pour les remplacer, mais qu'ils revinrent contre cette mesure par voie d'opposition; le litige se termina en 1646 par un concordat entre l'évêque, les religieuses et eux, suivant lequel ils cédaient aux religieuses une habitation et des revenus, et celles-ci demeuraient chargées du soin des pauvres et des malades. »

En définitive, les religieux firent contraindre un grand bâtiment, dans lequel les enfants trouvés furent recueillis et remis aux soins des religieuses.

A Avranches, Pierre-Augustin Godard de Belbeuf, qui siégeait alors, n'était pas dans de meilleures conditions.

A Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy avait succédé Raymond de Durfort-Léobard, aumônier du roi, qui garda son titre deux ans, lança un mandement dans son diocèse à l'occasion de la mort du dauphin et n'y mit pas les pieds. Il fut transféré à Montpellier en 1766.

Et remplacé par Joseph-François de Malide, fils de Louis de Malide, capitaine aux gardes françaises, dont les débuts firent naître les plus belles espérances, et qui prit à cœur de les justifier, mais dont l'épiscopat devait être de trop courte durée. Il visita son diocèse avec un zèle attentif, ne se contentant pas d'inspecter les églises et de se faire rendre compte des choses qui concernaient le culte divin, mais allant aussi aux écoles, interrogeant maîtres et élèves et remédiant aux abus.

Il continuait de se montrer en toutes choses un bon et vigilant pasteur, l'ami des pauvres, le père de ses prêtres, l'exemplaire de son troupeau, lorsqu'il fut transféré, en 1774, à l'évêché de Montpellier, vacant par la mort de Raymond de Durfort.

Pendant sa prélature, le collège d'Avranches devint la propriété de la ville : les bâtiments élevés par Jean Hantraye menaçaient ruine ; les PP. Eudistes en étaient devenus propriétaires pour une notable portion, en acquittant les dettes contractées par Hantraye ; mais ils reculaient devant la grandeur de la dépense qu'il aurait fallu faire pour les relever. La ville les désintéressa et se chargea de l'entretien, à condition d'y avoir la haute surveillance. Elle fit payer annuellement vingt sous de plus par année aux élèves, afin de se dédommager, et les Eudistes y continuèrent leur enseignement comme par le passé. Quelques années plus tard, la ville entreprit la construction du collège actuel sur les plans et sous la direction du célèbre René le Berryais, dont nous parlerons plus amplement ; l'évêque y contribua par ses encouragements et en provoquant des dons et des souscriptions. C'était alors Pierre-Augustin Godard de Belbeuf.

Pierre-Augustin, né le 8 mai 1730, fils de Pierre Godard, marquis de Belbeuf, et de Augustine-Hélène le Pelletier, nommé en remplacement de Joseph-François de Malide, était archidiacre du Vexin, au diocèse de Rouen, lorsqu'il fut promu au siège d'Avranches, au mois de janvier 1774. Il fut préconisé par le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, dans le consistoire du 28 février, proposé dans celui du 13 avril, et sacré le 15 mai suivant dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, à Issy, par Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin, archevêque d'Aix, assisté du nouvel évêque de Mont-

pellier et de Yves-Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun. Il prêta serment de fidélité le 17 juin, et à cette occasion, Louis XVI, qui venait de monter sur le trône, lui donna l'abbaye de Bonneval-Saint-Florentin, au diocèse de Chartres, qui valait quatre mille cinq cents livres. Les revenus de l'évêché d'Avranches étaient évalués à vingt-cinq mille livres. Il prit possession de son siège par procureur le 21 juillet et personnellement, avec la solennité accoutumée, le 20 septembre.

Ce prélat ne devait faire que des apparitions de quelques mois chacune dans son diocèse, suivies d'absences qui duraient des années entières, parfois deux ou trois ans. Il donnait les saints ordres, quand il s'y trouvait de passage en temps opportun, autrement les ordinands se rendaient à Coutances ou à Dol, mais plus souvent à Dol. Cependant il s'en présentait en nombre considérable : l'ordination de Pâques de l'année 1778, qui eut lieu à Dol, fut excessivement nombreuse, et Charles-Bernard Collin de Contrisson, évêque des Thermopyles, *in partibus infidelium*, ancien haut-doyen d'Avranches, en célébra une seconde peu après, par *extra tempora*, dans la chapelle même de l'évêché. L'évêque, il est vrai, ne restait étranger à rien de ce qui se passait dans le diocèse.

Tandis que Pierre-Augustin Godard de Bélbeuf encourageait de loin ses diocésains à la construction de leur collège, en 1780, son collègue de Coutances fondait à grands frais dans les dépendances de l'ancienne abbaye de Montebourg deux ateliers, l'un de blonde, pour les femmes, l'autre de tissanderie pour les hommes. Celui-ci, ouvert en 1779, était disposé pour six cents ouvriers. L'un et l'autre étaient en pleine activité, quand la Révolution vint les ruiner.

Il fit construire la maison de la Madeleine auprès du Pont-de-Souilles, pour recevoir les filles pénitentes ; mais la Révolution ne lui laissa pas le temps de compléter l'établissement ; d'ailleurs, les deux ou trois religieuses qu'il y avait appelées dès le commencement pour le diriger, secondèrent mal son zèle.

Le vent de la révolution soufflait à pleines voiles ; la révolution était faite dans les âmes ; toutes les aspirations appelaient une rénovation de la patrie française ; une réforme, ou plutôt une refonte de toutes les institutions :

mœurs et usages, législation, gouvernement, droit ecclésiastique, tout était à refaire. Quand le roi serait en tutelle, les évêques en curatelle, les maîtres les obligés de leurs valets, quand il n'y aurait plus de riches que par la permission des pauvres ; quand les dîmes seraient restituées aux curés, disaient ceux-ci ; quand on ne paierait plus de dîmes, disaient les laboureurs ; quand le gouvernement serait riche et les impôts abolis, alors le monde serait bien mieux.

Enfin, Louis XVI convoqua les états-généraux, pour chercher avec eux la solution de ces difficiles problèmes ; c'était en 1788 ; on dut voter par bailliages. Les électeurs du bailliage du Cotentin, qui comprenait les pays d'Avranches et de Mortain, se réunirent à Coutances en 1789, au mois de mars. Les séances générales des trois ordres, clergé, noblesse et tiers-état, se tinrent dans la nef de la cathédrale. L'évêque se fit excuser de ne pas assister à la première ; il y fut élu président de l'ordre du clergé ; aussitôt il se rendit à ce poste. L'ordre du clergé tint ses séances dans l'église du séminaire ; il y en eut dix, qui occupèrent cinq journées. Les six premières furent consacrées à arrêter le cahier des doléances. Long et sans ordre, ce cahier embrasse toutes sortes de matières ; voici les vœux les plus importants : le clergé réclame dans l'ordre ecclésiastique la tenue annuelle des synodes diocésains, la réunion des conciles provinciaux, l'unité de rite pour toute la France ; il demande que les évêques ne puissent plus emprisonner les prêtres, sans en déduire la raison ; qu'il soit apporté de la réserve dans la concession des monitoires, que le déport soit supprimé, que les dîmes soient restituées aux curés à portion congrue, ou du moins leur traitement élevé à mille cinq cents livres, qu'il n'y ait plus qu'un curé par paroisse, que les curés soient maintenus dans l'ancien droit de choisir leurs vicaires, qu'ils soient de droit présidents des fabriques et des bureaux de charité.

Dans l'ordre mixte, le clergé réclame la répression de la licence de la presse et la mise à exécution des édits contre les protestants.

Il demande dans l'ordre civil et politique la suppression de la gabelle, l'établissement de justices de paix, la responsabilité des ministres du roi, le retour périodique des états-généraux et, au préalable, une constitution pour la

France ! L'assemblée attache une telle importance à ce dernier point, qu'elle impose aux députés qu'elle élira, la condition de ne s'occuper d'aucun autre objet, jusqu'à ce que la future constitution soit votée.

Le cahier des doléances fut clos et arrêté le 24 mars dans la deuxième séance. Le 26, le Lubois, curé de Fontenay, fut élu le matin, et Bécherel, curé de Saint-Loup, le soir. Le lendemain ce furent, au scrutin du matin, le Rouvillois, curé de Carantilly, et à celui du soir, Ange-François de Talaru, évêque de Coutances. Pierre-Augustin Godard de Belbeuf, présent aux délibérations et aux scrutins, ne fut pas admis à l'honneur que son collègue de Coutances partageait si tardivement avec les curés. On peut juger par un tel résultat, non de la valeur des prélats, mais du peu de sympathie de leurs clergés.

Les événements marchèrent comme chacun sait. La première constitution qui fut faite, ce fut la constitution civile du clergé. Et le clergé se trouva ainsi constitué, malgré ses résistances, par les laïques de la grande assemblée, protestants, jansénistes, parlementaires, voltairiens, encyclopédistes, francs-maçons. Les députés de la noblesse et du tiers-état appartenaient pour plus des trois-quarts à quelqu'une de ces catégories.

Lorsque fut venu le moment de se lier par des serments envers cet ordre de choses, le moins catholique et le moins romain que possible, les prélats en référèrent au Souverain-Pontife, qui désapprouva tout d'abord, et plus tard porta des censures.

Ange-François de Talaru, après le refus du serment, revint à Coutances et, dans la prévision des événements qui devaient suivre, pourvut aux affaires pendantes, s'empressa de conférer les ordres à ceux des séminaristes qui se trouvaient en âge de les recevoir, quel que fût d'ailleurs le temps de leurs études, et enfin se retira devant l'intrus, Bécherel lui-même, nommé par l'assemblée populaire. C'était en 1791. Recherché ensuite par le gouvernement révolutionnaire, à titre d'insermenté, il passa sur la terre étrangère en 1792. L'Angleterre fut le lieu de son exil.

Quand la nouvelle de l'élection schismatique accomplie à Coutances fut parvenue à Paris, le légitime évêque rédigea une protestation en forme d'instruction pastorale, qu'il envoya en manuscrit à la ville épiscopale. Rien

n'est plus doctrinal; plus ferme, plus rempli de la charité et de la douceur évangélique que cette courte et remarquable pastorale. L'intrus y est signalé à la nullité des œuvres qu'il accomplira, s'il ose pousser plus avant sa téméraire entreprise envers un troupeau que l'Église ne lui donne point, et dont le légitime pasteur entend ne se séparer ni à la vie ni à la mort, quelles que puissent être les épreuves ou les persécutions.

« Après avoir levé nos mains vers le pere des lumieres dont coule tout don parfait nous declarons, que nous sommes et serons toujours jusqua notre mort ou jusqua ce que lautorité legitime de leglise nous en ait depouillé le vrai et seul evesque de Coutances que celuy quune autorité purement temporelle vient de mettre à notre place est un usurpateur et un intrus et quil na et ne peut avoir aucun pouvoir dans tout ce qui concerne la juridiction spirituelle..... »

Il est permis de douter que cette instruction ait reçu une suffisante publicité; car on n'en montre pas de copies, et l'authentique s'est retrouvé entre des mains qui ne se levèrent point pour l'orthodoxie <sup>(1)</sup>. Mais il paraît toutefois qu'elle fut connue des schismatiques; l'évêque intrus y fait de temps en temps allusion et en répète les termes.

L'élection de Bécherel eut lieu le 22 février; la protestation est datée de Paris le 18 mars; l'intrus prit possession le 3 avril.

Pierre-Augustin Godard de Belbeuf, après une de ces longues absences qui lui étaient ordinaires, rentra dans son diocèse en 1789, au mois d'octobre. Il célébra l'ordination de Pâques le 20 mars 1790, samedi avant le dimanche de la Passion; ce devait être la dernière à Avranches, et elle fut encore très-nombreuse. Sa dernière signature sur les registres de sa chancellerie est du 19 avril suivant. Il était encore à Avranches à la mi-juillet; mais il n'y était plus au mois de septembre; car les ordinands reçurent des lettres démissaires pour divers diocèses. Il n'y devait plus revenir. Lui aussi fuyait devant le même intrus; Bécherel réunissait en sa main les deux diocèses sous le nom d'évêché de la Manche. L'Angleterre fut pareillement le lieu de son exil.

(1) Cet autographe est maintenant aux archives diocésaines.

Un grand nombre de prêtres avaient aussi cherché un refuge sur cette terre hospitalière. Non pas tous ; il en resta beaucoup, qui, plus généreux et plus zélés pour le salut de leurs frères, s'étaient décidés à affronter la tempête, en faisant le sacrifice de leur vie ; ils continuèrent l'œuvre du saint ministère au milieu des populations demeurées catholiques. Combien eurent le bonheur et la gloire de souffrir le martyre ? Nous le dirons.

Les deux prélats, dont la présence en leurs diocèses n'était ni absolument nécessaire ni possible, laissèrent à quelques-uns des demeurants des pouvoirs de vicaires-généraux, afin de pourvoir aux nécessités que les temps pourraient amener.

Il faut dire que les exilés ne supposaient pas en partant, que la tourmente dût être si dure ni si longue. Aussi un certain nombre d'entre eux, honteux de leur pusillanimité, et sachant que leurs frères combattaient en France le bon combat du Seigneur au péril quotidien de leur vie, rentrèrent, nonobstant la sentence de mort prononcée contre les émigrés : ainsi appelait-on ceux qui avaient fui la patrie, pour se soustraire aux lois révolutionnaires.

La multitude des ordinations des dernières années et surtout les ordinations précipitées de la fin se trouvèrent être un malheur public, car l'intrus y trouva aussi le moyen de recruter un clergé : beaucoup de ces jeunes prêtres, ceux principalement dont l'éducation cléricale n'était pas complète, se laissèrent entraîner, soit par l'exemple, soit par la cupidité, soit manque de discernement entre le bien et le mal, et acceptèrent les titres qui leur furent offerts, et dont la plupart n'étaient pas plus vacants que les évêchés.

Tous équivoquaient sur le sens des condamnations portées contre eux, sur l'absence des formalités qui n'avaient pas, disaient-ils, été gardées à leur égard ; tous espéraient que le pape reviendrait à eux : n'étaient-ils pas rentrés dans les saintes voies de la primitive Eglise ? Ils le prétendaient du moins. Aucun n'entendait se passer du pape ni être schismatique : seulement ils précédaient le suprême pasteur dans la route par laquelle il était en conscience obligé de les suivre : ils en remontraient à saint Pierre.

Il y avait pourtant une différence à établir entre eux. Ceux qui avaient conservé leurs titres, n'avaient pas perdu leur juridiction ; ils pouvaient donc

absoudre et marier valablement. Ceux qui avaient changé de titres ou qui en avaient reçu de l'intrus, étaient absolument sans pouvoirs.

Tous les serments prêtés à la constitution civile du clergé ne constituaient pas une apostasie intentionnelle, nous venons de le dire ; aussi, beaucoup de jureurs, on nomma de la sorte les prêtres assermentés, rétractèrent-ils leurs serments, quand ils furent mieux informés ; et plusieurs de ceux qui les avaient prêtés intentionnellement, les rétractèrent de même par le sentiment du repentir ; quelques-uns avec un grand éclat, comme pour appeler sur leur tête une persécution qu'ils n'étaient plus dignes de subir, ou du moins se relever aux yeux des fidèles du scandale qu'ils avaient donné.

Il y eut donc trois classes bien distinctes, les jureurs, les rétractés et les insermentés. Les rétractés rentrèrent aux yeux du gouvernement révolutionnaire dans la catégorie des insermentés ou réfractaires, mais non aux yeux des fidèles. La plaie était guérie, mais il restait la cicatrice.

Quelques détails sur cette fameuse constitution civile, maintenant peu connue, ne seront pas inutiles.

L'Assemblée faisait table rase des métropoles et des diocèses alors existants au nombre de cent trente-cinq. Elle érigeait quatre-vingt-trois nouveaux évêchés, un par département, dans les mêmes limites, et les groupait par cinq ou six autour de nouvelles métropoles. Les évêques devenaient évêques départementaux.

Ils étaient élus dans des assemblées populaires, sans distinction de culte pour les électeurs, et l'élection validée par le gouvernement ; consacrés par le métropolitain ou le plus ancien évêque de la province ; en cas de refus, par un évêque à la désignation du gouvernement et institués de la même manière.

Après leur institution, ils se mettaient en rapport avec le Pape par une lettre d'avis.

Ils gouvernaient au moyen d'un conseil de douze vicaires épiscopaux, dont six à leur choix ; les six autres étaient vicaires de droit, en vertu de leurs fonctions de curés suburbicaires. En cas de partage, la voix de l'évêque était prépondérante ; il ne pouvait rien décider sans l'avis de son conseil. Pendant



la vacance du siège, l'administration appartenait au premier vicaire épiscopal.

La cathédrale devenait paroissiale, et l'évêque, curé de la ville épiscopale.

Les curés étaient élus par les paroissiens, sans distinction de culte. Ils faisaient part à l'évêque de leur élection ; celui-ci donnait les pouvoirs, si elle avait été régulière ; en cas de doutes ou de contestations, les tribunaux civils jugeaient. Ils recevaient aussi tous les appels comme d'abus.

Les curés choisissaient leurs vicaires et les instituèrent, ils donnaient seulement avis à l'évêque.

Les chapitres des cathédrales et autres, les abbayes, prieurés, monastères quelconques, chapelles et bénéfices étaient supprimés.

Après un tel exposé, toute réflexion nous paraît superflue.

Le Souverain-Pontife Pie VI frappa l'œuvre d'une réprobation énergique, longuement et sagement motivée, mais sans prononcer encore de censures, par son bref *Quod aliquantum* du 10 mars 1791, adressé au cardinal de la Rochefoucault, archevêque d'Aix.



## CHAPITRE XXVII

SCIENCES — LITTÉRATURE — FRANC-MAÇONNERIE.

Les diocèses de Coutances et d'Avranches fournirent à l'Eglise et aux lettres un grand contingent d'hommes remarquables pendant la durée du XVIII<sup>e</sup> siècle ; qu'il nous suffise d'effleurer ici seulement les sommités.

Et d'abord, Jacques-Richier de Cérisy, seigneur et patron de Cérisy-la-Salle, né en cette paroisse en 1709, et nommé évêque de Lombes en 1751. Il gouverna le diocèse pendant vingt années avec autant de zèle que de sagesse, et mourut en 1774, laissant après lui une mémoire bénie et vénérée.

Ensuite, Jean-Honoré Bazandre de Flamanville, né en 1666 au château de Flamanville, mort évêque de Perpignan, le 5 janvier 1721, en odeur de sainteté.

Jean-Baptiste-Charles-Marie Beauvais, évêque de Senez, né à Cherbourg en 1734. L'abbé Beauvais se distingua dans les principales chaires de Paris par un talent si remarquable, qu'il fut appelé à prêcher l'avent à la cour en 1768 et le carême en 1773, malgré ses hardiesses de missionnaire ; car il ne dissimulait aucune vérité. La crainte de déplaire ne lui imposa non plus aucun sacrifice, même à la cour. Il est vrai qu'il gardait les convenances du langage et ménageait l'expression ; mais la phrase rendait toujours la pensée avec une clarté saisissante. Parfois aussi un mot cruel semblait lui échapper, et il ne le retractait pas. Les courtisans, libertins à l'instar de leur maître, en portèrent plainte plus d'une fois au monarque, qui se contentait de répondre : Il fait son devoir. Le vieux et obstiné Sardanaple n'ajoutait pas, faisons le nôtre. Le héros du Parc-aux-Cerfs n'était pas homme à répudier le paradis d'un sérail, pour se préserver de l'enfer. La royauté se mourait de pourriture.

Quand il fut question, en 1773, d'élever le prédicateur à l'épiscopat, ce ne fut qu'un cri d'indignation dans l'entourage du monarque. Impossible ! Il n'est pas noble ! Les amis de l'abbé Beauvais l'emportèrent de haute lutte. Il fut nommé évêque de Senez le 26 décembre, et prit possession le 13 mars 1774.

Dans un dernier sermon à la cour, le nouvel évêque osa prendre pour texte ces paroles du prophète Jonas : « Encore quarante jours, et Ninive sera détruite. » Il ne se doutait pas que la prophétie dût si bien s'accomplir : le quarantième jour, le vieux roi était dans la bière. Quand le même orateur fut appelé à prononcer son oraison funèbre, il dit : « Je l'avais annoncé. » On lui sut généralement mauvais gré de cette parole inutile, qui mettait trop en relief sa personnalité, sans bénéfice, disait-on, pour les vivants. De bénéfice, il n'y en avait plus à faire dans ces régions, où tout était perdu. S'il avait été véritablement prophète, il aurait pu dire : Dans vingt ans, la société sera au fond de l'abîme avec les courtisans et la royauté.

Jean-Baptiste Beauvais faisait partie de l'association des prêtres de Saint-André-des-Arts, dont le régime sévère avait commencé à altérer sa santé, originairement peu robuste ; ses prédications achevèrent d'épuiser ses forces. Aussi, il n'accomplit que peu d'œuvres en qualité d'évêque. Il donna sa démission en 1783, et se retira à Paris auprès de l'archevêque Antoine-Eléonor de Juigné, son ami. Il mourut en 1790, au terme d'une précoce et languissante vieillesse <sup>(1)</sup>.

L'abbé Beauvais eut l'honneur de déplaire à la tourbe philosophique, vraie lèpre du siècle par la dépravation des mœurs, pour le moins autant qu'à la tourbe des courtisans ; ceux-ci le dénonçaient, ceux-là grinçaient les dents contre lui. L'oraison funèbre de Louis XV leur déplut et les irrita à l'excès. Gloire à celui qui sut mériter de telles haines ! La catastrophe qu'il annonçait était voisine.

(1) L'abbé Gaillard publia, en 1806, ses œuvres, sermons, panégyriques, oraisons funèbres en quatre volumes. Mais il y manque un sermon de la Cène, qui fit grand bruit en son temps, et un traité de l'Orateur chrétien, qu'il avait composé en vue d'une école d'éloquence sacrée, qu'il se proposait de fonder au Mont-Valérien.

Le F. Pierre Poisson, définitiveur général de l'ordre de Saint-François, ensuite provincial des cordeliers de France, né à Saint-Lo, en 1690, s'était fait auparavant un nom presque aussi célèbre dans la chaire chrétienne. Il avait prêché l'avent à la cour en 1720. On admire, avec raison, ses deux oraisons funèbres du Grand-Dauphin et du maréchal de Boufflers. Son panégyrique de saint François, dont il prétendait faire une œuvre capitale, est moins estimé pour cause de trop de recherche et de trop de prétention. Le F. Pierre Poisson mourut en 1744.

Les deux frères Frey de Neuville, jésuites, Pierre-Claude, né à Granville en 1692, et Anne-Joseph-Claude, né au Mesnil-Hue en 1693, d'une famille originaire de Bretagne, ne se distinguèrent pas moins par leur talent oratoire, principalement le second. Lorsqu'il se fit entendre à Paris, en 1756 pour la première fois, tout Paris, comme on disait alors, courut à ses sermons, et ce n'était pas l'attrait de la nouveauté qui appelait ainsi la foule autour de sa chaire; car l'enthousiasme fut durable, et se maintint aussi longtemps qu'il fut possible à l'orateur de se faire entendre, c'est-à-dire jusqu'à la suppression de l'ordre en France, en 1744.

Pierre-Claude n'avait pas un moindre talent, mais ses supérieurs l'employèrent dans l'enseignement et ensuite dans l'administration; il était supérieur de la maison professe, quand vint la suppression de l'ordre <sup>(1)</sup>.

Après les orateurs chrétiens, les apologistes : la religion catholique eut un vaillant défenseur dans Eléonor-Antoine Langevin de Pontaumont, né à Carantan en 1673, docteur de Sorbonne, chanoine de la collégiale de Saint-Benoît à Paris. Il fit peu de bruit peut-être avec un ouvrage excellent, parce qu'il s'adressait à une classe restreinte de lecteurs. Son livre, intitulé *l'Infaillibilité de l'Eglise* dans tous les actes de sa doctrine touchant la foi et les mœurs, en réponse à celui du ministre Masius, intitulé *Défense de la religion luthérienne*, obtint le suffrage unanime des savants. Rien n'est plus serré que l'argumentation de l'auteur, plus solide que sa doctrine, plus

(1) On a les sermons du premier en huit volumes in-12, plus la Morale du Nouveau Testament en trois volumes, et les sermons du second en deux volumes. Pierre-Claude mourut en 1773; Anne-Joseph-Claude, en 1774.

trionphant qu'une telle réplique. Il mourut à Paris en 1707, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Mais aucun théologien n'atteignit à une célébrité aussi étendue et aussi durable que le fameux casuiste Jean Pontas, docteur en droit civil et en droit canon, né à Saint-Hilaire-du-Harcouet le 31 décembre 1638, auteur du grand *Dictionnaire des Cas de conscience* en trois volumes in-folio, œuvre considérable, exécutée avec une science et une ampleur sans pareilles. Il n'est pas de mattres qui l'ignorent, il est peu de praticiens qui ne la consultent.

Jean Pontas savait non moins bien la Sainte-Ecriture. Il débuta par une explication de la Genèse, dans laquelle il établit la parfaite conformité de la Bible avec elle-même dans toutes ses parties. Il donna ensuite un livre d'*Exhortations pieuses à l'usage des malades*. C'est que le si savant et si laborieux écrivain remplissait les fonctions de vicaire de Sainte-Geneviève-des-Ardents à Paris, et que le soin des malades lui incombait pour une grande part. Il fut ensuite vice-théologal du diocèse, et c'est en cette qualité qu'il composa ses cas de conscience, résolus avec toute la science et la maturité nécessaires pour soutenir la discussion devant le conseil archiépiscopal, auquel ils avaient été posés.

Pontas se retira dans sa vieillesse chez les Petits-Augustins de Paris, et y mourut en 1728, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Après la théologie, les travaux philosophiques. Le siècle était à la philosophie, bonne, médiocre, mauvaise, beaucoup plus à la médiocre et à la mauvaise qu'à la bonne. Il faut ranger dans la seconde classe ceux du célèbre et un tant soit peu ridicule, même de son vivant, Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, abbé de Tyron, académicien, né au château de Saint-Pierre-Eglise en 1658, et connu sous le nom d'abbé de Saint-Pierre. Il réduisait toute la philosophie à ces trois termes : la paix universelle, la tolérance universelle, la bienfaisance universelle, pâle et filandreuse utopie, impossible sous ses trois faces.

Il prétend dans ses annales politiques du règne de Louis XIV qu'on devrait bâtir des loges aux petites maisons pour les théologiens intolérants, et en attendant, les jouer sur tous les théâtres. Le malheureux ne songeait pas que

le vrai ne peut tolérer le faux, ni le bien tolérer le mal sans se détruire ; pas plus que l'aliment ne peut tolérer le poison, ni la poitrine tolérer le poignard. Il ne songeait pas qu'en tolérant les doctrines, on ouvre la porte aux crimes, et qu'en jouant les gendarmes, on fait la partie des voleurs.

Son *Traité de la Paix universelle* provint de ces errements. On l'appela le rêve d'un homme de bien ; à tort, car on n'est homme de bien ni de mal quand on rêve. Or, ce n'était véritablement qu'un rêve, en dehors de toutes les conditions de la vie des peuples et du gouvernement providentiel du monde. Se mouvoir et agir, acquérir et s'étendre sont les conditions de la vie à tous les degrés et dans tous les ordres, aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre physique. La philosophie n'y peut rien changer.

Il disait que la morale se réduit à ces deux mots, donner et pardonner. Il le mettait assez bien en pratique, mais il semble que c'était toute sa vertu. Pauvre vertu, reposant sur un jeu de mots et qui ne concerne que les riches. Platonisme messéant sous la plume d'un homme d'église.

Il écrivit beaucoup et fut beaucoup lu, parce qu'il écrivait bien, mais il ne fit pas beaucoup de mal, parce qu'il n'était pas pris au sérieux. Il reste de tous ses ouvrages deux mots : le mot bienfaisance, dont il fut le propagateur, et le mot gloriole, dont il fut l'inventeur, et c'est tout lui.

Il mourut à Paris le 29 avril 1743. Rien à louer, peu à blâmer.

Nous ne saurions en dire autant du célèbre Charles le Marquetel de Saint-Denis, seigneur de Saint-Evremont, né à Saint-Denis-le-Gast le 4<sup>er</sup> avril 1643. Ecrivain fécond, élégant, tout ce qu'il traite, et il aborda une multitude de sujets, principalement sur les questions politiques, il l'exprime en un langage toujours pur et lui donne un tour ingénieux et hardi. Il est plein d'esprit et raille avec finesse. Mais ce penchant à la raillerie lui causa de grands malheurs : officier rempli de bravoure et d'intelligence, il était au mieux dans les bonnes grâces du prince de Condé, et il les perdit ; il offensa le cardinal Mazarin, qui le fit mettre à la Bastille, où il passa trois mois. Une lettre sur la paix des Pyrénées blessa tellement les ministres, qu'il fut obligé de s'exiler. Il demeura en Angleterre depuis 1665 jusqu'en 1703, mourut à Londres le 20 septembre, et fut enterré à Westminster. Sans avoir écrit sur des sujets philosophiques

ou religieux, la religion avait en lui un adversaire, un ennemi railleur, injuste; un ennemi déclaré, si les *Eléments de religion*, imprimés en 1764, sont véritablement de lui, ce qui est contestable. La meilleure édition de ses œuvres est celle de 1759, à Paris, en douze volumes in-42. Il appartient par son âge au siècle précédent, mais c'est en celui-ci que ses ouvrages eurent le plus grand cours.

François de Callières, de l'Académie française, lui est supérieur : homme politique, de Callières sut se conduire et conduire les affaires dont il fut chargé; chrétien, il n'insulta pas les croyances religieuses; auteur, il écrivit en un langage élégant et pur. Il fit paraître un *Traité de la manière de négocier avec les Souverains*, et un *Traité de la science du monde*, qui ont toujours été considérés comme des œuvres excellentes. Ses *Traités du Bel-Esprit, des Bons Mots et des Bons Contes*, sans avoir la même portée, furent plus recherchés, et plus encore son *Histoire poétique de la guerre entre les anciens et les modernes*.

François de Callières naquit à Torigni le 14 mars 1645, et mourut le 5 mai 1717. Il était fils de Jacques de Callières, auteur de la *Vie du maréchal de Matignon*, ouvrage qui contient un grand nombre de détails intéressants sur les guerres de religion dans notre pays. Jacques de Callières mourut en 1697, avec le titre de commandant de la place de Cherbourg.

Deux hommes pleins de savoir et d'aménité peuvent prendre place à côté de ceux-ci, avec moins d'éclat peut-être, mais sans qu'il y ait lieu à poser des réserves sur leurs mérites, Pierre Polinière, né à Coulonces le 8 septembre 1671, et Louis-René le Berryais, né à Brécey le 31 mai 1722. Pierre Polinière fut un véritable initiateur dans les sciences physiques; Louis-René le Berryais, dans la science de la botanique et de l'horticulture. Polinière eut le titre de démonstrateur de physique expérimentale dans les collèges de Paris; le roi et les princes assistèrent à ses cours. Il a laissé un *Traité de mathématiques élémentaires* et un *Traité de physique expérimentale* qui eurent une grande vogue. Il mourut à Coulonces le 9 février 1734.

Après avoir fait l'éducation de Gilbert des Voisins, qui devint président à mortier au parlement de Paris, le Berryais se retira à Avranches, où il se

livra sans réserve à ses goûts favoris. Toujours communicatif et bienveillant, il semblait n'apprendre, que pour enseigner ce qu'il avait appris. Il prépara un grand traité de botanique, qui a été perdu. Il donna un traité d'horticulture, intitulé *Le nouveau la Quintinye*, qui fit faire de grands progrès à la science; le collège d'Avranches a été bâti suivant ses plans et sous sa direction.

Louis-René le Berryais avait reçu l'ordre du sous-diaconat, mais il ne jugea pas à propos de passer outre. L'évêque Raimond de Durfort lui donna une prébende à la cathédrale d'Avranches; il n'en toucha pas les émoluments et ne remplit pas les fonctions canoniales. Il mourut à Avranches le 27 janvier 1807, laissant une mémoire honorée.

Mais les préoccupations de beaucoup d'hommes de lettres se portèrent de préférence vers l'étude de l'histoire. Nous avons parlé de Louis le Vasseur de Masseville, auteur de l'*Histoire sommaire de Normandie* en six volumes; il faut ajouter Charles Trigan, curé de Digosville, Jacques Pouret, chanoine de Coutances, Toustain de Billy, curé du Mesnil-Opac, Laurent Rouault, curé de Saint-Pair, Louis-Pierre Cousin, grand vicaire d'Avranches, Jacques-François le Franc, supérieur du séminaire de Coutances.

Charles Trigan, né à Querqueville en 1694 et nommé curé de Digosville en 1722, avait donné au public les quatre premiers volumes de l'*Histoire ecclésiastique de Normandie*, lorsque la mort l'arrêta en 1764. Il avait publié antérieurement la *Vie d'Antoine Pâté*, curé de Cherbourg, mort en odeur de sainteté, et celle du bienheureux Barthélemy Picqueray. Ses ouvrages respirent un parfum de savoir et de probité qui gagnent aussitôt la confiance du lecteur.

Jacques Pouret, chanoine et pénitencier de la cathédrale de Coutances, recueillit avec un soin consciencieux et éclairé les documents de l'histoire du diocèse contenus dans les archives diocésaines et composa pour la *Gallia Christiana* cet article du onzième volume intitulé *Ecclesia Constantiensis*, qui est un des plus complets et des meilleurs du recueil. L'abbé Jacques Pouret était natif de Geffosses; il mourut en 1760, dans un âge avancé.

René Toustain de Billy, né à Maisoncelles-la-Jourdan, près Vire, en 1643, gradué de l'université, devint curé du Mesnil-Opac en 1669 en vertu de ses



grades, et y mourut en 1709. Chercheur infatigable, il recueillit une collection considérable de chartes et de documents sur l'histoire civile et religieuse du Cotentin, et laissa de volumineux mémoires, qui sont maintenant en voie d'impression.

Laurent Rouault, natif de Saint-Méloir-des-Ondes, au diocèse de Saint-Malo, pourvu de la cure de Saint-Pair en vertu de son grade de docteur, fut un travailleur également infatigable. Il donna au public un *Traité des Monitoires*, un *Traité des quatre Fins de l'homme*, une *Vie de saint Gaud*, un recueil de *Vies abrégées des Evêques de Coutances*, et c'est son principal ouvrage. Mais il faut convenir que tous sont aussi pauvres de style que de critique. Il mourut à Saint-Pair en 1750.

Louis-Pierre Cousin, docteur de Sorbonne, né le 7 février 1705 au village de la Hettière, au Luot, fut grand vicaire d'Avranches et ensuite curé de Saint-Gervais de la même ville. Il a laissé en manuscrit vingt volumes in-folio de recherches sur l'histoire de l'Avranchin et de notes sur les événements accomplis de son temps, et rectifié en plusieurs points le pauvre article de la *Gallia Christiana* intitulé *Ecclesia Abrincensis*.

L'abbé Jacques-François le Franc, né à Vire en 1739, eudiste, supérieur du séminaire de Coutances, grand vicaire de l'évêque Ange-François de Talaru, travailla plus que ceux-ci à éclairer l'histoire du pays, et combattit en outre avec une vaillance sans pareille le combat de la religion contre une secte ennemie. La liste de ses travaux historiques est longue; ils sont restés manuscrits, mais il semble que l'auteur n'y avait pas mis la dernière main.

Ses ouvrages imprimés sont dirigés contre la franc-maçonnerie. Le premier est intitulé *Lettre à un franc-maçon*, il parut en 1790 sous le format in-8. Le second, intitulé *Le Voile levé pour les curieux, ou Secret de la Révolution Française révélé à l'aide de la franc-maçonnerie*, parut la même année. L'auteur avait été obligé d'en retrancher une grande partie, parce qu'il ne se trouva pas d'éditeur qui osât le reproduire en entier : le voile était trop levé. Tel qu'il parut cependant, on voit qu'il était bien informé et connaissait les petits et les grands secrets des loges. Il dévoilait d'une main impitoyable les

néotempliers et les kadosch et signalait les grands personnages de France qui s'étaient affiliés à ces sectes perturbatrices <sup>(1)</sup>.

Ce petit livre fit pousser des cris de fureur dans les loges ; quel était le traître qui avait ainsi vendu la secte au mépris de ses serments et de tant de glaives levés sur sa poitrine ? Mais cette impression ne fut pas longue : les événements marchaient si vite !

Le troisième écrit, intitulé *Conjuration contre la religion catholique et les souverains, dont le projet, conçu en France, doit s'exécuter dans tout l'univers*, parut en 1792. Il fut beaucoup lu, mais on n'y crut guère, parce que les francs-maçons et les philosophes, dont il dévoilait les derniers secrets, avaient intérêt à le tourner en dérision. Promptement épuisé en librairie, on ne le trouve plus que dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* de l'abbé Barruel, où il est reproduit presque en entier.

L'auteur montrait l'alliance des francs-maçons, des philosophes, des illuminés rose-croix, martinistes, swédemborgiens avec les clubistes, signalait leurs traits de ressemblance commune avec les sociniens, et marquait comme terme de leurs efforts, très-clairement avoué d'ailleurs, le renversement des trônes et des autels. Un avenir très-peu éloigné montra qu'il avait raison ; mais il était déjà trop tard, plus tard même que l'auteur ne le pensait.

Non, il n'y avait pas alliance entre ces sectes : elles travaillaient au même but avec une émulation qui doublait leurs efforts et hâtait le moment du succès.

Le P. le Franc n'était pas seul à dénoncer la franc-maçonnerie, à dévoiler ses mystères et à manifester son but ; on en pourrait compter quatre ou cinq avec lui. Mais que pouvaient-ils <sup>(2)</sup> ? Imaginez une demi-douzaine de gendarmes répartis sur une lieue de grève et mettant l'épée à la main, pour empêcher la mer de monter.

Lorsque parut son dernier écrit, il s'était retiré à la maison des eudistes,

(1) Le véritable auteur est un abbé de la Haye, curé de Fié, au diocèse du Mans.

(2) Voy. *l'Ordre des francs-maçons écrasé*, sous le pseudonyme de Péreau, sans date. (Environ 1750.) — *Preuves d'une conspiration contre les religions et les gouvernements de l'Europe*, par John Robison, 1793. — *Les Masques arrachés*. Anonyme, 1788. — *Le Tombeau de Jacques Molay*, par Cadet-Gassicourt, 1796, etc.

à Paris. Il fut activement recherché, mandé à la section du Luxembourg, et de là envoyé en prison, sous prétexte de refus de serment.

La franc-maçonnerie était beaucoup plus redoutable que ne le supposaient et ne pouvaient le savoir les cinq ou six écrivains qui la dénonçaient dans des opuscules. Son œuvre était faite alors, et nulle puissance au monde n'aurait pu empêcher une révolution radicale d'éclorre à un jour prochain.

Quelques détails nous semblent nécessaires.

Lors de l'abolition de l'ordre du Temple, en 1314, les chevaliers ne furent point inquiétés en Ecosse ni en Angleterre ; mais le pape ne les ayant point relevés de leurs vœux, ils ne purent chercher dans des unions légitimes le remède à l'affreux penchant auquel ils s'abandonnaient. Ils continuèrent donc, en se formant par groupes et en s'associant des compagnons de leurs mêmes goûts dépravés. C'était le temps où les maçons se constituaient en corporations religieuses sous la direction des moines, pour la construction des églises ; ils se constituèrent de même sous le nom de maçons libres, ou francs-maçons, par hiérarchies d'apprentis, de compagnons et de maîtres. Le titre de maçons était l'étiquette du sac. Les insignes, ceux du métier, le tablier, la truelle, le niveau, l'équerre, le marteau, la règle et le compas.

Ces associations se perpétuèrent secrètement. Nous ne disons pas que ce fut toujours à raison des mêmes mœurs : nous n'en savons rien.

Le Seigneur a dit dans l'Évangile que ceux qui cherchent les ténèbres, évitent la lumière, parce que leurs œuvres sont mauvaises.

Les pays de langue allemande avaient aussi des associations secrètes, d'un autre genre, du même peut-être, et du nom de confraternités de la Rose-Croix, sous la raison de l'hermétisme, ou alchimie ; c'est-à-dire de la recherche des moyens de faire de l'or avec du cuivre et de l'argent avec de l'étain. L'alchimie était délaissée depuis longtemps ; les sociétés secrètes de Rose-Croix existaient toujours.

Pourquoi ?

Les réfugiés anglais de la suite du Prétendant introduisirent en France la franc-maçonnerie anglaise, en vue de créer des amis à leur cause, et d'organiser des moyens de rentrer dans la patrie. Ils fondèrent une première

loge à Saint-Germain-en-Laye, puis une loge de correspondance entre l'Angleterre et la France, à Dunkerque, en 1724, et une troisième à Paris en 1725. Celle-ci en avait constitué quatre nouvelles dès 1731 et près ou plus de cent ateliers dans les provinces.

Lord Derwent-Water, qui devait mourir sur l'échafaud, en 1746, pour la cause du Prétendant, était le promoteur de tout ce mouvement. Il le croyait politique, mais il se trompait, car la France était indifférente aux succès du Prétendant; en France, il était social : liberté de tout faire et abolition de toute autorité, parce que l'autorité est un obstacle; le philosophe avait amené là notre pauvre nation.

C'était la franc-maçonnerie bleue, à trois grades, apprenti, compagnon et maître.

Lord Ramsay, la conquête et l'ami de Fénelon, introduisit, probablement à la même intention, la franc-maçonnerie écossaise, ou rouge, composée des mêmes grades, mais avec des formules plus énergiques, armée dans les loges; dès son entrée, l'apprenti prononçait ses serments d'obéissance et de discrétion la main levée sur un glaive.

Il y eut lutte entre les deux maçonneries, excommunication réciproque, puis la bleue accepta la rouge comme hauts grades. Il y eut donc l'apprenti, le compagnon, le maître, l'apprenti écossais, le compagnon écossais et le maître écossais.

La maçonnerie française s'affranchit de sa sujétion envers la maçonnerie anglaise en 1756. Déjà on ne comptait plus les loges, tant elles étaient nombreuses.

En France, la nouveauté platt, le mystère pique la curiosité, le mot liberté séduit, la persécution recommande : or, la cour avait défendu, la police s'en était mêlée, la magistrature avait sévi, le pape avait excommunié en 1738. Benoît XIV renouvela la sentence en 1754.

A lord Derwent-Water succédèrent comme grands-maîtres lord d'Harouester en 1736, le duc d'Antin en 1738, le comte de Clermont en 1743, le duc de Chartres, qui devint duc d'Orléans, depuis 1773 jusqu'en 1793. Deux corps rivaux, la Grande-Loge de France et le Grand-Orient, se partagèrent l'influence jusqu'en 1799, qu'ils se réunirent.

La maçonnerie bleue ou adoniramite, du nom d'Adoniram, architecte prétendu du temple de Salomon, n'était plus que le vestibule du temple maçonnique. La maçonnerie rouge avait ajouté beaucoup de grades à ses trois premiers grades, et au cérémonial de ses réceptions, des serments terribles, des pratiques atroces.

Elle avait repris pour son compte les souvenirs de l'abolition de l'ordre du Temple. Les membres assistaient en loge l'épée au côté, la loge était tendue de noir et ornée de *têtes de morts et d'ossements* en sautoir; on y lisait les devises *vengeance! vaincre ou mourir!*

L'aspirant au grade d'Elu-de-Neuf ou Parfait-Maçon, devait poignarder un mannequin couronné. S'il voulait parvenir aux grades d'Elu-de-Quinze ou d'Elu-de-Pérignan, il lui fallait méditer en compagnie de squelettes dans une salle d'attente, et rapporter en ses mains des têtes de morts. Les candidats aux grades de Petit-Architecte et de Grand-Architecte se présentaient enchaînés et la corde au cou. L'aspirant au grade suprême de Chevalier-de-l'Orient avait les mains liées et pareillement la corde au cou; il brisait ses chaînes et allait audacieusement demander à Cyrus la fin de la captivité.

C'était une débauche de poignards et de sang, rendue plus affreuse encore par d'affreux serments et des imprécations terribles contre soi-même, si on venait à manquer de courage ou de discrétion.

Cette maçonnerie s'appelait maçonnerie symbolique; mais quel était le sens de ces symboles? L'explication s'en donnait dans les loges, et l'objectif n'était pas en arrière, mais actuel, autrement, il n'aurait pas été intéressant; qu'importaient aux épiciers et aux muscadins de ce temps-là Adoniram et Salomon, Cyrus, Jacques Molay, Philippe-le-Bel et Clément V? Les connaissaient-ils?

Les mots Dieu, roi, religion, lois étaient exclus du langage officiel des loges, et remplacés par ceux d'Être-Suprême, grand Architecte de l'univers; non encore le tyran, mais la tyrannie, les chaînes de la servitude, la superstition, les préjugés, l'ignorance.

Et c'était la maçonnerie de bon ton, en jabots, en gants musqués, en

perruques poudrées, en tricornes sous le bras; la maçonnerie de bel air, de belles manières; c'eût été grand'honte de ne pas en être.

Mais le but de tout ceci?

Liberté, et la conscience de chacun pour règle de conduite.

La maçonnerie écossaise des hauts grades, si terrible d'apparence, si exagérée dans ses formes, excommuniée par la Grande-Loge de France, ce qui ne l'empêchait pas de progresser, devait être surpassée par l'Écossisme, maçonnerie plus terrible, à trente-six grades, divisée en trois rites, l'Écossisme primitif, l'Écossisme philosophique et l'ordre royal d'Hérédome de Kilwinning, ancien et approuvé, mais qui ne fut inventé qu'en 1785, à Edimbourg.

Il faut des volumes pour exposer ces choses; ils sont faits<sup>(1)</sup>; une analyse serait longue et ne suffirait pas; nous voulons seulement montrer le désordre intellectuel et moral de l'époque.

La Grande-Loge et le Grand-Orient dirigeaient environ deux mille loges en France en 1780. Le tableau de correspondance du Grand-Orient présente deux cent quatre-vingt-deux villes de France ayant des loges affiliées en 1787. Paris en a quatre-vingt-une; Lyon, seize; Bordeaux, sept; Montpellier, dix; Toulouse, dix; etc.

Nous avons le premier mot de la Révolution française, *liberté*; nous allons trouver le second, *fraternité*<sup>(2)</sup>.

Les frères de la Rose-Croix s'étaient réveillés de leur long sommeil;

(1) Voy. *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, par Clavel, 1819. — *Histoire de la Grande-Loge de France*, anonyme, 1824. — *L'ordre des Francs-Maçons trahi*, par Péreau, sans date, huit éditions. — *Explication des grades de la Maçonnerie*, m. s. anonyme, sans date. Bibl. roy. — etc., etc. — *Histoire des sociétés secrètes en Allemagne*, anonyme, 1819. — *La clef des Loges*, par Cadet-Gassicourt, 1796, etc., etc., etc.....

(2) Nous ne parlons pas de la maçonnerie adamite de Saint-Germain, c'est horrible; de la maçonnerie égyptienne de Cagliostro, qui eut cinq à six mille affiliés et affiliées; des maçonneries de femmes, les *félicitaires*, les *chevalières de l'ancre*, etc., ni de l'ordre ridicule des *mopses*, dans lequel les apprentis et les apprenties devaient baiser le derrière d'un chien.

Mais nous devons une note à la franc-maçonnerie illuminée de Swédemborg, qui eut près de cent loges en France. Elle reposait sur des révélations, des extases, des communications avec les esprits angéliques du soleil, de la lune et des planètes aux formes étranges et multiples, et fondait une croyance fort extraordinaire, mais sans obligations ni devoirs, sans paradis ni enfer. Les spirites modernes ont retrouvé tout cela ou l'équivalent. Conserver Dieu, même beaucoup de dieux, et supprimer le diable, c'est supprimer la notion du bien et du mal.

dès 1750 ils avaient fondé des ateliers de philosophie hermétique. La recherche des moyens de faire de l'or n'était non plus qu'une étiquette : ils pouvaient être méchants, mais non pas imbéciles. Leurs ateliers prirent en France le nom de loges, comme pour les maçons.

La maçonnerie hermétique avait pour but, très-clairement manifesté dans les discours de loges, la suppression de toute religion révélée, et l'établissement d'une république universelle, fondée sur les principes de la raison humaine et la pratique de la fraternité; non la fraternité comme l'entend l'évangile, mais une fraternité naturelle qui crée des droits à tous sur toutes choses.

Le grade suprême était celui de Kadosch; il avait été fondé à Lyon en 1743. Il fallait, pour y parvenir, subir des épreuves effrayantes, et s'engager par des serments redoutables à faire la guerre à Dieu et aux rois. Mais beaucoup de frères s'en tenaient au grade immédiatement inférieur, celui de Chevalier-du-Soleil, composé dans le sens de la loi naturelle. L'un et l'autre étaient des grades à poignard.

La secte songea à s'emparer de l'île de Malte, pour y fonder la république de ses rêves et y établir son centre d'action. Des lettres furent envoyées dans ce but par l'intermédiaire du Grand-Orient et des loges de correspondance à toutes les loges de Kadosch, au Directoire-Ecossais et aux Chevaliers-de-la-Palestine, ordre des mieux armés; mais il était trop tôt. Lorsque Louis XVI, l'homme le moins capable de dominer de telles circonstances, offrit sérieusement à l'ordre philosophique la réalisation de ce projet; il était trop tard. L'ordre se sentait le maître désormais en France. Il y comptait, disait-on, cent mille associés. C'était une exagération; toutefois, la noblesse, la magistrature, l'armée étaient tellement infestées, que la royauté ne pouvait plus s'appuyer sur elles, et elle ne le savait pas.

L'ordre philosophique se composait de deux branches. L'hermétisme, dont nous venons de parler, et la cabale en relations avec les esprits, composée d'enfants terribles, qu'il fallait prendre et qui se prenaient eux-mêmes au sérieux. Les trois degrés suprêmes de l'ordre cabaliste étaient ceux des Elus-Coëns, des Invisibles et des Chevaliers-de-la-Mort. Le grade des Elus-

Coëns avait été introduit par le fameux Martinez Pasqualis, disciple de Swédemborg. Il avait pour but la régénération physique et morale de l'homme dans le sens de la loi naturelle.

Les Invisibles devaient tout voir, tout pénétrer, afin de révéler à l'ordre ce qu'il lui importait de savoir, avec serment de se suicider, plutôt que de se laisser pénétrer eux-mêmes ou en cas d'indiscrétion.

Les Chevaliers-de-la-Mort s'engageaient par serment à immoler au péril de leur vie ceux qui leur seraient désignés par le tribunal de l'ordre.

C'est que l'ordre avait sa cour vehmique, ou tribunal secret, et sa liste rouge.

L'*aqua tofana* joua un plus grand rôle que le poignard, parce que le poignard compromet ceux qui s'en servent, et ne tue pas toujours. L'*aqua tofana* est un poison qui a l'apparence de l'eau la plus pure, dont l'atteinte est irrémédiable, les traces insaisissables, et qui ne cause pas une mort immédiate. On dit dans le temps que le chevalier de Lescure et les empereurs Joseph II et Léopold en avaient été victimes.

Maladroits que tous ceux-ci, gens ineptes, qui ne comprenaient rien de rien, Weishaupt inaugura le 4<sup>er</sup> mai 1776, à Ingolstadt, une franc-maçonnerie qu'il baptisa du nom d'illuminée, quoiqu'elle n'eût rien de commun avec le culte des esprits, et qui était organisée avec beaucoup plus de savoir et d'art ; beaucoup plus redoutable pour l'ordre social, et qui va nous donner le troisième mot de la Révolution française, *égalité*.

Plus de rois ni de princes, de nobles ni de seigneurs, de pontifes ni de prêtres, de riches ni de pauvres, de mattres ni de valets, égalité absolue entre tous les hommes.

Weishaupt divisa son système en deux temples, la petite maçonnerie et la grande maçonnerie. La petite maçonnerie se composa de quatre grades, novice, minerval, illuminé mineur, illuminé majeur. Venaient ensuite les cinq premiers grades de la maçonnerie ordinaire, apprenti, compagnon, mattre, novice-écossais, chevalier-écossais, qui servaient d'intermédiaire entre les deux temples. La grande maçonnerie se divisait en deux classes : les petits mystères et les grands mystères. Les petits mystères avaient



deux degrés, épopte, ou prêtre illuminé, régent, ou prince illuminé. Les grands mystères, également deux degrés, le mage-philosophe, l'homme-roi.

La petite maçonnerie était une préparation à la grande, ou plutôt une épreuve par laquelle on faisait passer l'adepte, afin de l'étudier et de savoir ce qu'on pouvait attendre de son concours et à quel grade il faudrait l'arrêter. Arrivé au seuil du second temple, il ignorait les grades supérieurs et croyait toujours avoir atteint le plus élevé ; à moins qu'il ne montrât une aptitude plus grande, et alors on lui révélait qu'il y avait encore une marche à gravir : à chacune, un nouvel objet était offert à sa haine : après la tyrannie, le tyran ; après la superstition, la religion ; après le tyran et la religion, les moyens généraux à prendre pour les vaincre, après les moyens généraux, l'acte spécial à accomplir.

Une fois engagé, l'adepte ne pouvait plus trahir ni reculer. On lui avait posé quelques questions captieuses, auxquelles il avait dû répondre par écrit, en signant la réponse ; trahir, cette pièce, gardée aux archives, le perdait. Reculer, on l'avait prévenu que *la foudre n'était pas plus prompte que la mort qui l'atteindrait, quelque part qu'il fût*. On lui avait révélé l'*aqua tofana*, et il avait juré de l'*honorer*.

Mais comment l'amener jusqu'à ce point ? En lui inspirant la plus haute idée de la puissance de l'ordre et du nombre de ses membres. C'était une sécurité d'en faire partie.

Il lui avait été donné, à titre d'amis et d'instructeurs, un ou deux ou trois surveillants, chargés de l'étudier à fond, dans son passé, ses penchants, la portée de son intelligence, ses convoitises, l'état de ses affaires, ses relations de famille. Ainsi pénétré, le mot qui l'arrêterait ou le lancerait dans une direction était trouvé.

Weishaupt avait réparti l'univers en royaumes, provinces et *départements*. Chaque division reçut un nom conventionnel : l'Autriche se nomma Egypte ; le Tyrol s'appela Peloponèse ; Ingolstad devint Ephèse ; Bamberg s'appela Antioche. C'est alors, croyons-nous, que le bailliage du Cotentin reçut le nom de département de la Manche. L'illuminé changea de même son nom contre un nom nouveau ; le baron de Busch s'appela Bayard ; Bode se nomma Amé-

lius. Les mois reçurent des noms persans ; les caractères de l'alphabet, des formes nouvelles ; l'ère data de l'an 630. Cette organisation demanda cinq années de travail à l'inventeur et à une douzaine d'amis.

Aucun membre ne devait rien savoir au delà de la loge dont il faisait partie, selon le grade qu'il avait atteint. Les loges minervales, ou classes de novices, étaient dirigées par un supérieur de la classe préparatoire, inspectées par un supérieur directorial. Plusieurs loges minervales formaient un directoire, dirigé par un *préfet*, inspecté par un doyen ; plusieurs directoires, une préfecture, dirigée par un doyen, inspectée par un supérieur provincial ; plusieurs préfectures, un doyenné, dirigé par un supérieur provincial, inspecté par un supérieur national ; plusieurs doyennés, un chapitre provincial, dirigé par un supérieur national, inspecté par un aéropagite ; plusieurs chapitres provinciaux, un chapitre national, dirigé par un aréopagite, inspecté par l'aréopage ; tous les aréopagistes, le sénat illuminé. Dans le sénat, un conseil élu de douze membres, présidé par le grand chef de l'illumisme, donnait le mot d'ordre.

La maçonnerie illuminée était constituée et le système fonctionnait, lorsque Weishaupt fut dénoncé au gouvernement de Bavière en 1786. Les agents de la police le surprirent au milieu de ses travaux le 11 octobre, mais il s'enfuit par une porte dérobée, en emportant les registres qui concernaient les deux grades suprêmes. Amélius lui succéda dans la direction de l'œuvre. Le fugitif se retira à la cour du duc de Saxe-Gotha, duquel il devint le conseiller intime. Il y est mort en 1830, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

La maçonnerie illuminée fut introduite en France dès 1782, par les délégués des loges françaises au grand convent maçonnique de Willemsbadt, dont plusieurs se firent illuminer ; mais elle fit peu de progrès, le vent de la démocratie ne soufflait pas encore en tempête. Les loges étaient remplies de grands seigneurs, qui acceptaient volontiers l'égalité par en haut, et qui ne la voulaient point par en bas.

Les choses étaient arrêtées à ce point, quand Amélius vint lui-même à Paris, en 1787, à la tête d'une députation de l'illumisme allemand, solliciter enfin l'adoption du système dans les loges françaises. Il fut reçu de quelques-

unes, à condition de garder les rites qui leur étaient propres. Mais Amélius trouva le mot victorieux : celles qui résistaient, furent appelées loges jésuites ; dès lors on n'y tint plus, surtout après que le F. . Bonneville eut publié son écrit intitulé : *Les Jésuites chassés de la Maçonnerie*.

Cependant, beaucoup de loges travaillaient à la propagation de l'ordre maçonnique avec une ardeur digne d'une meilleure cause. La loge de la Sourdière à Paris, qui était du rit hermétique et de la réforme des *philalètes*, avait cent cinquante F. . (frères) voyageurs, dispersés de par le monde pour recueillir des adhérents. Les loges des Neuf-Sœurs et de la Candeur ne se donnaient pas moins de mouvement.

L'introduction de l'illuminisme allemand désorganisa totalement la maçonnerie française. Les princes et les nobles, ceux qui se croyaient encore gens de bien, voyant qu'on faisait la presse derrière eux, comme ils la faisaient eux-mêmes derrière ceux qui les précédaient, commencèrent à comprendre. Ils cessèrent de paraître dans les loges. Ce fut une première émigration à l'intérieur. La bourgeoisie prit leurs places ; les sous-officiers, celles de leurs officiers : il y eut des régiments qui se firent illuminer en masse ; des ateliers, conduits dans les loges par leurs contre-mâîtres.

Tel était le désordre intellectuel et moral au milieu duquel le xviii<sup>e</sup> siècle se terminait, et c'est au sein de ce désordre que Louis XVI convoqua, pour lui aider à restaurer la monarchie, une assemblée de notables, dont les membres aspiraient à une dissolution sociale ; puis les états-généraux, composés de trois ordres : le clergé, la noblesse et le peuple. Parmi les membres de la noblesse, la plupart appartenaient à l'illuminisme français, encore aristocratique ; parmi les membres du tiers-état, le plus grand nombre, à l'illuminisme Weishaupt. Les loges, transformées en clubs, avaient fait les derniers efforts en faveur des candidats de leurs préférences. Et ainsi les loups se trouvèrent chargés du soin de rétablir l'ordre dans la bergerie.

Nous abrégons extrêmement, trop peut-être, ces détails, parce qu'ils ressortissent à l'histoire générale ; mais ce peu suffira, nous l'espérons, pour montrer l'état des esprits dans nos deux diocèses au moment de la catastrophe finale.

La maçonnerie aristocratique vaincue dans les états-généraux, transformés en Assemblée nationale, et émigrée à l'étranger, il ne resta plus pour l'Assemblée constituante que la maçonnerie illuminée de Weishaupt, qui fit guillotiner le roi, les nobles et les prêtres.

Le docteur Guillotin, inventeur de la guillotine <sup>(1)</sup>, faisait partie de la loge de la Candeur, avec Lafayette, les deux Lameth, Montesquiou, Custine, Laclos, Latouche, Sillery, d'Aiguillon, Lusignan et de Broglie.

La loge de la Candeur était du rite hermétique illuminé, non de l'illuminisme Weishaupt, mais de l'illuminisme Swédemborg.

Nous n'en avons pas fini avec les hommes de science et d'étude; le genre des travaux du P. le Franc nous a arrêté dans notre voie; nous y rentrons. Ce serait une ingratitude de ne pas signaler au respect de la postérité les noms des Roger-André de la Palluelle, des Louis-François Revers, qui rappellent des travaux excellents pour la direction de la vie ecclésiastique; des Guillaume-Antoine le Monnier, des Pierre-Félicien le Tourneur, des Charles-François Le Brun, illustres parmi ceux des plus grands littérateurs; des Vicq-d'Azir, des Guillaume-Hyacinthe le Gentil de la Galaisière, non moins illustres parmi ceux des savants du premier ordre.

Roger-André de la Palluelle, curé de Clinchamps, syndic du diocèse de Coutances, seigneur et patron de la Luzerne, né en 1647 à Saint-James et mort en 1718, composa un traité des bénéfices, résumant toute la matière au point de vue de l'époque, et un second ouvrage intitulé : *Résolutions des plus importantes questions de la Coutume et du barreau, et de plusieurs cas de conscience touchant les droits et devoirs réciproques des seigneurs et des vassaux, des patrons et des curés, tant pour le for extérieur que pour le for intérieur*. Ce livre jouit d'un très-grand crédit, pendant la durée de l'ordre de choses auquel il s'appliquait, c'est-à-dire jusque en 1792. Il est encore bon à consulter pour l'étude des mœurs et des usages du temps.

(1) L'invention du docteur Guillotin fut discutée et améliorée séance tenante (1<sup>er</sup> décembre 1789). C'était dans une pensée philanthropique : Oter la vie aux méchants sans les faire souffrir. Les excellents F. F. ne se doutaient pas que plusieurs d'entre eux, y passeraient. Guillotin fut très-affligé de voir son nom appliqué à l'instrument. Erostrate cherchait l'illustration; celui-ci ne la cherchait pas.

Le père de l'auteur s'appelait Charles de la Palluelle, comte de Pontavice, et sa mère, Madeleine de la Luzerne. Les *Résolutions* parurent en 1710.

Louis-François Revers, chanoine de Paris, né à Carentan en 1728, composa, par l'ordre et sous la direction de l'archevêque Antoine-Eléonor de Juigné, le *Pastoral de Paris* (trois vol. in-4°), ouvrage d'un grand savoir, mais qui n'eut pas tout le succès désiré, parce que l'auteur n'était pas libre de suivre ses propres inspirations. Il fut plus heureux dans la composition du *Rituel de Châlons*.

On a aussi de lui une traduction en fort bons vers latins du poème de la *Religion* de Louis Racine.

L'abbé Revers mourut à Paris en 1798.

Guillaume-Antoine le Monnier, né à Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1724, chapelain de la Sainte-Chapelle, curé de Montmartin-en-Graignes, se distingua parmi les littérateurs les plus en renom à la fin du siècle. Il donna en 1774 de bonnes traductions de Perse et de Térence. On lui dut aussi une petite comédie mêlée d'ariettes et un *Recueil de fables, contes et éptres* en vers. Il tournait fort bien les vers; ses fables sont dictées avec finesse et pleines de fraîcheur et de grâce.

L'auteur fut incarcéré à Carentan comme prêtre réfractaire, puis à Sainte-Marie-du-Mont et ensuite envoyé à Paris, à Sainte-Pélagie, où il attendait son tour de monter sur la fatale charrette, lorsque la mort de Robespierre vint arrêter les exécutions et rendre la liberté aux détenus. Il mourut à Paris le 4 avril 1797.

Comme traducteur, Pierre-Félicien le Tourneur, né à Valognes en 1736, s'acquit une beaucoup plus grande réputation, parce qu'il révéla à la France, en l'habillant à la mode française, une littérature inconnue. Il traduisit le théâtre de *Shakspeare*, les *Nuits* d'Young, les *Méditations* de Hervey, les *Poésies* d'Ossian, une partie des romans de Richardson, et réussit où plusieurs autres avaient échoué. Il y gagna de l'argent, parce que ses traductions furent recherchées avec avidité, et la gloire, parce que personne n'a fait mieux encore. On disait à Paris : il entreprend l'impossible; il se perd. — Il ne se perdit pas.

Le Tourneur mourut à Paris en 1788.

Pendant que celui-ci travaillait pour l'amour de la gloire et de l'argent, le futur troisième consul, duc de Plaisance, prince, archi-trésorier de l'empire, gouverneur général de la Hollande, et, à la restauration, pair de France et grand-maître de l'université, Charles-François Le Brun, né en 1739 à Saint-Sauveur-Lendelin, au sein d'une famille de laboureurs, suivait la même voie pour le seul amour des lettres, et réussissait aussi bien.

Après avoir embrassé la carrière des affaires et s'être élevé à un poste éminent dans l'administration des finances de l'Etat, la disgrâce du chancelier de Meaudeau, dans laquelle il fut compris, lui créa des loisirs prolongés, de 1774 à 1789, qu'il consacra à l'étude ; il traduisit la *Jérusalem délivrée*, et sa prose harmonieuse, presque égale à la poésie, lui valut le plus grand succès ; il donna deux ans après, en 1776, une traduction de l'*Iliade*, qui fut accueillie avec la même faveur. Il avait préparé une traduction de l'*Odyssée* qui ne parut qu'en 1819.

S'il est vrai que le style est l'homme, on peut l'affirmer du prince Le Brun : la souplesse de son esprit, la beauté et l'élégance de ses formes et de ses manières, la supériorité de son jugement, la probité de sa vie se reflètent dans ses écrits.

Il mourut le 14 juin 1824.

Guillaume-Hyacinthe-Joseph le Gentil de la Galaisière, l'un des astronomes les plus savants du siècle, fut envoyé dans l'Inde en 1761 et en 1769, aux frais de l'Etat, pour observer le passage de Vénus sur le disque du soleil. L'imprimerie royale reproduisit les mémoires de ses voyages et de ses observations, sous le titre de *Voyages dans les mers de l'Inde*, en deux volumes in-4°. Il enrichit, outre cela, les *Mémoires* de l'académie des sciences d'un grand nombre de dissertations et d'observations astronomiques de 1752 à 1789.

Le Gentil de la Galaisière était né à Coutances en 1725, il mourut en 1792.

Félix Vicq-d'Azir, régent de la faculté de médecine de Paris, de l'académie des sciences et de l'académie française, premier médecin de la reine Marie-Antoinette, né à Valognes en 1748, s'acquit un renom plus grand et surtout plus populaire dans une autre branche des connaissances humaines.

Le recueil des ouvrages et des mémoires qu'il publia sur la science médicale forme six volumes in-8° avec atlas in-4°. Mais son *Traité d'anatomie et de physiologie du cerveau*, édité par Didot sous le format grand in-8° avec planches, en 1786, et dont il n'a paru que la première partie, aurait été plus important que tout le reste. Les événements politiques arrêterent la publication, et l'auteur mourut en 1794. C'est de cet ouvrage que Cabanis déduisit un matérialisme qui n'était pas dans les intentions de Vicq-d'Azir.

Nous devons aussi une notice aux deux frères Richer, nés à Avranches, écrivains laborieux, dont les livres eurent une grande vogue. Adrien Richer, l'aîné, naquit en 1718. Il fut avocat au parlement de Paris. Nous n'avons rien à dire de son *Traité de la mort civile*, et encore moins de son autre traité sur l'*Autorité du Clergé et le pouvoir du Magistrat politique*, crainte de paraître abonder dans le sens de l'auteur, qui asservit l'Eglise au pouvoir temporel; mais du moins son *Recueil des Causes célèbres*, en vingt-deux volumes, plusieurs fois réédité, offrira toujours une ample et inoffensive matière, sinon à l'instruction, du moins à l'emploi des loisirs de ceux qui aiment la lecture pour s'amuser et passer le temps.

François Richer mourut à Paris en 1790.

Adrien Richer naquit en 1720; il mourut en 1798, à Paris également. Il s'inspira du genre adopté par Plutarque; mais la plupart de ses *Vies* sont par trop écoutées; il n'est pas possible de restreindre à deux volumes in-12, la *Vie des hommes illustres qui ont vécu depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours, en les comparant les uns aux autres*. Il n'est pas possible de consigner en quatre volumes in-12 *Tous les caprices de la fortune envers ceux qu'elle a comblés de ses faveurs ou accablés de ses disgrâces*; en un volume, *Les Vies des plus célèbres marins*; en un volume, *Les fastes de la marine française*; en deux volumes, *Le théâtre du monde*. Mais il est des biographies isolées, celles de Barberousse, général des armées navales de Soliman; du maréchal de Tourville, du marquis du Quesne, lieutenant-général des armées navales de France, qui obtinrent un succès universel. Elles eurent plusieurs éditions coup sur coup; elles ont même été rééditées dans ce siècle.

Terminons par la mention d'un littérateur à la plume non moins vaillante

et qui fut moins heureux que ceux-ci, parce qu'il avait mal choisi ses attaches, l'abbé Claude Yvon, né à Coutances en 1720. Il se lia avec les encyclopédistes, espérant trouver auprès d'eux des moyens d'existence ; il fournit à l'Encyclopédie les articles *Ame*, *Athée*, *Dieu*, qui causèrent une grande surprise : ce n'était pas la foi qui lui manquait, mais le pain. Il approuva à titre de docteur, pour de l'argent peut-être, la thèse de l'abbé de Prades, qui devait causer tant de scandale. On dit même qu'il avait concouru à sa rédaction ; mais il s'en défendit toujours et s'excusa sur la légèreté de son examen. Quoi qu'il en soit, il lui fallut quitter la France. Il se réfugia en Hollande, où il vécut de quelques rares aumônes. Rentré à Paris, il n'était pas plus heureux, quand'enfin le si bon et si généreux évêque Ange-François de Talaru lui donna un titre canonial. Pas n'est besoin de dire sa reconnaissance ; mais à partir de ce moment, ses écrits prirent une couleur plus accentuée d'orthodoxie. Il avait donné pendant son séjour en Hollande un *Traité de la Liberté de conscience resserrée dans les bornes légitimes*. Il publia à Paris, en 1768, un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique* en trois volumes, qui mérita les honneurs de la réimpression ; en 1776, un *Traité de l'Accord de la Philosophie avec la Religion*, complété et réédité en 1785 ; et enfin, en 1779, une *Histoire philosophique de la religion*.

L'abbé Yvon mourut en 1783, dans la retraite et honoré du titre de bibliothécaire du comte d'Artois.

Il faut convenir, toutefois, que cette littérature est bien pâle auprès de la littérature du grand siècle. Sans parler de l'élévation et de l'ampleur du style de Corneille ou de Bossuet, on n'y trouve pas la grâce et le suprême bien-dire des Fénelon, des Massillon, des Sévigné, l'élégance de Saint-Evremond, la politesse et le bon ton, cette fleur du savoir-vivre de François de Callières. Tout le monde écrit ; écrit vite, pour écrire beaucoup. Les mœurs ont baissé et la littérature avec les mœurs. Les encyclopédistes achevèrent de tout ruiner, mœurs et littérature. Le traducteur Pierre-Félicien le Tourneur et le prince Le Brun gardèrent presque seuls les bonnes traditions du siècle de Louis XIV, ou du moins essayèrent de les suivre ; mais avec quels patients labeurs ils conduisirent leurs œuvres à la maturité !



Alors la littérature était réfugiée dans les loges maçonniques ; littérature creuse et sonore, comme tout ce qui est creux. Elle fera retentir pendant quatre ou cinq ans la tribune des assemblées révolutionnaires, puis se réfugiera de nouveau dans les loges <sup>(1)</sup>.

(1) La grosse collection du *Globe* contient une multitude de discours sonores, on y cherche une idée.



## CHAPITRE XXVIII

### STATISTIQUE ET RÉSUMÉ.

#### § I. — COUTANCES.

Le diocèse de Coutances se divisait usuellement en cinq grandes parties : la Hague, le Val-de-Saire, le Cotentin, la Côte et le Bocage. La Hague commençait vers la Scie et Surtainville et s'étendait au nord. Le Val-de-Saire commençait près de Valognes et s'étendait au nord-est. Le Cotentin comprenait tout le gras pays de pâturages dont Carentan est le chef-lieu. La Côte se prolongeait de Portbail à Saint-Pair, sur une largeur d'une ou deux lieues. Le Bocage, formé du reste du terrain vers Saint-Lo, Vire et Villedieu, n'était qu'une faible portion de la grande contrée du même nom qui s'élargit vers le Bessin, la campagne de Caen, le Houlm, l'Avranchin et dont Vire est le chef-lieu.

Il y avait encore quelques contrées moins grandes qui jouissaient d'une appellation spéciale dans le langage vulgaire, telles que la Rivière, depuis Portbail inclusivement jusqu'à Surtainville ; le Penesme, composé des cinq ou six paroisses au nord-ouest de Carentan ; le Beaumont, dont Saint-Sauveur-le-Vicomte était le chef-lieu ; le Bauplois, comprenant une douzaine de paroisses entre la Sève et l'Ouve depuis Bauple jusqu'aux Moitiers. Les environs de Saint-Lo avaient porté plus anciennement le nom de pays pailleux <sup>(1)</sup>. Celui de Constantin, Costentin, dérivé du nom même de Coutances, avait été primitivement l'appellatif de tout le diocèse.

(1) Sanctus-Laudus in paleis.

Ecclésiastiquement, il était divisé en quatre archidiaconés : de la Chrétienté, du Bauplois, du Val-de-Vire et du Cotentin.

L'archidiaconé de la Chrétienté comprenait les cinq doyennés de la Chrétienté, qui avait vingt-huit paroisses <sup>(1)</sup>; de Cérances <sup>(2)</sup>, qui en avait vingt-une; de Saint-Pair <sup>(3)</sup>, qui en comptait vingt-six; de Cenilly <sup>(4)</sup>, qui en comptait dix-sept; de Périers <sup>(5)</sup>, composé de vingt-une.

L'archidiaconé du Bauplois comprenait cinq doyennés : du Bauplois <sup>(6)</sup>, de Carentan <sup>(7)</sup>, de la Haye-du-Puits <sup>(8)</sup>, de Saint-Sauveur-le-Vicomte <sup>(9)</sup>, de Barneville <sup>(10)</sup>.

(1) Saint-Pierre de Coutances, Saint-Nicolas de Coutances, Saussey, Nicorps, Bricqueville-la-Blouette, Orval, Courcy, Camberton, Gratot, Monthuchon, Heugueville, Tourville, Agon, Blainville, Linverville, Montcarville, St-Malo-de-la-Lande, le Homméel, Montsurvent, Servigny, Brainville, la Vandelée, Gouville, Anneville, Muneville-le-Bingard, la Rondehaye, Ancteville, Boisroger.

(2) Cérances, Hyenville, Quettreville, Trelly, Lengronne, Pont-Flambart, Quamey, Guéhébert, Grimesnil, Mesnil-Aubert, Saint-Louet, Muneville, Lingreville, Annoville-Tourneville, Hauteville, Hérengueville, Montmartin, Montchaton, Grimouville, Urville, Regnéville.

(3) Anctoville, Granville, Saint-Pair, Hocquigny, la Beslière, Saint-Planchers, Mesnil-drey, Saint-Ursin, Saint-Jean-des-Champs, Saint-Sauveur-la-Pommeraye, Hudimesnil, Saint-Léger, le Loreur, Longueville, Bréhal, Bréville, Coudeville, Saint-Martin-le-Vieux, Châteloup, Bourrey, Sainte-Marguerite, Donville, Saint-Aubin-des-Préaux, Bricqueville, Yquelon, Kairon.

(4) Cérisy, Notre-Dame-de-Cenilly, Saint-Martin-de-Cenilly, Pont-Brocard, Montpinchon, Carantilly, Dangy, Cametours, Souilles, Balval, Marigny, Saint-Denis-le-Vêtu, Contrières, Roncey, Savigny, Saint-Sauveur-de-Bonfossé, Ouville.

(5) Créances, Périers, Saint-Aubin-du-Perron, Aubigny, Mesnilbus, Montcuit, Camprond, Raids, Saint-Sébastien-de-Raids, Vaudrimesnil, Saint-Sauveur-Lendelin, Saint-Michel-de-la-Pierre, le Lorey, Saint-Christophe-d'Aubigny, Marchesieux, Hauteville-la-Guichard, Feugères, Millières, la Feuillie, Pirou, Geffosses.

(6) Les Moitiers-en-Bauplois, Coigny, Beuzeville, Prétot, Cretteville, Houtteville, Appeville, Bauple, Vindefontaine, Nay, Sainte-Suzanne, Saint-Jores, le Plessis, Saint-Germain-la-Campagne, Gorges, Gonfreville, Saint-Germain-le-Vicomte, le Buisson.

(7) Carentan, Saint-Hilaire-Petitville, Saint-Pellerin, Brévands, Beuzeville-aux-Veys, Auville, Sainteny, Méautis, Catz, Saint-Georges-de-Bohon, Montmartin-en-Graignes, Saint-André-de-Bohon, Auxais, Auvers.

(8) Montgardon, la Haye-du-Puits, Lastelle, Mobec, Bretteville, Angoville, Lithaire, Lailne, Sainte-Opportune-de-Lessay, Glatigny, Gerville, Vesly, Claiids, Saint-Germain-sur-Ay.

(9) Bolleville, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Nébou, Varengebec, Baudreville, Taillepieu, Neuville-en-Beaumont, Osmonville-la-Foliot, Saint-Symphorien, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Canville, Denneville, Catteville, Doville, Neufmesnil, Saint-Rémy-des-Landes, Surville.

(10) Barneville, Saint-Jean-de-la-Rivière, Saint-Georges-de-la-Rivière, Portbail, Gouey, Ourville, Besneville, Fierville, le Mesnil, Saint-Maurice, la Haye-d'Ectot, Carteret, Saint-Pierre-d'Allonne, Notre-Dame-d'Allonne, Baubigny, Saint-Paul-des-Sablons, Sénoville, Sortosville, Saint-Pierre-d'Arthéglise, le Valdécie.

Le doyenné du Bauplois avait dix-huit paroisses ; celui de Carentan, quatorze ; celui de la Haye-du-Puits, quatorze ; celui de Saint-Sauveur-le-Vicomte, dix-huit ; celui de Barneville en comptait vingt.

L'archidiaconé du Val-de-Vire se composait des six doyennés de Gavray <sup>(1)</sup>, de Saint-Lo <sup>(2)</sup>, du Hommet <sup>(3)</sup>, de Percy <sup>(4)</sup>, de Montbray <sup>(5)</sup>, du Val-de-Vire <sup>(6)</sup>.

Le doyenné de Gavray était formé de vingt-neuf paroisses ; celui de Saint-Lo, de quinze ; celui du Hommet, de vingt-cinq ; celui de Percy, de dix-huit ; celui de Montbray, de vingt-une ; celui du Val-de-Vire, de dix-huit.

L'archidiaconé du Cotentin était divisé en six doyennés : savoir, Valognes, Orglandes, le Plain, Saire, la Hague et les Pieux.

Le doyenné de Valognes <sup>(7)</sup> comprenait trente-huit paroisses ; celui

(1) Le Mesnil-Garnier, Gavray, Ver, la Meurdraquière, le Mesnil-Rogue, Villedieu, Saultchevreuil, le Valjouais, Saint-Denis-le-Gast, la Baleine, le Mesnil-Hue, le Mesnil-Villeman, Montaigules-Bois, Lorbehaye, la Haye-Comtesse, Sourdeval, Champrepus, Fleury, la Bloutière, Hambye, la Lande-d'Airou, le Mesnil-Bonant, la Haye-Peanel, Folligny, le Tanu, Equilly, le Mesnil-Amand, Dracqueville, Beauchamps.

(2) Notre-Dame-de-Saint-Lo, Sainte-Croix-de-Saint-Lo, St-Georges-de-Montcoq, Quibou, Baudre, Gourfaleur, Saint-Martin-de-Bonfossé, Saint-Samson-de-Bonfossé, Saint-Ebremond-de-Bonfossé, Agneaux, Canisy, Saint-Gilles, le Mesnil-Rouxelin, la Mancellière, Saint-Thomas.

(3) Le Mesnil-Durand, le Hommet, Bahais, Eslandes, Cavigny, le Désert, Saint-Fromond, Hébécrevon, le Mesnil-Eury, Montreuil, le Mesnil-Amey, la Chapelle-en-Juger, le Mesnil-Vigot, Saint-Aubin-de-Losque, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Pierre-d'Arthenay, Daye, Amigny, Graignes, Saint-Ebremond, Saint-Louet, le Mesnil-Véron, le Mesnil-Angot, Tribehou, Rémilly.

(4) Tessy, Percy, Montabot, Maupertuis, le Mesnil-Raoult, Fervaches, la Colombe, Chevry, le Guislain, le Mesnil-Herman, Moyon, le Mesnil-Opac, Villebaudon, le Chefresne, Beaucaudrey, la Haye-Bellefond, Troisgots, Saint-Romphaire.

(5) Saint-Aubin-des-Bois, Montbray, Pont-Farcy, Pont-Bellenger, Sainte-Marie-outre-l'Eau, Gouvets, Sainte-Marie-des-Monts, Saint-Fragaire, Sainte-Cécile, Margueray, le Tronchet, la Chapelle-Cécelin, Beslon, Saint-Vigor-des-Monts, Fontenermont, les Sept-Frères, le Gast, Morigny, Courçon, le Mesnil-Caussois, Saint-Maur-des-Bois.

(6) Clinchamps, Landelles, la Lande-Vaudemont, Etouvy, Sainte-Marie-l'Aumont, Saint-Martin-d'On, Annebec, le Mesnil-Benoît, Beaumesnil, Saint-Manvieu, le Mesnil-Robert, Campagnoles, Coulonces, Champs-du-Boust, Saint-Sever, Coupigny, Saint-Germain-de-Tallevende, Saint-Martin-de-Tallevende.

(7) Valognes, Alleaume, Hautmoitiers, Tournebut, Tamerville, le Vicel, Teurthéville, Montaigu-la-Brisette, Quinéville, Saussemesnil, Sainte-Croix-Bocage, Vidoccosville, Eroudeville, Audouville, Morsalines, Rideauville, Quettehou, Ozeville, Grenneville, Octeville-la-Venelle, Crasville, Saint-Cyr, Audouville, Montebourg, Sortosville, le Theil, Saint-Flozel, Vaudreville, Tourville, Aumevillé, Ecausseville, Hémévez, la Pernelle, Huberville, Saint-Vaast, le Ham, Flottemanville, Auglesqueville-Lestre.

d'Orglandes <sup>(1)</sup>, vingt; celui du Plain <sup>(2)</sup>, vingt-six; celui de Saire <sup>(3)</sup>, vingt-neuf; celui de la Hague <sup>(4)</sup>, vingt-neuf; celui des Pieux <sup>(5)</sup>, vingt-neuf.

En tout quatre cent quatre-vingt-quatorze paroisses, auxquelles il faut ajouter Saint-Lo et Saint-Jean-sur-Renelle, en la ville de Rouen.

Plus les vingt-quatre paroisses des Iles de la Manche <sup>(6)</sup>, sur lesquelles l'administration des évêques de Coutances était empêchée par le fait de l'hérésie et du schisme; mais non les droits anéantis. La prétendue bulle d'Alexandre VI, qui les aurait détachées du diocèse de Coutances et adjointes à celui de Winchester, donnée par Langton, évêque schismatique de Winchester, est un document apocryphe, probablement fabriqué par Langton lui-même <sup>(7)</sup>.

(1) Amfreville, Orglandes, Etienneville, Picauville, Cauquigny, Gouberville, Hauteville, Colomby, Yvetot, Mörville, Négreville, Binville, Golleville, Crosville, Reigneville, Magneville, Rauville-la-Place, Urville, Sainte-Colombe, la Bonneville.

(2) Houesville, Saint-Côme-du-Mont, Liesville, Angoville-au-Plain, Beuzeville-la-Bastille, Carquebut, Sébeville, Brucheville. Audouville, Saint-Martin-de-Varreville, Blosville, Saint-Marcouf, Hiesville, Fontenay, Azeville, Joganville, Emondeville, Saint-Germain-de-Varreville, Ecoquenéauville, Boutteville, Foucarville, Turqueville, Fresville, Ste-Marie-du-Mont, Ravenoville, l'Île-Marie.

(3) Saint-Pierre-Eglise, Barfleur, Clitourps, Maupertus, Fermanville, Digosville, Tourlaville, Bretteville, Néville, Gonneville, Mesnil-au-Val, Réthoville, Gourbesville, Carneville, Varouville, Canteloup, Brillevast, Sainte-Geneviève, Toqueville, Théville, Vrasville, Valcanville, le Vast, Gatteville, Cosqueville, Montfarville, Anneville, Angoville, Réville.

(4) Cherbourg, Equeurdreville, Querqueville, Octeville, Nouainville, Urville, Osmontville-la-Petite, Gréville, Osmontville-la-Rogue, Sainte-Croix, Nacqueville, Hainneville, Acqueville, Héauville, Flottemanville, Tonneville, Digulleville, Teurthéville, Vasteville, Saint-Germain-des-Vaux, Auderville, Jobourg, Herqueville, Branville, Biville, Eculleville, Beaumont, Vauville, Siouville.

(5) Les Pieux, Bricquebec, Brix, Breuville, Bricquebosq, Benoistville, Hardinvast, Couville, Helleville, Flamanville, Pierreville, le Rosel, Grosville, Rauville-la-Bigot, Quettetot, Surtainville, Saint-Martin-le-Gréard, Saint-Martin-le-Plessart, Tollevast, Sideville, Tréauville, Saint-Christophe-du-Faocq, Sotteville, les Perques, le Vréto, Sottevast, Martinvast, Virandeville, Saint-Germain-le-Gaillard.

(6) Les paroisses de Saint-Breladre, Saint-Martin, Saint-Clément, Saint-Ouen, Saint-Sauveur, la Sainte-Trinité, Saint-Pierre, Saint-Laurent, Saint-Jean, Grouville, Sainte-Marie, Saint-Héliér, à Jersey; Saint-Pierre, Saint-Samson, Saint-André, Torteval, la Forêt, Saint-Pierre-du-Boscq, Sainte-Marie-du-Château, Saint-Sauveur, le Val, Saint-Martin, à Guernesey. Aurigny formait une paroisse; Serck, une paroisse avec Herms.

(7) On lit dans la prétendue bulle d'Alexandre VI: « Districtius inhibentes præfato episcopo Constantiensi ne de cætero de prædictis insulis illarumque incolis et habitatoribus se intromittero ac ullam in eos jurisdictionem exercere quoquo modo præsumat, ac decernentes ex nunc irritum et inane si secus super his insulis a quoquam, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contigerit attemptari ..... Datum Romæ XIII kal. febr. 1499. »

Une telle bulle aurait dû être communiquée à Coutances, sous peine de nullité; or, les évêques de Coutances ont continué d'exercer leur juridiction sans conteste dans les Iles au moins jusqu'en 1538. Il en reste un grand nombre d'actes.

L'évêque catholique du district de Londres, sous la juridiction duquel elles furent placées, était un vicaire apostolique, et à ce titre ses droits, simplement délégués, ne privaient pas l'ordinaire.

Mais elles n'ont pas été comprises dans la circonscription du nouveau diocèse de Coutances créé par le concordat de 1801.

Sur ce nombre de paroisses, l'évêque avait vingt-sept nominations ; les maisons religieuses, deux cent cinq présentations, dont dix alternatives ; le chapitre en avait vingt-sept, dont trois alternatives ; l'hôtel-Dieu en avait quatre, dont une alternative. Le roi présentait à quinze cures, dont deux étaient alternatives, et la Sainte-Chapelle à cinq. Les cures de Lithaire, de Gréville et d'Aubigny lui avaient été données, en 1320, par le pape Jean XXII, sauf le consentement du roi de France. Philippe-Auguste ratifia la donation, en 1322, et y ajouta la seigneurie temporelle des mêmes lieux, plus la seigneurie et les églises de Picauville et de Carquebut, avec de fort beaux domaines à Picauville, à Anneville et aux Bohons. Ces biens, ainsi que les quinze autres paroisses dont il s'était réservé la seigneurie, provenaient des confiscations prononcées contre les seigneurs qui optèrent pour l'Angleterre après la réduction de la Normandie.

Les autres paroisses étaient demeurées en mains laïques. Le droit des gradués primait tout autre droit dans les mois qui leur étaient dévolus ; mais les gradués étaient difficiles, et l'évêque ne pouvait l'être, n'ayant pas le choix des sujets.

Le diocèse comptait huit abbayes d'hommes, Cherbourg, Montebourg, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Blanche-Lande, Lessay, Saint-Lo, Hambye, Saint-Sever. Il était temps que toutes disparussent ; il était tard pour plusieurs, car leur maturité tournait à la pourriture. Il ne restait en évidence que des abbés, jouissant de beaux revenus qui n'avaient pas été créés pour eux, et de belles abbatiales, pareilles à des palais, bâties par eux, qu'ils n'habitaient même plus, et qui insultaient par le luxe de leur construction à la pauvreté monastique, à la simplicité des pauvres vieux cloîtres, relégués, comme des basse-cours, à l'arrière-plan, et à la pauvreté des campagnes environnantes. Les intentions des donateurs, qui avaient eu

en vue la prière pour les morts et pour les vivants, l'aumône envers les pauvres, l'évangélisation des populations, n'étaient plus remplies. Les moines étaient partis, ce qu'il en restait, ne valait pas grand'chose; les richesses et les abbés, plus ou moins ecclésiastiques, mais ayant tous besoin de faire grande figure, restaient seuls.

L'abbaye de Cherbourg, dite Notre-Dame-du-Vœu, occupée depuis l'évêque Algare par des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin et qui avait subi deux ou trois réformes dans l'intervalle, avait été mise en commende l'an 1587 en faveur de Lancelot de Matignon, qui n'était ni religieux, ni chanoine d'aucun ordre, et qui la tenait déjà par résignation de Guillaume le Fillâtre, curé du Theil, mais non religieux, qui la tenait lui-même, au même titre, de Léobin le Fillâtre, son oncle, chanoine et élu par ses confrères; le dernier, par conséquent, des abbés réguliers.

On voit quels progrès faisait la décadence; le gouvernement mettant d'une manière successive les maisons religieuses en commende, cueillait les fruits à mesure qu'ils mûrissaient; mais l'état de commende précipitait encore la décadence.

Le troisième commendataire, Henri-Guillaume le Jay, évêque de Cahors, laissa tout se perdre ou tomber en ruines, les édifices, les propriétés, les rentes et les revenus, la discipline monastique. Son neveu et successeur, Alexandre-Guillaume le Jay, aumônier du roi, essaya de réparer le désordre. Il refit les édifices, il reconstitua les propriétés et les rentes, rétablit la comptabilité, fit venir six chanoines de la collégiale de Bourg-Achard, pour rétablir aussi la discipline; mais il paraît qu'il était déjà trop tard, Alexandre-Guillaume le Jay mourut en 1704.

En 1773 les habitants de Cherbourg présentaient une requête au roi, pour être envoyés en possession des bâtiments de l'abbaye, afin de les approprier à usage d'hospice. Il y avait encore dix chanoines. En 1774, intervint un arrêt du conseil du roi, qui attribua à l'Etat et non à la ville les susdits bâtiments. On régla pour chacun des dix chanoines une petite pension viagère, représentant la part des revenus monastiques auxquels ils avaient droit, et on les congédia.

Il faut dire que les abbés commendataires, qui auraient dû s'occuper de tout, ne veillaient réellement qu'à la conservation de la part afférente à leur mense abbatiale. Mais quels étaient donc ces hommes que la ville de Cherbourg ne comptait pour rien et que le gouvernement de Louis XVI renvoyait si lestement à pareille époque et sans espoir de retour? car l'ordonnance portait que les édifices n'auraient plus de destination ecclésiastique à l'avenir.

Les revenus de l'abbé demeuraient intègres. Alors c'était Alfonse-Hubert Latier de Bayanne, prêtre du diocèse de Valence, prélat romain, auditeur de Rote pour la France et résidant à Rome. Il avait succédé en 1772 à Claude-François de Mury, docteur de Sorbonne, abbé commendataire depuis 1764, qui ne vint jamais à Cherbourg, pas plus que l'abbé de Bayanne ne devait y venir lui-même. Le prédécesseur, Louis-Achille de Cugnac de Dampierre, chancelier de la cathédrale de Tours, y avait mis les pieds une fois ou deux.

Suivant l'état estimatif dressé en 1753, pendant son gouvernement, les revenus de l'abbaye se montaient à 21,044 livres 4 sou 6 deniers, somme ainsi répartie :

1° Location des fermes . . . . .	44,088 livres
2° Location des dîmes . . . . .	7,095 livres
3° Rentes en argent . . . . .	4,867 livres 44 sous
4° Rentes en nature suivant estimation..	915 livres 10 sous 6 deniers
5° Droits seigneuriaux . . . . .	45 livres
<hr/>	
Total . . . . .	21,044 livres 4 sou 6 deniers

Les abbés étaient seigneurs et patrons de Cherbourg, Barfleur, Bretteville, Brix, Gatteville, Hardinvast, Holleville, Herqueville, Jobourg, la Haye-d'Ectot, les Pieux, le Theil, Mesnil-au-Val, Nacqueville, Neuville, Octeville, Saint-Paul-des-Sablons, Sainte-Geneviève, la Trinité de Jersey, Sideville, Siouville et Vasteville.

En 1790, ce n'est pas l'abbaye qui fut supprimée, puisqu'elle n'existait déjà plus, mais l'abbé; sa mense était de treize mille livres.



Alfonse-Hubert Lattier de Bayanne fut promu au cardinalat en 1801. Il est mort à Paris en 1816 <sup>(1)</sup>.

Montebourg, de l'ordre de Saint-Benoît, avait été supprimée par l'évêque-abbé Ange-François de Talaru, ainsi que nous l'avons dit. Là aussi il ne restait plus de l'abbaye que l'abbé. La mense était estimée à douze mille livres. Le régime commendataire avait commencé en 1482.

A Saint-Sauveur-le-Vicomte, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, il n'y avait plus de moines dès le temps de Jacques le Fèvre du Quesnoy. Aymard-Claude de Nicolai, évêque de Béziers, fut son second successeur et le dernier abbé. La mense n'était que de sept mille livres. Il aurait fallu la dépenser en réparations à l'église paroissiale ; rien ne se faisait, rien ne se fit. La faible portion de l'abbatiale laissée imparfaite par l'évêque de Coutances, ne fut pas même achevée, l'abbaye avait été mise en commende vers 1476.

A Blanche-Lande, abbaye de Prémontrés, il y avait encore quatre religieux, desquels deux vivaient de sainte vie et étaient aussi vénérés des populations que leurs confrères l'étaient peu, et dont l'un, le P. Toulorge, mourra bientôt martyr. L'abbaye avait été mise en commende en 1575, en faveur de François de Bouillers. Philippe Troussey, coadjuteur de Coutances, son successeur, était régulier et l'élu de ses collègues. Il en fut de même de François Troussey, son neveu ; mais Philippe II Troussey, neveu de celui-ci, l'obtint par résignation. Après lui, elle retomba en commende, l'an 1648, avec le cardinal Jérôme Grimaldi. Le revenu de l'abbé était de cinq mille livres.

Les Bénédictins de Lessay étaient pires que leurs voisins de Blanche-Lande. C'était le scandale effronté. Il y avait six moines qui semblaient n'attendre que le signal. Le prieur conventuel, nommé Herman, ne se montra pas

(1) L'abbé de Saint-Sever payait en cour de Rome cinq cents florins pour ses provisions ; ceux de Lessay, six cents ; Saint-Sauveur-le-Vicomte, deux cent cinquante ; Hambye, soixante-douze ; Cherbourg, six cents ; Saint-Lo, trois cents ; Blanche-Lande, deux cents ; Montebourg, six cent six. L'abbaye de Lessay payait dix-neuf cent huit livres onze sous cinq deniers de décimes ; Montebourg, onze cent sept livres treize sous ; Saint-Sever, cinq cent dix livres treize sous ; Saint-Lo, huit cent soixante-six livres cinq sous ; Blanche-Lande, dix-sept cent trente-cinq livres dix-huit sous ; Saint-Sauveur-le-Vicomte, mille cinquante-cinq livres quinze sous trois deniers ; Cherbourg, dix-neuf cent cinquante-cinq livres dix sous six deniers ; Hambye, sept cent cinq livres.

homme de mauvaises mœurs, mais il prêta le serment schismatique et devint curé intrus de Carentan. Il fut installé le 15 mai 1791. Le 4 juillet suivant, il célébra la fête de la Fédération, et ce fut l'officier civil, nommé Pimparey, qui monta en chaire après l'Évangile, et prononça le discours.

L'abbaye avait été mise en commende en 1484. Son revenu total, y compris la mense, était estimé à quatre-vingt mille livres. Raymond de Durfort, évêque d'Avranches, puis de Montpellier et enfin archevêque de Besançon, fut le dernier abbé.

L'abbaye de Saint-Lo, de l'ordre de Saint-Augustin, fut mise en commende en 1506, en faveur de Louis Herbert, frère de l'évêque de Coutances et qui devint évêque d'Avranches.

Les deux derniers abbés, Jean-Charles, baron d'Halberg, chanoine de Saint-Gréan de Cologne, grand chanoine de Ratisbonne, décédé en 1782, et François-de-Paule-Florin-Henri-Léopold-Marie Adam, comte de Brandis, ne vinrent jamais à Saint-Lo; ils se contentaient de toucher le revenu, qui, du reste, n'était pas gros : six mille livres. Église et monastère, tout était en ruines. Il y avait encore des chanoines dans les cures, mais l'abbaye n'était plus habitée que par quatre religieux. La belle église collégiale fut détruite en 1806, pour faire place à un haras.

A Hambye, de l'ordre de Saint-Benoît, il n'y avait plus de religieux depuis un demi-siècle; des prêtres séculiers étaient chargés d'acquitter les fondations. L'abbaye avait été mise en commende en 1548, en faveur de François de Lautrec, grand chantre de Coutances. Un sieur de la Prune-Montbrun, inconnu dans le pays, fut le dernier abbé; ses revenus étaient de vingt-cinq mille livres.

Saint-Sever, de l'ordre de Saint-Benoît, unie à la Chaise-Dieu, avait été mise en commende en 1462, au profit de Guillaume de Malestroit. Des prêtres séculiers acquittaient les fondations en 1790. Jacques-Robert-Nicolas d'Anneville de Chiffrevast, archidiaque et chanoine de Coutances, était alors abbé commendataire; sa mense était de cinq mille cinq cents livres. Il en jouit quarante-trois ans. Cet abbé allait tous les ans passer une quinzaine à l'abbatiale; là il faisait le seigneur de paroisse, mais le bon, l'excellent seigneur.

Son nom resta en bénédiction dans la mémoire de tous ceux qui l'avaient connu.

Le couvent des Pénitents de Saint-Lo contenait sept religieux, prêtres, six prêtèrent serment, dont trois itérativement. L'église fut démolie en 1792.

Les deux abbayes de femmes, Notre-Dame-de-Protection à Valognes et Notre-Dame-des-Anges à Coutances, de l'ordre de Saint-Benoît l'une et l'autre, étaient encore dans la ferveur de leur jeunesse, et rendaient de bons et nombreux services aux familles dans l'éducation des jeunes filles.

Notre-Dame-de-Protection, érigée en abbaye l'an 1646, avait embrassé l'étroite observance. Cette maison demeurée pauvre, ses revenus ne s'étant jamais élevés à plus de quatre mille livres, savait se créer un supplément par l'éducation. Elle eut quatre abbesses élues, et sept de nomination royale. Elisabeth Millo fut la dernière <sup>(1)</sup>.

Notre-Dame-des-Anges, érigée en abbaye en 1660, n'eut aussi qu'un revenu de quatre mille livres, et se procura le supplément nécessaire de la même façon que Notre-Dame-de-Protection ; peut-être même eut-elle une plus grande vogue que celle-ci.

Notre-Dame-des-Anges fut gouvernée par six abbesses successivement, dont la dernière, Marie-Madeleine-Diane de la Roche-Bernard, mourut à Coutances le 22 janvier 1793, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. La communauté comptait trente-huit religieuses au moment de la fermeture. Toutes subirent

(1) Les listes données par les différents auteurs étant fautives, nous croyons devoir rétablir ici la véritable :

- I. Charlotte de la Vigne, 1646-1664.
- II. Charlotte de la Vigne, 1669-1672.
- III. Charlotte de la Luzerne, 1672-1706.
- IV. Françoise-Gabrielle d'Orléans de Rothelin, 1706-1711.
- V. Agnès-Eulalie de Castel-Saint-Pierre, nommée par le Roi, 1711-1745.
- VI. Catherine de Bailleul, députée par l'ordre, venant de Montivilliers.
- VII. Marie-Andrée de Fontenay-Neuville, 1745.
- VIII. Marie-Madeleine de Pierrepont de Vienne.
- IX. Marie-Françoise du Faouc de Jucoville.
- X. Eléonore de La Guiche.
- XI. Marie-Anne-Louise de Vernon.
- XII. Elisabeth Millo, 1773-1790.

l'emprisonnement et la persécution pour refus de serment, excepté trois, qui le prêtèrent et reçurent des lettres de civisme.

La communauté des Augustines hospitalières comptait trente-neuf religieuses. Elles restèrent auprès de leurs malades jusqu'au 7 septembre 1793, mais alors elles furent menées en prison, la supérieure en tête, R. M. Anne-Catherine Griton des Pallières, en religion sœur Marie de la Victoire. Vingt d'entre elles furent recherchées postérieurement pour cause de refus de serment et subirent encore les rigueurs de l'emprisonnement à titre de suspectes; mais la chute de Robespierre arrivant, elles furent rendues à la liberté. Les administrateurs du district, ne trouvant pas d'infirmiers capables en nombre suffisant, en firent rentrer quelques-unes auprès des malades.

La chapelle qui existe encore, et qui est remarquable par son dôme, beaucoup plus beau à l'intérieur qu'il n'est gracieux par dehors, avait été construite en 1682 et années suivantes. Elle coûta à la communauté vingt-deux mille trente-neuf livres neuf sous, tant de ses deniers que de quelques dons particuliers.

Les Augustines de Coutances avaient envoyé à l'hospice de Vire une petite colonie de religieuses en 1660, sous la conduite de la R. M. Jeanne Davy du Bois. Le souvenir des vertus et des œuvres de cette sainte fille est encore vivant. « Les Augustines de l'hôtel-Dieu de Vire eurent leurs habits religieux enlevés le 17 décembre 1793, à deux heures après minuit, sur l'ordre du représentant Laplanche, qui fit brûler leurs habits le 2 janvier 1794, sur la place du Château. Elles furent chassées de la communauté et mises dans une maison d'arrêt le 22 janvier 1794, sur les six heures du matin. Elles étaient au nombre de trente-trois; aucune ne prêta le serment. Elles s'attendaient toutes à aller à la guillotine; mais elles sortirent de cette maison d'arrêt le 30 décembre suivant, et rentrèrent dans leurs familles. Seize d'entre elles obtinrent en 1805 la permission de retourner à leur ancienne maison, qui était devenue propriété de la ville, et d'y reprendre leurs œuvres accoutumées. Celles de leurs anciennes compagnes qui étaient encore vivantes vinrent les rejoindre <sup>(1)</sup>. »

(1) Textuel. Renseignement particulier.

Le couvent des Capucins de Coutances, qui avait compté jusqu'à trente religieux, n'en avait plus que neuf en 1790, et cependant il était de fondation récente. Il n'y avait plus que sept religieux au couvent des Dominicains. Les Cordeliers de Saint-Nicolas-près-Granville étaient également peu nombreux ; mais ils maintenaient leur réputation de ferveur et de zèle, et étaient tenus en grande estime parmi le peuple ; de même ceux de Valognes. De longue date, il n'y avait plus d'Augustins à Barfleur. Les Dominicains du Mesnil-Garnier étaient encore au nombre de cinq. Les Trinitaires de la Perrine étaient réduits à trois. Ils possédaient trois cent vingt hectares de bon terrain et étaient tellement criblés de dettes, que l'Etat leur avait imposé un administrateur, l'abbé Moriolles, chapelain de la chapelle Saint-Ortaire. Les clercs hospitaliers, prétendus Augustins, de Coutances, restaient en même nombre que par le passé, mais affranchis désormais de toute redevance envers la société ; il ne leur restait plus que des droits.

Le 12 avril 1791, le directoire du département de la Manche ordonna que les Eudistes de Coutances fussent expulsés du séminaire diocésain pour refus de serment. Sur la demande de quelques habitants, il consentit à ne mettre le scellé que sur l'église, la sacristie et les titres de la communauté. Les religieux dirent donc la messe en leur chapelle le 14 pour la dernière fois. Cette communauté n'avait rien perdu de sa ferveur première. Les chapelles des Capucins et des Dominicains avaient été fermées le 27 janvier précédent.

Les communautés de femmes se soutenaient mieux. Le petit couvent de Saint-Michel-du-Bosq, à Lithaire, ne manquait ni de ferveur, ni de régularité ; le couvent des Filles de la congrégation de Notre-Dame, à Carentan, fondé en 1635, était nombreux et fervent. Les Sœurs du Bon-Sauveur de Saint-Lo étaient au nombre de vingt-huit. Elles vaquèrent à leurs œuvres de charité auprès des malades et à l'éducation des enfants pauvres avec le zèle et le dévouement habituels jusqu'au 15 janvier 1793. Alors, elles furent expulsées violemment et virent apposer les scellés sur leurs appartements à mesure qu'elles les quittaient. Ce fut une grande surprise pour les administrateurs du district, quand ils vinrent faire l'estimation du mobilier : ils s'attendaient à trouver des meubles, peut-être des trésors, et ils constatèrent l'absence de

tout objet de valeur : c'était la pauvreté absolue. Rendus furieux par la déception et ne comprenant rien à tant de vertu, ils accusèrent les sœurs d'avoir soustrait leur mobilier, au préjudice de la nation, les firent rechercher et jeter en prison. Elles furent garrottées et emmenées au château de Torigny. De là quelques-unes reprirent le chemin de Coutances, pour passer avec les Augustines au tribunal révolutionnaire et furent enfermées en attendant à l'hôtel de Cussy. La mort de Robespierre les rendit toutes à la liberté. Plusieurs revinrent habiter auprès de la maison qui avait été la leur et recommencèrent leurs écoles chéries. Les incorrigibles! trois seulement, desquelles deux sœurs converses, prêtèrent le serment.

A Torigny, dont nous venons de prononcer le nom, il y avait une abbaye de Cisterciens, qui ne comptait plus que quatre religieux, dont deux se marièrent ; on ne dit ni mal ni bien des deux autres ; et une abbaye de femmes du même ordre, nombreuse, régulière, fervente même. Chassées de leur maison, les religieuses se conduisirent dans le monde de la façon la plus édifiante, à l'exception d'une seule. Neuf subirent l'emprisonnement.

Le diocèse comptait cinquante-neuf prieurés, mais sans religieux désormais, sauf les prieurés-cures, et devenus des fermes avec une chapelle encore debout. Il comptait quatre ermitages, aussi debout, mais sans ermites.

La cathédrale de Coutances avait un revenu d'environ quatre-vingt mille livres. L'édifice contenait trente-six chapelles : 1° en commençant par le côté du nord près le portail, chapelle de la Sainte-Trinité, avec deux chapelains, un dit de Saint-Eutrope, et l'autre de la Sainte-Trinité ; 2° chapelle du Saint-Esprit avec un second titre, dit des Saints-Docteurs, l'un et l'autre à la nomination de l'évêque ; 3° chapelle Saint-Romphaire ; elle appartenait aux enfants de chœur ; 4° chapelle Saint-Barthélemi, à la nomination de l'évêque ; 5° chapelle Saint-Martin, dite plus anciennement de Saint-André, à la nomination de l'évêque ; 6° chapelle Saint-Martin, à la nomination de l'évêque ; 7° chapelle Saint-Georges-le-Vieux, à la nomination de l'évêque ; 8° chapelle Saint-Nicolas, qui avait servi d'église paroissiale aux habitants de Saint-Nicolas, avant que le chapitre ne leur eût fait construire une chapelle pour leur usage au lieu où est maintenant l'église, et ne les eût contraints par voie de justice d'aller y

entendre l'office, parce que leurs cérémonies troublaient l'ordre des offices et des cérémonies de la cathédrale. Deux chanoines étaient chargés de la desserte de la première, et se trouvaient ainsi curés de la paroisse, ce qui nuisait également à l'accomplissement de leurs devoirs canoniaux. On lit dans la seconde, la troisième, la quatrième et la cinquième : Jean d'Essey, évêque de Coutances, a doté cette chapelle. 9<sup>e</sup> chapelle des Vicaires, dans le transept ; elle appartenait en commun aux vicaires du maître-autel ; 10<sup>e</sup> chapelle Saint-Sébastien, autrement dite de Saint-Thomas, martyr, dans le transept. Le chapelain officiait aux processions qui avaient lieu le lundi après matines. 11<sup>e</sup> chapelle de Tous-les-Saints, dans le transept ; 12<sup>e</sup> chapelle Sainte-Agathe, dans le transept. Le chapelain présentait à la précédente alternativement avec l'évêque. 13<sup>e</sup> chapelle Saint-Louis-le-Vieux, à la nomination de l'évêque, de l'autre côté du transept, mais adossée au mur. Elle avait un second titre, dit de Saint-Eloi. Ou plutôt, elle avait été réunie à celle de Saint-Eloi, au xvi<sup>e</sup> siècle, lors de l'ouverture de la porte qui donne maintenant accès au vestiaire et qui alors était à l'usage du public ; comme la chapelle Saint-Eloi devait être supprimée elle-même cinquante ans plus tard et réunie à la suivante, pour faire place à l'escalier de la chambre du trésor, au-dessus du vestiaire. Le titre de Saint-Eloi appartenait à un ecclésiastique qui avait été six ans enfant de chœur. 14<sup>e</sup> chapelle Saint-Mathurin, alternative entre l'évêque et le chapitre ; 15<sup>e</sup> chapelle Sainte-Catherine, à la nomination de l'évêque. C'était une des chapellenies de Cherbourg ainsi que les deux suivantes. On se rappelle ce que nous avons dit de la collégiale de Cherbourg, dont les revenus furent transférés à la cathédrale par Hugues de Morville, avec l'assentiment de Philippe-Auguste, en dédommagement des pertes causées à celle-ci par le fait des guerres. Ils se percevaient dans les paroisses de Tourlaville, Octeville, Nouainville et Equeurdreville. 16<sup>e</sup> chapelle Saint-Etienne, à la nomination de l'évêque ; 17<sup>e</sup> chapelle Saint-Marcoulf, à la nomination de l'évêque ; 18<sup>e</sup> chapelle de la Cerclée, dite aussi des Synodes et des Enfants-de-Chœur, à la nomination de l'évêque pour les deux portions.

En redescendant du côté méridional se trouvaient : 19<sup>e</sup> la chapelle Saint-Michel ; 20<sup>e</sup> la chapelle Saint-Jean-Baptiste, dite aussi des Quatre-

Evangelistes, quatrième chapellenie de Cherbourg; 21° la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, à la nomination de l'évêque; 22° la chapelle Saint-Charles, à la nomination de l'évêque; 23° la chapelle Saint-Lo, deux portions; 24° la chapelle Saint-Georges, deux portions; 25° la chapelle des Apôtres, à la nomination de l'évêque, mais destinée à un ecclésiastique qui avait été enfant de chœur; 26° la chapelle Saint-Jean-Evangéliste; 27° la chapelle du Saint-Sépulcre, dans le hors-d'œuvre qui se trouve à l'extrémité du transept méridional; deux portions, dont l'une était alternative entre l'évêque et le chapitre; 28° la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, dans le transept méridional; 29° la chapelle Saint-François, à la nomination de l'évêque; 30° la chapelle Sainte-Croix, alternative entre l'évêque et le chapitre; 31° la chapelle Sainte-Apolline, alternative entre l'évêque et le chapitre; 32° la chapelle Saint-Gilles, à la nomination de l'évêque; 33° la chapelle Saint-Louis-le-Jeune, à la nomination de l'évêque; 34° la chapelle Sainte-Anne et Saint-Ignace, réservée à un ecclésiastique qui avait été six ans enfant de chœur. Enfin deux chapelles, dites l'une de Sainte-Suzanne, l'autre de la Conception-Notre-Dame, contre les deux piliers de l'entrée du chœur.

Toutes celles dont l'évêque n'était pas collateur, demeuraient à la présentation du chapitre.

Toutes étaient fondées, c'est-à-dire possédaient des revenus en rentes ou traits de dîme, à charge de services religieux ou sans charges; lesquels revenus appartenaient aux chapelains titulaires; et ceux-ci étaient obligés de rendre un compte annuel au chapitre de l'état des titres qui les constituaient et de l'état de perception, afin que rien ne périssait en leurs mains.

Les dignitaires étaient au nombre de huit: savoir, le grand chantre, quatre archidiaques, le scolastique, le trésorier et le pénitencier. La trésorerie et la pénitencerie étaient toujours unies à des canonicats. Les archidiaques n'étaient point chanoines, ils n'avaient que séance et rang dans le chœur et dans l'église.

La chantrerie conférait le patronage et les dîmes de Blainville ainsi qu'un fief dans la même paroisse. L'archidiacre de la Chrétienté avait la prébende de Besneville, consistant dans les deux tiers des dîmes, et de plus une



pension sur les déports. L'archidiacre du Bauplois, la prébende d'Urville, une portion des déports et ses droits de visite ; mais la prébende-patronage d'Urville était onéreuse, car le prébendé n'avait pas les dîmes et était chargé de plusieurs redevances, telles que de pourvoir à l'entretien d'un vicaire dans la paroisse. L'archidiacre du Val-de-Vire avait les déports et ses droits de visite. L'archidiacre du Cotentin était seigneur-patron de Crasville ; il jouissait de la moitié des dîmes de la paroisse, d'un tiers de celles d'Yvétot, d'une portion des déports et de ses droits de visite. L'écolâtre avait les deux tiers des dîmes du Mesnil-Aubert ; le trésorier, celles d'Equedreuil et quelques rentes. Le pénitencier était de plein droit seigneur, patron et curé de Saint-Louet-sur-Sienne.

Les quatre archiprêtres de Sainte-Marie-du-Mont, d'Ouille, d'Agon et de Soules étaient mis en possession par leurs archidiacres respectifs, mais devenaient aussitôt exempts de sa juridiction, ayant eux-mêmes juridiction et officialité dans leur paroisse, La cure n'était point sujette au déport ; c'est-à-dire qu'ils entraient en jouissance du revenu à partir du jour de l'installation. A titre de premiers curés du diocèse, ils marchaient immédiatement avant l'évêque, lorsqu'il entrait au synode, et avaient droit de l'accompagner à l'autel en habits sacerdotaux aux cinq fêtes pontifiées.

La procession sortait du chœur dans l'ordre suivant après l'aspersion de l'eau bénite : un enfant de chœur portant le bénitier, deux céroféraires, deux thuriféraires, la croix de procession portée par un diacre, deux sous-diacres portant les textes sacrés, puis deux diacres, dont un devait être chanoine ainsi qu'un des sous-diacres, deux prêtres revêtus de la chasuble, qu'ils tenaient soulevée de leurs mains jointes sur la poitrine, les quatre archiprêtres, pareillement revêtus de leurs habits sacerdotaux et se tenant de la même façon, le grand chantre et les deux choristes en chapes de soie. Le clergé venait à la suite sur deux lignes, les moins dignes les premiers ; les chanoines étaient revêtus de chapes de soie depuis Pâques jusqu'à la Toussaint et de chapes de drap noir, ou manteaux de chœur, pendant le reste de l'année. Enfin venait l'évêque célébrant, précédé de ses quatre archidiacres, accompagné de deux acolytes tenant leurs cierges et suivi de son chapelain

en chape. Les chanoines assistaient au chœur en soutanes violettes, les quatre archidiaques et les dignitaires du chapitre en soutanes rouges.

Total du personnel : Vingt-six chanoines, un maître de musique, six vicaires du grand-autel, trente-six chapelains, quatorze habitués, six enfants de chœur, un suisse et trois couteurs.

A la messe, les deux prêtres en chasuble se plaçaient chacun d'un côté de l'autel, avant le diacre et le sous-diacre. Les quatre archiprêtres, ou leurs remplaçants, devaient être d'une taille élevée; ils se tenaient immédiatement auprès de l'évêque, deux de chaque côté, et récitait avec lui tout le texte de la messe, moins les paroles de la consécration.

Le chapitre avait les prébendes suivantes : 1° la première de Muneville, qui consistait en un fief et des dîmes inféodées; 2° de Saint-Samson, qui conférait la seigneurie, le patronage et les dîmes de la paroisse; 3° des Vautiers, à Quibou, qui consistait en un fief, des dîmes inféodées et un tiers du droit curial; 4° d'Huberville, qui conférait une portion des dîmes du lieu; 5° la deuxième de Muneville, dite du Château-Pair, qui consistait en un fief et une portion des dîmes; 6° d'Yvetot, qui consistait dans la moitié des dîmes de la paroisse; 7° de Saint-Jean, à Treilly, qui consistait en deux cents livres de rentes seigneuriales; 8° la première de Saint-Gilles, qui n'était que de dix livres; 9° des Viviers, à la Mancellière, qui consistait en un fief, des rentes et des dîmes; 10° du Bois-Hérou, à Quibou, qui consistait en un fief, des rentes, des dîmes et le tiers du droit curial; 11° de la Couterie, à la Mancellière, qui consistait en un fief, des rentes et des dîmes; 12° de Lengronne, qui consistait dans le tiers de la dîme du lieu; 13° de Charpaigne, à Treilly, deux cent cinquante livres de rentes seigneuriales; 14° de l'Aumône, à Saint-Sauveur-Lendelin; 15° de Vire, à la Mancellière, un fief, des rentes, un moulin et des dîmes; 16° la Grande de Treilly, un fief et des rentes seigneuriales en argent et en nature; 17° de Saint-Nicolas-de-Coutances, le tiers des dîmes de la paroisse; 18° de Gachebert, à Coutances, les deux tiers des dîmes de la paroisse Saint-Pierre; 19° la Théologale, l'autre tiers des dîmes de Saint-Pierre; 20° du Val, à Quibou, un fief, des terrains, des rentes et le tiers du droit curial; 21° la Petite de Saint-Gilles, dix livres de

rentes. Il y avait encore les quatre de Cherbourg et une à la Mancellière, nommée de la Foulerie.

L'évêque était patron de toutes les prébendes et chanoine de droit, le premier, d'où il s'en attribuait une à lui-même.

Les deux prébendes de Saint-Gilles, dont les biens étaient situés à Jersey, n'existaient plus que pour mémoire; l'évêque faisait dix livres de rentes à chacun des prébendés, et la seconde était attribuée à l'écolâtre.

La prébende était le titre; chacun prenait le nom de sa prébende. Mais comme la plupart étaient insuffisantes, le chapitre avait en plus la commune, qui servait à rétablir une équitable parité. La commune était formée de dîmes, de rentes et de biens indivis, des amendes, du revenu des prébendes pendant les temps de vacance <sup>(1)</sup>. Elle devait fournir en outre au traitement des officiers laïques, à l'acquit des obits, à l'entretien des six vicaires du maître-autel, qui comptaient ensemble pour un chanoine et demi. Les vicaires du maître-autel avaient pour obédience plus spéciale de suppléer dans leurs fonctions les chanoines empêchés.

Les prébendes et revenus capitulaires payaient ensemble; en temps normal, une décime de quinze cent soixante-deux livres quinze sous; ce qui suppose vingt-cinq mille livres de revenu total ou plus, car les décimes accordées annuellement à l'Etat et renouvelées à chacune des assemblées du clergé de France, ne s'élevaient pas plus qu'au quinzième ou au seizième du revenu. La fortune ecclésiastique réputée exempte d'impôts, prenait pourtant ainsi part aux charges communes.

Les trois cinquièmes de la décime ayant été levés par anticipation en 1721, les commissaires établirent ainsi leurs chiffres : l'évêque, trois cents livres ;

(1) La commune se composait des revenus de plusieurs fiefs appelés la prévôté du chapitre, des dîmes de Clitourps, le Rosel, la Haye-d'Ectot, Longueville, la Vandelée, Nicorps, la Chapelle-en-Juger, Besneville, Saint-Ebremond, Montaigu, données avec plusieurs rentes par Jean d'Essey; de la seigneurie d'Anneville-en-Saire, donnée par Geoffroy-Herbert; en outre de vingt-quatre boisseaux de froment de rentes à chacun des chanoines; de cinquante livres de rentes et du fief du Bourg-de-Sainteny, ajoutés à la précédente donation par Louis Herbert, évêque d'Avranches. Tel était le fonds principal, auquel venaient s'adjoindre un grand nombre de moindres rentes.

l'archidiacre de Coutances, six livres; l'archidiacre du Bauplois, cent sous; l'archidiacre du Val-de-Vire, six livres; l'archidiacre du Cotentin, vingt livres.

Les vingt-huit prébendés, diversement tarifés, payèrent entre eux quatre cent dix-sept livres dix sous. Les chapelains, au nombre de trente-sept, furent taxés à trente, quarante et cinquante sous. Six vicaires de chœur payèrent chacun cinquante sous; le maître de musique, trois livres. Six habitués, dont un diacre, vingt sous et trente sous. Sur trois couteurs, deux furent exemptés pour cause d'indigence, le troisième paya trente sous <sup>(1)</sup>.

Les abbayes furent taxées : Saint-Sever, à quatre cent cinquante-cinq livres; la mense abbatiale, à deux cent deux livres dix sous. Saint-Sauveur-le-Vicomte, y compris la mense, à six cent cinquante-six livres. Saint-Lo, à quatre cent sept livres dix sous; la mense, à trois cent trois livres. Lessay, à neuf cents livres; la mense, à trois cent vingt livres. Blanche-Lande, à quatre cent cinquante-sept livres; la mense, à quatre cent cinq livres. Cherbourg, à quatre cent cinquante-cinq livres; la mense, à deux cent deux livres. Hambye, à trois cent quatre livres; la mense, à deux cent quarante-deux livres. Montebourg, à sept cent sept livres; la mense, à deux cent trente-trois livres.

Il fut levé ainsi sur le clergé du diocèse au préalable une somme de vingt-cinq mille cent six livres un sou, formant les trois cinquièmes de trente-cinq mille cent quarante-huit livres neuf sous, décime de l'année.

Les prêtres qui ne remplissaient aucunes fonctions, payaient de six à quinze livres pour leur sacerdoce; les diacres trois livres, et les sous-diacres deux livres pour leurs ordres. Et comme il y en avait de trop pauvres pour pouvoir payer, il fut compté une somme de mille livres en sus de la taxe pour suppléer aux non-valeurs.

La dime se prélevait ordinairement à la dixième gerbe, mais aussi parfois

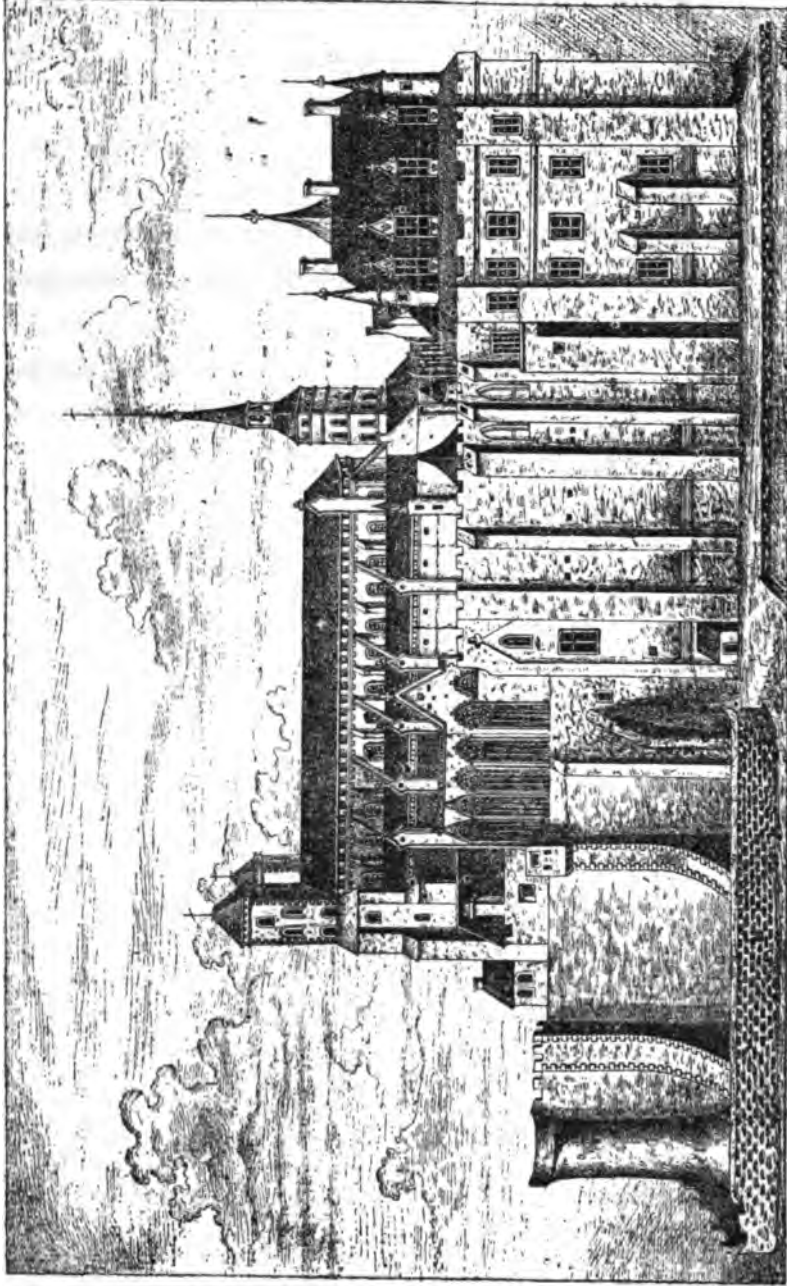
(1) La prébende était taxée à part et le prébendé à part. La première de Quibou payait trente livres; la seconde de Quibou, vingt-sept livres; la troisième de Quibou, vingt-quatre livres; les trois curés, à portion congrue, chacun dix livres. Un prêtre maître d'école, il y en avait environ trente dans le diocèse, payait six livres en qualité de prêtre, trois livres en qualité de maître d'école, et trois livres en sus, s'il était habitué de l'église du lieu. S'il avait quelque fortune personnelle, la taxe s'élevait à proportion.

à la treizième ou à la quinzième. Lorsqu'une paroisse était divisée entre plusieurs décimateurs, chacun avait un trait, c'est-à-dire une portion de paroisse qui formait sa part exclusive, et souvent le décimateur était dîmé lui-même à la tierce gerbe par quelque chapelle, maladrerie ou autre établissement.

Les curés faisaient recueillir leurs dîmes par des serviteurs, et il leur fallait être diligents, car les moissonneurs ne laissaient pas sur les sillons ce qu'il y avait de meilleur. Les décimateurs lointains, tels que les chanoines et les monastères, étaient obligés de mettre leurs dîmes en fermage ou en fief; mais le système de l'inféodation était ruineux, parce que le prix du blé s'élevait notablement de siècle en siècle, tandis que la rente restait la même à perpétuité.







CATHEDRALE D'AVRANCHES EN 1790.

Imp. de SAUVAGES.

## § II. — AVRANCHES.

Le diocèse d'Avranches comprenait cent soixante-seize paroisses, formant cent soixante-dix-neuf cures, classées en huit doyennés et deux archidiaconés, dits de la Chrétienté et du Val-de-Mortain.

L'archidiaconé de la Chrétienté avait les doyennés d'Avranches, dit aussi de la Chrétienté, formé de neuf paroisses <sup>(1)</sup>; de la Croix-Avranchin, formé de trente-cinq paroisses <sup>(2)</sup>; de Genets, formé de vingt-quatre paroisses <sup>(3)</sup>; de Tirepied, formé de vingt-six paroisses <sup>(4)</sup>.

Les paroisses du doyenné de la Chrétienté étaient *exemptes* : c'est-à-dire que l'évêque y donnait des conseils et non des ordres; il visitait et avertissait.

L'archidiaconé du Val-de-Mortain comprenait les doyennés de Cuves, formé de vingt-trois paroisses <sup>(5)</sup>; de Saint-Hilaire, formé de dix-huit pa-

(1) Notre-Dame-des-Champs, Saint-Saturnin, Saint-Gervais, Saint-Martin-des-Champs, Ponts, Saint-Quentin, Saint-Sénier, Saint-Jean-de-la-Haize, le Val-Saint-Père.

(2) Ardevon, Argouges, Aucey, Beauvoir, Boucey, Carnet, Céaux, Cormeray, Courtils, Crollon, Curey, la Chapelle-Hamelin, Huisnes, Juilley, la Croix-Avranchin, le Mont-Saint-Michel, les Pas, Macey, Moidrey, Montanel, Montjoie, Poilley, Pontorson, Précey, Sacey, Servon, Saint-Aubin-de-Terregate, Saint-Laurent-de-Terregate, Saint-James, Saint-Sénier-de-Beuvron, Tanis, Vergoncey, Vessey, Villiers, Pontaubault.

(3) Angey, Bacilly, Champcervon, Champcey, Champeaux, Carolles, Dragey, Genets, les Chambres, le Grippon, Lolif, la Luzerne, la Mouche, Montviron, Marcey, la Rochelle, Ronthon, Saint-Jean-le-Thomas, Saint-Michel-des-Loups, Saint-Pierre-Langers, Sartilly, Subigny, Vains, Bouillon.

(4) Bourguenolles, Braffais, Chavoy, Chérencé-le-Héron, la Chaise-Baudouin, Ducey, la Godefroy, la Gohannière, le Luot, Notre-Dame-de-Livoye, Noirpalu, Plomb, Rouffigny, Saint-Brice-sous-Avranches, Sainte-Eugénie, Saint-Georges-de-Livoye, Saint-Jean-du-Corail, Saint-Loup, Saint-Martin-le-Bouillant, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Ouen-de-Celland, Saint-Oven, Sainte-Pience, Tirepied, la Trinité, Vernix.

(5) Bois-Benâtre, Bois-Yvon, la Boulouze, Brécey, la Chapelle-Urée, Coulouvray, Chassegué, Lingard, les Loges-sur-Brécey, Mesnil-Adelée, Mesnil-Ozenne, Mesnil-Gilbert, la Mancellière, Montgothier, Montigny, Notre-Dame-de-Cresnay, Cuves, Saint-Laurent-de-Cuves, Saint-Médard-de-Celland, Saint-Michel-de-Montjoie, Saint-Pierre-de-Cresnay, Saint-Pois, Reffuveille.



roisses <sup>(1)</sup>; du Teilleul, formé de quinze paroisses <sup>(2)</sup>; de Mortain, formé de vingt-cinq paroisses <sup>(3)</sup>.

Le clergé de la cathédrale se composait, en 1789, de vingt chanoines, sept vicaires de chœur, vingt-deux chapelains, quatre prêtres habitués et un diacre.

La collégiale de Mortain avait sept chanoines, trois vicaires du chœur, trois chapelains, trois prêtres habitués.

Le collège d'Avranches avait huit professeurs et un principal, tous prêtres; le collège de Mortain, quatre professeurs, dont un laïque.

Il y avait encore dix-huit religieux dans les monastères : sept aux Capucins, quatre au Mont-Saint-Michel, trois à Montmorel, quatre à Savigny; la Luzerne n'en avait plus. Le séminaire de la Garlière avait deux professeurs et le supérieur. Le clergé paroissial comptait, en 1793, cinq cent cinquante-cinq ecclésiastiques, tant curés, vicaires et prêtres habitués, que diacres et sous-diacres; cent quarante-cinq en tout avaient prêté le serment.

Le diocèse ne comptait que deux fondations récentes : celle des institutrices de Jean Fleurye, devenues Sœurs du tiers-ordre du Carmel, qui était dans l'état le plus prospère, et celle des frères des écoles chrétiennes, fondés et dotés par le grand doyen Gabriel Artur en 1743.

Les deux abbayes de femmes, Sainte-Anne d'Avranches et la Blanche, à Mortain, pouvaient être régulières et ferventes, mais languissaient faute de ressources. Les Bénédictines de Sainte-Anne étaient encore au nombre de seize, avec un revenu net de mille quatre cent soixante-douze livres. Sœur de Coëtlogon, la dernière abbesse, n'avait pas été remplacée; en 1790, sœur

(1) Les Biards, le Buat, Isigny, Chalandrey, Chevreuille, les Loges-Marchis, Martigny, Marcilly, Mesnil-Bœufs, Mesnil-Thébault, Milly, Naftel, Parigny, Saint-Brice-de-Landelles, Saint-Martin-de-Landelles, Vezins, Virey, Saint-Hilaire.

(2) Barenton, Buais, Ferrières, Heussey, Husson, Lapenty, le Teilleul, Moulines, Saint-Cyr, Saint-Georges-de-Rouelley, Saint-Jean-du-Corail, Sainte-Marie-des-Bois, Saint-Symphorien, Savigny, Touchet, Villechien.

(3) La Bazoge, Beauficel, Bellefontaine, Bion, Brouains, Chérencey-le-Roussel, Fontenay, Gathemo, Ger, Juvigny, le Frêne-Poret, Mesnil-Tôve, Mesnil-Rainfrey, Mesnillard, le Neufbourg, Mortain, le Rocher, Rancoudray, Périers-en-Beauficel, Romagny, Saint-Barthélemi, Saint-Clément, Saint-Martin-de-Chaulieu, Sourdeval, Vengeons.

Madeleine Pontfour gouvernait la communauté à titre de prieure. La Blanche, avec un revenu plus élevé en apparence, avait plus de charges et était obérée; depuis quelques années, ce n'était plus une abbesse, mais une économiste séculière qui la régissait par ordre de l'Etat.

Les religieuses de Saint-Louis-de-Gonzague, venues de l'hospice Saint-Louis, de Caen, qui desservaient l'hôtel-Dieu, furent dépouillées de l'habit religieux le 4 mars 1793, puis chassées quelques semaines plus tard. Deux d'entre elles prêtèrent le serment et reprirent leur place auprès des malades sous l'habit séculier au mois de janvier suivant; plusieurs furent incarcérées. La supérieure se nommait Marie-Barbe du Coudray.

Ainsi répondirent de toute part ces pieuses filles aux calomnies répandues par les philosophes, qu'elles étaient des victimes dévouées à contre-cœur par la volonté tyrannique de leurs parents à l'emprisonnement et au célibat, et qu'il suffirait d'ouvrir les monastères, pour les voir sortir avec empressement et convoler aux plaisirs du siècle. Il y en avait peut-être quelques-unes, appartenant à des familles nobiliaires, qui n'avaient pas eu toute la liberté désirable dans le choix de leur vocation; mais toutes il fallut les chasser de leurs maisons, et après la sortie, bien peu manquèrent à leurs engagements; elles portèrent dans le monde l'exemple de la résignation et de la piété.

Les Capucins d'Avranches, devenus moins nombreux, se livraient avec une grande ferveur à la prédication et aux missions. Adversaires par vocation des erreurs et des maximes du siècle, ils faisaient une bonne guerre à la philosophie et à l'impiété du temps; mais ils ne pouvaient à eux seuls faire rebrousser le torrent. Après avoir été chassés de leur maison, ils restèrent dans le pays, affrontèrent les dangers de la terreur, et furent une précieuse ressource pour les populations demeurées chrétiennes.

Mais les abbayes! oh! les abbayes, il était temps que sonnât leur dernière heure. « La plupart des religieux du diocèse d'Avranches menaient une vie qui était loin de répondre à la sainteté de leur état. Ils avaient besoin d'une réforme, que la sagesse des évêques et celle du roi martyr n'eussent pas manqué, sans doute, d'introduire parmi eux. Dieu, lassé de les attendre,

mit le sceau de la mort aux portes des lieux qu'ils habitaient, et les ferma pour toujours <sup>(1)</sup>. »

Les religieux du Mont-Saint-Michel s'associèrent à l'enthousiasme qu'excitaient les réformes entreprises par l'Assemblée nationale, et crurent devoir donner une preuve de leur dévouement patriotique, en offrant à la nation les richesses de leur trésor, qui se montaient à plus de cent cinquante marcs d'orfèvrerie. Mais en recevant les lois des 18, 19 et 20 février 1790, qui supprimaient les vœux et les ordres monastiques, ils durent regretter l'offre que leur prier conventuel, dom François Maurice, était venu en faire au conseil national d'Avranches.

Ils n'avaient pas alors d'abbé : le cardinal de Montmorency, évêque de Metz et grand aumônier de France, nommé en 1787, et qui avait pris possession par procureur le 2 mai 1788, donna sa démission au bout de quelques mois et ne fut point remplacé.

Les charges annuelles de la communauté étaient de douze mille huit cent soixante-dix livres dix-neuf sous dix deniers, et son revenu net de trente-trois mille quatre cent cinquante-cinq livres dix-huit sous dix deniers. Les religieux devaient une somme de trente mille livres d'argent empruntée à un sieur Joseph Henry, l'un des échevins d'Avranches, qui ne fut point remboursée, les biens de la communauté ayant été déclarés propriété nationale et ensuite vendus révolutionnairement,

L'abbaye avait perdu une partie de sa fortune dans le laps des siècles, tant par le fait des guerres et les usurpations des puissants du siècle, que par le schisme d'Angleterre et les aliénations qu'il avait fallu opérer pour la reconstruction d'édifices si souvent détruits par l'incendie. Il lui restait encore :

1° A Ardevon, le manoir, les fermes de la Rencontre et de la Bidonnière, le fief d'Acigné, et les dîmes à l'onzième des blés, du sarrasin et des pois;

2° A Beauvoir, le manoir, le moulin de Carcanne, la moitié des dîmes, des rentes seigneuriales et des droits de treizième;

(1) L'abbé Desroches, *Histoire du Mont-Saint-Michel*, tome II, à la fin.

3° A Huisnes, les fermes de la Hersendière, de Lillemanière, du Jardin, de Boullenaie, des rentes seigneuriales et des dîmes à l'onzième ;

4° A Tanis, la métairie des Maubrun et des rentes ;

5° A Macey, le manoir de Noyant et les dîmes de la paroisse ;

6° A Curey, les deux tiers des grandes dîmes et des rentes seigneuriales ;

7° A Céaux, la seigneurie et les rentes seigneuriales sans aucun domaine ;

8° A Espas, la moitié des dîmes et quelques rentes ;

9° A Boucey, les deux tiers des dîmes ;

10° A Aucey, un petit trait de dîmes ;

11° A Argouges, le quart des dîmes ;

12° A Servon, le quart des dîmes ;

13° A Saint-Aubin-de-Terregate, le trait de dîmes de Balant ;

14° A Ponts, le trait de dîmes de Saint-Michel ;

15° La ferme de Brion, consistant dans le manoir de Brion, les dîmes de Genets et de Saint-Michel-des-Loups, le moulin de Genets, le moulin le Comte à Bacilly, deux traits des dîmes de Tissey et des Sablons, du Tilleul et de Claquerel à Sartilly, la ferme du Bourgée à Saint-Michel, les rentes seigneuriales de Genets, Dragey, Saint-Jean-le-Thomas, Saint-Michel, Bouillon, le bois de Brion, un trait de dîme à l'onzième aux Biards, une rente de deux cents livres sur le fief de Bacilly et une de quarante-cinq livres chargée de fondations sur la ferme des Bouillons à Saint-Jean-de-la-Haize ;

16° Le manoir de Montrault avec de grandes dépendances, en l'évêché de Dol ;

17° Le manoir de Saint-Méloir-des-Ondes, en l'évêché de Saint-Malo ;

18° Toutes les dîmes de Cancale et deux clos de terre en la paroisse ;

19° Les prieurés de Notre-Dame-de-Tombelaine, Saint-Nicolas de Pontorson, le Mont-Dol, Saint-Symphorien de Craon, près la Flèche, et l'Abbayette dans le Maine, qui, n'étant pas *unis*, c'est-à-dire attribués à la mense abbatiale ni à la mense claustrale, étaient en commende et valaient à leurs commendataires le premier six cents livres, le second deux cent vingt livres, le troisième trois cent cinquante livres, le quatrième sept cent soixante livres dix sous, et le cinquième cinq mille cinq cents livres. Les cinq titulaires étaient des religieux bénédictins, qui avaient fait vœu de pauvreté ;

20° Une rente de soixante-quinze livres due par le prieuré de Saint-Germain-sur-Ay, et une seconde de vingt livres due par les six vicaires perpétuels de la cathédrale d'Avranches sur les dîmes de Juilley.

Tel est l'état des biens et revenus présenté le 19 février 1790 par le prieur claustral aux officiers du bailliage, conformément au décret de l'Assemblée nationale du 13 novembre précédent ; mais il y manque des détails considérables ; sans doute la part de l'abbé. Ainsi il n'y est pas fait mention de la grande et belle baronnie de l'Oisellière ni de ses riches dépendances, de la cure de Saint-Planchers, qui valait mille livres, de fiefs et extensions de fiefs à Coudeville, à Bréville, à Saint-Martin-le-Vieux, à la Beslière, au Loreur ; de traits de dîmes plus ou moins considérables à Muneville-le-Bingard, à Donville, à Saint-Ursin, à Bréville, à Coudeville ; de beaucoup de rentes sur particuliers ; du patronage de Saint-Planchers, de Lingreville pour la première portion, de Saint-Pair, de Saint-Jean-des-Champs, de Coudeville, alternatif avec le seigneur du lieu, de Saint-Aubin-des-Préaux ; de la principale seigneurie de Coudeville, riche de plusieurs fiefs ; ni généralement du patronage des églises dépendantes du Mont <sup>(1)</sup>.

Plusieurs religieux vivaient dans le monde, quelques-uns s'exilèrent avec l'espoir, à peu près universellement partagé par les émigrants, de revenir bientôt et de rentrer en possession de leurs biens.

A Savigny, l'abbaye était soumise à un régisseur séculier, le gouvernement touchait les revenus, pour payer les dettes. Le dernier prieur claustral, dom Verdier, prêta le serment et devint curé intrus de Parigny. Il avait encore avec lui trois religieux, dont deux l'imitèrent.

Ils avaient été chassés de leur monastère en 1790, par une populace ameutée qui mit tout au pillage, et le pillage dura plusieurs jours, tant qu'il y eut des objets susceptibles d'être emportés. Ils se réfugièrent dans les dépendances. Maintenant, il reste de l'abbaye la grande ruine de l'église, toujours debout, quoique dépouillée de ses granits.

A Montmorel, il n'y avait plus que trois religieux, nous l'avons dit ; l'abbé

(1) L'abbé Deschamps du Manoir, *Histoire du Mont-Saint-Michel*.

de Pontevès, chanoine-comte de Saint-Victor de Marseille, aumônier de Madame Adelaïde, tante du roi, était commendataire. La commende rapportait huit mille dix-sept livres ; il restait cinq mille neuf livres pour les chanoines.

Bernard-Gautier de l'Espaignerie, dernier abbé (régulier) de la Luzerne, qui avait pris possession le 3 juin 1787, faisait opérer de grands travaux d'assainissement en faveur du public, lorsque vint la suppression des ordres monastiques. « Il n'y avait plus que cinq ou six moines, et leur vie ne ressemblait guère à celle de leurs ancêtres en religion <sup>(1)</sup>. » Ils ne résidaient pas.

Le pouillé de la cathédrale indique les chapelles dans l'ordre suivant : 1° du Saint-Esprit, jouissant de quatre cent quarante-six livres de revenu, que se partageaient deux chapelains. Le premier avait deux cent trente-huit livres ; 2° de Saint-Jean dans l'église, cent vingt-une livres ; 3° chapelle Saint-Maur, deux cent dix livres ; 4° Saint-Ursin, cent soixante-quinze livres ; 5° Saint-Sever, cinquante livres ; 6° Saint-Nicolas, cinquante livres ; 7° Notre-Dame, quarante-une livres neuf sous ; 8° Saint-Louis, trente livres ; 9° Saint-Gatien, trente-deux livres ; 10° Saint-Jean au cimetière, une maison en ruines ; 11° Saint-Thébault, trente-cinq livres quatorze sous ; 12° Saint-Symphorien, deux livres dix sous ; 13° Saint-Georges, trente-neuf livres deux sous ; 14° Saint-Etienne, quinze livres ; 15° Saint-Denis, sans revenu ; 16° Sainte-Madeleine, trente-deux livres ; 17° Sainte-Suzanne, dix-neuf livres sept sous six deniers ; 18° Saint-Laurent, vingt-huit livres.

En 1790 la cathédrale d'Avranches comptait vingt-une chapelles, mais sous des vocables nouveaux, excepté sept. Nous commençons par le latéral méridional, en montant vers l'autel ; chapelles Sainte-Barbe, Saint-Senier, Saint-Maur et Saint-Michel. Dans la chapelle Saint-Senier avait été la chässe du saint prélat, dont les calvinistes dispersèrent les ossements en 1562. Dans le transept, à peine accusé, chapelle Notre-Dame-de-Pitié, contenant la sépulture de l'évêque Louis Herbert. Il n'y en avait plus ensuite jusqu'à la

(1) M. Le Héricher, *l'Avranchin historique et monumental*.

hauteur du maître-autel. Puis là se trouvaient les chapelles Saint-Luc et Saint-Jean, rondes, sombres, et la chapelle de la Vierge, pentagone, éclairée de trois fenêtres flamboyantes, surmontée de quatre clochetons fleuris, soutenue de robustes contre-forts, ornée à l'intérieur d'arêtes prismatiques, de maigres nervures et de pendentifs. En une niche ogivale, pratiquée dans la côtière méridionale, avait été le tombeau de Richard Laine, recouvert d'une table de marbre noir incrustée de filets d'argent représentant l'effigie d'un évêque en habits pontificaux. Mutilé en 1562 par les calvinistes, pour enlever l'argent, le chapitre en acheva la destruction en 1778; vis-à-vis était la tombe de Raoul de Thieuville; de l'autre côté de la même chapelle, la sépulture du fondateur, Hugues le Loup. Près le monument de Richard Laine, reposait Jean de la Mouche. Sous une tombe de granit de huit pieds de longueur surélevée au-dessus du pavé, étaient les ossements de l'évêque Louis de Bourbon; devant l'autel, la sépulture de Michel de Pontorson.

Derrière l'autel de la Vierge était la chapelle Saint-Georges, sombre, formée par la base du campanile, où reposèrent les évêques Georges et François Péricart, et, à l'entrée, Guillaume Burel. Dans un des angles était la porte des évêques, dans l'autre, celle d'une sacristie en hors-d'œuvre; campanile et sacristie étaient de lourds et froids édifices, éclairés de rares fenêtres ogivales sans ornements.

Au delà commençait une belle ligne de quatre chapelles d'un gothique fleuri, travaillées richement et splendidement éclairées, qui dédommageaient le regard des tristesses du reste du monument : c'étaient les chapelles Saint-Athanase, Sainte-Marthe, des Trois-Maries et Sainte-Pience, primitivement Saint-Paul. Elles s'arrêtaient au transept, ouvert d'un petit portail et éclairé de deux petits œils-de-bœuf; si on peut donner le nom de transept à une légère saillie de muraille terminée en pointe, et dont l'intention s'accusait bien plus par des portes latérales encastrées de contre-forts plus évidents.

Au-dessous étaient les chapelles Saint-Louis, Saint-Victor, Sainte-Catherine et Saint-Sever.

Puis dans la nef, appuyées aux piliers et faisant face au crucifix central, les autels Sainte-Suzanne et Saint-Eutrope ; sous la perche du crucifix, les autels Saint-Georges et Saint-Thibault.

Le chœur occupait dix travées, juste la moitié de la longueur de l'église ; la chaire, adossée au cinquième pilier de la nef, avait succédé à un jubé central, construit par Louis de Bourbon, et démoli en 1729. Le sanctuaire était enfermé dans des murailles de pleine maçonnerie ; mais qui avaient été construites plus récemment comme moyen de consolidation : nous verrons bientôt le résultat de la suppression de l'une d'elles.

Sous le pavé du chœur étaient les sépultures, au-devant de l'autel, de Guillaume de Sainte-Mère-Eglise, de Guillaume de Tolmé, d'Augustin le Cirier et de Charles Vialart ; devant le trône de l'évêque, celles de Martin Pinard et de Jean Boucart. Augustin le Cirier reposait sous une table de bronze, et Jean Boucart sous une dalle de marbre blanc.

Le palais épiscopal, situé à l'orient de la cathédrale et en retour avec le chœur, était une œuvre plus riche qu'élégante du xv<sup>e</sup> siècle, due à l'évêque Louis de Bourbon. Sa côtière orientale repose sur le mur de la ville, et est soutenue par de hauts contre-forts ; Louis XIV céda le fossé à Gabriel de Boislève, pour en faire un étang. Aujourd'hui l'édifice a perdu son caractère et la plus grande partie de sa grâce, en perdant ses toits aigus, ses lucarnes à pignons fleurons et bosselés en écussons, et la girouette effilée de la tourelle de l'escalier.

Comme toutes les résidences épiscopales, l'évêché d'Avranches avait sa chapelle, puis, à l'écart, une seconde chapelle, dite de l'officialité et du petit évêché, et les deux chapelles souterraines de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Eloi. Une belle salle capitulaire avait été détruite par les protestants en 1563, et la salle des synodes, écrasée par l'artillerie royale au temps de la Ligue.

Les prêtres, les abbés, les prieurs, les religieux devaient se présenter au synode à jeun et rasés ; les doyennés d'Avranches, de Genêts, de Tirepiéd se réunissaient, à un premier son de cloche, à Notre-Dame-des-Champs ; ceux de Mortain, de Saint-Hilaire et de Cuves, à Saint-Gervais, avec croix et bannières ; un second son marquait le moment du départ pour la salle synodale.



Les prêtres devaient être en surplis, les abbés en chapes de soie, les religieux sous l'habit de leur ordre.

Le chapitre, l'un des plus pauvres du royaume, se composait de vingt membres, dont six dignitaires. Aux chanoines étaient adjoints pour le service divin un sous-chantre, vingt-huit chapelains et six vicaires du maître-autel. Le revenu total de ce nombreux clergé ne dépassait pas dix-sept mille cinquante livres. Le décanat était la première dignité; la chantrerie la seconde.

Les chanoines portaient le nom de leur prébende, et les prébendes s'appelaient de Pontaubault, de Braffais, de Plomb, de Villiers, de la Godefroy, de Tanis, de Noirpalu, d'Agon, de Rouffigny, de Saint-Gervais, de Saint-Oven, de Saint-Jean-de-la-Haize, de Binthin, de Montceaux, de la Lande, de Hautmanoir, de Saint-Léonard. La prébende de Pontaubault ne rapportait que soixante-onze livres. Le décanat, la chantrerie et le préceptorat avaient leurs revenus propres : le décanat valait sept cents livres.



## CHAPITRE XXIX

LA RÉVOLUTION. — L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE.

Les états-généraux se réunirent au palais de Versailles le 5 mai 1789 ; mais les députés apportaient de tout autres idées que celles qui avaient été l'objet de leur convocation : le roi leur demandait les moyens de combler un déficit dans les finances ; eux rêvaient l'organisation de la France en de nouvelles et différentes conditions. Le clergé lui-même, nous l'avons vu, demandait une constitution ; c'est par lui qu'il fut commencé.

La cour avait besoin des états, et elle leur parla avec une hauteur à la Louis XIV qui les offensa, tel fut le début ; les états se sentant nécessaires et les plus forts, puisque la nation était derrière eux, ne mirent pas de bornes à leur audace.

Le 17 juin, ils se déclarèrent Assemblée nationale ; le 20, les membres s'engagèrent par serment à ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. C'est ce qu'on appelle le serment du Jeu-de-Paume.

La royauté, ainsi vaincue et surpassée, était encore la plus puissante par le prestige de ses armes ; il fallait donc lui opposer une puissance supérieure, indomptable : ce fut le peuple. On lui fit faire le premier essai de sa force le 14 juillet par la prise et la démolition de la Bastille, aux yeux de la cour et de l'armée. La cour n'avait osé empêcher, même en lançant un régiment ; elle n'osa pas punir. Dès lors, royauté et nation se trouvèrent à la discrétion des meneurs : c'est-à-dire de ceux qui aspiraient à une révolution totale et radicale même par le fer et le feu.

Nous ne suivrons pas dans sa marche ce char redoutable destiné à broyer

tout ; mais il nous semble bon d'indiquer sommairement les principaux décrets relatifs à la religion et au clergé, afin que le lecteur puisse se rendre compte plus aisément de l'enchaînement des événements que nous rapporterons.

13 août 1789 : Suppression des dîmes, avec promesse de pension aux ministres du culte qui se trouvaient atteints par le décret.

2 novembre : Sont déclarés propriété nationale, les églises, presbytères, chapelles, aumônes et autres biens immeubles, afin d'en distraire tout ce qui n'était pas nécessaire à l'entretien du culte, et, sur cette hypothèque, d'emprunter de l'argent pour combler le déficit ; ce qui se fit le 19 décembre par la création d'un papier monnaie, nommé assignats territoriaux.

15 janvier 1790 : La France est divisée en quatre-vingt-trois départements, avec abolition de l'ancienne division par provinces.

4 février : Les membres de l'Assemblée prononcent le serment suivant :

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution (qui sera) décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée par le roi. »

C'était s'engager à un redoutable inconnu : aussi beaucoup de députés du clergé sortirent de la salle, beaucoup d'autres mirent des réserves relatives aux droits et à l'autorité de l'Eglise et de son chef.

Le 13, suppression des vœux monastiques.

Le 7 juin, le nombre des évêchés et des métropoles est réduit conformément au nombre des départements.

Le 21, abolition de la noblesse.

Le 12 juillet, l'Assemblée décrète la constitution civile du clergé.

Le 24, un nouveau décret vise le premier et le rend définitif. Le roi donna sa sanction le 24 août.

Par cette constitution, tout l'ordre hiérarchique était renversé, toute suprématie abolie, toutes les règles, lois et décrets de l'Eglise, anéantis, tous les jugements disciplinaires des supérieurs envers les inférieurs, sans force et sans puissance. Les évêques et les curés étaient élus par des

assemblées populaires, et, après l'élection, le curé envoyait à l'évêque, l'évêque envoyait au pape une lettre d'obédience, pour le prévenir de ce qui s'était passé <sup>(1)</sup>.

Voilà l'inconnu devant lequel tant d'évêques et de bons prêtres avaient posé des réserves.

Le 12, l'Assemblée avait décrété une grande fête nationale sur le Champ-de-Mars pour le 14, afin de célébrer dignement l'anniversaire de la prise de la Bastille, avec invitation aux municipalités par toute la France de se conformer à cet exemple dès que le décret leur serait parvenu. Elle fut célébrée, en effet, à Paris avec un enthousiasme extraordinaire, et nommée fédération, parce que tous les rangs s'y confondirent dans un pêle-mêle tout nouveau, et se confédérèrent par un serment commun.

24 août : Décret qui impose à tous les membres du clergé en fonctions le serment de fidélité, avec la clause : « et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution civile du clergé. » Les évêques présents à la séance protestèrent et sortirent, suivis d'un grand nombre de curés.

25 : Les ecclésiastiques sont exclus de toutes fonctions publiques, autres que celles de leur ministère.

27 : Le mariage est déclaré un acte purement civil.

14 septembre : Le costume religieux est aboli, et son port interdit par toute la France.

27 : Le serment est rendu obligatoire pour les évêques, les curés et autres fonctionnaires de l'ordre ecclésiastique sous peine de perte d'emploi. On le voit : le saint ministère est devenu emploi et fonction civile.

Alors commence l'émigration des prêtres en pays étranger ; non de tous, mais de ceux qui se croient plus clairvoyants, avec l'espoir d'un retour prochain et triomphant, car les armées des princes et des nobles qui se formaient à la frontière, allaient remporter de belles victoires sur les révolutionnaires ; et, au besoin, les puissances de l'Europe allaient, croyaient-ils, se lever, et venir rétablir l'ordre en France.

(1) Nous exposerons avec plus de détails cette constitution.

Une foi sincère et vraie animait ces bons prêtres, un espoir inconsidéré les décevait.

27 novembre : Décret, sanctionné le 26 décembre, qui ordonne de punir « comme perturbateurs du repos public, les évêques, curés et vicaires qui, n'ayant pas fait le serment, continuent cependant les fonctions attachées à leurs titres. »

Et quant à ceux « qui, après l'avoir fait, viendraient à le rétracter, ils seront déchus du titre de citoyen et poursuivis juridiquement. » Dès lors la persécution commence. L'émigration augmente ; les sommités du clergé en donnent l'exemple.

4 janvier 1794 : L'Assemblée exige le serment séance tenante « sans explication, restriction ni préambule » de ses membres ecclésiastiques là présents. Ils refusent.

13 : Décret qui ordonne de procéder à des élections d'évêques et de curés partout où il est besoin, conformément à la loi et à la constitution civile du clergé. Confirmation du même décret le 26 et destitution prononcée contre tous les ecclésiastiques insermentés.

3 mars : Décret qui ordonne de porter à la monnaie les objets d'or et d'argent appartenant aux églises qui ne sont pas nécessaires au culte.

Dès lors les églises se trouvèrent réduites au plus strict nécessaire, à un état de pauvreté absolu. En province, des personnes pieuses ravirent au péril de leur vie quelques objets précieux ; mais beaucoup de municipalités veillèrent avec un soin effrayant à ce que rien ne fût détourné.

Cependant la cour de Rome avait les yeux ouverts sur ce qui se passait en France, et d'ailleurs les évêques ne cessaient de solliciter une décision de sa part, dans l'espoir que les bons seraient affermis et beaucoup d'égarés ramenés à la vérité.

Par un bref du 10 mars, Pie VI montra que la prétendue constitution civile du clergé était opposée à la foi et aux lois de la discipline. Le 13 avril suivant, il la déclara illégitime, nulle et de nul effet, et frappa d'interdit les évêques et les prêtres qui s'y conformeraient, ou qui accepteraient l'élection qu'elle déterminait.

Les meneurs de l'Assemblée ameutèrent la populace, l'excitèrent à la vengeance, et le 3 mai le pape fut brûlé en effigie par un attroupement furieux, convoqué de tous les points de la capitale et des faubourgs ; le palais royal fut trop petit pour les exécuteurs de cette haute œuvre, la place de devant et les rues d'alentour, trop petites pour les curieux.

L'émigration des prêtres prend de jour en jour de plus grandes proportions ; c'était alors le moment des peureux. Tout devenait en effet menaçant pour le clergé : l'évasion si maladroitement conçue et si mal conduite du roi et de sa famille ; le rassemblement armé des princes et des nobles à la frontière ; le bref du pape qui vient de féliciter Louis XVI de son heureuse évasion, après qu'il eut été arrêté à Varennes et ramené comme une victime à Paris ; la division du clergé et les prédications des assermentés, qui justifiaient leur conduite par des calomnies et des récriminations : rien ne manquait de ce qu'il faut pour annoncer un sombre avenir et jeter l'épouvante.

De leur côté, des ministres anglicans firent afficher au coin des rues de Londres et des villes principales cet avis : « Une nuée de *célibataires* s'abat sur l'Angleterre ; *époux et pères de famille*, prenez garde à *celles* qui vous sont chères. »

Mais nos vénérables confrères se firent aussitôt connaître à de meilleurs titres, et gagnèrent de prime-abord une sympathie qu'ils surent garder parmi le peuple hospitalier qui les accueillait.

Cependant les faibles ressources des fugitifs, déjà ruinés pour le plus grand nombre par la privation des revenus de leurs bénéfices, ne tardèrent pas à être épuisées, car les pensions promises ne furent point payées ; plusieurs se firent instituteurs, maîtres de langues ; un plus grand nombre en appelèrent à leur industrie et à leurs bras. Aucun ne se livra à une occupation malséante, et il n'a pas été dit qu'un seul ait manqué à la probité ni à l'honneur. Le gouvernement accorda des secours aux nécessiteux, aux vieillards, aux infirmes. Aucun ne s'est jamais plaint d'avoir connu la faim ; et tous, au retour, rapportèrent un profond sentiment de gratitude envers cette généreuse nation.

Le 47 avril, l'Assemblée avait décrété itérativement la destitution des

prêtres insermentés, et invité le roi à convoquer de suite les assemblées primaires, afin de pourvoir à leur remplacement par la voie de l'élection.

13 septembre : Le roi accepte purement et simplement la constitution.

L'Assemblée prescrit le serment civique « sans restriction ni réserve » à tout fonctionnaire public : « Liberté, égalité. » « Les ecclésiastiques qui ne l'auront pas fait, seront réputés suspects de révolte contre la loi, de mauvaises intentions contre la patrie, et à ce titre confinés dans les lieux que l'Assemblée désignera pour leur asile ou leur prison. »

Ce serment, d'apparence si bénigne, était, dans la pensée des législateurs, l'acceptation de tout ce qui avait été fait et décrété jusqu'alors. Les insermentés ne s'y laissèrent pas prendre. D'ailleurs le mot de serment leur était devenu odieux.

Le 30, l'Assemblée nationale, dite constituante, termina ses séances, et fut remplacée le lendemain par l'Assemblée législative. Celle-ci fut pire que son aînée.

Le 20 mars 1792, premier usage de la guillotine. L'inventeur a vécu jusqu'en 1814.

26 mai : Décret de déportation contre les prêtres, évêques, curés ou vicaires qui n'ont pas prêté le serment constitutionnel; contre ceux qui, n'y étant pas astreints, n'auront pas prêté le serment civique et ceux qui, ayant prêté l'un ou l'autre, l'auront rétracté. Il leur est accordé vingt-quatre heures, après la promulgation du décret, pour se mettre en règle ou sortir du district; trois jours pour sortir du département; un mois, pour sortir du royaume; avec obligation de prendre des passeports indiquant le lieu d'exil. Sinon, la gendarmerie conduira le fugitif de brigade en brigade. Dix ans de détention contre ceux qui rentreront.

26 août : Nouvelle publication du décret précédent avec aggravation : « Tous les ecclésiastiques non assermentés, séculiers, réguliers, prêtres, simples clercs minorés ou frères-lais, » y sont compris; avec ce tempérament en faveur des clercs et des frères-lais, « s'ils occasionnent des troubles par quelque acte extérieur. »

Cayenne est le lieu de déportation générale, sauf pour les infirmes et les-

vieillards, qui resteront provisoirement dans les maisons de détention, et avec eux les assermentés qui n'ont pas remis leurs lettres de prêtrise.

Plusieurs, de plus en plus effrayés, allèrent demander des passeports ; mais l'exhibition les trahissait aux yeux de la populace. Les plus prudents s'entendaient avec un confrère réfugié à Jersey, qui envoyait un bateau les recueillir au bord de la mer en lieu et à heure de nuit convenus. Encore fallait-il éviter les chemins battus, les passages gardés, la maréchaussée, les gardes civiques, les colonnes mobiles, les bleus, les gabeloux, la rencontre des patriotes. Arrivé à la grève, un bateau très-ostensible côtoyait le rivage et se faisait suivre par les employés de la gabelle ; quand ils étaient loin, un bac imperceptible venait vous prendre.

24 avril 1793 : Tout prêtre rentré, après avoir été déporté, sera conduit en prison et mis à mort dans les vingt-quatre heures.

Tout prêtre dénoncé par vingt citoyens, sera déporté.

12 août et 17 septembre : Seront mis en état d'arrestation tous les gens suspects.

Seront réputés suspects, ceux qui ne pourront justifier de leurs moyens d'existence ou de l'acquit de leurs devoirs civiques, ou qui ne pourront présenter un certificat de civisme, et seront transférés dans des édifices nationaux désignés par les administrations départementales.

21 et 22 octobre : Ceux des ecclésiastiques déportés qui rentreront et ceux qui, sujets à déportation, seront appréhendés sur le territoire de la patrie, même conquis, seront livrés à l'exécuteur des jugements criminels dans les vingt-quatre heures. La déposition conforme de deux témoins suffira pour la condamnation.

Tout prêtre accusé d'incivisme est sujet à la mort par la guillotine. La même accusation soumet à la déportation les vieillards et les infirmes demeurés dans les lieux de détention.

Les ports désignés pour la déportation sont ceux de Rochefort, Lorient, Bordeaux et Nantes.

L'embarquement ne devait commencer que vers le milieu de mars 1794.

Il nous faut retourner de quelques pas en arrière, pour compléter cet exposé succinct de la législation révolutionnaire à l'égard du clergé.



6 avril 1792 : Suppression par décret du costume ecclésiastique, du costume religieux itérativement et des congrégations.

Déjà beaucoup de propriétés ecclésiastiques avaient été vendues, et il était entré peu d'argent dans les caisses de l'Etat : les acquéreurs lui donnaient en paiement ses assignats discrédités.

19 juillet : Décret de vente des propriétés ayant appartenu aux *ci-devant* abbayes, couvents, maisons religieuses et des palais épiscopaux; quelques municipalités réclamèrent les leurs, pour les employer à leurs propres usages; ce furent les plus sages. Déjà les gens mieux avisés disaient, on va trop loin, cela ne durera pas.

10 août : La république est décrétée et la royauté abolie.

Le 18, nouveau décret de suppression des ordres religieux, des congrégations laïques de piété ou de charité, même des confréries de dévotion, et ordre de procéder sans délai à la vente de leurs biens.

Seulement les religieuses attachées aux hospices furent autorisées à y continuer leur service auprès des malades; mais en leur propre et privé nom, sans aucun costume ou marque qui pût rappeler leurs *ci-devant* vœux de religion.

Le décret du 26 août, qui devait enfin, croyait-on, débarrasser la France de la question religieuse, fut suivi d'une suprême, excesssive et brutale recherche des prêtres dans Paris. Les barrières restèrent fermées du 26 au 31. La fouille fut générale. L'Abbaye, les Carmes, le Séminaire Saint-Firmin se remplirent jusqu'à entassement.

Dans le département de la Manche, chaque nouveau décret avait amené de nouvelles captures. Le château de Torigny, le séminaire des Eudistes, à Coutances, le château de Sainte-Marie-du-Mont, l'abbaye du Mont-Saint-Michel regorgeaient de nobles, de prêtres, de religieuses. Plusieurs prêtres se laissèrent surprendre à Paris, où ils avaient cherché un refuge.

Les détenus de Torigny et de Sainte-Marie-du-Mont étaient les moins à plaindre. Ceux du Mont-Saint-Michel avaient quasi assez d'aliments, par le fait de la vie commune, où la part des vieillards et des infirmes vertissait au bénéfice des plus jeunes; mais, du reste, ni linge, ni vêtements de rechange,

ni livres, ni bréviaires. Ceux de Coutances étaient plus mal; la place manquait. Une grande charrette allait et venait d'Avranches à Coutances en passant par Granville; elle prenait et laissait des détenus. Une seconde allait de Coutances à Paris, en passant par le Rocher-de-la-Liberté, c'est-à-dire Saint-Lo, et par Torigny; le voyage durait quinze jours, aller et retour. Le roulier s'appelait Vimart, il était aubergiste à Coutances. Comme le convoi était mal gardé et souvent pas du tout, il arriva que quelques détenus plus alertes sautèrent de la charrette et gagnèrent les champs. Cela ne faisait pas le compte du roulier, qui n'était payé qu'après livraison et sur la présentation d'un reçu : il prit le parti d'attacher ses prisonniers les uns aux autres et à la charrette, et quelquefois les jambes par dessous.

Ceux qui furent conduits à Rochefort en vue de la déportation, devinrent les plus malheureux : un grand nombre y périrent par l'effet des privations, du défaut d'air et de mouvement, de la vermine qui les rongeaient et de la malpropreté des fonds de cale où on les entassait sous clef pour la nuit. On crut à une épidémie.

A Paris, on prit un moyen plus expéditif de se débarrasser de tant de monde : ce fut de massacrer en masse les détenus, les 2 et 3 septembre 1792 aux Carmes et à l'Abbaye; les 4 et 5 au Séminaire Saint-Firmin.

Un décret du 9 envoya à la Monnaie tout ce qui restait d'argenterie à l'usage des églises. Bientôt ce fut le tour des cloches, pour fondre des canons, dont on ne put faire usage <sup>(1)</sup>, puis du plomb des toitures et des tombeaux, pour fondre des balles.

Le 21 septembre, l'Assemblée prononça définitivement l'abolition de la royauté et l'inauguration de la république. Ce jour concourant avec l'équinoxe, devint le jour initial d'un nouveau calendrier, et l'année prit le nom de première de la Liberté.

Le 23 octobre intervint un décret qui interdit sous peine de mort aux

(1) Presque tous cassaient, non par la mauvaise qualité de la matière, mais par le vice de la fonte : on fondait des canons à réquisition, comme on charriait des cailloux, et on les coulait sur une tige.

émigrés le retour sur le sol français; ce décret visait les prêtres aussi bien que les nobles. Ainsi se préparait la redoutable année 1793. Dès lors et de longue date, il n'y avait plus de prêtres ostensibles.

Quelques-uns, mais en petit nombre, avaient cessé toutes fonctions et repris le costume et les travaux laïques; ceux-là, on les laissa labourer tranquillement leurs champs, selon les lieux; car les municipalités étaient souveraines. Un impie forcené, accosté de quatre ou cinq mauvais sujets, même repris de justice, faisait la police, jusque et compris le coup de fusil. Avoir tué un réfractaire, ou un aristocrate, autant d'ennemis de la patrie, était un acte méritoire, digne d'une mention élogieuse au district.

Les départements étaient divisés en districts, comme maintenant en sous-préfectures.

En tout cas, les tués ne se plaignaient pas de la méprise, et les populations terrifiées subissaient la loi.

La remise des lettres de prêtrise fut réclamée par ces énergumènes, qui s'intitulaient d'eux-mêmes patriotes, à la plupart des prêtres devenus marchands ou laboureurs; quelques-uns accomplirent cet acte d'apostasie, mais en petit nombre.

La multitude des prêtres fidèles habitait pendant le jour dans des cachettes, changeant de domicile deux ou trois fois la semaine et vaquant pendant la nuit à la célébration du saint sacrifice, au soin des malades, au baptême des petits enfants, à la confession et autres œuvres du saint ministère. Dans les plus petites paroisses, il y eut au moins deux ou trois asiles disposés à l'usage des prêtres cachés; dans les grandes, à proportion. Les signaux, les mots de passe, les signes de reconnaissance, tout était convenu; au vu, au su et au grand dépit des patriotes, des colonnes mobiles et des bleus, ainsi appelait-on les soldats de la république, qui multipliaient les visites, les surprises et trouvaient rarement celui qu'ils cherchaient. Des gens qui affectaient un grand patriotisme, et à ce titre remplissaient des fonctions municipales, n'en étaient pas moins pour les prêtres des amis dévoués et sûrs.

Il arriva plus d'une fois que *Jean* éclaira ceux qui le cherchaient, et les conduisit de la cave au grenier, pour faire la fouille; plus d'une fois, que la

victime entrevue, presque appréhendée, glissa des mains qui croyaient la tenir, et s'entendit tirer de ces coups de feu dont la balle s'égaré, parce que dans la précipitation le fusil a été mal épaulé.

Quelques-uns pourtant furent atteints, plusieurs appréhendés et massacrés sur place. Ainsi, Georges-Louis de Gouvets, chanoine de Rouffigny, caché dans la paroisse du Petit-Celland, fut tué en fuyant ; il est inhumé dans le cimetière du lieu. Ainsi, René Prevel, prêtre, des Biards, appréhendé pendant qu'il revenait de porter à un malade les derniers secours du saint ministère, fut massacré sur place avec des circonstances horribles.

Joseph-René Déloget, d'abord curé constitutionnel de Cormeray, puis rétracté et exerçant son ministère secrètement en cette paroisse, fut dénoncé, pris par les bleus à Saint-James, conduit dans le cimetière de cette paroisse et fusillé sans autre forme de procès.

Combien d'autres, dont la mémoire est perdue sur la terre, et dont Dieu a inscrit les noms au livre de vie !

Le nombre des prêtres cachés dans le département égalait presque, s'il ne le surpassait, le nombre des curés et des vicaires qui y exercent maintenant le saint ministère. Ainsi, il y en eut constamment deux au Val-Saint-Père, François-Anne Legard la Fosse et René-Jean Thorel ; celui-ci finit par être pris, et emmené prisonnier au Mont-Saint-Michel. Il y en eut jusqu'à la fin cinq à Saint-Jean-de-la-Haize, savoir : les PP. Hilarion et Cyrille, des capucins d'Avranches, les abbés Vivien, dit Petit-Jean, et Hulin, vicaire de Subligny, ainsi qu'un prêtre de Domfront nommé Thomas de Brougiard. Le cri d'alarme était hâ, hâ, hâ, les cochons sont dans le courtil <sup>(1)</sup> ! à l'apparition d'une compagnie suspecte de gens armés, il retentissait, et se répétait de proche en proche par toute la paroisse. Il était rare alors que quelque bon patriote ne se trouvât sur la voie, pour inviter les braves défenseurs de la patrie à se rafraîchir de quelques verres de cidre, afin de donner le temps de disparaître à ceux qui y avaient intérêt.

Combien de portes dont les clefs étaient perdues, et qu'on ne put parvenir

(1) Dans le langage du pays, le courtil est le jardin légumier.

à forcer ! Combien de coups de sabre donnés dans des tas de foin, où ils firent parfois des blessures !

A Vessey, il y eut constamment quatre prêtres cachés dans la paroisse et souvent un cinquième ; toujours deux à Saint-Nicolas-des-Bois, deux à Tirepied, et de même dans un grand nombre de paroisses ; nous ne pouvons tout compter.

Les villes en recélaient un bien plus grand nombre : Torigny n'en eut jamais moins de vingt, parfois vingt-cinq ; l'un d'eux, nommé Chenu, fut pris par les bleus et massacré dans le cimetière ; Saint-Lo, douze, dont un, l'abbé Gosset, de Carantilly, vicaire de Notre-Dame, allait administrer ses malades au bras d'un gendarme ; Coutances, une douzaine ; Granville, plus de vingt ; Avranches, une dizaine, dont un, l'abbé Hamelin, vicaire général de l'évêque, et administrant le diocèse en son nom, fut caché durant cinq ans dans une maison de la rue du Pot-d'Étain.

Plus de vingt jeunes lévites déjà engagés dans les ordres, tant du diocèse de Coutances que de celui d'Avranches, allèrent, au plus fort de la tourmente, recevoir la prêtrise en Angleterre, ou à Paris de la main des évêques cachés. L'un d'eux, Constant Boudard, de Saint-Jean-de-la-Haize, la reçut en Angleterre au mois de septembre 1795, et revint avec les pouvoirs de vicaire général délégué dans le diocèse d'Avranches ; il parcourut dès lors le pays, et se réfugiait dans sa famille. Un second, l'abbé Dary, l'avait reçue précédemment à Paris ; il revint exercer le ministère à Mortain, et personne ne fut mieux accueilli et plus connu dans le pays que le *citoyen François*, excepté des chercheurs de prêtres. Ce vénérable ecclésiastique fut depuis curé de Romagny ; il a contribué pour une grande part à la fondation du séminaire de l'Abbaye-Blanche et du couvent de Mortain.

Ces détails particuliers, placés ici comme indices de l'esprit général du pays, nous ont fait perdre de vue les traits principaux de l'histoire ; retournons donc de quelques pas en arrière.

Les anciens diocèses supprimés par la loi civile, de nouveaux diocèses créés par la même loi, la constitution civile du clergé votée et rendue exécutoire, rien n'était terminé ; tout commençait plutôt, puisqu'il fallait en venir à

la pratique. Or, sur les cent trente-cinq prélats qui gouvernaient l'Eglise de France, quatre seulement firent défection; tous les autres refusèrent le serment réclamé, et par conséquent l'acceptation des lois nouvelles : lois qui avaient été faites contre eux, sans eux, par une autorité incompétente, sans l'aveu du pontife romain, à l'encontre de son autorité, et qu'il répudiait.

L'Eglise catholique gouverne elle-même et ne peut, sans cesser d'être catholique, accepter une immixtion étrangère. Tout le monde cependant ne voyait pas encore bien clairement le schisme et la persécution au terme de ces innovations.

L'évêque d'Avranches, Pierre Godard de Belbeuf, qui devait se montrer si récalcitrant aux volontés de l'Assemblée nationale et qui plaçait son titre épiscopal au-dessus des atteintes du chef de l'Eglise, fit cependant à l'origine un faux pas de nature à égarer son troupeau dans la mauvaise voie.

Il concourut à la fédération commémorative de la prise de la Bastille, et y prêta solennellement le serment de fidélité, avec des réserves, sans doute; mais en pareil cas l'importance de l'acte principal fait oublier la circonstance accessoire. Toutes les milices des pays d'Avranches et de Mortain y avaient envoyé des députations, les trois ordres, clergé, tiers et noblesse y étaient représentés, la magistrature également. Dès le matin, les clairons et les cloches, les tambours et les canons annonçaient dans un joyeux et charivarique concert la grande fête du jour. La foule se réunit immense, palpitante de curiosité.

Les milices citoyennes se concentrèrent sur la place Baudange autour d'un autel élevé à la patrie : réminiscence du paganisme; acte idolâtrique, mais non intentionnel. Le corps municipal et le conseil général de la commune s'y transportèrent. De là le cortège se rendit à la cathédrale, où le clergé des paroisses de la ville et le chapitre, l'évêque en tête, l'attendaient.

Après le chant du *Veni Creator*, l'évêque pontifia, et après la messe, le cortège reprit le chemin de la place Baudange. Là, sur les degrés de l'autel de la patrie, où chacun devait monter à son tour, l'évêque prononça les paroles suivantes :

« C'est avec empressement, messieurs, que je m'unis à vous et à la France entière pour le grand acte de la fédération commune. Je serai fidèle au serment que je vais prononcer dans toute l'étendue de la soumission qu'un sujet doit à la puissance souveraine; mais je dois vous déclarer, comme évêque, que l'honneur et la religion m'imposent la loi de ne point comprendre dans ce serment tout ce qui est du ressort de la puissance spirituelle, de cette puissance qui vient de Dieu, et qui sera éternellement, comme lui, au-dessus du pouvoir des hommes.

» Dieu tout-puissant, vous qui tenez dans vos mains les cœurs et les pensées des nations et des souverains, faites que ce jour soit désormais aussi précieux que mémorable dans les fastes de la paix, du bonheur et de la gloire de l'empire français. »

Il dit et prêta avec une pieuse exaltation le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi.

Trois énormités inouïes depuis le commencement du monde. La nation, être nouveau et capricieux, débutait fort mal, et c'était se faire son serviteur; la loi s'annonçait comme détestable; il est vrai que les décrets que nous avons mentionnés n'étaient pas encore sanctionnés par le roi, mais ils ne pouvaient manquer de l'être et ils le furent. Il faut bien savoir que Louis XVI est mort sans rétractation, du moins publique, sous le poids de cette criminelle sanction et des censures qu'elle comportait. Le roi, c'était un serment abusif; car, de capitaine devenu timonier, il ne pouvait être l'objet d'un serment, n'étant plus l'arbitre absolu de ses actes.

Quoi qu'il en soit, un tel exemple ne pouvait manquer d'être funeste; il le fut; car des registres étaient ouverts dans toutes les municipalités, sur lesquels chaque citoyen français était convié à aller consigner son adhésion. Beaucoup de prêtres y allèrent, suivant en cela l'exemple de l'évêque; beaucoup aussi n'y allèrent pas, et dès lors il y eut une profonde division dans le sein du même clergé et un grand scandale pour le peuple, soumis à la double direction de patriotes par-ci, d'aristocrates par-là.

L'évêque eut bientôt lieu de voir et de se repentir. Il ne tarda pas à partir pour l'exil; mais avant, il adressa à son clergé, sous la date du mois de

décembre 1790, une protestation énergique contre les décrets de l'Assemblée nationale.

Quoique absents et ayant laissé des grands vicaires et d'autres prêtres munis de très-amples pouvoirs, afin de parer aux chances diversés des événements, les évêques d'Avranches et de Coutances continuèrent à gouverner leurs diocèses. Le recours à leur autorité n'était ni plus difficile ni moins prompt en Angleterre qu'à Paris.

Lorsque vint le moment de les remplacer par élection, l'administration civile, après avoir pris l'avis du gouvernement, proposa la candidature de François Bécherel, curé de Saint-Loup, qui s'était laissé élire aux états-généraux en concurrence avec son évêque, ou plutôt en antagonisme; car il avait gagné un procès contre le prélat sur une question de dîme, et ses confrères crurent devoir s'associer ainsi à sa cause. Après un tel début, on peut aller loin. Il accepta malgré les supplications de ses collègues d'Avranches et de Coutances.

François Bécherel, fils d'un riche fermier de Saint-Hilaire-du-Harcouet, était né le 8 mars 1732. Il tenait par sa mère aux meilleures familles du pays; notamment à la famille d'Estanger, de Mortain.

C'était un gros homme de bonne mine, de talent médiocre, ni savant, ni ignorant, qui n'avait jamais dû songer à être évêque et auquel personne n'aurait jamais songé.

Il fut élu le 22 février 1791 par deux cent quatre-vingt-deux suffrages, contre cent quarante-neuf donnés<sup>o</sup> à Urbain-René de Hercé, évêque de Dol<sup>(1)</sup>. C'était certainement une manœuvre du parti aristocratique<sup>(2)</sup> pour

(1) Ne flattons pas ces gens-là, ils écrivent : « monsieur Hercé, prêtre, ci-devant évêque de Dolles. » (Procès-verbal du scrutin de ballottage.)

(2) Appelé à prêter serment devant la municipalité de Dol le 21 mars 1790, René de Hercé se posa avec une énergie apostolique en adversaire résolu du serment et de la constitution civile. Incarcéré, maltraité, outragé à Laval en 1792, il accepta un passeport et se retira en Angleterre. Rien n'est d'un langage plus net et d'une fermeté plus inébranlable que les instructions qu'il adressait de la terre d'exil à son clergé. Par un indult, le pape le nomma vicaire apostolique de la Bretagne.

Il prit part à l'expédition de Quiberon, fut fait prisonnier, conduit à Vannes avec beaucoup de ses compagnons et fusillé avec eux sur la place de la Garenne, après les avoir préparés à mourir chrétiennement.



faire échouer l'élection, et il est probable que le vaillant évêque de Dol n'en eut jamais connaissance.

Il faut trois évêques pour en sacrer un ; or, ils étaient quatre jureurs <sup>(1)</sup>. L'un d'eux, il est vrai, répondit agréablement : Je jure, mais je ne sacre pas. Restait toujours le nombre suffisant.

Il prit possession de son siège le 3 avril. La nouveauté, le zèle du parti révolutionnaire, les agissements des agents du pouvoir y attirèrent une grande foule, surtout très-bruyante.

Coutances étant alors le chef-lieu du département, Bécherel y établit de toute nécessité son titre et son séjour. Voilà ce que *messieurs* d'Avranches avaient gagné à leur belle fédération ; ils en furent atterrés d'abord, puis, réflexion faite, ils envoyèrent une députation à l'Assemblée porter d'instantes réclamations : les députés ne rapportèrent que le reste de la somme qui leur avait été allouée pour le voyage <sup>(2)</sup>.

Les curés qui n'avaient pas prêté serment à la constitution civile du clergé et ceux qui l'avaient rétracté, étant réputés démissionnaires, il se trouvait beaucoup d'*emplois* à donner, et à pourvoir à beaucoup de *places*, qui n'étaient pas vacantes canoniquement, qui ne l'étaient pas même effectivement, car la plupart des curés et des vicaires étaient demeurés dans les presbytères ; dans la paroisse, quand une municipalité trop démocratique les avait chassés du presbytère, et exerçaient leurs fonctions bon gré mal gré, mais toujours au gré du plus grand nombre des paroissiens. Il ne faudrait pas croire que ce fût la meilleure partie du clergé qui s'exila, ni la moins bonne : des appréciations personnelles en décidèrent ; beaucoup d'expatriés revinrent. Ceux qui restèrent en exil, se targuaient du titre de confesseurs de la foi ; ceux qui bravèrent la persécution furent des serviteurs plus utiles, et sans eux la France serait devenue schismatique. Ceux qui partent avant la bataille, deviennent des soldats inutiles. Nous les avons vus à leur retour ;

(1) Loménie de Brienne, cardinal-archevêque de Sens ; De Jarente, évêque d'Orléans ; Lafon de Savines, évêque de Viviers, et Talleyrand de Périgord, évêque d'Autun.

(2) Fulgence Girard, *Annuaire d'Avranches*, année 1842.

et ils prétendaient aux honneurs du triomphe; ce qui ne fut pas d'un médiocre embarras.

Au milieu de circonstances si difficiles, François Bécherel ne fut point persécuteur, ni délateur. Il lui fallait beaucoup de prêtres; il en fit de tout bois, comme on fait flèches en cas de nécessité. Il en envoya, ainsi que des ralliés, de toutes les qualités, excepté des bonnes, presque dans toutes les paroisses, sans pouvoir les soutenir: c'était leur affaire et celle des municipalités locales. Or, les dîmes étaient abolies, les pensions promises par l'Assemblée ne se payaient pas; le parti qui les acceptait était le plus tumultueux, le plus bruyant, mais nullement le plus chrétien, ni le plus généreux, ni le plus riche; de sorte que leur sort était pire que celui des prêtres réfractaires, à la différence près du danger de mort.

Ces *intrus* causèrent donc peu de mal; les plus mauvais en causèrent le moins, parce que le mépris public en fit promptement justice.

Les *jureurs* en firent beaucoup plus. On appela de ce nom les curés et les vicaires qui prêtèrent le serment de fidélité, et continuèrent à rester dans leurs paroisses. Ceux-ci abusèrent de la confiance acquise antérieurement parmi les paroissiens, pour justifier leur conduite et déverser le blâme sur leurs confrères plus fidèles.

Au reste, le débat ne serait pas long, car 1794 arrivait, où les uns et les autres devaient disparaître. Cependant beaucoup d'intrus et quelques jureurs ne firent disparaître que leur soutane: ils se marièrent; et, ce qui est plus curieux, il y en eut qui se marièrent eux-mêmes, étant tout à la fois ministres constitutionnels de la religion et officiers de l'état civil; l'église constitutionnelle se déshonora; moins toutefois l'évêque.

Bécherel, après avoir pourvu aux plus pressantes nécessités du nouveau service, selon les moyens incomplets dont il disposait, ou même avant, se donna douze vicaires généraux suivant les prescriptions de la constitution civile du clergé, dont deux, Duchemin, curé de Périers, et Bisson, curé de Saint-Louet-sur-Lozon, le rédacteur de l'*Almanach coutançais*, devaient devenir successivement évêques du Calvados.

Ces gens-là pouvaient se créer à eux-mêmes, dans un certain ordre d'idées,

quelques excuses colorées, qui leur semblaient légitimes : la cour de Rome était en suspicion en France depuis si longtemps ! le jansénisme avait tellement faussé les notions historiques et les principes de la théologie ! Ils espéraient que le pape, mieux instruit des vrais principes de la religion et mieux éclairé sur les intérêts de l'Eglise, reviendrait à eux.

Nous l'avons déjà dit, leurs paroles et leurs actes font voir qu'ils ne se tenaient pas pour schismatiques, mais bien le pape pour mal informé.

François Bécherel entreprit, sitôt qu'il lui fut loisible, la-visite de ce qu'il appelait son diocèse. Que d'ennuis et de déceptions ! les réceptions officielles ne manquèrent pas, il est vrai, et les prêtres constitutionnels lui amenèrent beaucoup d'enfants à confirmer depuis l'âge de sept ans ; mais son cœur ne pouvait être satisfait, il ne fut reçu dans aucune famille du grand monde ; toutes portes lui furent fermées, jusqu'à celles de son oncle, à Mortain. Le peuple se pressait autour de lui avec plus de curiosité que de respect et de sympathie. Un jour, son équipage s'embourba dans le marais de la Sangsurière, entre Saint-Sauveur-le-Vicomte et la Haye-du-Puits ; les populations riveraines regardaient d'un côté et de l'autre du passage, sans lui venir en aide, quoiqu'il y eût danger de la vie. Il en fut quitte heureusement pour un bain dans la boue.

Et ce fut une de ses moindres tribulations ; car, à mesure que la révolution marchait, tout lui manquait, et des prêtres honorables pour le seconder, et un gouvernement bienveillant pour le soutenir, et les moyens pécuniaires pour vivre et agir, et l'appui des gens religieux. Il lui revenait de tous côtés que les prônes ne se faisaient plus faute de fidèles ; les catéchismes, faute d'enfants ; les écoles, faute de maîtres et de maîtresses ; la situation était déplorable et le mal irrémédiable. Le *ci-devant palais épiscopal* étant devenu propriété nationale, et à ce titre réservé pour les usages civils, l'évêque de la Manche habitait une modeste maison qui avait appartenu au chapitre, et qui était située devant le portail de la cathédrale.

L'orateur de la députation de la Société des Amis de la liberté, établie à Coutances, qui était venu féliciter l'assemblée électorale et l'exhorter à choisir « un chef ami des lois, un prélat conciliateur, un citoyen plein de

vertus religieuses et de talents politiques, pour venger glorieusement le scandale semé dans l'Eglise de Jésus-Christ, » avait avoué que « la ville ne fournirait à son nouveau pasteur qu'un petit nombre de sermentaires <sup>(1)</sup>, » cela était vrai même de tout le nouveau diocèse. Il y pourvut par des ordinations précipitées, que ses diocésains, ses *paroissiens*, suivant le langage officiel d'alors, appelèrent *des fournées*, première, deuxième, troisième fournée. Il en fit ainsi onze depuis le 16 octobre 1791 jusqu'au 21 décembre 1793, qui produisirent un total de deux cent quinze prêtres pour le diocèse, de toute qualité, de tout âge, depuis l'âge de vingt-deux ans et demi, jusqu'aux écoliers de quatrième, et même un charpentier de bonnes vie et mœurs qui avait fait autrefois sa cinquième, et qui ne sut jamais dire son bréviaire, parce qu'il n'en savait pas traduire les rubriques.

Il donnait des dispenses d'âge, des dispenses d'interstices, il suffisait de trois mois d'intervalle entre la tonsure et la prêtrise, des dispenses de toute sorte pour les ordinations et les mariages, *son conseil entendu*.

Il aurait été inutile, en effet, de recourir à Rome : Rome n'aurait pas répondu. Voilà ce à quoi il n'avait pas songé, et ce à quoi l'on s'expose quand on ne réfléchit pas. Voilà ce qui arriva au lévite Oza, quand il prit la place d'un prêtre auprès de l'arche du Seigneur ; il n'avait pas songé que les bœufs qui traînaient le chariot pourraient regimber, qu'il y faudrait porter la main et mourir.

De tout ce, il résulta qu'il y eut une troisième classe de mauvais prêtres dans le diocèse : savoir, les prêtres *de la fournée*. Nous en avons connu plusieurs qui étaient devenus de bons prêtres ; mais que de larmes ils ont

(1) Un exemple du pathos de ce temps-là ne sera peut-être pas superflu : l'orateur, le citoyen Mithois, débuta ainsi : « Quand un peuple las, ou honteux de son avilissement, a résolu de rompre les chaînes de la servitude, alors le premier coup qu'il porte à la tyrannie, est un acte de vertu, qui le réinvestit de tous ses droits. Souverain ressuscité, il se relève du tombeau, pour remonter sur le trône de la nature. L'égalité le couronne. L'audace, les erreurs, le fanatisme s'écartent, se précipitent avec la nuit du crime.

» La vérité se lève et verse sur une portion du monde des jours de paix et de grandeur.

» Heureuse nation ! ta vie commence. Tu dois couper tes muscles désorganisés, et leur créer des successeurs..... »

versées pendant une longue vie sur leur entrée dans le sacerdoce ! Ils étaient pourtant plus excusables que celui qui le leur avait communiqué.

Bisson, curé de Saint-Louet, Bisson, ancien obitier de la cathédrale, et Duchemin, curé de Périers, furent ses trois premiers grands vicaires ; quand il eut choisi les neuf autres, il les convoqua à une prestation solennelle du serment à la cathédrale. L'affluence fut grande. Ils montèrent en chaire tour à tour et exposèrent la pensée de leurs engagements en quelques paroles *bien senties*, comme on dirait maintenant ; et après chaque serment, on battait des mains et la musique jouait un verset du *Ça ira* :

Ça ira, ça ira,  
Les aristocrates à la lanterne ;  
Ça ira, ça ira,  
Les aristocrates on les pendra.

N'était-ce pas bien beau, bien édifiant, et surtout digne des temps apostoliques, à la discipline et aux usages desquels on avait la prétention de revenir ?

Les choses allèrent de la sorte jusqu'au 40 janvier 1794. Alors le *temple paroissial*, c'est-à-dire la cathédrale, fut fermé par ordre du gouvernement, et les clefs remises à la municipalité. Il ne devait plus s'ouvrir que pour la célébration de la décade, et, plus tard, pour les solennités de la déesse Raison, représentée par une prostituée, sa vivante image, qui trôna sur l'autel, et plus tard encore pour le culte de l'Être-Suprême inventé par Robespierre, sous l'inspiration de l'illuminée Catherine Théot, de Barenton.

Nous ne devons point passer sous silence la destruction d'un beau jubé en bois sculpté, qui se rattachait au dossier des stalles de la cathédrale, dont les vicaires constitutionnels demandèrent la suppression au district, en tant qu' « œuvre du temps *des moines*, qui avaient intérêt à cacher leurs mystères, tandis qu'il convenait maintenant que le peuple pût voir jusqu'à l'autel aux fêtes patriotiques. » Le district accorda la requête.

## CHAPITRE XXX

### LA PERSÉCUTION.

La ville de Coutances, à laquelle une prison peu spacieuse, celle du présidial, avait suffi jusqu'alors à usage de maison d'arrêt et de maison de détention, ouvrit quatre maisons d'arrêt en plus, chacune beaucoup plus vaste : le séminaire des Eudistes, qui reçut le nom de Fort-Colin, le couvent des Dominicains, dit prison des Jacobins, l'hôtel Vantigny, rue Fontaine-Jouan, et l'hôtel Cussy, maintenant Hôtel-de-Ville, auxquels il fallut ajouter parfois, comme supplément, l'hôtel de Quetteville, maintenant à l'usage du jardin public.

Plus de trois cents victimes politiques y furent détenues à la fois. La liste d'écrou, à laquelle il manque plusieurs feuillets, contient encore trois cent soixante-onze noms, parmi lesquels ceux de soixante-seize ecclésiastiques et de quinze religieuses.

Beaucoup languirent pendant un an ou deux, plusieurs pendant trois ou quatre ans dans ces maisons, en attendant des juges, qui ne leur furent pas donnés : et c'était le mieux ; car on n'en sortait jamais libre après jugement.

Le département eut en outre le château des ducs de Rohan, à Sainte-Marie-du-Mont, le château des princes de Monaco, à Torigny, et l'abbaye du Mont-Saint-Michel à titre de maisons d'arrêt. Ce qui reste des registres d'écrou du château de Sainte-Marie-du-Mont présente près de trois cents noms, parmi lesquels ceux de dix-neuf prêtres et de douze religieuses.

Il y eut au Mont-Saint-Michel plus de trois cents prêtres en même temps, destinés presque tous à la déportation, dont vingt-trois du diocèse de Coutances et dix-sept du diocèse d'Avranches. La faim, le froid, la misère, l'insalubrité en firent périr six.

Le château de Torigny renferma huit otages anglais, deux cent trois habitants du pays, quarante religieuses, dont trente-neuf du diocèse de Coutances, et cinquante-un prêtres du même diocèse.

La détention dura environ dix-huit mois, pendant lesquels les détenus furent plusieurs fois menacés de mort, principalement au passage de l'armée de Sepher. Mais, grâce au bon esprit de la population, à l'influence du maire, le citoyen Cauchard-Chambery, et à la protection de plusieurs membres du district de Saint-Lo, les canons, qui étaient restés braqués pendant deux jours en vue d'une mitraille générale, commandée, dit-on, par le conventionnel Laplanche à l'adjutant général Beaufort, chargé d'organiser une levée en masse à Saint-Lo, restèrent inoffensifs, et ce paisible dénouement fut dû à l'initiative de l'adjutant général lui-même.

On ajoute qu'un massacre général était ordonné de nouveau, lorsque le 9 thermidor vint apporter du répit aux douleurs de la France.

Jean Guilmin, prêtre, d'Angoville-sur-Ay, arrêté le 15 octobre 1792, par ordre du Comité de sûreté publique en séance permanente, ouvre la liste pour Coutances. Il resta prisonnier jusqu'au 15 février 1795 et fut relaxé sans jugement. Le 16 novembre, Jean-Baptiste Gasté, arrêté à Granville au débarquement, après quelques semaines d'émigration, fut amené à Coutances et de là dirigé sur Paris.

Mais nous sommes obligé de nous arrêter devant une liste qui serait trop longue <sup>(1)</sup> : nous aurions plus de deux cent quarante noms à citer.

L'Assemblée nationale déléguait de temps à autre des représentants dans les départements, pour réchauffer le zèle républicain des populations. Leurs pouvoirs étaient illimités et sans contrôle ; ils suivaient chacun leurs inclinations : les représentants Legot et Bollet, qui visitèrent le département de la Manche, signèrent autant d'ordres d'élargissement qu'il leur en fut présenté ; Lecarpentier, qui était du lieu, signait autant d'ordres d'arrestation qu'il lui en était demandé.

Tous les prêtres arrêtés n'entrèrent pas dans les maisons d'arrêt du

(1) Nous la donnerons en supplément à la fin.

département, plusieurs furent dirigés directement vers Nantes, en vue des pontons de la Loire, ou vers Bordeaux, en vue de la déportation à Sinamary, ou vers Paris, au tribunal révolutionnaire, et le nombre de ceux-ci n'est pas connu, parce que les listes des victimes étaient souvent si longues, que le *Moniteur* se trouvait de plusieurs jours en retard et supprimait les listes intermédiaires, pour se remettre au pair.

Le tribunal révolutionnaire livrait par charretées aux exécuteurs ceux qui lui étaient déférés, conformément à cette parole des Juifs à Pilate, à l'égard du Sauveur : s'ils n'étaient pas coupables, on ne nous les aurait pas amenés.

Un maire de village requérait la gendarmerie ou l'officier de la garde nationale du lieu de conduire tels ou tels de sa commune en prison, et il était obéi. On vit les gens aller par compagnies se faire écrouer; témoins, quinze habitants de Millières, qui se rendirent ainsi le 24 octobre 1793 à la prison de Coutances, sur l'ordre du commandant de la garde nationale. D'autres y venaient spontanément, en se dénonçant eux-mêmes : Nous sommes aristocrates, nous sommes suspects, et nous voulons l'être; c'est notre opinion, rien ne nous fera changer d'avis.

« Le deuxième jour de la deuxième décade du second mois de l'an II, se présentaient spontanément devant Pierre Vautier, capitaine de la garde nationale de Vaudrimesnil, et Philippe Laisné, sous-lieutenant, Anne et Marie le Canu, sœurs du ci-devant curé de Prétot, émigré, déclarant qu'elles ne vont pas à la messe des prêtres jureurs et qu'elles ne veulent pas y aller, crainte de se damner, ni prêter serment; qu'elles sont et veulent être aristocrates, parce que telle est leur opinion; Pierre le Goux, sa femme et ses deux filles, nommées Louise et Marie, faisant mêmes déclarations et ajoutant qu'ils s'honorent d'être aristocrates; la femme du citoyen Jean le Loutre, Anne Langeard, fille de feu Jacques, Jean le Loutre, maréchal, et Catherine le Loutre, sa sœur, Jacques le Loutre, fils de Jean-François, et Jacques le Loutre, fils de Pierre, déclarant qu'ils sont suspects et veulent continuer de l'être, qu'ils veulent garder leur opinion d'aristocratie, qu'ils ne veulent pas être bons citoyens ni se soumettre aux lois, ni prêter serment,



ni aller à la messe des jureurs. » Les citoyens Pierre Vautier et Philippe Laisné conduisirent tout ce monde à la maison d'arrêt des Jacobins et signèrent au registre d'écrou.

On mettait en prison les personnes qui n'allaient pas à la messe des jureurs, celles qui ne travaillaient pas le dimanche, celles qui travaillaient le jour de la décade. Liberté, égalité, fraternité — ou la mort ! — seulement on n'était pas libre de faire ce qu'on voulait, ni de vivre ailleurs qu'en prison, quand on différait d'avis avec certaines personnes.

La loi des suspects avait été rendue les 12 août et 17 septembre 1793 ; nous venons de voir que tout le monde ne comprenait pas le mot, puisque plusieurs se dénonçaient eux-mêmes d'être suspects. Toute personne signalée comme suspecte par cinq citoyens de sa commune, devait être arrêtée dans les vingt-quatre heures.

En vertu de la loi du 21 avril même année, tout prêtre rentré en France, après émigration, devait être mis à mort dans les vingt-quatre heures. Une seconde loi, des 21 et 22 octobre, portait : tout prêtre sujet à la déportation sera mis à mort, s'il est saisi sur le territoire de la république ancien ou de nouvelle conquête. Même peine, avec confiscation des biens, contre celui qui aura recelé un prêtre. Peine de mort dans les vingt-quatre heures contre quiconque aura été dénoncé d'incivisme par six de ses concitoyens.

Beaucoup se continrent davantage, mais cette terreur, réputée salutaire, ne donna pas un ami de plus à la république, et l'usa plus vite.

L'année 1794 fut plus terrible que la précédente ; non que les incarcérés aient tout payé de leur vie, mais plusieurs, principalement des meilleurs ; non que les juges du tribunal de Coutances soient devenus féroces ; mais ils appliquaient la loi, quand ils y étaient contraints par les circonstances de la cause ou par une pression étrangère.

Ce qui les rend inexcusables, c'est qu'ils n'étaient pas forcés d'être juges. Après avoir fait et réitéré pendant le règne de la terreur le serment de haine à la Royauté, ils passèrent à l'Empire avec armes et bagages et continuèrent encore le métier sous la Restauration, où ils eurent à rechercher et à punir leurs coreligionnaires d'autrefois.

Le tribunal de Coutances se composait des citoyens Loisel, président ; Lemenuet, accusateur public, et Michel, greffier. Lemenuet ajouta plus tard à son nom celui de la Juganière.

Le 20 avril, François Bécherel, *ci-devant évêque*, Louis-Charles Bisson, *ci-devant vicaire-épiscopal*, Louis-Gabriel le Monnier et Michel-Simon Desheules, *ci-devant vicaires de la cathédrale*, furent écroués à la maison d'arrêt.

Bécherel fut très-heureux de se voir tiré de ce mauvais pas le 14 septembre, par l'intervention d'un sien neveu, qui était adjudant de place à Coutances. Il fut élargi *nonobstant l'absence des preuves de son civisme*. Ces preuves auraient consisté dans la remise de ses lettres d'ordre ; or, il refusa avec une constance qui pourrait passer pour de l'héroïsme en une meilleure cause.

Il faut noter toutefois que cette remise des lettres d'ordre ne consistait pas dans une tradition de la main à la main. La tradition devait être accompagnée d'un acte par lequel le traditeur reconnaissait avoir enseigné jusque-là sciemment des superstitions et des mensonges, en demandait pardon et s'obligeait à ne plus enseigner rien de pareil, à détruire même autant qu'il dépendrait de lui l'effet des vaines croyances qu'il avait abusivement propagées.

Le 1<sup>er</sup> juillet furent écrouées trois religieuses de la communauté de Carentan, Renée Caillemer, Marguerite-Elisabeth Morel des Frènes et Angélique le Galois ; Françoise Belval, domestique, Jacques le Clerc, jardinier, et Jeanne Saint, femme Charles Adam, de Carentan, pour avoir commis un vol au préjudice de la nation, en faisant disparaître de la sacristie de la chapelle du couvent les vases sacrés, afin de les soustraire à la profanation.

Le 27 juillet 1794 inaugura une favorable réaction par *la chute de Robespierre*, suivant l'expression vulgairement adoptée ; les prisons se rouvrirent, pour laisser sortir et rendre à la liberté celles des victimes politiques qui attendaient leur tour de monter sur l'échafaud, ou de partir pour la déportation.

Cependant il y eut encore quelques arrestations sous divers prétextes de

personnes religieuses ou ecclésiastiques ; ainsi, le 27 septembre, Catherine Guillet, Catherine Bazire, Madeleine Guillet du Long-Pray, Françoise Ruelleau du Demaine, Elisabeth Hébert du Val, Marie Lavalley, Marguerite Hébert et Michelle Gauthier, ci-devant religieuses du Bon-Sauveur, furent *acconduites* en la maison d'arrêt de Coutances sous l'accusation de soustraction frauduleuse, au préjudice de la nation, de meubles et effets faisant partie du mobilier de la dite communauté. Deux mois plus tard, elles furent réinstallées dans la maison de détention du *Rocher-de-la-Liberté*. Ainsi s'appelait la ville de Saint-Lo en style révolutionnaire.

Mais ce ne sont pas là les victimes les plus à plaindre, ou plutôt à glorifier ; il y eut nombre de martyrs : ainsi l'abbé de Brigeat de Lambert, chanoine, doyen du chapitre d'Avranches, vicaire général de l'évêque et official, né à Ligny, au diocèse de Toul, conduit à Rochefort en vue de la déportation, et mort en l'île Madame, où il s'était fait l'infirmier de ses confrères atteints en si grand nombre de la contagion. Il en mourut lui-même un des derniers, âgé de soixante-dix ans, à la fin de l'été de l'année 1794.

Jean-Baptiste Corbet, de Carantilly, dit le P. Gratien, capucin de la maison de Forges-les-Eaux, envoyé à Rochefort le 18 mars 1794, mort à quarante-deux ans, le 16 juillet, sur le ponton les *Deux-Associés*, enterré à l'île d'Aix.

Joseph-Gilles Férey, né à Besneville, chapelain d'Anville-sur-Seine, au diocèse de Rouen, envoyé à Rochefort le 15 mars 1794, mort sur les *Deux-Associés* le vingt-neuvième jour de ce terrible mois d'août qui fit tant de victimes, enterré à l'île Madame.

Pierre Duprey, natif du diocèse de Bayeux, maître d'école à Coutances, mourut à Rochefort, le 23 janvier 1795, sur le navire le *Bonhomme-Richard*.

Jean-François Vallée, né à Marchésieux en 1755, dit en religion frère Marin, convers du couvent des Capucins de Rouen, mort à Rochefort, sur les *Deux-Associés*, le 27 juillet 1794, enterré à l'île d'Aix.

François Bourdet, né à Beaufrêne, diocèse de Rouen, clerc du trésor de la paroisse Saint-Lo-de-Rouen, mort sur les *Deux-Associés*, le 6 août 1794, enterré à l'île d'Aix.

Pierre Benjamin Ferrand, natif de la paroisse Saint-Lo-de-Rouen, prêtre

habitué de l'église Sainte-Marie-la-Petite, à Rouen, mort le 21 août 1794, sur les *Deux-Associés*, enterré à l'île d'Aix.

Trois trouvèrent la mort dans le climat insalubre de la Guyane, les abbés Gaillard, Laurence et le Roi.

Le P. Julien Gaillard, eudiste, était né à Gourbesville. Il fut arrêté en 1797, transporté à Cayenne, et y mourut en 1798, à l'âge de trente ans. Pierre le Roi, vicaire de Clinchamps, fut arrêté au Mans, où il s'était réfugié et où il exerçait le saint ministère en cachette, déporté à Cayenne, et y mourut le 12 décembre 1800. Martin Laurence, né à Sourdeval-la-Barre en 1763, était vicaire d'une des paroisses de la ville de Chartres. Il fut déporté à Cayenne et relegué dans le désert de Konanama; il y mourut de consommation et de faim le 15 novembre 1798.

Le P. Robert Hamet, né à Saint-Nicolas près Granville, capucin du couvent du même lieu, arrêté en 1793, fut envoyé à Bordeaux en 1794, en vue de la déportation. Il languit dans les fétides souterrains de la citadelle de Blaye, et succomba le 23 juin 1795.

Il faut joindre à ces martyrs les abbés Georges-Louis de Gouvets, chanoine d'Avranches, René Prevel, des Biards, Joseph-René Deloget, curé de Cormeray, l'abbé Chenu, de Torigny, massacrés sur place au moment qu'ils furent saisis. Il faut y joindre encore un abbé Deschamps, né à Courson, vicaire à Ambrières, diocèse du Mans, tué dans un grenier, d'un coup de fusil, à Ambrières même, et achevé à coups de crosses, par des soldats du régiment d'Aunis, qui le dépouillèrent ensuite de ses vêtements, et se les partagèrent, le 9 avril 1797.

Un vénérable vieillard à cheveux blancs, du nom de Garnier, relâché du Mont-Saint-Michel en 1796, dans un moment d'accalmie, avec ceux de ses co-détenus contre lesquels il n'avait pas été prononcé de jugement, tué de deux coups de fusil tirés à bout portant, à Quibou, par deux soldats, le samedi saint de l'année 1797, lorsqu'il revenait de porter à un malade les secours de la religion. Les habitants de Quibou lui donnèrent une honorable sépulture.

Gilles-Julien Gosselin, né à Carnet en 1762, et ordonné prêtre en 1788. D'une complexion trop faible pour se livrer au saint ministère, il s'était voué

à une éducation particulière, dans une famille honorable ; mais il remplaça les forces qui lui manquaient par une grande énergie, quand vint le moment de la persécution, et l'employa au salut des âmes. Il tomba entre les mains d'une escouade de soldats au village de la Mesnardière, près Carnet, le 14 août 1795, fut poussé brutalement jusqu'à Argouges, et là fusillé au pied de la croix. Les habitants d'Argouges se disposaient à lui donner la sépulture, lorsque ceux de Carnet le réclamèrent. Il repose au-devant de la grande porte de l'église.

Jean Labrousse, né à Beauficel, instituteur dans une famille honorable de la ville de Caen, mais rempli d'un grand zèle pour la foi orthodoxe, fut dénoncé par l'évêque du Calvados et se trouva ainsi dans la nécessité de fuir ; il était arrivé à Granville avec plusieurs confrères et ils allaient s'embarquer pour passer à Jersey, lorsque la populace se jeta sur eux et les massacra, le 29 août 1792.

Paul-Gédéon de Rabec, né à Cérisy-la-Salle, au sein d'une famille noble, en 1738, était curé à Aaron, dans le Bas-Maine, et avait dépensé une grande fortune en bonnes œuvres, contracté même des dettes, lorsqu'un de ses oncles lui vint en aide, en lui donnant la propriété du Val-Martel, à Mégrit, au diocèse de Saint-Malo, à condition qu'il ne pourrait rien aliéner et qu'il abandonnerait sa cure. Il vivait donc retiré au Val-Martel, s'occupant de bonnes œuvres et étendant ses bienfaits à tout le pays d'alentour et jusqu'à son ancienne paroisse. Quand vinrent les jours du schisme et de la persécution, il se fit l'apôtre de la contrée, parlant avec un zèle et une liberté sans réserve contre la constitution civile et l'apostasie de ceux qui l'acceptaient. Il prodiguait les secours de son ministère comme dans les temps les plus calmes.

Le 28 février 1796, au matin, il venait d'achever sa messe, lorsque des soldats d'une colonne mobile envahirent son manoir en brisant les portes, qui n'étaient pourtant pas fermées, l'arrachèrent du pied de l'autel et le poussèrent dehors la baïonnette dans les reins, avec celui de ses domestiques qui était l'agent de ses bienfaits. Le domestique pleurait, le maître l'exhortait à mourir chrétiennement en pardonnant à ses assassins ; une décharge

générale les coucha par terre à cent pas de la porte. Les soldats les criblèrent de coups de baionnettes et s'en allèrent piller le manoir; ce qu'ils ne purent emporter, ils le brisèrent, et dépouillèrent les victimes de leurs vêtements en s'en retournant.

Le 26 mai 1796, l'abbé Jean-François Eliard, de Varenguebec, est fusillé en cette paroisse, où il exerçait le saint ministère en cachette, par trois individus de son voisinage, qui, moitié par fanatisme anti-religieux, moitié pour s'approprier ses vêtements, se le firent livrer par une femme : la misérable alla comme pour se confesser à la maison où l'on supposait qu'il pouvait être. Il y était en effet; elle eut quelques minutes d'entretien avec lui, et, au retour, elle fit un signe affirmatif aux assassins, apostés sur la voie qu'elle suivait. Ils le firent sortir avec violence, le conduisirent en un lieu solitaire, le fusillèrent et le dépouillèrent de son dernier vêtement. La discrétion nous interdit de mettre ici les noms propres. Cette femme est morte à Périers en 1857, en horreur à la population.

Une scène pareille, mais que nous relatons ici seulement pour mémoire, s'était accomplie au Lorey le 26 mars précédent. Pierre-François le Limousin, natif de cette paroisse, ancien vicaire constitutionnel de Monthuchon, et ordonné prêtre par François Bécherel, avait été emprisonné. A sa sortie, il accepta le titre de curé constitutionnel du Lorey, et il en remplissait les fonctions, lorsque trois assassins vinrent le faire sortir de l'office des Ténèbres, le vendredi-saint, l'emmenèrent loin de l'église et le fusillèrent; ils ne le dépouillèrent pas.

L'assassinat d'un prêtre n'entraînait pas alors d'autres conséquences.

Celui-ci fut mis aux yeux des magistrats ou par eux sur le compte des chouans; celui de l'abbé Eliard, sur le compte de la *compagnie franche* de la Haye-du-Puits, et toute affaire en resta là.

Plusieurs bandes de faux chouans, malfaiteurs des plus dangereuses espèces, sortis, ou même relâchés, dit-on, des prisons de Paris sur l'ordre des autorités révolutionnaires, pour faire détester la chouannerie, parcoururent le département, et rendirent en effet, par leurs excès en tout genre, le nom de chouan si odieux et si redouté, que le souvenir n'en est pas effacé.

Ils étaient censés venir du Morbihan. C'étaient ces terribles *chauffeurs* qui plaçaient leurs victimes les pieds sur les charbons ou dans les flammes du foyer, pour les forcer à révéler le lieu où ils avaient caché leurs trésors.

Les soldats que le comte de Frotté embrigadait dans l'Orne, pour l'armée du roi, Jean Chouan, dans le Bas-Maine, le comte de Puyssaye, en Bretagne et dans le midi du département de la Manche, le vicomte de Bricqueville, dans le nord, n'étaient pas des chauffeurs.

Il est vrai que les royalistes se livrèrent parfois à de coupables représailles, et qu'en place des prêtres catholiques assassinés par *les bleus*, ainsi nommait-on les soldats de la république, ils assassinèrent eux-mêmes des constitutionnels. Le meurtre de Pierre-François le Limousin en est un exemple. On peut citer encore le sieur Ozenne, curé constitutionnel de Venoix, tué à Fleury le 22 nivôse an IV, le curé de Saint-Aubin-des-Préaux, massacré le 25 pluviôse, le curé et le vicaire du Plessis, tués l'année suivante au mois de germinal. Mais les républicains étaient au pouvoir, ils tenaient des registres sur lesquels ils inscrivaient à leur façon les méfaits réels ou prétendus de leurs victimes, et les victimes n'avaient pas de registres pour inscrire les atrocités, beaucoup plus nombreuses, de leurs bourreaux.

Sept prêtres du diocèse furent enveloppés dans le massacre des Carmes : Jacques-Joseph le Jardinier-des-Landes, curé de la Feuillie; Bon-Michel Pontus, de Rauville-la-Place, curé de Sainte-Geneviève; le P. Le Franc, supérieur du séminaire de Coutances; les abbés Julien et Pierre le Laisant, de Valognes; Louis le Danois, dit Potier, de Vindefontaine; l'abbé Regnet, de Cherbourg.

Jacques-Léonor Rabé, du diocèse de Coutances, l'un des chapelains de l'hospice des Enfants-Trouvés, à Paris, fut massacré le 5 septembre 1792 au séminaire Saint-Firmin, où il s'était retiré, et qui devint sa prison et son tombeau, ainsi que celui des professeurs qui l'habitaient.

Onze eurent la tête tranchée : Pierre Bloquet, né à Coutances en 1714, envoyé au tribunal révolutionnaire malgré ses quatre-vingts ans, fut décapité en place de Grève, le 26 juillet 1794, à titre de réfractaire et de conspirateur;

réfractaire, il ne l'était pas, car la loi l'exceptait du serment à cause de son âge. Conspirateur, l'accusation était absurde : sept prêtres détenus dans la prison de Saint-Lazare auraient conspiré contre la république et arrangé entre eux le rétablissement de la royauté. Ils payèrent de la vie une accusation pareille.

Pierre Hébert, curé de Courbevoie, né à Brainville, était du nombre de ces dangereux conspirateurs « contre l'unité et l'indivisibilité de la république. » « Ne pouvant, dit l'accusateur public, fonder l'esclavage des peuples que sur l'imposture, le mensonge et les prestiges du fanatisme, il avait voulu rétablir le règne de la tyrannie et de la superstition, pour opprimer de nouveau le peuple sous le double joug du pouvoir et du mensonge. »

Pierre le Forestier, né au Mesnilbus en 1755, chapelain de l'hôtel-Dieu de Paris, fut condamné par le tribunal révolutionnaire le 25 septembre 1794, et exécuté le même jour sur la place de Grève.

Pierre Thomas, né au Mesnil-Rainfray le 3 mars 1729, chapelain de l'hôpital de Château-Gonthier, mis en réclusion à Laval, y fut décapité avec treize de ses confrères le 21 janvier 1794.

Pierre-François-Louis de Mons de Carantilly, né à Carantilly en 1760, chanoine de Coutances, et Marie-Louis de Cussy, chanoine et archidiacre, né à Coutances en 1736, comparurent le 21 juillet 1794 devant le tribunal révolutionnaire séant à Paris, furent condamnés à mort comme ennemis du peuple, et emmenés de la salle du jugement au lieu de l'exécution.

Cinq eurent la tête tranchée dans le département de la Manche : Jean-François Pestel, François le Moine, Laurent le Bœuf, Gabriel Aumont et le P. Toulorge.

Jean-François Pestel, de la Beslière, curé jureur, secrètement rétracté, secrétaire de la mairie et exerçant ses fonctions ecclésiastiques en cachette, fut arrêté sur dénonciation, et guillotiné à Granville <sup>(1)</sup> le 26 avril 1794.

François le Moine, de Créances, et Laurent le Bœuf, de Montgardon, arrêtés

(1) Le représentant Lecarpentier y avait institué une commission militaire, qui prononça trente-sept condamnations capitales, et en plus celle de Louis XVI, représenté par un mannequin.



le 10 octobre 1793, furent décapités à Coutances le 23 octobre 1794. On lit cette froide notice à la suite de leur écrou : « Les nommés le Bœuf et le Moine ayant satisfait à la sentence contre eux prononcée au tribunal criminel, le concierge est valablement déchargé. Ce deuxième jour du deuxième mois de la deuxième année de la république. » Le Bœuf était vicaire de Vaudrimesnil, et le Moine, vicaire de Créances.

Il est pourtant deux autres victimes dont la mort fit une plus grande sensation et a laissé plus de souvenirs, l'abbé Gabriel Aumont, d'Avranches, et le P. Toulorge, de Blanche-Lande.

Gabriel Aumont, né à Ducey, était chapelain de la cathédrale d'Avranches. Il fut surpris à Ponts au moment où il terminait l'administration du sacrement d'extrême-onction à une mourante, du nom de madame Guerin-Vaugrente, « étant encore nanti de la boîte aux ci-devant Saintes-Huiles, » comme porte le procès-verbal. Il se défendit devant la cour avec plus de constance, d'obstination, peut-être, que de dignité, semblable à l'infortuné qui tombe au fond d'un abîme et s'accroche instinctivement aux moindres épaves comme à des moyens de salut ; mais en vain. Il fut condamné et exécuté le lendemain, 18 juin 1794.

Le P. Pierre-Adrien Toulorge montra beaucoup plus de dignité et de résolution, la dignité d'un martyr des premiers temps. Ce saint religieux avait été le missionnaire de la contrée. Les populations avaient pour lui le respect et la vénération qu'une parole fervente, un zèle mesuré, mais de tous les jours, et une vie irréprochable pouvaient mériter. Il avait tant d'amis dévoués, que ce n'était un embarras ni pour lui ni pour eux de trouver des asiles assurés pendant la persécution. Il continua donc d'exercer le saint ministère avec un dévouement sans bornes.

Puis enfin, cédant à la tentation d'imiter l'exemple de tant de bons prêtres qui avaient préféré la sécurité d'un exil sans bénéfice aux œuvres périlleuses de l'apostolat, il passa à Jersey, sans aller plus loin. Quinze jours de réflexions et de regrets le ramenèrent au milieu de ses fidèles amis ; il reprit le cours de ses œuvres.

Une femme de Neufmesnil le dénonça et le fit prendre.

A l'aspect de ce prêtre si calme et si digne, remarquablement beau, à la parole pleine de douceur, les juges, favorablement impressionnés, lui suscitérent les moyens d'éluder la sentence capitale. Il n'a pas émigré, dirent-ils aux témoins, on ne saurait prouver l'accusation ; il s'est absenté pour affaires.

Ce chef ainsi détourné, il ne restait plus que celui de l'insoumission aux lois, qu'on aurait peut-être trouvé moyen d'amoinrir. Mais c'eût été accepter le bénéfice d'un mensonge, en présence de personnes à qui l'on avait tant de fois enseigné qu'il ne faudrait pas mentir même pour se sauver la vie. Comment reparaitre après cela devant Dieu, devant le public et devant sa conscience ? Il dit donc avec son calme et sa douceur ordinaires : Citoyens juges, je ne saurais mentir ; j'ai émigré. Au prononcé de la sentence, il répondit : *Deo gratias*.

Le lendemain, 14 octobre, il fut exécuté sur la place de la Croute-aux-Chantres, à deux heures du soir. Le tombereau emporta les deux tronçons de son cadavre au cimetière Saint-Pierre, où ils furent jetés dans un trou creusé au pied du mur qui fait face au midi. Une plaque de marbre fixée au mur y rappelle sa précieuse mémoire <sup>(1)</sup>.

Le souvenir du P. Toulorge est encore vivant dans la contrée qu'il édifia par ses paroles et par les exemples de sa vie et de sa mort. Il est des familles qui y conservent en qualité de reliques et de pieux souvenirs de menus objets qui ont été à son usage ; qui un livre, qui un chapelet ou un morceau de vêtement.

Le nombre des prêtres émigrés fut de six cent soixante-quatre pour le seul diocèse de Coutances, desquels cent trente-quatre moururent sur la terre étrangère, et, parmi ceux-ci, plusieurs qui désapprouvaient les sacrifices consentis par le pape au moment du concordat et attendaient, pour rentrer en France, le retour de la justice par le rétablissement de l'ancien ordre de choses tant religieux que politique.

Ils ne tenaient aucun compte au premier consul d'avoir risqué l'impossible, vu l'état général des esprits et en particulier les dispositions de son en-

(1) Il était né en 1756 à Muneville-le-Bingard.

tourage obligé ; ni au pape, qui avait saisi pour restaurer le culte catholique l'occasion attentivement épiée par les protestants, d'un côté, et par les constitutionnels, de l'autre. Le moment était tout juste opportun.

Ils prenaient leurs préjugés pour des dogmes, et ne comprenaient pas que la réalisation de leur impérieux vouloir était impossible.



## CHAPITRE XXXI

### DÉVASTATION DES MONUMENTS.

Lors de la réouverture du *temple paroissial* de Coutances pour les solennités patriotiques, il semble que le citoyen Bécherel commit l'infamie d'y réparaître aux premières fêtes de la décade. Du moins le comité lui délivra ce certificat de civisme dans un rapport adressé aux représentants Bouret et Fremanger, à la date du 22 ventôse <sup>(1)</sup> an II, 12 mars 1794 : « l'évêque lui-même a donné l'exemple de la soumission dans cette importante cérémonie. Il s'est montré dans nos fêtes patriotiques de manière à faire croire qu'il ne tenait plus aux mômeries ; nous lui devons cette justice. »

Est-il donc vrai qu'il mérita un tel éloge ? Toutefois, s'il marcha à reculons jusqu'à la dernière limite, il ne la franchit pas, puisqu'il se laissa mettre en prison, plutôt que de rendre ses lettres d'ordination.

Il faut aussi lui savoir gré d'avoir sauvé les reliques de la cathédrale, notamment celles des saints Marcoulf, Lo, Romphaire, Gaud, Justin, Basilide, Cyrin, Nabor et Nazaire, qui reposaient en une belle châsse d'argent, dont le comité jugea à propos de faire hommage à la patrie et qu'il envoya à la monnaie. Bécherel, aidé de quelques membres de son clergé, les recueillit avec

(1) Les mois révolutionnaires correspondaient aux mois vulgaires dans l'ordre suivant : 22 septembre, 1<sup>er</sup> vendémiaire — 22 octobre, 1<sup>er</sup> brumaire — 21 novembre, 1<sup>er</sup> frimaire — 21 décembre, 1<sup>er</sup> nivôse — 20 janvier, 1<sup>er</sup> pluviôse — 19 février, 1<sup>er</sup> ventôse — 21 mars, 1<sup>er</sup> germinal — 20 avril, 1<sup>er</sup> floréal — 20 mai, 1<sup>er</sup> prairial — 19 juin, 1<sup>er</sup> messidor — 19 juillet, 1<sup>er</sup> thermidor — 18 août, 1<sup>er</sup> fructidor. Plus cinq jours *complémentaires*, dits aussi *sansculottides* ; six, dans les années bissextiles.

les précautions d'usage en pareil cas, les enferma dans un sac de soie verte et les envoya plus tard en lieu sûr *dans une ville voisine*. C'était le 30 janvier 1793. Il devait les rendre au culte en grande pompe et avec solennité le 26 juillet 1795, en un moment de calme, convenablement replacées dans des châsses de bois doré, qui avaient appartenu à l'église Saint-Pierre.

La cathédrale fermée, le chevet changé en écurie <sup>(1)</sup> et grenier à foin, le chœur en un entrepôt de grains, et le transept en un temple de la raison <sup>(2)</sup> avec un haut théâtre dans un des bras, surmonté d'une statue de sainte Marthe, transformée en déesse de la liberté et accostée de deux piques coiffées de bonnets rouges, devant laquelle, personne, même les chrétiens et surtout les chrétiennes, ne manquait de faire la révérence, les églises *Pierre* et *Nicolas* semblablement fermées et remplies de paille et de foin <sup>(3)</sup>, la religion n'était pas abolie pour cela : les femmes de la ville, et même plusieurs citoyens, allaient à la messe dans les églises des paroisses d'alentour. Irrités de cette persistance de la superstition, tant elle est vivace, et alarmés pour le salut de la patrie, les membres du comité révolutionnaire en écrivirent au gouvernement, qui ordonna la fermeture des dites églises.

Les églises fermées, restèrent les granges, certains champs écartés et ombragés de grands arbres, où l'on dressait des autels quand il faisait beau ; il ne manquait ni de prêtres, ni de missels, ni de calices d'étain, ni de pierres sacrées enveloppées et cousues dans des sacs de toile. Des vedettes placées convenablement auraient averti l'assemblée ; des surveillants tournaient à

(1) Les chevaux de l'état-major de l'armée de Sepher y passèrent la nuit.

(2) Les trois travées du bas de la nef, à partir des clochers, étaient isolées, parce que la voûte menaçait ruine. Le dimanche de la Quinquagésime 1790, la cathédrale fut foudroyée pendant la grand'messe au moment du *Pater*. Une poutre de la toiture fut perforée ; la voûte lézardée. Une flamme bleue courut le long du fil de la sonnette de l'orgue et fondit quelques tuyaux. Le prêtre resta seul à l'autel et acheva seul la messe. Une femme perdit la vie, écrasée sous les pieds de la foule.

Les choses restèrent en l'état jusqu'en 1805, qu'un maître maçon, du nom de Doublet, refit la voûte lézardée à la sollicitation des habitants, et la fit bien puisqu'elle dure.

En 1853, la voûte du bas-côté du nord fut lézardée par un tremblement de terre. La secousse fit dévier de son axe le maître-autel.

(3) L'église Saint-Pierre fut changée en un grenier à foin ; l'église Saint-Nicolas devint une écurie.

l'entour et disaient aux imprudents qui se démasquaient trop : ceux qui sont de l'autre côté de la porte, ou de l'autre côté du sentier, n'ont point part à la messe !

Tout ceci se pratiquait sur les divers points du diocèse de Coutances et pour le moins autant, peut-être plus, dans le Mortainais et l'Avranchin. Il y avait des médecins qui guérissaient des plaies fictives, et auxquels beaucoup de personnes avaient recours ; des hommes d'affaires, qui n'en savaient pas le premier mot, et qui tenaient bureau de consultations de lieu en lieu ; des colporteurs, pas mal fournis de marchandises, et qui ne désiraient pas les vendre ; des voyageurs qui demandaient le chemin et qui le savaient fort bien.

Les agents du district ayant songé à faire démonter le bel autel de la cathédrale, pour le préserver des dégradations, il ne se trouva pas d'ouvriers à Coutances qui voulussent y travailler. Ils commandèrent des manœuvres, et ceux-ci commencèrent par mutiler un des beaux anges adorateurs ; ce que voyant, ils établirent des barreaux, et les distributions de grains et de fourrages se firent au-devant.

On abattit les dernières statues ; on enleva la grille du chœur, pesant quatorze mille livres, et on l'envoya à Granville, pour en forger des armes de guerre. On démonta la chaire, maintenant à Saint-Nicolas, les stalles, les confessionnaux, les autels, les armoires de la sacristie, on y joignit les ornements, et on fit du tout une vente à l'encan, qui produisit une somme de trois mille trois cent quarante-huit livres, le 9 pluviôse an II. Il n'était venu que bien peu d'acheteurs.

Une belle vierge en marbre blanc, vrai chef-d'œuvre du moyen âge, fut adjugée pour six livres avec un tableau de maître à un amateur, nommé le Bouteiller, qui la conserva religieusement, et qui l'a donnée à l'église Saint-Nicolas, sa paroisse, dont elle est le plus bel ornement.

Le représentant Jean-Bon Saint-André, en mission à Coutances, ordonna l'enlèvement des lames de plomb dont le dôme était recouvert, pour en fondre des balles, et leur remplacement par des tuiles ou des ardoises. Le plomb fut enlevé, mais nullement remplacé, et l'édifice en souffrit considérablement.



èles, qui avaient cru devoir mettre les choses saintes en lieu de sûreté, soit par effet de vol et de pillage, soit par des municipalités révolutionnaires, qui firent vendre à l'encan la chaire, les bancs, les autels, les confessionnaux. Il y eut des fonts baptismaux achetés pour servir d'auges à des pourceaux. Les cloches furent descendues et durent être transportées aux chefs-lieux des districts. Le plus grand nombre y furent en effet transportées; mais quelques maires, mieux avisés, réclamèrent la conservation de la principale, là où il y en avait plusieurs, pour la célébration des fêtes patriotiques; d'autres s'excusèrent sur le mauvais état des chemins ou sur l'absence des moyens de transport, tous les chevaux de la localité ayant été requis pour le service de l'armée.

Il fut transporté à la fonderie de canons établie à Saint-Lo dans les bâtiments de l'ancienne communauté du Bon-Sauveur, mille neuf cent quatre-vingt-cinq cloches, dont cent cinquante-neuf du district du Rocher-de-la-Liberté, cent quatre-vingt-dix-huit du district de Coutances, cent quatre-vingt-quatorze du district de Valognes, cent quatre-vingt-trois du district de Carentan, cent du district de Cherbourg, cent cinquante-quatre du district d'Avranches, quarante du district de Mortain; plus neuf cent cinquante-sept de diverses provenances, dont cinquante-sept d'Alençon, sept cent soixante de Caen, quarante de Falaise, quarante-cinq de Fresnay-sur-Sarthe, huit d'Argentan, quarante-sept de Domfront.

Non-seulement les cloches, mais aussi les meubles, les ornements en cuivre, l'étain, le bronze, tout ce qui pouvait se jeter à la fonte et se transformer en canons, tout était de bonne prise. Un membre de la société populaire ayant fait observer à ses collègues « qu'il existait dans la ci-devant abbaye de Cérisy un tombeau de cuivre qui pouvait procurer à la Nation deux à trois cents livres de cuivre et environ cent livres de fer, » il en fut référé au district, et le district manda à la municipalité de le transporter à Saint-Lo ainsi que la grille de fer qui se trouvait entre le chœur et la nef de la même église.

Aussi, le compte que nous suivons mentionne, outre les cloches, quarante-cinq mille trois cent vingt-six livres de cuivre et vieux canons, seize mille



huit cent trente-une livres de fer, quatorze mille sept cent quatre-vingt-huit livres de métal, mille trente-quatre livres de fer et métal, cinq cent trente-une livres de plomb et étain <sup>(1)</sup>.

Le 30 nivôse an II, le représentant Bouret (des Basses-Alpes), en mission à Cherbourg, donna l'ordre de dévaster l'église. Le premier jour suffit à peine à une foule furieuse pour le bris du linge, des ornements sacerdotaux, des autels, des statues, des orgues et du mobilier. Le lendemain, le marteau des maçons mutila les ornements qui ne pouvaient s'enlever sans la destruction des murailles. Il en fut de même par ordre dans tous les lieux à l'égard des armoiries des seigneurs. Tout ce qui pouvait rappeler l'ancien régime, écussons, fleurs de lis, titres nobiliaires fut gratté ou piqué avec un soin minutieux jusque sur les tombeaux.

A plus forte raison, la croix ne pouvait trouver grâce : celles des carrefours et des cimetières furent abattues, brûlées quand elles étaient de bois ; rompues en plusieurs bouts, quand elles étaient de pierre.

On vit des ouvriers monter sur les toits des églises et casser à coups de marteau les petites croix qui surmontaient les pignons ; parfois spontanément, le plus souvent par ordre des municipalités et à prix d'argent. Il en coûta quatre-vingts livres dix sous, plus le prix d'une lime de une livre douze sous pour l'abattage de celles de l'hôtel-Dieu, des chapelles des Augustines, de la Mission, des Capucins et de l'église Saint-Nicolas, à Coutances. La besogne demanda quarante-six journées de main-d'œuvre et fut faite sous la direction d'un couvreur du 4 au 29 mars 1794, en conformité d'un arrêté du représentant Jean-Bon Saint-André à la date du 2 frimaire an II.

Il s'accomplit à cette occasion une multitude de punitions divines, qui fortifièrent les bons dans la foi et firent grincer les dents aux méchants, sans les convertir. Chaque contrée fut témoin de plusieurs, suivant que l'impiété s'y porta à de plus nombreux excès. Tous ces signes furent très-remarqués ; il sembla que Dieu punissait l'insulte plus encore que la profanation. Un second

(1) Voy. Ephrem Houël, *Le Bon-Sauveur de Saint-Lo*, br. in-8°, 1876. Saint-Lo.

Lactance aurait pu recueillir la matière d'un autre livre sur la mort funeste des persécuteurs <sup>(1)</sup>.

Pendant cet intervalle si long et si rempli de douleurs et d'épreuves, Ange-François de Talaru réunissait autour de lui ceux des prêtres les plus pauvres et les plus nécessiteux de son clergé qui partageaient son exil ; il les assistait de ses dons, jusqu'à se priver parfois lui-même du nécessaire. Il mourut à Londres le 20 mars 1798, à l'âge de soixante-douze ans, après trente-trois ans d'épiscopat et six ans d'exil. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Pancrace, et les prêtres du diocèse firent poser sur sa sépulture un monument destiné à perpétuer le souvenir de leur pieux attachement et de leur exil commun <sup>(2)</sup>.

La nouvelle n'en vint à Coutances que le 12 juin, à cause de la guerre qui existait alors entre l'Angleterre et la France et qui rendait les communications difficiles. La missive était adressée à l'un des grands vicaires les plus actifs et les plus dévoués de l'évêque défunt, l'abbé Létard, curé d'Azeville ; une indiscretion en fit connaître le contenu à Coutances.

Il y avait encore en cette ville sept chanoines ayant fait partie de l'ancien chapitre, insermentés, ignorés d'un certain public, mais en relations les uns avec les autres ; ils se concertèrent et procédèrent le 16, selon les formes canoniques à l'élection de deux vicaires capitulaires pour l'administration du diocèse. L'abbé Létard, informé le dernier, s'adressa au cardinal de la Rochefoucault, métropolitain, résidant à Munster, pour obtenir la continuation de ses pouvoirs, ce qui lui fut accordé, et ce qui était de tout point illégal, puisqu'en l'état, le gouvernement du diocèse n'était pas dévolu au métropolitain, comme il le croyait. La cause fut portée au tribunal du Souverain-Pon-

(1) Nous ne pouvons donner les détails, parce que ce serait rappeler d'amers souvenirs dans beaucoup de familles.

(2) Hic jacet reverendissimus D. D. Angelus de Talaru de Chalmazel, episcopus Constantiensis in Normannia.

Hunc pro fide exulem Anglia suscepit benigne fovit et secure atque in pace mori et requiescere donavit.

Obit 20 à die martis anno 1798 ætatis suæ 72 episcopatus 33 exilii 6.

(Spiritu magno vidit ultima et consolatus est lugentes).

(Eccli XLVIII, 27.)

(Clerus Constantiensis coexulans posuit.)

Ce monument n'existe plus.

tife, qui jugea en faveur du métropolitain ; mais la sentence était subreptice, parce que le principal considérant reposait sur un faux énoncé, savoir que les chanoines électeurs étaient frappés d'incapacité vu leur serment : or, ils n'en avaient point prêté.

Le curé d'Azeville lança plusieurs mandements dans le même sens. Le P. Thomas Bosvy, eudiste, réfugié en Angleterre, y répondit par une lettre pleine de sens et de doctrine, dans laquelle il lui démontrait que ses prétentions étaient de tout point mal fondées, et qu'ainsi il ne lui appartenait pas d'exercer les fonctions de grand vicaire.

Ce triste conflit de juridiction durait encore, lorsque le Concordat vint mettre un terme aux contestations.

Après la chute de Robespierre, il y eut des alternatives d'audace de la part des deux clergés tant assermenté qu'inscrémenté, et des alternatives de tolérance et de répression de la part du gouvernement, qui, parfois semblait ne rien voir, et parfois s'en tenir à la lettre des plus mauvaises lois. Les prêtres reparaissaient ou rentraient dans leurs cachettes selon les moments. Dans les lieux où il existait plusieurs églises, le clergé inscrémenté en avait au moins une ; dans ceux où il n'y avait qu'une église, on s'arrangeait de façon à se succéder les uns aux autres. Les premiers quittes remportaient leur mobilier, pour faire place. Triste temps, triste mobilier ! Des églises, il ne restait plus que les quatre murs ; le mobilier consistait en une table servant d'autel, quelques nappes et deux ou quatre chandeliers faits d'une cheville enfoncée dans un billot ; ce que les catholiques appelaient, quand il s'agissait de leurs adversaires, des maillets pour ficher la vache à Colas <sup>(1)</sup>. Ils avaient peut-être tort, car leur mobilier à eux-mêmes n'était pas plus riche. La vache à Colas, c'est l'hérésie, du nom d'un des sept premiers diacres, qui fut aussi le premier des hérésiarques. Il y avait contestation, par là même ferveur, et les offices étaient passablement suivis, même de la part des constitutionnels. Dans les relations de la vie civile on se supportait, quoique sans se rechercher.

(1) Ficher une vache, c'est ficher dans un champ le pieu auquel elle est attachée.

Dès le commencement de l'année 1795, l'église constitutionnelle essaya de se ressusciter et de reprendre sa suprématie. Une lettre encyclique, signée du trop fameux Grégoire, de Gratien, archevêque de la Seine-Inférieure; Desbois, évêque de la Somme; Saurine, évêque des Landes; Roger, évêque de l'Ain, datée du 15 mars 1795, adressée à tous les membres du clergé constitutionnel, les appelait à reprendre leur œuvre interrompue. François Bécherel, évêque de Coutances, ainsi eut-il l'audace de signer, y adhéra le second. Une deuxième encyclique, du 13 décembre de la même année, ne porte pas son adhésion, mais ce n'était pas repentance. L'essai ne réussit pas; il fallut se recacher encore.

Dans le moment d'un second calme, ils reparurent et eurent même l'outrageance d'indiquer un *concile national*. L'assemblée s'ouvrit le 15 août 1797, en l'église Notre-Dame de Paris; il y sista trente-un évêques constitutionnels, cinquante-deux prêtres députés des diocèses et onze prêtres députés des presbytères: ils appelaient de ce nom la réunion des douze prêtres qui formaient en temps ordinaire le conseil obligé de l'évêque, et en temps de vacance du siège, le gouvernement du diocèse. François Bécherel se rendit accompagné de Pierre le Grand, son vicaire général, député du diocèse, à ce pseudo-concile. Il y prêta les mains au sacre du citoyen Asselin, élu évêque du Pas-de-Calais, la cérémonie eut lieu le dix-septième dimanche après la Pentecôte, et célébra la messe de clôture le 15 novembre. Pendant l'office, le citoyen la Combe, curé de Saint-Paul de Bordeaux, lut la lettre adressée au pape par la *Sainte-Assemblée*, pour lui faire part de la clôture des travaux. Les impudents!

De retour, François Bécherel reprit l'exercice de ses fonctions. Il officia dans la cathédrale au mois de janvier 1798, monta en chaire et s'efforça de faire comprendre à *ses paroissiens*, en y mêlant force affirmations de ses sentiments patriotiques, que la statue de la liberté qui trônait toujours sur le théâtre, et qu'il n'avait pas eu le crédit de faire enlever, n'était ni une déesse, ni une idole; c'est bien ce qu'il avait de mieux à dire: il faut savoir s'arranger aux circonstances.

L'évêque de la Manche eut la satisfaction de voir monter deux de ses

grands vicaires sur le siège *du Calvados*; Duchemin, curé de Périers, et Bisson, curé de Saint-Louet; l'autre Bisson, grand vicaire, se maria et fit tige de postérité.

Julien-Jean-Baptiste Duchemin, né à Tinchebray, promu à la cure de Saint-Michel-de-Graignes en vertu de ses grades, puis à celle de Périers par Ange-François de Talara, vicaire épiscopal de Bécherel et supérieur du séminaire, élu en 1797 au siège du Calvados, reçut l'institution canonique du dit Bécherel le 29 décembre, pendant la vacance du siège métropolitain. Il vécut encore deux mois et mourut. Il mourut au comble du désespoir de ne pouvoir se confesser à un prêtre catholique <sup>(1)</sup>; son entourage y mit obstacle.

Louis-Charles Bisson, né à Geffosses le 10 octobre 1742, curé de Saint-Louet-sur-l'Ozon, premier vicaire épiscopal de Bécherel, élu évêque constitutionnel du Calvados en 1798, souscrivit à la démission qui lui fut demandée en 1802 par le premier consul, après la signature du Concordat. Il eut l'audace de continuer ses fonctions jusqu'à l'arrivée de l'évêque catholique et se retira ensuite, comme Achille, sous sa tente. Il dit la messe dans ses appartements, sans reparaitre en public, jusqu'en 1820, qu'il mourut, à Bayeux, où il n'avait cessé de résider. On ne saurait dire s'il se rétracta; mais il n'entretint de liaisons qu'avec d'anciens constitutionnels comme lui; le curé de la cathédrale lui fit un office sans pompe, et quelques vieux libéraux, ainsi qu'on parlait dans ce temps-là, lui érigèrent, par souscription, un très-moderne monument.

Il faut expliquer le sens des mots qui eurent une acception de circonstance : on qualifiait de libéral, en 1820, le parti de la révolution, alors humble et doux, mais républicain en politique, athée en religion ou tout au plus voltairien.

Bécherel tint un premier synode les 6, 7 et 8 août 1799. Il y fut décidé que le mariage est valide indépendamment de la présence du prêtre, et de la sorte la prescription du concile de Trente est renvoyée au pays des chimères; que le mariage entre parents du second degré, et du premier au second ne

(1) Non enim invenit penitentiae locum, quanquam cum lacrymis inquisisset eam. (Hebr. XII, 17.)

doit pas se faire sans la permission de Monseigneur : il fallait bien se passer de la cour de Rome, puisqu'elle ne répondait pas ; qu'il serait fait une quête à domicile par chacun an après la moisson pour la subsistance des curés, et une seconde trois mois plus tard, pour la subsistance des vicaires.

Il en tint un second les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 1800, lequel réunit cent dix-sept prêtres ; quatorze qui n'avaient pu y assister, envoyèrent leur adhésion. L'évêque chargea lui-même une députation de la sainte assemblée d'aller s'entendre avec les prêtres dissidents qui célébraient leurs offices en l'église Saint-Pierre, et lui faisaient concurrence, afin de les ramener à l'unité, ne fût-ce qu'au titre de la charité chrétienne. Le procès-verbal de la conférence, rédigé par les constitutionnels, est tout à leur avantage, bien entendu ; mais il en résulte que, reçus avec courtoisie, ils n'obtinrent aucune parole qui pût les satisfaire, ne parvinrent à engager aucune discussion et s'en retournèrent comme ils étaient venus.

Au point de vue de la charité, dirent les orthodoxes, nous n'en manquons pas envers vous ; loin de là, nous prions avec ferveur pour votre conversion. Quant à la discussion, elle serait superflue, puisque vous êtes condamnés ; c'est à vous de vous soumettre. Saint Athanase recommandait aux catholiques de ne pas se compromettre avec les ariens dans des discussions écrites, parce que ceux-ci en abusaient ; nous suivons cette règle. Nous sommes l'Eglise, puisque les évêques que nous reconnaissons pour supérieurs, sont en communion avec toute l'Eglise et avec le Chef de l'Eglise ; ce n'est donc pas à nous d'aller à vous, mais à vous de rentrer dans le sein du catholicisme.

Les constitutionnels répliquèrent qu'il n'était pas bien sûr que le pape les eût condamnés, d'autant plus que les divers exemplaires de ses bulles prétendues ne se ressemblaient pas ; mais qu'au surplus « les foudres du pape ne les effrayaient pas. »

Pour en venir là, les rôles avaient donc été intervertis, de sollicitants, ils étaient devenus sollicités, et se déclaraient franchement schismatiques.

Alors les prêtres catholiques étaient reparus en tel nombre partout, que la cour de Rome, souvent consultée sur la légitimité des mariages célébrés en

déhors des prescriptions du concile de Trente, vu la grande difficulté, le danger ou même l'impossibilité de recourir au ministère d'un prêtre catholique, décida que désormais le recours était *sûr et facile*, et qu'il n'y avait plus à lui poser cette question.

Les constitutionnels essayèrent encore, en 1801, de tenir ce qu'ils appelaient un concile national. L'ouverture s'en fit le 29 juin. Bécherel y sista ; mais la plus complète division régna parmi les membres de l'assemblée. L'église constitutionnelle était en grand désarroi, d'autant plus que le cardinal Consalvi, arrivé à Paris dès le 20, négociait déjà les bases d'un Concordat avec le premier consul, pour replacer la France sous l'obédience du Souverain-Pontife.

Il fut arrêté en principe que les évêques constitutionnels donneraient leur démission entre les mains du pouvoir civil, et que ceux d'entre eux qui s'y refuseraient, n'en seraient pas moins considérés comme démissionnaires ; qu'il en serait de même des évêques catholiques par rapport au pape et sous les mêmes conditions ; que de nouveaux diocèses seraient créés dans de nouvelles limites et que douze des constitutionnels prendraient rang parmi les nouveaux évêques, moyennant soumission au Chef de l'Eglise.

François Bécherel fut un des douze et il fut promu au siège de Valence.

Le diocèse n'eut pas à s'en plaindre : son administration fut douce et paternelle ; il manifesta en toute occasion de grands sentiments de repentir ; il se rétracta plus d'une fois du haut de la chaire et dans ses mandements, plus d'une fois aussi entre les mains du Souverain-Pontife. Il invita plusieurs fois ceux des prêtres de son diocèse qui avaient partagé ses égarements, à imiter son retour.

Il mourut dans la manifestation de ces mêmes sentiments le 28 juin 1815. Dieu fasse paix à son âme !

Il nous faut, pour une plus ample explication de ce qui précède, reprendre quelques points laissés en arrière. Une loi du 30 mai 1795 rendit à l'usage des divers cultes les édifices qui y avaient été consacrés précédemment, c'est-à-dire avant le 23 septembre 1792. Tout le monde alors reparut, jureurs et non jureurs, avec d'autant plus de confiance, que le comité de

législation, en envoyant le texte aux municipalités, les avertissait qu'il n'y avait plus de différences ni de classes, parce que la constitution civile du clergé ne pouvait plus être considérée comme une loi.

Mais l'Assemblée, bientôt alarmée et provoquée d'ailleurs par les réclamations itératives des jureurs, décida que les lois précédentes n'étaient pas révoquées et que les prêtres émigrés ou censés tels, déportés ou condamnés à la déportation subiraient les peines qui y sont édictées, s'ils venaient à être pris sur le territoire de la République. Il fallut donc disparaître une seconde fois ou payer d'audace, en s'exposant au martyre.

Les assermentés eux-mêmes furent soumis à des rigueurs sans pareilles le 29 septembre suivant : il ne leur fut plus permis de célébrer leur culte dans les édifices à ce destinés, sans avoir, au préalable, signé une formule de soumission et obéissance aux lois de la République, sans observations ni restrictions. Si publiquement, à moins qu'en présence d'un agent de police, chargé de tenir procès-verbal. Si en particulier, en présence de plus de dix personnes.

Vingt mille prêtres détenus dans les prisons, furent rendus à la liberté en vertu d'un décret du 4 décembre 1796 ; mais leur ministère demeura asservi à d'innombrables vexations.

Lorsque le Corps Législatif eut été renouvelé dans un tiers de ses membres en mai 1797, il parut un éclair de liberté plus grande. Ce ne fut que pour un moment, car le Directoire reprit les plus mauvaises traditions de la Convention, et la paix ne fut enfin rendue à l'Eglise que par l'avènement de Napoléon au pouvoir.

Lorsque les habitants de la Corse levèrent l'étendard de la révolte contre les Génois, ils ne s'attendaient pas à voir leur île passer sous la domination de la France par suite des événements que la guerre ferait naître. Lorsque Louis XVI accepta la cession de l'île consentie par les Génois, il n'entendait pas se ménager un successeur, qui ramasserait dans le sang et la boue le sceptre de la France. Lorsque l'Assemblée nationale réunit la Corse par un décret le 30 novembre 1789, elle ne songeait pas davantage à se donner un maître. Dieu seul voyait l'avenir et le préparait. L'homme s'agite et Dieu le



mène, a dit le grand évêque de Meaux ; jamais la justesse de cette parole ne fut plus évidente que dans la circonstance. Nul autre en France n'aurait osé entreprendre de rétablir la religion catholique par un acte personnel et spontané ; nul autre n'aurait su mener l'entreprise à terme et lui assurer un avenir durable.

Beaucoup d'écrivains se sont demandé si le premier consul agissait sous l'impulsion d'une conviction religieuse, ou si dès lors il ne songeait pas à se préparer un trône. Nous croyons au sentiment religieux, puisé dès l'enfance au sein d'une patrie éminemment chrétienne, et au besoin de remettre l'ordre dans une société si profondément troublée. Mais qu'importent les arrières motifs ? Napoléon fut le salut de la France et de la religion, il faut lui en savoir gré.



## CHAPITRE XXXII

### LE NOUVEAU DIOCÈSE DE COUTANCES.

#### § I. — LE CONCORDAT.

En vertu de la convention concordataire passée à Paris le 26 messidor an IX de la République (15 juillet 1801), entre Sa Sainteté le pape Pie VII, d'une part, et Napoléon Bonaparte, premier consul de la République, d'autre part, « l'archevêché de Rouen et ses suffragants, les évêchés de Bayeux, Avranches, Evreux, Séez, Lisieux et Coutances furent annulés, supprimés, éteints à perpétuité dans tout leur état présent. »

« En sorte qu'ils durent être dès lors considérés, avec leur territoire et leur juridiction, comme n'existant plus dans leur premier état, parce que leurs titres étant éteints, ils allaient être érigés sous une nouvelle forme. » Ce sont les expressions de la bulle pontificale.

Le Souverain-Pontife ajoutait : « Nous entendons établir, et par les présentes Lettres nous érigeons de nouveau en France dix églises métropolitaines et cinquante sièges épiscopaux; » dont « l'archevêché de Rouen et les nouveaux évêchés d'Evreux, de Séez, de Bayeux et de Coutances. »

Les cinq nouveaux diocèses eurent pour circonscription les limites des cinq départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de l'Orne, du Calvados et de la Manche.

Cette création n'éteignait pourtant pas les traditions, puisque le Chef de l'Eglise déclarait seulement passer de la forme ancienne à une forme nouvelle

Il autorisait en outre les nouveaux titulaires à joindre à leur titre celui des diocèses supprimés qui entraient sous leur juridiction : « Nous ordonnons, et nous donnons respectivement la faculté aux archevêques et aux évêques qui seront canoniquement institués, de joindre chacun au titre de l'Eglise qui lui sera confiée, les autres titres des églises supprimées. »

Dès lors le titulaire du nouveau siège de Coutances serait évêque de Coutances et d'Avranches; mais les trois premiers ne prirent pas le titre d'évêque d'Avranches.

Le chef de l'Etat hérita du privilège de *nommer* les évêques, comme dans l'ancienne monarchie, ce qui exclut l'initiative de Rome, sans donner de droits au prélat *nommé*, puisque le Pontife Romain reste maître d'accorder ou de refuser l'institution.

L'acte de suprême autorité pontificale qui mettait à néant les doctrines les plus chères à la grande majorité du clergé français, suscita des résistances que le pape avait prévues, mais devant lesquelles il était fermement résolu à ne pas fléchir <sup>(1)</sup>.

Douze évêques réfugiés en Angleterre refusèrent de se démettre de leurs sièges, et manifestèrent leur détermination par une lettre collective datée du 27 septembre 1801. Treize formulèrent le même refus dans une lettre du 5 février 1802; le 26 mars suivant, le nombre s'éleva à vingt-sept; le 26 avril 1803, trente-huit signèrent des *Réclamations canoniques très-respectueuses*. Le même nombre, de *nouvelles réclamations canoniques*, le 15 avril 1804.

L'évêque d'Avranches fut constamment parmi les réclamants, et ne se considéra jamais comme dépouillé; le pape ne prononça pas de censures, et ils ne firent point de schisme; sauf l'un d'eux, Alexandre de Lauzières de

(1) III. « Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs sièges.

IV. « D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice, commandé par le bien de l'Eglise (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas) il sera pourvu par de nouveaux titulaires au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle. »

(Concordat.)

Thémines, ancien évêque de Blois, qui leva résolûment le drapeau de la révolte, en déclarant que le pape avait failli, que l'Eglise concordataire était schismatique, et qu'il fallait s'éloigner d'une pareille chaire de pestilence. Ses idées étaient déjà passablement dérangées, car il avait, tout des premiers, fait la remise de son siège entre les mains du pape. On le vit mieux encore, lorsqu'il écrivit en 1820 à Louis XVIII « qu'étant resté seul fidèle entre tous les évêques de France, il était obligé de prendre le titre et le caractère de métropolitain de l'Eglise de Paris, pour éclairer le troupeau que la Providence lui confiait, et le roi lui-même, dont le salut était à sa charge. »

Les préférences politiques étaient pour plus de moitié dans ces résistances : le pape ne pouvait, disait-on, négocier avec un gouvernement illégitime ; et du moment qu'il négociait, il consacrait l'usurpation et dépouillait ainsi la Maison de France d'un droit inaliénable. Les maximes gallicanes venaient par surcroît apporter à cette thèse un appoint important. L'évêque de Blois les proclamait « non plus gallicanes, mais évangéliques, célestes et l'héritage que le Père commun a laissé à tous ses enfants. » Or, suivant ces maximes, le pape n'était que le frère aîné des évêques, le premier entre ses égaux : seul, il pouvait se tromper ; il n'aurait donc pas dû conclure un arrangement sans les consulter, et la convention était nulle en droit. En fait, il s'était trompé ; les réclamants le lui disaient sur tous les tons. Il aurait fallu exiger le retour du roi ou l'attendre, et rétablir l'ancien ordre de choses.

Beaucoup de prêtres parmi les exilés abondaient dans ce sens, s'agitaient, écrivaient, en remontraient même aux évêques, préférant l'exil à un retour auquel il n'y avait plus d'obstacles. Ce qui ne les empêchait pas de venir sur le continent, visiter leurs familles, distribuer leurs écrits, discuter, troubler les âmes, maudire le pape et Bonaparte.

Ces manœuvres ne manquèrent pas de produire un effet déplorable, principalement parmi les familles les plus religieuses, celles qui s'étaient montrées les plus ferventes et les plus dévouées pendant les mauvais jours. Un grand nombre, après avoir applaudi au rétablissement du culte chrétien, se séparèrent et recommencèrent à tenir des conventicules comme au temps de la persécution, sous la conduite de quelques rares ministres, qui, dans

d'autres conditions, n'auraient nullement eu leur confiance. On appela ces nouveaux sectaires du nom de bétournés, bânieristes, la petite église, ou diversement suivant les lieux et du nom plus général d'anticoncordataires. La secte s'éteint faute de ministres, les derniers survivants se rattachent aux évêques jansénistes de la Hollande.

Le premier évêque présenté par Bonaparte à l'agrément du Souverain-Pontife se nommait Claude-Louis Rousseau. Ce prélat était né à Paris, en 1736, de parents négociants, riches et honorés. Doué d'un grand talent oratoire, il prêcha le Carême à la cour en 1774 et reçut en récompense un titre de chanoine de Chartres et la petite abbaye de Lyre. Il émigra des premiers, renoua ses liaisons avec les princes en Angleterre et prononça devant eux et devant une nombreuse réunion d'amis fidèles le panégyrique de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Rentré en France en 1799, il se lia d'amitié avec le ministre Portalis, qui le fit connaître au premier consul.

Le nouveau diocèse était formé du diocèse d'Avranches en entier, moins la petite paroisse de Bois-Benâtre, de quarante-cinq paroisses du diocèse de Bayeux, du diocèse de Coutances, moins trente-cinq paroisses réunies au diocèse de Bayeux, et les deux enclaves de Saint-Lo et de Saint-Jean-sur-Renelle, réunies au diocèse de Rouen <sup>(1)</sup>.

Il n'appartient qu'à l'histoire générale d'absoudre le premier consul des inculpations contradictoires et haineuses que lui attira le grand acte de la restauration du culte catholique sous l'égide de la loi. Nous voulons dire seulement qu'il se plaça résolûment entre Cyrus, agent inconscient des desseins de Dieu, quand il termina la captivité, et Constantin, invité par une vision céleste à clore l'ère du vieux paganisme.

Tel qu'il était, le Concordat ne satisferait pas les aspirations des catho-

(1) Paroisses réunies au diocèse de Bayeux : le doyenné du Val-de-Vire, formé de dix-huit paroisses, et dix-sept du doyenné de Montbray.

Paroisses réunies au diocèse de Coutances : les cantons de Saint-Clair et de Torigny, plus Beuvrigny, Domjean, Fourneaux, la Chapelle-Heuzebrocq, Saint-Louet-sur-Vire, la Barre-de-Semilly, la Luzerne, Rampan, Sainte-Suzanne-sur-Vire et les cinq enclaves du Cotentin, savoir : Sainte-Mère-Eglise, Lieusaint, Neuville, Vierville et Chef-du-Pont.

liques, qui avaient conservé bon souvenir de l'état religieux sous l'ancienne monarchie ; mais tel qu'il était, il serait fort difficile de le faire accepter au parti dominant, qui croyait toujours avoir brisé tout lien d'attache avec une religion quelconque, et au parti janséniste, si puissant dans les premières assemblées, et qui rejetait Rome à l'arrière plan. Tel quel, ce fut un acte d'audace ; mais le jeune consul connaissait ses forces et s'était posé l'audace pour règle de conduite.

La convention fut tenue secrète jusqu'à l'acceptation par le Corps Législatif ; or, il refusa. Il fallut le dissoudre et en convoquer un second. Celui-ci accepta après des discussions acerbes et pleines de dépit : le consul tranchait déjà du dictateur. Enfin il fut permis de la promulguer le 27 germinal an X. (5 avril 1802.)

Bernier, curé de Saint-Laud-d'Angers, docteur en théologie, plus janséniste que gallican, ami du premier consul, un des plénipotentiaires qui avaient rédigé la convention, fut chargé d'y ajouter des articles dits *organiques*, en vue de l'organisation du culte sous la protection de l'Etat ; mais il les rédigea de façon à donner à celui-ci une immixtion et une prépondérance contraires aux plus saintes lois de l'Eglise. Le pape protesta en vain.

Telles sont les difficultés générales que le nouvel évêque aurait à surmonter, et il y en avait de locales, tout aussi difficiles, plus épineuses peut-être ; or, il était impérieux et, par tempérament, impatient de toute contradiction.

D'églises il ne restait que les murs ; de propriétés et de revenus ecclésiastiques, que le souvenir ; c'était le point le moins embarrassant. L'affaire capitale consistait à réunir en un seul clergé et à faire marcher d'accord trois clergés peu sympathiques, dont un était en butte au mépris des deux autres. Le clergé constitutionnel devait avoir une part proportionnelle dans la nouvelle distribution des emplois ; telle était la volonté du gouvernement.

Le clergé de l'émigration rentrait avec des prétentions qu'il ne croyait pas de faveur, mais de justice ; ses membres s'attribuaient individuellement le titre de confesseur de la foi. Ils l'avaient confessée en évitant le danger du martyre ; ils revenaient au nombre de quatre cents. Le clergé militant, qui avait

fourni les martyrs, subi l'emprisonnement, la persécution, la torture, la vie des travestissements, des cachettes, des dangers de toute sorte, qui avaient chaque mois, chaque semaine, éclairci ses rangs, attendait dans la patience, sans rien demander, et presque désabusé de l'espoir de quelque stabilité dans le nouvel ordre de choses.

Le clergé de l'émigration ne s'était jamais bien rendu compte sur la terre étrangère de ce qui se passait en France, et de l'état des esprits. Il parut à Londres, en 1800, un livre de quatre cents pages, souscrit du nom du docteur Vasse, professeur de théologie en l'université de Caen, curé de \*\*\*, intitulé : *La conduite à tenir par le clergé fidèle dans les principaux points du ministère qu'il aura à exercer lors de sa rentrée en France*, qui montre que les soi-disant confesseurs de la foi s'attendaient, deux ans avant la promulgation du Concordat, à rentrer en France comme chez eux, et à discuter du moins les conditions, si non à les poser. L'auteur parle encore « de ceux qui se sont emparés de nos titres » et les traite comme il se proposait de le faire, et comme ils l'avaient mérité.

D'autre part, le clergé militant accusait les prêtres émigrés de lâcheté, et les comparait aux pasteurs *mercenaires* qui, loin de donner leur vie pour le troupeau, s'enfuient à l'approche du loup. Cette appréciation était partagée par le clergé italien et par le clergé espagnol, et le blâme prit une telle universalité et une telle importance, que le clergé émigré se trouva obligé de justifier sa conduite par un écrit apologétique, fondé sur cinq raisons, qui parut en Espagne, sous l'anonyme <sup>(1)</sup>, dès 1793.

Quoi qu'il en soit de la légitimité de motifs que nous n'avons pas à discuter ici, le clergé émigré fut une ressource providentielle pour le nouveau diocèse, dans l'organisation duquel les constitutionnels devaient reprendre le plus grand nombre des emplois, et les auraient repris presque tous, tant les rangs du clergé militant étaient éclaircis; que seraient devenues les populations sous la direction exclusive de tels pasteurs, dont les trois quarts n'étaient retractsés que par supposition et de convention ? Le clergé demeura fidèle à la

(1) Voy. l'abbé Guillon, *Les martyrs de la foi*, tom. I, à la fin, n° 25.

foi, toujours honorable, et en effet très-honoré, devint un contre-poids, un exemplaire, une autorité.

Plus de monastères, plus de collégiales, plus de prébendes ni de bénéfices, plus ou pas encore de chapitres, des desservants amovibles et encore sans traitement en place des curés ; plus de dîmes, ni d'aumônes, ni de propriétés, des édifices délabrés rendus quant à l'usage seulement. Cet état déplut à beaucoup de prêtres émigrés, qui ne rentrèrent pas ; plusieurs de ceux qui étaient rentrés, s'en retournèrent. L'altier grand chantre, Jacques-Louis d'Hauchemail, fut du nombre <sup>(1)</sup>. Ils ne pardonnaient pas à Pie VII d'avoir fait abandon des biens d'Eglise vendus révolutionnairement : ils ne comprenaient pas que le premier consul n'était pas responsable de la vente et qu'il ne lui aurait pas été possible de les faire restituer. Ils parlaient et agissaient comme si le pape avait dicté les conditions, au lieu de les recevoir. En lisant le mot de serment dans le Concordat, leur conscience se révoltait, le mot était devenu si odieux ! C'était pourtant la formule qui avait été en usage à l'égard des rois de France ; mais celui-ci n'était pas un roi, c'était un aventurier, un étranger, un fils de la Révolution.

On ne saurait dire si l'esprit de la partie virile de la population était plus généralement mauvais ; mais la portion active, remuante, celle qui s'impose, tout ce qui avait participé aux événements accomplis, était toujours détestable.

Les populations du Mortainais et de l'Avranchin, généralement meilleures que celles du Cotentin, avaient été aussi plus favorisées. L'administration révolutionnaire siégeait à Coutances, et il y avait rivalité, presque antipathie, entre les deux diocèses. L'évêque intrus était sorti du milieu d'elles, et si nul n'est prophète en son pays, celui-là, que rien ne rendait recommandable, devait y jouir d'un crédit d'autant moindre. L'évêque légitime n'avait cessé de veiller sur elles et de les diriger par ses émissaires. Elles n'avaient pas eu à subir la déplorable scission qui divisa le clergé fidèle du diocèse de Coutances après la mort de l'évêque. Elles étaient meilleures ; mais elles n'auraient pas voulu être réunies à Coutances.

(1) Il mourut à Londres le 9 janvier 1816.



## § II. — LES ÉVÊQUES.

Claude-Louis Rousseau reçut la consécration épiscopale à Paris, le 25 avril 1802, et vint presque aussitôt prendre la direction du nouveau diocèse. Tout était à créer; or, il ne lui était pas loisible de suivre ses propres inspirations, parce que le gouvernement exigeait que les constitutionnels eussent leur part dans ses choix et recommandait même certains candidats. Après avoir pourvu au plus pressé et nommé aux charges les plus importantes, il réunit, dès le 26 juillet, les nouveaux titulaires, afin de leur donner des règles et de leur tracer la ligne de conduite qu'ils devaient tenir. L'allocution fut d'une fermeté remarquable. Il prononça en s'inclinant le nom de *Monseigneur de Talaru*, déplora la destruction des ordres religieux, les ruines entassées par la Révolution, parla des prêtres *ci-devant constitutionnels* de façon à leur faire comprendre qu'il ne s'agissait pas d'un compromis entre deux ordres d'idées, mais d'une abjuration d'égarements funestes et d'un retour complet à la foi catholique. Il ajouta qu'il les croyait sincères, et déclara qu'il n'admettrait aux fonctions du saint ministère aucun de ceux qui avaient renié leur caractère sacerdotal ou manqué aux engagements de la vie cléricale, de quelque condition qu'ils fussent ou de quelque protection qu'ils se couvrissent. Il exhorta ensuite ses auditeurs à l'oubli du passé, au pardon, à la concorde et au zèle dans l'accomplissement de leur œuvre, désormais commune.

Ce discours fut vivement applaudi. Il plut par sa fermeté et sa franchise, fut imprimé et répandu dans le diocèse.

Le palais épiscopal était en un état suffisant d'entretien, ayant servi d'hôtel municipal et ensuite d'hôtel de la préfecture. La résidence du préfet fut alors transférée à Saint-Lo. Mais la cathédrale ! de tout le mobilier, il ne restait que le maître-autel. On apporta les fonts baptismaux de l'église Saint-Pierre la chaire et les stalles de la chapelle des Augustines de l'hôtel-Dieu, et on alla

chercher à grands frais l'orgue de l'abbaye de Savigny et son colossal buffet <sup>(1)</sup>. Quelques bancelles formèrent le complément.

L'évêque d'Avranches avait pris, nous l'avons dit, un soin vigilant de son troupeau durant la tourmente révolutionnaire ; rien de ce qui concernait son Eglise ne lui était demeuré étranger. Il avait donné à plusieurs ecclésiastiques des pouvoirs de vicaires généraux, à charge de se concerter entre eux dans la mesure du possible ; il avait accordé et fait publier dans le diocèse des pouvoirs ordinaires en faveur des prêtres qui étaient venus d'ailleurs y chercher un asile, en tant qu'ils gardaient la foi catholique.

Lorsque vint la nomination de l'évêque du nouveau diocèse conformément au Concordat, ne se regardant nullement comme dépouillé, il adressa au titulaire des pouvoirs de vicaire général et nomma l'abbé Gabriel Abraham, de Milly, *suppléant de son conseil*, pour faire les choix et les présentations aux cures et aux autres emplois du diocèse d'Avranches. L'évêque de Coutances, loin de paraître froissé de cette mesure, y vit une ressource, un moyen de paix et de conciliation ; il donna des pouvoirs de vicaire général au *suppléant*, se laissa guider par ses conseils, et s'en trouva bien ; de même les populations et le clergé du diocèse d'Avranches. La réunion était faite ; le temps seul pouvait opérer la fusion.

Un décret, en date du 7 pluviôse an XI (27 janvier 1804), partagea le nouveau diocèse en quarante-huit cures, avec un certain nombre de succursales ressortissant à chacune. Les plus petites des anciennes paroisses furent annexées à une paroisse voisine, et ainsi supprimées. C'est-à-dire que l'administration ecclésiastique fut rendue conforme à l'administration civile du département, divisé en cantons et communes. Les curés des chefs-lieux de canton furent considérés comme les seuls véritables curés ; ils signèrent eux-mêmes : *Curé du canton de.....* ; les desservants des succursales, placés à un rang inférieur et subordonné, sans pourtant être considérés comme vicaires, demeurèrent amovibles.

(1) Il serait temps de remplacer enfin cette chétive cuve baptismale et cet affreux buffet d'orgues, si peu en rapport avec le style du monument et qui masque une belle fenêtre de pignon surmontée d'une gloire non moins belle.

Le décret institua deux classes et attribua quinze cents francs de traitement aux curés de la première classe, et mille francs à ceux de la seconde ; il n'y eut rien encore pour les desservants des succursales ; un décret du 25 décembre 1805 accorda un traitement de cinq cents francs à quatre cent neuf d'entre eux, ce qui constitua une reconnaissance légale de la paroisse. Un décret du 28 août 1808 en érigea quatre-vingt-quatre nouvelles ; depuis lors chaque année a vu la résurrection de plusieurs, et maintenant il en reste au plus vingt-quatre qui attendent, dont quelques-unes se sont suicidées, en démolissant leur église ou en la laissant choir.

Les succursales étaient choses inconnues dans le pays <sup>(1)</sup>, aussi le peuple continua-t-il d'appeler du nom de curés les prêtres chargés de les desservir, tandis qu'à l'évêché on disait *succursaires*, et dans le langage officiel de l'Etat, des succursalistes et des desservants.

La religion reprit sa marche, mais une marche pénible et difficile. La génération révolutionnaire, impie, haineuse, n'était ni convertie, ni découragée ; elle voyait ces restaurations du plus mauvais œil. Ceux qui avaient les mains pleines des biens de l'Eglise, se tenaient pour menacés dans leurs intérêts, nonobstant l'abandon que le pape en avait fait. Ceux qui avaient souillé leurs mains dans le sang, se sentaient sous le poids d'une accusation que la dévotion publique renouvelait sans cesse. Ils se tenaient à l'écart ; le jubilé de 1805 fit des merveilles, ils n'y prirent nulle part ; la division était profonde ; l'avenir, assombri d'incertitudes.

L'avènement du premier consul à l'empire, le 2 mai 1804, apporta un grand soulagement à ces inquiétudes, en annonçant à tous la fixité et la durée du nouvel ordre de choses. Nous voulons dire l'ordre religieux.

La situation de l'évêque était rendue de jour en jour plus difficile par les tracasseries de l'administration civile. Le comte de Montalivet, préfet du département de la Manche, s'opposait trop souvent à ses desseins. Trois ou quatre choix détestables lui furent imposés. Or, il était, nous l'avons dit, impétueux dans ses volontés, sauf à déplorer sa vivacité le moment d'après.

(1) Il y avait des succursales dans les diocèses de Cambrai, Agen, Condom, Saintes, etc.

Il avait recours à son ami, le ministre Portalis, ce qui le forçait de passer autant de temps à Paris qu'à Coutances, où il se plaisait peu d'ailleurs.

Le 1<sup>er</sup> ventôse an XII, le préfet institua des conseils de fabrique dans chaque église. Vingt-sept jours plus tard, l'évêque adressa de Paris à ses curés et *succursaires* un règlement, approuvé du premier consul et contre-signé par le ministre, instituant d'autres fabriques en concurrence. Il y avait en effet lieu à division; car, si les biens rendus à l'usage du culte appartenaient toujours à l'Etat, celui-ci devait être chargé de la surveillance et de l'entretien. Mais les aumônes, les dons et legs, le produit des quêtes et de la location des bancs, le casuel ne pouvaient passer sous le contrôle de l'administration civile, puisqu'elle ne se chargeait pas de la solde des serviteurs de l'église ni des fournitures nécessaires à la célébration des saints offices.

L'administration paroissiale devait marcher au milieu de ces tiraillements jusqu'à la promulgation du décret constitutif de 1809.

Par un arrêté du 2 juin 1803, concerté entre l'évêque et le préfet, le son de la cloche redevint autorisé, pour convoquer les fidèles au service divin.

Un règlement du 4 septembre de la même année soumit les *succursaires* à la visite des curés. Une addition à ce règlement remit en vigueur les anciens statuts du diocèse; sauf en ce qui concerne l'habit ecclésiastique, dont le port demeurait toujours proscrit par la loi en dehors de la célébration des cérémonies religieuses.

Un décret du 3 février 1804 rétablit le chapitre ainsi qu'il suit : huit chanoines, à la présentation de l'évêque et à la nomination du gouvernement, et dix-huit chanoines honoraires au choix de l'évêque. Le même décret accorda à l'évêque deux vicaires généraux, à sa présentation et à la nomination du gouvernement.

Une ordonnance épiscopale du 19 du même mois fixa le tarif des oblations pour les messes, les mariages et les inhumations.

C'est ainsi et par ces gradations que le culte divin se rétablit, que l'ordre se fit et que les habitudes chrétiennes reparurent et se développèrent en sécurité.

Cette immixtion perpétuelle de l'Etat dans les affaires du culte catholique

peut paraître étrange, abusive même, à des Eglises qui sont placées en des conditions différentes; elle fut gênante plus d'une fois; mais ici elle était de justice et de nécessité : de justice; car, si l'Etat accorde des subventions en place des propriétés enlevées, encore faut-il que ceux qui les acceptent ne soient pas ses adversaires, et ensuite qu'il leur donne un titre à les réclamer. Et telle est la raison de la clause de personnes agréées par le gouvernement, *gubernio acceptas*, que Pie VII laissa insérer dans le Concordat. Ensuite le culte catholique aurait-il pu se rétablir et accomplir son œuvre, en l'absence de toute protection légale? Le laisser faire aurait été moins favorable à la religion qu'à ses adversaires.

A part les regrets et les préférences politiques de beaucoup de personnes, Napoléon fut l'homme de l'Eglise. Nous ne disons pas qu'il le fut complètement, il ne tarda même pas à mériter les plus graves reproches; mais, en attendant, il était l'espoir des chrétiens, il avait l'amour des évêques, dont beaucoup le proclamaient un second Constantin. Celui de Coutances, en particulier, l'aimait d'un amour si admiratif, qu'il ne pouvait prononcer le nom du *Grand-Napoléon*, sans qu'une larme ne vînt furtivement mouiller sa paupière.

Ses contestations avec le comte de Montalivet ne lui permirent pas de s'attacher à Coutances. Il demanda un changement, fut transféré au siège d'Orléans le 22 mars 1807, et mourut d'apoplexie à Blois le 7 octobre 1810, à l'âge de soixante-quinze ans, dans le cours d'une tournée pastorale.

Le gouvernement nomma en son remplacement l'abbé Pierre Dupont-Poursat, vicaire général d'Angoulême, son diocèse natal. Le nouveau prélat était né à Chabonais, le 3 juin 1764. Après avoir fait sa licence, comme on disait alors, au séminaire des Trente-Trois avec une grande distinction, il remplit les fonctions de directeur du séminaire Saint-Louis en 1791 et 1792. La Révolution le força de quitter ce poste, et il se retira à la maison paternelle, où il vécut sans être inquiété, vu la protection de ses frères, les généraux Dupont, qui s'illustraient à la tête des armées de la République.

Il fut préconisé à Rome le 5 août, et sacré à Paris le 6 janvier 1808.

Si le diocèse était reconstitué au point de vue matériel, il restait à créer

les institutions nécessaires pour y perpétuer la foi et y faire refleurir la religion, œuvre laborieuse, qui devait demander un zèle persévérant, de la prudence, de la patience, des sacrifices : or, l'évêque qui entra en charge était heureusement doué de ces qualités : il était patient, persévérant, prudent, d'une grande piété, suffisamment riche pour s'imposer des sacrifices, et au besoin demander le concours de sa famille. Aussi, quand Dieu le rappela de ce monde après vingt-sept années d'épiscopat, il laissa le diocèse en un état de prospérité que nul autre ne surpassait en France.

De nouvelles maisons religieuses se fondèrent sous sa paternelle et sage administration, par ses conseils, avec son aide; de nouveaux instituts religieux, appropriés aux besoins nouveaux. Il créa plusieurs petits-séminaires, un séminaire diocésain, une société de Missionnaires diocésains. Il publia un corps de statuts, un catéchisme, un cérémonial, un nouveau bréviaire, en vue d'établir l'unité de rite dans un diocèse composé d'éléments divers.

Il rétablit les conférences ecclésiastiques, les retraites ecclésiastiques annuelles.

Il donna, en 1824, à la ville épiscopale une mission, dont il fit lui-même l'ouverture par un discours éloquent, et elle produisit des résultats merveilleux, non-seulement à Coutances, mais dans tout le diocèse; parce que beaucoup de localités importantes réclamèrent aussi le bénéfice d'une mission, et que ce fut l'occasion de fonder la société des Missionnaires diocésains, qui ont depuis lors multiplié leurs travaux.

En parlant du nouveau bréviaire, nous racontons seulement, et ne pouvons donner d'éloges qu'à l'intention qui le fit entreprendre. Les éditions précédentes des bréviaires de Coutances et d'Avranches n'étaient déjà plus régulières; car, si le concile de Trente avait autorisé les diocèses qui suivaient des liturgies vieilles de deux siècles à les conserver, il n'en avait pas autorisé la transformation.

Le pieux évêque, qui consentit, ses conseillers, le vénérable abbé Mauger, supérieur du séminaire, qui exécuta, se plaçaient au point de vue des *libertés de l'Eglise Gallicane* et faisaient prétérition de la bulle *Quod a Nobis* de saint

Pie V, qui annule à l'avance de telles œuvres. C'était oser beaucoup trop. Les libertés de l'Eglise Gallicane, tolérées jadis de la part de Rome dans la crainte d'un plus grand mal, n'avaient jamais été qu'un titre coloré et ne pouvaient plus être invoquées alors.

Le Concordat, en « annulant, supprimant et éteignant à perpétuité tout l'état présent des Eglises archiépiscopales et épiscopales de France, » avait-il laissé debout les prétendues libertés? Il est vrai que Bernier les avait inscrites à nouveau dans les articles organiques; mais les évêques pouvaient-ils se faire des articles organiques une arme théologique? Nous exposons nos doutes; nous ne saurions blâmer: on suivait à Coutances un exemple donné dans presque tous les diocèses de France.

Le moyen de créer l'unité dans une Eglise qui pratiquait les trois liturgies de Coutances, de Bayeux et d'Avranches, aurait été d'en revenir à la liturgie romaine.

La prospérité du diocèse croissait en même temps sur tous les points et sous tous les rapports: l'administration des fabriques se formait à la comptabilité et faisait rentrer les biens et les rentes non aliénés; les églises paroissiales refaisaient leur mobilier, de même la cathédrale, le culte retrouvait sa décence. Il était devenu possible de remplacer les calices d'étain par des calices d'argent, au moins quant à la coupe, les ostensoirs de fer-blanc par des ostensoirs de cuivre argenté.

Des petits-séminaires se fondaient à Sottevast, à Coutances, à Mortain. Un grand-séminaire avait été fondé à Avranches par les soins de quelques ecclésiastiques; l'évêque le fit venir à Coutances; la ville mit provisoirement un hôtel à sa disposition; mais, dès 1818, un séminaire définitif était en construction sur l'emplacement du couvent des Dominicains, en conservant l'ancienne chapelle. En 1830, le nombre des prêtres était supérieur aux besoins; heureusement, car la révolution de juillet causa un grand ralentissement dans les études.

L'excellent évêque ne se contentait pas de provoquer et d'encourager les fondations et les bonnes œuvres, il y contribuait par des aumônes en rapport avec leur importance. Les missionnaires diocésains lui coûtèrent environ

soixante-dix mille francs ; le grand-séminaire, à peu près seize mille ; les petits-séminaires de Mortain, de Sottevast et de Coutances, une cinquantaine de mille. On a connu ces chiffres par des notes trouvées après sa mort ; mais nul ne saurait dire ce que lui coûtèrent les Trappistes de Bricquebec, la mission qu'il donna à la ville épiscopale et tant d'autres œuvres et fondations pieuses sur divers points du diocèse. On a calculé que ses libéralités dépassèrent la somme de trois cent mille francs, sans parler des aumônes quotidiennes <sup>(1)</sup>.

Sa vie intime était simple et frugale ; pendant le carême, il se privait de vin et de tabac. Il se levait régulièrement à quatre heures et interrompait souvent son sommeil, pour aller passer de longs moments dans sa chapelle pendant le silence des nuits.

Le bon et pieux prélat cessa de vivre le 17 septembre 1835 à l'âge de soixante-quinze ans. Il repose dans le chœur de la cathédrale sous un tombeau de marbre.

Le gouvernement lui désigna pour successeur Louis-Jean-Julien Robiou de la Tréhonnais, curé de Saint-Etienne de Rennes, ancien professeur au séminaire de la même ville, né à Combourg, diocèse de Saint-Malo, le 7 janvier 1784.

Nommé le 6 octobre 1835, le nouvel évêque de Coutances fut préconisé le 4<sup>er</sup> février 1836 et sacré le 6 mars à Paris dans la chapelle des Carmélites de Vaugirard. Il prit possession de son siège le 27 du même mois.

Prélat docte et pieux, d'opinions gallicanes très-avancées, beaucoup plus en théorie que dans la pratique, ses débuts furent pénibles au clergé, et le peuple même l'accueillit peu favorablement, à cause d'une certaine rudesse de forme et de langage qui lui était naturelle ; mais on devait beaucoup gagner à se connaître mutuellement.

Il accomplit un grand nombre d'œuvres dans le diocèse, et le diocèse lui prêta un concours qui ne se démentit pas.

Les congrégations des Sœurs de la Miséricorde et des Sœurs du Sacré-

(1) Voy. la Notice de M. Cottret, évêque de Caryste *in partibus*, chanoine de Saint-Denis, grand vicaire honoraire de Coutances.



Cœur lui durent leurs accroissements, les Frères de Montebourg, leur fondation ; il favorisa la fondation du Bon-Sauveur de Pont-l'Abbé et des Sœurs de la Charité de Cherbourg.

Depuis la translation du petit-séminaire de Sottevast à Coutances, puis à Muneville-sur-Mer, le nord du diocèse était resté veuf de toute école ecclésiastique. L'évêque songea à le transférer de nouveau, mais d'une manière définitive, à Périers, où il serait plus à proximité de la presqu'île, et y fit jeter, dans ce but, au moyen des souscriptions du clergé, les fondations d'un vaste établissement. Peine inutile et argent perdu, car la ville de Saint-Lo, qui faisait construire en même temps un fort beau collège, s' alarma d'un pareil voisinage et lui en offrit la direction ; les édifices commencés à Périers demeurèrent inachevés. Le petit-séminaire, transféré à Saint-Lo en 1854, y a acquis un très-grand degré de prospérité.

Le même prélat fit restituer à l'évêché une portion considérable des anciennes dépendances, affectées à l'usage de cour d'assises, dans laquelle il établit les bureaux et les archives diocésaines.

Il avait obtenu de l'Etat la reconstruction du grand-séminaire, devenu insuffisant et dont quelques parties menaçaient déjà ruine. Mais, par suite des lenteurs de l'administration civile, ce serait son successeur sur le siège de Coutances qui en poserait la première pierre, le jour même de son installation. Non, toutefois, sans avoir fait modifier d'une manière malheureuse un plan qui était splendide, et pour l'exécution duquel les fonds étaient accordés.

Les soins d'un ordre purement matériel n'occupèrent pas seuls les journées de ce laborieux évêque : il rédigea et fit adopter par l'Etat un tarif des oblations, afin d'établir l'uniformité des usages dans tout le diocèse, de créer des droits légaux aux prêtres employés dans le ministère paroissial, et de procurer des ressources aux fabriques. La publication de l'arrêté causa de grands troubles en beaucoup de lieux, à cause précisément des abus invétérés auxquels il fallut renoncer ; mais enfin le droit triompha, au préjudice de la popularité de l'évêque.

Il acheva l'œuvre commencée par son prédécesseur, en retouchant tous les livres de la liturgie, pour les ramener à la conformité avec le nouveau

bréviaire, que celui-ci avait publié ; mais ils ne devaient pas être d'un long usage.

Le nouveau rituel fut son meilleur ouvrage en ce genre. S'il n'atteignit pas à la perfection, il fut du moins plus complet et plus détaillé que ce qui existait, et mis en rapport avec une législation civile qui impose ses prescriptions. Toutefois, ses doctrines sur les conditions du sacrement de mariage ne sont pas admises à Rome. Il confia aux Sulpiciens la direction du grand-séminaire.

Enfin, quand il eut atteint sa soixante-dixième année, il se crut incapable de gouverner plus longtemps le diocèse, ou craignit de le devenir. J'entre, disait-il, dans l'âge des infirmités du corps et de l'intelligence ; moins je serai capable, plus je me croirai nécessaire ; on n'osera pas me le dire, ou si on me le laisse apercevoir, je ne le supporterai pas. Beaucoup de choses iront mal ou resteront en souffrance, parce que je n'aurai pas su me retirer à temps. Il envoya, sans en prévenir personne, sa démission au Souverain-Pontife, et la remise de son titre au gouvernement. Cette remise lui créait des droits à un canonicat du premier ordre à Saint-Denis ; mais, ce n'est pas ce qu'il avait prévu, car il refusa d'abord d'en signer le brevet, et d'en émarger les émoluments.

Le 49 décembre 1852, il prit congé de ses diocésains par une lettre d'adieu et se retira à Rennes, où il vécut dans la prière et la retraite jusqu'au 20 novembre 1870, qu'il rendit son âme à Dieu.

Ses dépouilles furent rapportées à Coutances. Elles reposent à la cathédrale dans la chapelle de la Cerclée, auprès de celles de son successeur, qui l'avait précédé dans la tombe.

Ce successeur, l'abbé Jacques-Louis Daniel, né à Contrières en 1794, était déjà illustre à bien des titres. Après de brillantes études, faites au collège de Coutances, il y avait professé la philosophie et en était devenu principal ; puis il fut nommé proviseur du collège royal de Caen, ensuite recteur de l'académie et enfin membre du conseil impérial de l'instruction publique et inspecteur général des études.

Il remplissait ces dernières fonctions, lorsqu'il fut informé par voie télégraphique de son élévation au siège de Coutances.

Le nouveau prélat reçut la consécration épiscopale à Coutances, le dimanche 12 juin 1853, des mains de l'archevêque de Rouen, assisté des évêques de la province.

Accueilli avec une faveur extraordinaire à titre d'enfant du diocèse, à cause de ses beaux antécédents, de sa grande réputation d'habileté, des excellentes relations que ses emplois l'avaient mis à même d'entretenir avec les familles les plus honorées, ses débuts furent quasi une succession d'ovations. Mais on attendait trop d'un évêque dont la divine Providence avait déjà compté les jours. Sur les neuf années de son gouvernement, les sept premières seraient seules bien remplies ; les deux dernières devaient être une pénible agonie.

Il fit travailler activement à la construction du grand-séminaire et à la reconstruction du petit-séminaire de Mortain ; mais ces édifices, dont le dernier est son œuvre personnelle, rendent témoignage de sa bonne volonté plus que de son bon goût.

Il aliéna la propriété de Villiers, au canton de Saint-James, qui avait été donnée pour l'usage des missionnaires diocésains, et avec le prix de la vente, il fit achever une portion des édifices commencés à Périers et y plaça les missionnaires. Il les agrégea en même temps à la congrégation des Eudistes, qui s'était reconstituée avec l'aide de quelques-uns des meilleurs prêtres du diocèse, qui lui avaient appartenu <sup>(1)</sup>.

A l'instar de Saint-Lo, la ville de Valognes lui donna son collège en 1853 ; il en confia la direction aux Eudistes, et aux Oratoriens celle du collège de Saint-Lo.

En 1854, il se fit autoriser à reprendre le titre d'évêque d'Avranches, qui lui fut conféré par un décret apostolique du 12 juin, pour lui et ses successeurs, conformément aux réserves stipulées dans le Concordat. Il publia un nouveau catéchisme, qui serait préférable à l'ancien sous plusieurs rapports, s'il était exact dans la doctrine.

La même année vit l'institution d'une œuvre plus importante et meilleure, celle de l'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement dans les paroisses du diocèse.

(1) L'abbé Fleury, curé de Coudeville ; Thomas Bosvy, chanoine.

Outre l'accomplissement légitime d'un saint devoir envers le Seigneur, c'est aussi un aliment fécond pour la piété et l'occasion de prédications qui édifient les populations et ramènent des pécheurs à la pénitence.

En 1855, l'évêque fonda une caisse de retraite pour les prêtres du diocèse suivant le modèle des sociétés tontinières et d'assurances sur la vie.

En 1859, il reprit l'instance de la béatification du saint prêtre Thomas Hélye, de Biville, plusieurs fois entreprise, jamais conduite à fin, et déjà mise en préparation par son prédécesseur.

Quinze mois après la mort de Thomas Hélye, l'évêque Jean d'Essey avait envoyé à Rome Honoré, vicaire du grand-autel de *Notre-Dame de Coutances*, pour y soumettre la question, et se renseigner sur la manière de procéder. A son retour, en 1264, Jean d'Essey commença une enquête qui fut dirigée par frère Raoul-des-Jardins, prieur des Dominicains de Coutances et un autre personnage du nom de Clément. L'enquête parut incomplète à Rome ou entachée de quelque défaut dans les formes, car l'évêque fit procéder à une information complémentaire. Deux cardinaux français, Hugues de Saint-Cher, qui avait été professeur et confesseur du saint prêtre pendant qu'il étudiait en l'université de Paris, et Eude de Châteauroux, alors chancelier de la même université, adjoignaient leurs témoignages et leurs instances aux instances des sollicitateurs; la preuve juridique de nombreux miracles, parmi lesquels des résurrections de morts, était acquise. Mais les sollicitations furent conduites avec lenteur, l'évêque mourut en 1274; toutes choses en restèrent là.

En 1629, le chapitre de Coutances avait entrepris une nouvelle enquête sous la direction de Jean de Grimouville, chanoine officiel et curé de Querqueville; de nouveaux miracles furent constatés; mais la bulle du pape Urbain VIII, qui modifia, en 1634, les règles à suivre, vint de nouveau tout arrêter.

L'évêque Charles-François de Loménie de Brienne commença une troisième enquête en 1699 avec une grande solennité. Elle eut lieu successivement à Biville, à Valognes, à Coutances, de nouveaux miracles furent constatés; les témoins appelés à déposer furent choisis parmi les person-

nages les plus notables ; ils déposèrent sous la foi du serment, la main sur l'évangile. On ignore comment et pourquoi la procédure fut interrompue ; il n'en reste que des pièces éparses.

Thomas Hélye, transporté du château de Vauville, où il mourut, à Biville, son lieu natal, fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse près de l'église, du côté du nord. Les paroissiens élevèrent une chapelle auprès de sa sépulture en 1260, l'y transférèrent l'année d'après, et le déposèrent dans un cercueil de pierre. En 1533, Michel le Verrier, curé de Biville, érigea au-dessus un monument en carreau sculpté et peint ; mais comme ce monument fut mutilé par la piété indiscreète des fidèles, qui en détachaient des fragments à titre de reliques, Jacques du Gardin, seigneur de Biville, lui substitua en 1778, de l'agrément du curé et des paroissiens, un tombeau de marbre blanc, qui a subsisté jusqu'en 1860.

Cette chapelle est devenue église paroissiale, au moyen de l'addition d'une nef, qui fut construite au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

Des clubistes de Cherbourg ayant annoncé, en 1794, le projet d'aller soustraire le saint corps à son tombeau, d'en apporter la tête au bout d'une pique et de transformer les ossements en salpêtre, l'abbé Lemarié, d'Yvetot, ancien supérieur de l'hôpital de la Trinité, à Paris, et alors prêtre caché dans le pays, et pourvu des pouvoirs de vicaire général par l'évêque légitime, l'enleva à l'aide de huit personnes pieuses et dévouées la nuit du 13 juillet, non sans dresser un procès-verbal, selon la forme usitée, de l'aspect des reliques à l'ouverture du tombeau. Elles étaient en bon état de conservation.

Les pieux ravisseurs les déposèrent dans une caisse de chêne, les emportèrent à Virandeville et les enterrèrent sous un autel, où elles restèrent cachées jusqu'au moment de la restauration du culte catholique.

Alors, le 14 septembre 1803, elles furent replacées, de l'autorité de l'évêque, en leur premier lieu, sauf le chef, accordé à l'église de Virandeville, et quelques ossements aux paroisses de Vauville, de Saint-Maurice et d'Yvetot. Le chef fut rendu en 1811 à Biville, sur les réclamations réitérées des habitants.

Muni de ces renseignements et des documents à l'appui, recueillis de partout

avec autant de science que de patience et de labeur, un grand vicaire, le docte Joseph Gilbert, de bonne et regrettable mémoire, partit pour Rome, le 24 mars 1859, afin d'introduire la cause ; le décret de béatification fut rendu le 14 juillet suivant. Ce qu'il lui fallut déployer de zèle, d'activité, de travail complémentaire, pour arriver à un si prompt résultat, on peut en juger par le récit qu'il a inséré sommairement dans sa *Vie et Histoire du bienheureux Thomas Hélye* (1).

Par suite du décret de béatification et de culte public avec office du rite double mineur, la visite canonique des saintes reliques eut lieu le 6 octobre, et leur élévation solennelle le 19 du même mois, par l'éminentissime archevêque de Rouen, Mgr le cardinal de Bonnechose, accompagné des quatre évêques de la province de Normandie et de l'évêque d'Autun, avec l'assistance de trois cents prêtres et en présence d'un public composé de plus de quinze mille personnes.

Toutefois les précieuses reliques ne devaient pas rester longtemps dans la châsse où elles étaient alors placées : elles furent transférées le 18 octobre 1861 dans un reliquaire d'argent repoussé, donné par M. le marquis Théobald-René de Sainte-Marie-d'Aigneaux.

En même temps que la cause du bienheureux Thomas, l'actif grand vicaire traitait celle du *Propre* du diocèse, complément du bréviaire et du missel romains : l'évêque s'était engagé à reprendre la liturgie romaine ; or, il se sentait mourir, et il lui fallait se presser. C'est à cette fatale précipitation que l'on doit attribuer l'imperfection de ce *Propre*, surchargé d'un grand nombre de saints absolument étrangers au diocèse, tandis qu'un grand nombre d'autres, qui appartiennent aux Eglises de Coutances ou d'Avranches par leur naissance ou leurs travaux, et qui sont honorés ailleurs d'un culte public, tels que l'évêque saint Frémond, saint Pair, martyr, saint Bertevin, saint Germain d'Ecosse, saint Evroult, saint Omer, saint Ermeland, n'ont pas même une mémoire.

C'est à la même précipitation qu'il faut imputer les omissions et le mauvais agencement du Processionnal ainsi que les fautes du Cérémonial.

(1) Imprimée à Coutances, chez Salettes, en 1867, un volume in-12.

La liturgie romaine fut introduite <sup>(1)</sup> le premier dimanche d'août 1864. Le pieux évêque qui eut le mérite de faire rentrer ainsi le diocèse dans la voie qu'il n'aurait pas dû quitter, cessa de vivre le 4 juillet 1862. Il repose dans la chapelle de la Cerclée, au milieu.

Il eut pour successeur l'abbé Jean-Pierre Bravard, grand vicaire de Sens, né à Usson, au diocèse de Lyon, le 20 février 1814, l'un des prêtres les plus laborieux de ce temps, et que se disputaient, pour ainsi dire, le diocèse de Lyon, où il était né, et le diocèse de Sens, où il avait reçu les ordres. A Sens, il avait accompagné pendant douze ans le P. Muard dans ses missions, et fondé avec lui la célèbre Maison de Pontigny. Rappelé à Lyon, il était curé de Saint-Ennemond, en la ville de Saint-Etienne, lorsque l'archevêque de Sens, Monseigneur Mellon Joly, le redemanda, le 1<sup>er</sup> janvier 1858, à titre de vicaire général.

Nommé à l'évêché de Coutances par décret du 12 août 1862, il fut préconisé le 25 septembre, sacré à Sens le 28 octobre, et fit son entrée à Coutances le 9 novembre, fête de la Dédicace.

Le nom du nouvel évêque avait été mal accueilli dans le diocèse par une notable portion du clergé, à cause des sentiments gallicans très-prononcés et très-connus qu'il représentait. Il devait se charger lui-même de justifier les appréhensions au concile du Vatican, où il prit plusieurs fois la parole dans le sens de l'inopportunité d'une décision dogmatique sur la question de l'infaillibilité. Aussi eut-il la grande douleur de voir plusieurs de ses prêtres s'insurger par des protestations publiques contre ses tendances et ses actes.

Ce n'est pas qu'il ne fût très-pieux, rempli de zèle pour la gloire de Dieu et l'honneur de l'Eglise, surtout animé de respect et d'un tendre amour pour la personne du Souverain-Pontife; il souffrait de ses maux et partageait avec lui le calice d'amertume; mais c'était une question d'école. Il était soumis

(1) Les diocèses de Coutances et d'Avranches n'avaient que des saints Titulaires et point de Patrons; cette question souleva une difficulté devant la commission des Rites à l'occasion des suffrages à insérer dans le *Propre* du Bréviaire. Le Souverain-Pontife, accorda le titre et le rang de patrons à tous les saints qui avaient été considérés comme tels jusqu'alors. Il n'est de saints patrons que par élection populaire, confirmée par décret ou usage immémorial.

d'avance au jugement à intervenir ; il se soumit à la décision rendue, non pas fastueusement, comme Fénelon en une circonstance mémorable, mais avec respect.

Rien ne saurait mieux prouver son attachement à la personne du Souverain-Pontife, que l'institution du Denier de saint Pierre, à laquelle il songea tout des premiers parmi les évêques. Il n'était jamais plus heureux, que quand il avait une bonne somme à envoyer ou à remettre.

Une seconde cause de défaveur non moins grande après sa prise de possession, devait résulter de ses courses perpétuelles à travers le diocèse, afin d'être partout où la moindre occasion l'appelait, de sorte que, pendant tout le temps de son épiscopat, le diocèse serait son habitation, et le palais épiscopal, son pied-à-terre. Les évêques antérieurs ne s'étaient pas ainsi prodigués : on n'était pas accoutumé à ces façons d'agir ; mais celle-ci eut enfin un bon côté, qui fut de le mettre fréquemment en contact avec les prêtres et les populations de partout, et de le faire accepter partout à cause de sa bienveillance.

La Providence l'avait réservé pour des temps remplis de beaucoup de maux : l'effondrement de l'Empire en 1870, et il aimait l'empereur, l'envahissement du sol de la patrie suivi de constantes défaites, une terrible épidémie de variole qui décima les populations. L'évêque égala son zèle aux nécessités, et créa des adoucissements pour la plupart des maux.

Dès l'abord, il mit le diocèse par un vœu solennel sous la protection de l'archange saint Michel, le chef de la milice céleste, avec promesse d'un monument commémoratif, s'il était préservé de la présence de l'ennemi. Le vœu fut exaucé ; l'ennemi l'entoura, mais n'y mit pas le pied.

Il y eut pourtant un jour de grandes alarmes à Saint-Lo, à Coutances, à Avranches : l'ennemi était à Domfront. Les troupes arrivèrent par masses à Mortain, à Saint-Hilaire, au Teilleul ; erreur, c'était à Domfront-sur-Sarthe ; tant le gouvernement de la Défense Nationale était bien servi !

Les soldats qui combattaient dans le Maine et l'Anjou durent à l'évêque de grands secours en argent, en linge, en vêtements, en voitures d'ambulance ; il provoquait la générosité et en donnait l'exemple.

Les soldats, les mobiles, les mobilisés que le gouvernement de la Défense



Nationale avait entassés dans l'arrondissement de Valognes, pour garder les abords de Cherbourg et qui bivaquaient dans la neige, il alla les visiter et leur porter des consolations et des secours. Les orphelins de l'épidémie et de la guerre, il les recueillit à Périers, au Mont-Saint-Michel, dans des asiles destinés à survivre aux circonstances qui les firent créer ; car il organisa en même temps une œuvre des Orphelinats.

L'établissement diocésain de Périers était devenu libre depuis peu de temps, les missionnaires ayant transféré leur résidence à Donville, où ils sont chez eux.

Le Mont-Saint-Michel ! mais il faut reprendre le récit de plus loin. Lorsque le gouvernement supprima, en 1865, l'établissement de détention qui l'occupait depuis si longtemps, l'évêque comprit qu'il avait une grande mission à remplir : celle de le restituer à une destination religieuse. Mais comment faire ? C'était un immeuble de l'Etat. Le louer d'abord par un contrat en bonne forme, « pour avoir le droit d'y mettre le pied, et le soustraire à la spéculation de quelque Anglais, peut-être, qui l'aurait rendu à sa patrie, sans qu'elle eût eu la peine d'en faire le siège ; » obtenir ensuite de l'empereur une exemption de paiement des loyers et en plus vingt mille francs annuellement sur la cassette impériale, pour l'entretien des bâtiments. Ainsi fut fait. Puis, après la chute de l'empire, le signaler à l'attention du gouvernement de la République, le faire classer parmi les monuments nationaux à la charge de l'Etat, et en obtenir la disposition pour une destination religieuse. Le but fut également atteint. Le gouvernement y fait exécuter des travaux considérables de restauration.

Cependant, que faire de cette vaste abbaye ? A quel usage employer tant et de si beaux édifices ! Après quelques tâtonnements, l'évêque y appela une compagnie de missionnaires de Pontigny, qui, outre les nombreux services qu'ils rendent au diocèse, rétablissent et maintiennent le culte divin au lieu qui lui fut si longtemps consacré et y rappellent les pèlerinages. Le Mont-Saint-Michel a sous ce rapport repris son rang parmi les sanctuaires les plus célèbres.

Il est vrai que les reliques de saint Aubert n'y sont plus, celles que ses

clercs rapportèrent du Mont-Gargan n'y sont plus ; mais l'évêque en a obtenu à Rome de nouveaux et riches trésors <sup>(1)</sup>.

Si la restauration du Mont-Saint-Michel fut pour le digne évêque l'objet privilégié d'une constante sollicitude, cette sollicitude n'était pourtant pas exclusive : ici c'était de l'amour ; un autre objet, la diminution du nombre des vocations ecclésiastiques, lui causait des alarmes tout aussi continues. Comment faire pour retrouver des élèves en faveur du sanctuaire ? Il crut que le meilleur moyen serait d'établir sur un grand nombre de points des institutions ecclésiastiques d'études élémentaires, afin de faciliter aux familles les moyens et de les induire, pour ainsi dire, en tentation, dans l'espoir qu'il se trouverait une part pour l'Eglise ; de là les institutions de Coutances, d'Avranches, de Cherbourg, de Montebourg, de Villedieu, de Saint-James, de Saint-Pierre-Eglise, la fondation du collège diocésain de Granville en 1874.

Il maintint dans un état de prospérité les œuvres diocésaines : celles du Denier de saint Pierre, fondée par lui ; de la caisse des retraites, fondée par son prédécesseur ; l'œuvre des séminaires, celles de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance. L'œuvre de la Sainte-Enfance a recueilli quarante-un mille huit cents francs en 1874, quarante-deux mille neuf cents francs en 1875. La Propagation de la Foi, cinquante-huit mille cinq cents francs en 1874 ; soixante-huit mille six cents francs en 1875.

Trois établissements religieux se sont fondés pendant son épiscopat : une maison de refuge à Valognes pour les pénitentes ; à Cherbourg, une maison de Petites-Sœurs des Pauvres ; à Coutances, un couvent de Carmélites, à la fondation duquel il prit la part principale en tant qu'initiative et avance de fonds.

Monseigneur Bravard fut frappé à Sens, le 18 avril 1874, d'une congestion cérébrale qui mit sa vie dans le plus grand danger et affecta son intelligence pour toujours. Rentrant à Coutances, quelques semaines après, il y fut accueilli avec une très-grande faveur ; mais il ne pouvait plus tenir le gouvernail. On le lui fit comprendre, et il donna sa démission le 27 novembre 1875,

(1) Sans parler d'un fragment de la tête de saint Aubert et de reliques de saint Pair, de saint Scubillon, de saint Lo et de saint Ortaire,

en échange d'un titre de chanoine de Saint-Denis. Il se retira à Avranches en une maison appartenant au diocèse, dont l'arrangement selon ses goûts, tournés vers le confortable, était à peine terminé, qu'il y mourut après deux jours de maladie le 13 août 1876. Les funérailles eurent lieu le 19. Son corps repose à la cathédrale dans la chapelle de la Cerclée, auprès de ceux de ses deux prédécesseurs, et son cœur au Mont-Saint-Michel.

On ne saurait dire que les cinq prélats qui ont occupé le siège de Coutances depuis la restauration du culte, ont ignoré qu'ils avaient pour cathédrale un des plus beaux monuments de toute la France; mais en voyant son état d'abandon à l'intérieur, l'absence de toute restauration par dehors, en comptant d'autre part les centaines de millions qui ont été dépensés par l'Etat à l'entretien et à la décoration de tant d'autres monuments qui ne valent pas celui-ci, on se prend à regretter qu'aucun d'eux n'ait été assez homme d'initiative, pour demander une part dans les largesses si généreusement distribuées.

Chacun y a laissé un petit souvenir, plus ou moins heureux, de son passage : M. Dupont-Poursat fit entourer le chœur et le sanctuaire d'une haute grille en fer ouvré d'un style magistral. Elle n'existe plus qu'en partie et ce qui reste est découronné. M. Robiou fit faire l'autel Saint-Sébastien et le vitrail du bas de la nef. M. Daniel fit mettre en couleur les murs de la chapelle du chevet. Les vitraux et l'autel d'argent d'un goût équivoque qu'on y voit, lui sont dus pareillement. M. Bravard a laissé comme souvenir la chapelle Saint-Joseph et le joli monument votif de Saint-Michel terrassant le démon qui est à l'entrée du chœur en face de la stalle épiscopale. La belle colonne de porphyre qui supporte le groupe, provient des fouilles de l'*Emporium* de Rome et est un don de Pie IX.

La chapelle de l'évêché, construite à sa demande pendant la dernière année de sa vie, dut lui causer de grands déplaisirs, car il était homme de goût.

Il était aussi homme de lettres; la fondation de la Société Académique du Cotentin à Coutances, en 1872, fut son œuvre : il en prit l'initiative, dirigea les premiers pas et présida les réunions avec un zèle aussi éclairé que

paternel, jusqu'au moment où il transféra sa résidence à Avranches. La Société Académique a voté à sa mémoire l'érection d'un buste, qui sera placé dans la salle des réunions.

M<sup>gr</sup> Abel-Anastase Germain, son successeur, actuellement siégeant, est né à Saint-Sylvain (diocèse de Bayeux), le 1<sup>er</sup> avril 1833. Il était chanoine de Bayeux et curé de la cathédrale, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Coutances par décret du Président de la République le 19 novembre 1875. Il fut préconisé le 28 janvier 1876, sacré dans la cathédrale de Bayeux le 19 mars, et fit son entrée solennelle à Coutances le 28 du même mois.

*Dominus conservet Eum, et vivificet Eum, et beatum faciat Eum in terra.*

(Ps. XL, 20).



### § III. — LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES.

Aussitôt qu'il fut possible aux religieuses qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire de reprendre leurs anciennes observances, le plus grand nombre en profitèrent, pour se réunir par petits groupes; non plus sous l'habit religieux ni sous la règle de la clôture, les temps ne le permettaient pas, les lois de proscription n'étaient pas abrogées, le gouvernement n'aurait pu le tolérer; mais en qualité de maîtresses, pour l'instruction et l'éducation des jeunes filles, ou à titre de bienfaisance, en vue des soins à donner aux malades dans les hospices. Elles avaient laissé sous ce double rapport un vide qui était vivement regretté. L'empereur Napoléon avait à cet égard des idées beaucoup plus larges et plus saines que son entourage, aussi accordait-il facilement les autorisations qui lui étaient demandées; et ce lui était un prétexte dont il couvrait sa responsabilité devant les susceptibilités ombreuses des révolutionnaires. Le costume religieux et le costume ecclésiastique ne reparurent qu'en 1816.

Dès le 12 août 1804, les religieuses de Saint-Louis, de Caen, furent appelées par la municipalité d'Avranches à reprendre leur service auprès des malades de l'hôtel-Dieu <sup>(1)</sup>. En 1805, un décret du 24 germinal (17 avril) mit à la disposition des Sœurs du Bon-Sauveur, à Saint-Lo, une portion de leur ancien établissement; le surplus devait leur revenir dans la suite peu à peu et à intervalles inégaux. Le 27 mai 1807, la communauté se reconstitua et reprit un costume quasi religieux, du consentement de l'évêque.

En même temps que les Sœurs du Bon-Sauveur, c'est-à-dire en 1805 et à l'autre extrémité du diocèse, une petite congrégation de filles pieuses formées aux exercices de la vie de communauté par trois anciennes clarisses,

(1) N'ayant pu se recruter dans la suite d'une manière suffisante, elles furent remplacées le 30 novembre 1807 par des religieuses de Saint-Thomas-de-Villeneuve.

nommées Marie-Louise Le Breton, Michelle-Pélagie Binet et Françoise-Perrine Houelleu, sollicitaient l'autorisation de vivre en commun et de donner l'instruction aux petites filles. Ce sont les Trinitaires de Saint-James. En 1808 elles acquirent l'ancien prieuré de Bénédictins, d'une contenance de cent ares.

En même temps encore se fondait au milieu des contradictions une autre œuvre nouvelle, riche d'un bien plus grand avenir; soit que ce bel avenir fût la cause ou qu'il soit la récompense des premières épreuves <sup>(1)</sup> : nous voulons parler de l'institut des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde.

Les petites et les grandes écoles étaient supprimées depuis longtemps; il n'y avait plus d'asiles pour abriter les journées oisives de l'enfance; petites filles et petits garçons divaguaient sans surveillance par les rues des villes.

Une pieuse fille de Barfleur, nommée Julie Postel, née en 1756, et qui savait lire et écrire, car l'ancien régime avait du moins cela de bon, qu'il multipliait jusque dans les hameaux les moyens d'instruction pour l'enfance, ouvrit dès 1802 une école à Cherbourg, afin d'arracher le plus possible d'enfants au vagabondage. Le nombre des écolières s'étant accru dans de grandes proportions, la maîtresse eut besoin d'une aide, puis de plusieurs pour la tenue de l'école et les soins du ménage. Les pieuses filles prirent un costume quasi religieux; elles adoptèrent pour l'instruction les méthodes et pour la vie commune les règles des Frères du bienheureux de la Salle.

C'est ce qui les perdit. Comment souffrir dans la ville de Cherbourg la renaissance et le spectacle de pareilles superstitions, ignobles souvenirs d'un passé désormais aboli pour l'honneur de l'humanité et la sauvegarde de la liberté? Les administrateurs les expulsèrent. La petite colonie devait transporter ainsi et pour la même cause deux ou trois fois encore ses pénates de lieu en lieu jusqu'en 1815. Mais elle croissait à mesure.

Le couvent des Augustines de Carentan avait été transformé en caserne. Les religieuses, dont le nombre était déjà très-réduit, se réunirent en 1810,

(1) *Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* (Tob. XII, 13.)

une partie à Carentan, dans une maison de la rue des Prêtres; une partie à Valognes, dans une maison de la rue de Poterie.

Les Augustines hospitalières de Barenton rentraient à la même époque dans leur ancienne demeure, et reprenaient leur œuvre interrompue auprès des malades, mais à titre de domestiques aux gages de la municipalité; plus tard, la municipalité leur en loua une portion, pour y ouvrir un pensionnat<sup>(1)</sup>.

Celles de Coutances reprirent d'office leurs fonctions en 1815 au nombre de onze, en vertu d'un décret du 24 août. L'évêque les réinstalla solennellement sous la clôture le 26 août de l'année suivante.

Les Bénédictines de Valognes se rétablirent en 1820 dans l'ancien local des Cordeliers.

Une communauté d'Ursulines établie à Paris, où elle ne trouvait que des contradictions, avait acheté celui des Capucins d'Avranches, et était venue s'y fixer.

Elle envoya en 1819 une colonie fonder un nouveau couvent à Mortain.

Il fallait une vocation bien prononcée, ou plutôt une impulsion divine bien puissante, car les religieuses arrivaient au nombre de six, sans pain, sans argent, sans vêtements de rechange, dans une grande maison sans meubles, louée à leur intention, le loyer restant à leurs charges. Or, l'arrivée étant imprévue, il fallut quêter du pain pour le souper et des matelas pour le coucher; non pas elles, mais des personnes charitables du voisinage. La spéculation consistait à tenir gratuitement l'école aux petites filles de la ville, afin de leur apprendre à être pieuses, dociles, vertueuses et de mœurs irréprochables. Ce métier, elles le font depuis cinquante-sept ans, et Dieu le bénit.

Nous citons cet exemple, non à cause de sa singularité; mais plutôt parce que c'est, avec des variantes, l'histoire de la fondation de presque tous les établissements religieux.

A la même époque, quelques-unes des anciennes religieuses de la congré-

(1) Cet état vient à peine de cesser, parce qu'elles ont pu racheter ce qui avait été le leur.

Nous n'entendons faire un procès à personne : les communes étaient devenues propriétaires par un fait violent; les administrateurs ne pouvaient aliéner la propriété. Les membres survivants ne pouvaient représenter des corporations détruites légalement; en formant des congrégations nouvelles, celles-ci, même autorisées, n'étaient pas héritières des anciennes.

gation du Sacré-Cœur se réunissaient sous la direction de l'une d'elles, la demoiselle Madeleine Lenoir, de Saint-Pierre-du-Tronchet, et reprenaient à loyer de la ville leur ancien établissement de Périers, pour y rouvrir une école et un pensionnat.

A Avranches, une pieuse fille du nom de mademoiselle Charuel continuait l'œuvre de l'abbé Fleurye, en formant un grand nombre de maîtresses de l'institut, soumises aux anciennes règles. Il était peu de paroisses rurales dans toute la partie méridionale du diocèse qui n'eût en 1820 une *bonne-sœur*. Elles portaient un costume quasi religieux. Elles rendaient de bons services à l'égard des malades. Elles étaient l'objet d'un respect universel.

Nous avons dit l'origine de celles-ci ; il nous reste à raconter l'origine des Sœurs du Sacré-Cœur. Rien qu'à ce nom, il est facile de reconnaître l'inspiration du P. Eudes. Une petite congrégation de filles pieuses se fonda par ses soins à Périers en 1652, en vue de l'instruction des jeunes filles. La fondatrice s'appelait Jeanne Langlois. Elle était originaire de Sainteny. L'évêque Claude Auvry donna à la congrégation ses premiers règlements. Elle prospéra. Ange-François de Talaru lui en donna de plus amples en 1783, lui accorda le costume religieux et soumit ses membres à des vœux temporaires. Elle demeura soumise aussi à la direction des Eudistes. Elle occupait alors un grand nombre de postes dans le diocèse.

Le P. Jean Eudes mourut à Coutances le 9 août 1680, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il fut inhumé dans l'église du séminaire, et son tombeau, honoré d'une longue épitaphe. Puissent l'institut des Sœurs du Sacré-Cœur et les Missionnaires du diocèse perpétuer son esprit de piété parmi nous.

La reconstitution de l'association par les soins de la sœur Madeleine Lenoir, n'atteignit pas pleinement le but désiré, parce que les sœurs se divisèrent en plusieurs groupes indépendants.

L'année 1827 fut une époque de bénédiction pour les communautés du diocèse ; il y en eut dix qui reçurent une existence légale : les Bénédictines de Valognes, les Augustines de la même ville, celles de Coutances, de Barenton et de Carentan, les Trinitaires de Saint-James, les Ursulines d'Avranches et de Mortain, le Sacré-Cœur de Périers, et à Torgny un établissement



de Carmélites qui a cessé d'exister, parce que les religieuses se sont réunies à l'institut du Sacré-Cœur.

Ce n'est pas qu'une telle reconnaissance soit nécessaire pour être, le gouvernement ne persécute pas; mais elle donne à l'établissement une existence personnelle qui le place sous la protection de la loi, avec droit d'agir et de se perpétuer.

Depuis lors, quelques-unes des anciennes institutions devaient croître dans de grandes proportions, et de nouvelles se fonder.

En 1832, Julie Postel et sa petite congrégation, comptant alors vingt-cinq membres, achetèrent les ruines de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, où il était resté quelques portions de toiture pouvant servir d'abri provisoire. L'établissement devint un des premiers objets de la sollicitude du nouvel évêque. Il prospéra.

En 1838, les Sœurs entreprirent de relever l'ancienne église abbatiale, dont il restait aussi quelques pans de murailles, des colonnes et une partie du clocher. Le gros œuvre était refait, lorsque, dans une nuit tempétueuse de l'hiver de 1843, tout fut renversé, ruines sur ruines. Elles ne se découragèrent pas; l'ouvrage, repris et mené activement, fut achevé en peu de temps. Cette église semi-romane, semi-gothique, est un des plus jolis monuments de la province. <sup>(1)</sup>

M. Robiou érigea l'institut en congrégation avec supérieure générale, et l'Etat le reconnut à ce titre. Le même prélat réunit pareillement sous une seule obédience les diverses maisons de l'ordre du Sacré-Cœur avec injonction d'élire une supérieure générale et d'établir la maison-mère à Coutances. C'était en 1840; l'Etat reconnut l'institut sous cette nouvelle forme en 1846.

Les Sœurs institutrices de Notre-Dame du Mont-Carmel d'Avranches attendirent jusqu'en 1855 le règlement qui devait les constituer en corporation en-

(1) La prospérité de cette maison est due à l'habile direction de l'abbé François-Augustin Delamare, alors grand-vicaire, depuis évêque de Luçon et mort archevêque d'Auch. L'architecte et maître ès-œuvres qui refit si bien l'église, s'appelait François Haley, maçon de son métier, mais qui mit à contribution toute son intelligence, tout son cœur et fit consister sa gloire et sa récompense à la rétablir en l'état où elle était en 1790, les ruines et les décombres lui servant de guides. Il réussit. Son nom mérite l'honneur de passer à la postérité.

seignante. Ce fut l'œuvre de M. Daniel. L'Etat les autorisa pareillement à ce titre.

L'autorisation de l'Etat ne veut pas dire que les maîtresses sont dispensées de fournir des preuves d'aptitude, et qu'il leur suffit d'une lettre d'obédience signée de la supérieure générale; non, l'autorisation ne comporte nulle dispense; elles sont pourvues de brevets de capacité, et c'est à leurs écoles que vont s'instruire les maîtresses séculières.

Et telles sont les institutions religieuses les plus anciennes. Il s'en fonda une nouvelle à Cherbourg en 1830, par l'initiative et sous la direction de M. Louis-Philippe Godefroy, vicaire de la même ville. Jusqu'alors, l'habit religieux y était inconnu; toutes choses étaient demeurées en même état qu'au moment de l'expulsion de Julie Postel. Ce n'est pas que la ville ne dépensât beaucoup d'argent pour la bienfaisance; mais le bien se faisait incomplètement et mal. La charité seule sait l'accomplir avec dévouement, discernement et amour.

Quel que fût l'éloignement de l'administration à l'égard de ce qui ressemblait au monachisme, les administrateurs ne pouvaient empêcher cinq ou six dames aux noms honorés de se concerter en vue de la visite et de l'assistance des pauvres et des malades, sous la direction de l'une d'elles, M<sup>lle</sup> Adèle du Chevreuil, d'Equedreville. Elles montrèrent tant de dévouement, recueillirent tant d'aumônes, distribuèrent tant de secours, que l'administration s'accoutuma à leur contact et supporta même le nom de dames et de sœurs de charité qui leur était donné. Le choléra de 1832 légua aux excellentes sœurs tant d'orphelins à recueillir et tant de misères à soulager, que la municipalité, heureuse de leur dévouement, vota des secours et mit un local à leur disposition pour les distributions. La cause était gagnée. Elles étaient déjà beaucoup plus que cinq ou six; l'évêque leur avait donné un costume uniforme et des règlements dont elles ne faisaient pas ostentation. Il les avait même autorisées à s'engager par des vœux temporaires.

L'accoutumance se fit vite, et la bonne renommée aidant, elles purent se réunir en communauté dès 1834 et ouvrir de écoles et des pensionnats. Elles choisirent la règle et l'habit de Saint-Augustin. L'Etat accorda l'autorisation

de Carmélites qui a cessé  
l'institut du Sacré-Cœur.

Ce n'est pas  
vernement n°  
personnel)  
se per-

D  
d

*ordonnance de l'évêque de Caen et Avranches.*  
*et le renouvelé en 1856 à titre de congrégation avec*  
*qui veut dire qu'il possédait déjà plusieurs maisons.*  
*et s'occupe toujours en première ligne du*  
*depuis lors, et s'occupe toujours en première ligne du*  
*et de la visite des pauvres et des malades.*  
*La même année 1836 vit la naissance d'un établissement non moins impor-*  
*tant, mais fondé avec de grands moyens et surgissant du sol en âge de matu-*  
*rite : celui du Bon-Sauveur de Pont-l'Abbé, à Picauville.*  
*La dame Marie-Marguerite d'Aigneaux, veuve de Léonard-Georges Feuillye*  
*de Riout, fit don d'un grand emplacement à la communauté du Bon-Sauveur*  
*de Caen, pour fonder une succursale, se proposant d'y dépenser des sommes*  
*considérables en constructions et ameublement (1). La fondatrice fut elle-*  
*même la première supérieure. Elle est morte en 1849.*

En 1846, un couvent d'Augustines, provenant de celui de Valognes et établi  
précédemment à Vindefontaine, où il se trouva trop à l'étroit, se transféra à  
Saint-Pierre-Eglise (2). Le nouvel établissement, maintenant relevé de ses  
ruines, fut dévoré en totalité par un incendie dans la nuit du 4 au 5 jan-  
vier 1870. La charité publique concourut à sa résurrection.

Jusqu'en 1855, Granville n'avait aucune maison religieuse; mais alors  
les Sœurs de l'institut de Saint-Thomas-de-Villeneuve y ouvrirent une école  
avec asile, ouvroir et pensionnat, et leurs débuts furent couronnés du plus  
grand succès; tellement qu'elles ont pu fonder des succursales à Saint-James  
et à Avranches.

En 1865, l'abbé Jean-Baptiste Bazire, de pieuse mémoire, curé de Sainte-  
Croix de Saint-Lo, créa dans sa paroisse, pour la tenue des écoles, une  
maison de Sœurs du Saint-Sacrement; ordre encore inconnu dans le diocèse,  
mais de date déjà ancienne, car son origine remonte à l'année 1715. Son  
berceau fut à Boucien-le-Roi, dans le Languedoc, et son auteur était un saint  
missionnaire nommé le P. Vigne. La maison-mère est à Romans, au diocèse

(1) Autorisation par ordonnance du 15 mai 1836. — L'institut date de 1733. Il reçut en cette  
année ses premières Règles et Constitutions de l'évêque Albert de Luynes. Charles Brault, son  
successeur, les renouvela en 1822. La fondatrice venait de la maison de Saint-Lo.

(2) Translation autorisée par ordonnance du 6 mars 1846.

de Valence. Pie IX l'a reconnu par un indult du 4 juin 1869 et lui a concédé un établissement à Subiaco.

Le dernier couvent, selon l'ordre des dates, est celui des Carmélites, fondé à Coutances en 1866 par l'initiative et avec le concours du dernier évêque, M. Bravard, de vénérable mémoire.

Des Carmélites anglaises, établies à Valognes depuis une trentaine d'années, ayant jugé à propos de rentrer dans leur patrie, où désormais elles sont assurées de trouver la tolérance et une protection efficace, le prélat ne voulut pas que le diocèse fût privé du secours protecteur des prières et des bonnes œuvres d'un ordre aussi saint.

Les premières religieuses vinrent au nombre de cinq du Carmel de Lisieux. Elles sont entrées en 1873 dans une maison élevée pour elles et construite en conformité des exigences de leur règle. L'évêque bénit solennellement la première pierre de la chapelle le 20 mai 1872, qui était le lundi de la Pentecôte.

Nous ne parlons pas des institutions étrangères au diocèse, telles que celles des Frères des Ecoles Chrétiennes, des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, des Sœurs de Charité, des Sœurs de la Sagesse de Saint-Paul-de-Chartres, des Sœurs de la Providence de divers ordres, qui y occupent des postes et le servent sans lui appartenir, parce que, vu leur qualité même d'étrangères et n'y possédant rien, elles peuvent ne plus y être le lendemain.

Il y a cette différence entre les anciennes institutions religieuses de femmes et les nouvelles, que les filles n'entrant point en part dans l'héritage de la famille, n'apportaient rien au couvent qui les recevait, et que les maisons religieuses ne se livrant point à l'éducation de l'enfance, sauf quelques-unes fondées au dernier siècle, les établissements n'avaient d'autre ressource que l'aumône pour subsister. Il fallait donc les doter suffisamment en les fondant, et si la dotation venait à être perdue, ravie ou diminuée, la maison ne pouvait se relever par elle-même. Tandis que les institutions modernes sont fondées sur le double élément de la dote personnelle et du travail : toute religieuse apporte ordinairement à la communauté une petite pension viagère de trois cents francs, ou un brevet d'institutrice, ou un talent profitable : le

travail et la pratique du vœu de pauvreté suppléent. La communauté ne s'enrichit pas ; mais à quoi bon ? il suffit qu'elle se maintienne. Les Sœurs qui la composent y sont venues pour pratiquer les vertus qu'elles aiment et surtout y mourir dans la paix du Seigneur.

Sous le rapport de la richesse, les congrégations ont un grand avantage, en ce que les membres se dispersant sur tous les points, pour accomplir la mission qui leur incombe, doivent compte à la maison-mère de ce qui n'a pas été dépensé pour leur entretien ; or, l'entretien est déterminé d'avance selon les lois du vœu de pauvreté, sans qu'il y ait rien de facultatif.

Ainsi les abeilles se dispersent dès le matin, pour aller auprès et au loin recueillir leur miel sur les fleurs. Elles se nourrissent d'abord, il en faut peu pour chacune, et rapportent le surplus à la ruche.

Or, ce surplus, les congrégations en disposent pour s'étendre où il leur semble qu'il y a du bien à faire, en y fondant de nouvelles maisons de leur institut.

D'où il arrive que partout l'éducation de la femme est mise en mains religieuses : c'est la sauvegarde des mœurs et l'espoir de l'avenir.

Le diocèse ne compte que trois communautés d'hommes : l'institution des Frères de la Miséricorde, fondée à Montbourg en 1842, dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, par le grand vicaire François-Augustin Delamare de si bonne mémoire <sup>(1)</sup>, la communauté des PP. Eudistes, missionnaires diocésains, établis à Donville, dont nous avons parlé, et l'abbaye de la Trappe de Bricquebec. Ici nous devons entrer dans plus de détails.

C'était en 1821 ; un pieux chrétien du nom de Casimir Lefillâtre-de-la-Luzerne, mit à la disposition de Bon-Jacques-Henri Onfroy, curé de Digosville, un terrain marécageux et infertile qu'il possédait au bord de la forêt de Bricquebec, pour y fonder un monastère. L'aspect du lieu découragea profondément le donataire ; mais l'évêque, connaissant ses aspirations, voulut, et dès lors il n'y avait plus à hésiter. Aidé de cinq à six compagnons et bientôt de douze, le frère Augustin, c'est le nom qu'il prit dès l'abord, conformément aux règlements provisoires que l'évêque leur traça, se mit courageusement

(1) Autorisé par ordonnance du 4 septembre 1856.

à l'œuvre. De chétives cabanes furent élevées ; le lieu, assaini ; les ronces et les bruyères, retournées sens dessus dessous ; les rochers, minés ou effondrés ; la rivière du Bec, dirigée et contenue.

En 1823, un religieux nommé dom Pierre, envoyé de la Trappe de Laval par l'abbé dom Bernard de Girmont, vint apprendre aux nouveaux cénobites la pratique de la règle de Saint-Benoît selon la stricte observance. Le 29 juillet 1825, un décret de la sacrée congrégation des Evêques-Réguliers éleva le monastère au rang de prieuré, sous l'obédience de dom Pierre pour une année et sous le vocable de Notre-Dame-de-Grâce. L'année suivante, dom Augustin fut élu à l'unanimité par ses frères. En 1836, le prieuré fut érigé en abbaye par un bref de Grégoire XVI, et dom Augustin, élu à ce nouveau titre, continua de gouverner l'abbaye jusqu'à sa mort, arrivée en 1857. Il fut remplacé par dom Bernard Bazin, de Saint-Laurent-de-Cuves, qui avait été pendant vingt ans son maître des novices.

Mais avant d'arriver à ce terme, l'établissement avait passé par les épreuves les plus terribles.

Et d'abord, le donateur, Casimir Lefillâtre, mourut sans avoir suffisamment régularisé l'acte de donation, et ses héritiers se portèrent comme propriétaires de l'immeuble en l'état qu'il se trouvait. Les Trappistes perdirent la cause en première instance, en appel et en cassation, furent obligés de l'acheter selon la valeur qu'ils lui avaient donnée, de payer les frais de procédure et dix années de jouissance estimées à seize mille francs. Ils soldèrent au moyen d'argent emprunté à intérêt.

En 1839, un incendie dévora l'établissement : cloître, hôtellerie, église, ferme et récoltes ; et, par suite, les religieux se trouvèrent réduits à la plus grande misère ; ils étaient trente ; l'extrême misère engendra le typhus ; il en resta à peine quelques-uns d'assez valides pour soigner les mourants et enterrer les morts.

L'abbé dom Bernard, décédé le 24 mars 1872, a pour successeur dom Germain Furet, de la Colombe.

Nous avons plusieurs fois entendu dire à un maire de Bricquebec : Ma

Trappe est une maison de fous ; mais loin d'être dangereux, ils font tant de bien dans le pays, que je les protège <sup>(1)</sup>.

On peut faire en effet beaucoup de bien dans une contrée, quand, réunis en grand nombre pour un travail commun et profitable, qui ne s'interrompt que par les moments réservés à la prière et les heures parcimonieusement accordées au repos de la nuit, on ne porte point de linge, on ne change pas de vêtement, on dort sur la paille, on vit d'un pain grossièrement préparé, on boit de l'eau de la rivière, on se récréé des légumes du jardin sans assaisonnement, et qu'ensuite on met gratuitement au service de quiconque les réclame l'intelligence, les talents qu'on a reçus de Dieu, la science, les connaissances qu'on a acquises dans le monde, et au service des pauvres le bénéfice de tant de journées laborieuses.

■(1) *Nos insensati, vitam illorum æstimabamus insaniam..... et sol intelligentiæ non luxit nobis. (Sap. V. 4).*



## CHAPITRE XXXIII

### LA LITTÉRATURE.

Il est difficile de rendre compte en un chapitre du mouvement scientifique et littéraire qui s'est accompli sous nos yeux au XIX<sup>e</sup> siècle. Le docte Duhérisier de Gerville <sup>(1)</sup> en fut l'initiateur. Naturaliste, numismate, archéologue, mais principalement archéologue, il fit à son image la première moitié du siècle : l'étude de l'archéologie domina. Il semble que le goût change ou que la matière s'épuise.

Le chevalier Charles-Alexis-Adrien Duhérisier de Gerville naquit à Gerville en 1769. En 1792, il émigra en Belgique et passa bientôt après en Angleterre. Doué d'une grande facilité d'apprendre et d'un goût prononcé pour la science, il se lia avec les savants du Royaume-Uni, et lorsqu'il rentra en France en 1804, c'était un gentleman accompli et un vrai savant.

Nul avant lui n'avait étudié le pays au point de vue scientifique dont il avait l'amour et le secret ; il entreprit l'exploration. Marcheur infatigable, il n'est pas de chemins qu'il n'ait battus, de villages qu'il n'ait visités. Les plantes des champs, des marais, des falaises ; les carrières, les vieux manoirs, les vieilles églises appelaient son attention ; il recueillait une tuile à rebord,

(1) Quelques lecteurs nous ont su mauvais gré de n'avoir pas conservé le *monsieur* ou le *monseigneur* à l'égard des personnages éminents dont nous avons eu occasion de parler. Hélas ! c'est qu'en notre beau pays de France on ne dit pas messieurs les morts. La prohibition est même absolue en ce qui concerne les écrivains, à partir du moment de leur décès. (Voy. le grand *Dictionnaire de la langue française* de Littré, à l'art. Monsieur.) Nous avons accordé, par suite d'une douce habitude, le *monseigneur* à nos derniers évêques ; nous demandons grâce pour cette fois.



une vieille monnaie, un vieux parchemin. Il écrivait debout, sur la paume de la main. Beaucoup de personnes se moquaient ; mais quelques-unes sentaient s'éveiller en elles des aptitudes et des goûts demeurés jusque-là à l'état latent.

Arcisse de Caumont, le grand propagateur, le missionnaire dévoué de la science, fut un de ses premiers élèves. Jean-Augustin Asselin, maire de Cherbourg, Victor Avoine de Chantereyne, aussi de Cherbourg, devinrent ses émules dans la recherche des antiquités. Joseph-Laurent Couppey, juge au tribunal de Cherbourg, chercheur perpétuel et heureux, l'abbé Constant-Germain Demons, curé de Cherbourg, rivalisèrent de zèle avec eux.

La Société académique de Cherbourg, fondée en 1755, dissoute en 1793, se rétablit en 1807, mais ne publia que des analyses succinctes de ses travaux jusqu'en 1833. Aussi, de Gerville ne lui donna pas ses premiers essais ; il les envoya au *Journal de physique* de 1814 à 1817, et à la Société des Antiquaires de France en 1823 et en 1824.

De nouvelles associations scientifiques et littéraires se fondèrent enfin à l'imitation : la Société des Antiquaires de Normandie en 1822, avec le concours actif du chevalier de Gerville et d'Arcisse de Caumont, encore amis (1). La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle de Saint-Lo, dont le savant Ephrem Houël du Hamel fut le secrétaire et la cheville ouvrière, en 1833 ; la Société d'Archéologie, Sciences et Arts d'Avranches, en 1834 ; la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, en 1852. Les membres de ces diverses associations travaillèrent à l'envi. Elles publièrent leurs mémoires. Ceux de la société des Antiquaires de Normandie peuvent se placer sans désavantage à côté des mémoires des Antiquaires de France.

(1) Les deux amis se brouillèrent en 1831, à l'occasion d'une grave indécatesse dont le chevalier de Gerville crut avoir à se plaindre. (Voy. son *Mém. sur les villes et voies romaines*, p. 68.) Il devint irréconciliable, quand Arcisse de Caumont fit volte-face en 1838, en publiant le mémoire du chevalier Gally, contraire aux principes archéologiques professés jusque-là par l'un et l'autre.

De Gerville disait : l'ogive n'a pas de date qui lui soit propre. La ressemblance est un indice souvent trompeur. La date des monuments se tire des documents.

Gally disait : l'ogive commence au XIII<sup>e</sup> siècle. (Il aurait dû ajouter, en Angleterre.) La ressemblance est la règle et doit servir à corriger les documents.

En 1829, M. Julien Travers, professeur émérite de la Faculté des Lettres de Caen, alors professeur au collège de Saint-Lo, fonda l'*Annuaire du département de la Manche*; Arcisse de Caumont, en 1834, le *Bulletin monumental*; en 1835, l'*Annuaire des cinq départements*. Ce furent autant d'asiles ouverts à la science et aux lettres. Les journaux prêtèrent un concours bénévole aux savants. Par tout le diocèse, par toute la Normandie, on ne parla plus qu'antiquités et monuments. L'attention publique ainsi éveillée, les monuments classés par ordre de date et de style, le gouvernement intervint et accorda son appui pour la conservation et l'entretien de ceux auxquels se rattachaient de grands souvenirs historiques. D'où il arriva que beaucoup de gens devinrent savants à leur déplaisir, parce qu'il ne leur fut plus loisible de mutiler les vieilles églises pour les rajeunir.

Nous ne parlons que des travaux publiés dans les annuaires et les journaux ou les recueils des Sociétés savantes; œuvres de dévouement et d'abnégation, puisqu'en dehors d'un cercle très-restreint de lecteurs et d'un nombre aussi restreint d'amateurs, ils devaient rester, inconnus ou dédaignés, à l'état de pierres extraites de la carrière, taillées, polies et déposées sur la route en vue d'édifices à venir et attendant leur emploi <sup>(1)</sup>.

Beaucoup d'esprits, cédant à l'attrait d'études plus complètes, embrassèrent dans son ensemble l'histoire d'une localité et invitèrent le public à la lire. Le chevalier Gabriel Houël du Hamel, de Saint-Lo <sup>(2)</sup>, directeur des haras, donna l'exemple. Il publia, en 1825, l'*Histoire de la ville de Saint-Lo*; en 1836, deux volumes in-8° de *Notes sur l'histoire du département de la Manche*. Le premier ouvrage pèche par la forme, l'auteur ayant donné à son récit la tournure d'une fiction, pour le rendre plus attrayant.

Fulgence Girard, secrétaire de la Société Archéologique d'Avranches, fit imprimer une bonne *Histoire des Evêques d'Avranches*, sauf la fin, dans son *Annuaire de 1842*; une *Histoire archéologique, géologique et pittoresque du Mont-Saint-Michel*, en 1843; une *Histoire du Mont-Saint-Michel, prison d'Etat*,

(1) Il ne nous est pas possible d'entrer ici dans les détails, ils seraient trop longs; nous rendons justice aux auteurs en lieu convenable.

(2) Né à Saint-Lo en 1783.

en 1849 ; mais on ne saurait dire du bien de celle-ci : la haine de la tyrannie troublait les idées de l'auteur.

Chacune des localités importantes eut ainsi son historien : en 1835, Cherbourg, Voisin-la-Hougue, édité et continué par Verusmor ; en 1841, *Avranches avec ses environs*, le docte Alexandre Motet, bibliothécaire de la ville ; en 1851, *Mortain et son arrondissement*, le plus docte Hyppolite Sauvage, avocat. L'ouvrage, reçu avec une grande faveur, fut promptement épuisé en librairie ; en 1855, Torigny, sa *Notice historique* par le docteur Deschamps ; en 1862, Carentan, son *Histoire de la ville et de la vicomté* par Emile Lechanteur de Pontaumont.

En 1862 également, M. Léopold Quenault, ancien maire de Coutances et sous-préfet honoraire, publia ses *Recherches archéologiques et historiques sur la ville de Coutances* ; deux ans après, ses *Recherches historiques sur le Cotentin*. En 1870, M. Gustave Dupont, son *Histoire du Cotentin et de ses îles*.

M. E. Sarot, avocat, s'inspire de ces mêmes traditions et remet, pour ainsi dire, sous les yeux de la génération présente, dans de savantes notices, puisées aux sources juridiques, les principaux épisodes de la révolution dans le département de la Manche.

Arsène Delalande, avocat à Valognes, avait publié en 1844 l'*Histoire des guerres de religion dans la Manche*.

Les ouvrages descriptifs et historiques en même temps ont été presque aussi nombreux, et présentent généralement une importance plus grande : tels, le *Raoul de Rayneval* ou *Tableau de la Normandie au xiv<sup>e</sup> siècle* de M. de Pontaumont, publié en 1832, et les *Notes historiques et archéologiques* du même auteur *sur les communes de l'arrondissement de Cherbourg*, en 1857. Raoul de Rayneval, production d'une lecture attrayante et tableau fidèle des mœurs d'une autre époque, a le tort d'être un roman, comme *Tristan le voyageur* de Marchangy. L'*Avranchin monumental et historique* de M. Lehéricier, paru en 1845, ouvrage complet en son genre, qui mérita une mention très-honorable de l'Institut ; la *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances*, publiée en 1852 par M. Emile Renault, conseiller honoraire à la

cour de Caen, et alors juge au tribunal de Coutances, ouvrage non moins considérable; le *Mortainais historique et monumental* de M. Hyppolite Sauvage, publié en 1854-1857.

Plusieurs autres savants ont étendu leurs recherches au delà des limites du pays; tels, le docte Léopold Delisle, de Valognes, membre de l'Institut; M. Jules Tardif, de Coutances; M. Siméon Luce, de Bretteville-sur-Ay; les deux frères Eugène et Charles Robillard de Beaurepaire, d'Avranches, tous élèves de l'école des Chartes. Leurs travaux, connus et appréciés du public lettré, sont au-dessus de l'éloge.

Après les études historiques, l'étude des sciences, et d'abord les hautes sciences. Elles ont eu ou ont encore des représentants attirés, d'une grande célébrité; il suffit de citer l'illustre Urbain-Jean-Joseph Leverrier, de Saint-Lo, directeur de l'Observatoire de Paris. M. Emmanuel Liais, de Cherbourg, astronome adjoint à l'Observatoire de Paris, auteur d'un *Traité d'Astronomie* imprimé en 1867, et d'une histoire naturelle du Brésil intitulée : *Climat, Géologie, Faune et Géographie botanique du Brésil*, publiée en 1872 par ordre du gouvernement brésilien.

*Le Voyage de Venise à Constantinople à travers la Grèce* du vicomte Théodose du Moncel, de Martinvast, est une œuvre de haute science en un autre genre. Il fut publié en 1848 en un beau volume in-folio, accompagné de cinquante-une planches non moins belles. L'auteur cultivait avec autant de zèle et de bonheur les sciences naturelles, notamment l'électricité dans ses phénomènes et ses applications utiles <sup>(1)</sup>.

Et en ce qui concerne l'étude des sciences naturelles, il faut citer MM. Ephrem Houël du Hamel, de Montrabot, le plus grand maître dans la science hippique <sup>(2)</sup>; Edouard Lehéricher, pour son *Histoire de la Flore de l'Angleterre et de la Normandie*; Léon Besnou, pour ses études pratiques sur

(1) *Exposé des applications de l'électricité*. Paris, 1856, trois volumes in-8°. *Etude du magnétisme et de l'électromagnétisme*. Paris, 1857, in-8°. *Revue des applications de l'électricité*. Paris, 1859, in-8°.

(2) *Histoire du cheval chez tous les peuples de la terre*. Paris, 1850, deux volumes in-8°. *Cours de science hippique*. Paris, 1869, in-8°. *Les chevaux pur sang*, deux volumes, in-8°, etc., etc. Dix-huit ouvrages sur la matière.

la botanique et ses découvertes en chimie; le capitaine de frégate Henri Jouan, de Tréauville, qui a enrichi l'histoire naturelle d'une multitude d'observations faites dans toutes les mers et sur un grand nombre de points des divers continents. Le recueil de ses mémoires serait un beau complément aux œuvres des plus grands naturalistes. Le savant Léopold Delisle, pour ses *Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, ouvrage couronné et publié, en 1849, par la Société d'Agriculture de l'Eure, et qui obtint le grand prix Gobert en 1851 et en 1852.

Peu de savants ont plus étudié et mieux connu le langage et les mœurs des nations scandinaves que le savant Edouard Lehérier, et renoué plus habilement les liens de parenté qui rattachent les populations normandes aux peuples du Nord.

Les peuples du Nord, leur écriture, leurs idiomes et leurs mœurs ! ce fut aussi l'étude favorite de l'excellent Edelestand Pontas du Ménil <sup>(1)</sup>; sa traduction de la *Volu-Spa*, son étude sur les *Runes*, son *Histoire de la poésie scandinave*, une grande portion de ses *Mélanges-Archéologiques* en sont la preuve.

Il connut aussi bien le langage et la littérature si abondante de notre moyen âge. Il publia trois romans inédits appartenants à cette littérature, dont deux de la branche dite des *Loherains*, trois recueils de poésies, tant profanes que sacrées, et, ce qui ajoute un grand prix à ses publications, il les enrichit d'annotations remplies de la plus haute érudition.

Que ne pouvons-nous placer ici avec des éloges sans réserves le nom d'un littérateur qui a été l'illustration de la patrie normande, mais qui a causé en majeure partie les maux actuels de la France, le trop célèbre Henri-Alexis Clerel de Tocqueville <sup>(2)</sup>, auteur du *Tableau de la démocratie en Amérique*. Il était déjà connu par plusieurs ouvrages d'économie sociale, lorsque le gouvernement de 1830, issu d'une révolte et qui cherchait un point d'appui en dehors des traditions monarchiques, lui confia la mission d'aller étudier le

(1) Né à Valognes en 1798, mort à Paris en 1869.

(2) Né à Tocqueville en 1805, mort à Cannes en 1859.

système pénitentiaire des Etats-Unis d'Amérique. Il l'étudia, mais plus encore de leur beau côté apparent les formes de ce gouvernement démocratique, où il y a place pour toutes les libertés, mais aussi pour tous les vices et toutes les corruptions, et il revint en infatuer la France, au profit, croyait-il, du gouvernement qu'il servait; ce fut à sa ruine. Le livre eut quatorze éditions coup sur coup. La France se grisa de l'amour de la démocratie. Chose étrange! La coupe était tenue par la main d'un grand seigneur.

*L'Histoire critique du règne de Louis XV*, donnée en 1847 par le même auteur, n'était pas propre à faire aimer ou respecter davantage la royauté.

Il nous faut exprimer les mêmes réserves et les mêmes regrets à l'égard de deux autres littérateurs du plus beau talent, à qui il ne manque que d'être chrétiens : Paul Delasalle, de la Haye-du-Puits <sup>(1)</sup>, et Octave Feuillet, de Saint-Lo; celui-ci avec une supériorité éminente.

Paul Delasalle, religieux à sa façon, saint-simonien, positiviste, rêveur, socialiste, poète et prosateur, fils d'un receveur des finances, citoyen déclassé, écrivain élégant, à l'imagination mélancolique et vagabonde, ne sut ni se fixer, ni choisir un sujet d'utiles méditations. Il se peignit lui-même dans le poème de *Gringoire* : Gringoire, c'est lui. Il exprima les tristesses de son âme dans ses *Contes tristes*. Il y a de fort jolis vers dans ses *Fleurs de pommier*.

Ses principaux opuscules ont été réunis pour leur mérite littéraire, en 1847, par Charpentier, et publiés en un volume grand in-8° de 408 pages, sous le titre d'*Une voix perdue*. C'est en effet le titre qui leur convient.

Le romancier académicien Octave Feuillet est le littérateur le plus à la mode de notre temps, et il justifie le goût du public par la finesse de ses pensées et la beauté de son style. Mais quel mentor dangereux et perfide! C'est le sourire aux lèvres qu'il vous tend la main, vous séduit et vous égare. Si vous en doutez, lisez *Sibylle*. Ou plutôt, ne la lisez pas.

(1) Né à la Haye-du-Puits le 2 juin 1812, mort à Auteuil le 30 juillet 1845.

Le clergé, dont nous n'avons rien dit encore, a de même payé amplement sa dette.

A commencer par l'abbé Constant-Germain Demons <sup>(1)</sup>, curé de Cherbourg, l'ami de de Gerville. Toutefois ses ouvrages sont restés manuscrits, entre autres une *Histoire de Cherbourg* ; il n'a publié que trois opuscules, dont le plus important est une *Vie de saint Clair*.

L'abbé Manet <sup>(2)</sup>, chanoine honoraire de Rennes et principal du collège de Saint-Malo, natif de Pontorson, illustre en même temps sur un autre théâtre son église-mère. On lui dut, en 1824, une *Biographie des Malouins célèbres*. Il publia postérieurement plusieurs biographies particulières ou vies édifiantes et une *Histoire de la Petite-Bretagne ou Bretagne-Armorique*, en deux volumes in-8°. Mais celle de ses œuvres qui nous importe le plus et qu'on peut regarder comme capitale, est son *Traité de l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel et de Cancale*, avec deux notices supplémentaires, publié en 1829 et couronné par la Société de géographie. L'auteur a laissé en outre d'assez nombreux manuscrits.

L'abbé Martial Pitton-Desprez, de Coutances <sup>(3)</sup>, publia de 1832 à 1838 des *Etrennes coutançaises*, dans lesquelles il consigna beaucoup de notices historiques et de nombreuses éphémérides.

En 1835, l'abbé Michel Lebredonchel <sup>(4)</sup>, alors curé de Baubigny, publia une *Histoire de la paroisse de Néhou*, riche de détails et remplie d'un véritable intérêt, nonobstant la petitesse du théâtre.

En 1841, l'abbé François-Augustin Delamare <sup>(5)</sup>, vicaire général de Coutances, publia son *Essai sur la véritable origine et les vicissitudes de la Cathédrale de Coutances*, dans lequel il démontrait d'une manière victorieuse qu'il est impossible, au point de vue de l'histoire, de placer la construction de la

(1) Né à Cherbourg en 1765, mort à Cherbourg en 1837.

(2) François-Georges-Pierre-Barnabé Manet, né à Pontorson en 1764, mort à Saint-Malo en 1844. Prêtre caché pendant la Terreur et intrépide dans l'accomplissement du devoir sacerdotal ; en butte à la haine personnelle du terrible Lecarpentier, ses premiers écrits furent dirigés contre la constitution civile du clergé.

(3) Né à Coutances en 1799, mort en 1851.

(4) Né à Néhou en 1806, mort curé de Brix en 1856.

(5) Né à Valognes en 1800, mort archevêque d'Auch en 1871.

cathédrale actuelle de Coutances à une époque différente de celle assignée par le Livre-Noir, c'est-à-dire au XI<sup>e</sup> siècle. Ce mémoire fut beaucoup lu et resta sans réplique, parce qu'il n'y a rien à répondre, tant la démonstration est complète. Mais il ne fut point accepté dans ses conclusions, parce que le système anglais du chevalier Gally, qui place la naissance de l'ogive au XIII<sup>e</sup> siècle, était dans la ferveur de sa nouveauté. Les études archéologiques, restreintes dans un champ trop étroit, n'avaient pas encore trouvé les centaines de monuments, maintenant connus, d'un style ogival datant du XI<sup>e</sup> siècle ou antérieurs.

M. l'abbé Pigeon, chanoine, a entrepris, dans un ouvrage édité récemment <sup>(1)</sup>, d'établir que la Cathédrale est une œuvre du XIII<sup>e</sup> siècle, mais sans toucher à une seule des preuves négatives fournies par l'abbé Delamare, et sans même l'essayer. Son système est inadmissible, nous le dirons en son lieu. A part cette erreur sur la date et les suppositions trop ingénieuses sur lesquelles elle s'étaie, le livre n'en est pas moins une étude savante et plus complète que tout ce qui avait été publié jusqu'ici : pleine de détails techniques, trop techniques pour le grand nombre des lecteurs.

En 1845, l'abbé Louis, curé de Sainte-Marie-du-Mont, et ensuite doyen de Canisy, publia de savantes et intéressantes recherches historiques sur la paroisse de Sainte-Marie-du-Mont, l'une des plus importantes du Cotentin par son étendue et les souvenirs qui s'y rattachent <sup>(2)</sup>.

Le laborieux abbé Desroches, curé de Folligny, avait donné au public dès 1838 son *Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*; coup d'essai qui fut un véritable coup de maître, et auquel applaudirent, si non les amis de la littérature académique, du moins les amis de nos antiquités normandes.

On ne saurait partager toutes les idées de l'auteur sur les temps qui précédèrent la conquête de César et sur l'époque gallo-romaine; mais, à partir de la fondation de l'abbaye par saint Aubert, il n'écrivit plus que

(1) *Histoire de la Cathédrale de Coutances*, 1 vol. in-8°. Coutances, Salettes, 1876.

(2) Louis-Adrien Louis, né à Flamanville le 24 février 1800, mort curé-doyen de Canisy en 1877.



preuves en main et ses preuves sont abondantes : il avait puisé aux sources. Les manuscrits de dom Thomas Leroy et de dom Huynes, dont il semble avoir négligé de se servir, afin d'accomplir une œuvre qui lui fût personnelle, ne contiennent pas tout ce qu'il donne et n'y ajoutent guère.

Après ce triomphal début, l'auteur publia une *Histoire des Paroisses de la baie du Mont-Saint-Michel*, une bonne et ample *Notice des Manuscrits* de la bibliothèque d'Avranches, les *Annales ecclésiastiques de l'Atranchin*, les *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches et de toute la Basse-Normandie*.

Il y a dans ce livre une multitude d'erreurs et plus encore de lacunes ; mais il ne suffisait pas de la science d'un seul homme, pour mener à bon terme un pareil ouvrage : il n'aurait pas fallu l'entreprendre.

Nous sommes obligé de dire la même chose de l'*Histoire des peuples anciens et de leurs cultes*, ou *Le Monde primitif, historique et monumental* du même auteur ; 282 pages in-4°. Le savant Court de Gebelin avait consacré à ce sujet cinq gros volumes in-folio, et n'avait bien établi que son insuffisance.

L'abbé Desroches a laissé en outre trois volumes manuscrits de mémoires relatifs à l'*Histoire ecclésiastique de la Bretagne, de la Touraine et de la Normandie*. La bibliothèque d'Avranches, dans laquelle le laborieux écrivain passa tant d'années de sa vie, est ornée de son portrait.

M. Pigeon reprit en 1865 l'étude de l'histoire du Mont-Saint-Michel, et sut la rendre attrayante pour toutes les classes de lecteurs, en la débarrassant des suppositions et de l'attirail des citations et des conjectures hasardées, au seul usage des antiquaires, dont le curé de Folligny l'avait surchargée (1). Toutefois la description tient dans son livre beaucoup plus de place que l'histoire.

M. l'abbé Deschamps du Manoir, vicaire à Avranches, reprit à nouveau la même étude en 1869, et de cette fois il fut donné plus de place à l'histoire qu'à la description (2).

(1) *Description historique et monumentale du Mont-Saint-Michel*, petit in-8°, 1865, 2<sup>e</sup> édition. — *Nouveau Guide descriptif et historique du voyageur dans le Mont-Saint-Michel*. Même format, sans date.

(2) *Histoire du Mont-Saint-Michel et du Mont-Tombelains*.

Plus récemment, en 1876, le R. P. Brin, sulpicien, professeur de philosophie au séminaire de Coutances, se plaçant au seul point de vue des pèlerins, a donné au public une histoire plus abrégée encore, mais illustrée d'un grand nombre de belles photographies, et destinée à propager la connaissance de l'admirable monument, ou plutôt le désir de le visiter <sup>(1)</sup>.

La science hagiologique eut aussi ses représentants, principalement à l'occasion du Bienheureux Thomas Hélye de Biville. Jean-Louis-Auguste Colin, curé de Jobourg, en fit paraître en 1846 une *Vie* qui rappela l'attention vers une procédure tant de fois commencée et toujours abandonnée. Jean-François Guillebert, curé des Pieux, reprit le même sujet en 1858 et le traita plus amplement. Le moment de reprendre aussi la procédure était enfin arrivé, lorsque M<sup>sr</sup> Daniel l'entreprit. Il chargea le grand vicaire Joseph Gilbert <sup>(2)</sup> de la mener à bonne fin.

L'abbé Gilbert était un savant hagiographe, comme le prouvent d'ailleurs les légendes du *Propre* de Coutances, à la rédaction desquelles il prit la part principale lors du retour à la liturgie romaine. Il n'appartenait non plus à personne autant qu'à lui, de donner au public une histoire du Bienheureux Thomas Hélye, et c'est ce qu'il fit en 1867. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de dire mieux; mais on pourrait désirer davantage.

En 1869, M. l'abbé Pigeon entreprit un travail semblable relativement à saint Aubert, évêque d'Avranches. Ici la difficulté était plus considérable, parce qu'il fallait recueillir des matériaux non encore publiés. Il est à désirer que l'auteur complète cet essai, et que la vie, et par conséquent l'invocation, de saint Aubert se popularise dans la contrée qu'il protège.

Nous parlions tout à l'heure du *Voyage de Venise à Constantinople à travers la Grèce* du vicomte du Moncel; ce savant ouvrage nous remet en mémoire le *Voyage de la Troade* et le *Voyage de la Propontide et du Pont-Euxin* de l'abbé

(1) *Seguins irritant animos demissa per aurem  
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus, et quæ  
Ipse sibi tradit spectator.....*

(Horat. de arte poetica.)

(2) Joseph-François-Marie Gilbert, né à Avranches en 1806, mort à Quettreville en 1868.

Jean-Baptiste Chevalier <sup>(1)</sup>, de Trelly, dans le même genre et non moins savants. Ceux-ci, publiés avant la Révolution, ont été réédités à Paris en 1800 et en 1802. Le premier a été traduit en anglais. L'auteur est décédé en 1836, à Paris, avec le titre de conservateur en chef de la bibliothèque Sainte-Genève.

Il avait publié en 1829, sous le pseudonyme de Constantin Coliadès, un troisième ouvrage non moins docte, intitulé *Ulysse-Homère*, dans lequel il soutient avec une ingénieuse érudition l'identité d'Ulysse et de l'auteur de l'*Iliade* et de l'*Odissée*. Cette opinion, accueillie dès l'abord comme un paradoxe insoutenable, mériterait peut-être un examen plus sérieux; erreur et paradoxe ne sont pas la même chose.

La littérature purement classique a eu pour représentants l'abbé Jean Truffert <sup>(2)</sup>, de Bricquebec, professeur de belles-lettres en l'université de Paris avant la Révolution, et depuis professeur de littérature au lycée Charlemagne, auteur d'une traduction des harangues de Cicéron contre Verrès, dont les journaux firent un grand éloge.

L'abbé Michel-Albert Lechevalier <sup>(3)</sup>, de Laulne, auteur d'une *Prosodie* très-estimée, adoptée pour les établissements universitaires, et d'un traité de rhétorique intitulé *Principes de l'art oratoire*, également très-estimé.

En 1832-1839, l'abbé Louis Lebrec <sup>(4)</sup>, vicaire général de Coutances, protonotaire apostolique, alors professeur de philosophie au petit-séminaire de Coutances, publia un *Cours élémentaire de philosophie*; en 1832, une *Dissertation sur le Cartésianisme*. C'était l'époque de la lutte ardente entre les deux philosophies, cartésienne et menaisienne, comme on disait; or, le futur grand vicaire, de bonne et vénérée mémoire, était un cartésien indomptable, autant que gallican. Ces discussions sont déjà loin; l'esprit humain à la recherche de la vérité change sans cesse son point de vue, sans jamais rencontrer l'absolu qu'il cherche.

(1) Né à Trelly en 1752, mort à Paris en 1836.

(2) Né à Bricquebec en 1746.

(3) Mort à Paris en 1810.

(4) Né à Montviron en 1800, mort à Coutances en 1868.

La question était celle-ci : quel est de la raison individuelle ou de la raison commune le *criterium* de la vérité ? la raison individuelle, disaient les cartésiens, la raison commune, disaient les menaisiens. Mais, en cas de partage, répliquaient les cartésiens, il faut toujours en revenir à la raison individuelle, pour juger de quel côté est la véritable raison commune. Si le docte Huet, évêque d'Avranches, avait vécu, il aurait dit magistralement aux uns et aux autres, vous vous trompez tous : il n'y a de vérité certaine que dans la raison divine <sup>(1)</sup>. Ces querelles sont oubliées, et la doctrine de Huet a été condamnée : la raison humaine peut arriver par ses propres forces à la connaissance du vrai.

Le P. Brin a publié, de 1874 à 1876, un nouveau cours de philosophie scolaire à l'usage des élèves des séminaires. L'ouvrage embrasse toutes les questions maintenant à l'ordre du jour, et résume toutes celles qui ont été discutées par le passé. L'auteur promène son scalpel, c'est son instrument favori, avec une merveilleuse dextérité sur tout ce qu'il touche. Nous voudrions voir son livre traduit en français, convenablement développé et transformé en une *Somme* de philosophie à l'usage du public. Il y aurait beaucoup à gagner et beaucoup à apprendre. L'auteur n'est pas seulement un maître en la matière, c'est un très-savant maître. Mais n'y a-t-il pas trop de science entassée dans un si petit espace, et les élèves peuvent-ils en acquérir autant dans le cours d'une année?

Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas le dernier mot. Vous enfermeriez en vain l'esprit humain dans un cercle de Popilius, il s'échapperait par la tangente. Le oui et le non ne sont pas les termes extrêmes de la discussion : les talmudistes ont un adage d'incontestable vérité : Hillel dit *oui*, Schammaï dit *non*, mais la synagogue dit *autrement*.

La haute philosophie fournit aussi des œuvres éminentes ; à commencer par les *Origines de la charité catholique* de l'abbé Jean-François-Alexandre Tollemer, bibliothécaire de la ville de Valognes <sup>(2)</sup>. Ouvrage remarquable,

(1) Voy. ses *Questiones Alnetanae*.

(2) Né à Valognes en 1802, a publié en outre comme professeur au collège de Valognes, *Théorie raisonnée des figures de mots et des figures de pensée*, un volume in-12. *Résumé de Psychologie*, un volume in-8°. Ses *Origines de la Charité catholique*, Paris, 1863, in-8°, parurent dès 1854 sous le titre de *Quelques œuvres de miséricorde, etc.*

d'une lecture attrayante; démonstration parfaite en son genre de l'excellence du christianisme, et signal de rappel à cette parole du Seigneur : Si vous vous aimez les uns les autres, on reconnaîtra à cette marque que vous êtes mes disciples.

L'abbé Henri-Marie Dubois, successivement missionnaire du diocèse, curé de Saint-Pierre de Coutances et supérieur du séminaire <sup>(1)</sup>, se plaça dans un rang non moins élevé par des publications du genre ascétique. Lorsque l'affaiblissement de sa santé l'eut obligé à prendre du repos, il voulut enseigner encore, ou plutôt il recueillit le miel et le parfum de ses enseignements antérieurs et l'offrit au public. La *Pratique du zèle ecclésiastique* et le *Saint Prêtre* résumèrent les observations du pasteur des âmes; le *Guide des séminaristes* et le *Jeune Prêtre*, les leçons du supérieur de séminaire; la *Pratique du christianisme*, les prédications du missionnaire. Ouvrages excellents, mais peu onctueux et écrits avec une trop rude franchise; aussi sont-ils tombés dans un oubli regrettable, après avoir obtenu une vogue momentanée. Une dernière œuvre, intitulée *Promenade au milieu des plantes et des fleurs*, publiée en 1864, après la mort de l'auteur, présente les mêmes qualités et les mêmes défauts; les réflexions philosophiques, morales, chrétiennes y abondent; mais il y a trop peu de ce que le sujet demandait, de ce que saint François de Sales et Fénelon auraient su y répandre, la gentillesse et la grâce.

Nous signalerons au même caractère de la rude franchise un ouvrage non moins excellent de l'abbé Adolphe Legoupils, missionnaire apostolique, curé de Notre-Dame-de-Cenilly, intitulé *La Dette de la Paternité*, ou les devoirs des parents dans l'éducation de leurs enfants, publié en 1867 à Paris, à la librairie catholique de Périsset; vrai livre d'or, qu'il faudrait imprimer avec luxe et déposer dans toutes les corbeilles de mariage.

Ici c'est le langage de la raison et de la religion parlé au cœur et à la conscience.

Pour parler à l'intelligence, la philosophie didactique s'éleva à de plus grandes hauteurs sous la plume de M. l'abbé Aimé-Victor-François Guil-

(1) Né à Avranches en 1801, décédé en 1859.

bert, archiprêtre, curé de Valognes, dans la *Divine Synthèse*, ou exposé des preuves de la religion révélée, publiée en 1864. L'auteur écrit avec une grande distinction et une merveilleuse clarté; il traite d'abord de la possibilité et ensuite de la nécessité d'une révélation surnaturelle; il la suit chez le peuple hébreu, il la cherche chez les peuples payens; il la montre accomplie en Jésus-Christ, et continuée par l'Eglise catholique. L'ouvrage est assurément bon pour la classe des lecteurs auxquels il est destiné : savoir, les gens du monde, qui n'ont pas le goût ou le loisir d'entreprendre de longues études, pour se former à eux-mêmes une conviction raisonnée, et qui cherchent de bonne foi la vérité. Il peut servir aussi d'introduction à des recherches plus approfondies et de fil d'Ariane dans le labyrinthe des opinions humaines. Le chapitre relatif aux traditions conservées par les peuples payens nous semble de trop, parce que là tout devient contestable.

Pendant que le docte curé de Valognes accomplissait son beau travail, le R. P. Mémain, de la congrégation de Pontigny, missionnaire au Mont-Saint-Michel, composait ses *Etudes chronologiques pour l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, ouvrage d'une apparence scientifique qui éblouit, mais qui repose en réalité sur trois hérésies : 1° Une hérésie en chronologie, car le Seigneur n'est pas venu au monde sept ans avant l'ère vulgaire, mais quatre ans et cinq jours; 2° une hérésie en astronomie, parce que les Juifs ne comptaient pas pour premier jour de la lune le jour de sa naissance astronomique, mais le premier après son apparition, à partir du soir; 3° une hérésie formelle en religion, parce que Jésus-Christ n'était pas « dans sa trente-cinquième année à l'époque de son baptême, et dans sa trente-neuvième à l'époque de sa mort, » comme le dit l'auteur. Il est mort à trente-trois ans; c'est un article de foi défini par la bulle jubilaire *Salvator noster* <sup>(1)</sup> d'Urbain VI donnée en 1389.

(1) Cette bulle, extrêmement rare, ne se trouve probablement que dans Amorrio. Elle est longue et nous n'en citerons que le passage qui regarde notre sujet.

« Urbanus episcopus servus servorum Dei... Salvator noster unigenitus Dei filius... Intendentes quod anno tricesimo tertio Salvatoris D. N. J. C. ipse Salvator Noster pro nobis Æterno Patri Adæ debitum solvit et veteris piaculi coinquinationem proprio sanguine detersit destructisque mortis vinculis victor ab inferis resurrexit..... et quod mysterio hujusmodi triginta trium annorum qui fuerunt totum tempus vitæ ipsius nostri Salvatoris quibus conversatus est in mundo miro clausit ordine sui moras incolatus.....

Heureusement nous avons à citer après celui-ci, par ordre de date, un ouvrage qui fait compensation, quoique dans un autre ordre d'idées : le *Problème économique et la Doctrine catholique* du P. Albert-Louis Delaporte de Bois-Roussel, de Mortain. L'auteur, maintenant supérieur général des Prêtres de la Miséricorde, était alors professeur de philosophie à la faculté académique de Bordeaux. C'était en 1871, à l'époque où toutes les grandes questions sociales étaient soulevées et violemment agitées, à la suite d'un effondrement politique sans exemple et en face d'un inconnu redoutable et menaçant : sur quelles bases nouvelles sera-t-il possible de rasseoir la société? La civilisation elle-même était en jeu. Le problème économique entraînait nécessairement dans les prémisses de toute discussion.

Admirablement préparé par les études théologiques de toute sa vie et l'étude philosophique dont il s'occupait alors, le P. de Bois-Roussel entreprit de montrer que le problème économique était tout uniment une question religieuse, dont le catholicisme mis en pratique fournissait la solution.

Cela est vrai : le catholicisme seul est à la base de toute perfectibilité sociale ; mais il a affaire à des adversaires qui lui disent : Nous ne voulons pas de vous. Ils cherchent ailleurs, et ne trouvent rien ; toujours rien ; jamais rien <sup>(1)</sup>.

A cette couronne de littérateurs et de savants dont le diocèse s'honore, il y aurait à ajouter plusieurs orateurs d'un grand talent ; mais, trop modestes, nos orateurs se sont contentés d'édifier et d'instruire leurs contemporains, sans rien laisser à la postérité. Les sermons des deux frères Legoupils <sup>(2)</sup>, maintenant en voie d'impression, feront seuls à cette règle une heureuse exception ; et si les auteurs l'avaient prévu, que serait-il arrivé ?

(1) Voy. le *Problème économique et la Doctrine catholique*. In-8°. Palmé 1871.

L'auteur a publié la *Vie du P. Jean-Baptiste Rozan*, fondateur de la Société des PP. de la Miséricorde.

*Imitation de saint Vincent-de-Paul*. Traduit en espagnol et en allemand.

*Étude sur l'itinéraire de l'âme à Dieu, de saint Bonaventure*, etc., etc.

(2) Jean-Baptiste Legoupils, né au Mesnil-Gilbert le 9 janvier 1800, mort curé de Cherbourg en 1851.

Adolphe Legoupils, né au Mesnil-Gilbert le 1<sup>er</sup> juillet 1815, mort chanoine théologal le 2 août 1876.

Jean-Baptiste, décédé curé de Cherbourg <sup>(1)</sup>, après avoir été longtemps missionnaire du diocèse, a plus de suavité et d'onction, il excelle dans les conférences, il plaît, il attache; Adolphe, missionnaire apostolique, plus de puissance et d'action : il y a du Bourdaloue dans sa manière. Mais il se soutient moins ; il est inégal. Nous voulons dire que ses sermons ne sont pas tous d'une même valeur. Il y en a un certain nombre de très-remarquables <sup>(2)</sup>. Beaucoup de recueils imprimés au dernier siècle et très-prisés alors, ne valent pas celui-ci.

Nous ferons observer, à l'occasion de la *Conférence sur la femme vertueuse*, de la fin du III<sup>e</sup> volume, que l'Eglise ne décerne point aux femmes en général le beau titre de sexe dévot. Le *devotus femineus sexus* de l'antienne *Sancta Maria* des suffrages regarde les religieuses. *Devotus* vient de *votum*. Cette formule paraît remonter au temps où la prononciation des vœux était accompagnée d'une sorte de consécration.

Terminons cette trop courte notice par la mention des prélatures dont le clergé du diocèse fut honoré dans la personne de plusieurs de ses membres. Et d'abord l'excellent et savant Jean-Charles-Richard Dancel, de Cherbourg, curé de Valognes, promu en 1827 à l'évêché de Bayeux. Ensuite le docte et célèbre Jacques-Louis Daniel, de Contrières, évêque de Coutances, dont nous avons parlé amplement, et le sage et pieux François-Augustin Delamare, de Valognes, grand vicaire de Coutances, devenu évêque de Luçon, mort archevêque d'Auch en 1871.

M<sup>sr</sup> Dancel naquit à Cherbourg en 1762. Il était professeur au collège d'Harcourt, lorsque la Révolution éclata. Il publia une *Apologie du serment civique*, sous l'anonyme d'un prêtre de la société de Sorbonne, ami de la religion et des lois. Puis il se reconnut, se rétracta et émigra en Angleterre. Mais un prêtre du nom de J.-J. Scelle, ancien curé constitutionnel de Briquebosq et non rétracté, devait lui faire payer cher ce faux pas, en publiant

(1) La ville de Cherbourg n'était pas encore divisée en plusieurs paroisses, et le curé était vicaire général pour l'arrondissement.

(2) Nous signalerons parmi les meilleurs : le deuxième du recueil, sur la Parole de Dieu ; le vingt-septième, sur le Délai de la Conversion ; le cinquante-quatrième, sur la Chananéenne ; le cinquante-sixième, sur la Communion ; le cinquante-huitième, sur le Ciel, etc.



à son tour plusieurs *Mémoires* à l'adresse de ce collègue assermenté d'autrefois. Le dernier est de 1831, et l'évêque de Bayeux devait mourir en 1836.

M<sup>sr</sup> Aimé-Victor-François Guilbert, supérieur du séminaire de Mortain, ensuite curé de Valognes, maintenant évêque de Gap, est né à Cérisy-la-Forêt le 15 novembre 1812.

M<sup>sr</sup> Pierre-Marie Osouf, secrétaire de l'évêché de Coutances, sacré en 1877 évêque d'Arsinoë (*in partibus infidelium*), vicaire apostolique du Japon Septentrional, est né à Cérisy-la-Salle le 26 mai 1829.





## ÉVÊQUES DE COUTANCES.

ANGULON . . . . .	
HUBERT . . . . .	
VIBARD . . . . . En	829
ERLOUIN . . . . .	843-862
SEGINAND . . . . .	866-877
LISTE . . . . . En	890
RAGENARD . . . . .	
HERLEBOLD . . . . . En	905
AGEBERT . . . . .	
THIERRI . . . . . En	943
HERBERT . . . . . En	944
ALGERONDE . . . . .	
GILLEBERT . . . . .	
HUGUES . . . . .	989-1025
HERBERT . . . . .	1025-1026
ROBERT . . . . .	1026-1048
Geoffroi DE MONTBRAY . .	1048-1093
RAOUL . . . . .	1093-1109
ROGER . . . . .	1109-1123
Richard DE BRIX . . . . .	1123-1131
ALGARE . . . . .	1131-1150
Richard DE BOHON . . . .	1151-1179
.....	
Guillaume DE TOURNEBU .	1184-1202
VIVIEN . . . . .	1202-1208
Hugues DE MORVILLE . . .	1208-1238
Gilles DE CAEN . . . . .	1246-1248
.....	
Jean d'ESSEY . . . . .	1251-1274
EUSTACHE . . . . .	1282-1294
Robert d'HARCOURT . . . .	1294-1315
Guillaume DE THIEUVILLE .	1315-1347
Louis d'ERQUERY . . . . .	1347-1371
Silvestre DE LA CERVELLE .	1371-1386
Nicolas DE THOLON . . . . .	1386-1387
Guillaume DE CRÉVECŒUR .	1387-1408
Gilles DES CHAMPS . . . . .	1408-1413

## ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

NORGOT . . . . . Environ	833
JEAN . . . . .	840
ANSEGAUD . . . . . En	847
REMI . . . . . En	855
WALBERT . . . . . En	860
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
NORGOD . . . . . En	990
MAUGILDE . . . . . En	1026
HUGUE . . . . . En	1028
.....	
Jean d'AVRANCHES . . . . .	1060-1068
MICHEL . . . . .	1068-1094
TURGIS . . . . .	1094-1133
Richard DE BEAUFOU . . . .	1133-1143
Richard DE SUBLIGNY . . . .	1143-1154
HERBERT . . . . .	1154-1164
ACHARD . . . . .	1164-1174
RICHARD . . . . .	1174-1182
Guillaume BUREL . . . . .	1182-1194
Guillaume DE THOLMÉ . . . .	1201-1210
Guillaume d'OSTEILLEY . . .	1210-1236
Guillaume DE SAINTE- MÈRE-ÉGLISE . . . . .	1236-1252
Richard LAINE . . . . .	1253-1264
HUGUE . . . . .	1264-
Richard L'ANGLAIS . . . . .	1265-1269
Raoul DE THIEUVILLE . . . .	1269-1292
Geoffroi BOUCHER . . . . .	1292-1305
Nicolas DE LUZARCHES . . . .	1305-1314
Michel DE PONTORSON . . . .	1314-1313
Jean DE LA MOUCHE . . . . .	1316-1327

## ÉVÊQUES DE COUTANCES.

Jean DE MARLE.....	1414-1418
Pandolphe DE MALATESTA	1418-1424
Philebert DE MONTJEU..	1424-1439
Gilles DE DUREMORT....	1439-1444
Jean DE CASTIGLIONE...	1444-1453
Richard-Olivier DE LONGUEIL.....	1453-1470
Benoît DE MONTFERRAND.	1470-1476
Julien DE LA ROVÈRE..	1476-1478
Geffroi HERBERT.....	1478-1510
Adrien GOUFFIER.....	1510-1519
Bernard DIVITI.....	1519-1520
René DE BRESCHE DE LA TREMOILLE.....	1525-1529
Philippe DE COSSÉ.....	1530-1548
Payen LE SUEUR D'ESQUETOT.....	1548-1551
Étienne MARTEL DE BACQUEVILLE.....	1552-1560
Artur DE COSSÉ.....	1561-1587
Nicolas DE BRIROY.....	1597-1620
Nicolas BOURGOING....	1623-1625
Léonor DE MATIGNON...	1633-1646
Claude AUVRY.....	1646-1658
Eustache LE CLERC DE LESSEVILLE.....	1658-1665
Charles-François DE LOMÉNIE DE BRIENNE..	1667-1720
Léonor GOYON DE MATIGNON.....	1722-1757
Jacques LE FÈVRE DU QUESNOY.....	1757-1764
Ange-François DE TALARU DE CHALMAZEL.	1765-1798

## ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Jean DE HAUTFANEY...	1332-1358
Foulques DU PLESSIS-BARDOUL.....	1358-1358
Robert PORTE.....	1358-1379
Laurent DE FAYE.....	1379-1391
Jean DE SAINT-AVIT....	1391-1442
Martin PINART.....	1442-1452
Jean BOUCARD.....	1453-1484
Louis DE BOURBON....	1485-1510
Louis HERBERT.....	1511-1526
Jean DE LANGEAC.....	1526-1532
Robert CENEAU.....	1532-1560
Antoine LE CIRIER....	1560-1573
Augustin LE CIRIER...	1573-1580
Georges PÉRICART....	1583-1587
François PÉRICART....	1588-1639
Charles VIALART.....	1641-1644
Roger D'AUMONT.....	1644-1654
Gabriel DE BOISLÈVE..	1651-1667
Gabriel - Philippe DE FROULAY DE TESSÉ..	1669-1689
Pierre-Daniel HUET...	1692-1699
Rolland - François DE QUERBOENT DE CORTANFAO.....	1699-1719
César LE BLANC.....	1720-1746
Pierre - Jean - Baptiste DURAND DE MISSY..	1746-1764
Raimond DE DURFORT-LÉOBARD.....	1764-1766
Jean-François DE MALIDE.	1766-1774
Pierre-Augustin GODARD DE BELBEUF.....	1774-1802

## ÉVÊQUES DE COUTANCES ET AVRANCHES.

Claude-Louis ROUSSEAU.....	1802-1807
Pierre DUPONT-POURSAT.....	1808-1835
Louis-Jean-Julien ROBIOU DE LA TRÉHONNAIS	1836-1852
Jacques-Louis DANIEL.....	1853-1862
Jean-Pierre BRAVARD.....	1862-1875
Abel-Anastase GERMAIN.....	1876-

FIN.



**APPENDICES A L'HISTOIRE**

**DU DIOCÈSE**

**DE COUTANCES ET AVRANCHES.**

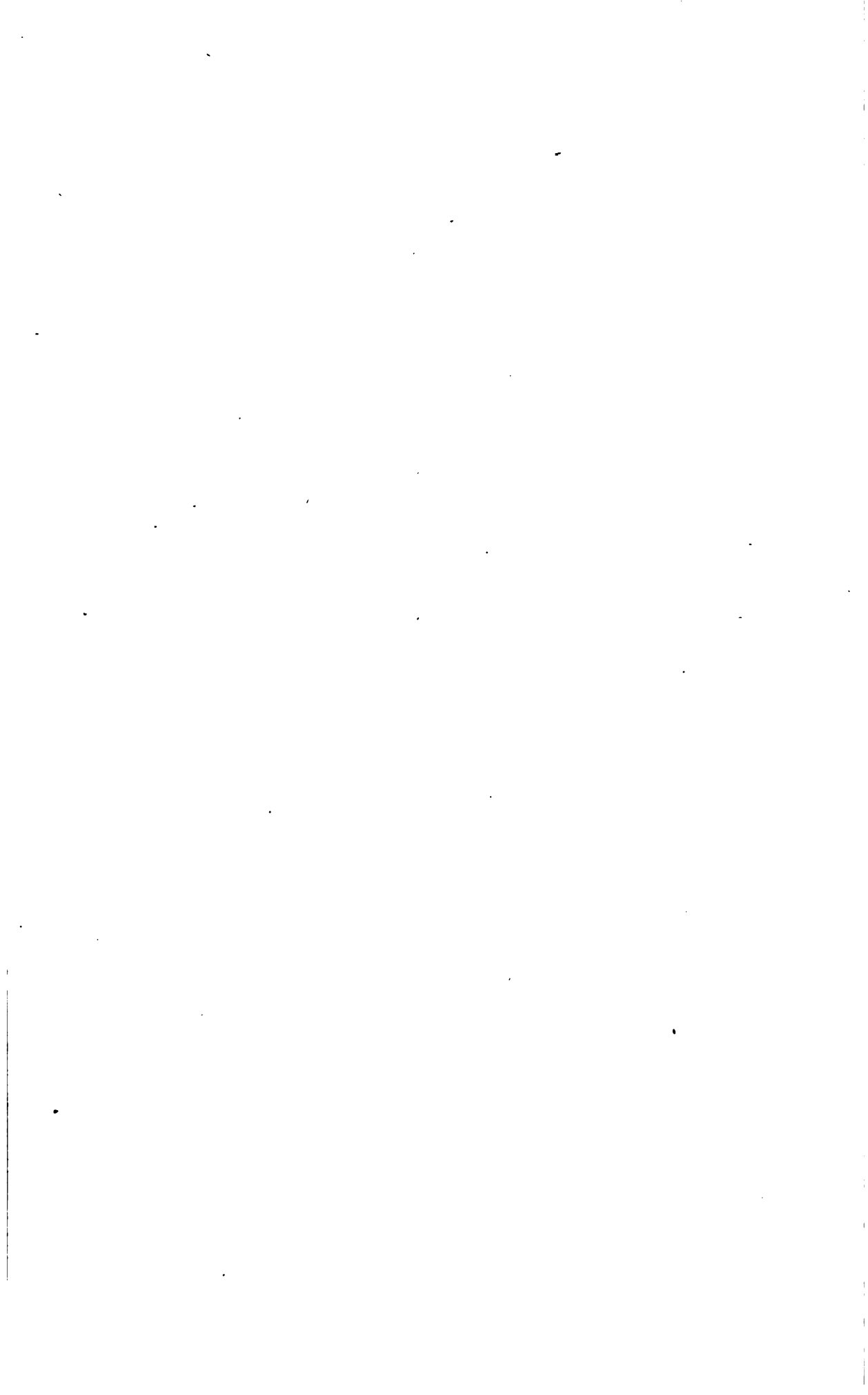




*B. Alexandre.*

**MOSQUÉE D'AHMED-IBN-TOULOUN, AU CAIRE.**  
**Intérieur du Maqsourah.**  
**(264 à 266 de l'hégire.)**





# LA CATHÉDRALE DE COUTANCES

## § I. — HISTOIRE.

La cathédrale de Coutances, un des monuments les plus remarquables de France, et qui serait richement décoré, s'il avait été construit à Paris plutôt qu'en un lieu ignoré d'une province lointaine, est l'œuvre de deux architectes qui ont vécu à peu d'années d'intervalle ou, si l'on veut, de deux évêques qui se sont succédés immédiatement, Robert et Geoffroi de Montbray. A celui-ci et à ses parents, les conquérants-fondateurs du royaume de Naples et Sicile, revient l'honneur de la seconde partie, qui est la principale; on ne sait quelle part l'évêque Robert prit à l'œuvre accompli de son temps, ni même s'il y concourut. On ne sait pas davantage le nom du maître-ès-œuvres de Geoffroi de Montbray; mais personne n'ignore que ce fut un moine de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, connu dans les traditions populaires sous le nom de saint Jouvin, qui éleva la première partie de l'édifice, c'est-à-dire la nef.

Afin qu'on ne pût l'ignorer, il s'y est représenté lui-même au chapiteau du second pilier du bas-côté méridional, en tiers avec la duchesse Gonorre, fondatrice, d'un côté, et de l'autre, le duc Robert-le-Magnifique, son petit-fils, alors régnant <sup>(1)</sup>. Et afin qu'on ne pût méconnaître Gonorre, il a représenté au chapiteau du pilier suivant l'aventure de chasse à laquelle elle dut l'honneur de devenir duchesse de Normandie <sup>(2)</sup>.

L'évêque Robert siégea de 1027 à 1048. Geoffroi de Montbray, qui fit construire les deux clochers, le transept avec sa lanterne magnifique et le

(1) Ou peut-être Richard I, si cette fondation avait été imposée à titre d'expiation, ce qui était dans les mœurs du temps.

(2) Le duc Richard I<sup>er</sup> fit la connaissance de Gonorre en une partie de chasse dans la forêt d'Arques. On peut voir le récit très-naïf et aussi peu édifiant dans Guillaume de Jumièges, lib. VIII, cap. xxxvi.

Les têtes couronnées de la duchesse et de son petit-fils, faites ressemblantes à dessein, sont bien conservées; il manque un trèfle à chaque couronne. Le moine n'a plus sa tête, ni le petit modèle de monument qu'il dut porter dans ses mains.

A l'autre chapiteau, le gibier sur lequel le chasseur décoche une flèche, paraît être un aigle, mais il est mutilé. La belle jeune fille qui regarde en tapinois, porte une haute coiffe qu'on ne désavouerait pas encore au pays de Caux.

chœur, de 1048 à 1093. La chapelle du rond-point est l'œuvre de l'évêque Sylvestre de la Cervelle, qui siégea de 1374 à 1386. Nous parlerons en leur lieu des chapelles de la nef.

Le *Livre-Noir*, qui nous entretient des constructions des évêques Robert et Geoffroi de Montbray, est, en ce point, une autorité d'une certitude absolue <sup>(1)</sup>.

L'auteur du récit dont se compose la première partie du volume appelé *Livre-Noir*, avait été témoin oculaire de ce qu'il rapporte, à titre d'employé cleric à la cathédrale. « Pierre (le camérier), dit-il, avait soin de remettre tous les mois et à chacune des fêtes de Noël, l'Épiphanie, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte et l'Assomption, au premier custos, il y en avait six, tous ecclésiastiques, une provision d'encens, qu'il fallait éplucher grain à grain, afin de n'employer au service de l'autel que ce qui était blanc et pur, on rejetait le reste. Nous l'avons vu et fait; *quod vidimus et fecimus*.

Ce témoin, placé dans des conditions où une honorable probité est nécessaire, a assisté à la bâtisse du chœur, du transept et des clochers; quant à la nef, c'était déjà fait, quoique depuis peu; aussi, n'en dit-il que quelques mots. Après avoir parlé brièvement et en assez mauvais termes de l'évêque Robert, il ajoute: « C'est cependant de son temps que l'église de Coutances fut commencée et une partie construite, de la fondation et au moyen des largesses de la comtesse Gonorre, avec l'aide aussi des chanoines, qui cédèrent temporairement à l'œuvre la moitié des revenus de l'autel, et le concours de barons et de diocésains fidèles, comme on le voit jusqu'à maintenant par les noms de plusieurs d'entre eux, qui sont gravés sur la pierre aux arceaux de l'église <sup>(2)</sup>. »

La comtesse ou duchesse Gonorre <sup>(3)</sup>, ces deux titres sont l'équivalent l'un de l'autre sous la plume de nos anciens historiens, avait été femme du duc Richard I<sup>er</sup> et mère de Richard II; c'était son petit-fils, Robert-le-Magnifique, qui gouvernait, lorsqu'elle entreprit la fondation de la cathédrale. On ne saurait dire quel lien rattachait au diocèse de Coutances cette princesse, d'une naissance obscure, la jouissance douairière, peut-être, de quelque propriété domaniale; mais la fondation d'une belle cathédrale de la part de la grand'mère était tout-à-fait dans les goûts du petit-fils.

Quelle est cette partie du bel édifice qui fut construite (*constructa*) du temps de l'évêque Robert? ce n'est pas le chœur, ce n'est pas le transept, ce ne sont pas les clochers, car tout ceci est l'œuvre de Geoffroi de Montbray, dit notre auteur, et il assista à la construction; c'est donc la nef.

Cette nef est en effet une œuvre spéciale, différente de tout le reste, semblable à elle-même d'un bout à l'autre et de la base au sommet, du plus beau et du plus pur roman, de petit appareil, d'un goût exquis, d'une main-d'œuvre accomplie et que celle des autres parties de l'édifice est loin d'égalier.

Que la forme ogivale des arcades ne scandalise personne; la base des co-

(1) L'autographe est égaré, mais la partie historique du volume, contenant l'histoire des deux évêques Robert et Geoffroi de Montbray, est imprimée dans la *Gallia Christiana*, XI<sup>e</sup> vol., art. *Instrumenta Ecclesie Constantiensis*.

(2) Hujus tamen temporibus incœpta et ex parte constructa est Constantiensis ecclesia, fundante et coadjuvante Gonorra comitissa, auxiliantibus etiam canonicis, redditibus medietatis altaris ad tempus operi concessis, cooperantibus quoque baronibus et parochianis fidelibus, quod usque hodie contestantur aliquot ipsorum nomina insculpta lapidibus in ecclesie arcubus.

(3) Guillaume de Jumièges dit Gonnora, notre auteur dit Gonorra.

lonnes, les colonnes, les chapiteaux, les contre-forts, les colonnettes, les sujets et le genre de la sculpture tout est roman et d'un bon goût qui ne se rencontre dans aucun monument gothique. D'ailleurs, le gothique n'a que faire de pareils détails. Une belle église romane est une coquette qui tire sa beauté de sa parure.

Ces murailles si hautes, si minces, si légères, percées de grandes baies et tellement évidées qu'il faudrait autant de pierres pour les remplir, qu'il en a fallu pour les bâtir, n'étaient pas destinées à porter des voûtes<sup>(1)</sup>. Quand il leur en fut imposé, à une époque indéterminée, probablement au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, elles s'écartèrent. La fuite est de vingt centimètres d'un côté de vingt-six de l'autre en dehors du point de base; il n'y a pas encore de surplomb à l'extérieur, mais le fruit est perdu.

C'est pour arrêter la ruine, que l'on construisit à la hâte avec des pierres de toute provenance et de toute dimension, les arcs-boutants qui les maintiennent. La preuve qu'ils ont été faits après coup, c'est qu'ils deviendraient trop courts, si les murailles reprenaient leur premier aplomb.

C'est aussi, selon toute apparence, pour donner du poids et de la solidité au point d'où partait l'écartement, qu'on remplit les baies du triforium des épaisses et laides murailles qu'on y voit. Si on n'avait voulu que les aveugler, il aurait suffi d'une cloison. Et c'est comme contre-poids qu'on établit à l'intérieur, en hors-d'œuvre, ces grosses et lourdes galeries en quatre feuilles, dont les corniches de support empâtent le pied des colonnettes du triforium.

L'aspect est changé et la grâce perdue. Mais enlevez par la pensée ces disgracieuses galeries, et celles du haut, qui sont aussi surajoutées, rendez aux baies ogivales et aux colonnettes du triforium leur élancement, et vous aurez un des plus légers et des plus gracieux monuments qui se puissent imaginer.

L'auteur de cette merveille s'appelle populairement saint Jouvin. Partout ailleurs, c'est l'Ascension qui est la fête des maçons. A Coutances, c'est monseigneur saint Jouvin qui est leur patron<sup>(2)</sup>. Pour les écrivains, c'est à un moine de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes que l'honneur revient, avons-nous dit, et la raison est facile à trouver.

Saint Pair avait fondé un grand nombre de monastères dans les diocèses de Coutances et d'Avranches; or, saint Pair était un moine fugitif de l'abbaye d'Enesse (*Enessio* et *Enixio*) au diocèse de Poitiers. Lorsque sa retraite au bord de la forêt de Sciscy fut découverte, son abbé, saint Généroux, vint le remettre sous l'obédience. L'abbaye de Saint-Pair et ses filles ressortirent donc à celle d'Enesse.

Or, les chanoines d'Enesse tombèrent dans un tel relâchement, que Charles-le-Chauve établit en leur place, en 864, les Bénédictins de Saint-Martin-de-Vertou, près Nantes, chassés de leur monastère par les Normands, à condition qu'Enesse demeurerait chef d'ordre, que Saint-Martin-de-Vertou lui

(1) L'église de Mortain n'a pas de voûte. L'église de Lessay n'en avait pas. Celle qui existe fut commencée probablement par Pierre Le Roy, qui devint abbé du Mont-Saint-Michel en 1386. Les églises byzantines n'ont pas de voûtes.

(2) On lit sur un des piliers de l'église Saint-Pierre de Coutances : « Les maistres massons de ceste ville ont fonde à perpetuite en l'église de ceans deux messes a note a diacre et sous diacre et coeuriers en p-cedant it, icelles leau beniste departir et p-cession p-dehors sil nest dimanche lune le jour de la Somption n-re dame et laultre le p-mier jour de S-gnor S JOUVIN a lheure de huict a neuf heures retintees a trente coups de la grosse cloche et trente avant le vol la Sequence et libera jouxte le c-tract du xxviii<sup>e</sup> jour de decembre 1582.

serait subordonné, s'il venait à se relever, ce qui advint, et que ceux des chanoines d'Enesse qui voudraient embrasser la règle de Saint-Benoît, resteraient dans leur maison.

A partir de ce moment, l'abbaye d'Enesse n'apparaît plus sous ce nom, elle s'appelle Saint-Jouvin, ou Saint-Jouin-lez-Marnes.

La ville de Saint-Lo n'étant tombée au pouvoir des Normands qu'en 890 et par suite le reste du pays, y compris Coutances et Avranches. Les moines de Saint-Jouvin eurent le temps de prendre possession des propriétés de l'abbaye de Saint-Pair. Il leur fut loisible d'y revenir après la conversion de Rollon, et mieux encore après la bataille du Mont-aux-Malades. Aussi, le Conquérant, son frère, le comte Robert de Mortain, et son neveu, le comte Guillaume, rencontraient-ils partout où ils voulaient fonder un établissement, à Mortain, à Saint-Hilaire, à Saint-James, à Saint-Benoît-de-Beuvron, des Bénédictins qui réclamaient un droit de propriété.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il se soit trouvé un moine de Saint-Jouvin, disposé à mettre ses talents en architecture au service de la duchesse Gonorre.

Son confrère du Mont-Saint-Michel, l'abbé Hildebert II, venait de construire en ogives les quatre belles cryptes qui devaient supporter l'église de l'abbaye. Deux existent. L'ogive n'était donc plus à trouver. Hildebert avait besoin de donner de la force à son édifice; il l'exagéra. Celui-ci devait songer à l'élégance; il exagéra la légèreté.

Il emprunta aux jardins et aux champs du voisinage la faune sculptée sur les corbeilles de ses chapiteaux et dans ses rosaces : c'est la feuille d'artichaut, le laiteron, le panicault, diverses fougères, l'armoïse, divers chardons, des trèfles et des quintefeilles, la buglosse, le lotier, la scabieuse maritime, la grande éclaïre, etc.

Cette partie de l'édifice, maintenant bas de l'église, était par destination le chœur d'une église à cinq nefs. Les deux énormes pilastres qui la terminent, et qui supportent un côté de la tour centrale, usage pour lequel ils sont beaucoup trop gros, devaient servir de supports et d'entrée à une abside magistrale, qui aurait probablement en profondeur toute la longueur du rayon et en hauteur le double de la hauteur de la nef. C'est ainsi que, dans une pensée mystique, on reportait au chevet le pinacle que Salomon avait placé à l'entrée de son temple.

Les deux premières nefs latérales devaient-elles se terminer en absidions ? il ne le semble pas ; la disproportion aurait été grande, et il ne reste nulles traces de pierres d'attente. Les deux basses nefs, celles qui ont été transformées en chapelles, se terminaient par deux massifs de maçonnerie, de l'épaisseur des gros piliers de l'entrée de l'abside, pour la régularité de l'œuvre; mais au centre desquels avaient été ménagés des puits d'escaliers, pour la communication avec les galeries <sup>(1)</sup>.

Le cordon longitudinal qui recevait le bord supérieur de la couverture des basses nefs avant leur exhaussement et leur transformation en chapelles,

(1) Le puits ou cage d'escalier du côté du nord a été changé en un passage qui s'est appelé l'huis-froid, et pour l'éclairer, une fenêtre d'intérieur a été ouverte sur le transept. Celui du midi a été transformé temporairement en une chapelle, et pour donner plus de largeur à la chapelle, on a démoli le mur du côté du transept et on l'a remplacé par une plaquette de l'épaisseur des deux mains, du plus mauvais goût et d'une architecture impossible.

existe sous les dalles qui les recouvrent maintenant à plat, et démontre qu'il y eut à la nef trois étages de couvertures comme au chœur ; ou plutôt c'est le chœur qui fut élevé en conformité des dimensions de la nef <sup>(1)</sup>.

La nef, avec le style, le genre d'architecture, l'appareil et la main-d'œuvre qui lui sont propres, supporte à l'orient le côté occidental de la tour centrale, qui est d'un genre différent, et à l'occident, le côté oriental des clochers, du même faire que la tour centrale ; donc la nef a été faite la première, et elle était conduite à l'état de perfection où nous la voyons, quand Geoffroi de Montbray entreprit d'achever l'œuvre.

Cette conclusion, qui ressort avec évidence de l'aspect du monument, est d'ailleurs conforme aux récits du *Livre-Noir*, qui nous apprend que Geoffroi éleva le chœur, le transept et les clochers, sans parler de la nef, ainsi que nous venons de le dire.

Si cette nef, qui devait être un chœur, avait été prolongée à l'occident de la longueur prévue dans le plan primitif, ce serait encore une cathédrale remarquable parmi les plus belles ; mais le nouvel architecte, adoptant un autre genre, préféra mettre ses clochers à la place où le transept aurait été ; son transept avec la sublime tour centrale, à la place de l'abside, et le chœur au delà ; de cette sorte, les deux gros piliers d'entrée de l'abside, qu'il fallut pourtant élargir encore, servirent à masquer le point de jonction. C'est plus beau ; c'est incomparable ; mais il n'en résulte pas moins deux fautes considérables, la première en architecture, parce que les deux grosses colonnes sont beaucoup trop fortes pour la fonction qu'elles remplissent et hors de proportion avec celles qui les accompagnent ; la seconde, contre l'esthétique, qui veut que la nef d'une église soit plus forte et plus simple, et le chœur plus ouvert et plus riche de détails. Symboliquement, la nef appartient au Père, qui est la puissance ; le chœur, au Fils, qui est l'opérateur ; le sanctuaire, à l'Esprit-Saint, qui est l'illuminateur.

Arrivons à l'œuvre de Geoffroi de Montbray.

Le grand évêque fut promu au siège de Coutances en 1048. L'achèvement de son église cathédrale fut le premier objet de ses préoccupations ; il y rêvait jour et nuit ; il la voulait belle entre toutes ; il fallait qu'on en parlât ; *ut eandem ecclesiam celebrem gloriosamque restitueret*. (Lib.-Nig.)

Le moyen auquel il s'arrêta, fut « de se rendre sans retard en Pouille et en Calabre, et de demander des secours à Robert, surnommé Guichard, son diocésain, et aux autres barons, ceux-ci ses parents, ceux-là de sa connaissance ou de son rang. Il en rapporta de grandes sommes en or et en argent, de grandes valeurs en pierres précieuses, étoffes de prix et dons de diverses natures ; notamment trois fioles de baume pur, sans compter les autres richesses, ce qui l'aida puissamment à embellir son église dehors et dedans, et dans la construction du grand crucifix, qui demanda tant de temps et coûta de si grandes sommes <sup>(2)</sup>. »

(1) La portion surajoutée est de moindre épaisseur ; on craignait, à bon droit, la surcharge.

(2) Ad ædificationem et incrementum ecclesiæ suæ omni nisu et voluntate per noctem erat et per diem, qui ut eandem celebrem gloriosamque restitueret, in Apuliam et Calabriam adire Robertum cognomine Guischarum parochianum suum, aliosque barones consanguineos suos, et alumnos, et notos peregre profectus, multum in auro, et argento, et gemmis, et palliis variisque divitiarum donariis acquisivit, tresque asportavit phialas plenas puro opobalsamo, aliaque preciosissima quibus postea præfatam ecclesiam intus et extus locupletavit, majoremque crucifixum largis sumtibus et tempore longo construxit.

« Il se fit à lui-même un palais avec ses dépendances.... Il éleva le chevet et le rond-point qui terminent le vaisseau de l'église et les deux chevets plus vastes et plus grandioses de droite et de gauche. De même les deux tours du bas de l'église depuis les fondements, et cette troisième qui surmonte le chœur d'une sublime façon ; il les dota d'une sonnerie harmonieuse et de grand prix, et couvrit l'édifice de lames de plomb <sup>(1)</sup>. »

« Il ne faut pas croire que ces grandes dépenses étaient soldées au moyen des richesses conquises en Angleterre, car il célébra très-somptueusement la dédicace de cette même église en présence du duc Guillaume, de l'archevêque, des évêques de la province, des abbés, des grands seigneurs de la Normandie et de plusieurs de ceux de la Bretagne l'an de l'Incarnation du Seigneur 1056, X<sup>e</sup> indiction, et l'expédition d'Angleterre n'eut lieu que neuf ans plus tard <sup>(2)</sup>. »

La cathédrale, ainsi dédiée neuf ans avant l'invasion en Angleterre, n'était pas achevée; les trésors apportés d'Italie n'avaient pas suffi; l'évêque s'était réduit au plus strict nécessaire; les gens de sa maison vivaient de pain bis (*secundo pane vescabantur*). Mais les richesses conquises donnèrent enfin le surplus nécessaire. Geoffroi envoyait de temps en temps à Pierre, son camérier et son grand vicaire, « des ornements précieux, des broderies, des orfrois, des perles, des pierreries. Pendant le temps de son séjour à l'étranger, les revenus de l'évêché étaient consacrés à l'entretien de nouveaux ouvriers, tels que sculpteurs, vitriers, plafonneurs, orfèvres et autres <sup>(3)</sup>. »

Quand enfin tout fut parachevé, le placement du grand crucifix de la nef inaugura dans toute sa plénitude l'exercice du culte chrétien. Maître Lambert l'éleva et l'assujettit avec bonheur et promptitude sur sa perche transversale <sup>(4)</sup>.

Arrivé à ce terme suprême de ses travaux, le bon Geoffroi, dans l'entraînement de son bonheur, donna au chapitre le manoir de Winterbourne, en Angleterre, qui fut le principe de la commune capitulaire.

Deux siècles plus tard, la belle cathédrale de la duchesse Gonorre et de l'évêque Geoffroi de Montbray recevra un nouvel embellissement par la

(1) *Postea vero episcopalem aulam et reliquas officinas construxit... capitium navis ecclesie cum area, et hinc et inde duo majora capitia nobiliora et ampliora construxit. Duas turres posteriores à fundamentis, tertiamque supra chorum opere spectabili sublimavit, in quibus classicum consonans et pretiosum imposuit, et hæc omnia plumbo cooperuit.*

(2) *Venerabilis quidem et memorandus episcopus non, ut aliqui putant, de copiosa abundantia Anglicæ superfluitatis omnia hæc operabatur... ante bellum anglicum... celebrem dedicationem ecclesie magnis multisque sumptibus celebravit, præsentè Guillelmo Normannorum duce, et archiepiscopo, et coepiscopis, et abbatibus, et principibus Normannie, et aliis quibusdam Britannie, anno Incarnationis Dominiicæ MLVI, indictione X... anglicum bellum actum est nono sequenti anno, id est ab Incarnatione Domini MLXVI. (Lib.-Nig. apud Gall. Christ. XI, Instrum. col. 219.*

(3) *Cum in Anglia pluries moraretur, animus tamen et amor ad ædificationem ecclesie desudabat: illic ornamenta pretiosa, et brodaturas, et aurifrisas cum smaragdīs et gemmis parabat. Redditus episcopi necessitatibus et operibus ecclesie, scilicet scriptoribus (sculptoribus?), vitrariis, cœmentariis, aurifabris et ceteris omnibus quibus opus erat, per manum dicti camerarii abundanter expendebat.*

(4) *Eo si quidem die quo crucifixum quem magistrante Lamberto multo sumptu fecerat, festine levavit, dedit canonicis in commune quoddam manerium nomine Wiltrebornam 15 sterlingorum in Anglia, scilicet in Dorster, situm.*

Si ce maître Lambert est l'orfèvre du même nom qui fit pour Suppon, abbé du Mont-Saint-Michel (1033-1049), la belle coupe d'argent, ou calice à deux anses, pesant trente-deux marcs, avec une soucoupe pesant neuf marcs et quatre onces, la croix de l'ambon, assez belle pour être mentionnée au *Livre-Noir*, devait être de style byzantin, c'est-à-dire recouverte d'émaux et enrichie de pierreries.

transformation des bas côtés de la nef en chapelles gothiques, séparées par des refends à grandes claires-voies; disposition peut-être unique et très-admirée. Ce sont trois styles différents dans un même édifice à ogives; mais comme ils sont chacun à leur place, ils ne forment point de disparate et constituent un tout harmonieux. Peu de monuments dans leurs retouches ont eu des chances aussi favorables.

Mais à quelle époque et par qui furent construites ces deux belles lignes de chapelles?

Le nom de l'évêque Jean d'Essey est inscrit quatre fois dans celles de la ligne du nord, mais seulement à titre de dotation: Jean d'Essey, évêque de Coutances, a doté cette chapelle; *dotavit hanc capellam*. S'il avait fait plus, il y aurait *fundavit*; le mot doter n'est pas équivoque. Le style paraît un peu avancé pour l'époque et l'écriture aussi, peut-être de vingt ou de trente ans; mais comme il n'y a jamais eu de loi qui ait prescrit à un architecte la forme à donner à ses jambages, ni à un calligraphe une manière d'écrire, comme d'ailleurs en toutes choses il y a commencement, nous pensons qu'il ne faut pas faire des dates un lit de Procuste, au-delà duquel on tranche ce qui dépasse. Il est vrai qu'une inscription peut se transférer d'un lieu à un autre, mais encore faut-il des preuves du fait.

Nous croyons que les six chapelles du nord ont été mises en l'état par le chapitre au temps de Jean d'Essey (1248-1274), et que l'évêque en dota quatre, pour ne pas rester étranger à l'œuvre. Le registre des délibérations capitulaires de l'époque n'existe plus; il a dû périr avec la maison du chanoine trésorier lors du siège de la cathédrale.

Le chapitre ayant contribué à la fondation, se considéra toujours comme copropriétaire; aussi ne se désintéressa-t-il jamais de l'entretien ni des réparations. Après le siège commandé par Geoffroi d'Harcourt, c'est le chapitre qui, malgré l'état de pénurie auquel il était réduit, commença l'œuvre de la restauration. Lorsque l'évêque Geoffroi Herbert conçut la déplorable pensée de couronner la tour centrale d'une pyramide à l'instar des deux autres, le chapitre l'arrêta, en lui demandant caution. Lorsqu'une tempête eut causé des dégâts au temps de Claude Auvry, le chapitre fit sa part des réparations, et intenta procès à l'évêque, qui ne faisait pas la sienne dans les conditions voulues.

La ligne des chapelles du midi a été ouverte d'une façon moins heureuse; la pose laisse tout à désirer, les raccordements sont mal exécutés; ce ne sont plus que des doucines et des baguettes assez mal filées; les gorges sont à peine évidées. Il est probable que c'est l'évêque Eustache (1274-1291), qui commença celle-ci, en disposant le haut de la nef en forme de chapelle, pour s'y préparer une sépulture. Si elles avaient été construites ensemble, elles seraient égales; or, la première est de plus petite mesure.

La belle cathédrale a trois fâcheux appendices, qui la gâtent par dehors et par dedans: le vestiaire, au nord, la chapelle de la Vierge, au levant, et la chapelle du Sépulcre, au midi. Ces hors-d'œuvre rompent au dehors les belles lignes architecturales du monument; ils sont d'un autre style, grossièrement exécutés, et grossièrement appuyés par de proéminents contre-forts de style gothique. Au dedans, ils ont nécessité la suppression de quatre belles fenêtres géminées, qui éclairaient les bras de la croix et ornaient le pied de deux hautes murailles devenues si tristement nues et en contraste avec le reste de l'édifice.



Nous avons dit comment s'y prit Sylvestre de la Cervelle pour élever la chapelle du chevet, dite chapelle synodale, chapelle de la Cerclée et chapelle des Enfants de chœur.

La chapelle du Sépulcre fut construite en 1439, des deniers du noble homme Jean Le Cointe, écuyer, bourgeois de Coutances, et de son épouse, dame Tiphagne Le Frestel, avec l'autorisation de noble homme Bernard Le Cointe, écuyer, seigneur de Tourville, frère germain de Jean, et la permission du chapitre, en l'absence notoire du seigneur Philebert de Montjeu, évêque de Coutances <sup>(1)</sup>.

Quant au vestiaire, un emplacement de quarante-cinq pieds de long sur quinze pieds de large fut donné au chapitre, en 1344, par l'évêque Guillaume de Thieuville en vue de sa construction ; puis l'espace s'étant trouvé trop exigü, le même évêque acheta des frères Geoffroi, Richard et Graffard Le Fèvre, une cour et une maison pour l'augmenter. Quelques années plus tard, les chanoines, se trouvant encore trop à l'étroit dans le local, firent construire, à l'usage de leurs réunions, la chambre qui est au-dessus, dite chambre du chapitre et chambre du trésor.

Mais, pour y accéder, il fallut un escalier, lequel rendit nécessaire une nouvelle construction, plus affreuse encore que la première par dehors, et déboucha dans la cathédrale, en supprimant une belle fenêtre géminée et la chapelle Saint-Eloi, dont le titre fut reporté en double à la chapelle suivante, pour conserver la dotation. Puis il fallut, à cause de l'élévation du toit, raccourcir de plus de deux mètres les lancettes du bras droit de la croisée.

Telle est donc, très-sommairement, la belle cathédrale de Coutances, l'une des plus belles de France, mais non l'une des plus grandes ; mutilée, mal atournée, mais non d'une manière irrémédiable.

Elle possède trois détails d'une très-grande beauté, uniques en leur genre. 1° Les deux lignes des chapelles de la nef ; 2° la colonnade du sanctuaire, qui laisse bien loin derrière elle les colonnades tant vantées du Louvre et de l'église de la Madeleine ; 3° la sublime tour centrale. Mais qu'on se donne de garde de mettre jamais à exécution la folle pensée de l'évêque Geoffroi Herbert. Elle a été faite pour demeurer ce qu'elle est, et une flèche, telle qu'elle fût, y produirait un effet désordonné ou ridicule ; celui d'un bilboquet sur une lanterne.

Pour lui rendre son antique beauté, il faut détruire les trois fâcheux appendices que nous venons de signaler <sup>(2)</sup> ; rapporter à leur place les trois panneaux de maçonnerie du fond de la chapelle de la Vierge ; restituer aux deux bras du transept la lumière et l'ornementation qu'ils ont eue par en bas ; rebaisser de quatre ou cinq degrés au-dessous de celui de la nef le pavé du chœur et abaisser à fleur de pavé, en supposant qu'on le garde, le colossal autel <sup>(3)</sup> qui cache la vue du magnifique diadème de lumière qui environne le sanctuaire. On devrait l'apercevoir dès la porte, et, quand on le trouve enfin, il ne produit plus son effet.

(1) Permission donnée par le chapitre de « *fundare, dotare, construere et edificari facere. Domn. Philiberto Ep. o. c. si notorie agente in remotis.* »

(2) Avec nos mœurs et nos besoins actuels, il faut des sacristies ; mais à Notre-Dame de Paris on a su vaincre la difficulté, en les isolant.

(3) C'est un magnifique Louis XV ; mais mettez donc le jabot de Louis XV sur la cotte de mailles de saint Louis, son aïeul !

L'architecte de Geoffroi de Montbray, en établissant son chœur en contrebas de la nef, cherchait un effet de lointain, qui contribue à la beauté d'un monument, et ménageait à ses colonnes, maintenant empâtées, un élancement qui n'est pas non plus sans beauté.

Peut-être faudrait-il aussi désaveugler le triforium, remplacer le gigantesque buffet d'orgues par quelque meuble plus petit, rendre à la fenêtre qui est derrière sa forme et ses hauteurs primitives, et faire reprendre au Christ de la nef sa place centrale. Pour qui donc une église est-elle faite, si ce n'est pour le Christ ?

## § II. — SYMBOLISME.

L'Eglise attache une signification mystique à chacune de ses cérémonies, à chacun des objets qu'elle consacre au culte divin. Elle veut que toute bénédiction soit donnée sous la forme d'un signe de croix, parce que c'est par la vertu de la croix de Jésus-Christ que toute bénédiction descend du Ciel. Elle veut que la chasuble du prêtre soit ornée d'une large croix et d'une large colonne, pour rappeler au ministre de l'autel et au peuple chrétien que la messe est une continuation du sacrifice de la croix, et que pour la célébrer, y participer ou y assister utilement, il faut être appuyé fermement sur la colonne de la foi. Elle veut que les autels soient de pierre, parce qu'une pierre est l'emblème de Jésus-Christ, qui s'est proclamé lui-même la pierre angulaire de l'édifice, la pierre de scandale contre laquelle se briseront ceux qui ne croiront pas, et qui était figuré, dit saint Paul, par cette pierre du désert qui, frappée de la main de Moïse, donna aux Hébreux des eaux si abondantes, *petra autem erat Christus*. Elle attache un sens mystérieux au bâton pastoral qu'elle met aux mains des évêques : la pointe est un aiguillon, pour exciter les retardataires ; la hampe, une règle pour diriger les croyants dans la droiture de la foi et des mœurs ; la crosse, un crochet pour attirer ceux qui résistent, retenir ceux qui s'écartent. Nous nous arrêtons à ces exemples.

Les formes de la basilique chrétienne sont diverses ; mais il en est six que l'Eglise a retenues, quasi autorisées : 1° la forme ronde, image de l'univers, qui est le temple de Dieu ; ainsi fut l'*Anastasie*, ou église de la Résurrection, bâtie à Jérusalem par la mère de Constantin ; ainsi, selon les plus anciens souvenirs, la basilique Libérienne, fondée à Rome sur un ordre divin, l'an 354, transformée en Sainte-Marie-Majeure ; ainsi, la chapelle de l'Archange, élevée au Mont-Saint-Michel par saint Aubert en 709 ; 2° la forme octogone, symbole des huit béatitudes, révélées par le Seigneur sur la montagne de Tibériade. Ainsi fut l'église d'Antioche, élevée par Constantin ; ainsi, le célèbre baptistère de Milan, construit par saint Ambroise ; ainsi, beaucoup de cuves baptismales ; 3° la forme allongée du navire, recommandée dans le livre des Constitutions Apostoliques, pour représenter la barque du Pêcheur d'hommes. C'est la forme des basiliques dites constantiniennes ; la forme de la belle cathédrale de Bourges ; d'elle est

venu le nom de nef donné à la partie principale d'une église, *navis* ; 4° la croix grecque, ou à quatre bras égaux, pour exprimer les quatre termes du mystère divin de la rédemption, que saint Paul appelle la largeur et la longueur, la hauteur et la profondeur de la charité de Dieu <sup>(1)</sup> ; 5° la croix latine, image de la croix du Sauveur ; 6° la forme combinée de la croix et du navire : croix intérieurement, navire extérieurement.

Et telle était notre belle cathédrale, avant l'adjonction déplorable des trois appendices qui la gâtent.

Les constructeurs d'églises s'en tinrent à ces formes rudimentaires jusque au XI<sup>e</sup> siècle ; que faire de plus avec ce style roman, qui est susceptible d'une ornementation très-variée, il est vrai, mais dont la forme intrinsèque ne peut varier ni s'assouplir ? Il leur manquait un élément pour s'élever au-dessus du possible.

Le sage par excellence avait dit pourtant que Dieu disposa l'univers au moyen de trois règles, la mesure, le nombre et le poids <sup>(2)</sup>. Ils avaient la mesure à leur discrétion ; le poids, imparfaitement, car leurs voûtes étaient toujours mal pondérées ; l'exhaussement était une laideur, sans être un remède suffisant ; ils ne soupçonnaient pas le nombre.

L'arcane des nombres mystérieux et divins trois, cinq, six, sept, huit, neuf, douze, vingt-quatre, soixante-douze, avait été traité par les cabalistes juifs et chrétiens, par les ascètes, les Pères de l'Eglise ; les Jean-Climaque, les Ambroise, les Grégoire, pape, les Augustin avaient dit des choses merveilleuses sur le sujet. Mais personne ne songeait à en faire l'application à l'architecture ecclésiastique.

Les nombres de Dieu sont un et trois : unité d'une nature infinie, exprimée humainement par la forme du cercle, car elle n'a ni commencement ni fin, ni mesure adéquate. — Trinité de personnes égales en toutes choses, exprimée humainement par un triangle équilatéral. — Combinez les deux formes : la base du triangle équilatéral rectiligne prise trois fois pour rayon, donne le triangle équilatéral curviligne ; voilà que l'ogive en tiers-point est révélée <sup>(3)</sup>. A ces deux nombres divins, joignez les nombres évangéliques : quatre évangiles, cinq plaies du Seigneur, six jours de la création, dont le Seigneur est l'ouvrier, sept dons du Saint-Esprit, huit béatitudes, neuf chœurs des anges, douze apôtres, etc.

Voyez d'ici quelle infinie variété de combinaisons peut sortir de ces quantités pour les mesures proportionnelles d'un édifice, le nombre, la disposition et la forme de ses jours, le nombre de ses colonnes, de ses colonnettes, le nombre et la disposition de ses nervures ; et au dehors, le nombre, la disposition, la forme de ses clochers, de ses clochetons. Ses galeries, ses gargouilles, ses rosaces, ses pinacles, tout parle et le langage se comprend, dès qu'on en a la clef. Chaque édifice est une épopée lapidaire, dont la plus compliquée n'est pas toujours la plus belle ; mais la mieux combinée suivant ces trois éléments, la mesure, le nombre et le poids <sup>(4)</sup>.

(1) Ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis quæ sit latitudo, et longitudo, et sublimitas, et profundum, scire etiam supereminentem scientiæ charitatem Christi. (Ephes. III, 18.)

(2) Omnia in mensura, et numero, et pondere disposuisti. (Sap. XI, 21.)

(3) L'ogive en tiers-point est formée au moyen d'un rayon égal aux  $\frac{2}{3}$  de la base du triangle équilatéral.

(4) Un édifice trop haut s'écrase ; un édifice trop bas paraît écrasé.

*Conjectures* : Essayons de lire notre belle cathédrale au moyen de cet alphabet.

Extérieurement, elle a la forme du navire, le navire gouverne à l'orient, espoir des vivants, patrie des élus. La Vierge est à l'avant; le Christ, sous la forme de la tour centrale, est, comme le capitaine, à son banc de quart; comme il était dans la barque de Pierre, lorsqu'il imposa silence à la tempête. A l'arrière, sous la forme des deux clochers, les deux autres personnes de l'adorable Trinité, le Père et le Saint-Esprit, et entre elles le gouvernail du navire, la croix élevée sur le sommet du pignon.

Cette croix a disparu, pour faire place à la haute galerie du genre colifichet qu'on voit maintenant, et qui paraît être de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Elle produit un bel effet d'ensemble, mais elle a le tort 1<sup>o</sup> de constituer une faute contre l'esthétique, qui veut là une croix, et on aurait pu l'y conserver; 2<sup>o</sup> de n'être pas de style avec le reste du monument; 3<sup>o</sup> d'être mal accordée par les deux bouts avec l'édifice, sur lequel elle se plaque comme un crachat.

Reprenons : les trois adorables personnes de la Sainte-Trinité sont égales en toutes choses, mais leurs opérations sont diverses, et elles diffèrent l'une de l'autre en tant que personnes, mais non en tant que Dieu, car elles ne sont qu'un Dieu. L'une d'Elles, le Fils, s'est fait homme, et, sous ce rapport, il diffère encore des deux autres et est plus petit que le Père; c'est Lui qui l'a dit, *Pater major me est*.

Comment exprimer un si grand mystère en style lapidaire! Les ressemblances, les différences, l'humanité, la rédemption, l'Evangile?

Voici de quelle sorte l'architecte s'y prend.

Il dispose son édifice en forme de croix; sur le centre, il place une tour, moins haute, dissemblable, aux détails multiples, très-ornée, très-éclairée, à huit pans, cantonnée de quatre tourelles, terminée carrément, sans pyramide, couronnée d'une galerie qui déborde.

Voilà le Dieu-homme sur la croix, sa couronne d'épines en tête, plus petit que son Père, accompagné des quatre évangélistes, lumière du monde (*Ego sum lux mundi*) enseignant les huit sentiers qui mènent à la béatitude céleste : savoir, la pauvreté volontaire, la douceur, la patience dans l'affliction, la justice, la miséricorde, la droiture, l'esprit d'indulgence, la résignation.

C'était une idée bien malheureuse, nous le répétons, que celle d'élancer une flèche sur cette tour si complète dans son symbolisme. Le Dieu fait homme n'est pas lui-même une flèche, mais il se sert de celles que son Père-Eternel et son Esprit-Saint lui mettent à la main, pour les lancer au cœur de ses ennemis, et moissonner les peuples, suivant l'expression de David, son royal ancêtre. *Sagittæ tuæ acutæ, populi sub te cadent, in corda inimicorum regis*. (Ps. XLIV, 7.) flèches armées de charité, de grâce et de miséricorde, qui convertissent et vivifient.

Rien ne ressemble moins à des flèches que cette multitude de pyramides pointues dont se hérissent les monuments de style ogival; cependant, elles en portent le nom, elles le gardent, il leur est donné par tout le monde, savants et ignorants; le symbolisme est donc bon, il est parlant.

Si nous portons nos regards vers les deux clochers du bas de l'église, nous verrons la pensée de l'architecte se révéler dans une pleine lumière : ce sont les images du Père et du Saint-Esprit.

Le Père et le Saint-Esprit sont égaux en toutes choses, et cependant différent l'un de l'autre sous d'éternels et divins rapports.

Nos deux clochers sont de hauteur, de mesure, de forme et d'aspect pareils; cependant ils diffèrent. Les jours ne sont pas disposés de la même manière, ni en même nombre, ni en correspondance; les colonnettes et les arcatures ne sont ni en même nombre, ni de même longueur, ni arrangées de la même façon. Les portes ne sont pas dessinées au même point d'ogive, la différence existe même dans l'église et jusqu'au pied. Les mesures sont pareilles, la main-d'œuvre, pareille, et l'œuvre ne l'est pas.

Un architecte qui n'aurait voulu faire que de l'architecture, s'y serait-il pris de la sorte? Aurait-il fait deux études pour deux clochers qu'il veut semblables, afin d'y mettre des différences qui ne seront vues que du second regard et ne rendront pas son œuvre plus belle?

L'édifice fut entouré jadis d'une ligne de gargouilles, monstres hideux qui vomissaient les eaux pluviales loin des fondations; il n'en reste que deux ou trois; les autres ont été remplacées par de longues auges de pierre toutes droites, qui font le même office. Ces horribles choses constituaient pourtant une belle parure et avaient leur raison d'être, une raison mystique. Les figures grimaçantes dont on ornait ainsi les églises par dehors, étaient l'image des laideurs du monde, une traduction de ces paroles de l'Apocalypse: « Hors de l'assemblée des fidèles, les chiens, les malfaiteurs, les impurs, les homicides, les idolâtres, les trompeurs <sup>(1)</sup>. »

Nous sommes forcé de réclamer encore contre la suppression de ce beau coq doré auquel le vénérable Geoffroi de Montbray portait tant d'amour. On l'a ôté pour placer un paratonnerre. Vandalisme! On pouvait le conserver.

Le coq du clocher est un symbole chrétien, dit l'évêque de Mende dans son *Rational des divins offices*; comme le chant du coq réveille les hommes aux premières lueurs de l'aurore, les appelle au travail et fait rentrer les loups dans les bois; de même le coq du clocher appelle les chrétiens à la prière, et se tourne de tous les côtés, pour faire tête aux loups infernaux, de quelque part qu'ils viennent.

Le symbolisme de l'intérieur de l'édifice est plus abondant, quoique peu riche encore; l'idée est à son début, il lui faut le temps de s'affirmer et de s'amplifier.

La nef nous paraît être un catéchisme en abrégé.

La nef principale est formée de quatorze colonnes, dont quatre sont engagées; les secondes nefs sont partagées des troisièmes par quatorze colonnes, et celles-ci, maintenant transformées en chapelles, ont quatorze colonnes d'appui contre les murailles.

Ne seraient-ce donc pas les trois fois quatorze générations marquées par l'Évangile <sup>(2)</sup> depuis Adam jusqu'au Messie, qui est là sous l'image mystique de la tour centrale, à laquelle toutes les lignes aboutissent?

Les quatorze colonnes principales ont aussi leurs mystères: les socles, fort élevés, sont taillés sur dix faces; ils supportent des piliers taillés en forme de croix, par conséquent sur huit faces, dont quatre à angles rentrants; ces huit faces sont cantonnées de douze colonnettes de grosseurs inégaux. Le

(1) Foris canes, et venefici, et impudici, et homicidæ, et idolis servientes, et omnis qui amat et facit mendacium. (Apoc. XXII, 15.)

(2) Omnes itaque generationes ab Abraham usque ad David, generationes quatuordecim: et a David usque ad transmirationem Babylonis, generationes quatuordecim; et a transmiratione Babylonis usque ad Christum, generationes quatuordecim. (Matth. I, 17.)

ped de la croix est plus long que la tête et les bras. Or, pour faire un ensemble de ces mesures et de ces nombres divers, il faut tricher. Qu'a donc voulu l'architecte !

Nous traduisons : L'observance du décalogue est le fondement de la justice humaine : « Si vous voulez entrer dans la vie, a dit le Sauveur, observez les commandements <sup>(1)</sup>. » Au-dessus de cette vie des justes, selon la loi naturelle, s'élève la vie chrétienne dont la croix est le symbole, réglée par l'Eglise, dont le collège des douze apôtres est la première forme <sup>(2)</sup>.

Au terme de cette vie chrétienne, Dieu pour possession dans la pleine lumière de l'éternité.

En effet, au-dessus de ces pilastres cruciformes, s'élève le triforium, formé de l'image de Dieu douze fois répétée, et au-dessus encore, la lumière du clair étage. Et enfin, la voûte, ou ciel de l'édifice, partagée en compartiments triangulaires <sup>(3)</sup>.

C'est-à-dire Dieu toujours et en toutes choses.

Le triforium est formé de douze arcades, ouvertes en ogives de tiers point, partagées par un meneau, lequel est surmonté d'une rosace, autrement d'une gloire, c'est le terme du métier. Donc, le Père et le Fils, égaux en toutes choses, au-dessus d'eux et entre eux le Saint-Esprit, qui procède de l'un et de l'autre, et qui est leur gloire. Cette gloire est remplie d'un feuillage abondant, disposé en forme de croix, pour figurer les dons et les grâces multiples dont le Saint-Esprit est le distributeur et la source, la croix de Jésus-Christ, le moyen nécessaire.

Le symbolisme du chœur est d'un genre plus élémentaire : les deux bras de la croix sont éclairés de vingt-quatre fenêtres couplées <sup>(4)</sup>. Ce sont les vingt-quatre vieillards apocalyptiques qui se prosternent devant l'Agneau mystique, et déposent leurs couronnes au pied de son trône <sup>(5)</sup>. L'Agneau mystique, le Seigneur Jésus, est là sur le centre de la croix, qui est son trône, élevé au-dessus des quatre animaux symboliques, figure des quatre évangiles, figurés eux-mêmes par les quatre gros piliers. Deux de ces piliers sont plus gros, parce qu'il y a deux évangiles majeurs, ceux qui ont été écrits par des apôtres, et deux évangiles moindres, quoique d'une autorité égale, parce qu'ils ont été écrits par des disciples.

Au-dessus de ce trône de l'Agneau immolé, était supportée par les huit arceaux symboliques de la voûte une magnifique couronne de branches et de feuillages, dont il ne reste plus que le bourlet <sup>(6)</sup>.

(1) *Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata.* (Matth. XIX, 17.)

(2) *Superædificati super fundamentum apostolorum, et prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu : in quo omnis ædificatio constructa crescit in templum sanctum in Domino.* (Ephes. II, 20.)

(3) Nous avons dit que cette partie de l'édifice ne devait pas recevoir de voûte ; mais qui pourrait dire la forme que l'architecte avait donnée à la boiserie qui supportait sa couverture ?

(4) Les quatre qui correspondaient aux basses nefs ont été réduites de la moitié de leur hauteur, lorsque ces nefs ont été surélevées et transformées en chapelles.

(5) *Et cum darent illa (quatuor) animalia gloriam... Sediti super thronum... procidebant viginti quatuor seniores ante Sedentem in throno... et mittebant coronas suas ante thronum.* (Apoc. IV, 9 et 10.)

(6) Cette belle couronne, dont il reste encore des débris dans les combles de l'édifice, fut brisée ainsi que beaucoup d'autres ornements extérieurs de la tour centrale, par l'architecte qui badigeonna si bien la nef en 1932, pour monter et descendre plus aisément ses paniers de matériaux et de décombres.

A l'extrémité des bras de la croix est l'image de la Sainte-Trinité, sous la forme de trois longues fenêtres à lancettes, enfermées dans une arcature à plein-cintre. Celle du milieu est plus grande, parce que le Père est le principe des deux autres personnes divines.

La Sainte-Trinité concourut également à la Rédemption : le Père, en donnant son Fils bien-aimé, objet de ses complaisances <sup>(1)</sup>; le Fils, en donnant sa vie humaine; le Saint-Esprit, en achevant l'œuvre par la diffusion de ses lumières et de ses grâces au jour de la Pentecôte.

Au-devant et au pied de ce trône du Dieu fait homme, est le chœur, composé de six piliers et de six fenêtres géminées. C'est l'œuvre des six jours; dont le Fils de Dieu avait été l'auteur et dont il fut le réparateur <sup>(2)</sup>. Tout a été fait par Lui, dit l'évangile.

Le sanctuaire, l'une des plus grandes beautés architecturales qui existent en France, est ceint d'une colonnade de six couples de colonnes; c'est le nombre des apôtres, que l'évangile nous présente aussi deux à deux : Pierre et André, Jacques, fils de Zébédée, et Jean, Philippe et Barthélemy, Thomas et Matthieu, Jacques, fils d'Alphée, et Thaddée, Simon et Judas.

Au canon de la messe, le nom de saint Paul remplace celui de Judas. A la suite, viennent les noms de douze martyrs; les saints Lin, Clet, Clément, Sixte, Corneille, Cyprien, Laurent, Chrysogon, Jean et Paul, Cosme et Damien. L'édifice les a sous la forme de douze colonnes, qui font un second rang autour du sanctuaire, et de la sorte, le sanctuaire est un missel traduit en style lapidaire.

L'Eglise place au second *Memento*, dit aussi *Memento des Morts*, les noms de quinze martyrs, les saints Jean, Etienne, Mathias, Barnabé, Ignace, Alexandre, Marcellin, Pierre et les saintes Félicité, Perpétue, Agathe, Lucie, Agnès, Cécile, Anastasie. Le nombre quinze est celui des chapelles qui environnent le sanctuaire en arrière ligne, y compris les bras de la croix. Il en était ainsi à l'origine; mais depuis, le nombre a beaucoup varié et les chapelles de la nef ont été ajoutées.

La belle colonnade est surmontée de sept fenêtres à lancettes, représentant les sept dons du Saint-Esprit, qui sont la sagesse et l'intelligence, le conseil et la force, la science, la piété et la crainte de Dieu.

L'édifice du style ogival se divise toujours en trois parties, dont la disposition est dissemblable : la nef, d'un œuvre plus simple, consacrée au Père; le chœur, plus ouvré, consacré au Fils, le Sanctuaire, plus riche encore et plus éclairé, consacré au Saint-Esprit.

Au XII<sup>e</sup> siècle viendra une nouvelle division par zones suivant l'élévation : la première, d'une architecture humble et simple, c'est la vie humaine; la seconde, plus abondante en détails architectoniques, c'est la vie chrétienne et ses œuvres; la zone supérieure, très-éclairée et très-abondante en détails, représentant la vie céleste. Ce que les archéologues qui ne savent voir que des cailloux et de la main-d'œuvre appellent la tige de l'arbre, les branches de l'arbre et le feuillage. Les constructeurs chrétiens avaient d'autres idées.

Puis viendront au XIII<sup>e</sup> siècle et au XIV<sup>e</sup> les belles rosaces en nombres mystiques, douze compartiments, vingt-quatre, quarante et jusqu'à soixante-

(1) Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui. (Matth. III, 17.)

(2) Decebat enim eum, propter quem omnia et per quem omnia, ... auctorem salutis eorum per passionem consummare. (Hebr. II, 10.)

douze, nombre cabalistique supposé des langues de feu au jour de la Pentecôte.

Nous n'en sommes pas encore là à Coutances, notre cathédrale, belle entre toutes, mais belle de la simplicité de son ordonnance, n'est qu'au début de cette brillante et riche conception. Cependant nous devons signaler encore le clair-étage des scondes nefs du pourtour du chœur. Quarante-huit fenêtres couplées, petites et modestes, représentent les disciples envoyés deux à deux dans les villes et les bourgades de la Judée annoncer la venue du Sauveur. Il en faudrait soixante-douze, mais il n'y a pas assez d'espace.

C'est l'image de la vie sacerdotale, humble et subordonnée, qui doit contribuer cependant, quoique au second rang, à éclairer le monde <sup>(1)</sup>.

### § III. — LA DATE DU MONUMENT.

Jusqu'en 1836, il n'avait jamais été mis en doute que la cathédrale de Coutances, telle que nous la voyons, ne fût l'œuvre des évêques Robert et Geoffroi de Montbray, et par conséquent une œuvre du xi<sup>e</sup> siècle. Le savant Dubérissier de Gerville, le père de cette génération d'archéologues qui a couvert la Normandie, et de proche en proche le reste de la France, le faisait imprimer encore en 1824 dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. Son illustre élève, Arcisse de Caumont, le disait de même, la même année, dans son *Essai sur l'architecture du moyen âge*. Ce sont les derniers témoignages en ce sens.

Vint en 1831 un touriste anglais du nom de Gally-Knight, ce qui veut dire en français le chevalier Gally, qui savait ses monuments d'Angleterre sur le bout du doigt, et qui, au lieu de s'instruire à la vue des nôtres, les jugea, en bon anglais, au point de vue de sa patrie. Nous ne suspectons pas sa bonne foi. Or, comme il n'y a point en Angleterre de monuments à ogives avant le xiii<sup>e</sup> siècle, il jugea, sans s'informer des documents historiques, l'étude aurait été longue et tel n'était pas son but, que nos monuments normands à ogives dataient du xiii<sup>e</sup> siècle au plus tôt.

Les vingt premières fenêtres ogivales qu'on ait vues en Angleterre, œuvre de Henri de Blois, évêque de Winchester, ont été construites entre 1132 et 1136. Il se passa près d'un siècle, sans qu'on en fit de nouvelles du même style. Il n'y a donc pas le moindre doute pour l'Angleterre, et la règle point d'ogives avant le xiii<sup>e</sup> siècle, est ainsi une règle quasi absolue de l'autre côté de la Manche. Mais l'Angleterre n'est pas la règle absolue du monde. De ce qu'il n'y croît pas de vignobles, il ne faut pas en conclure que ce qui se boit sur le continent pour du vin, n'est que de l'eau trouble.

(1) Tout ceci n'est point un travail d'imagination. Nous avons recueilli l'explication de ces mystères dans les auteurs qui en ont traité *ex professo*. Voy. le *Rational des divins offices* de Guillaume Durand, évêque de Mende; — le *Livre du Dominus vobiscum* de Pierre Damien; — les livres *Des Sacraments* et *Des choses Ecclésiastiques* de l'évêque Ives de Chartres; — la *Kabbala denudata* sur les mystères des nombres; — l'*Instruction du clergé* de Raban Maur; — la *Perle de l'âme* d'Honorius d'Autun; — le *Traité de la liturgie* du cardinal Bona, etc.



Il publia son *Journal de voyage en 1836 à Londres*, uniquement en vue de ses compatriotes, et sans prétendre tracer des règles. Arcisse de Caumont, qui était alors brouillé avec le chevalier de Gerville, se donnant à lui-même un démenti, qu'il n'a jamais essayé de justifier, reproduisit le journal dans son *Bulletin Monumental* en 1838. Ce ne devait être qu'un sujet d'étude; ce fut une règle pour la France : un savant anglais pouvait-il avoir tort? Et ce fut d'autant plus une règle, que le goût des études archéologiques n'étant pas encore éveillé en France, on n'y savait rien de rien.

Cette publication fit surgir des antiquaires à foison, la science était devenue si facile! Trois règles à apprendre : 1° Tout monument à plein-cintre est antérieur au XIII<sup>e</sup> siècle ; 2° tout monument à arcades ogivales est postérieur au XII<sup>e</sup> siècle ; 3° tout monument mélangé de pleins cintres et d'ogives est de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, parce que c'est le moment de la transition d'un style à l'autre.

Ajoutez comme syntaxe à cette courte et facile grammaire les deux règles complémentaires qui suivent, et vous saurez la langue archéologique : 1° Plus un édifice à pleins cintres est élégant et léger, plus il se rapproche de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; 2° plus un édifice à arcades ogivales est simple et sans ornements, plus il se rapproche du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

Pourvus de ces données, qu'on acquiert en un quart-d'heure, tous les lecteurs de revues se trouvèrent être des savants; et, munis de ce léger bagage, les inspecteurs de monuments se mirent en route, jugèrent tout, classèrent tout, avant même de savoir discerner un autel d'une église; nous allons en citer un exemple.

Il en résulta que la cathédrale de Coutances, qui est un monument du XI<sup>e</sup> siècle, ayant date certaine, fut classée parmi les monuments du XIII<sup>e</sup>; que l'église de Mortain, qui est un monument du XI<sup>e</sup> siècle, ayant date certaine, fut classée parmi les monuments du XII<sup>e</sup>; que la métropole de Rouen, qui est un monument du XI<sup>e</sup> siècle, ayant date certaine, fut classée parmi les monuments du XIII<sup>e</sup>; ainsi de la cathédrale de Lisieux, ainsi de la cathédrale de Sées, ainsi d'un grand nombre de monuments moins importants.

Mais comment, par quels moyens et par qui, à quelle occasion et pourquoi tous ces édifices auraient-ils été refaits? Sans compter qu'il n'en reste pas le moindre souvenir : un bout de charte, un bout de chronique; rien. — Il faut bien qu'ils aient été refaits au XIII<sup>e</sup> siècle, puisqu'ils sont de style ogival et que le style ogival ne commence qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. — Telle est pour tous la seule réponse.

Or, bien loin que cette réponse soit vraie, il est établi maintenant que l'ogive se montre d'une manière triomphante dès les VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles sur divers points du continent. Si l'Angleterre n'a pas d'édifices à ogives avant le XIII<sup>e</sup> siècle, c'est qu'elle a subi une conquête et deux longs règnes autoritaires, pendant lesquels chacun ne faisait pas ce qu'il voulait. Nul n'avait même la permission de tenir une lampe allumée en sa maison après le son de la cloche du soir. Qui aurait osé attirer l'attention? Lanfranc, Anselme, les religieux venus de Normandie, ils remplirent tous les postes élevés, bâtirent leurs cathédrales, leurs manoirs, leurs prieurés à pleins cintres suivant leurs traditions; nul ne songea à faire autrement.

Ce n'est pas à dire que cette manière de bâtir fût une question de règle ou

de conscience ; car, dans une lettre demeurée fameuse, saint Bernard s'éleva en termes vigoureux, sinon contre la forme, il n'en dit ni bien ni mal, du moins contre l'ornementation qu'on lui imposait ; et, tandis que Guillaume et Mathilde laissaient élever à pleins cintres les églises de leurs abbayes de la ville de Caen, ils y faisaient construire à leur propre usage des palais de style ogival <sup>(1)</sup>.

Nous le répétons, l'ogive est de toutes les dates et de tous les lieux ; sauf, peut-être, dans le monde romain.

Le tombeau d'Agamemnon, à Mycènes, est de style ogival ; douze siècles avant l'ère chrétienne <sup>(2)</sup>.

Le *Tak-Kesrdh*, ou palais de Kosroës, en Perse, monument du III<sup>e</sup> siècle, est de style ogival.

Mais ce n'est pas là, sans doute, que nos ancêtres allèrent chercher des inspirations, ce fut au Caire. Rien ne leur était mieux connu que la ville du Caire, ni plus familier que les chemins qui y mènent. Pèlerins sous l'habit monastique, pèlerins sous l'habit séculier, pèlerins le bassinet en tête et la dague au poing, comme les fils de Tancrede, chevaliers errant sans but déterminé et cherchant aventure, négociants de Dieppe, de Venise, de Gênes, dont les navires sillonnaient les mers, tous parcouraient l'Égypte, ceux-ci pour leur commerce, ceux-là pour se rendre à Jérusalem. L'Égypte n'était nullement un pays inhospitalier.

Or, la mosquée d'Ahmed-ibn-Touloun, au Caire, construite l'an 265 de l'hégire, 887 de Jésus-Christ, est un des plus beaux monuments de style ogival qui se puisse voir. C'est de l'ogive en tiers point la plus pure <sup>(3)</sup>.

Pourquoi avoir attendu au XIII<sup>e</sup> siècle à en prendre des copies ? Pourquoi plutôt au XIII<sup>e</sup> qu'au X<sup>e</sup> ou au XI<sup>e</sup> ? Et puis les croisades !

Laissons parler le savant Prisse d'Avesnes.

« L'ogive en forme d'arc a été employée dans les monuments de l'antiquité, puisqu'on la retrouve de temps immémorial en Égypte dans les plus anciens tombeaux ; plus tard, en Grèce, dans les monuments pélasgiques et dans le trésor d'Atrée, à Mycènes ; en Asie, dans la porte d'Assos ; enfin, à Rome, dans l'ouverture de l'aqueduc de Tusculum. Mais ce n'est pas encore à titre de principe, elle n'y était que figurative, qu'accidentelle ; tandis que chez les Orientaux, on la trouve employée comme élément d'ornementation.

» La preuve nous en est encore fournie par le palais de Kosroës, *Tak-Kesrdh*, puis à Rabbat-Ammon, au temps des Romains ; par le palais du Nilomètre, au Caire, construit vers le VII<sup>e</sup> siècle, et enfin dans certains tombeaux bâtis au sud de la mosquée de Touloun antérieurement au IX<sup>e</sup> siècle.

(1) Nous avons vu démolir le palais de la reine Mathilde ; il offrait un mélange d'ogives et de pleins cintres.

Nous avons vu transformer le palais de Guillaume-le-Conquérant en l'école normale actuelle. Les affreux cils-de-bœuf du sommet remplacent une ligne de lancettes élégantes. Les colonnettes à arcatures de la façade furent posées en même temps.

Mais qui prouve que ces palais étaient vraiment ceux de Guillaume et de Mathilde ? Une tradition constante et leur nom toujours le même. Nous demandons à notre tour, qui prouve que ce nom ne leur convenait pas ?

(2) La voûte, faite de pierres posées à plat et taillées en biseau, forme les deux côtés d'un triangle équilatéral curviligne.

(3) Voy. les *Monuments anciens et modernes* de Jules Gailhabaud. Chez Didot. 1850.

Et mieux encore l'*Art arabe* de Prisse d'Avesnes. Paris, veuve Morel, 1877, 2<sup>e</sup> édition. Splendide ouvrage, mais de très-grand prix.

» Les Arabes ont donc connu très-anciennement la forme ogivale, quoique ce ne soit que vers le ix<sup>e</sup> siècle qu'ils l'aient généralement employée <sup>(1)</sup>. »

La Normandie n'est pas le pays d'Occident où l'ogive se manifeste en premier lieu. La cathédrale de Bamberg, fondée en 1006, en même temps que le diocèse, par l'empereur Henri II et dédiée en 1011 par Jean, patriarche d'Aquilée, en présence du saint empereur et de plus de trente évêques, est un beau monument de style ogival.

De même la cathédrale de Bâle, fondée en 1010 par le même empereur et dédiée en 1019. Il y a des refaçons ; mais tout est ogival, les parties les plus anciennes aussi bien que les plus modernes.

Saint-Marc de Venise a des ogives qui remontent au moins au xi<sup>e</sup> siècle ; on les voit dans l'intérieur du vestibule.

Le cloître de l'abbaye de Moissac, dans le Quercy, est du gothique le plus pur et le plus élégant ; on peut le comparer sans désavantage aux cloîtres du Mont-Saint-Michel. Or, la date y est inscrite en toutes lettres (*mil-cent*) avec le nom de l'abbé Ansquetil, qui l'avait fait élever <sup>(2)</sup>.

La vieille église Saint-Front, de Périgueux, antérieure à l'an 1000, a une grande quantité d'arcades ogivales. « Toutes les grandes églises à coupoles de l'Aquitaine ont des arcs-ogives au xi<sup>e</sup> siècle ou avant <sup>(3)</sup>. »

Il en est de même en Auvergne ; aussi, le savant Mérimée a pu dire, après avoir exploré cette province, « qu'il ne fallait attacher aucune importance à la forme des arcs, lorsqu'il s'agissait de déterminer la date d'un monument <sup>(4)</sup> »

A quoi bon un plus grand nombre d'exemples ? Ceux qui soutiennent que la cathédrale de Coutances a dû être reconstruite au xiii<sup>e</sup> siècle ou au xiv<sup>e</sup>, parce qu'il ne s'est pas construit de monuments de style gothique avant cette date, ont perdu leur cause. Le système anglais est désormais convaincu d'erreur. Il n'y a plus qu'un mot à répondre à ceux qui demeureront ses partisans : Instruisez-vous <sup>(5)</sup>.

Nous avons dit que tel inspecteur de monuments, payé par l'Etat et voyageant aux frais de l'Etat, ne savait pas discerner un maître-autel d'un chœur d'église, nous entendions parler du célèbre Vitet. Ecoutez plutôt :

(1) *L'art arabe*, par Prisse d'Avesnes, ch. X, p. 175.

(2) Anno ab incarnatione æterni Principis millesimo centesimo factum est claustrum istud tempore domini Ansquetili abbatii. Amen.

(3) Voy. de Verneilh, *l'Architecture byzantine en France*. Paris. Didron, 1851. in-4°. On peut citer encore Saint-Avit de la cité, à Périgueux, presque contemporain de Saint-Front ; Saint-Avit-Sénieur, consacré en 1117 ; la cathédrale de Cahors, consacrée en 1119.

(4) Mérimée. *Voyage en Auvergne*, p. 104.

(5) Ou plutôt, rapportez-vous-en à votre patriarche, qui, en deux mots de timide confession, a brûlé tous ses livres :

« La forme de l'ogive, dit-il, est évidemment très-ancienne, et les intersections dont on a fait usage comme ornement, ont paru longtemps après que la forme ogivale se rencontrait dans les arcades des monuments romans. » De Caumont, *Bulletin monumental*, XV<sup>e</sup> volume, page 447. Vous l'entendez : il y a des monuments romans en ogives, et des ogives de longtemps antérieures à l'église Saint-Etienne de Caen, monument à plein cintre, du xi<sup>e</sup> siècle, car c'est à ses arceaux croisés qu'il est fait allusion.

Ecoutez encore : « L'église de Saint-Germer, dans l'Oise, offre tous les caractères de la transition, bien que des textes précis établissent qu'elle a été construite avant 1100. » De Caumont, *Bulletin monumental*, tome XV, page 303. Elle a en effet de fort belles ogives. Mais comment se fait-il qu'il suffise de montrer des « textes précis » à Saint-Germer, et que cela ne suffise pas à Coutances ?

De Caumont modifiait ses idées en vieillissant ; mais il est à regretter qu'il n'ait pas fait une confession plus générale.

« Ne lisons-nous pas dans un manuscrit cité par le *Gallia Christiana* que l'église de Jumièges fut reconstruite tout entière en 1230, lorsqu'il est clair comme le jour que l'ancienne nef du *xr<sup>e</sup>* siècle est encore debout, et que le *chœur* seul fut reconstruit au *xiii<sup>e</sup>* siècle <sup>(1)</sup>? »

Voici le passage de *la Gaule Chrétienne* que l'auteur avait en vue : « L'abbé Robert II, qui devait être élevé plus tard au siège archiépiscopal de Cantorbéry, commença, l'an 1040 environ, la reconstruction de l'église Sainte-Marie, et Maurille, archevêque de Rouen, en célébra la dédicace le jour des calendes de juillet, l'an 1067. Puis le *maître-autel* (*majus altare*) ayant dû être remplacé dans la suite par un neuf, l'archevêque Eude Rigaud consacra celui-ci le *xix* avant les calendes de février, l'an 1252. »

Et voilà le *chœur* qui fut construit au *xiii<sup>e</sup>* siècle !

Quant au manuscrit, dans lequel l'auteur n'a assurément rien lu, *la Gaule Chrétienne* en fait mention dans une note rectificative <sup>(2)</sup>. « Robert V, d'Estelant, reprit le gouvernement de l'abbaye après Richard de Bolville, quarante-sixième abbé, et c'est à lui, si on s'en rapporte à certains manuscrits, qu'est dû le nouvel autel qu'on voit aujourd'hui, il le fit placer en 1278. » C'est tout.

Un tel inspecteur peut-être pris pour juge de l'âge d'un monument <sup>(3)</sup> ?

Du reste, la croisade contre notre beau monument a suscité plus d'une protestation parmi les savants : le chevalier de Gerville a toujours protesté. Le *Mémoire* que le docte abbé Delamare, grand vicaire de Coutances, publia en 1844, fut une protestation en même temps qu'une démonstration <sup>(4)</sup>. En 1847, l'abbé Cochet, conservateur des monuments de la Seine-Inférieure, l'un des antiquaires les plus autorisés de la province, protesta de nouveau. Arcisse de Caumont admit son *Mémoire* dans le *Bulletin Monumental* <sup>(5)</sup>, en l'accompagnant d'une timide contre-protestation, et en le faisant suivre d'une vue de l'église Saint-Germer, département de l'Oise, qui a de fort belles ogives, et dont la date, déterminée par des documents certains, de Caumont en convient, est antérieure à l'an 1100. Contradiction !

L'abbé Delamare démontra, pièces en main, à l'aide des nombreux documents conservés aux archives diocésaines, et qui forment une suite non interrompue, qu'il n'y a pas un seul intervalle au *xii<sup>e</sup>*, au *xiii<sup>e</sup>* ni au *xiv<sup>e</sup>* siècles où l'on puisse placer la construction ou la réédification de la cathédrale, et au moyen de l'histoire des évêques, qui est connue jusque dans les détails, qu'il n'en est pas un seul auquel on puisse l'attribuer.

A cette preuve négative, à laquelle il n'y a rien à opposer, si on ajoute le silence absolu des actes et des mémoires publics ou particuliers, tant du côté de l'Angleterre que du côté de la France, relatifs à la réduction de la Normandie par Philippe-Auguste; des registres des échiquiers annuels tenus pendant l'administration du duc Jean-sans-Terre; du Cartulaire normand de Philippe-Auguste et de ses trois premiers successeurs, la démonstration devient elle-même absolue.

(1) Voy. *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1844 et 1<sup>er</sup> janvier 1845, art. Notre-Dame-de-Noyon.

(2) Voy. *Gallia Christiana*, tom. XI, col. 186, C. et col. 965 E.

(3) Vitet devint un fervent chrétien à la fin de sa vie. Il apprit alors à discerner le *chœur* et le *maître-autel*. Il est mort en 1875.

(4) Voy. *Mém. des Antiq. de Normandie*, tom. XII, 1841.

(5) Voy. *Bulletin monumental*, vol. XIII, n<sup>o</sup> 5, 1847.

Dans cette multitude de documents, dont le plus grand nombre étaient inédits au temps de l'abbé Delamare, il est question de tout et de toutes choses. Les évêques de Coutances, le chapitre, la cathédrale, les propriétés de l'Eglise, la baillie et les baillis du Cotentin, les affaires civiles et ecclésiastiques du temps y reviennent sans cesse. Les offices se font, tout est en règle, tout marche selon la routine et l'usage; il ne se trouve pas un mot qui fasse allusion à une construction de cathédrale, ou même qui permette de la supposer.

En attendant la découverte de ce mot introuvable, tenons-nous-en à nos titres, ils sont bons : d'abord, le témoignage si précis et si détaillé du *Livre-Noir*; ensuite, la présence sur les chapiteaux des colonnes des images sculptées de Gonorre, la fondatrice, et du duc Richard I<sup>er</sup>. Mais qui donne à ces images l'authenticité nécessaire? Le tableau historique de la chasse où ils se virent pour la première fois, qui est sculpté là auprès.

Est-ce simplement un souvenir; est-ce la confession publique d'une faute grande et publique, inscrite sur le monument dont la construction a été imposée pour pénitence? Il n'importe; vous ne pouvez lire autrement que RICHARD ET GONORRE.

Ces images ne seraient pas là, si l'édifice avait été élevé deux ou trois cents ans plus tard.

Un de nos doctes confrères a cru, dans un ouvrage publié récemment, pouvoir concilier le récit du *Livre-Noir* avec le système archéologique introduit par le chevalier Gally, en supposant un premier édifice, dont il donne un dessin de fantaisie, construit à pleins cintres par Geoffroi de Montbray, puis transformé, trois siècles plus tard, mais conservé, en l'édifice ogival que nous voyons, au moyen de contre-murs, de constructions juxtaposées et de jambages, qui donneraient la force nécessaire à l'addition des tourelles, des clochetons, des flèches et à la surélévation de la lanterne du chœur; et cet édifice primordial ainsi transformé serait la nef actuelle de la cathédrale, y compris le dôme.

Un seul mot détruit cette savante combinaison :

Impossible.

1° La nef est la seule partie de l'édifice que le *Livre-Noir* n'attribue pas à Geoffroi de Montbray.

2° Il n'est pas de muraille neuve qui ne subisse un tassement, l'eussiez-vous bâtie même sans mortier, duquel résulte un décollement entre le vieux mur et le neuf, et un abaissement de niveau d'un côté, causes inévitables de ruine.

3° Il est impossible de transformer un édifice à pleins cintres en un édifice ogival, parce que les proportions sont différentes. Une arcade à plein cintre a six de hauteur pour douze d'ouverture; l'arcade ogivale en tiers point a sept, quatre-vingt-seize centièmes plus une fraction. D'où suit qu'il faudrait du premier coup entamer le triforium et démolir les voûtes qui s'y appuient; ensuite recommencer la même opération par en haut, en doublant la mesure.

Il n'est pas d'architecte qui puisse transformer une église Saint-Etienne de Caen ou Saint-Germain-des-Prés en église ogivale de tiers point.

La cathédrale n'est pas le seul monument de style ogival élevé dans le diocèse à la date du XI<sup>e</sup> siècle; il y en a sur tous les points : au Mont-Saint-Michel, à Avranches, à Mortain, à Pontorson, à Saint-Gilles, près Saint-Lo, à Regnéville, près Coutances. Reprenons suivant cet ordre.

1° Au Mont-Saint-Michel. L'ogive y apparaît dès l'an 1020 dans les belles cryptes qui supportent l'église, desquelles deux sont l'œuvre de l'abbé Hildebert II, mort en 1023. Les ogives de la descente des cachots ne seraient-elles pas de Ranulfe, qui fut abbé de 1062 à 1085? Les belles Montgomerries sont-elles de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle? Dite non qui l'osera; 2° à Avranches. La cathédrale, édifice commencé en 1028 et dédié en 1122, était à pleins cintres par en bas et à ogives au sommet; voilà bien encore l'ogive pendant la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, et même plus tôt. « car l'ogive luttait à l'intérieur contre le plein cintre <sup>(1)</sup>. »

3° A Mortain, l'Abbaye-Blanche, établie en 1120 au bord de la Cance, est partie à pleins cintres, partie à ogives. Les cloîtres, à pleins cintres, s'appuient à une église de style ogival, qui les a précédés, puisqu'ils s'y appuient. Les quatre gros piliers qui supportent le clocher, sont revêtus de colonnettes pareilles à celles des piliers du dôme de Coutances et recouverts d'arcades ogivales.

Mais la collégiale, dédiée en 1082! Elle est telle que le jour de la dédicace; pas une retouche, pas une déviation, pas une fissure, pas une pierre remise en place; sauf une voûte en plâtre, de travail récent, les voûtes des bas côtés, qui ont été faites postérieurement <sup>(2)</sup>, pour servir de point d'appui à la colonnade, et un rond-point ajouté au chœur par Philippe-le-Hardi <sup>(3)</sup>.

Mais ne serait-ce pas une église neuve, faite à la place de celle de 1082? Non, une nouvelle construction n'aurait pas été romane et celle-ci l'est: la main-d'œuvre, les contre-forts de l'épaisseur de la main, l'encorbellement, tout est roman. Il serait resté quelque souvenir, et il n'y en a pas. Etienne de Fougères, dans sa vie de saint Firmat, en parle au XII<sup>e</sup> siècle comme d'une église faite au XI<sup>e</sup>. Le rond-point, construit au XIII<sup>e</sup>, est exécuté à un autre point d'ogive, dans un style différent, avec des matériaux dissemblables: ici c'est le granit gris; l'église est d'un granit rouge, qui n'est pas celui de la Hague et dont la carrière est ignorée <sup>(4)</sup>.

Le monument n'aurait-il pas du moins été retouché et mis en ogive au XIII<sup>e</sup> siècle? La supposition est inacceptable: il n'y a pas de retouches.

L'église de Mortain est formée de deux murailles de quarante mètres de longueur, de onze mètres de hauteur, de soixante-dix centimètres d'épaisseur, portées à arcatures de trois mètres soixante centimètres d'ouverture, chacune sur dix colonnes monocylindriques de quatre mètres et demi de hauteur et d'un diamètre de quatre-vingt-huit centimètres, sans lien ni appui dans l'espace et ne se soutenant que par le poids et l'aplomb. Allez donc rompre cet équilibre <sup>(5)</sup>!

4° A Pontorson. L'église est un très-beau monument d'architecture romane à pleins cintres avec mélange d'ogives, principalement au portail. Il est admis

(1) L'abbé Desroches. *Annales religieuses de l'Avranchin*, ch. V.

(2) Ce qui montre qu'elles ont été faites après coup, c'est que leurs arceaux reposent en porte à faux sur les colonnes, il n'avait pas été laissé de place; ce qui n'a pas lieu pour le rond-point, exécuté d'ensemble.

(3) Philippe-le-Hardi était seigneur de Mortain; le dessin et la main-d'œuvre sont de son temps; il a été trouvé récemment de ses monnaies dans les remblais des fondations.

(4) Il est de tradition à Mortain que cette veine exceptionnelle de granit fut trouvée dans le lit de la Cance, et qu'il y en eut juste assez pour bâtir l'église.

(5) Etablissez de champ deux larges planches en équilibre sur dix quilles, et puis essayez de les sculpter!

par tout le monde que cet édifice est l'œuvre du père de Guillaume-le-Conquérant. Le chevalier Gally, dont ce pignon d'église dérange tout le système, insinue timidement qu'il pourrait bien avoir été construit après coup. Non ; il fait corps avec le reste du bâtiment.

5° L'église de Saint-Gilles. Le *Livre-Noir* dit que l'évêque Geoffroi de Montbray « délivra l'église Saint-Gilles de l'occupation des moines, et l'attribua à l'église de Coutances. » Elle a appartenu, en effet, au chapitre jusqu'à la fin. Or, cette église existe. A un très-joli clocher roman à pleins cintres, dont la fabrique du lieu démolit le couronnement il y a cinquante ans, pour s'épargner les frais de réparation, est appuyée une grande église aux hautes murailles, ornées de contre-forts du plus pur roman, et percées de longues fenêtres alternativement à pleins cintres et à lancettes <sup>(1)</sup>.

Cette église aurait-elle été refaite postérieurement ? A aucune époque on ne l'aurait refaite telle qu'elle est à destination d'église paroissiale pour une si petite localité. Sans être parcimonieux, le chapitre n'abusait pas de ses deniers.

6° Le donjon de Regnéville. Ce donjon fut construit entre les années 1037 et 1048. Le savant de Gerville s'est trompé en l'attribuant à Charles-le-Mauvais. Le roi de Navarre tint garnison au château de Regnéville ; il y fit de grands travaux, il augmenta les défenses de la place ; mais le château existait auparavant, car il fut exproprié, en 1141, par Geoffroi Plantagenet sur Raoul de la Haye-Paynel, avec ceux de la Haye-Paynel, de la Roque, de Bricqueville-les-Salines, de Muncville-sur-Mer et de Chanteloup, puis rendu en 1154 par Henri II.

Or, il n'avait pas été construit pendant le règne de Henri I<sup>er</sup> ; le défiant et despotique monarque n'aurait pas toléré la création d'une pareille forteresse au bord d'un havre en face des côtes d'Angleterre ; ni pendant le gouvernement du duc Robert : les Paynel s'étaient obérés comme lui et étaient allés batailler avec lui en Terre-Sainte ; ni pendant le gouvernement du Conquérant : il en fit démolir, on ne dit pas qu'il en ait été élevé d'autres que les siens. Le château de Regnéville est donc antérieur à la bataille du Val-ès-Dunes et de cette époque d'anarchie pendant laquelle les seigneurs travaillèrent à se fortifier chacun contre tous, de sorte que « le sol de la province se trouva couvert de forteresses et de châteaux construits avec un art nouveau, » comme dit Guillaume de Poitiers.

Or, ce grand débris est percé au rez-de-chaussée d'une fenêtre d'ogive en tiers point, d'une fenêtre carrée au milieu, d'une triomphante fenêtre romane à plein cintre au sommet.

Si on conteste la date de l'ogive du pied, la belle fenêtre romane du sommet lui servira de contrôle, car il ne s'en faisait pas du temps de Charles-le-Mauvais.

Si donc il y eut, à partir du commencement du xi<sup>e</sup> siècle, des monuments construits totalement dans le style ogival, comme au Mont-Saint-Michel, à Mortain ; ou en partie, comme à Pontorson, à Avranches, à Saint-Gilles, à

(1) Des amorces d'arceaux prismatiques montrent qu'on essaya d'établir une voûte au xv<sup>e</sup> siècle ; mais, trop hautes et trop minces pour résister à la poussée, les murailles s'écartèrent et la voûte s'abîma. Afin de prévenir une ruine totale, on y mit de très-gros et très-saillants contre-forts, qui empâtent jusqu'aux deux tiers de leur hauteur une partie des légers et élégants contre-forts romans.

Regnéville ; s'il y en eut en d'autres provinces ; si une multitude de pèlerins normands pendant plus d'un siècle purent voir en Egypte un beau monument de style ogival, il n'y a pas de raison pour refuser à la cathédrale de Coutances la date de ce même XI<sup>e</sup> siècle, qui lui est attribuée par nos écritures locales, sans que rien vienne les contredire <sup>(1)</sup>.

(1) Il a été fait deux misérables objections, auxquelles un mot de réponse peut suffire : 1<sup>o</sup> La *Gallia Christiana* dit (col. 887 D.) que « le roi (Charles V) donna à Sylvestre de la Cervelle, le 5 janvier 1371, six cents livres d'or pour refaire l'église de Coutances, écrasée et diminuée par les guerres, plus mille livres le 16 octobre 1375, pour avoir retiré des mains des Anglais le château de Saint-Sauveur-le-Vicomte. » Sylvestre de la Cervelle a donc rebâti la cathédrale.

Eh ! bien non : ce sont des francs d'or et non des livres d'or. Ils n'ont pas été donnés pour rebâtir l'église, mais pour l'entretien de l'évêque, que la guerre avait ruiné. Les actes existent aux archives de l'Etat avec les quittances de l'évêque. (Voy. M. Léopold Quenault, *Recherches historiques sur la Basse-Normandie*, Coutances 1864.)

Les francs d'or de Charles V pèsent quatre grammes et demi les plus forts, ce qui fait treize à quatorze francs de notre monnaie. A quatorze francs, six cents francs d'or valent huit mille quatre cents francs. Il n'y a pas de quoi bâtir une cathédrale ; sur les mille francs, il y avait sept cents francs de remboursement pour avances et trois cents francs à titre de prêt.

La *Gallia Christiana* publie (*Instrumenta*, col. 276) un acte royal duquel il résulte que le chapitre a fait de grandes réparations à la cathédrale, qui était en partie démolie 'et en voie de choir en ruines. L'acte est du 15 juillet 1402. Ne serait-ce pas alors que le monument aurait été transformé ?

Il s'agit des réparations faites aux chapelles du latéral méridional après les dégâts causés par Geoffroi d'Harcourt. On les reconnaît extérieurement à leur irrégularité, à leur confection défectueuse et aux mauvais matériaux qui ont été employés.





## II

# PAROISSES

## DU DIOCÈSE DE COUTANCES ET AVRANCHES

---

Le diocèse actuel de Coutances se compose de six cent soixante-quatorze paroisses, dont quinze de nouvelle création ; vingt-quatre des anciennes, tant des diocèses de Bayeux et d'Avranches que de celui de Coutances, n'ont pas retrouvé leur existence ; cinq annexes l'ont retrouvée en partie et attendent le jour où elle leur sera rendue complètement.

Administrativement, on peut tracer des carrés sur le terrain, les soumettre à un maire et y faire élire un conseil municipal ; c'est un groupe d'intérêts communs, une commune ; vieille chose et vieux mot empruntés des Romains. Mais il n'en est pas de même de la paroisse : ici, c'est l'esprit de famille, et il se dégage toujours autant qu'il peut des étrointes de la commune. Personne n'éprouva jamais de tendresse pour sa mairie et chacun aime son église.

Nous voudrions pouvoir retracer l'histoire religieuse de chaque paroisse ; mais où retrouver tant d'éléments ? si beaucoup existent, un plus grand nombre ont péri. Nous voudrions pouvoir donner toutes les étymologies ; mais la raison en est le plus souvent dans ces mêmes événements dont la mémoire est tombée, ou dans des circonstances locales qui ont cessé d'être. Il y eut certainement une cerisaie à Cérisy ; au Plessis, une plesse, ou fourré d'épines entrelacées en vue de la défense militaire ; mais où sont les titres qui en font mention ?

Quatre langues ont été parlées dans notre pays, le celtique, le latin, le saxon et le scandinave, et chacune y a laissé des traces : la langue celtique, par les habitants soumis à la conquête de César ; mais qui sait ce langage ? Le gros dictionnaire celtique de du Cange ne contient peut-être pas un mot celté. Les Bretons, aux idiomes desquels on se plaît à demander des étymologies, ne sont point des Celtes : on sait trop de quels pays vinrent leurs ancêtres aux derniers temps de la domination romaine.

Le latin fut parlé exclusivement pendant les cinq siècles de cette même domination, non un latin cicéronien, à moins que dans les villes, mais cette *romana rustica* dans laquelle les notaires des VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup>, VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles

écrivait leurs actes. L'explication s'en trouve dans les *Glossaires* ; seulement il n'est pas toujours sûr que l'explication s'applique avec justesse au lieu donné. La langue germanique, apportée par les Francs, a peu laissé de traces, parce que notre pays, s'étant soumis volontairement, ne connut les Francs que comme des gouverneurs étrangers, et que ceux-ci s'empressèrent eux-mêmes de se latiniser. Il en fut de même des compagnons de Rollon, ils s'assimilèrent le plus qu'ils purent à leur conquête. Toutefois, comme ils occupèrent réellement la contrée, il se mêla beaucoup de mots de leur idiome au langage des habitants. Le nord du diocèse en a le plus retenu, parce que de premiers Normands l'avaient dévasté et presque repeuplé avant Rollon. Rollon ne dévastait que les villes qui se laissaient forcer. Au contraire, les Saxons, qui s'établirent le fer et le feu à la main dans le pays de Caux, dans le Bessin, qui jetèrent de nombreuses colonies autour d'eux et jusqu'aux abords du Maine et de la Bretagne, et se firent accepter pour alliés par les Romains, pendant la décadence de l'empire et longtemps avant la conquête générale des Francs, qui les absorba eux-mêmes, ont laissé des traces très-nombreuses de leur dialecte.

Puis sont venus aux *x<sup>e</sup>* et *x<sup>i</sup><sup>e</sup>* siècles les scribes des monastères qui, rédigeant leurs actes et leurs chroniques en latin, ont donné à tous ces mots une forme latine, sans s'occuper d'une racine ou d'une origine qui ne leur importait pas ; il leur suffisait d'être compris.

L'immense majorité des paroisses d'ancienne date ont pour limites celles de la concession consentie par les princes de la conquête normande à leurs compagnons de moindre rang, et le nom du premier concessionnaire se retrouve dans le nom de la paroisse, nous l'avons dit : c'est le cas des *ville*, des *mesnil*, des *bec*, des *hou*, des *tot*, des *tourp* ; mais les hauts faits du personnage étant rarement écrits dans les fastes de l'histoire, il n'est plus possible de dire quel il fut.

Le mot *bec*, dans sa signification de ruisseau, passe pour être du celtique ; nous le croyons plus volontiers scandinave, car *becca* veut dire une rivière en langue suédoise. Dans la partie nord du diocèse, au delà de Coutances, il s'applique à une multitude de cours d'eau. Nous ne l'y connaissons pas dans son acception latine de pointe de terre.

Le mot *hou* dans son acception d'habitation est en même temps saxon et scandinave ; les Anglais disent *houze*, les Danois et les Norvégiens disent *huus*. Dans les langues germaniques, *thot* veut dire une nation, une famille ; *torp* et *thorf*, un *village*.

Nous voulons dès ici dire un mot des différents vocables sous lesquels les églises de paroisse ont été érigées. Lorsque les Normands, devenus chrétiens, relevèrent les ruines qu'eux et leurs ancêtres avaient faites au temps de leur paganisme, ils rendirent aux églises les anciens vocables sous lesquels elles avaient été connues, d'autant plus qu'ils n'avaient eux-mêmes rien à mettre en place, et qu'ils furent plutôt restaurateurs que créateurs. Il ne semble pas qu'il y ait eu avant eux des paroisses enfermées dans des limites certaines ; mais il y avait des temples chrétiens dans tous les centres de population, dans tous les villages importants, et quelquefois plusieurs en un même lieu, destinés à des œuvres diverses, comme on le voit par les actes de saint Bertevin, et la translation des reliques de saint Georges.

Le diocèse actuel compte cent soixante-douze églises paroissiales dédiées

appartiennent à l'ancien  
de celui de Bayeux. Cent dix  
d'Avranches et six de Bayeux.

de saint Pierre et saint Martin  
partagent le Cotentin.

DU

de saint Pierre et saint Martin  
partagent le Cotentin.  
Il est possible de donner la raison de ces préférences et la date des fonda-  
tions.

Le diocèse doit sa conversion définitive à trois grands apôtres : saint Pair  
au midi, saint Marcoulf au nord, et saint Ortaire à l'est. Saint Pair fonda de  
nombreux monastères ; on sait la signification du mot à cette époque : c'étaient,  
comme on les appela plus tard, des prieurés, dans lesquels deux ou trois ou  
quatre religieux résidaient et accomplissaient l'office de missionnaires et de  
pasteurs dans une contrée restreinte. Or, saint Pair et ses moines étant marti-  
niens, ils ne pouvaient mettre sous une autre invocation que celle de saint  
Martin les chapelles de leurs monastères, lesquelles devenaient celles des  
chrétiens formées alentour. Et de là un si grand nombre d'églises paroissiales  
dédiées à saint Martin. Le patronage d'une église, une fois adopté par  
le peuple et consacré par le temps, est chose sérieuse et qui ne change plus.  
Saint Ortaire avait pareillement des monastères ; nous en trouverons en  
plusieurs lieux du diocèse. Sa dévotion était à saint Pierre et à sainte Marie.  
Il élevait une chapelle à saint Pierre et une chapelle à sainte Marie dans  
chacune de ses maisons. On ne saurait dire s'il en eut beaucoup ; mais la  
leçon et l'exemple ne pouvaient manquer d'exercer leur influence. Le culte de  
saint Ortaire est très-répandu dans le diocèse.

Le biographe qui a mis par écrit la si belle vie de saint Marcoulf, nous  
laisse ignorer le genre spécial de sa dévotion ; mais il nous le présente  
comme un grand convertisseur et un fondateur de monastères, recevant avec  
faveur les libéralités des personnes riches, parce que, après en avoir distribué  
une part aux pauvres, employé une seconde part au rachat des captifs, il lui  
en restait une troisième pour fonder de nouvelles maisons religieuses : nous  
dirions maintenant de nouvelles paroisses. L'uniformité du résultat révélant  
l'unité de la cause, ne doit-on pas reconnaître dans cette consécration de si  
nombreuses églises à l'honneur de la sainte Vierge une même inspiration :  
l'œuvre de l'apostolat de saint Marcoulf ?

Les paroisses érigées sous le vocable de saint Germain sont moins nom-  
breuses. Mais ce serait s'égarer d'y chercher un souvenir du double voyage  
du grand évêque d'Auxerre à travers nos contrées, pour se rendre en Angle-  
terre. Les causes qui l'appelaient au delà du canal de la Manche étaient trop  
pressantes, pour lui permettre de séjourner en route : ensuite, ce n'était pas  
son chemin. Il faut en attribuer la fondation à l'apostolat de saint Germain

se, dit le Jeune, filleul et fervent disciple de l'évêque d'Auxerre, entre les 470 et 480.

Le culte de saint Georges en notre diocèse ne saurait remonter au delà de 477, où ses reliques arrivèrent à Portbail de la manière que nous

Le culte de saint Nicolas, il était à peine connu en Normandie jusqu'en 1087, que les Normands de Sicile enlevèrent ses reliques de la ville de Myre et les rapportèrent à Bary comme un trésor de prix inestimable. Et ce fut le prêtre Onfroi du Teilleul, fils du seigneur de cette paroisse expatrié après la bataille du Val-ès-Dunes, qui les fit connaître vers 1100, en apportant des linges imbibés de la liqueur balsamique qui suintait du corps saint, et qui opérèrent un grand nombre de miracles.

Ces préliminaires posés, ou plutôt rappelés, nous passons aux détails, en suivant l'ordre alphabétique.

---

## ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES

---

### CANTON D'AVRANCHES

1. Saint-Gervais. — 2. Notre-Dame-des-Champs. — 3. Saint-Saturnin. — 4. Chavoy. — 5. La Godefroy. — 6. La Gohannière. — 7. Le Val-Saint-Père. — 8. Marcey. — 9. Plomb. — 10. Pontaubault. — 11. Ponts. — 12. Saint-Brice. — 13. Saint-Jean-de-la-Haize. — 14. Saint-Loup. — 15. Saint-Martin-des-Champs. — 16. Saint-Oven. — 17. Saint-Sénier-sous-Avranches. — 18. Vains.

**1. AVRANCHES.** Au XIII<sup>e</sup> siècle Avrinches, au v<sup>e</sup> *Abrincæ*; du mot germanique *aber*, un havre. Exemples : Aberdeen, le havre de la Déé; Abernety, le havre du Tey, etc. Dans beaucoup de mots, le *b* se change en *v* par euphonie. Exemples : *liber*, un livre; *coluber*, une couleuvre. Dans les langues du nord, l'*e* muet précède la lettre, mais se prononce comme en français, où il la suit. *Haber* se prononce *habre*.

Le mot pluriel Avranches suppose plusieurs havres; les belles rivières qui se jettent dans la baie du Mont-Saint-Michel ont dû, en effet, en former plusieurs; mais qui ont perdu la facilité de leur accès par suite de l'ensablement de l'an 709.

Saint-Gervais, la paroisse principale de la ville, est d'une formation relativement récente. L'église, devenue paroissiale, n'était encore au xv<sup>e</sup> siècle qu'une chapelle dédiée aux saints Gervais et Protais, par la visite de laquelle les évêques débutaient au jour de la prise de possession de leur siège.

Le patronage appartenait à l'évêque d'Avranches, à qui il avait été donné, disait-on, par les sieurs Regnauld, seigneurs des Regnauldières, soi-disant fondateurs, et appuyés dans leurs prétentions sur des titres supposés, puisqu'ils sont remplis d'anachronismes. La famille, maintenant oubliée ainsi que le nom et le lieu de son manoir, les avait fait inscrire en lettres d'or sur un vitrail de l'ancienne église; on y lisait que la chapelle avait été fondée par les

frères Gervais et Protais Regnauld, cousins-germains de Judicaël, roi de Bretagne, en 638, et consacrée, en 639, par Arnoul, évêque de Metz, et Gombert, évêque de Cologne, députés par le roi Dagobert. Malheureusement Judicaël n'est pas de cette époque; les noms de famille ne le sont pas davantage. Il y eut sur la paroisse une léproserie dite de Saint-Nicolas, qui jouissait de quarante-cinq sous de rentes et du droit de pasnage pour quinze porcs dans la forêt.

2. NOTRE-DAME-DES-CHAMPS. Le chantre de la cathédrale d'Avranches nommait à la cure. Cette paroisse eut plusieurs couvents : premièrement un couvent de Capucins, fondé en 1610 par l'évêque François Péricart, au lieu où est maintenant le jardin public ; secondement un couvent de Bénédictines fondé, en 1618, par les soins et à l'aide des largesses du même évêque. N'ayant pu se soutenir, cette maison fut fondée à nouveau, sous le vocable de sainte Anne, le 5 décembre 1635. — L'évêque Pierre-Daniel Huet lui unit l'abbaye de Moutons en 1693. Il y eut aussi une chapelle dite de la Biqueterie, sous l'invocation de saint Guillaume et de saint Gabriel, à la nomination directe de l'évêque. Elle avait été fondée par Guillaume Caillot de la Besnardière, chanoine, archidiaque de Mortain, sous l'épiscopat de Gabriel-Philippe de Tessé. — Il s'élève une nouvelle église, dont la première pierre a été bénite le 12 avril 1863. — Notre-Dame-des-Champs fut érigée en succursale par ordonnance du 9 avril 1826.

3. La cure de SAINT-SATURNIN était à la nomination du chanoine de Braffais. La paroisse eut une chapelle Saint-Symphorien dans la rue du même nom ; il n'en reste plus rien. En 1248, deux chevaliers qui avaient accompagné saint Louis en Terre-Sainte, les frères Pinchon, rapportèrent le corps d'un des saints Innocents, momifié par les procédés usités en ce temps-là, et le donnèrent à l'église Saint-Saturnin. Il y eut dès lors une chapelle des Saints-Innocents, et la précieuse relique y demeura en grande vénération jusqu'en l'an 1562, que les protestants la détruisirent par les flammes avec tout le mobilier de l'église. Le curieux rétable de l'autel où elle était exposée, représentant en quatre scènes le massacre des Innocents, est encastré maintenant dans la muraille.

Supprimée en 1803 et réunie à Saint-Gervais, la paroisse de Saint-Saturnin a été rendue à l'existence en 1838.

4. CHAVOY. Etymologie *careca*, de la voie romaine qui y passait, en venant de Coutances. Les euphémismes particuliers au pays d'Avranches comportent cette transformation ; aux lieux des déblais, les voies romaines prenaient le nom de cavées, et aux remblais, celui de chaussées <sup>(1)</sup>. En 1698, la cure était estimée à huit cents livres de revenu. Il y avait une chapelle, dite de la Poissonnière, payant cinquante livres de décimes, ce qui suppose un revenu de six à sept cents livres. L'église paroissiale est sous l'invocation de Notre-Dame.

5. LA GODEFROY. *Sanctæ Mariæ Godefridi ecclesia*. Le seigneur du lieu était patron présentateur. L'église avait été donnée aux évêques d'Avranches

(1) Nous ferons de nombreux emprunts pour les paroisses de l'arrondissement d'Avranches à l'excellent ouvrage en deux volumes de M. Le Héricher, intitulé : *L'Avranchin pittoresque et monumental*.

par Richard de Subligny au XIII<sup>e</sup> siècle. Un évêque la céda au chapitre, qui y fonda une prébende, et, par arrangement, le patronage revint au seigneur. La cure était estimée à trois cents livres en 1698. Il reste à l'église quelques parties de maçonnerie romane.

6. LA GOHANNIÈRE. Cette paroisse semble de création récente, car elle n'est pas au pouillé du diocèse imprimé en 1648, et se trouve sur la statistique de 1698. L'église est sous le vocable de saint Martin. Le seigneur du lieu présentait à la cure, et la cure était estimée à deux cent cinquante livres de revenu en 1698. — La Gohannière fut réunie à la Godefroy en 1804. Elle a été rendue à elle-même en 1820.

7. LE VAL-SAINT-PÈRE. Autre euphémisme pour le Val-Saint-Pierre. L'église est sous le vocable de la Chaire de saint Pierre. Elle fut ajoutée, en 1246, au décanat de la cathédrale par l'évêque Guillaume de Sainte-Mère-Eglise; mais en gardant le droit de nomination à la cure. Le doyen servait au curé une portion congrue, qui était de trois cents livres en 1646.

Le chapitre avait dans la paroisse les quatre prébendes de Montceaux, de Binthin, de la Lande et de Haut-Manoir.

Il y eut un ermitage et la jolie chapelle romane Saint-Georges et Saint-Hubert-de-Bouillé, dont le revenu de cinquante livres fut ajouté à la cure par César Le Blanc, à charge par le curé d'acquitter les fondations. Cette chapelle est détruite, et le portail, d'une très-remarquable exécution, a été remonté sur une pelouse du jardin public d'Avranches.

Nous pensons que le Val-Saint-Père est le même que le *Patriciacus* des actes de saint Lomer, et non Précey, comme l'a cru l'abbé Desroches. Précey n'est pas la traduction de *patriciacus* : *clivus*, un val; *cliacus*, en basse latinité, un val au bord de l'eau, de la contraction des deux mots *clivus* et *aquæ*.

Le Val-Saint-Père eut son hôtel-Dieu du Gué-de-l'Epine, fondé en 1480, dont nous avons parlé et dont les faibles revenus furent transférés à l'hôtel-Dieu d'Avranches, quand ils furent devenus insuffisants pour leur objet.

8. MARCEY. Le curé était à la présentation du seigneur du lieu. La cure était estimée à quatre cents livres de revenu en 1698, quoique le chapitre d'Avranches eût les deux tiers de la dîme. Il y eut au château une chapelle dédiée sous le vocable de saint Pair, plus une seconde au Clos-Hubert. L'église paroissiale a saint Pair pour patron.

9. PLOMB. (*Plomum, Plumbum, Plum*). Deux portions curiales; la grande avait été donnée au chapitre d'Avranches au XIV<sup>e</sup> siècle par le sire de la Champagne, chevalier; le chapitre en avait fait une prébende, et le titulaire, appelé chanoine de Plomb, faisait desservir cette portion par un vicaire, quand il ne remplissait pas lui-même les fonctions curiales. La petite portion estimée à quatre cents livres de revenu en 1698, était à la présentation du seigneur du lieu. Patron, saint Martin. — Les sires de la Champagne réclamaient l'évêque Vivien, de Coutances, pour un des leurs, nous l'avons dit. — La paroisse fut rétablie en succursale le 28 août 1808.

10. PONTAUBAULT. *Ecclesia beati Andreæ de ponte Aubaud*. La paroisse tire son nom du pont de la Sélune, autrefois Séenune et Ardée, la Ζηνοαυα de

Ptolémée; le nom Aubold, *Alboldus*, était assez commun au moyen âge. L'église a conservé quelques détails romans. Elle fut donnée au chapitre d'Avranches vers 1350 par Geslin, fils de Ate, bourgeois d'Avranches, et devint une prébende; le chanoine de Pontaubault avait les grosses dîmes et présentait à la cure; l'autelage, que nous appelons maintenant casuel, et les menues dîmes rapportaient au curé cent livres en 1698.

11. PONTS. L'église appartenait au scolastique, et son revenu était estimé à cent livres en 1648, à quatre cents en 1698. Il y eut sur cette paroisse deux léproseries : celle de Ponts, sur la limite de Tirepiéd, qui était de la fondation des paroissiens et avait cent livres de revenu, l'évêque en avait la nomination, et celle de la Madeleine, de la fondation des ducs de Normandie, qui appartenait au roi par confiscation. Elle avait un revenu de huit cents livres; le chapelain était à la nomination du grand aumônier de France. C'est sur son terrain que l'hôtel-Dieu fut bâti en 1274; l'évêque donna quarante sous de rente au curé pour dédommagement. Ponts est sous le vocable de saint Quentin.

12. SAINT-BRICE. La cure était à la présentation du seigneur; elle était estimée à deux cents livres en 1698. La nef de l'église est d'architecture romane. — Supprimé en 1803 et réuni à la Godefroy, Saint-Brice a été rétabli par décret du 2 septembre 1850.

13. SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE. C'était une des prébendes du chapitre d'Avranches; son revenu est estimé à quatre cents livres sur la statistique de Foucault en 1698. L'église a conservé quelques parties d'architecture romane. Elle est sous le vocable de saint Jean-Baptiste.

Cette paroisse eut la chapelle du Châtelier, fondée en 1636 sous l'invocation de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à charge au titulaire de tenir les petites écoles. La présentation était réservée au seigneur du lieu, fondateur, et le bénéfice estimé à deux cent cinquante livres en 1752. Elle fut démolie à la Révolution, mais les habitants la relevèrent en 1820.

14. SAINT-LOUP. L'église est d'architecture romane. La cure était à la présentation du seigneur et estimée à quinze cents livres en 1698. La fut curé François Bécherel, évêque constitutionnel de la Manche, puis évêque légitime de Valence.

15. SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. L'évêque Léodovald ayant obtenu des reliques de saint Martin, les fit transférer à Avranches. Elles s'arrêtèrent à un reposoir dressé dans la campagne avant d'arriver à la ville, afin que les habitants, peuple et clergé, allassent les y vénérer et les accompagnassent à leur entrée solennelle. Il s'y opéra de grands miracles de guérisons en faveur des infirmes et des malades qui s'y firent conduire, et l'événement donna lieu à la construction d'une église sur la place même. Cette antique église était située à l'angle formé par la rue Saint-Martin et le Boulevard du Sud. Elle fut démolie en 1808. — L'évêque Richard de Subligny ayant fait don d'une portion de la cure au chapitre, les chanoines y établirent une prébende, et la présentation devint alternative entre le chapitre et l'abbaye de Rillé de Fougères. Le revenu de la cure était estimé à huit cents livres en 1698.

Cette paroisse eut la chapelle Saint-Vigor-de-la-Chaussonnière, située dans

la cour du manoir du même nom et riche de soixante-dix livres de revenu. On allait y invoquer saint Va, saint Vient et saint Tire-à-li, pour obtenir le terme par mort ou par guérison des maladies de langueur et des agonies trop prolongées. (Probablement saint Vast, saint Venant et saint Tiranion.) Cette chapelle était en ruines en 1752, et les fondations qui lui appartenaient, s'acquittaient à la chapelle du château du Quesnoy, dont le seigneur présentait à l'une et à l'autre. — La paroisse fut établie en succursale le 28 août 1808.

16. SAINT-OVEN (*Audoenus*). L'évêque avait les deux tiers des grosses dîmes, le curé l'autre tiers et les menues dîmes. Il y avait une prébende dont le titulaire percevait les treizièmes, qu'il louait trente-sept livres. Le revenu curial valait six cents livres en 1690. La cure était à la nomination de l'évêque. — Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, au manoir de la Paumerie, riche de soixante-quinze livres de rentes, à la présentation du seigneur, dans laquelle il se disait deux messes chaque semaine.

17. SAINT-SÉNIER-SOUS-AVRANCHES fut donné pour la moitié au chapitre d'Avranches, en 1210, par Geoffroi de la Champagne, du consentement de Raoul, son fils. Un siècle plus tard, Geoffroi de Saint-Sénier, prêtre, aumôna l'autre moitié, et ce nonobstant, la cure était à la présentation du seigneur en 1648. Le revenu était estimé à deux cents livres en 1698. — L'évêque Jean de Hautfaney consacra l'église en 1334; mais elle a été reconstruite en majeure partie.

18. VAINS. L'évêque Turgis donna à son chapitre l'église de Vains avec trois vavassories et une mesure : une mesure était l'habitation d'un vilain, serf de la glèbe. Les mesnils et les manoirs appartenaient aux seigneurs, et les cours, à de plus grands seigneurs encore.

Cette paroisse avait une église Saint-Léonard, antérieure aux Normands; ceux-ci en firent un prieuré, que le duc Guillaume donna à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, l'an 1061. Il était estimé à six cent cinquante livres en 1726. La jolie petite église romane a été transformée en habitation. — Outre la chapelle du prieuré, qui fut entretenu jusqu'à la fin, il y avait dans la cour du manoir celle de Notre-Dame-du-Verthois, à la nomination du seigneur, qui avait cent vingt livres de revenu. — L'église paroissiale est sous l'invocation de saint Pierre; elle a été refaite pièce à pièce de 1717 à 1753; il reste à peine quelques parcelles de l'église romane.

## CANTON DE BRÉCEY.

1. Brécey. — 2. Braffais. — 3. Saint-Denis-de-Cuves. — 4. La Chaise-Baudouin. — 5. La Chapelle-Urée. — 6. Le Grand-Celland. — 7. Le Petit-Celland. — 8. Les Cresnays. — 9. Les Loges-sur-Brécey. — 10. Notre-Dame-de-Livoye. — 11. Sainte-Eugénie. — 12. Saint-Georges-de-Livoye. — 13. Saint-Jean-du-Corail-des-Bois. — 14. Saint-Nicolas-des-Bois. — 15. Tirepiéd. — 16. Vernix.

1. L'église Saint-Martin-de-Brécey fut donnée à l'abbaye de Savigny dès l'époque de la fondation, car l'évêque Richard de Baufou lui en confirma la possession par une charte datée de l'an 1135. — En 1200, Philippine, dame



de Brécey, donna à l'église cathédrale d'Avranches deux gerbes de son fief de Brécey et la chapelle du même lieu avec toutes ses appartenances. Nous ne trouvons pas d'autre souvenir de cette chapelle. Brécey est la patrie du célèbre abbé horticulteur René Le Berryais, mort en 1807. — Le transept et le chœur de l'église ont été refaits dans les années 1864 et 1865.

2. L'église de BRAFFAIS est dédiée à saint Martin. Elle était à la présentation du chanoine de Braffais. Le revenu de la cure était estimé à quatre cents livres. — Rétablie en succursale le 28 août 1808.

3. SAINT-DENIS-DE-CUVES (*Sanctus Dionysius de Cuvis* dans le rôle de l'échiquier de 1198). Les églises de Cuves et de Saint-Laurent-de-Cuves furent données à la prébende de la chanterie de Mortain par Robert de Cuves et Rodulphe, son fils, le jour de la fondation de la collégiale.

Les Sœurs du Carmel eurent en cette paroisse, dans les années qui précédèrent la Révolution, une maison de retraite et une chapelle dédiée à Notre-Dame-du-Carmel, fondée par Jacqueline Doissnel de Montéco, qui lui donna deux cents livres de rentes.

Le curé et le vicaire étaient à portion congrue.

4. LA CHAISE-BAUDOUIN. L'église était à la présentation du chapitre de Cléry. Le revenu curial était estimé à mille livres en 1698. — La paroisse eut les chapelles des Abbayes, nom du village, de la Faverie, encore existantes, mais employées à des usages séculiers, de l'Augerie et de la Normandie, détruites. — On y voit, au village de l'Ourserie, deux croix placées sur un même piédestal et tournées diversement. Ce doit être le vœu ou la mémoire de deux frères partant pour la croisade ou un pèlerinage en Terre-Sainte.

L'église est sous le vocable de saint Ouen. Elle avait été donnée vers 1240 à l'église d'Avranches pour moitié du patronage par G. Meurdrac. La Chaise était la patrie de Guillaume-le-Gros (*Grossus*), douzième prieur de la Bloutière, personnage littéraire peu recommandable, à cause de ses attaches avec le parti navarrais. Il fut chapelain de Charles-le-Mauvais. — On trouve parfois cette paroisse désignée sous le nom du Bois-Baudouin (*Boscum Balduini*).

5. LA CHAPELLE-URÉE. Notre-Dame, cure à la nomination de l'évêque, estimée à un revenu de trois cents livres en 1648. Les plus anciens documents disent *ustata*, *usta* et *ustula*. — Supprimée au Concordat et réunie au Grand-Celland, la Chapelle-Urée a été rétablie par ordonnance du 3 juin 1845.

6. LE GRAND-CELLAND. Saint Médard, patron. C'est une innovation assez moderne d'écrire ainsi le nom des deux paroisses de Celland, d'anciens documents disent Sellant : Saint-Médard-de-Sellant et Saint-Ouen-de-Sellant ; au XIII<sup>e</sup> siècle on disait Serlant. — Le revenu de la cure était estimé à quatre cents livres en 1648. — Cette paroisse dut être abîmée dans le protestantisme, car elle eut un préche de très-grande dimension.

7. LE PETIT-CELLAND. Saint Ouen. Patron, l'évêque. En 1698, six cents livres. Cette paroisse a un camp de très-grande étendue et de très-belle conservation. Rien n'y rappelle les Romains ; ils n'en ont d'ailleurs jamais fait d'aussi grands. Nous le croyons plutôt breton et de l'époque de la domination bretonne dans l'Avranchin et le Cotentin. — Rétabli en succursale le 28 août 1808.

8. **LES CRESNAYS.** Autrefois deux paroisses : Sainte-Marie et Saint-Pierre-de-Cresnay (*de Cresneyo*). Les deux églises étaient dans le même cimetière. Les habitants des deux paroisses se réunirent spontanément en 1805, démolirent l'église Sainte-Marie, pour agrandir l'église Saint-Pierre, et depuis lors ils n'ont plus formé qu'une paroisse sous le nom de Saint-Pierre-des-Cresnays.

Les deux paroisses étaient de patronage laïque. Le revenu curial de Notre-Dame était estimé à quatre cents livres en 1648 ; celui de Saint-Pierre à cinq cents.

Saint Ortaire doit avoir passé là et ce doit être son œuvre. Il fonda, nous dit son biographe, une église en l'honneur de Notre-Dame et une en l'honneur de saint Pierre en son monastère de Landelles. Elles y sont toujours, dans le cimetière de la paroisse. Aux Moitiers-d'Allonne, les églises Saint-Pierre et Sainte-Marie sont pareillement dans le même cimetière. Il en fut de même à Orglandes.

9. **LES LOGES-SUR-BRÉCEY.** Patronage laïque. Quatre cents livres en 1628. Vocabulaire, saint Pierre. Le nom indique une habitation seigneuriale de second ou de troisième rang : les mots logis et logement sont des diminutifs.

La paroisse a été érigée en succursale le 28 août 1808.

10. **NOTRE-DAME-DE-LIVOYE.** L'affixe des deux paroisses de Notre-Dame et Saint-Georges paraît être le nom de la famille de Levis, de laquelle plusieurs membres furent les hommes du roi dans le bailliage du Cotentin, dont l'Avranchin a toujours fait partie. Mile de Levis, dit aussi Milo de Livoies, fut grand bailli du Cotentin de 1215 jusqu'en 1222. Simon, frère de Mile, demeurait à Coutances ; en avril 1235, il fut commis à partager en trois lots le comté de Mortain, etc. — Le nom des divers personnages de la famille subit dans les chartes les mêmes variations que le surnom des deux paroisses : *de Levis, de Levis, de Liviis, de Liveia, de Livoies*. Or ce n'est pas la famille qui a emprunté son surnom aux paroisses, car elle est originaire de l'Île-de-France, où on la trouve sous les mêmes noms.

La présentation à la cure de Notre-Dame-de-Livoie appartenait à la collégiale de Notre-Dame-de-Cléry. Le revenu était estimé à quatre cents livres en 1698. — Ces estimations servaient de base à l'assiette des décimes payées au roi par le clergé. — Notre-Dame-de-Livoie, réunie depuis 1803 à Saint-Nicolas-des-Bois, n'a été rétablie à titre de succursale qu'en 1826.

11. **SAINTE-EUGENNE** (*Eugenia*). A la présentation du chapitre de Cléry. Estimée à quatre cents livres en 1698. — La paroisse eut un ermitage dit Sainte-Marie-du-Saut-Benon, qui fut donné à la collégiale de Saint-Lo en 1210 par Geoffroi de la Champagne, du consentement de Rual, son fils. La collégiale l'érigea en prieuré, et ce prieuré était estimé à mille livres de revenu en 1648. Il reste à peine quelques débris de la chapelle. — La paroisse est et demeure annexée à Tirepied, mais à titre de chapelle vicariale.

12. **SAINTE-GEORGES-DE-LIVOYE.** L'église paraît avoir été donnée pour la moitié du patronage à l'abbaye de la Luzerne dès le temps de la fondation ou peu après : Une bulle confirmative des propriétés de cette abbaye, souscrite par le pape Innocent III en 1213, met au nombre la moitié de l'église *Sancti Georgii de Liveia*. Cependant c'était le chapitre de Cléry qui présentait à la cure dans les derniers temps, et elle était estimée à un revenu de huit cents livres en 1698.

13. SAINT-JEAN-DU-CORAIL-DES-BOIS. L'église était de patronage laïque. La cure fut estimée à trois cents livres en 1648. Cette paroisse eut une chapelle Sainte-Anne au manoir seigneurial, et une chapelle publique dite de la Pichardière, dont il ne reste que le souvenir. (Voir pour l'étymologie à Saint-Jean-du-Corail près Mortain.) Supprimé en 1803 et réuni à Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Jean-du-Corail a été rétabli par ordonnance du 7 août 1847.

14. SAINT-NICOLAS-DES-BOIS. L'église était de patronage laïque. Le revenu curial était estimé à six cents livres en 1698.

15. TIREPIED. Le patronage de l'église appartenait à Notre-Dame-de-Cléry. Le revenu curial était coté à huit cents livres en 1648, et seulement à quatre cents en 1698, ensemble les deux portions. — L'évêque d'Avranches, Jean Boucart, obtint de Louis XI, en 1452, le personnat de la chapelle royale du château et forteresse du Val-de-Sée, pour fonder une psalette à la cathédrale en faveur de cinq enfants de chœur. Le titulaire de la chapelle s'appelait Jean Basset. On appelait personnat la mise en commende d'un bénéfice, avec attribution des revenus au commendataire, sous condition de faire desservir par un ecclésiastique rétribué à cet effet. Les enfants admis dans une psalette y recevaient l'entretien et l'instruction jusques et compris la langue latine. — La forteresse du Val-de-Sée était tombée entre les mains du roi par confiscation après la réduction de la Normandie, et ainsi la présentation appartenait au roi. C'est donc ce droit de présentation auquel il renonça en faveur de l'évêque. Louis XI fit démanteler le château.

Outre cette chapelle, dont il ne reste plus de traces, il y eut au manoir seigneurial celle de Notre-Dame-de-Crux, à la présentation du seigneur, qui avait les deux tiers de toutes les dîmes de la paroisse, et qui était estimée à huit cents livres de revenu en 1752 ; c'était alors un prêtre de Saint-Lazare qui en était titulaire. La chapelle de Crux est un édifice d'architecture romane. — Tire-Pied veut dire le gué du mont, des deux mots d'origine germanique, *treict*, un passage, et *puig*, *pieu* et *puy*, un mont. — L'église est sous le vocable de Notre-Dame.

16. VERNIX. Patron, saint Martin. Le chapitre de Notre-Dame-de-Cléry présentait à la cure. Le revenu était estimé à sept cents livres en 1698. L'église a conservé quelques parties d'architecture romane en arêtes. — Vernix, anciennement *Vernits* et *Vernis*, veut dire au bord de la rivière, du vieux mot *ter*, une rivière. — Etabli en succursale par décret du 28 août 1808.

#### CANTON DE DUCEY.

1. Ducey. — 2. Céaux. — 3. Courtils. — 4. Crollon. — 5. Juilley. — 6. La Boulouze. — 7. Les Chéris. — 8. Marcilly. — 9. Mesnil-Ozonne. — 10. Poilley. — 11. Précey. — 12. Saint-Quantin.

1. DUCEY (*Duxcium*). Vocable, saint Pair. Etymologie, *aque ductus* et par abréviation *ductus* ; d'où sont dérivés les *douets*, les *douétils*, les *mauduits*, etc. — L'église de Ducey fut donnée à Montmorel peu après la fondation de cette abbaye par Guillaume de Ducey avec la chapelle Saint-Germain et l'ermitage d'Ardenne, du consentement de l'évêque Richard de Subligny.

Au temps du protestantisme, Gabriel I de Montgomery transforma cette même chapelle en un prêche. Son fils, Gabriel II, le fit inhumer auprès ; ensuite, il fit édifier sur son caveau un prêche beaucoup plus grand, qui se trouva ainsi presque contigu à la chapelle. Il ne reste pas même des ruines de ces édifices : la grande route passe à la place. Mais il en existe encore de la chapelle Saint-Blaise de l'ermitage d'Ardenne, qui fut le premier séjour des religieux de Montmorel. Elle avait été construite par Guillaume de Ducey ; l'ermitage était plus ancien et sous le vocable de saint Antoine, avec une chapelle du même nom, qui a subsisté longtemps après. — La cure de Ducey était estimée à quatre cents livres en 1698. — L'église actuelle a été commencée en 1859 et achevée en 1866.

2. CÉAUX. Jadis on écrivait Cels ; mais la prononciation s'est transformée, comme celle de bel en beau.

A chaque oïsel  
Son nid est bel.

L'église est sous le vocable de saint Sénier. Le patronage appartenait à l'évêque. — Il y eut un prieuré, dit de la Madeleine, fondé au XII<sup>e</sup> siècle et appartenant d'abord à l'abbaye de Saint-Florent-sur-Loire ; dans les derniers temps, il était au Mont-Saint-Michel, et estimé à cinq cents livres de revenu en 1698. La notice des chapelles du diocèse, dressée en 1752, marque celle de ce prieuré en ruine totale. Il y en eut une seconde au village de la Bertaudière, dont elle ne fait pas mention. — La cure était évaluée à quatre cents livres de revenu en 1698.

3. COURTILS. Sous le vocable de saint Pierre et le patronage du chapitre d'Avranches, auquel l'église avait été donnée par Hugues de Courtils, du consentement de ses héritiers, en présence et avec l'assentiment de l'évêque Richard de Subligny. (Étymologie probable : pays légumier ; dans la contrée, un jardin de ferme s'appelle un courtil. En basse latinité, *curtilis*.) L'abbaye de Rillé, près Fougères, ayant réclamé contre cette donation, les nominations devinrent alternatives, et les dîmes furent partagées. La même abbaye possédait dans la paroisse un prieuré avec chapelle dédiée à saint Etienne, dans la partie nommée le Bas-Courtill, et dont la fondation remontait au X<sup>e</sup> siècle. La liste de 1752 marque cette chapelle en état de ruines. — Le revenu curial était estimé à trois cents livres en 1698. L'église a conservé quelques traces d'architecture romane.

4. CROLLON. Notre-Dame-de-Crollon était soumise au patronage de l'évêque. Le revenu était estimé à quatre cents livres en 1698. (Étymologie probable, *cross*, mot saxon qui veut dire marécageux.) Crollon a été rétabli à titre de succursale par ordonnance du 26 novembre 1826. Il était annexé depuis 1803 à Brécey.

5. JUILLEY. Saint-Martin-de-Juilley (*de Jugleio*) était sous le patronage de l'évêque. La cure était estimée à cinq cents livres de revenu en 1698.

6. LA BOULOUBE. Saint-Pierre-de-la-Boulouze appartenait à l'abbaye de Montmorel, du don de Jean et d'Etienne de la Boulouze ; la charte est sans

date, mais paraît être de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le revenu de la cure était estimé à deux cents livres en 1648. — On trouve quelquefois le nom écrit Boul-house : ce serait, en langue saxonne, l'habitation de Boul.

La paroisse eut jadis, sur le coteau de Ruandal, une chapelle dédiée à saint Ermel, et le village qui se forma alentour porte toujours le nom de Saint-Ermel. Un tel témoignage, s'il était isolé, ne suffirait pas à démontrer que le saint missionnaire évangélisa cette partie de l'Avranchin; mais il est corroboré de plusieurs autres appartenant au même pays. — Supprimée en 1803 et réunie au Mesnil-Ozenne, la Boulouze a reçu une nouvelle existence paroissiale par décret du 7 novembre 1857.

7. LES CHÉRIS. Saint Médard, patron. L'église fut donnée à l'abbaye de Montmorel en 1221 par Roland Avenel, chevalier. La charte dit *Escharis* : ce serait ainsi dans le nom propre Eschard qu'il faudrait chercher la racine du mot. Montmorel l'érigea en prieuré-cure, mais qui fut toujours d'un faible revenu, deux cents livres seulement sur le rôle de 1648. — Il y eut une chapelle au manoir du Plantis, et probablement une seconde au manoir du Bardé. — La paroisse a été érigée en succursale le 28 août 1808.

8. MARCILLY. L'église Saint-Martin-de-Marcilly fut donnée à l'abbaye de Savigny par Roger de Marcilly, environ l'an 1200. L'abbé Roger Bissonnet, qui gouverna de 1220 jusqu'au mois d'août 1225, la céda à l'église d'Avranches, avec l'assentiment de l'évêque Guillaume d'Osteilley, en présence de Hugues de Morville, évêque de Coutances. Dès lors le patronage fut partagé et les nominations devinrent alternatives entre l'évêque et le chapitre. Le revenu de la cure fut estimé à quatre cents livres en 1648.

9. MESNIL-OZENNE. Vocable, saint Martin. L'église fut donnée pour un tiers du patronage seulement à l'abbaye de Montmorel par Durand de la Boulouze; la donation fut confirmée et complétée en 1239 par Pierre et Roger de la Boulouze, frères du donateur. — Le revenu curial était estimé à quatre cents livres en 1648. — Il y eut au manoir une chapelle dédiée à saint Roch, qui fut relevée en 1665 par le sieur de la Broise du Châtelier, seigneur du lieu.

10. POLLEY. (Saint Martin.) L'église fut donnée à l'abbaye de Montmorel, qui l'érigea en prieuré-cure et y mit un chanoine, par Rualem du Holme (*de Hulmo*) environ l'an 1200. — Là fut la chapelle Saint-Blaise, à la desserte de Montmorel, mais dont il ne restait déjà plus que des ruines en 1752. — Le bénéfice-cure fut estimé à trois cents livres de revenu en 1698. — Poilley est la patrie du poète Jean de Vitel, qui chanta en vers peu dignes de Ronsard, quoique dans le même genre, *La prinse du Mont-Saint-Michel*; il naquit en 1560.

11. PRÉCEY. Sous le vocable de saint Bertevin; c'est la seule paroisse de l'Avranchin où il soit invoqué à titre de patron. L'église fut donnée à l'abbaye de Montmorel en même temps que celle de Poilley par Rualem du Holme. Montmorel en fit également un prieuré-cure. Le revenu était estimé à deux cents livres en 1698; ce qui constitue une diminution de pareille somme depuis 1648, où il était porté à quatre cents livres.

12. SAINT-QUENTIN. La nomination à la cure était alternative entre l'évêque

et le chapitre. On lit ce qui suit à l'article *Saint-Quentin* sur la liste des chapelles dressée en 1752 : « 1° La chapelle du château. 2° La chapelle de la Pêchardière, dont est titulaire le sieur Le Goubey, prêtre. 3° La chapelle de Lillemanière, fondée et desservie, dans la cour du château, sous l'invocation de saint Jean. Revenu soixante livres pour le titulaire. Le seigneur présente et la fait desservir. » La chapelle du fief de la Pêchardière était sous le vocable de sainte Anne. — L'église est en majeure partie d'architecture romane.

## CANTON DE GRANVILLE.

1. Notre-Dame-de-Granville. — 2. Saint-Nicolas-près-Granville. — 3. Saint-Paul-de-Granville.  
— 4. Bouillon. — 5. Donville. — 6. Kairon. — 7. Saint-Aubin-des-Préaux. — 8. Saint-Pair.  
— 9. Saint-Planchers. — 10. Yquelon.

4. GRANVILLE. Au temps de la conquête d'Angleterre, le fief de Granville, comprenant plusieurs des paroisses qui entourent la ville actuelle, était possédé par Richard de Granville, compagnon du Conquérant. Richard étant mort sans postérité, le fief échut à son frère, Robert, dit Fils-Hamon. Une arrière-petite-fille et dernière héritière, nommée Marie-Jeanne de Granville, le porta par mariage à Raoul d'Argouges, seigneur de Gratot, en 1252. Il devait rester à perpétuité dans cette famille.

En 1438, Jean d'Argouges vendit, non le fief, mais le roc sur lequel est assise l'ancienne ville de Granville, pour un chapeau de roses vermeilles de rente annuelle payable à la Saint-Jean, à « haut et puissant seigneur Thomas, sire de Scales, capitaine des basses marches et sénéchal de Normandie (pour l'Angleterre), commandant du fort et ville de Genets. »

Le lieu n'était pas désert, car il y avait une église paroissiale, dédiée à Notre-Dame, dont Jean d'Argouges, sire de Gratot et de Granville, se réserva le patronage et quatre perches de terre alentour. La cure était divisée en deux portions dès le temps de saint Louis. Toutefois les habitations étaient éloignées, car une charte donnée par Charles VII en 1445 porte : « Comme à l'occasion des guerres et divisions, qui puis quarante ans en ça ont esté en notre royaume... les Angloys... lesquels par forme de nouvelle habitation et création, la ville ayant, puis huit ans en ça ou environ, commencé à édifier, fortifier et emparer une place et champ sur un roc presque tout environné de mer, auquel n'avait aucun édifice ni habitation, fors seulement une église paroissiale très devote, fondée en l'honneur et révérence de Notre-Dame, la dite place nommée Granville, que l'on dit être un des plus anciens pèlerinages de nostre pays de Normandie, et où sont avenus et aviennent souvent beaux et apparens miracles, en laquelle paroisse souloit avoir plusieurs villages, bourgades et hameaux... » Le monarque donne du terrain à ceux qui voudront venir y bâtir des maisons. On sait de quelle façon lord Scales fortifia le lieu concédé, et de quelle façon la garnison du Mont-Saint-Michel le lui enleva, quand il fut fortifié.

La cure de Granville était toujours partagée en deux portions. Louis XI voulut s'en attribuer le patronage sous prétexte de la confiscation opérée au préjudice de lord Scales; mais comme Jean d'Argouges se l'était réservé et

qu'il n'y avait pas lieu à confiscation contre lui, le projet n'eut pas de suite. En dernier lieu, la présentation à la première portion appartenait au seigneur de Gouville, et la présentation à la seconde au seigneur du Mesnildrey. Les deux portions étaient taxées ensemble à une décime de soixante livres.

Les Anglais créèrent Granville en déplaçant le village, qui était à Roche-Gautier, le port, à la Houlle et le surplus aux dépens de Saint-Pair ; ils démolirent les halles, le palais de justice, ou cohue, comme on disait dans ce temps-là, les maisons du bourg, et en transportèrent les matériaux dans la nouvelle place forte ; ils y transférèrent aussi les foires et marchés, sur quoi les moines du Mont-Saint-Michel portèrent leurs plaintes et réclamations à Louis XI. La ville avait été construite sans leur aveu, en un lieu de leur baronnie sur lequel ils avaient certains droits ; le bourg chef-lieu de la baronnie était détruit ; ils perdaient le revenu des foires et marchés ; la garnison du Mont leur avait coûté de grosses sommes ! Louis XI les décida à se soumettre au fait accompli, car ils lui firent hommage de ce qui pouvait leur appartenir en l'espèce.

Le pays de Granville avait été miraculeusement délivré par saint Aubert, évêque d'Avranches, d'un affreux serpent, d'un esculape probablement, qui y causait la désolation. Et c'est, sans doute, en mémoire et reconnaissance de ce bienfait, qu'avait été élevée sur le roc de *Lihou* <sup>(1)</sup> la première chapelle, qui devint ensuite église paroissiale. Il est de tradition que le culte de l'*Etoile de la mer* sur cette aride falaise entourée par la mer, date de temps immémorial.

En 1348, Philippe de Valois fonda un couvent de Cordeliers à Chausey, « en sa paroisse de Granville. » L'abbaye du Mont-Saint-Michel concéda le terrain, quant à une jouissance révocable seulement. Maltraités et pillés par les Anglais, les bons frères quittèrent ce séjour incommode en 1543, et vinrent se réfugier à Granville, où ils trouvèrent l'hospitalité dans la maison d'un bourgeois nommé Le Pigeon. En 1546, les dames Jacqueline de Hambye et Adrienne d'Estouteville leur donnèrent un emplacement où ils fondèrent le couvent qui a subsisté jusqu'à la Révolution, et qui a laissé dans le pays d'excellents souvenirs. — En 1683, un sieur Baubriant, bourgeois de Granville, fonda l'hôpital. La chapelle fut dédiée à saint Sauveur.

L'église de Granville a été commencée en 1439 ; celle qu'elle remplace et qui était devenue insuffisante, vu l'accroissement de la population, avait été dédiée en 1113.

2. SAINT-NICOLAS-PRÈS-GRANVILLE est l'ancienne paroisse de Granville. Lorsque les curés eurent fixé leur résidence dans la nouvelle ville, devenue la partie principale de la paroisse, ils firent desservir la partie rurale par un vicaire au choix du curé de la première portion, qui fit ses fonctions en une chapelle dédiée à saint Nicolas. Il en existait une seconde à Roche-Gautier, dédiée à saint Gaud, et une troisième plus rapprochée de la ville, dédiée à sainte Geneviève ; mais la première était plus centrale. Il fallut l'agrandir, et elle a servi de paroissiale jusqu'en 1823, que l'église actuelle fut bénite par l'évêque Pierre Dupont-Poursat.

Quoique Saint-Nicolas figure comme paroisse sur un dénombrement de l'élection de Coutances, dressé en 1765, il ne l'était pas. Il demeura chapelle

(1) On a dit aussi *Ht-Aou*, en saxon, haute demeure. C'est la même étymologie pour Lit-haire.

vicariale de Granville jusqu'en 1817. Alors il fut érigé en succursale par ordonnance du 4 décembre. Il a été élevé au rang de cure par une ordonnance du 8 mars 1829.

3. SAINT-PAUL-DE-GRANVILLE. Paroisse de fondation récente, reconnue par l'Etat au titre de succursale le 28 décembre 1859, élevée au rang de cure par ordonnance du 31 décembre 1872.

4. BOUILLON. La paroisse Saint-Jean-Baptiste-de-Bouillon était divisée en deux portions curiales, dont la première à la nomination de l'évêque d'Avranches et la seconde à la présentation du grand chantre de la collégiale de Cléry. Chacune était estimée à deux cents livres de revenu en 1648. La première, constituant la moitié du patronage ecclésiastique, avait été donnée à l'évêque Guillaume de Sainte-Mère-Eglise, la charte n'est pas datée, par le chevalier Nicolas de Verdun. L'évêque, au lieu de s'appliquer le bénéfice de cette donation, en distribua ainsi le revenu : cinq livres au chapelain de la chapelle du nouveau cimetière d'Avranches ; cinq livres à la Maison-Dieu ; quatre livres pour célébrer un service anniversaire en faveur du donateur et de son frère, qui était clerc, et autant pour l'entretien de deux lampes ardentes, dont l'une à l'autel de la Vierge dans la cathédrale, et l'autre dans la chapelle du nouveau cimetière.

Tel était le produit de la moitié des dîmes de la paroisse : le froment se vendait alors au plus haut prix deux sous la ruche, mesure de Saint-Pair, qui était de vingt-six pots et pinte pour bonne mesure, soit quarante-huit litres environ. En redevance, on la livrait rasée.

Que restait-il au curé ? l'autelage, l'éventualité des noales, si on venait à mettre quelque terrain en valeur, et peut-être de menues dîmes sur le lin, la laine, le chanvre.

5. DONVILLE (*Odonis Villa*). Saint Clair. Les traditions parlent d'une station de saint Clair en ce lieu et même d'un monastère qu'il y aurait fondé. Il y a une fontaine Saint-Clair non loin de l'église. Celle qui précédait l'édifice actuel, était une de ces constructions dites d'architecture romane qui n'ont point de date. Elle était, comme celle qui la remplace, orientée vers le nord, particularité unique dans le diocèse en fait d'église paroissiale. On a trouvé dans le cimetière beaucoup de fondations d'édifices.

L'église Saint-Clair-de-Donville fut donnée au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle à l'Abbaye-Blanche de Mortain, par Thomasse, fille de Geoffroi Meurdrac, pour sa dot, du consentement de ses deux frères, Robert et Foulques. Mais la donation ne fut pas profitable à long terme : les Religieuses de la Blanche étaient éloignées, peu riches, souvent mal gouvernées ou mal protégées, parfois ruinées par les guerres dont la ville de Mortain fut tant de fois la victime.

Elles possédèrent à Donville un fief noble, sept pêcheries, les droits de grevage, c'est-à-dire les épaves rejetées par la mer, le varech des rochers, les tangués et taignoux <sup>(1)</sup>. Il y avait alors un petit havre partie sous Donville, partie sous Bréville, communiquant avec la pleine mer par-devant la falaise. Elles avaient rétrocédé les pêcheries et la cueillette des varechs au prix de

(1) Les taignoux sont ces blêtes salées du bord des havres qu'on emploie dans l'amélioration des terres arables.



trente-neuf sous six deniers de rentes seigneuriales. Ces divers biens venaient sans doute de la même origine.

Mais au-dessus des seigneurs était l'abbaye du Mont-Saint-Michel, baron de toute la contrée, qui relevait directement du duc de Normandie, et n'avait rien aliéné.

Or, voilà qu'en l'an 1238, l'abbé Richard Turtin s'avise de donner et concéder à *ses hommes* de Coudeville, de Longueville, de Bréville, de Donville, et aux hommes de noble homme le seigneur Foulques Paynel, c'est-à-dire les habitants de Saint-Martin-le-Vieux, à perpétuité la tanguie, le sable, le jonc, la haudine <sup>(1)</sup>, et tout le pâturage des marais <sup>(2)</sup> qui s'étendent depuis la falaise de Donville jusqu'au marais de Bréhal, parce que ce sont les siens.

Il y avait là usurpation par rapport aux dames Blanches en ce qui concerne les tangues. Peu après, l'abbé réclama aussi le grevage comme droit de haute seigneurie. Il avait d'ailleurs partout ses hommes qui tenaient de lui en vasselage des fiefs nobles <sup>(3)</sup>, et qui étaient plus disposés à outrer ses droits qu'à transiger. De sorte qu'après maintes avanies et maints procès, les pauvres religieux perdirent tout, jusqu'au patronage de l'église de Donville. Le seigneur du lieu devint patron présentateur.

Le curé payait quarante livres de décimes et cinq sous pour la chape à l'évêque. — Annexée à Granville, la paroisse de Donville n'a recouvré son existence paroissiale qu'en 1820. L'église actuelle a été faite, le chœur en 1829, le clocher en 1834, et la nef en 1836.

6. KAIRON. L'abbaye du Mont-Saint-Michel avait à Kairon une maison de plaisance ou plutôt de convalescence pour les religieux infirmes ou âgés, antiques, comme on disait jadis. La chapelle de cette maison s'appelait Notre-Dame-du-Petit-Monastère; elle tenait lieu d'église paroissiale aux populations d'alentour. A la restauration du culte, en 1802, elle fut conservée comme chapelle vicariale de Saint-Pair. Kairon obtint ensuite de devenir une section de la commune de Saint-Pair, et enfin son érection en succursale par décret du 13 juillet 1828.

7. SAINT-AUBIN-DES-PRÉAUX. Sous le patronage de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. La cure était taxée à trente-huit livres de décimes. L'abbaye avait donné la paroisse en franc-fief et gardé la cure. Le curé n'avait que des menues dîmes, des traits de dime et l'autelage. Il payait quatre sous pour la chape à l'évêque.

8. SAINT-PAIR étant devenu le chef-lieu d'une grande baronnie, acquit lui-même une grande importance : foires et marchés, haute, basse et moyenne justice, saints tombeaux qui attiraient de nombreux pèlerinages, primés cependant par les pèlerinages du Mont, rien ne manqua; aussi le

(1) La haudine est cette herbe dont on fait des balais, et qu'on appelle dans les autres mielles d'un nom scandinave, du *miekgreu*; en français, herbe de mielle.

(2) Le langage n'a pas changé : ces *mielles* sont toujours des *marais* pour les habitants du pays.

(3) En 1135, Foulques Paynel, seigneur de la Haye-Paynel et autres lieux, tenait en vavassorie Saint-Martin-le-Vieux, Chanteloup, la moitié de Bréville et les fermes de Tortesavate, le Theil et Foulbec; le comte d'Arondel tenait en vavassorie Longueville et la moitié de Donville, Alain de Saint-Pierre était vavasseur de l'autre moitié. Les plus puissantes familles de ce temps, les de Granville, de Lézeaux, de Saint-Jean, de Gastigny, Chausebœuf, Tesson, etc., se trouvaient honorées de tenir une vavassorie du Mont. (V. le Cartulaire de l'abbaye.)

bourg avait pris des développements considérables, lorsque lord Scales en démolit les édifices, pour bâtir Granville. On ne saurait dire combien d'habitants suivirent leurs maisons, mais il y avait un quartier juif et les Juifs demeurèrent, pour profiter des restes du commerce qui se ferait encore, l'y rappeler peut-être; enfin l'abbaye les expulsa, sous prétexte que la terre était sainte, et qu'ils n'étaient pas dignes de la fouler aux pieds. Déjà des lettres royales données antérieurement leur avaient enjoint de déguerpir. Ils se retirèrent à l'abri des murs de Granville, et formèrent ce premier faubourg de la nouvelle ville qui s'appelle encore la rue des Juifs. Saint-Pair devint alors un pauvre hameau.

La cure avait été jusqu'en 1154 indépendante de l'abbaye du Mont-Saint-Michel; Henri II la lui donna; les religieux l'érigèrent en prieuré, ce qu'elle demeura jusqu'à la fin. Toutefois, l'évêque Richard de Bohon en donna le personnat, en 1157, à l'abbé Robert de Torigny dit aussi Robert du Mont. Le personnat était une première forme de la mise en commende: celui qui avait un personnat, s'appropriait le revenu du bénéfice, et faisait acquitter les charges par un vicaire. C'était également un premier pas vers la création de la mense abbatiale, cette grande infraction au vœu de pauvreté.

Le chœur de l'église contient les tombeaux de saint Pair et de saint Scubilion élevés à hauteur de poitrine, œuvre du xv<sup>e</sup> siècle aussi mauvaise qu'incommode. Il fut édifié en 1114, mais il y a des refaçons; la nef et la tour, sauf l'aiguille, sont plus anciennes. On voit auprès de l'église les chapelles Saint-Gaud et Sainte-Anne, dont la fondation paraît antérieure à l'invasion normande. Il y eut plus loin, au levant, une chapelle Saint-Michel, dont il reste quelques constructions en arête, que les moines du Mont élevèrent, sans doute, comme témoignage et prise de possession. Plus loin encore, mais au midi et au bord de la mer, est la fontaine Saint-Gaud, très-visitée des pèlerins. — La paroisse eut une léproserie, qui était à la charge de l'abbaye et assez mal entretenue. — Le curé payait une décime de trente-cinq livres, seize sous pour la chape à l'évêque, dix manseaux, au synode de Pâques, pour le Saint-Chrême, dix-neuf deniers pour la Circata.

9. SAINT-PLANCHERS (altération du nom de saint Pancrace). La cure était à la présentation de l'abbaye du Mont-Saint-Michel; elle payait une décime de soixante livres. — Cette paroisse eut le prieuré de Loiselière appartenant au Mont-Saint-Michel, et qui faisait partie de la mense abbatiale. Outre la chapelle du prieuré, il y eut aussi une chapelle Saint-Jacques au village de Malicorne.

La chapelle du prieuré existe, mais divisée en plusieurs pièces et appropriées aux usages séculiers. Un lit occupe la place de l'autel.

10. YQUELON. (Saint Maur.) Le seigneur du lieu était patron présentateur. L'église est d'architecture romane et bien conservée. — La paroisse eut une léproserie dédiée à saint Blaise. — Les mots scandinaves *I-Klint* veulent dire les rochers. — Le curé payait une décime de trente-trois livres en 1650, de vingt-trois en 1721.

## CANTON DE LA HAYE-PESNEL.

1. La Haye-Pesnel. — 2. Beauchamps. — 3. Champcervon. — 4. Folligny. — 5. Hocquigny. — 6. La Beslière. — 7. La Lucerne. — 8. La Mouche. — 9. La Rochelle. — 10. Le Gripçon. — 11. Le Luot. — 12. — Les Chambres. — 13. Le Tanu. — 14. Mesnildrey. — 15. Noirpalu. — 16. Saint-Jean-des-Champs. — 17. Saint-Léger. — 18. Sainte-Pience. — 19. Saint-Ursin. — 20. Subligny.

4. LA HAYE-PESNEL, comme on l'écrit maintenant contre toute raison, car ceux qui portèrent ce nom illustre l'écrivaient autrement, était sous le patronage de l'abbaye de Saint-Sever; il n'est pas possible de savoir le nom du donateur, les archives du monastère ayant péri; mais la présentation revint plus tard au seigneur.

L'église est sous le vocable de Sainte-Madeleine. Elle dut être ruinée, lorsque le château fut battu en brèche et pris de vive force; car une autre église ou chapelle dédiée à saint Nicolas servit temporairement d'église paroissiale; on en voit encore des débris. Celle-ci tomba en ruines au xvii<sup>e</sup> siècle, et ses revenus furent attribués à l'ancienne église, restaurée depuis longtemps, comme on peut en juger par les constructions, à charge d'y acquitter six messes et d'entretenir une croix à la place de l'église Saint-Nicolas.

Après la conquête d'Angleterre, Guillaume Paynel fit bâtir un superbe château au bourg de la Haye, dont on voit encore les débris. Il avait reçu ce domaine de la libéralité du futur Conquérant, pour prix de sa coopération à la bataille du Val-ès-Dunes. Foulques Paynel, un de ses descendants, vit ce même château ruiné pour prix de sa trahison, par le vaillant capitaine Jean des Vignes pendant la minorité de saint Louis. Il fut pardonné; mais le château ne fut point relevé. Il se retira au manoir du Logis, que ses descendants continuèrent d'habiter. L'un d'eux y fit construire une petite chapelle, qui sert maintenant à des usages profanes.

Elle avait été réparée en 1789 par le sieur de Pontkalec, seigneur du lieu, successeur des Paynel. Elle était taxée à une décime de douze livres, et l'église paroissiale à trente-cinq. L'église Saint-Nicolas appartenait au Mont-Saint-Michel, à qui elle avait été donnée par Foulques Paynel en 1158. C'est le fils, ou plutôt le petit-fils de celui-ci qui signa un traité avec les Anglais et se révolta. — Après la ruine de son château, et peut-être en expiation de sa révolte, Foulques Paynel fonda un hospice à la Haye-Pesnel; mais sans pouvoir le doter assez. (V. l'art. *Folligny*.)

2. BEAUCHAMPS. L'église est sous le vocable des saints Crespin et Crespinien. La cure demeura jusqu'à la fin à la présentation du seigneur. Le manoir seigneurial eut, comme tous ceux de l'époque, une chapelle, mais elle est depuis longtemps détruite.

3. CHAMPCERVON. L'église Saint-Martin-de-Champcervon (*de campo cervorum*) fut donnée à l'abbaye de Savigny dès le temps de la fondation par Guillaume de Ducey en même temps que celle de Saint-Martin-du-Gast, en présence de l'évêque Richard. — En 1698, le revenu curial était estimé à trois cents livres. — Nonobstant la traduction du moine de Savigny, *Cervon* doit représenter le nom d'un possesseur.

4. **FOLLIGNY** (la Nativité de Notre-Dame). Guillaume Meurdrac fonda en 1193 un hospice au lieu nommé le Repas, en la paroisse de Folligny; ensuite, il unit la cure de Notre-Dame-de-Folligny à ce même hospice, qui était sous le vocable de saint Jacques. Or, le prieuré de la Bloutière, fondé bientôt après, acquit une grande réputation; le curé de Folligny, qui se nommait Raoul Mouton, consentit à remettre sa cure, et Guillaume Meurdrac donna la cure et l'hospice au prieuré.

Foulques Paynel comprenant que son hôtel-Dieu n'était pas suffisamment doté, en demanda l'union au spirituel et au temporel avec l'hospice du Repas, et l'obtint moyennant la concession d'un bois de trente vergées à l'hôtel-Dieu. C'était en 1235. Dès lors, les pauvres furent placés à la Haye-Pesnel, dont la situation parut plus convenable, et les malades au Repas. Trois chanoines de la Bloutière desservirent, l'un la paroisse et les deux autres chacun un des hospices. Guillaume de Tournebu, évêque de Coutances, ratifia les premiers arrangements, et Hugues de Morville, les derniers. Ces établissements, ayant reçu des biens dans les paroisses de Hocquigny et du Tanu, devinrent communs aux pauvres et aux malades des deux paroisses. Les trois chanoines de la Bloutière, employés à la desserte de la paroisse et des deux hospices, recevaient chacun dix livres annuellement pour leur entretien. En 1648, la cure de Folligny était estimée à quatre cents livres, ce qui en constituait trois cent soixante-dix au bénéfice de l'hospice. La chapelle était dédiée à saint Denis; elle est démolie depuis moins d'un demi-siècle. — Il y eut une seconde chapelle au manoir des Meurdrac.

Parmi les noms patronymiques devenus noms de famille, Paynel, Meurdrac, Blayn, Avenel sont des plus anciens. La plupart des autres sont des noms de fiefs. La famille Paynel eut trois ou quatre branches coexistantes.

5. **HOCQUIGNY**. L'église Saint-Pierre-de-Hocquigny fut donnée en 1236 au prieuré de la Bloutière pour le service des pauvres de l'hôtel-Dieu de la Haye-Pesnel, par Foulques Paynel, le fondateur du dit hôtel-Dieu, du consentement de l'abbé et des moines du Mont-Saint-Michel, dont Foulques Paynel était franc tenancier et auxquels la cure ressortissait en seigneurie pleine et directe, parce qu'elle faisait partie de la baronnie de Saint-Pair. Les religieux en firent un prieuré du titre de Saint-Maur, dont le revenant bon appartenait aux pauvres et aux malades des quatre paroisses. (Voir l'art. *Folligny*). — Hocquigny paraît avoir reçu son nom de Hacon, l'un des hommes d'armes de Raoul Paynel à la conquête d'Angleterre. — Le prieuré-cure de Hocquigny payait quarante livres de décimes. — Hocquigny n'a recouvré son rang de paroisse qu'en 1826.

6. **LA BESLIÈRE**. La cure de Saint-Pierre-de-la-Beslière resta jusqu'à la fin à la présentation du seigneur; elle payait trente livres de décimes. Le nom veut dire habitation de Besle. Le même nom propre se trouve dans Beslon. Le curé avait les dîmes, excepté celles du trait de la Haute-Beslière, qui étaient au Mont-Saint-Michel.

7. **LA LUCERNE-D'OUTREMER**, ainsi a-t-on défiguré le nom de cette paroisse, qui s'appelle la Luzerne, et qui n'est outre mer que quand on la regarde de Chausey. L'église a conservé quelques vestiges d'architecture romane; elle est sous le vocable de Notre-Dame. La cure était estimée à cinq cents livres en 1648, à six cents en 1698.

Il reste de l'abbaye de déplorables ruines, qui accusent des édifices d'une grande beauté : l'église, les cloîtres, les dortoirs, tout était d'une belle construction, dans ce style roman mélangé de plein-cintre et d'ogive que les gens à système appellent roman de transition, quoiqu'il ne marque pas une époque dans l'art de bâtir. L'église avait soixante-douze pieds de largeur à la croisée, cent soixante pieds de longueur, et le clocher cent soixante pieds d'élévation.

Cette paroisse eut aussi une chapelle dédiée à saint Jacques, dite Saint-Jacques-de-la-Haye-Pesnel, parce qu'elle était presque contiguë au bourg, qui fut donnée avec de bons revenus à l'abbaye de Saint-Sever par Hugues dit Le Loup, vicomte d'Avranches, comte de Chester après la conquête. Les moines de Saint-Sever l'érigèrent en prieuré. Comme cette chapelle était située dans le diocèse d'Avranches, le donateur voulut que les abbés de Saint-Sever se rendissent tous les ans à Avranches le jour Saint-André, et servissent d'assesseurs à l'évêque; ce qui fut observé tant qu'il y eut des abbés réguliers.

8. LA MOUCHE. L'église Saint-Martin-de-la-Mouche demeura jusqu'à la fin à la présentation du seigneur. La cure était estimée à huit cents livres en 1698. Il y eut dans la paroisse une chapelle que Foucault estima à cent soixante livres de revenu en 1698. C'est peut-être celle dont l'abbé Cousin parle dans ses mémoires, et dit qu'elle fut l'église d'une paroisse nommée Plane. (Voir *Le Luot.*)

La Mouche a été le berceau de deux prélats recommandables : Godefroy de la Mouche, doyen de Séz, évêque d'Angers de 1168 à 1177, et Jean de la Mouche, évêque d'Avranches de 1312 à 1335.

9. LA ROCHELLE. L'église Sainte-Marie-de-la-Rochelle avait pour patron Roger-le-Pauvre. Lorsque Guillaume de Saint-Jean reprit en sous-œuvre la fondation de l'abbaye de la Luzerne en 1165, il obtint le patronage de cette église, en donnant à Roger-le-Pauvre la demeure de Lambert et la demeure de Hugues-Ail-en-Bourse au Luot en échange; puis il le céda à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, qui lui donna en contre-échange un terrain au moyen duquel l'abbaye de la Luzerne aurait un espace suffisant pour établir son nouveau séjour. Cependant, quelques années plus tard, l'église de la Rochelle était venue sous le patronage de la Luzerne, en vertu de nouveaux et postérieurs arrangements, et depuis elle fut un prieuré-cure. L'église actuelle a conservé des parties de l'édifice qui existait à cette époque. Son revenu était estimé à quatre cents livres en 1648, et à cinq cents en 1698. La paroisse eut une chapelle du vocable de saint Nicolas, dont il n'est pas fait mention sur la liste de 1752; ce qui indique qu'elle n'existait plus.

10. LE GRIPPON, réduit maintenant à l'état d'annexe des Chambres, est sous le vocable de saint Barthélemi. L'église demeura jusqu'à la fin à la présentation du seigneur du lieu. Le revenu curial était estimé à trois cents livres en 1648; mais cette estimation était sans doute exagérée, car elle se trouve diminuée de moitié sur l'appréciation de 1698. Il y eut dans la paroisse une chapelle Sainte-Catherine, qui n'est plus mentionnée sur la liste de 1752, et qui avait appartenu, probablement, à une léproserie dont les souvenirs se retrouvent dans plusieurs noms de lieu. Hugues, fils de Gripp, fut un des compagnons du Conquérant, et c'est de ce nom, selon toute apparence, que la paroisse a reçu son nom. Le curé n'avait que l'autelage et les menues dîmes,

Hasculfe de la Luzerne ayant donné la dîme de la paroisse à l'abbaye d'Ardenes en 1144.

11. LE LUOT. Le patronage de Saint-Pierre-du-Luot demeura laïque jusqu'en l'an 1300, que Guillaume de Soule le donna à l'évêque Geoffroi Boucher. Celui-ci le céda à son chapitre, et, au moyen d'arrangements, il vint à la part du chanoine de Noirpalu. Le revenu curial, indépendamment de la faible part prélevée par le chanoine du lieu, s'élevait à sept cents livres en 1648, à quinze cents en 1698.

La liste des chapelles dressée en 1752 sur le rapport des doyens ruraux contient cette note : « Le Luot, chapelle Saint-Pierre-de-Plane, dite la chapelle de la Mouche. Revenu soixante-dix livres ; annexée à la cure du Grippon. Elle est en bon état. »

Le Luot est la patrie du docteur Cousin, curé de Saint-Gervais, auteur de vingt volumes manuscrits sur l'histoire de l'Avranchin, principalement l'histoire de son temps, et de quelques annotations au XI<sup>e</sup> volume de la *Gaule chrétienne*. Il mourut en 1793, prisonnier au Mont-Saint-Michel, appelé le Mont-Libre, du moment qu'il devint prison d'Etat.

12. LES CHAMBRES. Vocable, la Sainte-Trinité. L'église fut donnée pour une moitié dès avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle au chapitre d'Avranches par l'abbaye de Saint-Sever. Le droit de présentation à la seconde portion demeura aux mains du seigneur du lieu. Celle-ci était estimée à un revenu de trois cents livres en 1698. Le curé de la première avait une portion congrue. Supprimée en 1803 et réunie à Champcervon, la paroisse des Chambres a été rétablie par ordonnance du 31 mars 1844.

13. LE TANU. La cure de Notre-Dame-du-Tanu demeura jusqu'à la fin à la présentation du seigneur du lieu. L'église est d'architecture romane, sauf les nombreuses réparations. Les Dominicains possédaient en cette paroisse le fief de Boisfrou avec chapelle.

14. MESNILDREY (*Beata Maria de Masnilo Drogonis*). Après avoir été sous le patronage de l'évêque de Coutances, la présentation à la cure était redevenue laïque. En 1648, le revenu était évalué à cinq cents livres, et le curé payait cinquante-deux livres de décimes. Cinquante-deux livres pour cinq cents livres ; c'est-à-dire un peu plus du dixième : c'est la proportion gardée à peu près partout. Le curé payait en plus deux sous pour la chape à l'évêque. — Rétabli en succursale en 1808.

15. NOIRPALU (*Sanctus J. B. de Nigra Palude*.) La cure était une des chanoines de la cathédrale ; elle était estimée à deux cents livres en 1698. Quand le chanoine ne remplissait pas lui-même les fonctions curiales, il se faisait remplacer par un vicaire. — Etabli en succursale le 20 mars 1828.

16. SAINT-JEAN-DES-CHAMPS. Le patronage de Saint-Jean-des-Champs, qui appartenait en dernier lieu et de longue date à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, présente à l'origine des détails peu conciliables, s'il ne fut partagé entre plusieurs ayant-droit. Il fut donné au Mont par Raoul de Bréhal vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Une seconde charte du même siècle, mais postérieure, contient la donation de l'église de Saint-Jean-des-Champs à la même abbaye par Gilbert Bacon. D'autre part, le patronage de Saint-Jean-des-Champs était en litige,

en 1119 entre l'évêque de Coutances et l'abbaye de Saint-Lo, par-devant l'abbé du Mont-Saint-Michel. La cure était taxée à une décime de soixante-cinq livres. Le curé avait pour tout revenu la troisième gerbe de la dîme; il payait huit sous pour la chape à l'évêque. — L'église ayant été détruite par la foudre en 1873, la première pierre d'une nouvelle a été posée le 24 avril 1874.

47. SAINT-LÉGER. Le patronage demeura laïque jusqu'à la fin. La cure payait dix-neuf livres de décimes. — Supprimé en 1803 et réuni à Saint-Ursin, Saint-Léger a été rétabli par ordonnance du 3 mai 1846.

48. SAINTE-PIENCE. Une relique majeure de la sainte amie des saints Nicaise, Quirin et Scubicule, apôtres du Vexin, ayant été apportée de Rouen à Avranches vers le temps de la consécration de l'église cathédrale, peut-être même à cette occasion, elle reposa en un lieu voisin, appartenant aux évêques, de la donation de Hugues Le Loup, fondateur, en attendant sa réception solennelle dans la ville épiscopale. Une chapelle de son vocable fut érigée à la place, suivant l'usage du temps. Telle est, selon les traditions, l'origine de la paroisse Sainte-Pience. La cure était sous le patronage de l'évêque; son revenu était estimé à quatre cents livres en 1698. — La maison de campagne des évêques d'Avranches appelée le Parc était en cette paroisse. Il y eut aussi une chapelle dont parle Robert Cenalis, et qui a été relevée dans ces derniers temps sur l'emplacement du manoir seigneurial.

49. SAINT-URSIN. Le saint patron du lieu n'est autre que l'évêque de Coutances de ce nom, et cette paroisse est la seule qui soit sous son vocable. Elle est restée jusqu'à la fin de patronage laïque. L'église a conservé quelques détails romans, notamment son portail. Le curé payait une décime de quarante livres.

20. SUBLIGNY. L'église appartient à l'abbaye de la Luzerne dès le temps de la fondation. Quoiqu'on ne trouve pas l'acte de donation, elle apparaît dans les premiers actes recognitifs, et il semble que c'est le fondateur, Hasculfe de Subigny, qui la donna avec de belles propriétés dans la paroisse. Guillaume de Tournebu, évêque de Coutances, donna, en 1187, à l'abbaye un acte confirmatif de cette propriété. Cependant le patronage se retrouve aux mains des seigneurs du lieu dans les siècles suivants.

Parmi les descendants des bienfaiteurs des monastères, il y en eut qui contestèrent les donations de leurs ayeux ou même de leur père, et c'est pour cela que les pères faisaient signer leurs fils à l'acte de donation, d'une part, et que, d'autre part, les monastères se faisaient délivrer des actes confirmatifs par les papes ou les rois. Quand les donateurs ne savaient pas signer, la croix qu'ils avaient mise au bas de l'acte, le couteau de chasse, le bâton ou le capuchon qu'ils avaient donnés, étaient des témoins muets dont les héritiers contestaient souvent la valeur. Il fut énormément donné aux monastères, mais il leur fut beaucoup repris.

La cure de Notre-Dame-de-Subigny était évaluée à quatre cents livres de revenu en 1648, à trois cents en 1698. L'usage de se faire décharger à la cote mobilière n'est pas nouveau. — Subigny a donné à l'église d'Avranches un de ses meilleurs évêques. — Il ne faut pas chercher de bois (*lignum*) dans l'étymologie de Subigny : les anciennes formes sont *Solignie* et *Sulineum*.

## CANTON DE PONTORSON.

1. Pontorson. — 2. Ardevon. — 3. Aucey. — 4. Beauvoir. — 5. Boucey. — 6. Cormeray. — 7. Carey. — 8. Les Pas. — 9. Huisnes. — 10. Macey. — 11. Moidrey. — 12. Mont-Saint-Michel. — 13. Sacey. — 14. Servon. — 15. Tanis. — 16. Vessey.

4. PONTORSON. Dans le cours de leurs guerres si fréquentes avec les Bretons, les ducs de Normandie ne devaient pas manquer de garder et de fortifier à leur bénéfice le passage du Coisnon à Pontorson, d'autant plus que c'était le point commun d'aboutissement des routes de Basse-Bretagne et de Basse-Normandie. Il s'était formé un village sur chacune des deux rives. Le village breton dépendait de la paroisse de Cendres, maintenant supprimée, et avait sa chapelle. Le village normand dépendait de la paroisse de Boucey, et avait aussi sa chapelle.

Lorsque le duc Richard II, qui gouverna la Normandie depuis l'an 996 jusqu'en 1026, maria la princesse Mathilde, sa sœur, avec Eudes, comte de Chartres, il lui donna pour dot la moitié du comté de Dreux et la ville de Pontorson, à condition qu'elle ferait retour à la couronne ducale, si la comtesse de Chartres mourait sans postérité, ce qui advint. Eudes prétendit garder Pontorson ; il fallut faire la guerre pour l'en déposséder, et encore Richard fut forcé de le lui céder viagèrement. Ceci prouve déjà l'importance de Pontorson comme ville et comme citadelle. C'est donc le comte Eudes qui fit bâtir la belle église encore existante qui porte à la tour la date de l'an MX.

Le duc-roi Henri I donna *les deux églises* de Pontorson <sup>(1)</sup> avec une grande étendue de terrain à l'abbaye du Mont-Saint-Michel ; sur le terrain concédé, les religieux fondèrent un prieuré avec chapelle sous le vocable de sainte Marie, l'an 1158, de l'aveu de Henri II. Mais bientôt il s'éleva un grave débat : le prieuré avait été fondé sans la participation de l'évêque d'Avranches, alors Herbert, et de plus le curé de Boucey, qui se nommait Allain, était lésé dans ses justes droits. L'abbé du Mont-Saint-Michel, le célèbre Robert de Torigny, ne voulait entendre à aucun accommodement. L'évêque lui interdit l'usage de l'eau bénite dans les églises de Pontorson, ce qui revenait à y interdire l'office public. Henri II avait confirmé les donations de son prédécesseur ; l'abbé du Mont-Saint-Michel lui écrivit, pour se plaindre ; l'évêque résista à la volonté du roi. Le monarque en écrivit en termes assez amers à l'archevêque de Rouen, Hugues d'Amiens, ne voulant pas, disait-il, que ses églises de Pontorson fussent privées d'offices. L'archevêque renvoya la lettre royale à l'évêque avec ordre d'y obtempérer. L'évêque en appela aux Etats de Normandie et gagna la cause. L'assemblée se tint à Rouen sous la présidence du monarque, en présence de l'archevêque, des évêques de Bayeux, d'Evreux, de Dol, de Thomas Becket, chancelier d'Angleterre, de Richard du Hommet, connétable de Normandie, et d'une foule des plus grands personnages du royaume et du duché.

Il fut réglé que les prieurs seraient soumis à l'acceptation de l'évêque,

(1) L'église paroissiale et la chapelle Saint-Nicolas, de plus récente fondation. Celle-ci existe, mais reconstruite pièce à pièce.



qu'ils iraient, comme les curés, recevoir les saintes huiles à Avranches et qu'en plus ils assisteraient de leur personne chaque année, sauf excuse, à un certain nombre de cérémonies à la cathédrale d'Avranches. En dédommagement de la perte de ses droits et revenus, le curé de Boucey reçut dix livres dix sous de rente viagère. — Ainsi fut créée la nouvelle paroisse de Pontorson. — L'affixe Orson est le nom du seigneur du lieu ou du gouverneur militaire qui fit construire le pont. Parmi les meurtriers de saint Thomas Becket, il y avait un Richard, fils d'Ourson. Ce sont les Normands qui ont introduit, dans la province, l'usage des ponts, des moulins à eau et à vent et des cheminées ; ni Romains, ni Francs, ni Saxons n'avaient connu tout cela <sup>(1)</sup>.

La ville de Pontorson fut comblée de faveurs et de franchises par les ducs-roi Henri I et Henri II en vue de son accroissement. Henri I lui accorda une chartre de franchises portant : 1° qu'aucun habitant ne serait requis pour la milice, sinon en l'armée du roi ; 2° qu'aucun ne serait appelé en cour de justice en dehors de la ville de Pontorson, ce qui les exemptait de toute autre justice que de la justice du roi ; 3° exemption de tous impôts, entrées et péages sur les choses nécessaires au vivre et au vêtement ; 4° maximum de douze deniers d'impôts sur leurs propriétés personnelles ; 5° maximum de douze deniers pour coûts, frais et amendes en cas de procès, contestations et plaidoiries, sauf le cas d'effusion de sang ; 6° exemption d'emprisonnement avant jugement à quiconque offrira caution, etc.

Sous le bénéfice de telles franchises et exemptions, la ville de Pontorson se peupla et s'enrichit. Elle offrait d'ailleurs une telle sécurité de séjour, qu'il semblait n'y avoir rien à craindre : les deux tours *brettes*, réputées imprenables et placées sur l'autre rive du Coison, la protégeaient du côté de la Bretagne ; de bonnes murailles et les châteaux d'*Amont* et d'*Aval* la mettaient à l'abri d'un mouvement tournant du côté de la Normandie.

En 1415, douze bourgeois de Pontorson fondèrent un hôtel-Dieu pour leurs pauvres, leurs malades et les pauvres voyageurs de passage ; c'est probablement après celui de Vire, le plus ancien de la Basse-Normandie. Il fut doté de douze cents livres de rentes en biens fonds ; somme qu'il faudrait multiplier au moins par cinquante pour avoir le taux actuel.

Dans les temps postérieurs, Pontorson eut une léproserie également bien dotée ; mais dont les revenus furent perdus pour le diocèse d'Avranches, quand elle fut supprimée, parce que les propriétés foncières étaient situées dans l'évêché de Dol. Elle était desservie en dernier lieu par les Frères de la Charité. Sa chapelle était sous le vocable de sainte Marie ; il en existe encore un très-joli portail.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, la cure et le prieuré furent séparés ; la cure était estimée à quatre cents livres en 1698 et le prieuré à deux cent cinquante. Les Montgommery transformèrent temporairement en prêche la chapelle Sainte-Marie. Quant à la chapelle Saint-Nicolas, toujours existante, voici la note de l'état dressé en 1752 : « Pontorson : chapelle Saint-Nicolas, dans la ville, dont est titulaire le P. dom Tanneguy Aprvil, bénédictin de Marmoutiers-lez-Tours. Suivant la dernière déclaration faite à l'autorité, revenu deux cents livres. Présentateurs les moines du Mont. Ce prieuré de Saint-Nicolas est actuellement régulier. » Il avait été précédemment en commende. L'église de Pon-

(1) On ne saurait citer un pont d'origine romaine dans la province.

torson conserve un rétable en pierre, daté de 1524, divisé en huit tableaux, dont le crucifiement est le principal. C'est une œuvre importante de style lapidaire; mais il a été mutilé en 1793. Son magnifique portail aux cintres ornés est très-remarquable en tant qu'œuvre d'art et à cause de sa date.

2. ARDEVON. Cette paroisse joue un rôle considérable dans l'histoire du Mont-Saint-Michel. Toutes les fois que le Mont eut des sièges à soutenir, il y eut des bastilles construites à Ardevon, prises, détruites et refaites. La Rive et le Rivage sont jonchés de leurs débris. — L'étymologie d'Ardevon doit se tirer du nom de la rivière de Séelune, qui s'appelait Ardée au moyen âge.

Rollon, peu après le traité de Saint-Clair, en apparence dès son premier voyage en Bretagne, donna au Mont la terre d'Ardevon, c'est-à-dire du rivage de l'Ardée; et cette donation conférait la propriété de tout ce qui n'avait pas de maître et la seigneurie sur les terrains déjà possédés. — En cet état, ce sont les chanoines qui durent faire élever la première église; celle qui existe est en partie de l'époque. — Le prieuré-cure de Notre-Dame-d'Ardevon, à la nomination du Mont-Saint-Michel, était estimé à un revenu de quatre cents livres en 1698.

Cette même paroisse eut une léproserie, dite de Saint-Gilles, avec chapelle, dépendante du Mont et qui avait été riche de treize cents livres de rentes. L'État voulut réunir ses revenus à l'hôtel-Dieu d'Avranches; mais l'évêque Pierre-Daniel Huet montra qu'ils étaient réduits presque à rien, et les réunit à l'église et à la cure d'Ardevon.

Outre la cure, il y eut aussi le prieuré de Sainte-Marie-Madeleine, dont le titulaire, dom Gilles Le Coq, fit refaire la chapelle en 1629. Elle était sans titulaire et réduite à l'état d'abandon en 1732. La chapelle Sainte-Madeleine était située au village de la Rive; il n'en reste plus qu'un souvenir. — Ardevon a été établi en succursale le 28 août 1808.

3. AUCEY. L'église Notre-Dame-d'Aucey fut donnée à l'abbaye de Marmoutiers par l'évêque Richard de Beaufou; l'évêque Turgis ratifia la donation. Le revenu de la cure était estimé à cinq cents livres en 1698.

L'état dressé en 1752 marque deux chapelles en cette paroisse : celles de Notre-Dame-des-Fiévreux et du château de la Crenne, l'une et l'autre sans titulaires.

Le nom d'Aucey nous semble vouloir dire un lieu marécageux. Les noms semblables d'Auxais, Lessay, Daussais, Say, s'appliquent tous à des lieux humides. En pareil cas, les Bretons disent *aih*. La prononciation a plus de valeur que l'orthographe en matière d'étymologie.

4. BEAUVOIR. Le Mont-Saint-Michel tenait l'église Saint-Michel-de-Beauvoir de la libéralité d'un des premiers ducs de Normandie, Rollon ou Guillaume-Longue-Épée; elle est relatée au nombre des propriétés de l'abbaye sur un titre reconnaissant de l'an 1155, souscrit par le pape Adrien IV. Le curé avait un revenu fixe de trois cents livres.

Le plus ancien nom de cette paroisse est Austrey (*Austeriacum*), et le plus ancien document sur lequel elle apparaît, non pas avec celui de Beauvoir, mais de Belvert, est la bulle de 1155. Rien ne justifie la transformation de *Belvert* en *Beauvoir*, sinon peut-être l'euphonie. Quant à l'histoire de la femme aveugle qui aurait reçu miraculeusement la vue en ce lieu à l'apport des reliques du Mont-Gargan, au temps de saint Aubert, et se serait écriée

dans son ravissement, qu'il fait beau voir ! c'est une trouvaille moderne de peu de valeur.

Rétabli en succursale le 28 août 1808.

5. **BOUCEY** (*Ecclesia sancti Petri de Bosceio, alias de Bosceno, de Boce, de Bouce, de Buccio, de Bocene*). Guillaume de Saint-Jean donna au Mont-Saint-Michel la moitié de l'église de Boucey en 1162, par forme d'échange, lorsqu'il entreprit de fonder à nouveau l'abbaye de la Luzerne et qu'il voulut lui faire un emplacement suffisamment spacieux. Robert de Saint-Hilaire donna l'autre moitié en 1194.

Caugé, village dépendant de Boucey, est une ancienne paroisse qui avait été donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par Asselin de Caugé, et qui est relatée parmi les propriétés de l'abbaye dans une bulle confirmative d'Alexandre III à la date de 1178. Asselin de Caugé prenait alors l'habit monastique ; il fit signer à la charte Roger Lohout, son fils. — L'église actuelle a été commencée en 1865, ouverte au culte en 1867, et enfin consacrée le 9 juillet 1868.

6. **CORMERAY**. Sous le vocable de Notre-Dame et le patronage du seigneur local, comptait dix feux en 1698. Le revenu curial était estimé à trois cents livres. Il y eut une léproserie ayant trente-cinq livres de revenus, dont le chapelain était à la nomination de l'évêque, et un prêche fondé par Gabriel de Montgommery, et doté en 1635 de sept livres de rentes et deux chapons par Jacques Guyot, sieur de Courtepièce. Montgommery y avait attaché trois cents livres de rentes, qui furent attribuées avec les trente-cinq autres à l'hôtel-Dieu d'Avranches en 1660. L'édifice fut rasé en 1685. — Supprimé en 1803 et réuni à Macey, Cormeray a été rétabli par décret du 5 mai 1869.

7. **CUREY**. Vocable, saint Martin. L'église fut donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par le duc Guillaume-Longue-Épée.

L'abbé Richard Turtin la céda au chapitre d'Avranches en 1259. Le revenu curial paraît avoir été fixé à trois cents livres ; chiffre ordinaire des portions congrues au XVII<sup>e</sup> siècle.

8. **LES PAS**. Cette paroisse s'appelle Espas. L'église Saint-Martin-d'Espas appartenait dès le XI<sup>e</sup> siècle à l'abbaye du Mont-Saint-Michel ; son nom se lit sur les plus anciens documents relatifs aux propriétés de l'abbaye. Le revenu de la cure fut estimé à quatre cents livres en 1648, et à cent cinquante seulement en 1698.

9. **HUISNES**. L'église de Huisnes fut donnée pour un quart au Mont-Saint-Michel, du consentement de l'évêque Turgis, qui siégea de 1095 à 1134, par Jean, fils de Garnier, de Huisnes, en prenant l'habit religieux. Raoul-le-Mangeur, prenant l'habit peu après, céda également pour dot la part qu'il possédait de la seigneurie de la même église.

On trouve quelquefois le nom écrit Ysnes. L'église est sous le vocable de saint Pierre. La cure était estimée à deux cents livres en 1648 ; l'estimation du revenu fut portée à quatre cents livres en 1698.

Il semble que ce soit l'*Itius* donné à la collégiale en 709 par saint Aubert et dont la propriété fut confirmée en 966 par le duc Richard, car là est le village de mont Itier, et un nom analogue ne se trouve nulle part ailleurs.

S'il en est ainsi, il faudrait considérer comme l'église primitive, la vieille

chapelle dont il reste encore quelques débris à mont Itier, et l'église donnée par le fils de Garnier et par le mangeur Raoul comme une église plus moderne construite par le seigneur du lieu.

10. MACEY. L'église Saint-Sulpice-de-Macey demeura sous le patronage laïque jusqu'en 1404, que l'abbaye du Mont-Saint-Michel acheta le fief de Noyant, qui le comprenait. Le revenu curial paraît avoir été fixé à trois cents livres. Tel il était en 1648 et en 1698. — Rétabli en succursale en 1808.

11. MOIDREY. L'église fut donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel en 917, par le duc Guillaume-Longue-Epée. L'église actuelle fut bâtie sous l'épiscopat de Herbert, qui siégea de 1152 jusqu'en 1161, dit de Gerville dans ses *Recherches historiques sur les Paroisses*. Le revenu curial paraît avoir été fixé à trois cents livres. L'église est sous le vocable de saint Laurent.

Il y eut dans la paroisse une léproserie dite de Saint-Blaise, ayant trente livres de revenus et qui était sous le patronage du grand-aumônier de France. Il n'en reste de souvenir que le nom du champ Saint-Blaise. La chapelle est marquée comme « entièrement abandonnée » sur l'état dressé en 1752.

Le nom est écrit *Maldrei* et *Maidre* sur les plus anciens titres; Moidrey est un euphémisme local. — Moidrey a attendu jusqu'en 1826 son rétablissement à titre de paroisse.

12. LE MONT-SAINT-MICHEL. Cette paroisse doit sa fondation à l'immigration des peuplades environnantes, qui cherchèrent un refuge sur le rocher au temps des invasions normandes, et s'y retranchèrent; le duc Richard I<sup>er</sup> refit d'une manière plus solide ces retranchements provisoires. Dès lors il y eut une population indépendante de l'abbaye, quoique sous son patronage spirituel et temporel. Les moines essayèrent plus d'une fois de s'attribuer des droits de juridiction sur la paroisse, en voulant y étendre leurs propres immunités; mais les évêques d'Avranches veillèrent toujours avec soin à réprimer de pareilles entreprises; notamment en 1061, pendant l'épiscopat de Jean de Bayeux. L'évêque donna à l'abbé des pouvoirs d'archidiacre pour les causes mineures, mais en assujettissant les moines à reconnaître l'église d'Avranches pour leur mère, ce qui était le contraire de leurs prétentions. De nouveau en 1236; la cause alla jusqu'à Rome et le Souverain-Pontife jugea en faveur de l'évêque, alors Guillaume d'Osteilley. L'abbé garda ses pouvoirs d'archidiacre pour les causes mineures, à condition de mener les habitants du Mont en procession à Avranches tous les ans le mardi d'après l'Octave de la Pentecôte, et que chacun déposerait un denier sur l'autel de saint André, l'abbé étant responsable pour tous. En 1333, l'abbé Nicolas-le-Vitrier alla recevoir la bénédiction abbatiale à Avranches des mains de l'évêque Jean de Hautfaney, et accepta des commissaires nommés par le prélat, pour régler ses rapports avec les moines et ses devoirs envers l'Eglise d'Avranches.

Il fallut aux évêques cette fermeté persévérante, pour conserver le droit de mettre le pied au Mont, et maintenir sous leur houlette une des paroisses de leur diocèse.

Il y eut au Mont-Saint-Michel des chapelles Saint-Etienne et Saint-Symphorien, antérieures à saint Aubert, dont nul auteur n'a jamais signalé les ruines; une chapelle Sainte-Catherine, fondée en 1380 par l'abbé Geoffroi de Servon, dont on montre encore les fondations, quoiqu'elle ait été comprise

plus tard dans le logis abbatial. Elle avait été érigée probablement à l'usage d'une léproserie qui existait alors et était à la charge de l'abbaye. Lorsque la lèpre eut disparu, la léproserie fut supprimée, et son revenu réuni à la mense abbatiale.

L'église paroissiale est sous le vocable de saint Pierre. La cure était à la présentation de l'abbaye.

Outre l'église paroissiale, il existe une chapelle Saint-Aubert, de construction moderne, mais de date très-ancienne quant à la fondation. On la dit élevée sur le rocher que l'enfant de Bain fit rouler du sommet du Mont, en le poussant du pied.

43. SACEY. L'église Saint-Martin-de-Sacey fut donnée à l'abbaye de Marmoutiers vers l'an 1100, par Raoul de Sacey. Ansgar, fils de Raoul, contesta la donation de son père, puis la ratifia et se fit moine. — Ansgar eut pour fils Harculfe de Saint-Hilaire, qui fut la tige de la riche et illustre famille des Saint-Hilaire-du-Harcouet. — Raoul avait donné aux moines de Marmoutiers, en même temps que la cure, une terre de deux charrues et deux prés ; les moines en firent un prieuré ; lequel fut visité en 1250 par l'archevêque Eudes Rigaud, qui y trouva trois moines. — Suivant le pouillé de 1648, le prieuré de Sacey rapportait quinze cents livres. Il fut estimé à deux mille cinq cents en 1698. Le revenu curial était de trois cents livres, ce qui indique une portion congrue servie par les moines. Le patronage était alternatif entre l'évêque d'Avranches et l'abbé de Marmoutiers.

Il y eut à Sacey deux chapelles ; l'une dite de Sainte-Croix, peut-être celle du prieuré, et l'autre, de Notre-Dame-de-Pitié au manoir de Charuel. La liste de 1752 indique en plus une chapelle Saint-Georges au château de Sacey, dotée de soixante livres de rentes, à la présentation du seigneur, et une chapelle de Saint-Thomas, sans titre et abandonnée. — L'église est en partie romane.

44. SERVON. L'église Saint-Martin-de-Servon fut donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, en 1239, par Thomas de Servon. Le revenu curial était estimé à trois cents livres en 1648 ; il le fut à six cents en 1698. — Il y a en cette paroisse une chapelle Saint-Grégoire, qui est dite sans titre sur la liste de 1752. — L'étymologie paraît être la même que pour Champcervon : c'est-à-dire un nom d'homme.

45. TANIS. L'église Saint-Vigor-de-Tanis fut donnée à l'église d'Avranches par Turgis de Tanis, environ l'an 1200. Les évêques en conservèrent le patronage et abandonnèrent les revenus au chapitre, qui en forma une prébende. Louis XI donna la seigneurie temporelle au Mont-Saint-Michel en 1463. La donation de l'église fut confirmée en 1224 par Honoré III.

La paroisse eut une chapelle Saint-Côme et Saint-Damien au village de Brée, qui était visitée spécialement par les gens sujets à la colique. La liste de 1752 l'indique comme « sans titre. » Elle est réduite maintenant à usage de grange.

46. VESSEY. L'église Saint-Vincent-de-Vessey était sous le patronage de l'évêque d'Avranches. L'édifice est en partie d'architecture romane du genre le plus antique. La cure était estimée à quatre cents livres en 1648, et à huit cents en 1698.

Le belliqueux évêque d'Avranches, François Péricard, l'un des ligueurs les plus obstinés, avait été curé de Vessey.

Le Mont-Saint-Michel eut là un de ses plus riches prieurés, celui de Balan. Il le donna en fief noble sous la redevance d'un chapeau de roses au jour Saint-Michel et de divers services militaires. La chapelle du Logis de Balan était « très-négligée et sans titre » en 1752.

On trouve le nom de la paroisse écrit Vecie et Vescye au moyen âge.

#### CANTON DE SAINT-JAMES.

1. Saint-James. — 2. Argouges. — 3. Carnet. — 4. Hamelin. — 5. La Croix-Avranchin. — 6. Montanel. — 7. Montjoie. — 8. Saint-Aubin-de-Terregate. — 9. Saint-Benoit. — 10. Saint-Laurent-de-Terregate. — 11. Saint-Sénier-de-Beuvron. — 12. Vergencey. — 13. Villiers.

1. SAINT-JAMES. Le plus ancien vocable de l'église du lieu est celui de sainte Marguerite. L'apport de quelque relique insigne de l'apôtre saint Jacques y aura fait ajouter ce deuxième nom ; au *xr*<sup>e</sup> siècle on dit l'église Sainte-Marguerite et Saint-Jacques-de-Brevon, ce qui était contre les usages et les prescriptions liturgiques ; on ne place point dans le même vocable le saint du dernier rang avant celui du premier.

Les ducs Richard I<sup>er</sup> et Richard II ayant fait fortifier le passage du Beuvron contre les incursions des Bretons, le lieu prit de l'importance, le village s'accrut. Le duc Robert II, qui gouverna de 1028 à 1035, le donna avec tout ce qu'il y possédait, y compris droits et redevances, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. L'abbaye y fonda des foires et des marchés, ce qui attira de nouveaux habitants ; dès lors ce fut le bourg de Brevon et l'église Saint-Jacques-de-Brevon, et plus populairement de Beuvron ; sainte Marguerite fut mise en oubli.

Le duc Guillaume-le-Bâtard, ainsi il signait, fit enfermer la bourgade dans de bons remparts environnés de douves larges et profondes, auxquels la rivière de Beuvron fournit l'eau nécessaire, au moyen d'une chaussée qui détournait son cours. Il s'éprit même d'un singulier amour pour le lieu ; il y fit venir de nouveaux habitants, en accordant de grandes franchises à ceux qui s'y établiraient. Avant de partir pour la conquête, il fit vœu d'y construire une église en l'honneur de saint Martin, si Dieu lui accordait la victoire. Il fut victorieux et tint parole. L'ancienne église Saint-Jacques était devenue insuffisante. Celle-ci fut nommée Saint-Martin-de-la-Bataille, populairement Saint-Martin-du-Bellé.

Il y avait, depuis une époque incertaine, à une demi-lieue du bourg de Beuvron, en descendant le cours de la rivière, un prieuré de Bénédictins, appartenant à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, dépendante elle-même de Marmoutiers, et autour du monastère il s'était fondé une autre bourgade qui s'appelait Saint-Benoit-de-Brevon.

Or, dans un moment de mécontentement dont la cause est inconnue, le Conquérant, qui n'aimait pas à donner du sien, transféra au prieuré les églises du bourg de Saint-Jacques et tous les droits et redevances dont l'abbaye avait joui ; il ne lui resta que les huit moulins donnés par le comte Robert, si tant est qu'ils eussent encore de l'eau après le détournement de la rivière, et même

les terrains adjacents au bourg, donnés par le même comte. L'abbaye en forma un arrière-fief sous la mouvance du grand fief d'Ardevon. Guillaume lui enleva en même temps le bourg de la Croix-Avranchin et les foires et marchés qu'elle y avait établis et les donna aux Bénédictins. L'abbaye jeta les hauts cris, mais en vain.

Dès lors Saint-Jacques-de-Bévron eut trois églises à sa disposition, celles de Saint-Jacques, de Saint-Martin-du-Bellé et de Saint-Benoît, et la population se servit de l'une après les autres, pour éviter les frais de réparation, ou de deux en même temps, vu l'insuffisance d'une seule.

On lit dans les actes du xiv<sup>e</sup> siècle : « la paroisse Saint-Martin de Saint-James-de-Bevron ; » dans ceux du xv<sup>e</sup>, « l'église paroissiale de Saint-Benoît-de-Bevron, avec la chapelle Saint-Martin qui lui est annexée. » Au xvi<sup>e</sup>, Saint-Martin-du-Bellé est redevenu paroissiale avec trésor et fabrique. A la fin du même siècle, tous les souvenirs sont confondus : on trouve une « collation de la chapelle Saint-Ermel, située dans la paroisse de Saint-Martin ou Saint-Benoît, dans le territoire de Saint-Benoît-de-Bevron, autrement dit Saint-Martin-du-Bellé et bourg ou ville de Saint-Jacques-de-Bevron. » Au xvii<sup>e</sup> siècle, Saint-Martin-du-Bellé et Saint-Benoît formaient deux bénéfices-cures distincts ; Saint-Martin avait douze cents communians, et Saint-Benoît seulement deux cents. L'église Saint-Jacques servait de paroissiale. Saint-Martin était en ruines, les paroissiens et le prieur plaidaient à qui ne la relèverait pas ; le prieuré était en commende. En 1700, un incendie dévora la toiture, les lambris et le mobilier de Saint-Martin.

La chapelle Saint-Ermel (*Armagildus*) était celle d'une léproserie fondée par les paroissiens vers 1130. L'évêque Pierre-Daniel Huet la réunit à l'hôpital de Saint-James, lequel dépendait du prieuré. Il avait alors, 1698, trois pauvres, cent livres de rentes et une partie de cinquante ou soixante, qu'on ne pouvait plus faire payer faute de titres. Depuis longtemps, le Brevon était devenu le Beuvron et Saint-Jacques-de-Brevon, Saint-James, tout court. Les protestants avaient ruiné églises et prieurés. Le prieuré-cure de Saint-James était estimé à mille livres de revenu en 1648. C'était peut être exagéré ; mais il s'agissait d'un établissement monacal, et le gouvernement les pressurait.

On lit sur l'état de 1752, article *Saint-James* : « L'hôpital ou hospice Saint-Maur, érigé et doté par feu M. l'abbé Bragelonde <sup>(1)</sup>, archidiacre d'Avranches, est gouverné par deux Sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve, revenu du chapelain, deux cents livres. La chapelle Saint-Martin en Saint-James est sans titre ; il y a une confrérie pour les hommes. »

Lors du rétablissement du culte, en 1802, Saint-Benoît, qui devait recevoir plus tard une existence indépendante, fut adjoint à Saint-James à titre d'annexe. Les deux vieilles églises Saint-Jacques et Saint-Martin-du-Bellé ont été démolies, une église neuve, commencée en 1853, les remplace ; le très-élégant portail ogival de Saint-Martin, œuvre du Conquérant, a été reconstruit à l'entrée du cimetière paroissial. La chapelle Saint-Ermel fut relevée de ses ruines vers 1830.

(1) Hierôme de Bragelongne (et non Bragelonde), grand archidiacre d'Avranches, mourut le 21 mai 1722, à l'âge de soixante-seize ans trois mois, comme le porte le couvercle de bronze de son monument, dans la chapelle de l'hospice.

2. ARGOGUES. L'église Saint-Pierre-d'Argouges fut donnée, avec le presbytère, les aumônes, les dîmes et les oblations, à l'abbaye de Marmoutiers, c'est-à-dire au prieuré de Sacey, qui en était une dépendance, par Arsculfe de Saint-Hilaire, fils de Eude, avec l'approbation de l'évêque Turgis, qui siégea de 1095 à 1134. Argouges passa ensuite au prieuré Sainte-Marie-du-Rocher de Mortain, autre dépendance de Marmoutiers, car l'évêque Herbert, deuxième successeur de Turgis, lui en donna un titre confirmatif.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel prétendait aussi y avoir des droits.

Mais des arrangements définitifs durent être conclus plus tard ; en effet, c'était l'évêque qui nommait directement à la cure en dernier lieu.

Elle était évaluée à huit cents livres en 1648 ; de même en 1698.

3. CARNET, au XII<sup>e</sup> siècle *Kernet*. L'église Notre-Dame-de-Carnet était de patronage laïque. La cure fut estimée à cent vingt livres en 1648 ; à quatre cents livres en 1698.

Il y eut au manoir une chapelle Sainte-Barbe, qui est encore fréquentée ; sainte Barbe est invoquée contre la foudre et l'incendie ; l'état de 1752 dit seulement : « Carnet. La chapelle du manoir seigneurial, sans titre. »

L'abbé Julien Nicolle, né à Saint-Laurent-de-Cuves en 1629, mort en 1702, vicaire général d'Avranches, auteur d'une histoire manuscrite des évêques et du gouvernement politique du diocèse d'Avranches, était curé de Carnet, *Kernet* veut dire en saxon la petite église.

4. HAMELIN. Saint-Martin de la Chapelle-Hamelin, tel est le nom historique qui a été écourté de cette façon. La dame « Hildiarde, veuve d'un chevalier nommé Iscirald, donna à l'abbaye du Mont-Saint-Michel l'église de la Chapelle-Hamelin avec deux mesures au bourg de Pierre, douze acres de terre au village de la Chapelle et trois au delà de la rivière du Lair, du consentement de Hamelin, son fils, qui voulait être reçu parmi les moines. » Ce fut fait pendant l'épiscopat de Michel, qui siégea à Avranches de 1079 à 1095, et de l'abbé Roger de Caen.

Quinze acres équivalent à soixante vergées de terrain ; il y a quatre vergées et demie à l'hectare.

Le revenu curial était estimé à cent livres en 1648 ; à trois cents en 1698. Supprimée en 1803 et réunie à Saint-Laurent-de-Terregate, la Chapelle-Hamelin a recouvré son existence propre et indépendante par ordonnance du 31 mars 1844.

5. LA CROIX-AVRANCHIN. Le village de la Croix-Avranchin fut donné par Robert II, qui monta sur le trône ducal en 1028, à un de ses féaux serviteurs nommé Adeleme. Celui-ci le garda peu de temps, et le donna à l'abbaye du Mont-Saint-Michel avec une ferme en l'île de Jersey, du consentement de Béatrix, sa femme, et de Robert, son fils. Hugues, évêque d'Avranches, confirma la donation. L'abbaye y établit un marché hebdomadaire et deux foires annuelles. Ce fut fait en 1036. Mais le Conquérant le lui reprit et le donna aux Bénédictins de Fleury en même temps que Saint-James. La cure était estimée à cinq cents livres en 1648, elle le fut à huit cents en 1698. Il y eut dans la paroisse une chapelle dite de Boucéel, dont la liste de 1752 ne fait pas mention, et la chapelle de la Boussardière, alors desservie par un ecclésiastique du nom de Timothée Pigneul, quoique sans titre.— L'évêque



Richard de Beaufou donna à son chapitre certains droits et redevances qu'il possédait en cette paroisse. Vocable, la Sainte-Trinité.

6. MONTANEL. Du temps de Turgis, évêque d'Avranches, qui siégea de 1095 à 1134, la chapelle de Osmond Anel fut unie au prieuré de Sacey par Gilbert, vicomte d'Avranches ; lequel, ne sachant signer, coiffa les moines de son couvre-chef, fait de peaux d'agneau, par forme d'investiture, dit le cartulaire de Marmoutiers. Cependant le comte Guillaume de Mortain, fils du comte Robert, s'étant arrangé avec l'abbé de Marmoutiers pour que la chapelle du prieuré du Rocher fût constamment desservie par vingt moines de son ordre, la chapelle de Osmond Anel (*alias Aselli*) fut rattachée à ce dernier prieuré. (*Alias basilica Osmondi Asnel.*)

La cure de Saint-Brice-de-Montanel était estimée à trois cents livres en 1648 ; elle fut portée à mille livres en 1698.

Il y eut au manoir de la Touche-Villeberge une antique chapelle dont la liste de 1752 ne parle pas et qui a été réédifiée récemment.

7. MONTJOIE. La cure de Saint-Martin-de-Montjoie était de patronage alternatif et estimée à cinq cents livres. Graalon de Verdun en avait donné la moitié à l'abbaye de Montmorel.

« Chapelle Saint-Denis, possédée par le sieur curé de la paroisse, présentateur. » (Liste de 1752.)

Il dut y avoir sur cette butte de cent soixante-dix-sept mètres d'altitude un Jupiter de pierre ; peut-être au lieu où fut la chapelle Saint-Denis. Les premiers chrétiens changèrent les *Mont-Jou* en *Mont-Joie*, pour les dépaganiser, et élevèrent des chapelles ou des croix aux lieux où furent les idoles, afin d'éteindre les dernières superstitions.

Etabli en succursale en 1808.

8. SAINT-AUBIN-DE-TERREGATE. Terregate veut dire un pays dévasté (*terra vastata*) ; ceci doit se rapporter à quelque expédition bretonne du temps de Rollon ou de Guillaume-Longue-Epée. Saint-Aubin et Saint-Laurent ont seuls conservé ce surnom ; mais il était commun dans les temps plus anciens à Saint-Brice-de-Landelles.

La moitié de l'église de Saint-Aubin-de-Terregate fut donnée à l'abbaye de Montmorel peu après la fondation par Juhel du Bois. « Pierre, fils de Hamelin, la famille des Bretons, Gillebert des Dorières, Guillaume de Férières, Hamelin, fils de Burg, et les Doisnel » donnèrent l'autre moitié quelques années plus tard.

La cure était estimée à trois cents livres en 1648. L'estimation fut élevée à mille livres en 1698.

Il y eut une chapelle au logis de Dogeru (*alias Dougerux*) sans titre.

9. SAINT-BENOIT. Cette paroisse a été érigée en succursale par ordonnance du 30 avril 1845. (Voy. l'art. *Saint-James*.)

10. SAINT-LAURENT-DE-TERREGATE. Juhel du Bois donna à l'abbaye de Montmorel, au temps de la fondation, la moitié de l'église de Saint-Laurent-de-Terregate ; Robert de Saint-Jean et Olive, sa femme, en donnèrent un quart. Le dernier quart fut donné par l'évêque Richard de Subligny. Le prieuré-cure était estimé à trois cents livres en 1648 ; l'estimation fut réduite à cent livres en 1698. La liste dressée en 1752 marque « 1<sup>o</sup> une chapelle

Saint-Nicolas, sans titre; 2° la chapelle domestique de Dorière, sans titre; 3° la chapelle domestique du sieur de la Lande, sans titre. » Celle-ci était sous le vocable de Notre-Dame. Il y en avait eu précédemment une au Jalors, dont il ne restait que des ruines et une cinquième au manoir de Rouffigny. Il y eut aussi un prêche au manoir de la Cour.

11. SAINT-SÉNIER-DE-BEUVRON était sous le patronage de l'évêque. La cure était estimée à un revenu de trois cents livres en 1648; elle fut portée à cinq cents en 1698. Il y eut au manoir de Chassilly une chapelle Sainte-Madeleine, sans titre.

12. VERGONCEY. L'église Saint-Hilaire-de-Vergoncey était de patronage laïque. Estimation de la cure, en 1648, huit cents livres; en 1698, douze cents livres. Il y eut une chapelle de Boucée, qui est dite succursale de la paroisse en 1752. L'église a conservé un portail d'architecture romane.

13. VILLIERS. L'église Saint-Pierre-de-Villiers fut donnée au Mont-Saint-Michel par Guillaume-le-Conquérant. Elle est portée au nombre des propriétés de l'abbaye sur la bulle confirmative d'Alexandre III, en 1178.

On pense que saint Ermel (*Armagilus*) a évangélisé ce pays. Alain I<sup>er</sup>, comte de Rennes, qui mourut en 594, donna à Ermel, pour y bâtir un monastère, un terrain situé à trois lieues de cette ville du côté du Maine; or les souvenirs de ce saint sont nombreux dans cette contrée de l'ancien diocèse d'Avranches: il y a à Villiers une fontaine Saint-Armel auprès de l'église.

La dernière héritière de la noble famille de Villiers donna le manoir aux missionnaires diocésains en 1820, pour y fixer leur séjour. Depuis, le diocèse a aliéné cette propriété, pour les transférer à Périers; mais ils ont laissé comme souvenir la chapelle qu'ils avaient construite à leur usage.

Le patronage de la paroisse était revenu au seigneur du lieu. La cure était estimée à trois cents livres en 1648; elle fut portée à quatre cents en 1698.

Etabli en succursale en 1808.

#### CANTON DE SARTILLY.

1. Sartilly. — 2. Angey. — 3. Bacilly. — 4. Carolles. — 5. Champcey — 6. Champeaux. — 7. Dragey, — 8. Genets. — 9. Lolif. — 10. Montviron. — 11. Ronthon. — 12. Saint-Jean-le-Thomas. — 13. Saint-Michel-des-Loups. — 14. Saint-Pierre-Langers.

1. SARTILLY. L'église Saint-Pair-de-Sartilly, avec les dîmes de la paroisse, fut donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par Raoul Avenel, du consentement de son père, en présence de Turgis, qui monta sur le siège épiscopal d'Avranches en 1095. Foulques Paynel, petit-neveu de Raoul Avenel, confirma la donation en 1156. Le revenu curial était estimé à douze cents livres en 1648; d'où il suit que le curé devait payer au roi environ cent dix livres de décimes. La décime ne s'élevait pas tout-à-fait au dixième du revenu estimatif, de peur d'excéder. Parfois aussi, elle dépassait le revenu réel.

L'église actuelle a été construite pendant les années 1858 et 1859.

2. **ANGEY.** L'église Saint-Samson-d'Angey fut donnée à l'abbaye de la Luzerne peu après la fondation, c'est-à-dire vers 1150 ou avant, par Guillaume de Saint-Jean (le Thomas), avec tout ce qui lui appartenait, autelage, dîmes, aumônes et autres revenus. Les aumônes étaient des terrains attachés à la cure pour la subsistance du curé. Cette donation fut confirmée par Urbain III en 1186.

L'église est un petit monument d'architecture romane. Le prieur-curé avait un revenu estimé à trois cents livres en 1648, et qui fut coté à quatre cents en 1698.

Angey n'a été rétabli comme paroisse qu'en 1820.

3. **BACILLY.** L'église Saint-Etienne-de-Bacilly fut donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel en 1286, par Marie, fille aînée de Jean de Bacilly. Mais comme elle n'en possédait pas la totalité, il en résulta beaucoup de contestations par rapport aux nominations des curés, et enfin les choses s'arrangèrent : l'abbaye et l'évêque exercèrent leurs droits alternativement.

« Bacilly. Chapelle Saint-Paul-du-Fougeray. Patron, l'abbé du Mont-Saint-Michel, présentateur. Revenu confondu (réuni) avec Tombelaine, qui vaut cent cinquante livres. 2° Saint-Eutrope, dans le manoir seigneurial de la Rousselière, à la présentation de M. de Chantore. Revenu quinze livres, en bon état, et bien fournie d'ornements. » (Etat des chapelles du diocèse d'Avranches en 1752.)

Celle-ci a été rétablie ; la première existe pareillement.

La chapelle Sainte-Catherine de la léproserie de Genets, dite du Mont-Conin, était en la paroisse de Bacilly.

Le Mont-Conin veut dire le mont aux lapins.

La chapelle Sainte-Catherine avait quarante livres de rentes. Elle fut rattachée par l'Etat à l'ordre de Saint-Lazare, qui n'attribua nulle importance à la donation à cause de la modicité du revenu ; puis unie à l'hôtel-Dieu d'Avranches en 1696.

La cure de Bacilly était estimée à douze cents livres en 1648 ; elle fut cotée à quinze cents en 1698.

4. **CAROLLES.** L'église Saint-Vigor-de-Carolles était de patronage laïque. La cure était estimée à quatre cents livres de revenu en 1648 ; elle fut portée à six cents livres en 1698.

On voit les restes d'une chapelle Saint-Clément sur la falaise des Châteliers.

5. **CHAMPCEY.** Par suite d'arrangements divers, l'église Notre-Dame-de-Champcey, qui était d'abord au chapitre d'Avranches, appartient au XII<sup>e</sup> siècle à l'abbaye de la Luzerne et devint enfin de patronage laïque. La cure était estimée à quatre cents livres de revenu en 1648 ; l'estimation fut portée à cinq cents livres en 1698. — Etabli en succursale en 1808.

6. **CHAMPEAUX.** L'église Saint-Vigor-de-Champeaux fut donnée à l'abbaye de la Luzerne en 1162, par Gilbert de Champeaux. La cure était estimée à six cents livres en 1648 ; l'estimation fut réduite à quatre cents en 1698. Il y avait dans la paroisse une léproserie fondée vers 1130, et antérieure, par conséquent, à la donation de l'église ; la chapelle était dédiée à saint Blaise. Le duc-roi Henri II lui concéda une foire d'un jour, qui se tiendrait dans la lande de Beuvais, auprès de laquelle elle était située, le jour de

**l'Exaltation de la Sainte-Croix.** L'abbaye de la Luzerne devait à cette léproserie vingt quartiers de froment de rente, estimés à trois cents livres. Elle fut unie à l'hôtel-Dieu d'Avranches en 1696.

7. **DRAGEY.** L'église Saint-Médard-de-Dragey fut donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par le duc Robert II, dit le Magnifique, en 1029. Il donna en plus les fiefs-fermes de Poterel, Tissé, Tisséel, le Gault, Bray, la Lande, Belleville, la forêt de Beuvais, les bois de Crapolt et de Neiron, la paroisse de Saint-Jean (le Thomas) et ce qui lui appartenait dans le bourg de Beuvron. L'église a conservé des traces de cette époque.

Il y eut une chapelle au manoir de Brion, encore existante, qui dépendait de l'abbaye, et qui est dite sans titre sur la liste de 1752.

Le prieuré de Tombelaine fut habité par des religieux du Mont jusqu'en 1449, que les Anglais les en chassèrent, et y firent une citadelle qui couvrit toute la superficie du rocher. Une garnison anglaise l'occupa jusqu'en 1490. La forteresse fut démolie en 1662, par ordre du sieur de Chastière, gouverneur du Mont. Depuis lors, Tombelaine est un rocher dénudé.

La cure était estimée à trois cents livres en 1648; elle fut évaluée à cinq cents livres en 1698.

8. **GENETS.** La paroisse de Genets fut donnée par saint Aubert à la collégiale du Mont-Saint-Michel le jour de la dédicace de l'église; la propriété en fut confirmée à l'abbaye par le duc Richard II en 966. Elle y fonda un prieuré, qui a été appelé quelquefois l'Abbaye. L'église Notre-Dame-de-Genets, construite aux frais de l'abbaye du Mont, et dédiée en 1137 sous le magistère de l'abbé Robert de Torigny, existe encore en grande partie dans l'église actuelle.

Le prieuré appelé de Brion fut fondé en 1137 par Bernard du Bec, <sup>xiii</sup>e abbé du Mont, en même temps que celui de Tombelaine. Les derniers restes de sa chapelle, dédiée à saint Laurent, sont disparus depuis quelques années seulement.

Le port et les salines de Genets eurent une certaine importance au moyen âge, et la population dut être considérable jusqu'au temps du siège du Mont-Saint-Michel par les Anglais; mais alors *la ville* fut ruinée plusieurs fois par la garnison du Mont, et enfin d'une manière définitive par lord Scales, lorsqu'il entreprit de fonder Granville.

*La ville de Genets* eut une léproserie et un hôtel-Dieu; la léproserie était celle du Mont-Conin; nous avons signalé sa chapelle, dédiée à sainte Catherine, à l'art. *Bacilly*. La chapelle de l'hôtel-Dieu était dédiée à sainte Anne. Ces deux établissements, peu riches, furent réunis au <sup>xvi</sup>e siècle, et enfin, au <sup>xvii</sup>e, donnés à l'hôtel-Dieu d'Avranches.

Lorsque le diocèse paya une décime de huit mille livres à Léon X, la cure de Genets fut taxée à quatre livres, l'hôtel-Dieu à trente sous, et la léproserie à quatre sous six deniers. Ces taxes étaient proportionnelles.

En 1752, la chapelle Sainte-Catherine était « en totale ruine. » Le relevé fait mention de la chapelle Sainte-Anne et omet celle de Saint-Blaise-de-Beuvais, ce qui indique qu'elle n'existait plus. Le revenu du prieuré-cure était estimé à deux cents livres en 1648; il fut porté à deux cent cinquante en 1698.

9. **LOLF.** L'église Saint-Martin-de-Lolf resta jusqu'à la fin de patronage

laïque. Le revenu curial était estimé à six cents livres en 1648 ; il fut porté à douze cents livres en 1698.

40. MONTVIRON. L'église Notre-Dame-de-Montviron fut donnée à l'abbaye de la Luzerne au moment de la fondation par les frères Philippe et Henri de Saint-Pierre-Langers, et Richard de Subligny, évêque d'Avranches. — Cette paroisse eut une chapelle au manoir de la Colombrerie, dont le relevé de 1752 parle ainsi : « Chapelle de la Colombrerie, sous l'invocation de saint Pierre ; revenu deux cents livres. Chapelle en bon état et bien entretenue. M. d. e du Mottet, à laquelle appartient la terre de la Colombrerie, fait desservir ladite chapelle. » La cure était estimée à un revenu de cinq cents livres en 1648 ; elle fut portée à six cents en 1698.

41. RONTHON. L'église Saint-Nicolas-de-Ronthon avait été donnée au prieuré de Tombelaine, indépendamment, peut-être, de l'autorité de l'évêque ; mais par suite d'arrangement intervenu entre Guillaume d'Osteilley, qui monta sur le siège épiscopal d'Avranches en 1210, et Raoul des Iles, abbé du Mont-Saint-Michel ; celui-ci la céda à l'évêque, qui la rétrocéda aussitôt à son chapitre.

Le revenu curial paraît avoir été fixé à deux cents livres.

42. SAINT-JEAN-LE-THOMAS. La paroisse tire son affixe de Thomas de Saint-Jean, qui bâtit le château en 1117, et dévasta pour le construire les forêts de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il se réconcilia bientôt après avec les moines et les dédommagea.

Il reste du château une chapelle transformée en écurie, dont il est fait mention dès le XII<sup>e</sup> siècle, et qui était dédiée à Notre-Dame-de-Pitié. Dans les derniers temps, elle était réunie au prieuré-cure et desservie aux frais du curé.

Le duc Robert-le-Magnifique avait donné à l'abbaye du Mont-Saint-Michel le village de Saint-Jean-sur-la-Mer avec toutes ses dépendances. (Voy. l'art. *Dragey*.) Les moines furent parfois troublés dans leur jouissance par les seigneurs de Saint-Jean, qui étaient leurs vassaux ; mais enfin le droit finissait toujours par prévaloir.

Le revenu du prieuré-cure était estimé à trois cents livres en 1648. L'estimation fut portée à huit cents livres en 1698.

Saint-Jean-le-Thomas n'a recouvré son existence paroissiale qu'en 1820.

43. SAINT-MICHEL-DES-LOUPS. Cette paroisse se forma au moyen de défrichements opérés dans la forêt de Beuvais, donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par le duc Robert II. (Voy. l'art. *Dragey*.) Son surnom provient sans doute de sa situation ; elle l'avait déjà en 1155, puisqu'il se lit sur une bulle confirmative des biens de l'abbaye donnée à cette date par le pape Adrien IV. (*Ecclesiam Sancti Michaelis de Lupis*.)

La cure était estimée à un revenu de trois cents livres en 1648 ; de cinq cents en 1698.

44. SAINT-PIERRE-LANGERS. On trouve parfois le nom de cette paroisse écrit sur de vieux documents Saint-Pierre-lez-Angey ; et c'est la véritable étymologie. Il y avait deux portions curiales d'égal revenu et de patronage laïque. Elles furent estimées à quatre cents livres chacune en 1698. On lit sur l'état des chapelles dressé en 1752 : « Saint-Pierre-Langer ; chapelle Saint-Martin au village des Rochers, cinquante livres de revenu ; charges, deux

messes par semaine. Monseigneur la présente au plus proche parent des fondateurs. 2<sup>o</sup> Chapelle du Guygeois, dans la prairie du même nom, prairie qui est son revenu avec d'autres terres estimé cent cinquante livres, à la nomination du seigneur de Saint-Pierre-Langer. »

Le célèbre abbé Philippe Badin, qui gouverna la Luzerne de 1407 à 1454, bénit la première pierre de Granville sur l'invitation de lord Scales et fut un des hommes les plus éminents de son temps, ainsi qu'un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye, était natif de Saint-Pierre-Langers.

#### CANTON DE VILLEDIEU.

1. Villedieu. — 2. Bourguenolles. — 3. Champrepus. — 4. Chérencey-le-Héron. — 5. Fleury. — 6. La Bloutière. — 7. La Lande-d'Airou. — 8. La Trinité. — 9. Rouffigny. — 10. Sainte-Cécile. — 11. Saint-Pierre-du-Tronchet. — 12. Saultchevreuil.

4. VILLEDIEU. Le duc-roi Henri I<sup>er</sup> ayant donné à la sainte maison de l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem un terrain de quatorze acres sis en la paroisse de Saultchevreuil, pour y fonder un établissement, les hospitaliers y créèrent cette commanderie qui prit en moins d'un siècle l'importance d'une ville; et cela par trois causes : 1<sup>o</sup> les secours accordés aux infirmes; 2<sup>o</sup> les droits, exemptions, immunités concédées à l'ordre par les Souverains-Pontifes, en vertu desquels nul n'avait droit chez eux qu'eux-mêmes, et ceux qui étaient réfugiés sur leur territoire avaient acquis toute immunité et ne dépendaient plus que de leur justice, haute, basse et moyenne, l'évêque lui-même n'avait droit que de visiter, mais non de corriger; ils dispensaient et mariaient bon gré mal gré l'évêque et les parents, et portes fermées; ils avaient les dispenses de gras et maigre, etc.; 3<sup>o</sup> les foires et marchés qu'ils établirent dans des conditions plus douces que partout.

Cet article, toutefois, leur attira des réclamations de la part de l'abbaye de Saint-Dizier de Lisieux, à qui appartenait la paroisse de Saultchevreuil et qui y avait aussi ses foires et ses marchés, lesquels se trouvaient ruinés par les foires et marchés de la Ville-de-Dieu.

Tout préjudice appelant nécessairement réparation, et les chevaliers de Saint-Jean ne pouvant s'étendre au delà de leurs quatorze acres de terrain, il fut convenu, après contestations, que le champ des foires et des marchés serait établi par moitié sur le terrain des deux parties, que les jours seraient les mêmes, les droits perçus les mêmes, et que chacun aurait le revenu perçu sur son terrain. Malgré cette apparente égalité, il y eut toujours une plus-value du côté des chevaliers, et d'ailleurs les foires et marchés ne constituent pas tout le commerce d'une localité. Quatorze acres représentent exactement cinquante-six vergées de terrain à la perche de vingt-deux pieds, qui était de quarante à la vergée; lesquelles équivalent à douze hectares et demi environ. Les divers règlements des droits réciproques furent passés devant Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, et les évêques de la province, pour une première fois, et ensuite devant le duc-roi Henri II. Les contestations reparurent au xiv<sup>e</sup> siècle: il fut réglé par Philippe VI, en 1338, que les Frères hospitaliers de Villedieu tiendraient compte aux Religieuses de Saint-Dizier de la moitié des revenus de Villedieu et de Saultchevreuil, sous peine de restitution au double de la part qu'ils auraient détournée.

Il faut convenir pourtant que si les Frères hospitaliers n'avaient de droits rigoureusement que dans les quatorze acres de leur propriété, les Religieuses n'avaient rien fait pour l'accroissement de Saultchevreuil, et que c'étaient eux qui avaient créé Villedieu. C'étaient eux qui y avaient établi et développé cette industrie, alors unique dans toute la province, du travail du cuivre. Ils amenèrent de l'étranger, de l'Allemagne, ce semble, les premiers *magnants*. Les plus anciens statuts que l'on connaisse des confrères poëlliers de Villedieu, sont souscrits du roi Charles VI, en 1406.

Il y avait, auprès du lieu où les chevaliers du Saint-Hôpital établirent leur demeure, une chapelle Saint-Blaise, qui fut leur première église, et qui leur fut donnée un siècle plus tard par un frère Guillaume de Grisey, prêtre, qui embrassa leur institut. En 1183, un neveu ou parent de celui-ci, Richard de Grisey, leur donna son manoir, sis près Coutances, qu'il tenait de Hugues de Saint-Planchers.

A un quart de lieue de distance, sur la route de Villedieu à Caen, était une seconde chapelle, dédiée à saint Etienne, qui leur fut également donnée avec ses biens et revenus, et dont ils formèrent, avec celle de Saint-Blaise, un membre de la commanderie, lorsque leurs quatorze acres de terrain furent assez peuplés pour y ériger une commanderie et y bâtir une église paroissiale. Le curé chargé de la desserte de l'église et des deux chapelles eut un revenu fixe de huit cents livres, à prendre sur la foire de Saint-Clément, qui se tenait le 23 septembre, et recevoir par les mains du commandeur.

En 1580, l'église de Villedieu fut le théâtre d'un terrible drame des guerres de religion : une compagnie armée, de cent trente-six huguenots des paroisses de Cérences et de Bricqueville, s'y logea à l'improviste et se mit, par bravade contre les habitants, à tirer des coups d'arquebuse contre le crucifix et les images de la Vierge. Ceux-ci barricadèrent les portes par dehors avec des tonneaux qu'ils remplirent de pierres, et appelèrent à leur aide de Vicques, gouverneur de la ville d'Avranches ; la faim força les prisonniers de crier merci ; presque tous furent massacrés. (Voy. t. I, p. 471.)

La commanderie, quoique fondée pour le secours des malades, ne s'en occupait plus, paraît-il ; car un des habitants, nommé Jean Castey, y fonda de ses deniers un hospice en 1717.

Villedieu a été la patrie d'hommes éminents à divers titres, dont nous devons rappeler ici les noms : Geoffroi Boucher, promu au siège d'Avranches en 1293 ; Guillaume Le Cervoisier, inscrit au martyrologe des Capucins ; le grammairien Guillaume Le Moine et probablement le célèbre Alexandre de Villedieu, chanoine d'Avranches.

L'église est sous le vocable de Notre-Dame. Le curé payait une décime de six livres.

2. BOURGUENOLLES. L'église Saint-Barthélemi-de-Bourguenolles demeura jusqu'à la fin de patronage laïque. Il y eut en la paroisse une chapelle Saint-Roch, maintenant ruinée, qui avait été celle d'un ancien ermitage. La cure était estimée à un revenu de trois cents livres en 1648 ; l'estimation fut portée à six cents en 1698.

Le *Livre-Vert* dit Burganoles, ce qui semble signifier : *petites bourgades*.

3. CHAMPREPUS. L'église Saint-Jean-Baptiste-de-Champrepus avait été donnée à l'abbaye de Saint-Lo par Guillaume de Tracy ; le duc-roi Henri II

confirma la donation par une nouvelle charte, qui est sans date, aussi bien que la première, mais postérieure à la mort de saint Thomas Becket. Nonobstant, le *Livre-Blanc*, rédigé sous le pontificat de Louis d'Erquery, marque la cure de nomination épiscopale, et enfin les dernières listes attribuent la nomination au roi. Ces divers changements ont dû se faire par dévolution : c'est-à-dire que le présentateur n'ayant pas rempli sa mission en temps utile, le droit était dévolu : de l'abbaye à l'évêque; de l'évêque au roi, si l'abbaye et l'évêque en procès ne vidaient pas la querelle dans le temps canonique, le roi représentant le premier donateur. — Le curé payait trente livres de décime. — Il n'y eut point de camp romain ni autre à Champrepus.

4. **CHÉRENCÉ-LE-HÉRON**; sous le vocable de Notre-Dame. La paroisse resta de patronage laïque. Le revenu de la cure était estimé à quatre cents livres en 1648; il en fut de même en 1698. L'affixe est un nom de famille qui se trouve parfois sur les chartes aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles dans le pays d'Avranches. Un archidiacre du nom de Guillaume Heiron joua le premier rôle dans la fondation de l'abbaye de la Luzerne; il était homme de grande piété et épris d'un grand amour pour les exercices de la vie pénitente. — Etabli en succursale en 1808.

5. **FLEURY**; sous le vocable de Notre-Dame. La paroisse de Fleury se trouve également relatée à l'acte de l'abbaye de Saint-Lo souscrit de la main de Henri II que nous venons de signaler à l'article *Champrepus*. Cependant l'église de Fleury fut donnée au prieuré de la Bloutière par Guillaume de Rollos (Roullours), petit-fils du fondateur, obligé de résider en Angleterre, pour laquelle son aïeul opta au temps de Philippe-Auguste. Saint Louis permit aux familles expatriées de venir disposer de leurs biens non encore confisqués.

La Bloutière en fit un prieuré-cure, dans lequel elle entretint constamment deux religieux pour la desserte. Le prieur-curé avait le trente-cinquième rang au synode.

Il y eut dans la paroisse la chapelle Saint-Gilles-du-Gnesquet, qui était celle des seigneurs de Rollos, et qui exista longtemps encore après leur manoir. Elle payait une décime de douze livres.

Le prieur payait une décime de vingt-cinq livres.

6. **LA BLOUTIÈRE**. Cette paroisse tire son nom d'une famille Blouet, dont plusieurs membres accompagnèrent le duc Guillaume à la conquête, entre autres Robert Blouet, son chapelain, qui devint évêque de Lincoln en 1098, et un frère ou oncle de celui-ci, dont la fille aînée porta par mariage les deux fiefs de la Bloutière et de Bricqueville-la-Blouette dans la famille de Rollos, de Vire « de Roullours, près le châtel de Vire, dit le prieur Le Gros en sa Chronique de la Bloutière. »

Deux ermites de Saint-Augustin s'étaient retirés au bois de ce lieu; ils s'y bâtirent une petite chapelle, qu'ils dédièrent à saint Thomas Becket, peu de temps après son martyre. Richard de Rollos convertit cet ermitage en monastère, ainsi que nous l'avons dit en son lieu.

Obligés d'opter entre la France et l'Angleterre, après la réduction de la Normandie par Philippe-Auguste, les de Rollos optèrent pour l'Angleterre; mais Guillaume de Rollos, petit-fils du fondateur, revint en 1243 avec la permission de saint Louis, disposer des biens qui avaient été à sa famille :



il donna au prieuré les églises de la Bloutière, Fleury et Bricqueville-la-Blouette, avec huit fermes, nommées la Cornillère, la Bédoyère, l'Oblin, la Maère, la Hézardière, la Vacquerie, la Maréquetière et la Pesquetière.

Le prieuré devait s'enrichir de tout le reste; car Philippe-Auguste avait donné le château et la baronnie à un chevalier du nom de Hue de Botigny, qui mourut sans hoirs. Hue de Botigny donna au prieuré une chapelle Saint-Julien, qui était probablement celle du château; et après sa mort, saint Louis donna en fief-ferme les ruines du château et la baronnie moyennant une redevance annuelle de cinquante livres, excepté le plaids de l'épée et ses appartenances. — La chapelle Saint-Julien fut détruite par un incendie en 1788. A la même époque, le prieuré était en régle et valait cinq mille livres. — Le curé payait une décime de trente livres. L'église paroissiale est sous le vocable de Notre-Dame. Il y eut une seconde chapelle au château de la Roche-Tesson. Le prieur de la Bloutière payait une décime de cent quarante livres; les religieux, une décime de cent dix livres.

7. LA LANDE-D'AIROU. L'église Saint-Martin-de-la-Lande-d'Airou demeura de patronage laïque. Le curé payait une décime de cent livres. La paroisse eut une chapelle Saint-Léonard-des-Bois; « l'une des plus anciennes, où il y avait autrefois un monastère de religieux, » dit François Desrués. Nous ne savons où il a pris le monastère, à moins que dans son patriotisme; il était de la Lande-d'Airou, mais la chapelle exista. Elle fut remplacée au xvii<sup>e</sup> siècle par une chapelle Sainte-Anne, qui sert maintenant de maison d'école. Il y eut aussi une chapelle avec ermitage Saint-Roch à l'extrémité de la paroisse vers Bourguenolles; il en reste seulement quelques ruines.

8. LA TRINITÉ. L'église de la Trinité fut donnée pour une moitié au chapitre d'Avranches par Robert Meurdrac, vers le milieu du xi<sup>e</sup> siècle. La nef est de cette époque. Cette même moitié ressortit ensuite à l'abbaye de Savigny; puis en 1648 le seigneur du lieu avait seul le patronage. — La cure était alors estimée à un revenu de quatre cents livres. Ce fut également l'estimation de 1698.

9. ROUFFIGNY. Notre-Dame-de-Rouffigny était une chanoinie de la cathédrale d'Avranches, estimée à deux cents livres en 1648; à trois cents en 1698.

10. SAINTE-CÉCILE. L'église demeura toujours de patronage laïque. La cure était estimée à six cents livres de revenu en 1648. La paroisse eut une chapelle au village de l'Epiney.

Etablie en succursale en 1808.

11. SAINT-PIERRE-DU-TRONCHET. Osbern, troisième abbé de Saint-Evroult (de Lisieux), qui mourut en 1166, acquit à son abbaye le Tronchet, cédé par Geoffroi Mancel, frère de Hubert, le vicomte. Cependant la présentation appartenait à l'abbesse de Saint-Dézir, de Lisieux.

Le curé payait une décime de vingt-huit livres.

Annexé à Saultchevreuil jusqu'en 1826, Saint-Pierre a reçu de nouveau son existence paroissiale par ordonnance du 26 novembre.

Les droits sur une même église pouvaient être multiples et divisés entre plusieurs: 1<sup>o</sup> Le seigneur était patron; il avait droit au premier banc, droit de sépulture dans l'église, droit d'eau bénite: c'est-à-dire qu'on ne pouvait commencer la messe avant qu'il ne fût à son banc, quand il résidait, et qu'il

fallait lui présenter l'eau bénite à la main. Il est bon de se souvenir qu'à l'origine les églises avaient été bâties par les seigneurs, et leur appartenait. 2° Le patron honoraire, quand il y en avait un, occupait le second rang. 3° La dîme, avec ou sans l'autelage, avait pu être aliénée en faveur d'une communauté ou de plusieurs. 4° Le droit de présentation à la cure pouvait être séparé du patronage. 5° Donner une paroisse, c'était en donner la seigneurie. 6° Donner une église, c'était en donner le revenu, à charge de desserte. 7° L'église pouvait être donnée avec ou sans les aumônes. On appelait aumônes des terrains appartenant à l'église, dont le revenu servait à l'entretien du prêtre qui y était attaché. 8° Le chœur était généralement considéré comme propriété seigneuriale et à la charge du seigneur; c'était aussi la partie primitive de l'édifice, élevée par lui. Au bas de ce chœur était un porche pour l'abri des vilains. A mesure que les communes s'affranchirent et se peuplèrent, elles bâtirent des nefs dont l'entretien resta à leurs charges. Par habitude, le porche fut transporté du bas du chœur au bas de la nef.

42. SAULTCHEVREUIL. Sous le vocable de saint Eutrope. La paroisse, bourg, place du marché, église, dîmes, forêt, vignes, moulins, revenus, fut donnée à l'abbaye de Notre-Dame-de-Saint-Dézir de Lisieux, vers 1050 ou 1055, par Lesceline, veuve de Guillaume, comte d'Auge, pour la dot de sa fille, du consentement de Hugues, son fils, évêque de Lisieux. Le Conquérant confirma cette donation par une charte de 1060, environ (voy. l'art. *Villedieu*).

La cure était estimée en 1648 à un revenu de quatre cents livres; en 1700, le curé payait quarante-huit livres de décimes; ce qui est calculé sur un revenu de cinq cents livres.

La carte de Cassini indique en cette paroisse les ruines d'une chapelle dédiée à saint Thébault.

Guillaume Chevron, évêque de Porphyre, coadjuteur de Coutances, était curé de Saultchevreuil.

Etabli en succursale en 1808.

---

## ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

---

### CANTON ET VILLE DE CHERBOURG.

1. La Sainte-Trinité. — 2. Notre-Dame-du-Roule. — 3. Notre-Dame-du-Vœu. — 4. Saint-Clément.

1. LA SAINTE-TRINITÉ. Les deux plus anciennes églises de Cherbourg sont celles de la Sainte-Trinité, église paroissiale, et Sainte-Marie-du-Château, église de la portion de ville qui se trouvait enfermée dans les murs. Suivant les anciens documents, celle-ci paraît avoir eu plus d'importance qu'une simple chapelle de forteresse.

Elles appartenait l'une et l'autre à l'évêque de Coutances, Geoffroi de Montbray en ayant acquis le patronage de ses frères. Elles sont relatées dans la charte recollective et confirmative donnée à l'évêque Algare par le pape Eugène III en 1145 (*Ecclesiam S. Mariæ de Cæsaris-burgo cum ecclesia Sanctæ Trinitatis*). L'église Sainte-Marie, abîmée dans le cours des guerres du xv<sup>e</sup> siècle, a été définitivement démolie en 1689. La cure était de nomination royale. L'église de la Sainte-Trinité a survécu et n'a cessé jusqu'à la fin de faire partie du domaine temporel et spirituel de l'évêque. Toutefois, c'est l'abbé de Notre-Dame-du-Vœu qui est porté comme présentateur dans le pouillé de 1757.

Il faut prendre garde à ne pas les confondre avec les chapelles ou églises du Vœu, qui ont eu aussi leurs vicissitudes ; mais qui étaient églises de l'abbaye. — Les églises appartenait à ceux qui les avaient fondées ou dotées et à ceux à qui ils les donnaient, sauf l'approbation réservée à l'évêque à l'égard des curés et des chapelains.

Quand on lit que l'église de Cherbourg fut presque détruite pendant le siège de 1447 et 1448, qu'elle fut ensuite restaurée et que Jean (Le Rat, *Joannes Rati*), évêque de Janopolis, suffragant de Coutances, la réconcilia le jour Saint-Michel 1464, il faut l'entendre de l'église de l'abbaye. L'église de la paroisse, quoique ayant moins souffert, fut cependant presque entièrement refaite et rendue au culte deux ans plus tard. Il ne faut pas non plus confondre les deux églises Notre-Dame-du-Vœu. Celle du vœu de la reine Mathilde, construite en dehors des murs du château de Cherbourg, est représentée maintenant par une église paroissiale, et celle du vœu de l'impératrice Mathilde, construite dans l'île du Holm, au lieu dit Chantereine (*de canturamarum*), fut l'église de l'abbaye. Or, l'église de l'abbaye est détruite et les bâtiments de l'abbaye sont convertis en hôpital de la marine ; c'est le réfectoire des moines qui sert de chapelle.

L'hôtel-Dieu de Cherbourg doit son origine à Guillaume-le-Conquérant, auquel l'archevêque de Rouen imposa cette fondation pour pénitence de son mariage avec Mathilde, sa parente. Guillaume agit en cette circonstance avec sa parcimonie habituelle ; mais l'établissement reçut plus tard de nombreux accroissements.

Ruiné totalement dans le cours des guerres du xv<sup>e</sup> siècle, il fut relevé et restauré en 1644 par la charité, les soins et les sollicitations multipliées de Michel Groult, curé de Cherbourg, et de nouveau doté et augmenté en 1682 par les soins du P. Chaudrant, jésuite. Dans ces deux circonstances, la charité en fit seule les frais. Le chapelain avait titre et rang de prieur.

Cherbourg eut une léproserie dont la chapelle, dédiée à Saint-Thomas-de-Cantorbéry, était aux soins ou à la présentation du curé : cette léproserie avait une foire d'un jour à la Saint-Martin d'hiver ; elle était placée au lieu où est maintenant le chantier de la marine.

La Société académique de Cherbourg est la plus ancienne des sociétés littéraires du département : sa fondation date de 1755. Sa devise est *religion et honneur*. Elle fut autorisée en 1773 à tenir deux séances publiques par année.

On trouve dans les mémoires du xv<sup>e</sup> siècle relatifs à la ville de Cherbourg le nom de l'abbaye Sartrine ; voici quelle était l'abbaye Sartrine : l'abbé Raoul du Coudray acheta, en 1307, d'un nommé Thomas Sartrin, un empla-

gement dans l'intérieur des murs, et y éleva des bâtiments capables de servir de refuge aux religieux en cas de guerre. Ils s'y retirèrent en effet plusieurs fois, notamment en 1448, pendant que les Anglais occupaient l'abbaye du Vœu.

Il s'est fondé à Cherbourg, en 1830, un établissement religieux d'une très-grande importance, non-seulement à cause de la grande extension qu'il a acquise, mais plus encore par les œuvres auxquels il se livre, savoir la Congrégation des Sœurs de la Charité. Nous ne répéterons pas ici ce que nous en avons dit en son lieu; mais il nous a semblé juste de le rappeler. Si quelquefois l'antique abbaye fit du bien par la prière et l'exemple, la jeune Congrégation y joint les bonnes œuvres.

La cure de Cherbourg était taxée à dix-huit livres de décimes, ce qui suppose un revenu calculé à deux cent cinquante livres au plus. Le curé n'avait que l'autelage (*Altalagium*, le revenu de l'autel). L'école était de fondation ecclésiastique et payait cinq livres. L'hôtel-Dieu cinq livres. Le clergé se composait en 1721 de vingt-quatre prêtres, dont dix habitués, quatre diacres et quatre sous-diacres. Ils payaient ensemble pour leur sacerdoce et leurs ordres deux cent trente livres dix sous. La fabrique payait dix-huit livres.

2. NOTRE-DAME-DU-ROULE. Le port de Cherbourg ayant acquis une importance militaire de premier ordre par suite de l'achèvement de la digue, commencée par Louis XVI, la ville elle-même en a reçu de grands accroissements; d'où il est devenu nécessaire d'y créer de nouvelles paroisses. Notre-Dame-du-Roule est la première par ordre de dates. Elle fut reconnue du gouvernement à titre de succursale par une ordonnance royale datée du 13 décembre 1836.

3. NOTRE-DAME-DU-VŒU. Vient ensuite dans le même ordre Notre-Dame-du-Vœu, reconnue au même titre de succursale le 2 septembre 1850, et élevée au rang de cure de seconde classe le 9 mars 1857. La chapelle du vœu de la duchesse-reine Mathilde n'avait pas été vendue révolutionnairement. Un curé de Cherbourg, l'abbé Demons, de docte et pieuse mémoire, la rendit au culte en 1818. Comme elle appartenait à l'abbaye du Vœu, quoique livrée à la dévotion et aux pieux usages des habitants, un abbé, entre autres, Léobin Le Fillâtre, décédé en 1558, y avait été enterré; on voyait son épitaphe à la muraille. On pensait à l'agrandir pour en faire une église paroissiale du même vocable; elle avait quinze mètres de longueur sur cinq de large et était en fort bon état, lorsque l'administration de la guerre jugea nécessaire de la faire démolir. Il fallut donc choisir un autre emplacement et créer les ressources nécessaires pour un édifice entièrement neuf et plus considérable. La première pierre de l'église Notre-Dame-du-Vœu fut posée le 26 mai 1849; la construction dura dix années; l'édifice fut consacré le 8 février 1859 par M<sup>r</sup> Daniel.

4. SAINT-CLÉMENT. Paroisse de création nouvelle; érigée en succursale par ordonnance du 4 juin 1853.

## CANTON DE BEAUMONT.

1. Beaumont. — 2. Acqueville. — 3. Auderville. — 4. Biville. — 5. Branville. — 6. Digulleville. — 7. Eculleville. — 8. Flottemanville-Hague. — 9. Gréville. — 10. Herqueville. — 11. Jobourg. — 12. Nacqueville. — 13. Omonville-la-Petite. — 14. Omonville-la-Rogue. — 15. Sainte-Croix-Hague. — 16. Saint-Germain-des-Vaux. — 17. Tonneville. — 18. Urville-Hague. — 19. Vasteville. — 20. Vauville.

1. BEAUMONT. L'église Saint-Eloi-de-Beaumont fut donnée en 1174 à l'abbaye du Vœu par le duc-roi Henri II. Cependant les seigneurs du lieu étaient rentrés en possession du patronage effectif ; car c'est eux qui présentaient à la cure en dernier lieu. Le curé de Beaumont payait une décime de vingt-quatre livres.

2. ACQUEVILLE. L'église Saint-Eloi-d'Acqueville appartenait à l'abbaye de Montebourg. Le curé payait une décime de vingt livres.

3. AUDERVILLE. L'église Saint-Gilles-d'Auderville demeura jusqu'à la fin de patronage laïque. Le curé payait quarante-cinq livres de décimes.

4. BIVILLE (*Binirilla* et *Buistotrilla*). L'église Saint-Pierre-de-Biville appartenait au prieuré de Vauville. Le curé payait une décime de trente livres, ce qui indique un revenu estimé à trois cent cinquante livres. La paroisse fut le berceau du bienheureux Thomas Hélye. Le chœur de l'église, qui contient son tombeau, ne doit lui être que de bien peu d'années postérieur ; il a été élevé pour ce même tombeau et alentour. — Rétabli à titre de succursale en 1808.

5. BRANVILLE. L'église Saint-Blaise-de-Branville demeura de patronage laïque. Le curé payait treize livres de décimes. Supprimé en 1803 et réuni à Sainte-Croix-Hague, Branville a été rétabli par décret du 5 janvier 1867.

6. DIGULLEVILLE. L'église Sainte-Paix-de-Digulleville fut donnée en 1163 au prieuré de Vauville, fondé sous la dépendance de l'abbaye de Cérisy par l'évêque Richard de Bohon. L'église était riche, car la charte dit que ses terres et ses aumônes furent données en même temps. Le curé payait cinquante livres de décimes.

7. ECULLEVILLE. L'église Saint-Martin-d'Eculleville fut donnée en 1163 au prieuré de Vauville, sous la dépendance de l'abbaye de Cérisy, par l'évêque Richard de Bohon. Le curé payait une décime de cinquante livres. Le célèbre cordelier François Feuarden était né à Eculleville. Supprimée en 1803 et réunie à Gréville, la paroisse d'Eculleville a été rétablie par ordonnance du 30 janvier 1839.

8. FLOTTEMANVILLE. Guillaume-le-Conquérant donna à l'abbaye de Saint-Florent d'Angers l'église Saint-Pierre-de-Flottemanville (*in pago Constantino villam quæ nuncupatur Flotomannum* (Cartul. S. Florent, fol. 95).

Le curé payait cinquante-trois livres de décimes. En 1757, la cure était à la présentation du prieur de Céaux, diocèse d'Avranches.

9. GRÉVILLE. L'église Sainte-Colombe-de-Gréville (*Guervilla*) fut donnée en 1320, par bref daté du 5 août émanant du pape Jean XXII, à la Sainte-Chapelle, sauf le consentement du roi. Charles-le-Bel ratifia la donation en 1322. Le patronage était venu aux mains de Philippe-Auguste par voie de confiscation.

Les chanoines de la Sainte-Chapelle firent régler par l'évêque, en 1339, les droits du vicaire perpétuel proposé à la paroisse ; il eut l'autelage et les menues dîmes : c'est-à-dire la dîme de la laine, du lin, du chanvre, des fruits, des porcs, des agneaux et du poisson, avec un droit dans la forêt du roi. Il y eut dans la paroisse les chapelles Saint-Martin et Saint-Barnabé, plus une chapelle Saint-Nazaire, unie à la cure. Le vicaire-perpétuel payait vingt livres de décimes.

10. HERQUEVILLE. L'église Saint-Michel-de-Herqueville était un prieuré-cure de l'abbaye du Vœu. Le prieur, ou plutôt l'abbaye à sa place, payait trente livres de décimes. Il occupait le trente-troisième rang au synode. Etablie en succursale le 28 août 1808.

11. JOBOURG. L'église Notre-Dame-de-Jobourg était un prieuré-cure de l'abbaye du Vœu. Elle lui avait été donnée par Richard de Hucé (*Heussey*) et Guillaume Carbonnel. Richard de Bohon confirma la donation en 1166. Le prieuré était taxé à quatre-vingts livres de décimes. Le prieur avait le huitième rang au synode. Il y eut dans la paroisse une chapelle Saint-Maurice. L'église est d'architecture romane en majeure partie et semble remonter au temps de la conversion des Normands.

12. NACQUEVILLE. L'église Saint-Laurent-de-Nacqueville fut donnée en 1183 à l'abbaye du Vœu par Guillaume de l'Île, et la donation fut confirmée par l'évêque Guillaume de Tournebu. La cure était taxée à une décime de vingt-quatre livres.

Il y eut dans la paroisse une chapelle Saint-Clair, appartenant également à l'abbaye du Vœu, qui fut dotée en 1255 de dix-huit deniers et d'une rente d'un boisseau de froment, pour l'entretien du luminaire, par Richard de Saint-Martin. Suivant la tradition du pays, saint Clair aurait séjourné en ce lieu. On la trouve dès l'an 1234, classée parmi les propriétés de l'abbaye : c'est donc une des plus anciennes de la contrée.

13. OMONVILLE-LA-PETITE (dite aussi, plus anciennement, *Osmontville-la-Lucas*). L'église Saint-Martin-d'Omonville était de patronage royal. Louis IX conféra en 1245 la cure à Guillaume d'Ausey. Le curé était taxé à trente livres de décimes. La paroisse avait le prieuré de Sainte-Hélène, en commende et payant quatre-vingt-cinq livres de décimes.

14. OMONVILLE-LA-ROGUE (sous le vocable de saint Jean-Baptiste). La cure était à la nomination directe de l'évêque. La paroisse tire probablement son surnom d'une famille de Rogues, qui apparaît au livre des fiefs de Philippe-Auguste avec la seigneurie d'Avarreville et d'Osmontville (la Foliot). La cure était taxée à quinze livres de décimes.

15. SAINTE-CROIX-HAGUE. La moitié de l'église Sainte-Croix fut donnée en 1163 au prieuré de Vauville, sous la dépendance de l'abbaye de Cérisy, par l'évêque Richard de Bohon ; l'autre moitié étant demeurée de patronage

laïque, il y eut dès lors deux curés. Ils payaient ensemble une décime de vingt-deux livres.

16. SAINT-GERMAIN-DES-VAUX. La cure demeura de patronage laïque. Le curé était taxé à une décime de vingt-cinq livres. La paroisse eut les chapelles Sainte-Barbe, Saint-Ouen et Sainte-Pernelle ; l'église paroissiale est bâtie sur l'emplacement de celle-ci. Sainte-Barbe était la chapelle d'un prieuré fondé vers 1150 sous la dépendance de Cormery, au diocèse de Tours. Le prieur avait le neuvième rang au synode. Il payait une décime de quatre-vingt-quatre livres.

17. TONNEVILLE. L'église Saint-Martin-de-Tonneville était de patronage royal. Le curé payait une décime de vingt-quatre livres.

L'abbaye du Vœu y avait une prébende qui fut réunie à la cathédrale par l'évêque Hugues de Morville. — Etablie en succursale par décret du 28 août 1808.

18. URVILLE-HAGUE. L'église Saint-Martin-d'Urville fut donnée en 1163 au prieuré de Vauville, sous la dépendance de l'abbaye de Cérisy, par l'évêque Richard de Bohon. La cure était taxée à une décime de trente livres. La présentation était alternative entre le prieur de Vauville et l'abbé de Notre-Dame-du-Vœu.

19. VASTEVILLE. L'église Sainte-Marie-de-Vasteville fut aumônée à l'abbaye du Vœu par Eude de Sottevast. Le duc-roi Henri II donna un acte nouvel de cette largesse, environ l'an 1163, et l'évêque Richard de Bohon, dans le même temps. — Le curé payait une décime de vingt-cinq livres. Il y eut en la paroisse la chapelle du manoir de Vasteville et deux autres, dédiées l'une à saint Jacques et la seconde à sainte Madeleine. La chapelle du manoir payait une décime de cinq livres dix sous.

20. VAUVILLE. L'église Saint-Martin-de-Vauville fut donnée au prieuré du lieu par le fondateur, Richard de Vauville, l'un des compagnons du Conquérant à la bataille d'Hastings. On voit encore sur le mont de Vauville des restes de ce prieuré, que l'évêque Richard de Bohon acheva de doter un siècle après. Il était alors sous le vocable de saint Ermel. Il avait pour propriétés la moitié de l'église Sainte-Croix, celles de Saint-Martin-de-Vauville avec toutes ses dépendances, Saint-Pierre-de-Digulleville avec ses terres et aumônes, Eculleville, et la moitié de celle de Saint-Martin-d'Urville. Il fut uni en 1163 à l'abbaye de Cérisy. Il avait été d'abord sous le vocable de saint Michel.

La cure de Vauville payait une décime de vingt-trois livres. — Le bienheureux Thomas Hélye mourut au manoir de cette paroisse en 1250.

Le prieur de Vauville avait le onzième rang au synode ; il payait une décime de cent quarante-quatre livres. Le bourg fut pillé et brûlé en 1520 par les Anglais.

## CANTON DES PIEUX.

1. Les Pieux. — 2. Benoistville. — 3. Bricquebosq. — 4. Flamanville. — 5. Grosville. — 6. Héauville. — 7. Helleville. — 8. Le Rozel. — 9. Pierreville. — 10. Saint-Christophe-du-Faac. — 11. Saint-Germain-le-Gaillard. — 12. Siouville. — 13. Sotteville. — 14. Surtainville. — 15. Tréauville.

1. LES PIEUX (*Podia*) : Les syllabes *pui*, *pieu*, *pou*, seules ou dans la composition des noms de lieu, s'appliquent toujours et partout à des pointes de montagne, et jamais l'application ne fut plus légitime qu'elle n'est ici. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. — Le droit de présentation s'étant trouvé partagé entre plusieurs patrons, la paroisse eut deux curés, un à la nomination de l'abbaye du Vœu, le second à la nomination de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Elle faillit même en avoir un plus grand nombre, car il y eut des seigneurs qui furent déboutés de leurs prétentions, sans compter le roi de France qui exerça utilement les siennes.

En 1230, Robert de Baubigny fut débouté au bénéfice de l'abbaye du Vœu par Jean de Tricamps, bailli du Cotentin. La même question se représenta en 1380, Chrétien Le Chambellan, alors bailli du Cotentin, la jugea de la même façon. D'autre part, Richard de Chiffrevast passa acte, en 1323, avec l'abbaye de Saint-Sauveur pour le règlement de leurs droits respectifs sur les foires et marchés du village, et le patronage de l'église. Le droit de patronage ne comportait pas toujours le droit de présentation ; mais ici il le comprenait, car Jacques de Grimouville, abbé de Saint-Sauveur, nommait en 1557 un curé à la seconde portion de la cure des Pieux. La portion qui appartenait à l'abbaye du Vœu, lui avait été donnée, ou peut-être plutôt confirmée, en 1229, par Roger des Monts. D'autre part encore, le roi Philippe VI voulant dédommager la même abbaye du préjudice qu'elle avait souffert de la guerre avec l'Angleterre, lui donna, en 1330, entre autres bénéfices, une portion de la cure des Pieux : évidemment il ne lui donnait pas ce qu'elle avait déjà, il y ajoutait, et se trouvait, en vertu de confiscation, sur la liste des ayants-droit.

Il y eut auprès de l'église une chapelle Saint-Clair, qui est convertie à usage d'école et, plus anciennement, une léproserie, qui est révélée par quelques noms de lieu et dont il reste des fondations.

2. BENOISTVILLE. Sous le vocable de saint Pierre. La cure était à la présentation de l'abbaye de Montebourg. Le curé payait une décime de quarante-cinq livres. Il y avait au manoir de Haule une chapelle qui relevait de la même abbaye.

3. BRICQUEBOSQ. L'étymologie paraît être *boscum Briccii*. L'église est sous le vocable de saint Michel ; elle appartenait à l'abbaye de Saint-Sauveur ; le curé payait une décime de vingt-cinq livres. Le prieuré d'Estoublon, appartenant à la même abbaye, était en cette paroisse. Le prieur payait une décime de trente-cinq livres ; il tenait le troisième rang au synode. Il y eut en outre des chapelles au manoir et à la cure : celle-ci à cause de l'éloignement de l'église.

Jean-Jacques Scelle, curé constitutionnel de Bricquebosq, se signala par



son obstination dans le schisme et par ses écrits. Il mourut en 1836, sans rétractation.

4. **FLAMANVILLE.** Sous le vocable de saint Germain d'Ecosse, dit aussi le jeune, apôtre de la contrée. La plus ancienne appellation de la paroisse est Saint-Germain-de-la-Mer. L'océan recouvre l'emplacement de l'église primitive et du village ; l'église actuelle a été construite en 1669. Mais il y en eut une intermédiaire, qu'on trouve désignée par le nom de Saint-Germain-de-Direth, parce qu'elle était située au village de Diélette, et dont on conserva le chœur à titre de chapelle. On lit aussi dans quelques actes du *xiv<sup>e</sup>* siècle, Flamanville-Diélette (*Flamenovilla de Direte*).

Les actes de saint Germain d'Ecosse portent que ce saint missionnaire détruisit miraculeusement des serpents redoutables à Saint-Germain-sur-Ay, à Carteret, à Querqueville, à Flamanville : c'est l'accomplissement littéral de cette parole du Christ disant de ses apôtres, ils supprimeront les serpents (*serpentes tollent*). Il ne faut pas y chercher d'allégorie ; il est certain qu'il exista en Gaule de nombreux alligators entretenus et vénérés à titre d'esculapes et de pythons, et que le pays fut livré à une honteuse ophiolatrie. La caverne artificielle, ou galerie couverte, qui servit de palais au dieu puant et vorace de Flamanville, existe encore en partie auprès de la falaise du *Mont-du-Roc*.

La cure de Flamanville était à la présentation de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui possédait le fief seigneurial de Diélette ; les sires de Bazan, seigneurs de Flamanville, élevèrent des prétentions aux *xv<sup>e</sup>* et *xvi<sup>e</sup>* siècles ; mais l'abbaye fit toujours reconnaître son droit. Le curé payait une décime de cinquante-cinq livres. Il y eut une belle chapelle au château de Bazan.

5. **GROSVILLE** (*Geroutvilla*). Sous le vocable de saint Martin. La cure était à la présentation de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Le curé payait une décime de cinquante livres. Il y eut une chapelle à la Grand'maison et une commanderie de Malte. La chapelle était sous le vocable de saint Jean ; elle payait une décime de sept livres dix sous.

6. **HÉAUVILLE** (*Helvilla*). Sous le vocable de saint Germain. Le curé était à la présentation du prieuré du lieu, auquel la cure avait été d'abord unie, mais qui devint au *xvi<sup>e</sup>* siècle un prieuré simple. Le curé payait une décime de trente-huit livres. — Prieuré Saint-Martin, fondé en 1080 pour quatre moines par Robert, comte de Mortain, sous l'obédience de Marmoutiers. Lors de sa visite de 1250, l'archevêque Eudes Rigaud n'y trouva plus que deux moines. Le prieur avait le vingtième rang dans les synodes ; il payait une décime de cinquante-quatre livres. Héauville fut le berceau de Louis Le Bourgeois, doyen de la cathédrale d'Avranches, poète et auteur ascétique, dont nous avons parlé en son lieu.

7. **HELLEVILLE** (*Hetredvilla-Hegelvilla*). Sous le vocable de saint Pierre. La cure fut donnée en 1156 à l'abbaye du Vœu, par le duc-roi Henri II. Le curé payait vingt-quatre livres de décimes. En 1757, le prieur de Héauville présentait à la cure. Il tenait le vingtième rang au synode.

8. **LE ROZEL.** L'église Saint-Pierre-du-Rozel et le prieuré de la Taille, près Barneville, furent donnés vers 1100 ou 1150 à l'abbaye du Vœu, par Jourdain de Barneville ; mais cet acte ne sortit pas son effet sans beaucoup de contes-

tations. Le chapitre de Coutances avait aussi des droits, probablement antérieurs, sur la cure. « Par accord fait, en 1207, entre le chapitre de Coutances et l'abbé du Vœu de Cherbourg, il fut convenu que les fruits des églises du Rozel, de Gatteville et de Barfleur seraient partagés entre les contractants, qui feraient leur possible pour se défendre mutuellement. »

« En 1260, accord est passé entre l'abbé du Vœu, de Cherbourg, et le chapitre de Coutances, pour le patronage alternatif du Rozel. En 1270, le curé, nommé Sanson, est installé par ce chapitre. »

Nonobstant, « Par acte passé en mars 1293, Robert Bertrand, baron de Bricquebec, donne à l'abbaye du Vœu, juxte Cherbourg, le patronage de l'église Saint-Pierre-du-Rozel avec les droitures et appartenances. Le dit baron donne, en même temps, à cette abbaye les patronages du Mesnil-au-Val et de Hardinvast (1). » A pareille date, c'est un moyen de terminer le litige. Et dans ces conditions, la cure devait être bien pauvre, d'autant plus que l'abbaye de Blanche-Lande recueillait la plus grande partie des grosses dîmes ; aussi le curé ne payait-il que dix-huit livres de décimes.

9. PIERREVILLE. L'église Notre-Dame-de-Pierreville fut donnée en 1184 au prieuré de Brewton, en Angleterre (*Sommersetshire*), par Guillaume de Werton. Guillaume de Magneville y ajouta les dîmes de la paroisse en 1222. Quelques années plus tard, un prieur de Brewton échangea ce bénéfice et plusieurs autres avec le chapitre de Coutances contre un titre canonial pour lui et ses successeurs ; puis, en 1258, le prieuré transféra ses biens et droits à l'abbaye de Troarn, diocèse de Bayeux, qui lui céda en contre-échange ce qu'elle possédait en Angleterre. (Voy. les art. *Tessy* et *Surtainville*.)

La convention conclue, l'abbé de Troarn fit construire une maison canoniale auprès de la cathédrale, du côté du nord ; et comme la cathédrale et les maisons des chanoines étaient enfermées dans un mur d'enceinte, une porte fut percée dans le mur pour servir de communication. De là le nom de la rue du Pertuis-Trouard, qui est la rue du pertuis de l'abbé de Troarn. — La cure de Pierreville payait cinquante-huit livres de décimes.

10. SAINT-CHRISTOPHE-DU-FAOC. (C'est-à-dire de la Foutelaie : faoc, un hêtre.) L'église fut donnée à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, le jour de la fondation (1063), par Hugues, le bouteiller, avec l'assentiment de Raoul de Thoesny, son suzerain. La cure n'était taxée qu'à une décime de douze livres ; ce qui indique que le curé n'avait que l'autelage, ou revenu de l'autel. En 1757, la présentation était à l'abbaye de Saint-Sauveur. — Annexé à Sotteville en 1803, Saint-Christophe a été rétabli à titre de succursale en 1827.

11. SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD. L'église fut donnée en 1176 à l'abbaye de Blanche-Lande par Guillaume de Liesville, du consentement de Geoffroi Mauvoisin, son suzerain. L'évêque Richard de Bohon confirma la donation en 1179. Elle le fut de nouveau en 1194 par Guillaume de Tournebu. — Il y eut dans la paroisse une chapelle dite de Valmesnil et le prieuré de Sainte-Marguerite, sous la dépendance de la collégiale de Sainte-Barbe-en-Auge. Le prieur était un religieux ; il avait le quarante-unième rang au synode.

(1) *Notes historiques sur les communes de l'arrondissement de Cherbourg* ; par M. L. de Pontoumont.

son obstination dans le schisme et par ses écrits, une décime de quarante-rétractation.

4. FLAMANVILLE. Sous le vocable de saint Pierre et à la présentation des jeunes, apôtre de la contrée. La plus ancienne église a été alternativement occupé par l'ancienne et le village ; l'église actuelle a été construit par l'ancienne et maintenant sous les flots. L'abbé Le intermédiaire, qu'on trouve dans l'acte de construction de la nef de l'église actuelle, mourut parce qu'elle était située au titre de chapelle. On lit dans le titre de Sainte-Barbe-de-Diélette (*Flamenor*) que ce lieu dépendait en premier lieu de Sainte-Barbe-de-Boscherville; mais il n'en est plus fait mention dans les actes de ce lieu.

Les actes de saint Pierre de Flamanville du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce qui est plus certain, c'est que la chapelle de Flamanville fut détruite par un trait de foudre en 1347 en même temps que le manoir de Flamanville y eut un trait de foudre. La cure était taxée à une décime de quarante-cinq livres.

13. SOTTEVILLE. Sous le vocable de saint Pierre. L'église fut donnée pour la cure de Cérisy par Guillaume-le-Conquérant; Henri I<sup>er</sup> donna le manoir de Cérisy à l'abbaye de Cerisy en 1120. Nonobstant, le patronage appartenait en premier lieu au seigneur quant à la présentation à la cure. Le curé payait une décime de soixante-dix livres, ce qui indique un fort revenu.

Le manoir de Sotteville eut une chapelle Saint-Jean-Baptiste, et la paroisse du prieuré d'Étoublon, primitivement Stublond. Le prieur avait le troisième rang au synode. Le prieuré paraît avoir été fondé avant l'an 1200 par Robert de Baudritot; car ce seigneur obtint du roi en 1201, moyennant un don de treize bezants, la concession d'une foire au jour Saint-Michel auprès de la chapelle Saint-Michel-de-Stublond. C'est celle qui se tient maintenant à Teurthéville. Le prieuré d'Étoublon payait une décime de quarante-sept livres; la chapelle Saint-Jean, une décime de sept livres dix sous. — Etablie en succursale le 28 août 1808.

14. SURTAINVILLE. Sous le vocable de saint Pierre. L'église paroissiale appartient à l'abbaye de Saint-Ouen, de Rouen; mais c'était le seigneur du lieu qui présentait à la cure dans les derniers temps. Elle était taxée à une décime de soixante livres. La paroisse eut une léproserie dont la chapelle était dédiée à sainte Ergouelfe et qui appartenait au prieuré de Brewton, à qui elle avait été donnée par Jean de Muller avant l'an 1450. Sainte Ergouelfe est la même que sainte Gudule, patronne de la ville de Bruxelles. Le prieuré de Brewton céda cette propriété avec quelques autres au chapitre de Coutances contre un titre canonial en faveur de son prieur, et peu d'années après, tous ses biens et droits sur le continent à l'abbaye de Troarn, au diocèse de Bayeux. De sorte que l'abbé de Troarn devint chanoine de Coutances. (Voy. les art. *Pierreville* et *Tessy*.) — Récemment encore il restait des ruines de la chapelle Sainte-Ergouelfe, qui avait des détails d'architecture romane très-remarquables.

15. TRÉAUVILLE. L'église Saint-Pierre-de-Tréauville avait été donnée à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Roger, frère de Néel, vicomte du Cotenin, avec les dîmes et les aumônes.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le droit de présentation était revenu, bon gré mal gré, aux seigneurs. Thomas Le Fillâtre, seigneur du lieu, nomma à la cure Joseph Le Fillâtre, son frère, en 1692. A la fin, c'était le prieuré de Beaumont, en Auge,

ait le droit de présentation. La cure était taxée à une décime de trente- Il y eut une chapelle dite Notre-Dame-des-Prés, dont les revenus rérés à celle du château de Flamanville.

## CANTON D'OCTEVILLE.

- 2. Tourlaville. — 3. Bretteville. — 4. Couville. — 5. Digosville. — 6. Equeur- me. — 7. Hainneville. — 8. Hardinvast. — 9. La Glacerie. — 10. Martinvast. — 11 Mesnil-au-Val. — 12. Nouainville. — 13. Querqueville. — 14. Saint-Martin-le-Gréard. — 15. Sideville. — 16. Teurthéville-Hague. — 17. Tolvevast. — 18. Virandeville.

1. OCTEVILLE. L'église Saint-Martin-d'Octeville appartenait à l'abbaye du Vœu. La cure était des plus pauvres, car elle ne payait qu'une décime de quinze livres, ce qui suppose un revenu de cent cinquante à cent soixante livres. L'église est d'architecture romane ; elle a des parties, sinon belles, au moins très-remarquables. La paroisse a une chapelle Sainte-Honorine, dite en beaucoup de documents Saint-Sauveur-sur-Cherbourg, qui jouit, dès les temps anciens, d'une grande célébrité ; mais qui est devenue plus célèbre encore par le tombeau de l'abbé Barthélemy Picqueray, que les populations vénèrent et invoquent en le qualifiant de bienheureux.

Le saint prêtre, né à Cherbourg en 1609, se retira auprès de cette chapelle, dont il fit son église, comme en une solitude, et y passa vingt-six ans dans la retraite, la prière et les exercices de la pénitence. L'historien Trigan a écrit sa vie, qui se trouve à la suite de celle d'Antoine Pâté, curé de Cherbourg.

La chapelle Saint-Sauveur-sur-Cherbourg, dite maintenant plus communément Sainte-Honorine, fut réédifiée en 1639 et dédiée à l'honneur de saint Sauveur, de sainte Honorine, de saint Eutrope et de saint Sulpice, ainsi qu'on le lit sur une inscription murale. Elle appartenait à l'abbaye du Vœu.

2. TOURLAVILLE (*Tortlacvilla*). L'église de Tourlaville appartient de longue date aux évêques de Coutances. En 1145, le pape Eugène III confirmait à l'évêque Algare la possession de l'église Sainte-Marie-de Tourlaville (*de Tourlavilla*, de la chapelle des Flamands (*de Flamengiis*), de la terre du chapelain Angot, et de tout ce qui en dépendait. » (*ad easdem pertinentibus*). Le rocher des Flamands, le fort des Flamands, le fief aux Flamands, rien n'est mieux connu que ce nom à Tourlaville. L'histoire a enregistré également le souvenir de la colonie de Brabançons qui y étaient établis pour le commerce dès avant cette époque.

Il y eut en cette paroisse deux ermitages, l'un sur la montagne du Roule et l'autre au pied. Le premier fut fondé en 1652, par un prêtre connu sous le nom du P. Duquesne, qui y mourut en 1692, après y avoir vécu quarante années de la vie d'anachorète. Personne ne fut jamais en plus grande vénération auprès des habitants de la ville de Cherbourg. L'ermitage eut des hôtes jusqu'en 1792. La chapelle a été démolie récemment.

Le second remonte à une date inconnue, mais ancienne, puisqu'on en attribue la fondation à saint Clair. Il eut pareillement des hôtes jusqu'au moment de la Révolution. La chapelle est convertie à des usages profanes. L'abbaye du Vœu, dite parfois lez-Cherbourg, fut fondée sur Tourlaville. — Les débris d'une ville romaine gisent sous les sables des mielles de Tourla-

ville. — La cure payait une décime de cent livres. Il y a une chapelle Saint-Maur. Il y eut jadis une chapelle de la Madeleine auprès du lieu où la redoute a été établie ; probablement elle appartient à une léproserie. — Le vocable de l'église actuelle est saint Jean. — Érigée en cure par ordonnance du 22 février 1826.

3. BRETTEVILLE. L'église Saint-Germain-de-Bretteville avait appartenu à l'abbaye du Vœu. La cure était taxée à une décime de quinze livres. C'était le seigneur qui présentait à la cure en dernier lieu.

4. COUVILLE. L'église Notre-Dame-de-Couvillle fut donnée en 1144 à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Adam de Brueys, baron de Brix. Le curé payait une décime de trente-quatre livres.

5. DIGOSVILLE. L'église Notre-Dame-de-Digosville demeura de patronage laïque. La cure était taxée à une décime de cinquante livres. Cette paroisse a eu pour pasteur le vénérable et docte Charles Trigan, auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Normandie* et de la *Vie d'Antoine Pâté*, curé de Cherbourg.

6. EQUEURDEVILLE (*Scheldrevilla*). La bulle du pape Urbain III à l'évêque Algare, à la date de 1145, lui confirme la propriété de l'église d'Equeurdreville (*Ecclesiam de Eccheldevilla cum decimis, terris, domibus et aliis appenditiis suis*). C'était une de celles dont l'évêque Geoffroi de Montbray avait acquis le patronage de ses frères.

Cependant il ne faut l'entendre que de la moitié, car l'abbaye de Saint-Lo y avait aussi des droits, dans lesquels elle fut confirmée par le duc-roi Henri II, en 1172. La nomination à la cure était alternative entre l'évêque et la dite abbaye. L'église est sous le vocable de Notre-Dame.

7. HAINNEVILLE. L'église Notre-Dame-de-Hainneville appartenait à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Elle lui avait été donnée en 1165 par Louis XI. La cure était taxée à une décime de trente-deux livres.

8. HARDINVEST (*Freevilla Hardinvest*). L'église de Hardinvest fut donnée à l'abbaye du Vœu par Eude de Sottevast en 1193. L'église est sous le vocable de saint Barthélemi. Le curé payait une décime de vingt-six livres.

9. LA GLACERIE. Section de Tourlaville, érigée en succursale par ordonnance du 24 avril 1847. L'église est sous le vocable de Notre-Dame.

10. MARTINVEST. Sous le vocable de Notre-Dame. Le chœur de l'église est d'architecture romane et très-remarquable. Le droit de présentation à la cure était en litige au XIII<sup>e</sup> siècle, mais il resta au seigneur du lieu, qui le conserva jusqu'à la fin. La cure payait une décime de quarante livres.

La paroisse eut les chapelles de Saint-André et de Saint-Eloi.

11. LE MESNIL-AU-VAL. Vocable Notre-Dame. A la présentation de l'abbaye du Vœu. Le curé était à portion congrue (incongrue, comme on disait). Il payait une décime de quatorze livres, ce qui accuse la modicité des revenus que l'abbaye lui laissait. En dernier lieu, c'était le seigneur qui présentait à la cure. Les maisons religieuses perdirent beaucoup de leurs droits sous l'administration des commendataires.

12. NOUAINVILLE. L'église Saint-Martin-de-Nouainville était à la présenta-

tion du chapitre de Coutances. La cure était taxée à une décime de six livres. — Après la Révolution, la paroisse fut annexée à Equeurdreville; elle a été érigée en succursale le 26 novembre 1826. — Il y eut une chapelle sous le vocable de saint Gilles.

13. QUERQUEVILLE (*Kerkavilla*). L'église Saint-Germain-de-Querqueville demeura jusqu'à la fin de patronage laïque. Le saint patron est saint Germain d'Ecosse, dit le jeune, qui fut l'apôtre de toute cette contrée, depuis la rivière d'Ay jusqu'au Pas-de-Calais. Il y a dans le cimetière une chapelle qui semble antérieure aux invasions normandes <sup>(1)</sup>. La cure était taxée à une décime de soixante-quinze livres.

Si la syllabe *kerk* ne représente pas un nom d'homme, c'est le mot saxon et germanique qui veut dire église.

14. SAINT-MARTIN-LE-GRÉARD. L'église fut donnée à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1144, par Adam de Brueys (Brix). La cure payait une décime de dix huit livres. La paroisse de Saint-Martin-le-Gréard demeura annexée à celle de Couville depuis 1803 jusqu'au 31 décembre 1858, qu'elle fut rétablie par décret. Gréard est le nom propre Girard, qui s'altère encore en *Grard* et *Guérard*.

15. SIDEVILLE. L'église Saint-Ouen-de-Sideville fut donnée en 1330, par le roi Philippe VI, ainsi que celles de Sainte-Geneviève, du Theil et des Pieux en partie, à l'abbaye du Vœu, pour la dédommager des pertes qu'elle avait subies dans la guerre des Anglais. En 1757, la présentation était revenue au seigneur. La cure payait une décime de dix-huit livres. En 1803, la paroisse de Sideville fut annexée à Martinvast. Elle fut érigée en succursale par ordonnance du 12 janvier 1820.

16. TEURTHÉVILLE-HAGUE (*Tordevilla*). L'église Notre-Dame-de-Teurthéville était de présentation laïque. Cependant les abbayes de Montebourg et de Saint-Sauveur-le-Vicomte y avaient des droits, comme on le voit par un acte d'accommodement de 1344, passé devant l'évêque Robert d'Harcourt. La cure avait été donnée au prieuré de Virandeville, sous la dépendance de Saint-Sauveur, en 1196, par Roger de Torteville (Teurthéville), fondateur, à condition qu'un des religieux desservirait sa chapelle Sainte-Croix de Virandeville. Le curé payait une décime de quatre-vingt-huit livres. — La paroisse eut une chapelle, dite de Grisotot et aussi du bienheureux Thomas, en grande vénération dans tout le pays, parce que le saint prêtre y disait quelquefois la messe. Elle est maintenant totalement ruinée.

17. TOLLEVAST. L'église Saint-Martin-de-Tollevast fut donnée à l'abbaye du Vœu, avec l'approbation de l'évêque Hugues de Morville, en 1249, par Thomas de Tollevast. Déjà, en 1163, le duc-roi Henri II avait donné à la même abbaye l'ermitage Saint-Acaire de Tollevast. En 1330, un second Thomas de Tollevast y ajouta les dîmes de la paroisse, moins un tiers, qui appartenait au prieuré de la Luthumière. L'église est d'architecture romane, sauf la partie méridionale de la nef, et d'un style très-remarquable. De l'ermitage Saint-Acaire, il ne reste plus que quelques ruines. La paroisse

(1) Voy. *Mém.* de la Société académique de Cherbourg, tome I.

eut en outre une chapelle Saint-Pierre et la chapelle du manoir, dédiée à saint Jean.

18. VIRANDEVILLE. L'église Saint-Amand-de-Virandeville appartenait à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. En 1197, Roger de Teurthéville (Hague) fonda en cette paroisse, en faveur et à la charge de la même abbaye, un prieuré dit de Sainte-Croix, auquel il donna les églises de Teurthéville et de Virandeville. Le prieuré devint indépendant au xv<sup>e</sup> siècle et appartint en dernier lieu aux Bénédictins de Cormeilles. La cure payait vingt-huit livres, le prieuré, une décime de soixante-dix livres; le prieur avait le sixième rang au synode. — Il y eut au xii<sup>e</sup> siècle une chapelle Sainte-Croix. (Voy. l'art. *Teurthéville*.)

#### CANTON DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE.

1. Saint-Pierre-Eglise. — 2. Brillevast. — 3. Canteloup. — 4. Carneville. — 5. Clitourps. — 6. Cosqueville. — 7. Fermanville. — 8. Gatteville. — 9. Gonneville. — 10. Gouberville. — 11. Le Theil. — 12. Le Vast. — 13. Maupertus. — 14. Néeville. — 15. Rethóville. — 16. Théville. — 17. Tocqueville. — 18. Varouville. — 19. Vrasville.

1. SAINT-PIERRE-EGLISE comprenait deux portions curiales antérieurement à 1665, de présentation laïque l'une et l'autre; mais elles furent réunies peu après. Cependant, l'hôtel-Dieu de Saint-Lo y avait eu des droits, car Charles Castel, seigneur du lieu, en négocia la cession et donna en échange le patronage de la chapelle de Haut-Moitiers, qu'il avait acheté, en 1666, en même temps que la charge de grand bailli du Cotentin. La nef de l'église est d'architecture romane. Le curé payait une décime de soixante-dix livres. L'école était de fondation ecclésiastique et payait une décime de cinq livres. Saint-Pierre-Eglise a été le berceau de Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, académicien, écrivain fécond, élégant, philosophe peu chrétien, plus singulier que profond, qui se signala parmi la foule et qu'on ne lit plus.

2. BRILLEVAST (*Beroldvast*). L'église Saint-Martin-de-Brillevast fut donnée avec les deux tiers des dîmes de la paroisse à l'abbaye de Montebourg, par Guillaume du Vast, du consentement de l'évêque Guillaume de Tournebu. La paroisse eut une chapelle Saint-Sébastien, fondée en 1699 par René Le Long, sieur des Tillans, curé de Brillevast, avec une aumône de quarante vergées de terre (environ neuf hectares), à charge de messes et de services religieux. La cure payait une décime de trente livres.

3. CANTELOUP. L'église Saint-Martin-de-Canteloup dépendait de l'abbaye de Montebourg. La cure était taxée à une décime de vingt-quatre livres.

4. CARNEVILLE. L'église Saint-Malo-de-Carneville devint de patronage laïque, après avoir appartenu à l'abbaye de Montebourg. L'église est d'architecture romane. Le curé payait une décime de trente livres. La paroisse eut une chapelle Saint-Samson, dont le seigneur du lieu était patron présentateur.

5. CLITOURPS. L'église Notre-Dame-de-Clitourps fut donnée au chapitre de Coutances l'an 1120, par Simon, fils de Roger, en présence du duc-roi

Henri I<sup>er</sup>. L'évêque Jean d'Essey confirma cette donation en 1250. Jean d'Essey avait lui-même acheté à Clitourps le manoir de Torgistorp des religieux de Saint-Sauveur-le-Vicomte, moyennant cent sous de rente, pendant qu'il était archidiacre du Cotentin, en 1238, du consentement de l'évêque Hugues de Morville.

Le duc-roi Henri II fonda en cette paroisse un prieuré sous le vocable de saint Michel et saint Gabriel, au bénéfice et à la charge de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Le prieur était un religieux ; il avait le dixième rang au synode. Le prieuré payait une décime de cent trente livres. La cure était taxée à vingt-cinq livres. *Torp* est un mot saxon qui veut dire village ou demeure, la première syllabe représente un nom d'homme.

6. COSQUEVILLE. L'église Notre-Dame-de-Cosqueville (*Escoquevilla*) demeura de patronage laïque. La cure était taxée à cent livres de décimes. La paroisse eut une chapelle dédiée sous le vocable de saint Jean.

7. FERMANVILLE. L'église est sous le vocable de saint Martin. La cure demeura toujours à la présentation du seigneur. Le curé payait une décime de soixante-dix livres. La paroisse eut une chapelle dédiée à saint Etienne, qui dépendait du manoir et payait une décime de cinq livres.

8. GATTEVILLE. L'abbaye de Cherbourg se disait dame et patronne de Gatteville ; cependant la cure était divisée en deux portions, dont l'une était à la présentation du chapitre de Coutances et lui avait été donnée par l'évêque Richard de Brix. La seconde avait été donnée à l'abbaye du Vœu par le duc-roi Henri II ; Jean-sans-Terre confirma cette donation par un acte du 10 février de l'an 1200. Les deux portions étaient réunies en 1675 ; mais ces réunions étaient toujours viagères. L'église est sous le vocable de saint Pierre. Le curé payait trente-cinq livres de décimes.

Il y eut au manoir du Bro une chapelle Saint-Gourgon, récemment détruite, qui avait été fondée en 1519 par Nicolas de Henot, seigneur de Cosqueville, et bénite par l'évêque de *Castoire* (Castorie). Il y eut pareillement un prieuré, estimé à six mille livres de revenu, dont les bâtiments se voient non loin de l'église ; il était de nomination royale et à la présentation du chapitre de Coutances. A la fin, le roi y nomma directement. En 1789, un ancien capitaine de dragons en était titulaire. Non loin de l'église est une chapelle Notre-Dame, fort ancienne, qui ne s'ouvre qu'à certaines solennités.

9. GONNEVILLE. L'église Saint-Martin-de-Gonneville et les dîmes de la paroisse furent données en 1090 à l'abbaye de Montebourg, par Guillaume de Reviens, seigneur du lieu. La cure était taxée à une décime de quarante livres : c'est que le curé avait l'autelage, les menues dîmes et les novales. — Il y avait une chapelle au château. François Jouenne, libraire à Paris, inventeur des *Etrennes-Mignonnes*, dont il publia le premier numéro en 1724, avec privilège pour seize ans, était natif de Gonneville. Il mourut en 1744, en léguant une forte somme pour fonder des écoles et rebâtir l'église.

10. GOUBERVILLE. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. La cure était à la présentation du seigneur ; elle n'était pas taxée. Il y eut jadis deux portions curiales ; mais elles furent réunies d'une manière définitive en



4660 environ. La paroisse de Gouberville, annexée depuis 1803 à Néeville, recouvra son existence propre en 1820, par ordonnance du 12 janvier.

11. LE THEIL (*Tillia*). L'église Sainte-Marguerite-du-Theil fut donnée en 1330 à l'abbaye du Vœu, avec celles de Sideville, de Sainte-Geneviève et des Pieux, en partie, par Philippe VI, en compensation des dommages qu'elle avait soufferts dans le cours de la guerre contre les Anglais. Mais en dernier lieu les seigneurs avaient recouvré le droit de présentation. Le curé payait une décime de trente-huit livres.

12. LE VAST. L'église Notre-Dame-du-Vast fut donnée à l'abbaye de Val-Richer en 1146, par l'évêque Algare, avec le lieu, c'est-à-dire le manoir de Sainte-Croix-du-Vast, édifices et dépendances. Ce prélat était lié d'amitié avec saint Bernard et avec Nivard, son frère, l'un des fondateurs du Val-Richer. Le droit de présentation était revenu au seigneur. La cure payait une décime de trente-cinq livres.

13. MAUPERTUS. L'église Saint-Martin-de-Maupertus fut donnée en 1148, ou environ, à l'abbaye de Longues, diocèse de Bayeux, par Hamon, l'échanson (*ab Hamone pincerna*), de l'assentiment de Henri, comte du Bessin. Le curé payait une décime de trente livres. L'antique église de Maupertus a été détruite, et l'église actuelle, commencée en 1870. La première pierre fut posée le 22 mars. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

14. NÉEVILLE. L'église Saint-Martin-de-Néeville dépendait de l'abbaye de Montebourg. Elle avait été donnée par Guillaume, le moine, avec celles de Rethôville, Acqueville, Angoville, Varouville, la mare de Néeville, etc., etc., au prieuré qu'il fonda en cette paroisse vers 1140, au profit et à la charge de l'abbaye de Montebourg. Le curé payait une décime de vingt-cinq livres. En 1289, Richard, abbé de Montebourg, et dame Silvestre, veuve de Richard de Tollevast, transigèrent au sujet de la propriété de la mare de Néeville. Le prieuré a cessé d'exister à une date déjà reculée, car il n'en est plus fait mention dans les actes diocésains de 1675. Les fondations s'en retrouvent dans les champs dits *des albayes*. Louis XVI en employa les pierres à la construction du fort de Rethôville.

Il y a dans la paroisse une fontaine dite de Saint-Benoît, à laquelle se rattachent quelques dévotions populaires relativement à la guérison des maladies, et qui se rattache elle-même à l'histoire du prieuré, puisqu'il était de l'ordre de Saint-Benoît.

15. RETHÔVILLE. L'église Saint-Martin-de-Rethôville dépendait de l'abbaye de Montebourg. (Voy. l'art. *Néeville*.) La cure était taxée à une décime de vingt-sept livres. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

16. THÉVILLE. 1° L'église Notre-Dame-de-Théville fut donnée par le duc Richard II à l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres : *Thedisvillam cum ecclesia et molendinis et pertinentiis*. Une autre charte de la même époque dit *Villam Thet*; 2° suivant Toustain de Billy, dans son *Histoire des Evêques de Coutances*, l'évêque Geoffroi de Montbray acquit le patronage de Théville; 3° l'église Notre-Dame-de-Théville fut donnée à l'abbaye de Montebourg par Guillaume Estout, le jour de la consécration de l'église abbatiale. (Règne du duc-roi Henri II); 4° au temps de la domination anglaise, Henri V présentait à la

cure de Théville, comme on le voit aux Rôles normands; par confiscation, sans doute, ce qui indique que le patronage était revenu en mains laïques; 5° la présentation appartenait en dernier lieu à l'abbé de Montebourg. Le curé payait une décime de trente-six livres. Il y eut dans la paroisse un prieuré dit de Saint-Joseph, à la nomination du seigneur, dont il n'est plus fait mention en 1675. Il ne restait alors que la chapelle; elle payait une décime de trente livres.

17. TOCQUEVILLE. L'église Saint-Laurent-de-Tocqueville fut donnée à l'abbaye de Montebourg avec deux gerbes de la dîme par l'évêque Richard de Bohon, en 1176 ou environ. Le patronage dut ensuite revenir en mains laïques, car Henri V présentait à la cure du temps de la domination anglaise, en vertu de confiscation, probablement.

, Dès 1464, le droit de présentation avait fait retour aux seigneurs du lieu; puis il revint à l'abbaye de Montebourg. — Le curé payait une décime de quarante-cinq livres. Le droit de nomination revenait au donateur par dévolution, lorsque le donataire n'avait pas fait en temps utile une présentation agréée par l'évêque; il fallait ordinairement un procès pour le lui reprendre.

18. VAROUVILLE. L'église Saint-Martin-de-Varouville fut donnée à l'abbaye de Montebourg vers 1140, par Guillaume, dit le moine. (Voy. l'art. *Néville*.) Mais depuis, le patronage avec droit de présentation à la cure revint aux seigneurs du lieu momentanément. Il retourna ensuite à Montebourg. Le curé payait une décime de trente-deux livres.

19. VRASVILLE. (*Everardi Villa*.) L'église Saint-Martin-de-Vrasville était de patronage laïque. En 1676, Louis XIV était patron au titre de la baronnie de Néhou; en 1735, c'était le duc de Penthièvre au même titre. La cure était taxée à une décime de trente livres. Vrasville et Angoville ont été réunis à la paroisse de Rethôville depuis 1803 jusqu'en 1862. Alors elles en ont été distraites par un décret du 5 avril, pour former ensemble une nouvelle succursale.

L'église de la petite paroisse d'Angoville-en-Saire (soixante-treize habitants) avait été donnée à la commune capitulaire par l'évêque Hugues de Morville, en 1236. Le chapitre la céda à l'abbaye de Montebourg. Elle était sous le vocable de Notre-Dame. Le curé payait une décime de quinze livres. Il y avait une école de fondation ecclésiastique, qui payait une décime de cinq livres.

---

## ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

---

### CANTON DE COUTANCES.

1. Saint-Pierre. — 2. Saint-Nicolas. — 3. Bricqueville-la-Blouette. — 4. Cambernon.  
5. Courcy. — 6. Nicorps. — 7. Saussey.

4. SAINT-PIERRE. Quelle est la plus ancienne des deux paroisses de la ville de Coutances? Cette question fut vivement controversée en 1707 entre les curés. Elle était posée à faux, puisqu'elle l'était au point de vue moderne,

selon lequel les paroisses ont des limites géométriques, et les curés une juridiction qui ne s'étend pas au delà du grand chemin ou de la rivière. Primitivement et jusqu'aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, il n'en était pas ainsi.

L'église Saint-Pierre-de-Coutances était signalée en 1106 au concile de Rouen, par l'évêque Raoul, comme une antique église, ayant ses jours de fête et un clergé qui la desservait. D'autre part et alors même, la cathédrale était l'église paroissiale des habitants de la ville, qui y étaient chez eux, et qu'on eut peine à éloigner, quand on éleva pour leur usage une chapelle dédiée à saint Nicolas en face de la chapelle Saint-Flozel en 1210. Saint-Nicolas est d'origine la paroisse cathédrale. Depuis lors, la limite a été déplacée. Saint-Nicolas s'étendait jusqu'aux rues Geffroi-Herbert et du Lycée. L'église Saint-Pierre était *près de la ville*, disait l'évêque Raoul.

L'église antique (*ab antiquis temporibus constructa*), dont il parlait au concile de Rouen, tombait en ruines au XV<sup>e</sup> siècle. Les paroissiens entreprirent de la relever. L'évêque Geffroi Herbert songeait à élever une pyramide sur la tour centrale de la cathédrale. Le chapitre, mieux avisé, comprenant que l'édifice dans sa forme primitive et actuelle est conduit à la perfection, et qu'une telle addition, nuisible à l'harmonie de l'ensemble, compromettrait la solidité d'une construction qui n'a pas été calculée en vue d'une surcharge, lui demanda caution avant de toucher à rien. Mécontent d'un pareil procédé, l'évêque revertit en faveur de l'église Saint-Pierre les sommes qu'il destinait à la cathédrale. Il posa la première pierre du nouvel édifice le 23 avril 1494. Ceux des chanoines qui en virent l'achèvement, durent s'applaudir de leur prévoyance. L'église Saint-Pierre a pourtant une bonne partie; savoir, son clocher qui est un chef-d'œuvre.

Il ne faut pas rendre Geffroi Herbert responsable de la grosse tour centrale : elle ne fut faite que plus tard, au moyen de quêtes et d'aumônes, provoquées par les indulgences que le pape Alexandre VI accorda à ceux qui contribueraient à la construction, soit par leur travail, soit par leurs dons. La forme peu gracieuse d'une tiare pontificale, qui fut donnée à son couronnement, a, dit-on, pour objet de rappeler cette intervention du souverain pontife.

Guillaume-le-Conquérant donna une partie des dîmes de Coutances, tant des revenus de la ville que des produits de la campagne, à l'église Saint-Pierre en 1036. Ces dîmes et l'autelage entraient en part dans cinq prébendes canoniales, d'où il suit que la desserte incombait aux cinq chanoines.

Lorsque l'évêque Hugues de Morville fonda l'hôtel-Dieu, en 1221, les chanoines s'entendirent avec lui pour se décharger de ce service, en abandonnant les verdages et les menues dîmes à l'hôtel-Dieu, à condition que les Frères qui se dévoueraient au service du nouvel établissement, feraient desservir l'église par quelques-uns des leurs ainsi que la chapelle Saint-Jacques de l'hôtel-Dieu. Il fut convenu qu'ils présenteraient de temps en temps les dits desservants aux chanoines, pour leur rendre compte et leur prêter le serment d'obéissance canonique. On voit que les chanoines s'attendaient à ne mettre que des vicaires à leur place, et il faut se souvenir que les confrères de l'hôtel-Dieu ne contractaient aucun engagement et que ceux d'entre eux qui étaient prêtres, n'avaient aucune prédominance. Le temps apporterait des changements à ces arrangements, et le moment viendrait où les confrères nommeraient, non plus des desservants, mais un

curé, et prendraient le titre et l'habit de chanoines de Saint-Augustin; honneur et privilège que les évêques ni le chapitre ne leur ont jamais reconnu.

La paroisse Saint-Pierre eut divers établissements dont nous avons parlé en leur lieu. D'abord, le monastère de Saint-Potentin; plus tard l'hôtel-Dieu, qui l'a remplacé dans les mêmes lieux et qui subsiste; 2° une léproserie, sous le vocable de saint Michel, qui était située au pied de la lande d'Orval, au lieu où est la carrière sur le bord de la route de Granville. Les lépreux recevaient dix-huit sous quatre deniers de la part du fisc royal, *sur l'aumône établie*. Les revenus ont été unis à l'hôtel-Dieu; les dernières pierres sont entrées dans la construction du palais épiscopal actuel; 3° une chapelle Saint-Martin, dans la rue de ce nom; 4° la chapelle de la Roquette, dont la première pierre fut posée le 10 juin 1593; 5° le couvent des Augustines hospitalières, toujours existant; 6° un couvent de Capucins, dont l'église sert de halle aux blés; 7° une maison d'Eudistes avec séminaire, dont l'église est appropriée à l'usage du Lycée; 8° un établissement de Sœurs de Charité, fondé par l'évêque Ange-François de Talaru.

Le curé de Saint-Pierre « pour ses obits, casuel et vicariat, » payait une décime de dix-huit livres. L'hôtel-Dieu, vingt-quatre; la communauté des prêtres, dix-huit; la léproserie Saint-Michel, trente-cinq. La chapelle de la Roquette n'était pas imposée. La fabrique payait trente livres. — Le clergé se composait, en 1721, de vingt-trois prêtres, trois diacres et deux sous-diacres, payant pour décimes de cinq à neuf livres chacun, suivant leur revenu ou leur office personnel; les diacres, trois livres et les sous-diacres, deux livres.

Le curé de Saint-Pierre devait être gradué jusqu'au degré de licencié *in utroque jure*. Il touchait une portion congrue de six cent cinquante livres. Le revenu de la cure en 1790 était de dix-sept cent quarante-sept livres dix sous. (Compte-rendu au directoire du département par Pierre Dubreuil, curé de Saint-Pierre.)

2. SAINT-NICOLAS. Les paroissiens de Saint-Nicolas faisaient de la cathédrale leur église, et le chapitre était chargé de l'administration spirituelle de la paroisse. S'il en eût été autrement, le chapitre ne se serait pas imposé la dépense de leur bâtir une église, et eux-mêmes n'auraient pas insisté pour continuer à fêter leurs dimanches à la cathédrale; insistances qui ont donné lieu à maints procès depuis le XIII<sup>e</sup> jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cette église n'est autre que la nef et le clocher qui se voient encore. Le chœur a été construit dans les années 1620, 1621 et 1622 aux frais des paroissiens. Il faut savoir gré au maître maçon, nommé Jacques Le Baron, d'avoir si bien harmonié la nouvelle partie de l'édifice avec l'ancienne, tout en faisant mieux. On ne saurait en dire autant de la tour centrale, construite en 1702 et « moins propre à contenter les yeux, qu'à faire regretter l'argent qu'on y a dépensé mal à propos, » comme dit de Mons dans son *Précis historique* sur la ville et l'évêché de Coutances (m. s.); jugement au moins sévère.

Le premier édifice est de peu antérieur à l'an 1240, car en 1241 les paroissiens contestaient avec le chapitre par-devant Jean d'Essey, alors archidiacre, pris pour juge du différend: Il les condamna « sous peine de deux cents marcs d'argent d'amende à accepter pour église, en y transférant

leurs droits, libertés et coutumes, l'église Saint-Nicolas *nouvellement construite*, située près la chapelle Saint-Florel. » La sentence est datée du samedi après la Translation de saint Benoît selon l'usage de l'Eglise de Coutances.

La translation du corps de saint Benoît du Mont-Cassin au monastère de Fleuri-sur-Loire, à la fin du vi<sup>e</sup> siècle, se célébrait le 11 juillet dans les églises qui avaient adopté cette mémoire. Or, elle ne pouvait être étrangère à l'Eglise de Coutances, les Bénédictins y ayant remplacé les chanoines Martinien, compagnons et disciples de saint Pair.

Les chapelains nommés par le chapitre finirent par se considérer comme curés, en prendre le titre, bon gré mal gré le chapitre, s'attribuer les dîmes au détriment du chapitre, répudier la portion congrue. Plusieurs consentirent à des arrangements personnels, plusieurs plaidèrent; il y eut plus de vingt décisions de juges et arrêts de parlement en sens divers, suivant la manière dont la question était posée. Commencé en 1241, le litige durait encore en 1725. La cure était toujours à la présentation du chapitre.

L'église Saint-Nicolas fut incendiée par les protestants en 1562, et restaurée en 1563. — La paroisse eut la chapelle Saint-Florel, qui a toujours passé pour le plus ancien édifice chrétien de la ville; par laquelle les évêques commençaient la cérémonie de leur prise de possession; dont le vocable fut changé en celui de saint Maur au xvi<sup>e</sup> siècle, et dont les murailles existent, mais appropriées à usage de boutique. 2<sup>o</sup> Le couvent des Frères-Prêcheurs, fondé, à ce que l'on croit, du vivant de saint Dominique. Le séminaire en occupe l'emplacement. Il reste des édifices antérieurs à la Révolution la plus grande partie de l'église, relevée de ses ruines en 1579, après le passage des protestants. 3<sup>o</sup> La chapelle de la Mare, sous le vocable de saint Hilaire, fondée en 1235, devenue propriété particulière, mais toujours livrée au culte. 4<sup>o</sup> L'Abbaye-aux-Dames, dont le bâtiment principal a été approprié à usage de Palais-de-Justice. 5<sup>o</sup> Elle a le couvent du Sacré-Cœur, fondé en 1840, établissement principal et maison-mère de la Congrégation, et le couvent du Carmel, établi sur son territoire en 1873.

La chapelle de la Mare fut fondée par Guillaume de la Mare, chanoine de Coutances, qui aumôna dix-huit quartiers de froment pour l'entretien et pour la subsistance d'un chapelain; lequel serait à la nomination du chapitre, n'administrerait point les sacrements aux habitants de Saint-Nicolas ni des paroisses voisines, et ne les recevrait pas à ses offices les dimanches et fêtes.

Il y eut encore la chapelle Sainte-Marie (du Vaudôme), à laquelle Henri V, roi d'Angleterre (et de France!), nomma Jean Tyson chapelain, en 1418, le 18 octobre.

La paroisse Saint-Pierre eut en plus une chapelle Saint-Jean au Mesnil-Saint-Jean, et la paroisse Saint-Nicolas, une chapelle Saint-Louis à l'Ecoulanderie. Celle-ci fut fondée le 9 novembre 1674, par Louis de Chantepie, écuyer, sieur de l'Ecoulanderie et de la Fosse, dans une dépendance de son manoir, moyennant quarante livres de rente foncière pour le chapelain et dix livres pour l'entretien et décors, afin d'avoir deux messes la semaine.

Par un règlement de l'évêque Nicolas de Briroy, daté du 21 septembre 1606, en exécution d'un arrêt du parlement, le nombre des *religieux* résidant à l'hôtel-Dieu fut fixé à six, y compris le *curé* de Saint-Pierre et le chapelain de Saint-Jacques, et il leur fut alloué une somme de mille livres pour nourriture et entretien, à prélever sur le revenu général. — Il fut accordé pour entretien

aux curés de Beaumesnil, de Dangy et de Saint-Sauveur-la-Pommeraye trente livres chacun par provision sur les dîmes de leurs paroisses. — Si le curé de Saint-Pierre préfère demeurer chez lui, une maison sise rue Saint-Martin, appartenant à l'hôtel-Dieu, sera mise à sa disposition; s'il préfère y vivre, il lui sera attribué cent livres sur les mille livres. — Le chapelain de Saint-Jacques était le religieux chargé de l'administration des sacrements dans l'hôtel-Dieu, à l'exclusion des habitants du Pont-de-Soules. Saint-Nicolas fut érigé en cure par ordonnance du 22 février 1826.

« La chapelle-cure de Saint-Nicolas » payait une décime de quarante-cinq livres; le « vicaire-curé, » cinq livres; « la chapelle Saint-Hilaire ou Notre-Dame-de-la-Mare, » neuf livres; la Communauté des prêtres du séminaire, soixante livres; la charité et confrérie de l'église Saint-Nicolas, neuf livres; la chapelle Saint-Joseph à Saint-Nicolas, douze livres.

Il y avait, en 1724, vingt prêtres attachés à l'église, et cinq sous-diacres. Les prêtres payaient de cinq à dix livres chacun, et les sous-diacres, deux livres.

3. BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE. Cette paroisse a reçu son nom, d'un de ses seigneurs nommé *Bric*. Des personnages du nom de *Bric* sont souscrits à diverses chartes du xi<sup>e</sup> siècle; d'eux proviennent les noms de Bricqueville, Bricquebost, Bricquesart, etc. Le surnom vient d'une famille Bloet, très-connue dans nos annales. Un Bloet est souscrit avec le duc Guillaume et la duchesse Mathilde à la charte par laquelle Gilbert de Broc donne l'église d'Angoville à l'abbaye de Lessay. Un Bloet, peut-être le même, accompagna Guillaume à la conquête; le chapelain du prince, nommé Robert Bloet, devint évêque de Lincoln en 1098.

Une nièce de celui-ci porta par mariage les seigneuries de la Bloëtière (la Bloutière) et de Bricqueville dans la famille de Rollos (Roulours), des environs de Vire. Richard de Rollos, son petit-fils, fonda le prieuré de la Bloutière en 1199, et Guillaume, petit-fils de Richard, lui donna l'église de la Bloutière et celle de Bricqueville en partie après la conquête de Philippe-Auguste.

De là il arriva que Bricqueville fut partagée en deux portions curiales, l'une à la présentation du prieuré de la Bloutière, l'autre à la présentation d'une seconde branche de la famille, qui garda la seigneurie après l'option de Guillaume pour l'Angleterre. — L'église est sous le vocable de saint Martin. — Le grand curé payait une décime de quarante-huit livres; le petit curé, celui du prieuré, une décime de quatorze livres.

La paroisse eut une chapelle, maintenant convertie à usage de grange, dédiée sous le vocable de saint Jouvin, parce que « saint Jouvin, l'architecte de la cathédrale, jeta au loin son marteau, quand il eut posé la dernière pierre, en disant, qu'on me fasse une chapelle où il tombera, et il alla tomber là. » Saint Jouvin y était représenté avec un marteau à la main.

4. CAMBERNON (*Campus Bernulf*). L'église Notre-Dame-de-Cambernon était à la présentation de l'abbaye de Cordeillon. L'abbaye avait les deux tiers de la dîme, le curé l'autre tiers, les menues dîmes, les noaves et l'autelage; il payait une décime de quarante-cinq livres, vingt deniers pour le Saint-Chrême, trois sous deux deniers pour la *circata*, quatre sous pour la chape à l'évêque. — Au xv<sup>e</sup> siècle, la cure était à la nomination de l'évêque. On croit

qu'il y eut dans la paroisse une commanderie du Temple, qui passa aux chevaliers de Saint-Jean.

5. COURCY. Philippe-le-Long, par un acte nouvel de 1319, confirma à l'Eglise de Coutances, comme propriété d'antique possession, Courcy avec l'église, les deux moulins, les prés et les alentours. Cependant c'était en dernier lieu le seigneur qui présentait à la cure. Le curé payait une décime de quarante-neuf livres dix sous. — L'église est sous le patronage de saint Lo. Suivant les traditions, l'évêque saint Lo aurait vu le jour en cette paroisse. Il y a le Clos-Saint-Lo, la Fontaine-Saint-Lo ; mais ceci n'est pas une preuve suffisante.

6. NICORPS. L'église Saint-Corneille-de-Nicorps (*denido-corvi*) fut donnée pour moitié au chapitre en 1254 par l'évêque Jean d'Essey, à qui elle venait d'être donnée par Grard de Gratot, sire de Roumilly. — L'évêque et le chapitre se partageaient les dîmes, la nomination du curé était alternative entre eux. Le chapitre y avait un manoir, la cure était taxée à une décime de quarante-deux livres. — Nicorps avait deux curés au xiv<sup>e</sup> siècle. Ils payaient chacun cinq sous pour la chape à l'évêque et dix deniers pour le Saint-Chrême.

7. SAUSSEY. L'église Saint-Martin-de-Saussey avait dépendu du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge ; en dernier lieu, la nomination à la cure était alternative entre l'évêque et le seigneur. Le curé payait une décime de soixante-seize livres. — Il y eut une chapelle dans la cour du manoir.

#### CANTON DE BRÉHAL.

1. Bréhal. — 2. Cérences. — 3. Anctoville. — 4. Bourey. — 5. Breville. — 6. Bricqueville. — 7. Chanteloup. — 8. Coudeville. — 9. Equilly. — 10. Hudimesnil. — 11. La Meurdraquièrre. — 12. Le Loreur. — 13. Longueville. — 14. Meuil-Aubert. — 15. Muneville. — 16. Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

1. BRÉHAL. La terminaison *hal* est un mot saxon qui correspond à l'*aula* des Latins ; le *Domesday-book* lui donne constamment cette signification ; la première syllabe représente un nom d'homme. Au xi<sup>e</sup> siècle, cette *cour* appartenait aux Paynel ; elle leur provenait, comme tous leurs autres biens dans le pays, des confiscations prononcées par le duc Guillaume-le-Bâtard après la bataille de Val-ès-Dunes. Les habitants de Bréhal se distinguèrent sous la conduite de leur nouveau maître à la bataille d'Hastings parmi les archers. — L'église Notre-Dame-de-Bréhal fut donnée à l'abbaye de Hambye par Foulques Paynel, le fils du fondateur, en présence de l'évêque Algare ; les évêques Guillaume de Tournebu et Vivien confirmèrent la donation. Cette antique église a été détruite en 1841, et remplacée par l'église actuelle, dont l'achèvement date de 1857.

Avant les Paynel, une famille portait le nom de Bréhal ; Raoul de Bréhal avait donné l'église de Saint-Jean-des-Champs à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. — La cure était taxée à une décime de trente-quatre livres.

La petite paroisse de Saint-Martin-le-Vieux est réunie à Bréhal depuis 1803. Les paroissiens en ont grand regret ; mais ils ont en le tort de laisser tomber leur église en ruines. Le curé était à la présentation du seigneur du lieu ; il

payait une décime de dix-sept livres. — L'étymologie doit être Saint-Martin-l'Évieux, et non pas le Vieux, par la raison qu'il n'y a qu'un saint Martin et que la paroisse était une des plus jeunes du diocèse. Saint-Martin est situé au bord de la rivière de Vanlée et d'un havre dont la mer inonde souvent le pourtour. — On appelle *ève* l'eau d'une rivière débordée, et *éviars* des brèches par lesquelles on soulage de leur trop plein les réservoirs des moulins. — Saint-Martin n'existait pas encore comme paroisse, lorsque Richard, abbé du Mont-Saint-Michel, donna, en 1238, l'usage du marais aux paroisses limitrophes; les habitants du lieu sont désignés par le nom des *hommes de Foulques Paynel*. C'est que les Paynel le tenaient à fief de l'abbaye.

2. CÉRENCES. L'église Notre-Dame-de-Cérences resta de présentation laïque. Le curé payait une décime de quatre-vingt-huit livres, sans autres redevances, la paroisse donnait son nom à un doyenné. — Cérences eut une léproserie dite de *Notre-Dame* et de la *Sainte-Trinité*. Les lépreux recevaient quatre sous six deniers de l'*aumône établie*; c'est-à-dire sur le fisc royal. Il y eut pareillement une chapelle dite de Guelle, fondée par un sieur Paynel, archidiacre de Coutances, et assez bien dotée.

Cérences eut temporairement un bailliage, auquel les audiences avaient lieu l'après-midi; et de là le proverbe, non que les avocats de Cérences relevaient mangerie, mais plaidaient après relevé de mangerie. En dernier lieu, Cérences était seulement un des sièges du bailliage de Périers.

M. Hervé Lemperrière, maire de Neufmesnil, a fondé en 1874 un hospice de seize lits en faveur des invalides de l'agriculture et des orphelins des familles agricoles, et l'a confié à la direction des Sœurs du Sacré-Cœur. Il s'appelle hospice Lemperrière-Lefebure, du nom du fondateur et de celui de sa femme. La paroisse a été érigée en cure par ordonnance du 8 mars 1829.

3. ANCTOVILLE (*Ansketilvilla*). Ansketil était un des compagnons de Guillaume à la conquête, et un des hommes de Gilbert Tison: il soutenait de ce seigneur, qui était un des tenanciers du Mont-Saint-Michel, la terre d'une charrue et possédait en propre *six sockman et neuf boxatas terræ*. — L'église est sous le vocable de saint Martin. La cure était à la présentation du seigneur. Le curé payait une décime de quarante livres, et quatre sous pour la chape à l'évêque.

4. BOUREY. La cure de Notre-Dame-de-Bourey était de présentation laïque. Le curé payait une décime de trente-neuf livres. — *Bourey* est une altération de *burrum*, mot qui signifie une maison de passage, un pied-à-terre, et ne s'applique ordinairement qu'à des propriétés princières. Il y a un bois qui s'appelle encore le bois de Buron.

5. BRÉVILLE. La cure de Notre-Dame-de-Bréville était à la présentation du seigneur du lieu. Le curé payait une décime de trente-neuf livres. Le chœur de la très-jolie église de Bréville est du VII<sup>e</sup> siècle au plus tard. Stylobates, épaisses murailles en pierres sans ordre, contre-forts de l'épaisseur des deux mains, fenêtres d'un mètre de haut sur vingt centimètres d'ouverture (il y a trente ans), corniches à corbeaux ouvrés, mais usés par le temps, quoique en granit, prétoire derrière l'autel (caché par le rétable), rien n'y manque. C'est avec la chapelle de Poupeville, à Sainte-Marie-du-Mont, et le chœur de l'église de Pierrepont, l'un des trois plus vieux édifices du diocèse. Le corps de saint Héliar y repose (probablement), soit sous l'autel, soit au milieu du chœur,



et ce chœur a dû être bâti à son occasion. — La voûte ogivale et le clocher, construit après coup, mais de par-dedans, paraissent être du xv<sup>e</sup> siècle ; la nef, plus jeune que le chœur, est encore une œuvre romane, avec un portail latéral romano-ogival du xi<sup>e</sup> siècle au plus tard. Le tympan laisse encore deviner le bœuf et le lion apocalyptiques aux côtés de la croix.

Voici la tradition locale relative à saint Hélier. Après une tempête, un lourd cercueil se trouva au plein, apporté par la mer. A l'ouverture apparut un corps décapité depuis peu, et on lut sur une membrane ou une plaque : l'*ermite Hélier, martyr*. Hélier avait été enterré à Jersey dans le sable de la grève. Nulle force ne put enlever le corps ni ébranler le cercueil. Vinrent un vieillard et son fils, fervents chrétiens ; ils chargèrent sans peine le tout sur une charrette attelée de deux bœufs. Les bœufs allèrent d'eux-mêmes au lieu où est l'église ; le saint corps fut lavé à la fontaine qui sourd dans le cimetière et inhumé auprès. — Les Bénédictins, dans leurs *Annales*, et les Bollandistes, dans les *Actes des Saints*, n'ont dit rien de bien au sujet des reliques de saint Hélier, qu'ils confondent avec saint Hélibert, faisant des deux un seul personnage.

La charte de Philippe-le-Long, de 1319, range parmi les propriétés de l'Eglise de Coutances Bréville avec l'église et les salines. On ne se souvient plus dans le lieu d'avoir appartenu à l'évêque ou au chapitre ; mais on s'y souvient d'un havre formé par la mer au lieu dit le Petit-Marais ; le goulet était au pied de la falaise. — Il y eut une léproserie dont il ne reste pour indice que des noms de lieux, tels que la Fosse-aux-Malades et les villages de la Mézière et de la Cacourie, plus modestement des Sablons. Les lépreux étaient désignés par les noms injurieux de mézoux et de cacours.

Le curé payait cinq sous pour la chape à l'évêque. — L'église Notre-Dame-de-Bréville ressortissait d'abord au Mont-Saint-Michel, car l'évêque Guillaume de Tournebu y nomma un curé du nom de Geoffroi, en 1184, sur la présentation de l'abbé Robert de Torigny. Depuis, elle passa à un des tenanciers. Erigé en succursale le 28 août 1808.

6. BRICQUEVILLE. L'église est sous le vocable de saint Vigor, avec saint Jean-Baptiste pour second patron. La cure était divisée en deux portions, dont la grande était taxée à une décime de quarante livres, et la petite à une décime de trente livres. Elles étaient l'une et l'autre de patronage laïque. — Il y eut au manoir des Paynel une chapelle fondée sous le vocable de saint Eloi, dont le curé de la première portion avait les oblations. Il payait quatre sous pour la chape à l'évêque ; pour la *circata*, trois sous deux deniers ; pour le Saint-Chrême, dix deniers. Le curé de la seconde portion payait les mêmes droits ; mais les paroissiens y contribuaient pour trois sous. L'église est en reconstruction. La première pierre a été bénite le dimanche 8 octobre 1876.

7. CHANTELOUP. L'église est sous le vocable de saint Pierre. La cure était de présentation laïque. Le curé payait une décime de vingt-deux livres. Beaucoup de lieux en France portent ce même nom, qui paraît signifier un repaire à loups. Une chanteraine est un marais où les raines (les grenouilles) coassent ; une chantepie, un bouquet d'arbres où les pies se rassemblent.

Il y a au château une chapelle dont les revenus ont été réunis d'ancienne date à l'église paroissiale. Elle payait une décime de neuf livres. Lorsque le

duc Richard II, qui gouverna de 996 à 1026, créa la baronnie de Saint-Pair en faveur du Mont-Saint-Michel ; il lui donna pour limites la Vanlée au nord, le Thar au midi, l'Océan à l'occident, et à l'est la grande route d'Avranches à Coutances. Chanteloup se trouvait en dehors de ces limites ; il l'ajouta nommément : *Do etiam villam quæ dicitur Chantelou cum ecclesia*. Si les seigneurs des paroisses comprises dans ce périmètre conservèrent ou reçurent le droit de présentation aux cures, ce fut à titre de tenanciers de l'abbaye. — L'église de Chanteloup est d'architecture romane.

8. COUDEVILLE. Patron, saint Georges. Présentateurs, le seigneur du lieu et l'abbaye du Mont-Saint-Michel alternativement. Le curé supportait une décime de quarante-une livres, et payait quatre sous pour la chape à l'évêque. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

9. EQUILLY (*Equilies et Aquilies*). L'église est sous le patronage de Notre-Dame ; la cure était sous celui du seigneur. Le curé payait une décime de trente-neuf livres. — Le chapitre de Mortain avait les deux tiers de la dîme et la propriété d'une chapelle, qui a été remplacée par l'église actuelle.

10. HUDIMESNIL (*Heudi-Mesnilum*). Guillaume-le-Conquérant offrit en don gracieux à Raoul de Fougères la paroisse et l'église de Hudimesnil ; celui-ci en gratifia l'abbaye de Savigny en 1122. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. Le curé payait une décime de cinquante livres. Il y eut auprès de l'église une chapelle Sainte-Suzanne, dont il reste des ruines.

11. LA MEURDRAQUIÈRE. C'est le nom de la riche famille Meurdrac, si souvent citée dans les annales de notre pays depuis le XI<sup>e</sup> siècle. — A cette date, il y avait deux églises à la Meurdraquière, Sainte-Marie et Saint-Martin. Richard-Turstin-le-Haudu donna une partie de l'église Sainte-Marie-de-la-Meurdraquière à l'abbaye de Lessay en 1056. Au XIII<sup>e</sup> siècle, il n'est plus fait mention que de la seule église Saint-Martin, dont le patronage était partagé entre Raoul de Beauchamps et Robert Meurdrac. — La cure demeura de présentation laïque ; elle était taxée à une décime de cent vingt livres.

12. LE LOREUR. C'est le nom de la famille de Lore, qui se lit souvent dans les actes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles ; le même que pour le Lorey. L'église Notre-Dame-du-Loreur demeura de présentation laïque. Le curé payait une décime de trente-cinq livres. — Le Loreur fut annexé à Bourey depuis 1803 jusqu'en 1820 ; alors il fut rétabli à titre de succursale par une ordonnance du 12 janvier.

13. LONGUEVILLE. L'église Saint-Pierre-de-Longueville était en dernier lieu à la présentation du seigneur.

Cependant l'évêque Jean d'Essey en avait donné les deux tiers au chapitre ; mais sans doute le chapitre s'était contenté de garder la partie utile, consentant arrangement pour le reste. — Le curé payait une décime de vingt-trois livres, et six sous pour la chape à l'évêque. Il avait le tiers des dîmes et quatorze vergées de terre ; les deux autres tiers des dîmes appartenaient au chapitre.

14. MESNIL-AUBERT. L'église Saint-Pierre-du-Mesnil-Aubert (*Osberti-Mesnilum*) était à la fin de présentation laïque ; en 1350, le patronage appartenait à l'évêque. Le curé payait une décime de trente-quatre livres, et quatre sous

pour la chape à l'évêque. Il avait la tierce gerbe de la dîme générale et toute la dîme du champ de l'écolâtrerie appelé le Bost. L'écolâtre avait tout le reste. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

15. MUNEVILLE. La charte de Philippe-le-Long de l'an 1319 compte au nombre des propriétés de l'église de Coutances, la moitié de Muneville avec la moitié de l'église. L'autre moitié appartenait à l'abbaye de Grestain, au diocèse de Lisieux. Aussi la cure avait été divisée en deux portions, mais elles avaient été réunies dès avant la fin du xiv<sup>e</sup> siècle. Le seigneur du lieu était présentateur. — Le curé était taxé à une décime de quarante-cinq livres, plus trois sous six deniers pour la chape à l'évêque, dix deniers pour le Saint-Chrême, dix-neuf deniers pour la *circata*. — L'église est en roman ogival; elle est sous le vocable de saint Pierre.

La petite paroisse de Sainte-Marguerite est annexée à Muneville depuis 1803. Elle a laissé tomber son église en ruines. La cure était à la présentation du seigneur; le curé payait une décime de trente-quatre livres, quatre sous tournois pour la chape à l'évêque, quatre sous tournois pour la *circata*, dix deniers pour le Saint-Chrême. Les paroissiens payaient la débite, qui était de deux sous six deniers.

16. SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE. « Je donne à l'hospice de Coutances le patronage de l'église de Saint-Sauveur-la-Pommeraye (*de Pomeria*), qui m'a été cédé par Hugues des Doits et Mabire, sa femme, Guillaume de Lièce et Jeanne, sa femme, Richard de l'Epine et Jeanne, sa femme, avec deux gerbes de la dîme de la même église, réservant la troisième pour le prêtre qui dessert la paroisse. » Charte de l'évêque Hugues de Morville de l'an 1221. L'hôtel-Dieu y nomma un de ses prêtres agrégés, et ainsi recueillit toute la dîme. Le curé payait une décime de trente-huit livres, plus quatre sous pour la chape à l'évêque. La débite était de sept sous. Erigé en succursale le 28 août 1808.

#### CANTON DE CÉRISY-LA-SALLE.

1. Cérisy. — 2. Belval. — 3. Cametours. — 4. Guéhébert. — 5. Montpinchon. — 6. Notre-Dame-de-Cenilly. — 7. Ouvillo. — 8. Roneoy. — 9. Saint-Denis-le-Vêtu. — 10. Saint-Martin-de-Cenilly. — 11. Savigny.

4. CÉRISY-LA-SALLE. L'affixe est le surnom de la famille Richier, qui obtint le marquisat de la Salle au xvii<sup>e</sup> siècle, après avoir hérité au xvi<sup>e</sup> des Caillebot, seigneurs du lieu. Auparavant, la paroisse s'appelait Cérisy-Montpinchon ou simplement Cérisy. L'église est sous le vocable des saints Pierre et Paul. Le droit de présentation appartenait au seigneur. Le curé payait une décime de soixante livres. — Il y a au château une chapelle érigée par l'évêque de Lombez, Jacques Richier de Cérisy, dont le cœur repose dans l'église paroissiale. Il était seigneur et originaire de la paroisse. Il mourut en 1774, après vingt années d'épiscopat. — La paroisse fut infestée par le protestantisme; il en reste comme souvenirs deux noms de lieu : la Chaire-à-Diable et le Cimetière-ès-Huguenots. — L'église a été refaite en très-grande partie de 1863 à 1867.

2. BELVAL. L'église Saint-Martin-de-Belval fut donnée au chapitre de Cou-

tances en 1224 par le roi Louis VIII, en vertu de lettres datées de Compiègne. Elle était alors en personnat entre les mains d'un prêtre nommé Richard de Galardon, et le roi réserva ses droits. Il dut mourir en 1236, car en cette même année l'évêque Hugues de Morville en fit l'abandon au chapitre. Le curé n'avait que l'autelage et les menues dîmes : il payait une décime de treize livres, quatre sous pour la chape à l'évêque, vingt deniers pour le Saint-Chrême.

La chapelle dite de Belval, toujours existante, est dans les limites de la paroisse de Camprond. Elle était à la présentation du seigneur du Lorey et supportait une décime de dix-neuf livres. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

3. **CAMETOURS.** On trouve cette paroisse désignée dans les chartes par *Campus morosus*, *Campomotos*, etc. C'est le *tourp* saxon, qui veut dire village. La syllabe *Cam* représente un nom d'homme. L'église Notre-Dame-de-Cametours fut donnée à l'évêque Hugues de Morville par Guillaume de Soules, et l'évêque la rétrocéda en 1221 à l'hôtel-Dieu. Cependant le patronage avait été réservé ou revint dans la suite aux évêques. Le curé payait une décime de quatre-vingts livres, huit sous pour la chape à l'évêque, douze deniers pour le Saint-Chrême, huit deniers pour la visite de l'archidiacre.

4. **GUÉHÉBERT** (*Vadum Herberti*). L'église est sous le vocable de saint Sulpice. — Un prieuré, dit de la Rouelle, sous l'invocation de la Sainte-Trinité, ayant été fondé à Guéhébert à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, par Richard de Guéhébert, à la charge et au bénéfice de l'abbaye de Saint-Lo, l'évêque Richard de Bohon lui unit la cure en 1167, en réservant au seigneur du lieu le choix du religieux qui la desservirait. — Le prieur-curé de la Rouelle avait le quatorzième rang au synode; il payait une décime de cinquante-neuf livres. La chapelle est détruite. On y invoquait saint Méen pour la guérison du *mal Saint-Méen*, *psora* en terme de médecine; la fontaine Saint-Méen, qui sourd sur le lieu, n'a pas cessé d'être en vénération. Le saint abbé Méen (*Mevennus*), anglais de nation, passe pour avoir visité notre pays au VII<sup>e</sup> siècle. (Voy. l'art. *Ancteville*.)

5. **MONTPINCHON.** La cure de Notre-Dame-de-Montpinchon était de présentation laïque. Le curé payait une décime de quatre-vingt-douze livres, sept sous pour la chape à l'évêque et douze deniers pour le Saint-Chrême. Il y eut dans la paroisse une chapelle Saint-Laurent, détruite de longue date; au manoir seigneurial une chapelle Saint-Julien, maintenant réduite à usage profane, et une chapelle dite d'Outre-Soules, à laquelle la paroisse allait en procession à certaines fêtes. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

6. **NOTRE-DAME-DE-CENILLY.** Les églises de Notre-Dame et de Saint-Martin-de-Cenilly furent données avec les aumônes et les dîmes des paroisses à l'abbaye d'Aunay en 1131, le jour de la fondation, par Jourdan de Say et Luce, sa femme. Il y avait à Notre-Dame un prieuré, dit aussi de Notre-Dame, qui était indépendant et qui fut uni quelques années après à la même abbaye par les mêmes donateurs. Des aumônes et des propriétés du prieuré, l'abbaye se fit une belle ferme. Tout cela fut vu avec une extrême défaveur par les paroissiens, et dès lors commencèrent une suite de procès entre ceux-ci et

l'abbaye, l'abbaye et les curés, à peine interrompue jusqu'au moment de la Révolution <sup>(1)</sup>. — Sauf des réparations, l'église Notre-Dame est au moins de l'époque de la fondation d'Aunay, si elle n'est antérieure. — La chapelle du prieuré exista jusqu'en 1721; les religieux la firent alors démolir, pour restaurer leur grange de dîme. Elle était dédiée à saint Julien. Il existait à la même époque des chapelles particulières aux manoirs de Marcambie et de Breuilly. — Le curé de Notre-Dame acquittait une décime de cinquante livres; ce qui accuse un revenu de cinq cents livres. Il était formé de deux cents livres, consenties, après procès, par l'abbaye, de cent livres de fondation pieuse faite par Jourdan de Say, de l'autelage et de quelques verdages et menues dîmes, obtenues par jugement. Il payait dix sous pour la chape à l'évêque et douze deniers pour le Saint-Chrême. — La paroisse était chef-lieu de doyenné.

7. OUVILLE. L'église Saint-Jean-Baptiste-d'Ouille était à l'abbaye de Lessay; l'abbé Guillaume I<sup>er</sup> et les religieux la rétrocédèrent en 1222 à l'évêque Hugues de Morville, et en même temps celles de Montchaton, Saint-Sauveur-Lendelin, Osmontville, Ourville, Laulne et Heugueville, à condition que les abbés de Lessay jouiraient du titre honorifique et des droits de chanoines de Coutances, moins le droit d'élection. L'évêque donna au chapitre les dîmes de Laulne et de Heugueville par compensation. — Le curé était bien pauvre, car il ne payait que treize livres de décimes. Le titre et les honneurs d'archiprêtre étaient attachés à la cure. — La paroisse eut le prieuré de filles de Calvalande, sous la dépendance de Moutons, fondé, ou peut-être plutôt restauré environ l'an 1200 par Godefroy de Calvalande, prêtre. Le pape Grégoire IX lui accorda une bulle confirmative en 1234. Ses revenus furent unis à l'hôtel-Dieu de Coutances en 1466 par l'évêque Richard Olivier de Longueil, parce qu'alors il n'y avait plus de religieuses.

8. RONCEY. La moitié de l'église Saint-Côme et Saint-Damien-de-Roncey fut donnée à la collégiale de Mortain le jour de la fondation (1082), par Gilbert de Brucourt, avec la moitié de la dîme de la paroisse et cent vingt acres de terre (près de cent hectares ou quatre cent quatre-vingts vergées). Depuis lors, la collégiale céda ou perdit ses droits de présentation, car le patronage était redevenu purement laïque. L'église a conservé des parties, notamment le portail, qui sont de cette époque. — Le curé payait une décime de trente-huit livres, huit sous pour la chape à l'évêque, douze deniers pour le Saint-Chrême. — Chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, fondée en 1874.

9. SAINT-DENIS-LE-VÊTU. Dans les chartes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, l'affixe de cette paroisse est traduite par *vetus* et *vestitus*. C'est saint Denis l'Aréopagite. La raison d'une telle affixe ne se trouve pas.

L'église fut donnée à l'abbaye de Blanche-Lande par Guillaume de Rollos (voy. art. *La Blouillère*), pour son salut et celui d'Isabelle, sa femme. Déjà Guillaume de Brucourt avait donné le même patronage, et Jean de Brucourt y ajouta plusieurs traits de dîme en 1214. Mais tous les droits n'étaient pas épuisés de la sorte, car l'évêque éleva des prétentions et obtint, en 1492, vertu de sentence arbitrale, l'alternative avec l'abbaye. — Il y a dans la

(1) Voyez pour les détails, Renault, *Revue monumentale de l'arrondissement de Coutances*, article *Cenilly*.

paroisse une chapelle Saint-Marc, fondée par le même Jean de Brucourt, et une chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours au hameau de la Moricière, qui eut des chapelains jusqu'en 1790. La cure était taxée à une décime de quarante livres. Le curé payait en plus dix sous pour la chape à l'évêque, et vingt deniers pour le Saint-Chrême.— Erigé en succursale le 28 août 1808.

10. SAINT-MARTIN-DE-CENILLY. L'église fut donnée en même temps que celle de Notre-Dame (voy. cet art.) à l'abbaye d'Aunay par Jourdan de Say et Luce, sa femme. — Le curé de Saint-Martin payait une décime de dix-huit livres. — La paroisse, annexée à celle de Notre-Dame en 1803, a été érigée en succursale par ordonnance du 2 février 1820.

11. SAVIGNY. Geoffroi de Brucourt ayant fondé à la charge et au bénéfice du prieuré d'Augustins de Sainte-Barbe-en-Auge, en 1163, un prieuré à Savigny, y adjoignit la cure, à condition qu'elle serait desservi par un des religieux. L'évêque Richard de Bohon donna des lettres confirmatives de la fondation. Toutefois ce prieuré était si peu doté, qu'il ne put recevoir la visite de l'archevêque Eudes Rigaud en 1250; aussi, n'y eut-il bientôt plus d'autre religieux que le curé de la paroisse. — Le prieuré-cure de Notre-Dame de-Savigny payait une décime de cent livres, dix sous pour la chape à l'évêque, douze deniers pour le Saint-Chrême. — L'église, dont le chœur est remarquable, paraît d'une date antérieure à la fondation du prieuré.

## CANTON DE GAVRAY.

1. Gavray. — 2. Hambye. — 3. Dragueville. — 4. Grimesnil. — 5. La Balcine. — 6. L'Abbaye de Hambye. — 7. La Haye-Comtesse. — 8. Lengronne. — 9. Lorbehaye. — 10. Mesnil-Amand. — 11. Mesnil-Bonant. — 12. Mesnil-Garnier. — 13. Mesnil-Hue. — 14. Mesnil-Rogue. — 15. Mesnil-Villeman. — 16. Montaigu-les-Bois. — 17. Saint-Denis-le-Gast. — 18. Sourdeval-les-Bois. — 19. Ver.

1. GAVRAY. L'église de la Sainte-Trinité-de-Gavray et celles de Ver et de Mesnil-Amand furent données à l'église de Bayeux par le duc-roi Henri II. La charte est inscrite de Falaise et sans date. Le chapitre forma des trois églises une prébende, et le chanoine prébendé de Gavray était le curé primitif des paroisses; il y nommait des vicaires perpétuels, dont celui de Gavray était le premier avec droit de visite et d'admonestation envers les deux autres. La situation de la bourgade au bord d'un gave rend raison de son appellation. — Le curé payait une décime de dix-huit livres. — L'église de la Sainte-Trinité avait pour annexe la chapelle Saint-Jean, qui est enclose dans le cimetière actuel. Il y eut une seconde chapelle, dédiée à sainte Catherine et le château eut une chapelle Saint-Michel.

La paroisse Saint-André-du-Valjouais est annexée à Gavray depuis 1803. Saint-André était sous la dépendance de l'abbaye d'Ardenne; le curé payait une décime de dix-huit livres. L'église est convertie à usage profane. — Près de là est la fontaine Saint-Gourgon. La dévotion à saint Gourgon, martyr, était très-populaire dans le pays; il se faisait un grand concours de pèlerins au Valjouais à la Saint-Gourgon, qui se fête le dimanche après le 8 septembre. — Gavray a une nouvelle église en construction.

2. **HAMBYE** (En français le château de Bye), *ham* est un mot danois qui veut dire manoir, et de là un hameau ou groupe d'habitations. Bye dut être un des compagnons de Rollon. Il est suffisamment illustré par l'histoire de son combat contre un serpent dans l'île de Jersey, et le monument que la dame de Hambye fit élever sur son tombeau, à telle hauteur qu'elle pouvait voir de son château la chapelle qui le couronnait. Le Hougue-Bye existe toujours ; il n'y a plus trace de la chapelle.

L'église Saint-Pierre-de-Hambye fut donnée à l'abbaye du lieu par le fondateur, Guillaume Paynel, du consentement de l'évêque Algare, instigateur de la fondation. Cette église a été refaite pièce à pièce. Le château eut une chapelle dédiée à saint Nicolas, dans laquelle l'abbaye de Saint-Sever devait envoyer un moine chanter la messe le jour de Pâques. Il se rendait d'abord à l'abbaye du lieu, où il revêtait les ornements sacerdotaux, et de là au château, accompagné d'un ermite de Saint-Gerbold, qui la lui servait. — Les Paynel étaient une famille étrangère à la Normandie, venue là en vertu de confiscation après la bataille du Val-ès-Dunes. Le berceau de la famille est au Vexin. — La cure de Hambye supportait une décime de vingt livres.

3. **DRAGUEVILLE**. L'église Notre-Dame-de-Dragueville était de présentation laïque. Le curé payait une décime de dix-huit livres. — La paroisse fut annexée au Mesnil-Villeman en 1803. Une ordonnance du 3 mai 1846 lui a rendu l'indépendance.

4. **GRIMESNIL**. L'église Saint-Pierre-de-Grimesnil appartenait dès le XII<sup>e</sup> siècle à l'abbaye de Saint-Lo ; elle était desservie par un religieux. La cure supportait une décime de trente livres. — La paroisse fut annexée à celle de Saint-Denis-le-Gast jusqu'en 1826. — En 1350, elle était unie à Guéhébert, le prieur de la Rouelle avait tous les revenus ; il payait une décime de soixante-quinze livres. La débite, la *circata*, la chape à l'évêque, le Saint-Chrême se payaient pour les deux paroisses en commun.

5. **LA BALEINE**. C'est probablement le nom d'homme Balin, dont les Anglais ont fait Boleyn et nous Boulan. Il y eut dans la paroisse une chapelle dédiée à Notre-Dame, qui est maintenant en ruines. — L'église est sous le vocable de saint Pierre. Elle appartenait à l'Abbaye-Blanche. Le curé payait une décime de trente-huit livres. — Érigée en succursale par ordonnance du 22 février 1836.

6. **L'ABBAYE DE HAMBYE**. Paroisse de nouvelle création, érigée en succursale par ordonnance du 29 mars 1856. — (Sainte Marie).

7. **LA HAYE-COMTESSE**. L'église Saint-Pierre-de-la-Haye-Comtesse fut donnée à l'abbaye de Lessay par Robert de la Haye-Comtesse et Guillaume, fils de Roger, celui qui périt au naufrage de la *Blanche-Nef*. Nonobstant, la présentation à la cure appartenait en dernier lieu au seigneur. Le curé payait une décime de vingt-deux livres. Cette paroisse, annexée à Sourdeval-les-Bois en 1803, a été érigée en succursale le 1<sup>er</sup> juin 1852.

8. **LENGRONNE**. Guillaume du Hommet, connétable de Normandie, fondateur de l'abbaye d'Aunay, lui donna, à la dédicace de l'église, en 1190, « totalement et intégralement la paroisse de Lengronne, terres, eaux, hommes et domaines, revenus et regards, aides et servitudes, coutumes et vaines pâtures,

plaids et offrandes, déchet et rognures, crofts et accessions, et toutes autres choses et appartenances qui tombent à la part du seigneur selon le droit et la coutume. »

Guillaume du Hommet avait épousé Agnès de Say, et cela explique comment les deux familles concoururent à la même fondation. Le domaine de Say était à Cérences (Voy. l'art. *Cenilly-Notre-Dame*.) — Il faut remarquer que l'église n'est pas comprise dans le détail des choses données : c'est qu'elle appartenait à l'évêque, ensuite au chapitre de Coutances, qui y eut une prébende; le chanoine prébendé nommait à la cure alternativement avec l'évêque. — L'église est sous le vocable de saint Ouen. Le curé payait une décime de vingt-huit livres, et deux sous pour la chape à l'évêque. — La décime ne tombait pas sur la portion congrue, qui était de six cents livres dans les derniers temps, mais sur le produit de l'autelage, ou casuel, des novales et des menues dîmes. On appelait *novales* les terrains mis en valeur postérieurement à la donation de la dîme. — Il dut y avoir à Lengronne une chapelle Saint-Jean, si on en juge par le nom d'un des villages.

La paroisse Saint-Nicolas du Pont-Flambard est annexée à Lengronne depuis 1803. Son église, maintenant détruite, appartenait à l'abbaye de Hambye; le curé payait une décime de dix-sept livres; il n'avait que le titre de chapelain dans les derniers temps. — Nous pensons que l'appellation de Lengronne (*Ingronia*) est formée du nom d'homme Ingre, encore porté par quelques familles.

9. LORBEHAYE. L'église Saint-Gilles-de-Lorbehaye est portée sur la liste de celles qui appartiennent à l'abbaye de la Luzerne dans une bulle confirmative donnée par le pape Innocent III environ l'an 1213; nonobstant, c'était le seigneur qui présentait à la cure en dernier lieu. — Le curé payait une décime de trente livres. — Cette paroisse, annexée à Montaigu-les-Bois depuis 1803, avait laissé tomber son église presque en ruines; elle l'a relevée, a été desservie par un vicaire-curé. Enfin un décret en date du 8 août 1877 l'a rappelée à l'existence.

10. MESNIL-AMAND. L'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul-du-Mesnil-Amand appartenait au chanoine de Gavray (Voy. l'art. *Gavray*.) La cure était taxée à une décime de trente livres. Il y eut au manoir une chapelle, dite Chapelle de la Vallée, qui payait une décime de sept livres.

11. MESNIL-BONANT (*Mesnilum Bornenc*). L'église Saint-Jean-Baptiste-du-Mesnil-Bonant fut donnée en 1210 à l'abbaye de Hambye par Raoul de Grosfart (*de Grosfarto*), du consentement de l'évêque Hugues de Morville. — Le curé payait une décime de dix-huit livres.

12. MESNIL-GARNIER. L'église Sainte-Anne-du-Mesnil-Garnier était de patronage laïque. Le curé payait une décime de cinquante-six livres. L'évêque Guillaume de Thieuville était seigneur du Mesnil-Garnier. Il y mourut en 1348 et fut inhumé dans l'église. Ses ossements ont été rapportés à Coutances (Voy. tom. I, p. 335)

Thomas Morand, baron du Mesnil-Garnier, fonda en cette paroisse, en 1619, un couvent de Dominicains de la réforme du P. Michaëlis, et un hospice, qui a peu survécu aux révolutions. Vendu comme propriété nationale, il fut acheté par un sieur Le Moine, qui l'exploita pour son compte. Il



a été fermé en 1859. Il est démoli. — Le couvent payait une décime de quinze livres. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

13. MESNIL-HUE. L'église Saint-Etienne-du-Mesnil-Hue était de patronage laïque. Le curé payait une décime de trente livres. — Cette paroisse eut une léproserie du même vocable de saint Etienne, dont il ne reste nul souvenir dans le lieu.

14. MESNIL-ROGUE. L'église Saint-Laurent-du-Mesnil-Rogue était de présentation laïque. La cure supportait une décime de vingt-cinq livres.

15. MESNIL-VILLEMEN. Vocable, saint Pierre. La présentation à la cure était alternative entre l'abbaye de Belle-Etoile et le seigneur. Le curé payait une décime de trente-quatre livres. Cette paroisse fut le berceau du saint prêtre Antoine Pâté, curé de Cherbourg, dont Trigan a écrit la vie. Il naquit en 1655 et mourut le 30 avril 1728.

16. MONTAIGU-LES-BOIS. L'église Saint-Martin-de-Montaigu-les-Bois était de présentation laïque. Le curé payait une décime de trente livres. Il y eut au manoir une chapelle sous le vocable de Notre-Dame, qui avait été fondée par Richard de Montaigu en 1249. Elle payait une décime de quinze livres.

17. SAINT-DENIS-LE-GAST. Dans les chartes des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, cette paroisse est toujours appelée *Sanctus Dionysius l'astatus*, ou *de Wasto*, ou encore *Sanctus Dionysius le Wast*; mais jamais *Junior*. A quel événement de guerre cette dévastation doit-elle être rattachée? Probablement ce fut l'œuvre d'une colonne normande. Saint-Denis-le-Gast était divisé en deux portions curiales; la grande portion, à la nomination du seigneur, payait une décime de quatre-vingt-cinq livres. La petite appartenait à l'hôtel-Dieu de Coutances. Elle payait quatre-vingts livres. — Il y eut une chapelle au manoir seigneurial. — Le saint Denis patron titulaire est l'évêque de Paris. Le chœur de l'église est du XI<sup>e</sup> siècle. La première pierre de la nef actuelle et des chapelles latérales qui l'accompagnent fut posée le 13 avril 1857. L'ouvrage fut achevé au mois de janvier 1859.

18. SOURDEVAL-LES-BOIS. L'église Saint-Job-de-Sourdeval était de présentation laïque. Le curé payait une décime de trente livres. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

19. VER. L'église Notre-Dame-de-Ver appartenait au chanoine de Gavray. (Voy. l'art. *Gavray*.) La cure était taxée à une décime de vingt-cinq livres. — L'église est au plus tard du XII<sup>e</sup> siècle. — Chapelle Sainte-Marguerite au lieu de Valençay, à la nomination du seigneur, et payant une décime de trente livres. — *Ver* signifie rivière, dit-on, en langue celtique. La paroisse est située au confluent de la Sienne et de la rivière d'Airou.

## CANTON DE LA HAYE-DU-PUITS.

1. La Haye-du-Puits. — 2. Appeville. — 3. Baudreville. — 4. Bolleville. — 5. Canville. — 6. Coigny. — 7. Cretteville. — 8. Denneville. — 9. Doville. — 10. Gerville. — 11. Glatigny. — 12. Houtteville. — 13. Lithaire. — 14. Mobec. — 15. Montgardon. — 16. Neufmesnil. — 17. Prétot. — 18. Saint-Nicolas-de-Pierrepont. — 19. Saint-Rémi-des-Landes. — 20. Saint-Sauveur-de-Pierrepont. — 21. Saint-Symphorien. — 22. Surville. — 23. Varengebec. — 24. Vindfontaine.

4. LA HAYE-DU-PUITS. Etymologie, la haye de la montagne. Dans le langage du moyen âge, une haye était une défense militaire en bois vif avec fossé et contre-escarpe. Dans le vieux langage, par toute la France, un *puy* est une montagne. Le Puy-de-Dôme est la plus haute montagne de l'Auvergne; à Paris, le puy Sainte-Geneviève est le point le plus élevé de la vieille ville. L'église Saint-Jean-Evangéliste de la Haye-du-Puits fut donnée à l'abbaye de Lessay en 1152 par Richard de la Haye, sénéchal de Normandie, avec la dime du tonlieu, et *decimam telonei*. On appelait tonlieu le droit perçu pour la mise en vente des marchandises sur la place de la foire ou du marché. Les étrangers payaient un droit plus élevé que les gens de la localité. — Le curé payait une décime de trente livres. — Le manoir féodal eut une chapelle Sainte-Marguerite, à la présentation du seigneur. — L'église a été reconstruite en 1851 sous la direction et par les soins de M. Croulebois, alors curé, et maintenant vicaire général. Elle a été consacrée le 9 décembre 1872. La paroisse était chef-lieu de doyenné. Elle avait une école de fondation ecclésiastique, payant une décime de cinq livres.

De Gerville s'est trompé dans son mémoire sur le château de la Haye-du-Puits : 1° en confondant les fondateurs de l'abbaye de Lessay avec les seigneurs de la Haye-du-Puits; 2° en confondant le château actuel, qui est une œuvre du XVII<sup>e</sup> siècle, avec le château fortifié, qui fut sur une motte et dont il reste un donjon.

2. APPEVILLE. La moitié de l'église Notre-Dame-d'Appeville fut donnée à la collégiale de Mortain par Robert, fils de Guillaume, vers 1120, avec sept acres de terre et la dime du fief qu'il y tenait du comte de Mortain. (Voy. l'art. *Neufmesnil*.) L'autre moitié avait été donnée à l'abbaye de Lessay par Richard-Turstin-le-Haudu, fondateur. La paroisse eut ainsi deux portions curiales : la grande, à la présentation du chapitre de Mortain, mais qui était revenue au seigneur, payait une décime de soixante-dix-huit livres; la petite, à la présentation de l'abbaye de Lessay, payait quinze livres; le curé recevait une pension de deux cents livres.

3. BAUDREVILLE. L'église Sainte-Marguerite-de-Baudreville fut donnée en partie, avec une portion des dîmes de la paroisse, à l'abbaye de Lessay au temps de la fondation par Guillaume de Baudreville; la seconde portion de la même église fut donnée à la même abbaye avant l'an 1126 par Ansketil de Claidis, Robert, son fils, et Alix, sa fille. — Le curé payait une décime de trente-huit livres. — La paroisse, annexée à Denneville en 1803, a été rétablie par ordonnance du 12 janvier 1820.

Il y eut un château à motte, dit de Taillefer, dont de Gerville ne parle point. Il était sous la mouvance de la seigneurie de Lithaire. Le chemin qui allait d'un château à l'autre existe encore en partie sur Bolleville et sur Saint-Nicolas, et s'appelle rue de Taillefer. En 1208, Robert Taillefer devait guet et garde au château de Lithaire.

4. BOLLEVILLE, sous le vocable de saint Pierre, était partagé en deux portions curiales, dont la première, dite la grande portion, était à la présentation du seigneur; la seconde relevait de l'abbaye de Blanche-Lande. Il n'y avait qu'un seul titulaire en 1790; mais la réunion n'était pas définitive. Il payait une décime de vingt-quatre livres. — L'abbaye de Lessay eut dans la paroisse un prieuré, sous le vocable de saint Clair, doté d'une grande étendue de terrain, et dont la chapelle existe, mais réduite à des usages profanes. Le prieur tenait le sixième rang au synode. — Il y eut, auprès du manoir d'Esturcasville, résidence des seigneurs du lieu, une chapelle Saint-Etienne, maintenant détruite. Elle avait des fondations et payait une décime de quinze livres.

Les traditions parlent d'une chapelle ès-Huguenots qui aurait existé dans le cimetière; mais ce ne serait qu'une chapelle paroissiale, sous le vocable de saint Pierre, dont ils auraient fait un usage momentané. Bolleville eut une léproserie, sous le vocable de sainte Marie-Madeleine, dont les biens et revenus furent réunis dès le xiv<sup>e</sup> siècle au prieuré Saint-Clair. La porte basse, et en partie le couloir, par laquelle les lépreux s'introduisaient pour assister aux offices, existe dans la muraille du chœur de l'église au midi. Le duc-roi Henri II donna une charte en faveur des lépreux de Bolleville; elle est datée de Carentan et souscrite du chancelier Thomas Becket.

Il n'y eut point de château à motte, à Bolleville. Les Bolvyl de la conquête d'Angleterre appartiennent plus probablement au Bessin. — Érigé en succursale le 28 août 1808.

5. CANVILLE. La cure de Saint-Malo-de-Canville était à la présentation du seigneur, après avoir appartenu pendant plusieurs siècles, depuis 1350 environ, à l'abbaye de Cérisy. Le curé payait une décime de cinquante-trois livres. Il y avait une chapelle au manoir seigneurial d'Olonde; le château-fort du même nom avait été démoli par ordre de Philippe-Auguste.

6. COIGNY. L'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul-de-Coigny fut donnée à l'abbaye de Lessay avec tous ses revenus et dépendances par les fondateurs, Richard-Turstin-le-Haudu et Eude-au-Chapeau. L'abbaye conserva les deux tiers des dîmes, mais le droit de présentation revint aux seigneurs. Il y eut une chapelle au manoir seigneurial. — Jadis on écrivait Coignies et on traduisait par *de Cuneis*. — Le curé payait une décime de vingt-deux livres.

7. CRETTEVILLE. L'église Notre-Dame-de-Cretteville (*Crettevilla*) fut donnée à l'abbaye de Blanche-Lande par le fondateur, Richard de la Haye-du-Puits. L'abbaye ne cessa de posséder le droit de présentation et les deux tiers de la dime. Dans les chartes, on trouve le nom de Cretteville traduit par ceux de *Quitrevilla* et *Crettavilla*. — Le curé payait une décime de quarante-six livres.

8. DENNEVILLE. L'église Saint-Rémi-de-Denneville était à la présentation de l'abbaye de Montebourg. Le curé payait une décime de quarante livres.

La paroisse Notre-Dame-d'Osmontville-la-Foliot fut annexée à celle de Denneville en 1803 et l'est encore, sans souci de son existence personnelle, car elle a laissé tomber son église en ruines. Cette église avait été donnée vers 1120 ou avant à l'abbaye de Lessay par Roger Foliot, avec la permission de Richard d'Avarreville, son suzerain. Le duc-roi Henri I<sup>er</sup> confirma la donation en 1126 et le pape Urbain III en 1186.

La famille Foliot a eu plusieurs branches tant en Normandie qu'en Angleterre. Gilbert Foliot, évêque de Londres de 1163 à 1187, était un des adversaires de saint Thomas Becket dans ses revendications contre Henri II. — Le curé d'Osmontville payait une décime de seize livres.

9. DOVILLE. L'église Saint-Martin-de-Doville fut donnée en 1105 à l'abbaye de Lessay par Robert de la Haye (du Puits), fils de Raoul, sénéchal du comte (Guillaume) de Mortain. En 1190, Odon, le bouteiller, seigneur de Lestre et d'Escaeleclif, partant pour la Terre-Sainte, donna l'église de Lestre et le mont d'Escaeleclif à l'abbaye de Blanche-Lande, du consentement de Richard du Hommet (connétable de Normandie), son suzerain. L'évêque Guillaume de Tournebu confirma la donation en 1192.

Le mont d'Escaeleclif, séparé par une profonde vallée du mont d'Estanklin, est le même que le mont de Doville ; mais ce n'est pas du bouteiller Odon que la paroisse a reçu son nom, il est antérieur. — Odon mourut probablement dans son pèlerinage, car Raoul de Lestre reconnut et confirma en 1195 la donation faite par son père. Odon et Raoul n'étaient que sous-tenanciers de Reginald (ou Renauld) du Rosel. — Il faut que les moines de Lessay aient laissé tomber l'église Saint-Martin, sans la relever, et que Blanche-Lande l'ait remplacée par la chapelle d'un ermitage qui se trouvait sur son terrain, ou qu'il soit intervenu arrangement entre les deux abbayes, car c'était Blanche-Lande qui gérait la cure au moyen d'un de ses religieux, ayant titre de vicaire de l'abbaye. — Le généreux et saint martyr Toulorge a été le dernier vicaire-curé de Doville. — La cure était taxée à une décime de trente livres. — De l'église d'alors il ne reste que le chœur, transformé en chapelle. Il a été bâti en 1840 une autre église en lieu plus accessible et plus central. — Il y eut une chapelle au manoir de la Cour-d'Aisy, fondée vers l'an 1220 par Robert des Moitiers, du consentement de l'abbé de Blanche-Lande et après contestation, parce que le fondateur refusait de reconnaître le droit de l'abbaye au patronage de la paroisse.

10. GERVILLE. L'église Saint-Pair-de-Gerville (*Guirvilla*) fut donnée à l'abbaye de Lessay par les fondateurs, Richard, dit Turstin-le-Haudu, et Eude-au-Chapeau, son fils. La cure payait une décime de trente-cinq livres. La paroisse fut annexée à Mobec à la suite du Concordat, puis érigée en succursale le 26 novembre 1826.

C'est la patrie du docte Charles Duhérissier de Gerville, décédé à Valognes le 26 juillet 1853 à quatre-vingt-quatre ans. La religion et la science se glorifient également de ses travaux. Il fut le père de cette génération de chercheurs et d'antiquaires qui ont révélé à elle-même la province de Normandie.

11. GLATIGNY. L'église Saint-Pierre-de-Glatigny, dîmes, aumônes et revenus, fut donnée à l'abbaye de Lessay, postérieurement à la fondation,

par Robert des Moitiers, Guillaume et Herbert, ses fils. Roger des Moitiers, leur héritier, confirma la donation par un acte de 1154.

La cure ayant été ainsi dépouillée des aumônes au profit de l'abbaye, l'évêque donna au curé un manoir sis dans le cimetière; probablement l'emplacement du presbytère actuel. — Il y a deux chapelles au manoir, desquelles une a été un temple protestant. — La cure était taxée à une décime de seize livres.

42. HOUTTEVILLE. L'église est sous le vocable de saint Sébastien. Le comte Robert, de Mortain, donna en toute propriété à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen le jour de la dédicace de l'église (1077), la paroisse de Houtteville (*Hultivillam*). L'évêque Geoffroi de Montbray souscrivit à la donation en ce qui concernait l'église. Le prieuré de Baupte ayant été fondé peu après par la même abbaye, l'église de Houtteville lui fut soumise, et le prieur de Baupte devint ainsi patron présentateur. — Le curé payait une décime de huit livres dix sous. — Annexée à Coigny en 1803, la paroisse de Houtteville recouvra enfin son indépendance en 1839, par ordonnance du 30 janvier. — Il y eut une chapelle dédiée à saint Vigor.

43. LITHAIRE. L'église est sous le vocable de saint Thomas. Le curé payait une décime de vingt-quatre livres. La baronnie de Lithaire était une de celles qui furent confisquées et réunies au domaine par Philippe-Auguste après la réunion de la province. Le seigneur avait conservé la propriété de l'église du lieu, puisque le pape et le roi purent en disposer; on ne la trouve d'ailleurs signalée dans aucun document antérieur. — Par une bulle en date du 5 août 1320, le pape Jean XXII concéda aux chanoines de la Sainte-Chapelle les églises de Lithaire, d'Aubigny et de Gréville, pourvu que le roi, alors Philippe-le-Long, y consentît. Ce fut Charles IV, successeur de Philippe-le-Long, qui remplit les intentions du pontife en 1322. Il stipula que les *vicaires* chargés par le chapitre de la Sainte-Chapelle de la desserte de ces paroisses, percevraient « sur les fruits, revenus et provenances des églises, des portions congrues, à régler par l'évêque diocésain, pour leur *sustentation*. » — avant cette donation, la cure était riche; le curé, dit le pouillé du *Livre-Noir*, rédigé en 1250, avait toutes les dîmes, tous les revenus de l'église et un manoir presbytéral. Il y avait aussi auprès du château une chapelle, pour la desserte de laquelle il recevait chaque année dix livres tournois par les mains du vicomte de Carentan. Cette chapelle était celle du château; elle existait environ cinquante pas plus bas, au nord-ouest du donjon, seule ruine survivante de l'antique forteresse.

La paroisse a eu les prieurés de Saint-Jacques-de-Brocquebeuf et de Saint-Michel-du-Bosc, dont nous avons parlé en leur lieu. Saint-Michel est transformé en une maison de fermier, Brocquebeuf en une maison de maître; la chapelle de celui-ci existe, réduite à usage profane. Brocquebeuf était en commende, et le dernier commendataire fut cet avide abbé de Bayane, à qui son abbaye de Cherbourg ne suffisait pas. Le prieur de Brocquebeuf, quand il y assistait, mais les commendataires n'étaient clercs que de la main, tenait le quarante-unième rang au synode. Ceux des prieurs et des curés qui ne répondaient pas à l'appel de leur nom et au nom desquels il n'était pas présenté des excuses, étaient taxés à une amende de six livres. — En outre, Lithaire eut, probablement, une maison ou une propriété appartenant aux Templiers.

au lieu nommé la Templerie, mais qui ne fut pas donnée aux Hospitaliers lors de la suppression de l'ordre, et, à ce que l'on croit, une léproserie au village de Fontenay.

L'école était de fondation ecclésiastique et payait une décime de trente sous; le prieur de Brocquebeuf, soixante-douze livres. Saint-Michel-du-Bosc n'était pas taxé. — Etymologie : *lit-hou*, mots saxons qui signifient haute demeure.

14. **MOBEC.** L'église Saint-Aubin-de-Mobec appartenait à l'abbaye de Lessay. On la trouve relatée pour la première fois, mais sans nom de donateur, sur la bulle confirmative de Urbain III en 1186. Elle ne l'est pas sur la charte de Henri II, supposée de la même année, mais probablement antérieure. La donation provenait d'un membre de la famille de Lepesse, qui eut la seigneurie de Mobec, car l'abbaye contraignit Jourdain de Lepesse à en donner reconnaissance par-devant Guillaume de Tournebu, qui monta sur le siège épiscopal en 1185. — Il y eut à Mobec une léproserie, dont les revenus furent probablement transférés à l'hospice de Saint-Sauveur-le-Vicomte, car cet établissement était chargé de l'entretien de deux pauvres de la paroisse. Mobec tire son nom du *bec* ou ruisseau qui le traverse. — Le curé payait une décime de quarante-quatre livres.

15. **MONTGARDON.** Sous le vocable de Notre-Dame. Lorsque Richard de la Haye-du-Puits fonda l'abbaye de Blanche-Lande, il lui donna « tout ce qu'il possédait à Montgardon; » mais l'église du lieu n'en faisait sans doute point partie, car la cure était à la nomination directe de l'évêque, en dernier lieu, et de présentation laïque au xv<sup>e</sup> siècle. Pendant l'occupation anglaise, Henri V présenta Jean Michel à la cure de Montgardon. — Le curé payait une décime de quinze livres. — Peut-être la montagne tire-t-elle son nom du Gardon (ruisseau) qui en descend vers le nord. Il n'y a jamais eu trace de fortifications. — La paroisse eut une chapelle Saint-Eloi, située dans le cimetière, dont il ne reste rien, et, au manoir de Canteloup, la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne, où fut fondée, à une époque très-ancienne, la confrérie du Scapulaire, dont la fête se célèbre maintenant à l'église paroissiale. — La nef est d'architecture romane. — La chapelle de Notre-Dame-du-Chêne payait une décime de vingt-quatre livres.

16. **NEUFMESNIL.** « Robert, fils de Guillaume (d'Apperville) donna à Saint-Evrault (de Mortain) et à la commune capitulaire la moitié de l'église d'Apperville en Cotentin, la dîme du fief qu'il tenait du comte Mortain, sept acres de terre, la quatrième partie de l'église de Gorges, une acre de terre avec la dîme de son fief (à Gorges) et l'église de Neufmesnil avec sept acres de terre et toute la dîme (de la paroisse), du consentement du comte Etienne. » (*Charte de la collégiale de Mortain.*) — (Etienne de Blois fut comte de Mortain de 1113 à 1135). La présentation à la cure était revenue de très-ancienne date au seigneur du lieu. Les maisons religieuses aimaient en général à ne considérer que le côté utile de chaque chose — L'église est sous le vocable de Notre-Dame et de sainte Anne. — Le curé payait une décime de vingt-trois livres.

L'église a été agrandie et presque entièrement reconstruite, en 1843, par les soins de M. Hervé Lempérière, maire de la commune. Les ossements des fondateurs de Blanche-Lande et ceux d'un grand nombre de personnes inhumées dans la chapelle de l'abbaye, qui allait être détruite définitivement en 1845,

furent recueillis également par ses soins et transférés dans le chœur de l'église de Neufmesnil en une sépulture commune, marquée par une pierre tombale, inscrite des noms qui purent être déchiffrés sur les monuments mutilés. On y lit ceux de Richard de la Haye et Mathilde de Vernon, fondateurs de l'abbaye, Jehanne d'Aisy, dame du Neuf-Mesnil; Pierre Quettier, sous-prieur, des abbés Robert Hamon, mort en 1300; Jean de Pittebout, mort en 1337; Thomas de Blanche-Lande, et non de Saint-Lo, comme dit la *Gallia Christiana*, mort en 1447; Nicolas Mulot, mort en 1483; Pierre Le Febvre, mort en 1509; Philippe Troussey, évêque de Porphyre, coadjuteur de Coutances, tué par les ligueurs le 25 mai 1590; Philippe Troussey, son neveu, et celui de Jérôme Prevost, mort en 1765. On voit à la muraille du chœur, du côté du nord, une belle pierre tombale qui servait de monument aux abbés Pierre Le Febvre, Pierre de Pittebout et Nicolas Mulot, provenant aussi de Blanche-Lande.

Neufmesnil fut érigé en succursale le 28 août 1808.

17. PRÉTOT. L'église Saint-Pierre-de-Prétot fut donnée à l'abbaye de Lessay par Robert de Prétot et Béatrix, sa femme, pour la dot de leur fils, qui se fit moine, plusieurs années après la fondation, mais du vivant du Conquérant, avec les dîmes et les aumônes, et tout ce qui leur appartenait. Or tout ne leur appartenait pas; car le chapitre avait un tiers des dîmes, et, d'autre part, Robert Estoc, chevalier, donna une seconde portion de la même église à Blanche-Lande au temps de la fondation. D'où il advint que la paroisse se trouva divisée en deux portions curiales : la grande portion, dite portion du roi était à la présentation de Lessay. Le curé dîmait et payait trente quartiers d'avoine à l'abbaye; le *Lirre-Blanc* dit vingt-neuf boisseaux; il était taxé à une décime de vingt-deux livres. Le curé de la petite était à la présentation de Blanche-Lande et ne payait que dix-huit livres. Il dîmait pareillement. L'église a conservé quelques détails d'architecture romane. — Il y eut une chapelle au manoir, maintenant convertie à des usages profanes. — Prétot veut dire habitation de pierre, du mot saxon *tot*, un domicile.

18. SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT. Il y eut de très-ancienne date, probablement dès l'époque à laquelle le culte de saint Nicolas prit une grande extension dans la Basse-Normandie, par suite de l'enlèvement de ses reliques de la main des Normands et de leur translation à Bari en 1087, un prieuré établi en ce lieu. Il fut uni en 1167 à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Ce prieuré avec ses terrains et ses droits forma une portion curiale à la nomination de l'abbaye. L'autre portion, moins considérable, demeura seigneuriale. Celle-ci payait une décime de vingt-six livres; la première, une décime de quarante-trois livres. — Il y eut dans la paroisse un prêche, connu sous le nom de la Chapelle-ès-Huguenots.

19. SAINT-RÉMI-DES-LANDES. Le droit de présentation à la cure de Saint-Rémi-des-Landes appartenait à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Le curé payait une décime de quarante livres. — Il y eut près de l'église une chapelle Saint-Christophe, réunie à la cure, dont il ne reste plus rien.

20. SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT était un prieuré dépendant de l'abbaye de Fontenelle. Là vécutrent les abbés Gui (Wit-laicus) et Gerbold, évêque d'Evreux, chapelain de la reine Bertrade, mère de Charlemagne; ils y mou-

rurent, mais furent reportés à Fontenelle. Le chœur de l'église, moins les ouvertures, paraît être de cette époque. C'est du prieuré de Pierrepont que le nom et le culte de saint Vandrille, abbé de Fontenelle, se sont propagés dans le pays. Le chœur a un prétoire en partie caché par le rétable.

A la restauration du culte chrétien après la conversion de Rollon, le vicomte du Cotentin Néel, ou peut-être plutôt Richard, son fils, attribua à l'abbaye de Saint Sauveur les biens non aliénés de l'ancien prieuré, conformément à ce qui se faisait d'ailleurs partout. En 1175, l'évêque Richard de Bohon confirma à Roger de Salmonville, sixième abbé de Saint-Sauveur, la propriété de l'église Saint-Sauveur-de-Pierrepont. — Le curé payait une décime de trente-deux livres. — La paroisse a eu les chapelles de la Sainte-Trinité et de Notre-Dame-du-More, c'est-à-dire du marais. Celle-ci est transformée en maison d'école.

21. SAINT-SYMPHORIEN. L'église fut donnée à l'abbaye de Blanche-Lande par le fondateur, Richard de la Haye-du-Puits; mais il paraît que l'abbaye de Lessay y avait des droits antérieurs ou en acquit, car une bulle du pape Urbain III confirma en 1186 la propriété de l'église Saint-Symphorien de la Haye-du-Puits à l'abbaye de Lessay. L'affaire s'arrangea entre les deux abbayes par une cession de droits consentie par l'abbé de Lessay, Pierre de Créances, en 1272.

Cette paroisse eut une chapelle dédiée à sainte Catherine, bien dotée et annexée à celle du château de la Haye-du-Puits; elle avait son chapelain, et le curé de Saint-Symphorien n'y pouvait dire messe sans le consentement du chapelain, sauf le jour Sainte-Catherine. — Elle eut en plus le prieuré Sainte-Marthe de Cottebrune, appartenant à l'abbaye de Blanche-Lande, fondé par Richard du Hommet, gendre de Richard de la Haye-du-Puits. On allait de loin en procession à Cottebrune invoquer sainte Marthe, pour obtenir de la pluie. On plongeait la statue de la sainte dans une fontaine voisine. La chapelle sert maintenant à des usages profanes. — Le prieuré payait une décime de cinquante-huit livres; la cure, une décime de vingt-quatre; mais non le curé, car il était à portion congrue; l'abbaye de Blanche-Lande recueillait toutes les dîmes.

Annexée à la Haye-du-Puits en 1803, la paroisse de Saint-Symphorien a vu son église fermée jusqu'en 1838; mais enfin l'existence lui fut alors rendue par une ordonnance du 19 mars.

22. SURVILLE. L'église Notre-Dame-de-Surville fut donnée à l'abbaye de Lessay en même temps que celle de Glatigny et par les mêmes donateurs; leur héritier, Roger des Moitiers, confirma la donation par un seul et même acte, en 1154. (Voy. l'art. *Glatigny*.) — La paroisse a eu sa chapelle ès-Huguenots, au manoir. — La cure payait une décime de vingt-deux livres. — Erigée en succursale le 28 août 1808.

23. VARENGUEBEC. Etymologie, le bec (ou ruisseau) de Vareng. Il se trouve non loin de là, à Bolleville, une habitation qui fut probablement la propriété ou le berceau de la même famille; savoir, la Varenagerie.

Déjà Guillaume de Baudreville avait donné à l'abbaye de Lessay, du vivant du Conquérant, une partie de l'église Saint-Martin-de-Varenguebec. Richard de la Haye-du-Puits et Mathilde de Vernon, son épouse, dame de Varenguebec, lui donnèrent le reste, ainsi que l'église de Saint-Michel-du-Bosc,



dite aussi chapelle de la Raulère. — L'abbaye donna cette même église au prieuré de Saint-Michel, lors de sa fondation, et elle devint ainsi la première église des religieuses. — La paroisse de Varenguebec a eu trois chapelles; une au manoir des Flories, toujours existante, une chapelle Saint-Gilles, au château, suffisamment dotée, avec un chapelain à la nomination du seigneur, et une chapelle dite Notre-Dame-du-Parc, dont le prieuré de Saint-Michel-du-Bosc avait les oblations. L'abbaye de Blanche-Lande fut construite en partie sur Varenguebec. Le curé payait une décime de quarante-deux livres.

La baronnie de Varenguebec, que nous avons vue aux mains de Raoul de Gacé, l'un des tuteurs de Guillaume-le-Bâtard, passa, à sa mort, dans la seconde branche de la même famille, dite de Reviere-Vernon, Mathilde de Vernon la porta en mariage à Richard de la Haye-du-Puits, le fondateur de Blanche-Lande. Gilette, leur fille, la porta en mariage à Richard du Hommet. Julienne du Hommet, dernière héritière, la porta en mariage à Robert de Mortemer, qui mourut en 1277. Jeanne, sa fille, la porta en mariage à Guillaume Crespin, maréchal de France. Jeanne, leur petite-fille, à Guillaume de Melun, comte de Tancarville. Des Tancarville, elle passa par un autre mariage dans la famille d'Harcourt. Jeanne d'Harcourt, dernière héritière, la légua en 1488 à François d'Orléans, son cousin. Léonor d'Orléans la céda en 1563 à François de Rothelin, son frère naturel, celui dont nous avons parlé à l'occasion du couvent de Saint-Michel-du-Bosc. François de Franquetot, duc de Coigny, l'acheta vers 1740. (De Gerville.)

24. VINDEFONTAINE. L'église de *Saint-Martin-en-Ondefontaine* fut donnée à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, lors de la fondation, par Guillaume d'Aubigny, Guillaume d'Orval et Philippe de Beaumont; Grégoire, fils de Roger Vire-Dent, y ajouta son droit de patronage et de présentation. Le patronage et la présentation redevinrent laïques au xv<sup>e</sup> siècle. — La paroisse eut une chapelle Saint-Laurent, annexée à l'église, dite aussi chapelle d'Ecazeville et payant une décime de neuf livres. La cure payait quatre-vingt-onze livres. — Une chapelle Notre-Dame-de-la-Salette a été fondée en cette paroisse en 1864. La première pierre fut posée le lundi de Quasimodo; la chapelle fut benite le 8 juin 1865 par M<sup>sr</sup> Bravard. Elle est très-fréquentée des pèlerins.

#### CANTON DE LESSAY.

1. Lessay. — 2. Angoville-sur-Ay. — 3. Anneville-sur-Mer. — 4. Bretteville-sur-Ay. — 5. Créances. — 6. Geffosse. — 7. La Feuillie. — 8. Lulno. — 9. Le Buisson. — 10. Millières. — 11. Pirou. — 12. Saint-Germain-sur-Ay. — 13. Saint-Patrice-de-Claids. — 14. Vesly.

1. LESSAY. Le mot latin *Eraquium* rend compte de la situation du lieu : le bord de l'eau. C'était une eau que la voie romaine de Cherbourg à Coutances traversait au moyen d'une chaussée. Le nom français Lessay a la même signification : le bord de la rivière d'Ay : lez-Ay. Mais le nom de la rivière d'Ay est lui-même la traduction du mot de basse latinité *aia*, l'eau; et le mot eau est une expression enjolivée depuis nos ancêtres, qui disaient *de l'iau*.

En 1056, Tursin-le-Haudu, c'est-à-dire le Sourd, et Eude-au-Chapeau

(*ad caputium*), son fils, fondèrent l'abbaye de Lessay dans la paroisse de Sainte-Opportune.

Il ne faut pas confondre Eude-au-Chapeau avec Eude-le-Panetier (*dapifer.*) Eude-au-Chapeau était membre de la famille royale d'Angleterre;

Anno milleno quinquageno quoque seno  
Eudo, *genus regum*, condidit Exaquium;

tandis que Eude, le panetier de Guillaume-le-Conquérant, et Raoul, le sénéchal des comtes de Mortain, étaient fils de Robert de Rye, sire de Saint-Clément. Le sénéchal Raoul était seigneur de la Haye-du-Puits.

« Ego Robertus de Haya, filius Radulfi senescalli, scilicet Roberti comitis Moritonii, nepos Eudonis, dapiferi Guillelmi regis. » (*Charte de Lessay*, apud *Gall. X. tianam. Instr.* col. 233.)

L'église Sainte-Opportune était de l'autre côté de l'eau, une bourgade s'était formée autour de l'abbaye, le passage était parfois impossible ou dangereux, le flot de la mer montant jusque-là; les moines avaient établi une vicairie dans leur église, pour parer à ces nécessités. Mais le service paroissial gênant la régularité de leurs offices, Jean de Courcé, vingtième abbé, demanda à l'évêque Guillaume de Thieuville, en 1337, l'autorisation d'élever une église sous le vocable de la Sainte-Croix, pour le service du bourg.

Après plus mûre réflexion, il crut préférable d'exhausser la chaussée, de rebâtir et d'agrandir l'église Sainte-Opportune, pour ne pas scinder la paroisse, ce qui fut fait.

Cette église fut démolie révolutionnairement en 1793, et depuis le rétablissement du culte, c'est la belle église de l'abbaye, consacrée sous le vocable de la Sainte-Trinité, qui sert de paroissiale.

En même temps que l'église Sainte-Opportune, il fut démoli une fort belle chapelle nommée Notre-Dame-de-la-Lande, dont la flèche élevée se voyait de fort loin et produisait un effet des plus pittoresques au sein de la vaste solitude. Elle avait été dédiée en 1228 par l'évêque Hugues de Morville. Un calvaire marque la place qu'elle occupa, dans la lande, au midi du bourg.

Le curé de Sainte-Opportune payait une décime de cent dix livres.

La chapelle de Notre-Dame-de-la-Lande payait douze livres.

2. ANGOVILLE-SUR-AY. L'église Sainte-Marie-d'Angoville fut donnée à l'abbaye de Lessay, quelques années après la fondation, par Gilbert de la Broche pour sa dot, en y prenant l'habit religieux, et du consentement de Eude et de Murielle, ses père et mère.

En 1103, Robert de la Haye, fils de Raoul, sénéchal du comte de Mortain, donna à l'abbaye de Lessay cette même église Sainte-Marie-d'Angoville; mais cette deuxième donation ne peut être qu'un titre nouvel; et le sire de la Haye avait droit de parler de la sorte en sa qualité de suzerain.

La paroisse a eu une chapelle Sainte-Anne-de-Grattechef, qui a été desservie jusque en 1789.

La cure était passible d'une décime de trente-cinq livres.

3. ANNEVILLE. L'église Saint-Samson-d'Anneville avait été donnée à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Guillaume Suen, et la donation avait

été confirmée en 1154 par l'évêque Richard de Bohon ; mais elle devint de nomination épiscopale au xiv<sup>e</sup> siècle par arrangement avec l'abbaye.

Cette paroisse s'appelle *Arnovilla* dans les chartes du moyen âge, à la différence d'Anneville-en-Saire, qui s'appelle *Anstecvilla*.

Le curé payait une décime de trente-quatre livres, quatre sous pour la chape à l'évêque, trois sous deux deniers pour la *circata*, vingt deniers tournois pour le Saint-Chrême ; il payait la moitié du droit de visite de l'archidiacre.

Anneville a été annexée à Geffosses depuis 1803 jusqu'au 26 novembre 1826.

4. BRETTEVILLE-SUR-AY. L'église Saint-Martin-de-Bretteville fut donnée à l'abbaye de Lessay par Robert de la Haye (du Puits) « fils de Raoul, sénéchal du comte de Mortain. »

La cure supportait une décime de vingt-neuf livres.

Cette prétendue donation, relatée dans une charte confirmative de Henri II, à la date de 1186, ne fut qu'un acte de suzeraineté ; la charte des donations de Robert de la Haye, datée de 1105, ne parle pas de Bretteville. On ne trouve pas le nom du véritable donateur.

5. CRÉANCES. L'église de la Sainte-Trinité-de-Créances fut donnée à l'abbaye de Lessay par le fondateur Richard, dit Turstin-le-Haudu. La cure payait une décime de dix-huit livres, aux frais de l'abbé, qui supportait aussi les frais de la visite archidiaconale ; le curé avait à peine de quoi vivre. La paroisse eut une chapelle Notre-Dame-du-Buisson, dont nous allons parler. L'antique église de Créances a été détruite, et la nouvelle, livrée au culte en 1840.

6. GEFFOSSES. L'église Saint-Samson-de-Geffosses était à la présentation de l'abbaye de Lessay pour la portion principale, et du roi, pour une seconde portion moins considérable. Il se trouve pour la grande portion une multitude de donateurs et à des époques diverses ; ce qui ne put provenir que d'une seigneurie tombée en quenouilles et émiettée — L'église Saint-Samson-de-Geffosses (*Ginefossa*) fut donnée en 1084 à l'abbaye de Lessay par Osmont de Feugères, pour la dot de Robert, son fils, qui se fit moine ; Roger d'Aubigny, leur suzerain, souscrivit à la donation. L'église Saint-Samson-de-Geffosses (*Gerroldi-fossa*) fut donnée un siècle plus tard à l'abbaye de Lessay par Richard, Arnoulf et Guillaume de Rollos (*Roullours*), Roger d'Aubigny, Jourdain des Champs, Guillaume du Pont et Clairembault de Gratot. Ce n'était pas tout ; restait une portion laïque, dont le propriétaire ne céda pas les droits, puisque Philippe-Auguste trouva encore quelque chose à confisquer après la réunion de la province.

Richard, Arnoulf et Guillaume de Rollos étaient fils de Richard de Rollos, seigneur de la Bloutière, qui avait épousé Isabelle, deuxième fille de Richard de la Haye, le fondateur de l'abbaye de Blanche-Lande. Les deux portions, parfois réunies, payaient une décime de cinquante-cinq livres. Les curés payaient en totalité le droit de visite de l'archidiacre.

Il y avait dans la paroisse une chapelle *de la Corneille*, qui payait dix-huit livres. L'église était desservie par le prieur de Pirou, sous la dépendance de Lessay. — La mer a recouvert à Geffosses des espaces occupés par beaucoup de ruines, ce qui a fait supposer, mais en vain, à des antiquaires, que la station romaine de *Legedia* avait été là. — Cette paroisse a donné naissance

à deux personnages ecclésiastiques de valeur très-différente : le docte abbé Pouret, auteur de l'article *Ecclesia Constantiensis* de la *Gaule chrétienne*, l'un des plus exacts et des mieux faits du grand recueil, et Louis-Charles Bisson, évêque du Calvados.

7. LA FEUILLIE. L'église Saint-Nicolas-de-la-Feuillie fut donnée à l'abbaye de Lessay en 1105 par Robert de la Haye (du-Puits), fils de Raoul, sénéchal du comte de Mortain. — La cure supportait une décime de trente-cinq livres. — Cette prétendue donation est un acte de suzerain confirmant ce qui a été fait par un vassal. (Voy. l'art. *Sainte-Marie-d'Audouville*.)

Le curé était si pauvre, qu'il recevait le Saint-Chrême gratis : aumône de dix-huit deniers. — Le *Livre-Blanc* marque dans la paroisse une chapelle dite de Pirou, dont le chapelain avait un trait de dîme valant soixante sous. Saint Louis eut dans la même paroisse une propriété, provenant, sans doute, d'une confiscation prononcée par Philippe-Auguste.

8. LAULNE. L'église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte-de-Laulne fut donnée à l'abbaye de Lessay vers 1105 par Guillaume de Bricqueville et Thomas, son fils, pour une portion. Une seconde portion fut donnée au chapitre environ un demi-siècle plus tard par Robert de Bricqueville. — Guillaume, abbé de Lessay, ambitionnant le titre de chanoine-honoraire de la cathédrale pour lui et ses successeurs, céda à cette fin le patronage de plusieurs églises à l'évêque Hugues de Morville en 1221, entre autres la part qu'il possédait en l'église de Laulne. Hugues de Morville la rétrocéda au chapitre, « sauf la vie et l'entretien du prêtre qui desservirait la paroisse. »

Nous trouvons à Laulne un exemple d'arrangements pris avec la paroisse, de sacrifices imposés et de réserves formées relativement à l'usage des chapelles domestiques, qu'il nous a semblé bon de recueillir, parce qu'il indique l'époque à laquelle la paroisse devint un être moral, vivant de sa propre vie et jouissant de droits définis. Robert de Laulne ayant construit une chapelle en son manoir, donna à la paroisse, pour obtenir l'autorisation d'y faire dire messe, quatre acres de terre, exemptes de servitude, plus de trois hectares ; il s'obligea à entendre une messe à l'église paroissiale les jours de Noël, les deux autres étant réservées pour sa chapelle, mais sans chant, Pâques, Pentecôte, et fête patronale, sa chapelle restant sans messe les trois derniers. C'était en 1225. Cette chapelle se nommait Notre-Dame-du-Chêne ; elle existe, ou plutôt elle a été remplacée par celle qui existe. Il y en eut dans la paroisse une seconde nommée Saint-Joseph-de-Bellefontaine. — Le curé payait une décime de vingt-deux livres. La chapelle de Notre-Dame-du-Chêne payait douze livres.

Laulne est la patrie de l'abbé Le Chevalier, avant la Révolution chanoine de Sainte-Opportune, à Paris, et depuis, professeur de langue latine et auteur de la prosodie qui est encore en usage dans les collèges. Il mourut à Paris en 1810.

9. LE BUISSON. Sainte-Geneviève-du-Buisson était avant la Révolution une chapelle dépendante de Créances, destinée à desservir un village isolé et très-écarté de l'église. Erigé en succursale par ordonnance du 24 avril 1847, le Buisson s'est construit une très-jolie église dans le style roman à plein cintre.

10. MILLIÈRES. L'église Saint-Etienne-de-Millières fut donnée à l'abbaye

de Saint-Taurin d'Evreux avec celles de Périers et de Vaudrimesnil par le duc Richard I, qui succéda à Guillaume-Longue-Épée en 942. Richard de Millières la détenait injustement en 1154, mais il la rendit à l'abbaye par l'intermédiaire de l'évêque Richard de Bohon. Richard-Cœur-de-Lion confirma en 1195 la donation de son grand ayeul. — La paroisse eut une chapelle privée au manoir et une chapelle Saint-Roch, existantes l'une et l'autre, plus une chapelle dite de l'Épinerie, dédiée à saint Willemer. L'une de celles-ci dut appartenir à une léproserie; car il y a un lieu qui se nomme la Maladerie. La cure payait une décime de cinquante livres.

Le nom de la paroisse provient de pierres milliaires placées sur son territoire, traversé par la voie romaine de Valognes à Coutances.

41. PIROU. L'église Saint-Martin-de-Pirou fut donnée à l'abbaye de Lessay par Guillaume et Richard de Pirou vers 1100 ou 1106, à condition que l'abbaye y fonderait un prieuré habité par trois moines au moins pour la desserte de la paroisse. L'évêque Raoul ratifia cette donation. Mais la fondation se trouva insuffisante, car le nombre de trois fut réduit à un seul en 1195 par l'abbé Thomas Le Forestier, du consentement de Guillaume de Pirou. Le château eut une chapelle, maintenant réduite à usage de grange. Elle avait des fondations et payait une décime de dix-huit livres. Le curé payait vingt-neuf livres. Il hébergeait l'archidiacre en visite; sa taxe s'élevait à dix-huit deniers pour le Saint-Chrême, dix sous pour la chape à l'évêque, trois sous pour la *circata*. — Les paroissiens reconstruisent présentement leur église (1876).

42. SAINT-GERMAIN-SUR-AY; jadis Saint-Germain-de-Fourqueville. L'église est un bon morceau de roman à plein cintre et à stylobates internes et externes. Le titulaire est saint Germain d'Ecosse, conquête et filleul de saint Germain d'Auxerre. Le saint missionnaire débuta par ce lieu dans sa mission apostolique le long du rivage de l'Océan jusqu'à Amiens; où il reçut la couronne du martyr et où il est honoré le 2 mai.

Le pays lui dut sa conversion et la délivrance d'un serpent qui était la terreur et la désolation de la contrée: sans doute un boa, placé là par les paysans comme python ou esculape. Le Sauveur avait dit de ses apôtres *Serpentes tollent*. Les pythons devinaient, les esculapes guérissaient les maladies.

Vers 1150, Richard de la Haye-du-Puits y fonda un prieuré sous l'obédience du Mont-Saint-Michel, en y attachant les revenus du fief de Fourqueville, et le chargea de desservir la paroisse. Le fief fut donné en toute propriété l'an 1225, et en 1280 des droits de juridiction et de coutume comme au Mont-Saint-Michel. — De prieuré-cure, Saint-Germain devint un prieuré simple, et la paroisse fut desservie par un curé à portion congrue; puis le prieuré tomba en commende. L'insatiable abbé de Bayane, déjà abbé commendataire de Cherbourg, fut le dernier prieur.

Le prieur de Saint-Germain tenait le second rang au synode. Il payait une décime de deux cent six livres. La cure payait quatorze livres. Il semble qu'en fondant ce prieuré, Richard de la Haye-du-Puits ait rendu à l'Eglise des biens qui lui avaient appartenu.

43. SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay environ l'an 1100 par Anquetil de Claiids (*Clei*) pour sa dot en se faisant moine du consentement de Robert, son fils, et de Alix, sa fille, sous le bon plaisir de Guillaume d'Aubigny, comte de Sussex, leur suzerain. La cure était redevenue

de patronage laïque en dernier lieu. Elle était taxée à une décime de vingt-neuf livres. — Il y eut au manoir une chapelle grevée de fondations, et dans la paroisse une école de fondation ecclésiastique : le prêtre chargé de tenir l'école et de desservir la chapelle payait une décime de neuf livres, dont cinq pour sa prêtrise. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

14. VESLY. L'église Saint-Pierre-de-Vesly fut donnée avec ses offrandes, aumônes, dîmes et revenus à l'abbaye de Lessay, environ l'an 1100, par Geofroi Estur, seigneur d'Esturcasville (à Bolleville) et de Vesly.

Il y eut en cette paroisse un préceptorat du Temple, membre de la commanderie de Valcanville, lequel fut partagé, lors de la suppression de l'ordre, entre l'abbaye de Lessay et les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ; mais Lessay eut une part beaucoup plus forte, car le commandeur de Valcanville ne recevait que quatre cents livres sur un revenu estimé quatre mille. Il y eut également les chapelles de Notre-Dame-de-la-Selle, Sainte-Avaubourg, Saint-Louis, Saint-Aubin et de Lepesse. Notre-Dame-de-la-Selle existe et est livrée au culte sous le nom de Notre-Dame-de-Consolation. Elle appartenait à la famille Le Poupet, qui eut la seigneurie de Vesly après les de Cérissay. La chapelle Sainte-Avaubourg ou Valburge, était celle de la commanderie ; on y apportait les enfants noués. La chapelle de Lepesse appartenait à la famille Sorin de Lepesse. Les chapelles Saint-Louis et Saint-Aubin sont entièrement détruites. — L'église de Vesly est belle, particulièrement le chœur. Il fut bâti en 1460 par Guillaume de Cérissay, grand bailli du Cotentin, général des finances de Louis XI. — Le curé payait une décime de cent livres.

#### CANTON DE MONTMARTIN-SUR-MER.

1. Montmartin. — 2. Annoville. — 3. Contrières. — 4. Grimouville. — 5. Hauteville. — 6. Hérengruerville. — 7. Hyenville. — 8. Lingreville. — 9. Montchaton. — 10. Regnéville. — 11. Orval. — 12. Quettreville. — 13. Tourneville. — 14. Trelly. — 15. Urville.

4. MONTMARTIN. L'église Saint-Martin-de-Montmartin était à la présentation de l'Abbaye-Blanche, sous la dépendance de Savigny ; mais elle redevint laïque au XIV<sup>e</sup> siècle ; l'abbaye avait les deux premières gerbes de la dîme et le curé la troisième. Il payait une décime de trente-neuf livres, dix sous pour la chape à l'évêque, vingt deniers pour le Saint-Chrême, dix-neuf deniers pour la *circata*.

Cette paroisse eut une foire très-célèbre dans toute la Normandie ; mais ayant été pillée par les Anglais en 1448, elle cessa, et il n'a pas été possible de la rétablir, malgré plusieurs tentatives. Guillaume de Bohon, seigneur de Montmartin, fit publier dans les pays voisins, jusqu'en Espagne et en Angleterre, avec l'autorisation de Charles VII, son rétablissement en 1450 ; la publication resta sans résultat. L'origine était à Agon, en vertu d'une concession de Jean-sans-Terre en faveur de Guillaume des Roches, seigneur d'Agon. Il lui accorda à titre de récompense de ses services deux foires, dont une à la Pentecôte, l'autre à la Notre-Dame de septembre.

L'antique église, qui était une œuvre du XI<sup>e</sup> siècle, a été démolie en 1840 et remplacée par l'église actuelle, dont la consécration se fit le 7 août 1842.

Le clocher, qui est au portail, repose sur les fondations de l'ancien, qui était central.

2. ANNOVILLE. La cure de Notre-Dame-d'Annoville était de patronage laïque. Le curé payait une décime de cent douze livres. En 1350, Annoville ne faisait qu'un avec Tourneville, et le curé d'Annoville-Tourneville payait une décime de cent trente livres, plus quatorze sous pour la chape à l'évêque, vingt deniers pour le Saint-Chrême et vingt sous deux deniers pour la *circata*.

3. CONTRIÈRES. L'église Sainte-Marguerite-de-Contrières fut donnée à l'abbaye de Saint-Lo par Guillaume de Tracy au XII<sup>e</sup> siècle, le duc-roi Henri II confirma cette donation. L'abbaye faisait desservir la cure par un vicaire perpétuel ou curé à portion congrue, lequel percevait une rente de vingt quartiers de froment et l'autelage. Il payait une décime de vingt livres.

La paroisse de Quesney est annexée à Contrières. L'église était sous le vocable de sainte Marguerite. Le curé payait une décime de douze livres. L'église avait été donnée à l'abbaye de Hambye par Foulques Paynel peu après la fondation. Le curé était taxé à dix deniers pour le Saint-Chrême, à douze pour la chape à l'évêque et à dix-neuf pour la *circata*.

4. GRIMOUVILLE. L'église Saint-Etienne-de-Grimouville (*Grimoldi villa*) était demeurée de patronage laïque. Le curé payait une décime de quarante livres, quatre sous pour la chape à l'évêque, huit sous pour la débite, vingt deniers pour le Saint-Chrême, trois sous deux deniers pour la *circata*. Il y eut dans la paroisse une chapelle Saint-Clair et une chapelle Saint-Laurent, qui avait la tierce gerbe de la dîme de Carantilly. La chapelle Saint-Clair payait une décime de dix-sept livres; la chapelle Saint-Laurent n'est pas taxée. — La paroisse fut érigée en succursale par décret du 28 août 1808.

5. HAUTEVILLE. L'église Notre-Dame-de-Hauteville appartenait à l'abbaye de Savigny. Le curé payait une décime de quarante livres.

Cette paroisse fut réunie à Montmartin après le Concordat, puis érigée en succursale par ordonnance du 26 novembre 1826. L'église avait été donnée à Savigny en 1186 par Philippe, fils de Robert de Hauteville, du consentement d'Etienne, son fils. Le curé avait la tierce gerbe de la dîme et l'autelage; il payait quatre sous pour la chape à l'évêque.

Les paroissiens ont entrepris la reconstruction de leur église; un nouveau chœur, avec les chapelles du transept, plus grand et plus beau que l'ancien, a été achevé et consacré en 1875; la nef doit être reconstruite à son tour à une époque peu éloignée.

6. HÉRENGUERVILLE. L'église Saint-Martin-de-Hérenquerville était de présentation laïque. Elle avait appartenu pour un quart à l'abbaye de la Luzerne, comme on le voit par une charte confirmative de l'an 1213 souscrite du pape Innocent III. Le patronage devint ensuite alternatif entre les abbayes de la Luzerne, du Mont-Saint-Michel et le seigneur du lieu, comme on le voit par une autre charte de l'an 1287 donnée par l'évêque Eustache, le cordelier. En 1572, le Mont-Saint-Michel était seul en possession du patronage, mais la Luzerne avait encore deux gerbes de la dîme; le curé avait le reste. — Il y eut une léproserie au village des Vages; le champ se nomme la Grande-Maladerie. — Le curé payait une décime de quarante-trois livres et six sous pour la chape à l'évêque. — Érigée en succursale le 28 août 1808.

7. **HYENVILLE.** L'église Saint-Patrice-de-Hyenville était demeurée de patronage laïque ; le curé avait toutes les dîmes ; il payait une décime de trente-cinq livres, cinq sous pour la chape à l'évêque. — Erigée en succursale le 28 août 1808.

8. **LINGREVILLE.** L'église de Lingreville fut donnée pour une portion au prieuré du Rocher, à Mortain, sous la dépendance de Marmoutiers, par le comte Robert de Mortain, en 1086. Une seconde portion fut donnée, en 1105 au même prieuré, par Guillaume de Camberton (*de campo Bernulf*). La troisième fut donnée en 1248 à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par Jeanne de Saint-Planchers. Jean d'Essey ratifia ce dernier acte en 1252. Celle-ci s'appelait la grande portion. Le curé payait une décime de quinze livres, trois sous six deniers pour la chape à l'évêque, dix deniers et une obole pour le Saint-Chrême, dix-neuf deniers pour la *circata*. Le curé de la petite portion, dite aussi de Notre-Dame, payait quatorze livres et la fabrique trente sous.

Les évêques eurent en cette paroisse une maison de campagne appelée le manoir de l'Oiselière, donnée par Geoffroi de Montbray, aliénée, en 1568, par Artur de Cossé, suivant l'autorisation du souverain-pontife. La chapelle ne fut pas conservée par les acquéreurs, car il n'en est pas fait mention au tableau de 1721. — Il y eut au château de la Bissonnerie une chapelle qui occupa un des pavillons de l'édifice. — Il y en a une au manoir, sous le vocable de saint Gaud, ouverte au culte et entretenue en bon état par le propriétaire, M. le baron Fremin du Mesnil. Elle possédait un trait de dîme dans la paroisse, et les chapelains étaient à la nomination alternative des familles Fremin du Mesnil et Le Courtois de Sainte-Colombe.

9. **MONTCHATON.** L'église Saint-Georges-de-la-Roque (*de Rocca*), à Montchaton, fut donnée à l'abbaye de Lessay en 1056 par les fondateurs, Richard, dit Turstin-le-Haudu et Emma, sa femme, avec une charruée de terre. L'abbaye aliéna ou laissa prescrire une partie de ses droits, car le patronage était redevenu laïque dès 1665 et peut-être avant. Elle n'avait plus que les deux tiers de la dîme ; le curé avait l'autre tiers, l'autelage, les noales et les aumônes. Il payait une décime de trente-neuf livres, et la fabrique vingt-une livres. Le curé était taxé à huit sous quatre deniers pour la chape à l'évêque.

Il y avait à Montchaton une chapelle Saint-Gilles, assez bien dotée, qui eut un chapelain jusqu'en 1792. Il payait une décime de vingt-quatre livres. Elle appartenait à la collégiale de Cléry. Il y en eut même une seconde, dépendante du manoir seigneurial. Celle-ci était dédiée sous le vocable de saint Etienne, et de collation royale. — Le château de la Roque fut confisqué par Philippe-Auguste sur Guillaume de Saint-Jean, puis vendu par Philippe-le-Hardi, en 1285, à Raoul de Breuilly, et enfin brûlé et démoli par les habitants du lieu en haine de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, qui l'occupait en même temps que celui de Regnéville. Charles en fit transporter les matériaux à Regnéville, pour fortifier celui-ci. Il n'a pas été rétabli ; mais un village de quatre cents maisons qui existait auprès, a péri. C'était pour la force et la beauté du site l'émule de celui de Gavray.

10. **REGNÉVILLE.** La cure de Notre-Dame-de-Regnéville demeura de présentation royale. Le curé payait une décime de vingt livres. Le *Livre-Blanc* mentionne en cette paroisse une chapelle sans revenus, sans autre indication, sinon qu'elle est au bord de la mer.



Le château de Regnéville, dont il reste une ruine si imposante, fut démoli en 1598 et en même temps ceux de Tombelaine, de l'Isle-Marie, de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Domfront, à la demande des Etats de Normandie. Il n'avait pas été construit par Charles de Navarre, comme l'a écrit mal à propos le savant de Gerville, puisqu'il fut confisqué par Geoffroi Plantagenet, longtemps avant cette date, sur Raoul de la Haye-Paynel, dans le cours des guerres de la succession du duc-roi Henri I<sup>er</sup>. Il n'a pu être élevé à une époque plus rapprochée que le temps de la minorité de Guillaume-le-Conquérant.

Le curé était taxé à cinq sous pour la chape à l'évêque, huit sous pour la débite, vingt deniers pour le Saint-Chrême, et trois sous pour la *circata*.

11. ORVAL. L'église d'Orval fut donnée à l'abbaye de Lessay avant la fin du x<sup>e</sup> siècle par Renauld d'Orval et Murielle, sa femme, qui était fille de Robert de la Haye-du-Puits, à condition d'y entretenir des religieux pour la desserte de la paroisse. — Des prés, des vignobles et une étendue suffisante de terrains accompagnant cette donation, l'abbaye y établit un prieuré et fit élever l'église actuelle, qui est dédiée à sainte Hélène. C'est une des plus remarquables du diocèse en fait d'églises de cette époque. Le prieuré était à l'angle sud-est du cimetière. Sous le chœur de l'église est une crypte-caveau qui servait à la sépulture des moines. L'ancienne église était dédiée à saint Léger; elle fut transformée en chapelle, et a subsisté jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle. Le prieuré devait distribuer aux pauvres de la paroisse du pain trois fois la semaine, au son de la cloche, jusqu'à concurrence de quatorze quartiers d'orge.

Quand l'abbaye n'eut plus assez de moines pour en mettre partout où elle en devait, elle se substitua un curé séculier, auquel elle fit une modeste part, et le prieuré devint une ferme. Le curé avait la cinquième gerbe, le quart des laines, la moitié des agneaux, le tiers des pommes et le tiers du bois de chauffage, non de la paroisse, comme on pourrait le croire à la lecture du *Livre-Blanc*, mais de la dîme que le prieuré prélevait. Il payait une décime de quarante-cinq livres, vingt deniers pour le Saint-Chrême, dix-sept deniers mançois pour la *circata*, quatorze sous pour la chape à l'évêque; la fabrique payait douze livres. — Il y eut à Orval, non loin du manoir d'Ymouville, une chapelle dédiée à saint Marc et à sainte Honorine, dite Chapelle du Plessis, médiocrement dotée, mais qui avait encore un chapelain en 1789.

Orval fut le berceau de saint Omer, évêque de Thérouanne.

12. QUETTREVILLE. Les revenus ecclésiastiques de la paroisse de Quettreville, et par conséquent la charge d'y pourvoir aux besoins du culte, furent donnés à l'abbaye de Savigny par Geoffroi de Montfort, peu après la fondation; mais il paraît qu'il n'aliéna pas la seigneurie, et que l'abbaye prit le bénéfice sans les charges; car la paroisse fut depuis partagée en deux portions, dont la première, ou grande portion, était à la présentation du seigneur, et la seconde à la présentation de l'abbaye de Saint-Lo. Elle lui avait été donnée en 1320 par Richard Malherbe, seigneur du Désert. Le curé de la grande portion n'avait que la sixième gerbe de la dîme, l'autelage et la moitié des menues dîmes; Savigny recueillait tout le reste. L'abbaye de Saint-Lo recueillait toutes les dîmes de la petite portion; elle laissait l'autelage au curé et lui servait une rente de dix-huit quartiers de froment. La grande portion était sous le vocable

de sainte Agathe, et la seconde sous le vocable de l'Annonciation de Notre-Dame.

L'abbaye de Saint-Lo eut à Quettreville un prieuré dit de Saint-Laurent, mais sans religieux dès 1675, car alors il n'était pas fait mention du prieur au synode. La chapelle était desservie par un prêtre séculier, et elle eut un chapelain jusqu'en 1789. — La paroisse eut une seconde chapelle, fondée au manoir sous le vocable de l'Annonciation par Ursin d'Anneville, seigneur du lieu, avec l'autorisation de l'évêque Geoffroi Herbert. Et plus anciennement une léproserie, dont il ne reste de souvenirs que dans quelques noms de lieu. — Le grand curé payait une décime de quarante-cinq livres, le petit curé, une décime de quarante livres. Celui-ci était seul taxé pour la chape à l'évêque; il payait sept sous.

13. **TOURNEVILLE.** Paroisse d'ancienne date, son église avait de la maçonnerie en arêtes; mais qu'on trouve presque toujours et sur le plus grand nombre des documents réunie à Annoville, sous le nom d'Annoville-Tourneville. On la trouve quelquefois seule sous le nom de Tourneville-le-Tot. Mais enfin elle a reçu une existence indépendante et définitive par l'ordonnance du 3 mai 1846, qui l'érige en succursale. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. Elle était à la présentation du seigneur, avait une fabrique séparée et une aumône de neuf vergées et demie de terrain (plus de deux hectares.) L'église actuelle a été commencée le 3 mai 1851 et terminée en 1856.

14. **TRELLY.** L'église est sous le vocable de saint Germain; elle appartient de très-ancienne date à l'Eglise de Coutances: la bulle du pape Eugène III donnée à l'évêque Algare en 1145 en fait mention: *Trelly avec ses appartenances*. La charte de Philippe V en 1319, plus explicite, dit « Trelly avec l'église, les moulins et tout ce qui en dépend. » Outre l'église, c'est encore la seigneurie; et en effet « le fief de Hugues Meurdrac à Trelly » relevait de l'Eglise de Coutances. Mais depuis, il dut y avoir aliénation: car la paroisse avait son seigneur dans les derniers siècles, et il présentait à la cure. Le curé payait une décime de quatre-vingts livres, et six sous quatre deniers pour la chape à l'évêque. La paroisse eut deux chapelles, une à la terre de la Motte, qui est en ruines, l'autre au manoir, en bon état d'entretien. Celle-ci fut restaurée et rétablie, en 1408, par Guillaume Meurdrac, échanson de Charles VI, seigneur de Trelly, et Guillaume Meurdrac le jeune, seigneur de Contrières, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste et de sainte Catherine... à charge à l'hôtel-Dieu de Coutances d'y faire acquitter trois messes par semaine, et une aux fêtes de saint Jean-Baptiste, auxquelles fêtes il devait y avoir matines, messe à notes et vêpres.

A Trelly est annexée la paroisse de Saint-Louet-sur-Sienne, dont le pénitencier de la cathédrale était curé, seigneur et patron. La cure supportait une décime de quatre-vingt-un livres cinq sous.

Saint-Louet est mentionné sur la charte de Philippe V avec l'église et deux moulins. La paroisse a laissé misérablement tomber son église.

15. **URVILLE.** L'église est sous le vocable de saint Etienne. Le chanoine prébendé du lieu était seigneur et patron présentateur. Au titre de seigneur, il eut, tant que durèrent les justices seigneuriales, juridiction temporelle et spi-

rituelle sur les hommes de sa prébende et la disposition des biens de ceux qui mouraient *ab intestat* ; non qu'il pût se rien attribuer à lui-même, mais il disposait. Il jugeait sans appel, et sans qu'aucun juge pût distraire de son tribunal aucune affaire. Il en était de même des chanoines prébendés de Trelly, de Saint-Louet-sur-Sienne et de Muneville. Le curé d'Urville-le-Chanoine, ainsi appelait-on la paroisse, pour la distinguer des deux autres du même nom, était à portion congrue ; il payait une décime de douze livres. — La paroisse d'Urville, annexée à Grimouville, a été érigée en succursale par ordonnance du 26 novembre 1826.

#### CANTON DE PÉRIERS.

1. Périers. — 2. Baupte. — 3. Feugères. — 4. Gonfreville. — 5. Gorges. — 6. Lastelle. — 7. Le Plessis. — 8. Marchésieux. — 9. Nay. — 10. Saint-Germain-sur-Sèves. — 11. Saint-Jores. — 12. Saint-Martin-d'Aubigny. — 13. Saint-Sébastien-de-Raids. — 14. Sainte-Suzanne.

1. PÉRIERS. L'église Saint-Pierre-de-Périers fut donnée à l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux avec celles de Vaudrimesnil et de Millières par le duc Richard I<sup>er</sup>, qui mourut en 996. Le duc-roi Richard-Cœur-de-Lion confirma cette donation en 1195. L'évêque Hugues de Morville la confirma à son tour et y ajouta les dîmes de la paroisse ainsi que le titre de chanoine-honoraire de la cathédrale en faveur de l'abbé de Saint-Taurin avec honneurs et privilèges, sauf le droit de prendre part aux élections faites en chapitre. — Dès lors, l'abbaye fonda un prieuré dans le voisinage de l'église et la fit desservir par un religieux. De très-longue date il n'y avait plus de religieux au prieuré en 1789 ; l'église était desservie par un curé séculier à la présentation de l'abbaye. Elle se contentait de percevoir les dîmes de la paroisse et le loyer du prieuré ; le lieu se nomme la Moinerie. — Le curé payait une décime de cinquante livres, dix sous pour la chape à l'évêque et quatre sous pour la *circata*.

L'église est en partie de l'époque de la donation. Le duc Richard, donateur, se dit aussi fondateur. — Il y eut dans la paroisse les chapelles Saint-Jacques-de-Basmareq, fondée en 1711 au lieu où est la mairie, de la Bouvière et de la Huchonnière.

Périers a un hospice d'ancienne date, plus riche que ses besoins ; enrichi de beaucoup de rentes d'Eglise par le gouvernement directorial, pour avoir logé et soigné des soldats de la République. — Cette paroisse fut le berceau du cardinal Raoul de Grosparmi, ministre du roi saint Louis. Le cardinal eut un neveu du même nom qui fut évêque d'Orléans. — Périers tire son nom de deux *chemins perrés*, ou voies romaines, qui le traversaient, 1<sup>o</sup> la voie d'*Alaunia* à *Cosedia*, 2<sup>o</sup> un embranchement de celle-ci à la voie d'*Alaunia* à *Augustodurum*, rejoignant près de Carentan.

2. BAUPTÉ. L'église est sous le vocable de saint Martin. Eude, panetier (*dapiifer*) de Guillaume-le-Conquérant, vicomte d'Avranches, en reconnaissance d'une guérison qu'il avait obtenue par l'intercession de saint Etienne, donna à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen toute la part qui lui appartenait de la paroisse de Baupte (*Balta*). L'évêque Geoffroi de Montbray confirma la donation en ce qui concernait l'église, environ l'an 1084 ; mais ce n'était pas

celle qui existe, car elle était sous le vocable de sainte Marie. Renault d'Orval en possédait une part, qu'il céda peu après à Gislebert, troisième abbé, qui siégea de 1079 à 1101, au prix de deux cent cinquante livres. Dès lors l'abbaye y fonda un prieuré, qui fut chargé de la desserte de la paroisse. Prieuré-baronnie connu depuis sous les noms de saint Etienne et de prieuré du Frêne (*de Fraxino*). Il y eut deux chapelles, une dédiée à Notre-Dame, la seconde appelée Sainte-Marguerite-du-Frêne et, plus anciennement, une chapelle Saint-Martin, qui était à l'angle du cimetière et qui est détruite depuis longtemps. Quand l'abbaye n'eut plus assez de moines pour en mettre dans tous ses prieurés, elle se substitua des vicaires perpétuels ou curés à portion congrue, et réunit la baronnie de Baupte à ses autres propriétés. Dès le xvii<sup>e</sup> siècle, il n'est plus fait mention de prieurs de Baupte ni d'autre taxe que celle du curé. — Il payait une décime de quatre-vingt-dix livres; ce qui fait supposer que l'abbaye lui laissait des moyens d'existence outre sa pension. — L'étymologie se tire du mot scandinave *balt*, qui veut dire un lieu environné d'eaux. La prononciation a changé quand les *métals* sont devenus des métaux et les *oiseis* des oiseaux.

3. FEUGÈRES. L'église Saint-Pierre-de-Feugères fut donnée à l'abbaye de Lessay, quelques années après la fondation, par Guillaume d'Aubigny, du consentement de Roger, son fils. — La paroisse a deux chapelles d'antique fondation : Notre-Dame-de-l'Huis-Ouvert, ainsi nommée de ce que la porte ne ferme jamais à la clef, et Sainte-Barbe, à laquelle on va processionnellement aux Rogations. — Le curé était à portion congrue; il payait une décime de dix-sept livres dix sous. Au xiv<sup>e</sup> siècle, il avait une part des dîmes, des oblations et des droits sur les revenus des chapelles. Mais les abbayes faisaient leurs conditions. On voit aux taxes qui lui incombaient, qu'il prenait rang parmi les grands curés : dix sous pour la chape à l'évêque, trois sous pour la *circata*, seize sous pour la débite; il payait, de moitié avec l'abbé, l'honoraire de la visite archidiaconale.

4. GONFREVILLE. L'église Saint-Manvieu-de-Gonfreville était de présentation laïque; mais l'abbaye de Blanche-Lande et l'hôtel-Dieu de Coutances avaient les dîmes de la paroisse. — Après avoir payé une décime de trente-deux livres, la cure n'était plus taxée qu'à dix-huit en 1721.

5. GORGES. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. La paroisse était divisée en trois portions curiales : la première à la présentation du roi, en vertu de confiscation prononcée par Philippe-Auguste contre Thomas de Gorges, qui opta pour l'Angleterre après la réduction de la Normandie. La seconde, dite de Camprond, était à la présentation du seigneur du lieu; la troisième, dite de Lepesse, à la présentation de l'abbaye de Blanche-Lande. — On peut juger du revenu proportionnel des curés par les chiffres suivants. La première portion payait une décime de quarante livres; la seconde, quarante-cinq livres, et la troisième, trente-huit livres. — Il y eut deux chapelles, appelées Sainte-Anne-des-Marais et Saint-André. Sainte-Anne était de nomination royale, elle existe et est entretenue; Saint-André payait une décime de douze livres, dix-sept livres pour les trois cinquièmes en 1721. La fabrique de Gorges payait quinze livres.

La paroisse de Saint-Germain-la-Campagne est annexée à Gorges depuis

1803 et le supporte patiemment. La cure était de nomination royale; le curé payait une décime de vingt-huit livres.

6. LASTELLE. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. La cure avait été précédemment divisée en deux portions, dont une de nomination royale. Pendant l'occupation anglaise, en 1418, Henri V, roi d'Angleterre, ordonna à son lieutenant en Normandie de lui présenter un prêtre pour la deuxième portion de la cure de Lastelle. On voyait deux croix sur le même socle dans le cimetière; peut-être en signe de ce partage. Les deux portions étaient réunies dès le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. La première avait été donnée à l'abbaye de Lessay par Roger d'Aubigny vers la fin du xi<sup>e</sup> siècle. — Nonobstant, la présentation appartenait au seigneur en dernier lieu. Le curé payait une décime de quarante-six livres. — Érigée en succursale par ordonnance du 26 novembre 1826.

7. LE PLESSIS. L'église Saint-Cyrin-du-Plessis fut donnée à l'abbaye de Lessay par Robert de la Haye-du-Puits en 1105. Ce saint Cyrin est le compagnon de saint Clair (voy. l'art. *Sainte-Marie-d'Audouville*). — Il y avait dans la même paroisse une seconde église ou chapelle, dédiée à saint Ermeland, dit vulgairement saint Erbland, représentant probablement une maison religieuse sous la dépendance de l'abbaye d'Aindre, antérieure à l'invasion normande, fondée, à ce que l'on croit, par saint Ermeland; Richard, dit Turstin-le-Haudu, et Eude-au-Chapeau, son fils, l'avaient donnée avec ses dépendances à l'abbaye de Lessay au moment de la fondation. — L'abbaye y établit un prieuré. Le prieur avait le trente-septième rang au synode; mais il n'y sistait guère pendant les deux derniers siècles, car c'était un commendataire. Il payait une décime de cinquante livres. Il y a en outre une chapelle appelée Sainte-Anne-des-Bois, d'ancienne fondation. — Le curé du Plessis payait une décime de dix-huit livres.

Un plessis était une première fortification de bois vif, épines entrelacées autour d'un château. Celui du Plessis, dont on voit encore les ruines, fut confisqué ainsi que le château du Plessis-Grimout, dans le Bessin, par Guillaume-le-Bâtard, et démoli à la suite de la bataille du Val-ès-Dunes. Il n'a pas été relevé. Grimout, son propriétaire, mourut dans les fers en 1048 environ. — L'antique église a été démolie; une nouvelle, située en lieu plus central, a été construite du 3 mars 1850 au 22 mars 1851.

8. MARCHÉSIEUX. Prononciation du pays, *Marschus*; du saxon *marsch*, un pays marécageux; *huus*, une habitation. — L'église Saint-Manvieu-de-Marchésieux appartenait au prieuré du lieu, lequel était sous la dépendance de l'abbaye de Cormery, près Tours. Le prieuré, du nom de Saint-Manvieu, desservit d'abord la cure, puis la fit desservir par un vicaire perpétuel, qui avait la table et le logement au prieuré, s'il lui convenait, une acre, soit quatre vergées de terre, en aumône, deux boisseaux de froment à la mesure d'Aubigny, qui était de vingt-quatre pots pour le froment, soit quarante-six litres, la dîme de trois fiefs, les menues dîmes du reste de la paroisse, les novales, et le tiers des oblations. Ce vicaire-curé payait une décime de vingt-huit livres; celle du prieur est marquée à cent cinquante-sept livres pour les trois-cinquièmes en 1721. — Le prieur de Marchésieux était appelé le vingt-unième au synode; mais, de longue date, ce n'était plus que pour mémoire, car le prieuré était en commende depuis le xv<sup>e</sup> siècle. Les commenda-

taires n'y venaient pas ; payaient-ils les six livres d'amende ? Il ne reste rien du prieuré que l'église paroissiale.

9. NAY. L'église Saint-Pierre-de-Nay était à la nomination directe de l'évêque. Le curé payait une décime de soixante livres. — Il y a eu dans la paroisse une chapelle Saint-Côme, qui était unie à la cure, et une chapelle Saint-Corneille-de-Compiègne en un champ où il se rencontre beaucoup de sarcophages de tuf sans inscription et à couvercle bombé. Quel motif de dévotion rendit, à une époque ignorée, ce champ un lieu privilégié de sépulture ? — Il existe dans le cimetière paroissial une pierre tumulaire, également sans inscription, supportée à ses deux extrémités, que l'on croit être celle d'un curé, et qui est l'objet d'une singulière superstition, les fiévreux viennent passer par-dessous en se traînant, pour trouver la guérison. Et l'on attribue à ce prétendu curé la prétendue histoire de Bérenger emporté à Rome et rapporté par le diable dans l'espace d'un matin. — La paroisse a été érigée en succursale par ordonnance du 12 janvier 1820.

10. SAINT-GERMAIN-SUR-SÈVES. Précédemment, Saint-Germain-le-Vicomte. La cure était de patronage laïque. Le curé payait une décime de quarante-cinq livres. Le manoir eut sa chapelle particulière.

La paroisse de Sainte-Marie-du-Buisson est annexée à Saint-Germain. Elle était également de patronage laïque. Le curé payait une décime de vingt-quatre livres. Il ne reste rien de l'église.

11. SAINT-JORES. Au XI<sup>e</sup> siècle, Saint-Georges-de-Prétot. Richard, dit Turstin-le-Haudu, et Eude-au-Chapeau donnèrent une portion de l'église à l'abbaye de Lessay en 1056. L'autre portion fut donnée en 1107 par Richard de Réviers à la collégiale de Néhou. D'où il arriva que la paroisse eut deux curés ; et c'est peut-être ce qui rend raison des deux croix sur un même socle qu'on a vues longtemps dans le cimetière et au bord du Chemin-Perré. Mais l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de laquelle dépendait la collégiale de Néhou, échangea sa portion avec Lessay, qui devint ainsi unique propriétaire, ce qui supprima une des portions. Toutefois, le prieuré de Saint-Ermeland ayant une extension en Saint-Jores, Saint-Sauveur en devint propriétaire en 1167, et l'échangea en 1202 avec Blanche-Lande, par-devant l'évêque Vivien et l'archidiacre Hugues Neret (Hugues de Morville). Cela donna à cette dernière abbaye un trait de dîme dans la paroisse et le patronage. — Le curé payait une décime de trente livres. — Saint-Jores a une chapelle sous le vocable de sainte Marie, qui a été fondée en 1819. Il y en eut une plus anciennement au manoir. — A la fin le patronage était redevenu laïque.

12. SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY. L'église Saint-Martin-d'Aubigny fut donnée à la Sainte-Chapelle par le pape Jean XXII en même temps que celles de Lithaire et de Gréville (Voy. à ces art.) sauf le consentement du roi, qui en avait reçu le patronage en 1225, de Marie, comtesse de Pontivi. C'était en 1320 ; Charles-le-Bel ratifia la donation en 1322. Le curé avait la moitié des grosses dîmes, des noales, les menues dîmes de toute la paroisse, les oblations de l'église, et vingt-quatre quartiers de froment, du don de Guillaume (d'Aubigny), comte d'Arondel, à percevoir sur les moulins d'Aubigny, de Mame et de Roart. — Deux chapelles, plus anciennes, avaient déjà cessé d'exister ; une chapelle Saint-Léonard existait alors, elle était unie à la cure,

sans rien rapporter au curé, qui était pourtant obligé de la desservir. Elle a été démolie vers le milieu du dernier siècle. — Il y avait eu dans la même paroisse une commanderie de l'ordre du Temple, dont les biens furent donnés à la Sainte-Chapelle à cette occasion, ou l'étaient déjà. On croit que le chœur de l'église est l'œuvre des chevaliers. — Il y eut depuis lors au manoir une chapelle dédiée sous le vocable de saint Clair. — Le curé payait une décime de vingt-sept livres, dix sous pour la chape à l'évêque, trois sous pour la *circata*, dix-huit sous pour la débite, dix-huit deniers pour le Saint-Chrême.

La paroisse Saint-Christophe-d'Aubigny est annexée depuis 1803 à Saint-Martin. Elle en avait été détachée depuis le XIII<sup>e</sup> siècle; car alors l'église n'était encore mentionnée qu'à titre de chapelle. (*S. Christophori capella.*) La cure était de nomination royale. Le curé payait une décime de onze livres dix sous. Il ne payait rien pour la *circata*, rien pour la chape à l'évêque.

13. SAINT-SÉBASTIEN-DE-RAIDS. *Raiz*, une rivière en langue saxonne, de même en scandinave. La cure était de présentation laïque. Le curé payait une décime de vingt-sept livres, trois sous pour la chape à l'évêque, trois sous pour la *circata*, dix-huit deniers pour le Saint-Chrême.

14. SAINTE-SUZANNE. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay en 1056 par Richard, dit Turstin-le-Haudu, fondateur. Le curé payait une décime de trente livres. En dernier lieu, la cure était revenue à la présentation du seigneur. — Etablie en succursale par ordonnance du 26 novembre 1826.

#### CANTON DE SAINT-MALO-DE-LA-LANDE.

1. Saint-Malo-de-la-Lande — 2. Agon. — 3. Ancteville. — 4. Blainville. — 5. Boisroger. — 6. Brainville. — 7. Gouville. — 8. Gratot. — 9. Heugueville. — 10. La Vendelée. — 11. Le Homméel. — 12. Linverville. — 13. Montcarville. — 14. Montsurvent. — 15. Servigny. — 16. Tourville.

1. SAINT-MALO-DE-LA-LANDE. L'église était de présentation laïque. Le curé payait une décime de trente livres; il était seul décimateur. La cure avait dépendu de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers au XIII<sup>e</sup> siècle, ensuite de l'abbaye de Saint-Paul-de-Cormery au XIV<sup>e</sup>. Le curé était taxé à cinq sous pour la chape à l'évêque, vingt deniers pour le Saint-Chrême et vingt-huit deniers pour la *circata*.

2. AGON. Agon veut dire un lieu environné d'eaux. (*Aqua*, en basse latinité *aigua*. A Vains, les rochers d'Agon sont presque toujours sous l'eau. — En l'an 913, Rollon donna à l'évêque Thierry la moitié d'Agon en même temps que Saint-Sauveur de Rouen. Cette donation se trouve confirmée dans la charte de 1319 donnée par Philippe-le-Long. La cure était à la présentation du chanoine prebendé d'Agon et du prieur de Saint-Lo de Rouen, alternativement. L'église est sous le vocable de saint Evroult. Le curé payait une décime de cinquante livres.

Il y a à Agon une chapelle qui tire son nom du manoir de Coutainville. Elle est sous le vocable de saint Christophe. Il y en eut une plus ancienne, maintenant en ruines, dédiée à sainte Anne et à sainte Madeleine,

fondée en 1177 par le seigneur du lieu avec la permission de l'évêque Richard de Bohon.

3. ANCTEVILLE. Sous le patronage de la Chaire Saint-Pierre. La cure était à la fin de présentation laïque, après avoir appartenu à l'abbaye de Saint-Paul-de-Cormery, au diocèse de Tours. Le curé payait une décime de soixante-quatorze livres, quatre sous tournois pour la chape à l'évêque, trois sous deux deniers pour la *circata*, vingt deniers pour le Saint-Chrême et sept sous quatre deniers pour la débite.

La fête principale est la Saint-Méen, le 21 juin et le dimanche suivant. Il s'y fait un grand concours des personnes atteintes de cette éruption purulente que les médecins appellent *psora*, et le peuple le mal Saint-Méen. Il y a dans le cimetière une fontaine Saint-Méen. Suivant les traditions locales, l'abbé Méen, *Mecennus*, aurait eu des relations avec ce pays et l'aurait visité. Saint Méen, abbé de Gaël, au diocèse de Dol, disciple de saint Samson, mourut le 21 juin 665.

4. BLAINVILLE. Sous le vocable de saint Pierre et le patronage du grand-chantre de la cathédrale. La noble famille dont cette paroisse tire son nom, est connue dans nos annales : Jean Blain, seigneur de Blainville, gouverneur de Falaise pendant la minorité du duc Guillaume-le-Bâtard, reçut ce prince à Falaise après sa fuite de Valognes, et le servit avec dévouement. — Blainville avec le moulin et ses dépendances est relaté, dans la bulle d'Eugène III adressée à l'évêque Algare, parmi les propriétés de l'Eglise de Coutances. La charte de Philippe-le-Long dit : « Blainville avec l'église, toutes les terres et les salines. » Cette propriété était engagée et l'évêque Geoffroi de Montbray l'avait dégagée ; elle appartenait donc à l'église cathédrale de plus ancienne date.

Il y a à Blainville une chapelle Notre-Dame et Saint-Philbert, vulgairement Notre-Dame-de-Filbec, dont la fondation remonte à l'an 1050 ; le bâtiment actuel est plus moderne ; le grand-chantre devait y célébrer ou faire célébrer deux messes la semaine et le curé une. Cette chapelle, qui faisait partie du fief de Gonnevillle, est demeurée en grand renom parmi les marins. Le curé de Blainville n'était que vicaire de la chantrerie ; il payait une décime de quinze livres ; la fabrique, une décime de trente sous.

5. BOISROGER. L'église Saint-Nicolas-de-Boisroger était à la présentation du prieur. Le curé payait une décime de douze livres, trois sous pour la chape à l'évêque, trois sous pour la *circata*, vingt-deux deniers pour le Saint-Chrême, un tiers du droit de visite de l'archidiacre ; le prieur payait les deux autres tiers et la moitié des deniers du Saint-Chrême. — Etabli en succursale le 28 août 1808.

Le prieuré de Boisroger, fondé vers l'an 1140 ou 1145, dépendait de l'abbaye de Bénédictins de Cormery. Le prieur était seul décimateur du Homméel et de Boisroger ; il tenait le treizième rang au synode et payait une décime de soixante-douze livres.

6. BRAINVILLE. L'église Saint-Aubin-de-Brainville était de présentation laïque. Le curé payait une décime de cinquante-cinq livres, trois sous pour la chape à l'évêque, trois sous pour la *circata* et vingt deniers pour le Saint-Chrême. — Etabli en succursale le 28 août 1808.



7. **GOUVILLE.** L'église Saint-Malo-de-Gouville fut donnée à l'abbaye de Savigny par Gervaise de Say, femme de Geoffroi de Montfort; la donation fut confirmée par le duc-roi Henri II, par acte délivré à Valognes; les chartes sont sans date. — Jeanne de Montfort, dame du lieu, fonda en 1358 une chapelle au manoir sous le vocable de Notre-Dame, à la desserte de deux chapelains, lesquels seraient à la nomination du seigneur. — Le curé payait une décime de dix-huit livres. Les deux chapelains payaient chacun vingt-quatre livres. — Gouville était partagé en deux portions curiales au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle; le seigneur du lieu présentait à la première, l'abbé de Savigny à la seconde.

8. **GRATOT.** Jadis Girard-tot, l'habitation de Girard, et c'est la véritable étymologie. *Thot* est un mot saxon qui veut dire famille. Guerard est le même nom que Girard. En 1251, Guerard était seigneur de Gratot; il donna à Jean d'Essey le patronage de Nicorps. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. — La cure était divisée en deux portions; la seconde avait été à la présentation de l'abbaye de Montebourg; quoique les deux curés fussent décimateurs chacun en leurs portions, égales en étendue, le curé de celle-ci était moins bien partagé, parce qu'il était chargé de certaines redevances envers l'abbaye, notamment d'une rente de douze quartiers de froment et une livre de gingembre, payables au jour Saint-Michel. En dernier lieu, elle était revenue à la présentation du seigneur et son titulaire devint le plus favorisé, si on en juge par la différence des décimes: il payait trente-huit livres, et le titulaire de la première portion, seulement trente-une. La fabrique payait vingt livres. Le curé de la première portion payait dix deniers pour le Saint-Chrême; celui de la seconde, dix deniers, et les deux ensemble, dix-huit deniers pour la chape à l'évêque, dix-neuf pour la *circata* et six sous huit deniers pour la débite. — La paroisse eut les chapelles de la Madeleine, de Saint-Maur et l'ermitage Saint-Gerbold, vulgairement Saint-Girbou. Il reste des ruines de l'ermitage. Au temps de la ligue, frère Gilles de Saint-Joseph, ermite de Saint-Gerbold, cultivait les lettres. Il dédia à Louis d'Argouges, seigneur de Gratot, un poème intitulé *La Trompette de l'Union*. Il n'y avait ni chapelles ni ermitage en 1350.

9. **HEUGUEVILLE.** L'église Saint-Pierre-de-Heugueville fut donnée pour une portion à l'abbaye de Lessay, vers 1080, par Renault d'Orval. Robert de la Haye-du-Puits, et Guillaume, chapelain du roi, celui-là même qui périt au naufrage de la *Blanche-Nef*, donnèrent l'autre portion vers 1100 ou 1105. — Heugueville fut une des paroisses cédées à l'évêque Hugues de Morville par l'abbaye en échange du titre de chanoine-honoraire, concédé à l'abbé. Hugues de Morville la céda au chapitre en 1236, et le chapitre l'érigea en prébende. Le curé était simplement vicaire perpétuel du chanoine prébendé. Il payait une décime de seize livres, huit sous pour la chape à l'évêque, dix sous pour la débite, dix-neuf deniers pour la *circata*, vingt deniers pour le Saint-Chrême.

10. **LA VANDELÉE.** L'église Saint-Sébastien-de-la-Vandelée fut donnée pour les deux tiers au chapitre par l'évêque Jean d'Essey, élu en 1250. En dernier lieu, le seigneur était seul présentateur. Le curé avait la moitié des dîmes, et le chapitre l'autre moitié. Le curé payait une décime de vingt-cinq livres, le tiers des droits de visite de l'archidiacre, trois sous tournois pour la chape à l'évêque et vingt deniers tournois pour le Saint-Chrême.

11. LE HOMMÉEL. L'église Notre-Dame-du-Homméel était de présentation laïque, après avoir été sous le patronage du prieur de Boisroger au xiii<sup>e</sup> siècle, et de l'abbaye de Cormery au xiv<sup>e</sup>. Les dîmes de la paroisse appartenaient au prieur de Boisroger. Le curé payait une décime de vingt-sept livres, six sous pour la chape à l'évêque, trois sous deux deniers pour la *circata*, la moitié du droit de visite de l'archidiacre et vingt deniers tournois pour le Saint-Chrême.

La paroisse avait été annexée à celle de Gratot en 1803 ; mais elle a été rétablie à titre de succursale par une ordonnance du 26 décembre 1843. L'église a conservé quelques portions de maçonnerie en *opus spicatum*.

12. LINVERVILLE. L'église Saint-Ouen-de-Linverville était de présentation laïque. Le curé payait une décime de soixante livres, trois sous pour la chape à l'évêque et vingt deniers pour le Saint-Chrême. La paroisse fut annexée à celle de Gouville en 1803 ; elle a été rétablie à titre de succursale par ordonnance du 15 février 1843.

13. MONTCARVILLE. L'église Notre-Dame-de-Montcarville était de présentation laïque. Le curé payait une décime de cinquante livres. — La paroisse fut annexée à Gouville en 1803 ; elle a été rétablie à titre de succursale par décret du 4 juillet 1873.

14. MONTSURVENT. L'église Saint-Martin-de-Montsurvent était à la présentation de l'abbé de Saint-Calais (*Carilefus*), au diocèse du Mans. En dernier lieu à la nomination de l'évêque. Le curé payait une décime de soixante-deux livres, deux sous pour la chape à l'évêque, vingt deniers pour le Saint-Chrême, dix-neuf mançois pour la *circata*. Le sou *manseau* valait un sou et demi.

15. SERVIGNY. L'église Saint-Jean-Baptiste-de-Servigny était de présentation laïque. Le curé était seul décimateur. Il payait une décime de trente-cinq livres, deux sous pour la chape à l'évêque et dix deniers pour le Saint-Chrême. La paroisse fut annexée à Ancteville en 1803 ; une ordonnance du 2 février 1820 la rappela à l'existence.

16. TOURVILLE. L'église Notre-Dame-de-Tourville appartient primitivement à l'abbaye de Lessay ainsi qu'un fief dans la même paroisse ; elle est relatée dans la bulle confirmative des propriétés de l'abbaye donnée par le pape Urbain III en 1186. Mais l'abbaye dut la céder plus tard à la Luzerne ; car, pendant les derniers siècles, Tourville était un prieuré-cure de cette dernière abbaye desservi par un religieux. Le prieur-curé avait le trentième rang au synode. — La paroisse a une chapelle Saint-Germain, dite chapelle aux Jacquets, fondée par Germain Jacquet vers 1475. — Le prieur de Tourville payait une décime de trente livres.

#### CANTON DE SAINT-SAUVEUR-LENDELIN.

1. Saint-Sauveur-Lendelin. — 2. Camprond. — 3. Hauteville-le-Guichard. — 4. La Roudehaye. — 5. Le Lorey. — 6. Mesnilbus. — 7. Montcuit. — 8. Monthuchon. — 9. Muneville-le-Bin-gard. — 10. Saint-Aubin-du-Perron. — 11. Saint-Michel-de-la-Pierre. — 12. Vaudrimesnil.

1. SAINT-SAUVEUR-LENDELIN. L'église est sous le vocable de saint Laurent. La cure était partagée en quatre portions, dont les trois premières à la présen-

tation du roi; la quatrième, à la présentation de l'abbaye de Lessay. L'abbaye tenait cette quatrième portion de la libéralité de Guillaume d'Avranches, dit une charte souscrite de la main du duc-roi Henri II en 1186. — La charte de Philippe-le-Long confirmative des propriétés de l'Eglise de Coutances à la date de 1319, rend compte du surnom de la paroisse « *terram unius aratri in villa S. Salvatoris, quæ dicitur fuisse Adelinæ.* » Mais quelle est cette Adeline? peut-être la femme du duc Richard III, qui reçut en dot le comté de Coutances.

L'église de Saint-Sauveur-Lendelin est une de celles que l'abbaye de Lessay céda à l'évêque Hugues de Morville en échange du titre de chanoine-honoraire, qu'elle postulait en faveur de ses abbés. Mais il dut intervenir d'autres arrangements dans la suite; car l'abbaye jouissait encore en dernier lieu du droit de présentation à cette portion. — Les trois portions du domaine du roi furent réunies en 1777. Elles payaient ensemble une décime de cent vingt-neuf livres. La portion de Lessay payait trente-sept livres. Les quatre curés, et en dernier lieu les deux curés, défrayaient seuls la visite de l'archidiacre, et donnaient des rétributions égales pour la débite, la *circata*, etc.

L'église de Saint-Sauveur-Lendelin a été restaurée et transformée pendant les années 1863, 1864 et 1865.

2. CAMPROND. L'église Saint-Pierre-de-Camprond était de présentation laïque. Le curé payait une décime de trente-quatre livres, dix-huit deniers pour le Saint-Chrême, six sous pour la chape à l'évêque, trois sous pour la *circata*. — Le vrai nom, l'ancien nom est Canron; peut-être du mot danois *scaur*, une hauteur. (Voy. l'art. *Belval*, pour la chapelle).

3. HAUTEVILLE-LE-GUICHARD, maintenant la-Guichard. L'église Notre-Dame-de-Hauteville demeura de patronage seigneurial. Le curé payait une décime de cinquante-cinq livres, dix sous pour la chape à l'évêque, trois sous pour la *circata*, dix-huit deniers pour le Saint-Chrême.

Là fut le berceau des célèbres conquérants de la Pouille et de la Calabre, fondateurs du royaume de Naples. Le surnom de la paroisse lui vient de Robert, l'un d'eux, ainsi appelé soit de l'obliquité de son regard, soit de la finesse de son esprit. Tancrede, leur père, était, dit-on, un pauvre gentilhomme! Pas si pauvre, car ses fils n'auraient pu courir le monde et faire la guerre en si bel et si nombreux équipage. — Leur château était à motte. Il était situé à deux cents mètres environ au nord de l'église; une douve large et profonde l'environnait; le presbytère actuel, avec cours et jardins, en occupe en partie l'emplacement. La douve a été comblée à une date inconnue au moyen des terres de la motte et des débris du château. Des fouilles opérées en 1854 par M. l'abbé Lecaplain, chanoine, et alors curé de la paroisse, tant en vue du prolongement du chœur de l'église, que pour trouver des eaux potables et établir un puits à l'usage du presbytère, ont mis à nu sur plusieurs points le fond de cette douve, à cinq mètres de profondeur, avec ses vases et tous les débris des ustensiles de ménage que les gens du lieu jettent dans une pièce d'eau. Le château s'appelait Cave, et c'est encore le nom du domaine qui en dépendait. Cave est l'appellation d'une petite ville du royaume de Naples, à une lieue de Salerne. — Masseville, en parlant de ce castel, indique dans son voisinage une antique chapelle appelée du nom de Notre-Dame-des-Bois.

4. LA RONDEHAYE. La paroisse Notre-Dame-de-la-Rondehaye était partagée

en deux portions curiales, l'une et l'autre à la nomination du roi. Elles payaient chacune trente-huit livres de décimes; mais elles furent réunies au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle; elles l'étaient en 1721, et n'ont plus été séparées. Alors l'école était tenue par un prêtre nommé maître Jean de la Londe; il payait, à ce titre, une décime de dix livres; ses confrères de la même paroisse, au nombre de cinq, ne payaient que cinq livres chacun. — Les deux curés étaient sujets à la visite de l'archidiacre une fois l'an; ils payaient par ensemble vingt-quatre deniers pour la chape à l'évêque, dix-neuf mançois pour la *circata*, vingt deniers pour le Saint-Chrême, six sous pour la débite.

5. LE LOREY. L'église Saint-Martin-du-Lorey était de patronage laïque. Le curé payait une décime de quatre-vingt-dix livres, et la fabrique huit livres. La paroisse tire son nom d'une famille de Lore, qui en avait la seigneurie et dont plusieurs membres sont souscrits aux chartes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Cette famille projeta des branches en diverses provinces. Ambroise de Lore fut un des plus braves capitaines de Charles VII; après avoir fait essayer maints échecs aux Anglais, il entra à Orléans avec Jeanne d'Arc, pendant que Dunois faisait une sortie du côté opposé. Le convoi qu'il introduisit, les six mille hommes qu'il amenait, l'héroïne et l'aide de Dieu changèrent la face des choses. Le revenu du curé était évalué à cent dix livres en 1350, somme considérable pour le temps; mais il avait toutes les dîmes et tous les revenus de la cure, moins douze livres appartenant à la chapelle de Belval, un presbytère et six vergées d'aumônes.

6. MESNILBUS. (*Mesnilum Buye.*) L'église Notre-Dame-du-Mesnilbus était de présentation laïque. Le curé payait une décime de quatre-vingt-une livres. Il y eut une chapelle au manoir, à la nomination du seigneur, le chapelain était rétribué d'une rente de quinze livres; le curé en avait les offrandes estimées à un quartier de froment en 1350. — Rétablie en succursale par ordonnance du 26 novembre 1826.

7. MONTCUIT. L'église Saint-Martin-de-Montcuit était de présentation laïque. Le curé payait une décime de treize livres, et la moitié des droits de visite de l'archidiacre. — Il y eut une chapelle dans la cour du manoir; elle est réduite à usage de bûcher. — Etabli en succursale le 28 août 1808. — L'église, sauf le clocher, a été reconstruite, achevée et bénite en 1846.

8. MONTHUCHON. L'église Saint-Martin-de-Monthuchon était à la nomination directe de l'évêque: Hugues de Morville en avait reçu le patronage en 1212 de la part de Richard de Creully. — Il y eut auprès de l'église un ermitage auquel sa chapelle, dédiée à saint Lubin, a survécu longtemps; mais elle n'existait plus elle-même à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et la fondation de l'ermitage était postérieure à 1350. Il en existe une au château. — On trouve le nom de cette paroisse écrit au moyen âge *Mons-Hugonis* et *Mons-Huxon*; c'est celui-ci qui paraît être le bon. — Le curé payait une décime de vingt-quatre livres en 1721, quatre sous tournois pour la chape à l'évêque, trois sous deux deniers pour la *circata*, vingt deniers pour le Saint-Chrême, sept sous quatre deniers pour la débite.

9. MUNEVILLE-LE-BINGARD. La paroisse tire son surnom d'une éminence nommée le Bingard, d'où la vue s'étend sur de grands espaces vers le nord-

ouest. L'église est sous le vocable de saint Pierre. Le curé payait une décime de cent soixante-dix livres. La cure était de présentation royale, par suite des confiscations de saint Louis. Ce monarque acheva l'œuvre commencée par Philippe-Auguste, quoique avec plus de générosité; car il permit aux familles expatriées de disposer de leurs domaines, ne se réservant que les droits honorifiques; mais il leur fallut définitivement opter.

Le vaillant et généreux martyr de la Révolution, Pierre-Adrien Toulorge, guillotiné à Coutances le 13 octobre 1793, était né en cette paroisse le 4 mai 1756. Il a été érigé un monument à sa mémoire, en 1868, dans une des chapelles de l'église. Tardif mais juste hommage à celui qui aima mieux mourir que mentir.

10. SAINT-AUBIN-DU-PERRON. Cette paroisse a reçu son surnom de la famille Davy du Perron, dont fut le grand cardinal, et la date en est fort récente. Aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, c'était Saint-Aubin-de-la-Pierre; auparavant, Saint-Aubin-d'Aubigny et Saint-Aubin-près-Aubigny: en 1176, l'évêque Richard de Bohon confirma à l'abbaye de Blanche-Lande la propriété de l'église de « Saint-Aubin-près-Aubigny. » Elle avait été donnée à un demi-siècle de là par Guillaume d'Aubigny. Le curé payait une décime de trente-quatre livres, onze sous pour la débite, quatre sous pour la chape à l'évêque, trois sous pour la *circata*, dix-huit deniers pour le Saint-Chrême. — La paroisse eut les chapelles Notre-Dame-de-l'Auney, sur le fief de ce nom; Sainte-Avoie, sur le fief de Virville, et Saint-Jean, sur le fief de la Heuzardière, fondée en 1330 par Siméon de la Heuzardière, qui la dota de douze livres de rentes. Elle fut desservie par des titulaires jusqu'en 1790. Elle existe.

11. SAINT-MICHEL-DE-LA-PIERRE. La cure était de nomination royale. Le curé payait une décime de cinquante livres, trois sous pour la chape à l'évêque, autant pour la *circata* et dix-huit deniers pour le Saint-Chrême.

12. VAUDRIMESNIL. L'église Saint-Manvieu-de-Vaudrimesnil fut donnée à l'abbaye de Saint-Taurin, d'Evreux, en même temps que celles de Millières et de Périers, par le duc Richard I, « fils de Guillaume, duc des Normands (fils de Rollon), fondateur. » La donation fut confirmée en 1195 par le duc-roi Richard-Cœur-de-Lion. L'évêque Hugues de Morville dut la dégager des mains de l'abbaye; car il la donna au chapitre en 1236, et depuis cette époque le chapitre en a joui jusqu'à la fin. Le curé payait une décime de quatorze livres, trois sous pour la *circata*, deux sous pour la chape à l'évêque. — Etabli en succursale le 28 août 1808.



## ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

## CANTON DE MORTAIN.

1. Mortain. — 2. Bion. — 3. Fontenay. — 4. Le Neufbourg. — 5. Rancoudray. — 6. Romagny. — 7. Saint-Barthélemi. — 8. Saint-Clément. — 9. Saint-Jean-du-Corail. — 10. Touchet. — 11. Villechien.

1. MORTAIN. Etymologie : *mor*, de grosses roches, en terme de marine, des mornes ; *town*, un gros village ; ces mots sont saxons. En latin du moyen âge, *Moretonium*, *Moritonium* et *Moritolum*. Il n'y faut chercher nulle antiquité romaine, pas même une voie. La position était bonne pour un poste avancé de Saxons : inaccessible de tous côtés, avant la création des voies nouvelles, avec une forêt profonde pour refuge. — En fait d'antiquités celtiques, il reste sur la montagne de *la Mont-Joie*, comme on dit à Mortain, un Jupiter de pierre brute, image de celle que Rhée fit dévorer à Saturne.

La contrée fut évangélisée par saint Evroult, c'est une tradition constante ; il y éleva un établissement, un de ses quinze monastères peut-être ; il est, de temps immémorial, patron du lieu. Cet établissement est représenté, nous le croyons, par le prieuré du Rocher, maintenant hospice de la ville de Mortain ; et ce qui nous induit à le penser, c'est que le prieuré préexiste à toute histoire : là était la cure de la ville ; là était un clerc nommé Norgot, qui administrait les choses religieuses de la part des Bénédictins de Marmoutiers, avant la fondation de la collégiale. Saint-Evroult de Lisieux était aussi une abbaye de Bénédictins ; les Normands l'avaient détruite ; Marmoutiers en avait recueilli les épaves. Le comte Robert fit de Norgot un chanoine de sa collégiale et réunit son bénéfice ; Marmoutiers réclama, les chanoines ne voulurent plus recevoir Norgot qu'en qualité de chanoine d'honneur. Robert fut obligé de créer une nouvelle prébende. Quand Robert sut mieux ce qu'était le Rocher, il le dota de manière à lui donner une bonne et indépendante existence.

Guillaume II, fils de Robert, en fit même un établissement rival de la collégiale ; il le favorisa ; le Rocher reçut de tous côtés dons et aumônes, dîmes et traits de dîmes. Avant la fin du xii<sup>e</sup> siècle, il avait, outre la paroisse de Mortain, le patronage des paroisses de Romagny, Touchet, Bion, Saint-Brice et Saint-Martin-de-Landelle, Servon, Roncey, Grimouville, la moitié de Lingreville, Mesnil-Rainfray, Juvigny, Sacey, Aucey, Argouges.

Le prieuré maintenait avec énergie ses droits de paroisse sur toute la ville de Mortain ; la collégiale voulut en vain faire une paroisse indépendante *intra muros* ; il fut réglé en 1137, à Rouen, présence du roi Etienne, de l'archevêque et de l'évêque d'Avranches, que les chanoines auraient un cimetière de faveur pour eux et les clercs de la collégiale ; mais que tous les morts de la paroisse *Saint-Evroult* seraient présentés à l'église *Sainte-Marie-du-Rocher*, indépendamment de tel service religieux célébré à la collégiale. Le prieuré

était alors à l'apogée d'une vraie splendeur : le comte Guillaume s'était arrangé avec l'abbaye de Marmoutiers, pour y avoir constamment vingt moines. L'archevêque Eudes Rigaud n'en trouva plus que dix, lors de sa visite. La décadence se produisant de tous côtés à la fois ; il finit par se contenter de la paroisse *extra muros*. Le prieur était chargé par la fondation de distribuer trois boisseaux de seigle chaque semaine *aux pauvres de Mortain*. Mais quand la paroisse Saint-Evrout se fut séparée. Quand le prieuré renonça à être cure ! Quand il fut mis en commende ! Les commendataires et les pauvres : Allons donc ! Ils avaient accepté un bénéfice et non une charge.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, l'église Sainte-Marie-du-Rocher fut divisée par le milieu ; un bout garda le nom de Sainte-Marie et servit à l'usage des quelques moines qui y étaient encore ; l'autre bout, sous le vocable de saint Eloi, servit de paroissiale, avec un curé séculier, qui eut pour revenu l'autelage et pour aumônes un presbytère et les deux versants supérieurs de la montagne de l'Ermitage. La paroisse ne fait plus qu'un avec Saint-Evrout ; il reste de l'église le clocher.

Mortain eut divers établissements religieux dont il nous faut faire une brève mention. 1<sup>o</sup> L'Abbaye-Blanche, fondée au Neufbourg et transférée à Mortain dès 1120. A la Révolution, la ville de Mortain y plaça son hospice ; deux des anciennes religieuses y rentrèrent pour soigner les malades et, en mourant au chevet des malades, mourir chez elles. M<sup>sr</sup> Dupont-Poursat l'acheta au prix de trente mille francs, pour en faire un petit séminaire. M<sup>sr</sup> Daniel l'a reconstruite en partie ; M<sup>sr</sup> Bravard a achevé les constructions. Il reste, des édifices commencés en 1120, des cloîtres à plein cintre et les piliers de la tour centrale, dont le clocher fut démolé par la foudre en 1814 ; peut-être même la partie principale de l'église.

2<sup>o</sup> Une léproserie, dite de Mortain, à laquelle le fisc royal payait quelques rentes, mais située hors de Mortain. Il en reste une chapelle dont nous parlerons à l'article de Romagny. Elle fut unie à l'hospice de Mortain par Pierre-Daniel Huet.

3<sup>o</sup> L'hospice. Il fut fondé en 1348 par un bourgeois nommé Guillaume Le Soterel, avec deux lits d'abord en faveur des pauvres de passage, et établi vis-à-vis le grand portail de l'église. Le fondateur continua de le doter peu à peu, de façon qu'il pût aussi recevoir des malades, et même entretenir un chapelain à résidence. Un legs de cinquante mille livres, fait en 1773 par une demoiselle Michelle de Fleury, permit d'acquérir au prix de vingt mille livres les bâtiments et l'église du prieuré de Sainte-Marie-du-Rocher. Le commendataire vendit la commende ; mais la ville en profita pour y établir un hospice. L'évêque Pierre-Augustin Godard de Belbeuf y unit celui de Sainte-Anne, fondé par Le Soterel, et les revenus de la chapelle Saint-Michel.

4<sup>o</sup> L'ermitage. Sur le point le plus élevé et le plus pittoresque de la montagne qui domine la ville du côté de l'est, à deux cent cinquante-quatre mètres d'altitude, des ermites avaient fixé leur demeure dans un temps ancien, mais sans date, pour être plus rapprochés du ciel et contempler la grandeur de Dieu dans l'immensité du spectacle. Il n'y en avait plus depuis un temps également incertain, lorsqu'un clerc du diocèse de Chartres, nommé frère Nicolas de Bréville, vint s'y fixer de nouveau en 1613. Il devait avoir une dizaine de successeurs jusqu'en 1774, que mourut le dernier, le frère Pierre Gaillard, cordelier, de Granville. Dans ce dernier intervalle, la chapelle, dé-

diée à saint Michel, fut dotée d'une foire qui se tenait le jour de l'octave de la fête de saint Michel, et enrichie d'indulgences par Clément XI en faveur de ceux qui la visiteraient. La Révolution détruisit tout, chapelle et ermitage. M. Lucas-Girardville, curé de Mortain, maintenant vicaire-général, fit relever, en 1852, cette chapelle qui rappelle de si pieux souvenirs, et qui est l'ornement d'un site de beauté admirable. — Mais la principale richesse de Mortain, c'est le corps de saint Firmat, qui repose dans l'église entre deux colonnes en face de l'autel dédié sous son vocable. Il n'a pas même de tombeau. La ville l'oublie; elle ne se souvient plus des miracles de salut et de préservation qu'il a obtenus de Dieu en sa faveur.

La collégiale avait seize prébendes : 1° Le Doyenné, 2° la Chantrierie, 3° la Théologale ou prébende de Gorron, 4° première de Husson, 5° deuxième de Husson, 6° de Mesnil-Gilbert, 7° de Reffuveille, 8° de Montigny, 9° de Beuzeville, 10° de la Sablonnière, 11° de Touchet, 12° de Notre-Dame-de-Tinchebray, 13° de Saint-Pierre-de-Tinchebray, 14° du Frêne, 15° de Condé, 16° de Virey.

2. BION. L'église *Saint-Pierre-de-Bions* fut donnée à la collégiale de Mortain au moment de la fondation, c'est-à-dire en 1082, par le comte Robert. Puis, à la fondation du prieuré du Rocher, en 1088, il la reprit à la collégiale, non sans dédommagement, et l'attribua au prieuré. Aussi l'abbaye de Marmoutiers l'inscrivit depuis lors au nombre de ses propriétés dans le diocèse d'Avranches, et l'évêque Turgis lui en confirma la jouissance. Cependant elle revint aux chanoines en 1137, par suite de nouveaux arrangements; il fut convenu qu'un chanoine prendrait le titre de curé et se ferait remplacer par un vicaire perpétuel. Mais ce nouvel état ne fut pas plus durable; car le prieur du Rocher était redevenu patron présentateur en 1553, avec jouissance de la moitié des dîmes. — Il y a en cette paroisse une chapelle dite du Fourneau, fondée en 1846 et dotée, avec chapelain pour la desserte du village de Bourberouge, habité par les ouvriers qui travaillent à la fonderie et à l'apprêtage du fer.

3. FONTENAY. Jolie église de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, que les paroissiens ont maltraitée pour lui donner trop de lumière. Elle est sous le vocable de saint Pierre. — La cure resta jusqu'à la fin de patronage laïque.

4. LE NEUFBOURG. L'église *Saint-Hilaire-du-Neufbourg* fut donnée à la collégiale de Mortain par le comte Robert en 1082. Mais lorsque le comte Guillaume, son fils, fonda l'Abbaye-Blanche en 1105, au Neufbourg, il reprit l'église à la collégiale, lui donnant à la place celle d'Yvrande, et l'attacha à la nouvelle maison religieuse. — L'église du Neufbourg est en grande partie de cette époque; cependant on ne saurait affirmer qu'elle est l'œuvre des religieuses; car il y en avait une, pourvue d'un nombreux clergé, et le comte de Mortain donna tout, clergé et église; de plus, les dames ne furent pas longtemps dans le lieu: elles s'y déplurent. — Le comte Robert avait donné à saint Vital, outre les aumônes, un terrain que celui-ci rendit à la collégiale, quand il quitta Mortain pour se livrer aux missions et ensuite fonder l'abbaye de Savigny. Mais, accédant ensuite aux désirs de sa sœur, il obtint des chanoines la remise du terrain, et sainte Adeline alla s'y établir avec sa communauté en 1120, après avoir passé quinze ans seulement au Neufbourg.



L'église Saint-Hilaire n'en resta pas moins sous la dépendance de l'Abbaye-Blanche, et l'évêque Richard de Beaufou en confirma la propriété à l'abbaye de Savigny en 1135; c'est que la Blanche était sous la tutelle de Savigny. — Réuni à Mortain jusqu'en 1820, le Neufbourg recouvra son existence paroissiale par ordonnance du 12 janvier.

5. RANCOUDRAY. La sainte Vierge avait honoré de quelques apparitions un lieu de la forêt de Lande-Pourrie, nommé Rancoudray; une chapelle y fut bâtie sous son vocable; probablement par un des membres de la famille Avenel. Cette chapelle devint le but de nombreux pèlerinages et fut témoin d'un grand nombre de merveilles, qui en augmentèrent la célébrité. A quelle date, nul ne saurait le dire; mais c'était avant la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Vers l'an 1200 ou même avant, peut-être en 1163, les chartes de l'époque sont rarement datées, Guillaume et Rolland Avenel la donnèrent, sous le nom de Notre-Dame-des-Landes, au prieuré de Moutons; dans les titres subséquents, elle reprend son nom de Rancoudray. Philippe, comte de Boulogne et de Mortain, en confirmant cette donation en 1225 et la nomination du clerc Guillaume Bullot, chargé de la desserte par le prieuré, y attacha trente acres de forêt, environ vingt-six hectares, pour l'entretien de l'édifice et le revenu du chapelain, à prendre aux alentours. — En 1649, les religieuses de Moutons obtinrent de l'évêque d'Avranches l'érection de leur église en paroissiale, en faveur de leurs serviteurs et de leurs fermiers; la nouvelle paroisse se composa de deux groupes, Moutons et Rancoudray. Mais après le transfert de la communauté à Avranches, par ordre de l'évêque Pierre-Daniel Huet, le curé de Moutons-Rancoudray obtint l'autorisation d'établir sa demeure à Rancoudray, et dès lors ce fut la paroisse de Rancoudray-Moutons.

Lors de la réorganisation qui suivit le Concordat, Rancoudray et Moutons furent unis à la paroisse de Saint-Clément; mais ensuite Rancoudray obtint l'érection de son église en chapelle vicariale, et enfin, en 1826, un titre de succursale, par ordonnance du 26 novembre. On voit à l'église une petite vierge qui passe pour avoir appartenu à la plus antique chapelle, et un bénitier inscrit du nom de Marie de Boville. Il faut lire Bouillé. Marie de Bouillé fut prieure de Moutons de 1637 à 1660; elle introduisit une réforme sévère dans la communauté et astreignit les religieuses à la *clôture*. — Il semble que le nom de Rancoudray veut dire une haute et épaisse coudraie, par opposition à une autre portion de la forêt peu éloignée qui s'appelle les Coudrettes. Mais on trouve aussi le nom écrit Rond-Coudray au XV<sup>e</sup> siècle; c'est peut-être la véritable étymologie.

6. ROMAGNY. L'église Sainte-Marie-de-Romagny fut donnée au prieuré du Rocher par Hamelin d'Isigny lors de la fondation, en 1088. Depuis, il en est fait mention sur tous les titres confirmatifs tant de Mortain que de Marmoutiers. — La léproserie Saint-Denis de Mortain était située sur cette paroisse. Le chapelain avait la franchise dans la forêt de Lande-Pourrie *même à coup de marteau*, c'est-à-dire d'y prendre du bois pour tous ses usages, jusques et compris le bois à bâtir. Un titre de l'an 1394 lui attribue le droit de s'approprier un tiers des porcs de Ger qui sont en pasnage dans la forêt et les oreilles de tous les autres. C'est une punition; comment la paroisse se l'était-elle attirée? Le domaine du lieu devait à la léproserie

soixante-dix-huit sous de rentes au terme de Pâques, et autant à la Saint-Michel. Le revenu de la foire Saint-Denis était aux lépreux. C'était à la collégiale qu'appartenait la présentation du chapelain ; elle nommait un de ses vicaires. — La chapelle Saint-Denis, encore existante, mais employée à des usages profanes, fut reconstruite en 1750 à la place de l'ancienne, par le vicaire-général François Duboys, qui en avait été titulaire, ou plutôt par son héritier, en vertu d'un legs. Le revenu du chapelain consistait alors en un droit fixe de quarante écus plus le produit de la foire, estimé à deux cent cinquante livres. La même paroisse avait une seconde chapelle au manoir de Chancé, qui était à la présentation du maître du lieu.

7. SAINT-BARTHÉLEMI. L'église Saint-Barthélemi fut attachée à la prébende décanale de la collégiale de Mortain par le comte Robert en 1082. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

8. SAINT-CLÉMENT. L'église Saint-Clément avait été unie en 1082, par le comte Robert, à la prébende théologale, dite de Goron, de la collégiale de Mortain. Le théologal avait les grosses dîmes, certains droits seigneuriaux, tels que le droit de chasse et de pêche en la rivière jusqu'au Mont-Saint-Michel, et celui de dire la messe à l'église de la paroisse, en bottes et éperons, avec des armes sur l'autel. Il présentait à la cure. Le curé avait les menues dîmes et trois belles fermes ; mais à charge de donner la soupe aux pauvres de la paroisse le dimanche, à l'issue de la messe, au presbytère.

La paroisse eut les chapelles : 1° Sainte-Barbe-des-Gigannières-de-Haut, fondée en 1548 par Gilles Benoît, receveur du domaine du comté de Mortain, et Pasquier Benoît, son frère, chapelain de Saint-Sauveur en la collégiale, sieur du Guépoulain. Le revenu était celui d'une foire qui s'y tenait à la Pentecôte. Elle est détruite. 2° La chapelle de Maisoncelles. Maisoncelles était une vavassorie enclavée dans la forêt de Lande-Pourrie. Des procès-verbaux, rédigés par les officiers du présidial de Mortain aux dates du 15 juillet 1597 et 7 août 1642, constatent la nécessité urgente d'y faire des réparations. Sans doute on finit par la laisser choir ; car il n'en est plus question sur la liste de 1752. L'évêque Pierre-Daniel Huet, dans le *Livre de sa visite* de 1696, signale une troisième chapelle dite des Fontaines, alors *bien entretenue* et maintenant détruite. — Nous venons de parler de la chapelle de Rancoudray ; il reste à peine quelques pierres de l'église de Moutons.

9. SAINT-JEAN-DU-CORAIL. Le nom est enjolivé ; au xv<sup>e</sup> siècle c'était encore Saint-Jean-du-Courail ; un courail est un corbeau, *corax*. L'église est construite sur le *stratum* de la voie romaine qui allait d'Avranches à Sées en passant à Pabre, village de Marcilly, à Milly, au Pointon et à Barenton. La cure demeura de patronage laïque.

La liste de 1752 y marque une chapelle au château, ayant des fondations pour quatre-vingts livres, lesquelles étaient acquittées par les prêtres de la paroisse en l'absence d'un titulaire. Elle est dite en bon état. Au xii<sup>e</sup> siècle, cette paroisse s'appelait le Petit-Saint-Jean et appartenait à une branche de la famille de Saint-Jean-près-la-Mer (Saint-Jean-le-Thomas).

40. TOUCHET. Une touche est un bouquet d'arbres de haute futaie, un touchet en est le diminutif. Le nom de La Touche est commun dans l'Avranchin. L'église Notre-Dame-de-Touchet fut donnée au prieuré du Rocher vers 1150

par Enguerrand de Touchet. Cette donation fut confirmée par l'évêque Achard, qui siégea de 1162 à 1171. — L'église de Touchet, sans avoir rien de monumental, est remarquable par un lambris hémisphérique ouvragé, portant la date de 1537, et un très-grand vitrail d'abside représentant la généalogie de la sainte Vierge en plusieurs tableaux. C'est ce que l'on appelle un arbre de Jessé ; l'œuvre est du xvi<sup>e</sup> siècle.

11. VILLECHIEN. L'église Saint-Hilaire-de-Villechien fut donnée à l'abbaye de Savigny en 1162 par Néel et Richard de Villechien, prêtres, pour une portion, Guillaume de la Touche, pour une autre portion, moyennant la renonciation de Guillaume de Saint-Brice à ses droits sur la même église. Ce n'étaient pas encore tous les ayants-droit ; car Guillaume, fils de Roger de Villechien et ses deux frères donnèrent une dernière portion quelques années plus tard. — La liste des chapelles dressée en 1752, porte : « à Villechien, 1<sup>o</sup> chapelle de la Bizardière, revenu quatre-vingts livres, beaucoup d'offrandes et de messes de dévotion. En bon état. 2<sup>o</sup> La chapelle du château, à laquelle on dit qu'il y a une fondation de quatre-vingts livres attachée. »

La chapelle Notre-Dame-de-la-Bizardière avait été fondée en 1588. Elle fut détruite par le parti révolutionnaire en 1793 ; mais, dès 1802, aussitôt que la liberté fut rendue à l'Église, les paroissiens demeurés fidèles à leur foi, la relevèrent spontanément. M. de Pontaud en a construit une en 1869 en son manoir ; elle a été consacrée par M<sup>sr</sup> Bravard. — Quant à l'étymologie, on trouve un Renaud, dit le Chien, cité en une charte de 1179, donnée par l'évêque Richard à l'abbaye de Savigny, dans laquelle il est mentionné comme ayant aumôné à cette abbaye la ferme de Grosley, du consentement de Guillaume de Saint-Jean, son seigneur.

L'antique église de Villechien, ayant été détruite par la foudre le 4<sup>er</sup> novembre 1863, les paroissiens élevèrent l'église actuelle en un autre emplacement plus central. Elle fut consacrée le 22 juillet 1868 par M<sup>sr</sup> Bravard. — Rigé en succursale le 28 août 1808.

#### CANTON DE BARENTON.

1. Barenton. — 2. Ger. — 3. Saint-Cyr-du-Bailleul. — 4. Saint-Georges-de-Rouelley.

4. BARENTON. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. La cure demeura de patronage laïque. — Il y eut plusieurs chapelles dans la paroisse, la liste de 1752 en signale quatre alors existantes : 1<sup>o</sup> la chapelle Bizet, de fondation peu ancienne, jouissant de quatre cents livres de rentes ; 2<sup>o</sup> la chapelle de la Huttière, fondée et non desservie ; 3<sup>o</sup> la chapelle du logis de Bousentier, fondée et non desservie ; 4<sup>o</sup> la chapelle de la Siourie, desservie, à laquelle il se faisait beaucoup d'offrandes et se disait beaucoup de messes de dévotion.

Il n'est fait mention sur cette liste ni de la chapelle de Montéglise, qui existait pourtant au xv<sup>e</sup> siècle, ni de celle de Saint-Louis-de-la-Filolaye, fondée peu après la mort de saint Louis, en souvenir de son passage au manoir de la Filolaye en 1256 ; mais peut-être celle-ci n'existait-elle déjà plus.

Nous croyons que le nom de Barenton veut dire le village de la Barre : *town*

signifie en saxon un gros village <sup>(1)</sup>, ordinairement un village fortifié. Il y eut ainsi des barres sur toutes les voies aux alentours du château de Mortain. Les puissantes familles de Tesson et de Verdun, qui se partageaient au XI<sup>e</sup> siècle le grand fief de la Filolaye et qui relevaient directement du comte de Mortain, étaient sans doute chargées de la garde de celle-ci. D'autres côtés, il y eut la barre de Sourdeval, la barre Laurent, la Haute barre, la barre de Montfautrel, devenu village de la Tournerie, à Saint-Clément : c'est-à-dire un simple tourne-bride, quand les barres ne furent plus d'usage. De très-puissants seigneurs dont les fiefs étaient sous la mouvance directe du comte de Mortain, les de Say, de Carantilly, de Grimouville, de Gouville, de la Lande-Dairou, etc., devaient en temps de guerre quarante jours de garde à la barre de Montfautrel.

Barenton a eu ses illustrations, d'abord et en première ligne, le curé Crestey, dont une des bonnes œuvres se perpétue dans l'hospice qu'il a fondé et la communauté des religieuses Augustines qui le desservent; en seconde ligne, le savant abbé Postel, dont jamais personne n'a égalé l'ampleur de savoir. En dernier lieu, la visionnaire Catherine Théot, qui se faisait appeler la mère de Dieu et qui joua un rôle de prophétesse à Paris durant la terreur. Le commissaire de police Sénard raconte en ses *Mémoires* la manière dont il mit fin à ces jongleries; mais ce qu'il ne dit pas, c'est que Robespierre était un des initiés et gagné à la cause; il se vantait même d'avoir vu le Saint-Esprit voltiger sur le tablier de la vieille. C'est probablement à l'influence de Catherine Théot qu'on dut l'établissement du culte de l'Être-Suprême, décrété par Robespierre en place du culte de la déesse Raison. L'Être-Suprême est une expression franc-maçonnique; mais ce fut une transition.

2. GER. L'église Saint-Mathieu-de-Ger était sous le patronage du prieuré du Plessis-Grimout, au diocèse de Bayeux. Ger faisait partie des propriétés confisquées pour cause de trahison sur Grimout du Plessis par Guillaume-le-Conquérant, et qu'il donna à l'Eglise de Bayeux. Celle-ci ne voulant pas s'en enrichir, en forma le prieuré du Plessis-Grimout. Le vicomte de Mortain était en instance l'an 1300 contre le prieuré, et réclamait le patronage en faveur du roi de France, mais il se désista. — Erigé en cure par ordonnance du 8 mars 1829.

3. SAINT-CYR-DU-BAILLEUL. L'église était sous le patronage de l'abbaye de Marmoutiers, mais le seigneur le lui contestait en 1710. La paroisse a deux chapelles publiques : 1<sup>o</sup> celle du Jarry, dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Secours. Elle fut construite en 1710 et sert de chapelle des catéchismes; la liste de 1752 lui attribue trois cents livres de revenus. 2<sup>o</sup> La chapelle Sainte-Barbe-de-la-Hamelinière. Elle fut détruite en 1811 par ordre du préfet, pour employer les matériaux à la construction d'une maison d'école; mais les habitants l'ont reconstruite. Il s'y fait de nombreux pèlerinages, pour demander d'être préservés de la grêle et de la foudre par l'intercession de sainte Barbe. Il existe également au manoir de la Motte une chapelle Sainte-Marguerite. Il y eut celles de Saint-René-de-Montécot, qui avait cent cinquante livres de revenus en fonds de terre, et la chapelle domestique du manoir du Bailleul; elles sont détuées.

(1) Voy. l'article *Mortain*.

4. SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY. L'église Saint-Georges-de-Rouelley demeura de patronage laïque. On disait jadis Saint-Georges-de-la-Rouelle. — Les dîmes de la paroisse appartenant en majeure partie à l'abbaye de Lonlay, à qui elles avaient été données au XIII<sup>e</sup> siècle par Guillaume Dodelin, seigneur du lieu. — Voici le passage des actes de saint Georges auquel la roue dont il est accompagné fait allusion.

« Le lendemain, le préfet Datien ordonna de disposer son tribunal dans l'amphithéâtre et s'y fit amener le saint martyr de Dieu. Il commanda à ses serviteurs d'apporter une roue d'airain, d'y attacher des glaives à deux tranchants, de la faire tourner et de précipiter dessus le saint martyr. En la voyant, Georges leva les yeux au ciel et dit : *Deus, in adiutorium meum intende, Domine, ad adjuvandum me festina*. Il y touchait, mais en tournant elle vola en éclats et il n'eut point de mal..... » — Ceci remonte au printemps de l'an 303, et dut se passer en Espagne dans le voisinage de la Gaule. Nous avons raconté l'événement qui donna lieu au culte de saint Georges dans nos contrées. (Voy. tome I, p. 406.)

#### CANTON D'ISIGNY.

1. Isigny. — 2. Chalandrey. — 3. La Mancellière. — 4. Le Buat. — 5. Les Biards. — 6. Mesnil-Bœufs. — 7. Mesnil-Thébault. — 8. Montgothier. — 9. Montigny. — 10. Naftel. — 11. Vézins.

4. ISIGNY. L'église Saint-Martin-d'Isigny demeura de patronage laïque. La liste de 1752 contient cette seule mention : « Chapelle d'Isigny, dans le cimetière et à la place de l'ancienne église. » Le très-célèbre antiquaire Desroches, qui a écrit l'histoire du Mont-Saint-Michel et fourni à la Société des Antiquaires de Normandie un grand nombre de mémoires historiques sur l'Avranchin, était curé d'Isigny.

2. CHALANDREY. L'église Saint-Martin-de-Chalandrey demeura de patronage laïque. — Il y eut dans la paroisse la chapelle Saint-Marc-des-Pierres-Aubes, de patronage laïque pareillement et qui avait quatre-vingts livres de revenus.

3. LA MANCELLIÈRE. L'église Saint-Gerbold-de-la-Mancellière fut donnée à l'abbaye de Montmorel peu après la fondation par Raoul Juhel et Raoul Hamelin. — Il y avait au XV<sup>e</sup> siècle en cette paroisse une chapelle Sainte-Marguerite, à laquelle Guillaume Frazier, sieur de la Mancellière, avait donné trois sous de rente pour l'acquisition d'ornements à dire la messe. La Mancellière était un prieuré-cure. — Erigée en succursale le 28 août 1808.

4. LE BUAT. L'église du Buat est sous le vocable de saint Jean-Evangéliste. La cure était à la présentation du seigneur, ainsi qu'une chapelle dite de Notre-Dame-de-Miséricorde « située au lieu de Pain-d'Aveine. Cette chapelle était très-fréquentée et on y disait souvent la messe, outre les deux et parfois trois qui étaient de fondation chaque semaine. » — Erigé en succursale par ordonnance du 12 janvier 1820.

5. LES BIARDS. L'église est sous le vocable de saint Martin; la cure appartenait au prieuré de Bénédictins fondé dans la paroisse et dépendant

de l'abbaye de la Couture, au diocèse du Mans. L'abbé Johel ainsi que Gautier et Raoul Dastin, ses deux frères, seigneurs de Vézins, ayant donné en 1082 l'église de ce lieu avec les dîmes et six acres de terre à l'abbaye de la Couture, Guillaume des Biards, qui était leur suzerain, y ajouta, en approuvant la donation, une acre de terre auprès de son verger, pour faire un vignoble. Les moines jugèrent plus à propos d'y construire leur habitation. La cure ne tarda pas de leur être donnée, comme on le voit par des actes relatifs à certaines contestations qui eurent lieu un demi-siècle après à l'occasion de celle de Vézins. — La liste de 1752 contient la notice suivante : « Les Biards : 1° la chapelle Saint-Nicolas, située sur l'éminence où était autrefois le château des Biards. On y dit souvent la messe. 2° La chapelle de Saint-Jean-Baptiste-du-Perray, sur la terre de M. Guiton. Elle est chargée de deux messes par semaine. » — L'abbé Desroches, dans son *Histoire du Mont-Saint-Michel*, a donné trop d'importance à ce lieu, en y plaçant la capitale des Ambibares, dont César parle dans ses *Commentaires* : il ne reste nul indice qui puisse justifier de telles prétentions.

6. MESNIL-BŒUFS. L'église Saint-Brice-du-Mesnil-Bœufs appartenait au chapitre d'Avranches ; elle lui avait été donnée au XIII<sup>e</sup> siècle par Robert Tyrel. — Succursale érigée le 28 août 1808.

7. MESNIL-THÉBAULT. L'église est sous le vocable de saint Pierre. Elle avait été donnée en 1343 au prieuré de Moutons par Robert Avenel et Richard, son fils. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

8. MONTGOTHIER (*Mons-Gualteri*). Eglise dédiée à Notre-Dame ; de patronage laïque.

9. MONTIGNY. L'église Notre-Dame-de-Montigny fut donnée à la collégiale de Mortain par le comte Robert, 1082.

10. NAFTEL. L'église est sous le vocable de saint Pierre ; le seigneur du lieu présentait à la cure. — Naftel, annexé à Isigny, a repris le rang de succursale en vertu d'ordonnance du 20 décembre 1847.

11. VÉZINS. L'église Notre-Dame-de-Vézins fut donnée en 1082 à l'abbaye de la Couture, au diocèse du Mans, par Gauthier et Raoul Dastin, à la demande de Johel, leur frère, qui en était abbé. — La paroisse de Vézins peut se glorifier d'avoir été le berceau de ce prélat, qui fut un savant et un saint. Il composa une *Vie de saint Nicolas*, évêque de Myre, dont le culte était alors nouveau en Normandie et jouissait d'une grande célébrité. Il mourut en 1097. Les seigneurs de Vézins rentrèrent au XV<sup>e</sup> siècle dans leur droit de patronage et de présentation à la cure par arrangement avec l'abbaye de la Couture. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

#### CANTON DE JUVIGNY.

1. Juvigny. — 2. Bellefontaine. — 3. Chasseguay. — 4. Chérencé-le-Roussel. — 5. La Bazoge.  
6. Mesnil-Adelée. — 7. Mesnil-Rainfray. — 8. Mesnil-Tove. — 9. Refluveille.

1. JUVIGNY. L'église Notre-Dame-de-Juvigny fut donnée au prieuré de Sainte-Marie-du-Rocher, de Mortain, en 1163, par Guillaume de Juvigny, du con-

sentement de Alice, sa femme, et de celui de Philippe et de Jourdain, leurs fils. — La foire de Juvigny fut donnée à la collégiale de Mortain en place de celle du Neufbourg par le comte Guillaume, fils de Robert, lorsqu'il fonda l'Abbaye-Blanche.

2. BELLEFONTAINE. L'église Saint-Martin-de-Bellefontaine était de patronage laïque et ressortissait à la seigneurie de Martigny. — Il y eut une chapelle dédiée à saint Nicolas, dont on montre l'emplacement, mais dont l'état de 1752 ne fait pas mention.

3. CHASSEGUAY. L'église est sous le vocable de saint Jean-Baptiste. La cure était de patronage laïque. — Supprimé en 1803 et réuni à la Bazoge, Chasseguay a été rétabli par décret du 1<sup>er</sup> juin 1852. L'église a été refaite peu après presque entièrement.

4. CHÉRENCÉ-LE-ROUSSEL. L'église Notre-Dame-de-Chérencé-le-Roussel fut donnée, environ l'an 1105, avec les dîmes de la paroisse, à l'abbaye de Lonlay par Gaulin de Chérencé, du consentement de Guillaume, comte de Mortain. — L'affixe paraît être le nom du chevalier Bernard Russel, vivant en 1082, souscrit à une charte de Savigny.

5. LA BAZOGE. L'église Saint-Martin-de-la-Bazoge fut donnée à la collégiale de Mortain, avec les aumônes et la dtme de tout le bourg, le jour de la fondation, par Roger de Husson. Cependant c'étaient les seigneurs du lieu qui présentaient à la cure dans les derniers temps.

NOTA. Lorsque les descendants d'un donateur tombaient dans l'indigence, les cours de justice obligeaient le donataire à rendre le gage ou à leur faire des pensions alimentaires. — On appelait aumônes les terrains attachés à une église pour son entretien et l'entretien du prêtre qui la desservira. Le droit canon ne veut pas qu'un édifice destiné au culte soit consacré, si le fondateur n'a pourvu à son entretien, afin qu'il ne puisse devenir une misérable ruine ou passer à des usages profanes. Par les *dîmes du bourg*, il faut entendre celles que les bourgeois ou hommes libres payaient comme redevances à leur seigneur. Les vilains ou serfs de la glèbe ne pouvaient rien payer, puisqu'ils ne possédaient rien en propre. — La nef de l'église actuelle fut construite en 1721 ; les chapelles et le chœur en 1789 ; la sacristie et le clocher en 1867. — Erigée en succursale le 28 août 1808.

6. LE MESNIL-ADELÉE. L'église est sous le vocable de saint Blaise. « Le duc Robert (II), fils du très-pieux prince Richard (II), donna en bénéfice à un de ses chevaliers nommé Adelme, le village de la Croix, qui est situé entre Bevron et le Mont-Saint-Michel. » (Mss. du Mont, numéro intérieur 80). C'est peut-être de ce chevalier que le Mesnil-Adelée tire son nom.

7. LE MESNIL-RAINFRAY. L'église est sous le vocable de saint Martin. Au retour de la conquête, Robert, comte de Mortain, donna à Girold, son fidèle et brave serviteur, l'église du Mesnil-Rainfray avec toutes ses propriétés, droits et revenus. En 1139, Richard-le-Raseur, petit-fils ou neveu de Girold, en fit la remise au duc Etienne de Blois, en vue d'un projet d'arrangement. Celui-ci la céda à l'évêque Herbert, qui la rétrocéda au prieuré Sainte-Marie-du-Rocher de Mortain et au prieur Ranulfe, à condition que Richard-le-Raseur, son père,

et un de ses fils seraient reçus au nombre des moines, et que le prieuré servirait une pension de dix livres de rentes à son autre fils encore enfant.

8. **LE MESNIL-TOVE.** L'église Saint-Jean-Baptiste-du-Mesnil-Tove appartenait à l'abbaye de Savigny. Elle avait été donnée par Rohès, fille de Geoffroy de Lucey, non à l'abbaye directement, mais au prieuré de Virey, qui en dépendait; lorsque les moines de Virey, trop peu dotés pour pouvoir vivre, s'en retournèrent à leur abbaye, en 1162. Savigny se fit confirmer la propriété de l'église et des dîmes du *Mesnil-Touve (sic)* et des autres églises qui leur appartenaient. (Voy. *Virey*.)

9. **REFFUVEILLE (*Rufi-villa*).** L'église Saint-Léonard-de-Reffuveille fut donnée à l'abbaye de la Luzerne en 1162 par Guillaume de Saint-Jean (le Thomas), Olive, sa femme, et Robert, son frère. Ce fait est relaté dans un aveu rendu en 1119 par l'abbé et les religieux de la Luzerne. Cependant, on trouve une charte de donation de la même église à la même abbaye par l'évêque Guillaume (Burel?) et le chapitre d'Avranches. C'est la preuve que les droits étaient au moins partagés. La cure fut occupée jusqu'à la fin par un religieux de la Luzerne.

L'église actuelle, d'une très-mauvaise construction, a été commencée le 18 novembre 1846, bénite le 15 août 1848. — Cette observation, relative à la mauvaise construction, est applicable à la plupart des édifices religieux entrepris depuis le commencement du siècle: on a voulu faire des monuments, de grands monuments, au moyen de ressources insuffisantes, et on n'a fait, en général, que des constructions peu solides ou étriquées, maigres et sans grâce. Les vieux monuments arrivent partout au terme de leur durée; mais le temps de les refaire dans de bonnes conditions n'est pas venu. Des salles de spectacle, à la bonne heure!

#### CANTON DU TEILLEUL.

1. Le Teilleul. — 2. Buais. — 3. Ferrières. — 4. Heussey. — 5. Husson. — 6. Sainte-Marie-du-Bois. — 7. Saint-Symphorien. — 8. Savigny-le-Vieux.

4. **LE TEILLEUL.** L'église est sous le vocable de saint Patrice. La paroisse appartenait d'abord à un des membres de la famille ducale de Normandie: Unsfred, ou Onfroi, dit le Danois. Ce premier Onfroi fut père d'un second Onfroi, dit du Teilleul, et de Turstin. Turstin, surnommé Goz, vicomte d'Avranches, fut père de Hugues, dit le Loup, comte de Chester, fondateur de la cathédrale d'Avranches. Deux des neveux de Onfroi du Teilleul se firent moines à l'abbaye d'Ouche, et un de ses fils, nommé Guillaume, se fit prêtre et devint abbé de Sainte-Euphémie, dans la Calabre. Robert du Teilleul aida Guillaume-le-Bâtard à achever la conquête d'Angleterre. Il devint comte de Ruddlam. Il donna à l'abbaye d'Ouche, pour la dot de ses deux frères, nommés Ernauld et Roger, plusieurs fiefs et l'église du Teilleul. — Cette église, enfermée dans l'enceinte du château, qui était situé sur le penchant d'une colline, dit l'historien Ordéric Vital, dut être ruinée avec le château à la suite de la bataille de Tinchebray, où la noblesse du pays combattit aux côtés du comte Guillaume, son suzerain, et fut défaite avec lui



et le duc Robert-Courte-Cuisse par Henri I<sup>er</sup>. Le vainqueur fut cruel envers les vaincus. — Cependant les bourgeois, ou hommes libres, avaient leur chapelle propre, dédiée à sainte Marguerite, dont il est fait mention dès cette époque et qui a survécu jusqu'aux derniers temps à tous les événements sous le nom de chapelle de la Bourgeoisie.

L'église ruinée et la seigneurie passée en d'autres mains, ce sont les possesseurs du fief de Saint-Patrice qui apparaissent comme seigneurs du lieu. Jeanne de Saint-Patrice le porta dans la famille de Ferrières : Eude de Ferrières et Jeanne de Saint-Patrice, sa femme, chargèrent le religieux de Savigny de la desserte de la paroisse et leur en donnèrent les dîmes. Robert de Saint-Patrice confirma la donation de ses parents. Puis apparaît un acte de Renault, comte de Boulogne et de Mortain de 1204 à 1212, approuvant le consentement donné par l'abbé et les religieux de Savigny à l'érection d'une *église baptismale* au château de Saint-Patrice, sous le patronage de Savigny, avec cimetière pour ensevelir les gens du château seulement. — Cette église d'un usage si restreint d'abord finit par devenir paroissiale et se trouver de grandeur suffisante au moyen d'additions successives. Elle a été démolie après l'ouverture d'une nouvelle, commencée en 1851 et consacrée le 2 juillet 1854 ; tournée à contre-sens, pour que les pluies de l'est n'en démolissent pas le chevet !

Le Teilleul eut une léproserie, dépendante du prieuré du Plessis-Grimout, qui avait le droit de *minage* sur les blés mis en vente à la foire Sainte-Anne-de-Buais. La fabrique de l'église paroissiale de Buais réclama pour elle-même ce droit en 1336, sous prétexte qu'il avait été établi en faveur des lépreux de la paroisse et qu'il devait lui revenir, puisqu'il n'y avait plus de lépreux. — L'état de 1752 compte cinq chapelles au Teilleul : 1<sup>o</sup> une chapelle Saint-Aubert, à la présentation du seigneur, ayant soixante-douze livres de revenus, et en *très-mauvais* état ; 2<sup>o</sup> la chapelle Sainte-Marguerite, au duc d'Orléans, en bon état d'entretien, mais sans revenu ni titulaire ; 3<sup>o</sup> la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, dans le cimetière de la paroisse, ayant quarante livres de revenus ; 4<sup>o</sup> la chapelle du Logis-Doissey ; 5<sup>o</sup> la chapelle de la Duranderie ; les deux dernières en bon état, mais sans titulaires ni revenus.

2. BUAIS. L'église Saint-Pair-de-Buais fut donnée avec tous ses biens et revenus au prieuré du Plessis-Grimout par le duc-roi Henri II ; la charte n'est pas datée. En 1238, Henri, fils de Philippe de Moisy, abandonna au même prieuré ses droits de patronage sur la même église. En 1326, l'évêque Jean de la Mouche autorisa son érection en prieuré-cure, et depuis lors elle fut desservie par deux religieux du Plessis-Grimout, avec charge de payer cent sous de rente à l'église d'Avranches (1). Cette antique église, sous le vocable de saint Pair, est maintenant délaissée et remplacée par une église neuve, plus monumentale, fondée en 1859, située dans le quartier dit de Sainte-Anne, plus central, et mise sous ce vocable. Buais eut deux chapelles : la chapelle Sainte-Anne, autour de laquelle se tenait la foire dont nous avons parlé à l'article précédent, et une chapelle dite des Acres. Elles sont détruites de temps immémorial.

(1) H. Sauvage, avocat à Mortain. M. Sauvage a donné de courtes notices sur soixante paroisses de l'arrondissement de Mortain dans l'*Annuaire de la Manche*, années 1853 et 1854 ; nous lui faisons quelques emprunts.

3. **FERRIÈRES.** L'église Saint-Siméon-Stylite-de-Ferrières demeura jusqu'à la fin de patronage laïque.

4. **HEUSSÉ.** L'église Saint-Pierre-de-Heussé demeura de patronage laïque. Il y eut une chapelle domestique au logis de Nantray.

5. **HUSSON.** L'église Saint-Pierre-de-Husson fut donnée à la collégiale de Mortain le jour de la fondation par le vicomte Guillaume. Il y eut dans la paroisse deux chapelles domestiques, l'une à la cour de Husson, l'autre au logis de la Goudonnière; elles étaient desservies en 1752; elles sont maintenant détruites. (*Ecclesia S. Petri de Huso.*)

6. **SAINTE-MARIE-DU-BOIS.** La cure de Sainte-Marie-du-Bois demeura de présentation laïque. — Érigée en succursale par ordonnance du 28 août 1808.

7. **SAINT-SYMPHORIEN.** L'église Saint-Symphorien fut donnée à l'abbaye de Savigny par Ruallon de Parigny et Guillaume, son fils. La charte ne porte pas de date, mais elle est antérieure à l'an 1200. Il y eut au château une chapelle, dont l'état de 1752 ne donne pas le vocable. Cette paroisse est appelée Saint-Symphorien-Bois-Léger dans des titres du xv<sup>e</sup> siècle. — Succursale érigée le 28 août 1808.

8. **SAVIGNY-LE-VIEUX.** L'église Notre-Dame-de-Savigny fut donnée à l'abbaye du lieu, vers le temps de sa fondation, par Ernoul, Guillaume et Roger de Virey, avec l'assentiment de l'évêque Turgis, qui siégea de 1095 à 1134. Cette donation était faite non directement à l'abbaye, mais à un prieuré de sa dépendance que les donateurs fondaient à Virey avec le concours de leur mère, Aalès, fille de Alain de Savigny. Les dîmes de la paroisse étaient données en même temps que l'église. L'évêque Guillaume, successeur de Turgis, en donnant à l'abbaye une charte confirmative de cette largesse, fit renouveler sous le serment à Aalès son consentement. Les religieux de Virey ayant été rappelés à l'abbaye en 1152, elle se fit autoriser à garder néanmoins les églises dépendantes du prieuré supprimé; ce fut Richard-le-Bastard, seigneur du lieu, qui concéda celle de Savigny, sous le bon plaisir de Raoul de Fougères, son suzerain. De la belle église abbatiale, il ne reste plus que les murs dépouillés de leur revêtement de granit, sauf une porte latérale acquise par la Société des Antiquaires. Elle avait de longueur intérieure deux cent quarante-sept pieds, de largeur quatre-vingts pieds, cent trente à la croisée, soixante-dix sous clef de voûte. Le clocher avait deux cents pieds d'élévation. — Nous pensons que l'étymologie est Savigny-l'Evieux, et que l'affixe vient de la situation de la paroisse à la jonction de deux rivières: on sait ce que sont les éviars d'un moulin. — Savigny était un prieuré-cure.

#### CANTON DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.

1. Saint-Hilaire. — 2. Chevreville. — 3. Lapenty. — 4. Les Loges-Marchis. — 5. Martigny. — 6. Mesnilard. — 7. Milly. — 8. Moulines. — 9. Parigny. — 10. Saint-Brice-de-Landelles. — 11. Saint-Martin-de-Landelles. — 12. Virey.

1. **SAINTE-HILAIRE-DU-HARCOUET.** (Jadis de Harcouet.) Lorsque le comte Robert de Mortain éleva une citadelle à la jonction de la rivière d'Airou

avec la Séeune, il se trouva que c'était sur le terrain de Sainte-Marie et de Saint-Benoît appartenant à l'abbaye de Fleury-sur-Loire. Aussi, les Bénédictins de Fleury s'empressèrent de réclamer contre la violation de leur propriété. Le comte les dédommagea en leur donnant un terrain beaucoup plus étendu, à l'orient de celui dont il avait besoin, mais à condition d'en concéder une vergée à tout bourgeois qui voudrait s'y établir. Il leur accordait la seigneurie sur chaque dixième bourgeois et la dîme des foires et marchés du bourg qu'il fondait. Les Bénédictins y fondèrent eux-mêmes un prieuré, ce qui, sans doute, faisait partie des conventions et ce qui, d'ailleurs, était dans leurs intérêts; car le comte leur donnait en plus les droits seigneuriaux sur les fours et les moulins du lieu; il fallait donc être là. Ceci se passait en 1083. L'église du prieuré, qui servit en même temps de paroissiale, était élevée avant la forteresse. L'évêque Michel la consacra avec le concours de Tillebert, évêque de Lisieux, et de Hugues, abbé de Cérisy. En 1263, l'archevêque Eudes Rigaud, faisant la visite des maisons religieuses du diocèse d'Avranches, trouva le prieuré ruiné par un incendie et désert; les moines étaient dispersés et le prieur, réfugié à Saint-James. Il lui donna l'ordre de le rétablir. — Cette église, agrandie à diverses époques, avait conservé des parties datant de son origine; elle fut démolie en 1855. — Il semble que les comtes de Mortain rentrèrent dans leurs droits de patronage, quand le prieuré fut mis en commende; car ils présentèrent depuis lors à la cure.

La paroisse eut plusieurs chapelles : d'abord celle de Sainte-Marie-de-la-Béchane, déjà existante au XII<sup>e</sup> siècle, et qui était riche de terrains et de revenus, ayant même un cimetière adjacent. Elle fut donnée par Freelin de Malesmains, seigneur du lieu, et Jeanne, son épouse, à un clerc nommé Girard de Gravelle, du consentement de l'évêque Guillaume de Tholmé, qui siégea de 1198 à 1210. Était-ce l'ancienne église paroissiale? peut-être. — Dans la charte de nomination de Girard de Gravelle, Saint-Hilaire est dit *Sanctus Hilarius la Hascoit*. — Une seconde chapelle, sous le vocable de saint Yves, fut élevée environ l'an 1380 au bord de la Séeune, près d'un gué servant de passage à la route de Mayenne. Il y en eut même une troisième, sous le vocable de saint Blaise; probablement celle d'une léproserie, à laquelle le fisc royal payait annuellement neuf livres six sous quatre deniers, plus seize sous pour l'habillement des lépreux et quatre sous du revenu de la foire Saint-Gilles, comme on le voit par les rôles de l'échiquier de l'an 1180. — Le receveur du fisc du même lieu payait quatre livres au prieur, cinquante-deux sous aux moines de Savigny, quarante sous aux Frères-Hospitaliers et dix sous pour les lépreux de Jérusalem. — L'état dressé en 1752 fait mention de Saint-Blaise comme d'une chapelle où l'on disait autrefois la messe et ayant encore cent livres de revenus; de la chapelle Saint-Yves, à la présentation du seigneur du lieu, ayant trente livres de revenus, et d'une chapelle particulière, qu'il appelle chapelle du Jardin, laquelle avait cinquante livres de revenus.

L'affixe de cette paroisse est le nom même de la plupart de ses seigneurs de la première branche. Robert de Mortain donna la seigneurie et la garde de la forteresse à Hasculfe de Subligny, et le nom de Hasculfe se reproduisit périodiquement parmi ses descendants une génération entre l'autre. L'un d'eux, du nom de Hasculfe, était seigneur de Saint-Hilaire, de Saint-James

et de Sacey ; il menait un train princier et tenait sa cour à Saint-Hilaire ; il signait *in aula nostra apud sanctum Hilarium*. Son petit-fils, Hasculte, qui signait indifféremment *Hasculfus* et *Harcoitus*, si toutefois c'était lui qui signait, ne laissa qu'une fille, nommée Jeanne, qui était en minorité et sous la garde et tutelle du roi en 1180. Elle épousa Freelin de Malesmains et lui porta ainsi la baronnie de Saint-Hilaire.

Un couvent de Cisterciennes fut fondé à Saint-Hilaire en 1655 par la dame Jeanne-Louise de Péricard, marquise de Molac, comtesse douairière de Poilley, dame de Saint-Hilaire, moyennant le don de l'établissement, maisons, clôtures, chapelle et six cents livres de rentes.

L'antique église de Saint-Hilaire, devenue trop petite pour la population, a été démolie. La première pierre de la nouvelle a été posée le 4 juin 1846. L'édifice a été ouvert au culte en 1855, et consacré le 22 mai 1873.

2. CHEVREVILLE. L'église Notre-Dame-de-Chevreville demeura jusqu'à la fin de patronage laïque. L'édifice actuel a été construit en 1852 et 1853. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

3. LAPENTY. L'église Saint-Onen-de-Lapenty (anciennement la Pentis et *Pentitium*) fut donnée à l'abbaye de Savigny par Robert de Lapenty, au temps de la fondation. Après la mort du donateur, l'évêque Turgis, qui siégea de 1095 à 1134, fit ratifier la donation par ses deux fils, Hamelin et Philippe. L'évêque Richard de Beaufou en donna un acte confirmatif en 1135. Peu après, Raoul de Fougères en délivra acte nouvel, puis Henri de Fougères, son fils, en 1150 ; ceux-ci, non, sans doute, à titre de seigneurs de Lapenty, mais à titre de fondateurs et patrons de l'abbaye. Guillaume des Loges, sieur de Lapenty, délivra titre nouvel en 1262. Nous en passons ; mais nous citons ces exemples, pour montrer qu'il fallait alors renouveler, non-seulement, comme maintenant, les hypothèques et les titres de rentes, mais même les titres de propriété. La première donation, dont l'acte n'existe pas, avait probablement été faite en commun avec l'Abbaye-Blanche ; car il résulte de l'acte de 1262 que les dames de Mortain avaient leur part du patronage et des dîmes de la paroisse. — L'Eglise d'Avranches avait sans doute des droits antérieurs, dont elle fit l'abandon, si on en juge par l'acte de l'évêque Turgis ; car le chapitre y intervint. — La paroisse eut deux chapelles, encore existantes, mais réduites à des usages profanes : celle de la Cocherie, sous le vocable de Notre-Dame, et celle de Sainte-Catherine-des-Gouis, qui était publique. L'état dressé, en 1752, ne mentionne que celle-ci ; elle avait alors cinq cents livres de revenus et était à la présentation du marquis de Geraldin, chevalier de Malte.

4. LES LOGES-MARCHIS. L'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul-des-Loges-Marchis fut donnée à l'abbaye de Savigny par Ursus des Loges, Robert, son fils, et Guillaume Coisier, leur neveu, du consentement de l'évêque Achard et de Harscouet de Saint-Hilaire ; par conséquent, entre les années 1161 et 1171. — Cependant, cette église était en dernier lieu un prieuré-cure de l'abbaye de Rilley, près Fougères. Par quel arrangement entre les deux abbayes ? — Loges est la grande expression de Logis. L'affixe *marchis* n'y a été jointe que plus tardivement : elle veut dire *aux marches*, ou frontières de Bretagne. — La paroisse eut une chapelle Sainte-Catherine-de-la-Chaise, dotée de soixante-dix-huit livres de revenus et de présentation laïque.

5. **MARTIGNY.** L'église Saint-Martin-de-Martigny était un prieuré-cure de l'abbaye de Rilley, de l'ordre de Saint-Augustin, au faubourg de Fougères. Le curé était un religieux. — L'église est ornée d'un beau vitrail d'abside, de cinq mètres de haut sur trois de large, représentant la Présentation au Temple, daté de l'an 1550, et qui paraît appartenir à l'école du Primate. *Martiniacum* nous semble vouloir dire le lieu de Saint-Martin.

6. **MESNILARD** (*Mesnilum Oilardi*). La cure de Sainte-Anne-du-Mesnilard était à la présentation du comte de Mortain. — L'église a été reconstruite en 1866, et bénite le dimanche 28 juillet 1867.

7. **MILLY.** L'église Saint-Pierre-de-Milly fut donnée à l'abbaye de Saint-Martin de Troarn par Guillaume de Calvini-court (*de Calvini-Curte*) en s'y faisant moine, du consentement de ses deux fils et de Robert de Bellême, seigneur suzerain. La charte, non datée, paraît antérieure à l'an 1112. L'abbé Desroches, en son *Histoire du Mont-Saint-Michel* (II, 89), dit que Pierre Rastel avait fait hommage au chapitre d'Avranches (xiv<sup>e</sup> siècle) du patronage de Milly. Cela ne peut s'entendre que du patronage honoraire. Le nom de la paroisse vient probablement d'une pierre ou d'une colonne milliaire placée sur la voie romaine d'Avranches à Sées, qui la traverse.

8. **MOULINES.** L'église Saint-Martin-de-Moulines appartenait à l'abbaye de Savigny. L'évêque Richard de Beaufou lui en confirma la possession par un acte général daté de 1135. La même abbaye y prélevait les deux tiers des dîmes. L'église avait été donnée peu après la fondation de l'abbaye par Guillaume de Virey et Isabelle, son épouse, à laquelle elle appartenait en propre; mais c'était à l'intention du prieuré de Virey. — Paroisse érigée en succursale le 28 août 1808.

9. **PARIGNY.** La paroisse Notre-Dame-de-Parigny formait deux bénéfices-cures. Une moitié de l'église avait été donnée à l'abbaye de Savigny par Estienne de Parigny. La première date qui se présente est celle d'une confirmation de ce don accordée en 1228 par Robert Avenel, suzerain du lieu. L'autre moitié revint à Philippe-Auguste par confiscation. Dès lors il y eut deux curés, l'un nommé par l'abbaye, l'autre par le roi, si déjà l'usage n'en était pas établi. Philippe-le-Hardi confirma cet usage en 1284, en nommant un curé à la portion qui lui appartenait. Les deux curés étaient égaux, partageaient tout le revenu par moitié; ils avaient un vicaire qui dépendait de l'un pendant trois mois, puis de l'autre pendant les trois mois suivants.

Cette paroisse a possédé pendant quelque temps le corps de saint Bertevin. Il était levé et exposé à la vénération des fidèles, lorsqu'il fut dérobé par des pèlerins de Lisieux, pour enrichir leur nouvelle cathédrale. Il y a auprès de l'église la fontaine Saint-Bertevin, et à l'église la corne de la génisse de Saint-Bertevin.

10. **SAINTE-BRICE-DE-LANDELLES.** Les deux paroisses de Saint-Brice et de Saint-Martin-de-Landelles portaient l'affixe de Terregate (*terra-vastata*) au XII<sup>e</sup> siècle, parce que, situées sur la frontière de la Bretagne et réclamées également par les Bretons et par les Normands, elles étaient, ainsi que toute cette frontière, sans cesse et alternativement dévastées par les uns puis par les autres, dit Raoul de Fougères en une charte de Savigny de 1151. L'église

Saint-Brice-de-Landelles fut donnée au prieuré de Sainte-Marie-du-Rocher par Robert, comte de Mortain, et la donation fut confirmée en 1120 par l'évêque Turgis. — Il y eut trois chapelles dans la paroisse : 1° au village de Venolais ; 2° au village du Plessis ; 3° au village de Beau-Chêne ; la liste officielle de 1752 ne parle plus que de deux, celles du Plessis et de Beau-Chêne, et encore la dernière, en mauvais état.

11. SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES. L'église appartenait au prieuré de Sainte-Marie-du-Rocher, à Mortain, lequel ressortissait à Marmoutiers, dès l'an 1160, comme on le voit par la charte recollective et confirmative que lui délivra cette même année Herbert, évêque d'Avranches, ou plutôt dès l'origine. — Il y eut trois chapelles en la paroisse : 1° une chapelle Sainte-Madeleine, située près du pont des Biards, qui paraît être de très-ancienne fondation. Elle était de patronage laïque, jouissait de cent vingt livres de revenus, et on y disait la messe deux fois la semaine ; 2° la chapelle de la Pommeraye, dont les revenus furent transférés à celle de la Paluelle à Saint-James ; 3° la chapelle Sainte-Anne-de-Romilly, de patronage laïque et très-célèbre dans la dévotion populaire et par le concours des pèlerins.

12. VIREY. Sous le vocable des saints Gervais et Protas. Peu de temps après la fondation de Savigny, Ranulfe, Guillaume et Roger de Virey fondèrent en cette paroisse une maison religieuse sous la dépendance de Savigny, à condition qu'elle serait habitée par des religieux sous la conduite d'un prieur ou d'un abbé. Ils donnèrent *ex integro* les églises de Virey, Brécey, Moidrey, excepté la troisième gerbe de la dîme de celle-ci appartenant aux religieux de Rennes, Moulines, Saint-Hilaire-du-Neufbourg, ce qui montre que la fondation du prieuré de Virey précéda celle de l'Abbaye-Blanche, et Saint-Ouende-Lapenty. Roger donna en plus des terres et divers revenus. Des religieux allèrent donc occuper la maison curiale de Virey ; puis, bientôt, se trouvant trop à l'étroit, ils élevèrent une maison conventuelle au Plessis, près de là, au bord de la Séeune. — Cependant, Ranulfe n'ayant pas accompli ses promesses de doter aussi pour sa part le prieuré, les religieux, qui d'ailleurs n'avaient pas assez pour leur entretien, demandèrent à s'en retourner à la maison-mère. Il fut convenu entre l'abbé de Savigny, Raoul de Fougères, fondateur et, à ce titre, protecteur de l'abbaye, et l'évêque Richard d'Avranches, que les terres et revenus provenant de la fondation retourneraient à Gervaise, fille de Ranulfe, héritière des biens de la famille, mariée à Payen de Saint-Brice, et que l'abbaye garderait les églises de Virey avec les champs de l'aumône et les dîmes, Brécey avec les dîmes, Mesnil-Toures, Moulines et Moidrey fors la tierce gerbe. L'arrangement est daté de l'an 1162. — La chapelle Saint-Jean-du-Logis-de-Virey était à la présentation du seigneur du lieu, dotée de cinquante livres de revenus, chargée de six messes de fondation par mois, et on y disait la messe les fêtes et les dimanches. Elle est maintenant convertie à usage de boulangerie ; le four est à la place de l'autel.

## CANTON DE SAINT-POIS.

1. Saint-Pois. — 2. Boisvyon. — 3. Coulouvray. — 4. La Chapelle-Cécelin. — 5. Lingeard. — 6. Mesnit-Gilbert. — 7. Montjoie. — 8. Saint-Laurent-de-Cuves. — 9. Saint-Martin-le-Bouillant. — 10. Saint-Maur-des-Bois.

1. SAINT-POIS ; altération de Saint-Pair ; jadis Saint-Pair-le-Servain. Cette affixe est le nom de la famille Sylvain (*Silvius*), dont le chef, Richard Sylvain, coupable de brigandage, fut tué comme malfaiteur public, vers 1137, dans le cours des guerres entre Etienne de Blois et Geoffroi d'Anjou. Le travestissement de Saint-Pair en Saint-Pois apparaît pour la première fois sur un acte du 8 novembre 1521. On voyait jadis trois croix élevées sur un même piédestal auprès du château ; il n'y en a plus qu'une ; mais il en existait encore deux en 1790. L'une était carrée, la seconde était ronde, et la troisième, octogone. Elles avaient été élevées par trois frères, dont deux partaient pour la croisade. — Il y eut au logis de Saint-Pois une chapelle qui n'est pas marquée sur la liste de 1752. — La cure demeura de patronage laïque.

2. BOISYVON. L'église Saint-Pierre-de-Boisyvon fut donnée à l'abbaye de Montmorel par Guillaume de Boisvyon. Gautier de Coutances, archevêque de Rouen de 1184 à 1208, signa une charte confirmative de cette donation.

3. COULOUVRAY. L'église Notre-Dame-de-Coulouvray avec les aumônes, les revenus, les dépendances, dont était le fief de la Motte, la seigneurie et les deux tiers des dîmes de la paroisse, fut donnée aux moniales de Mortain, c'est-à-dire à l'Abbaye-Blanche, par Robert de Cuves, pour la dot de ses deux filles, qui y prirent l'habit religieux. C'était dès le temps de sainte Adeline. — Il y eut dans la paroisse une chapelle Saint-Benoît-de-la-Tullière, dont il reste encore quelques ruines, et qui ne se trouve pas sur la liste de 1752.

La petite paroisse Saint-Georges-de-Bois-Benâtre, réunie à Coulouvray, faisait partie du diocèse d'Avranches ; mais elle ressortissait au bailliage de Vire. Lors de la nouvelle circonscription des diocèses à la suite du Concordat, elle fut réunie à Fontenermont et passa avec lui au diocèse de Bayeux. Les autorités civiles de Fontenermont, afin de s'attacher définitivement Bois-Benâtre et d'empêcher sa résurrection à titre de paroisse, firent démolir l'église en 1836. Le clocher restait encore debout ; il fut démoli en 1840. Dans leur irritation, les habitants demandèrent la réunion à Coulouvray et, à force d'instances, l'obtinrent en 1850, pour le civil, ce qui ne remplit que la moitié de leur désir ; car au spirituel ils sont toujours du diocèse de Bayeux, le pape n'ayant pas été appelé à changer la circonscription diocésaine.

La cure de Saint-Georges-de-Bois-Benâtre était à la présentation de l'abbaye de Saint-Sever.

4. LA CHAPELLE-CÉCELIN. Sous le vocable de saint Céneric. Cécelin est l'altération de Cénerin. La présentation à la cure appartenait au seigneur. Sur le rôle de 1665, cette paroisse n'est encore désignée qu'au titre de chapelle vicariale et n'est pas taxée. Sur celui de 1721, elle a rang de paroisse et est

taxée à douze livres dix sous pour les trois cinquièmes à lever par anticipation. Le curé avait toutes les dîmes et vingt vergées d'aumônes.

5. LINGEARD. Sous le vocable de saint Sauveur. Jadis Lainge-Hart. La cure demeura de patronage laïque. — Lingearde a été rétabli à titre de succursale par ordonnance du 12 janvier 1820.

6. MESNIL-GILBERT. L'église Notre-Dame-du-Mesnil-Gilbert fut donnée en 1082 à la collégiale de Mortain, avec les terres de l'aumône et du presbytère, par le comte Robert.

7. MONTJOIE. L'église Saint-Michel-de-Montjoie était à la présentation alternative du seigneur de Saint-Pois et du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge. — L'église actuelle a été commencée en 1864 et consacrée le 1<sup>er</sup> octobre 1865.

8. SAINT-LAURENT-DE-CUVES. L'église Saint-Laurent-de-Cuves et la chapelle (seigneuriale ?) furent données en 1082 à la prébende de la Chantrierie de la collégiale de Mortain par Robert de Cuves et Rodulfe, son fils. — Le curé prenait le titre de prieur. Il n'avait qu'une portion congrue. — Cette paroisse eut les chapelles Saint-Ortaire, dans laquelle se tinrent parfois les retraites ecclésiastiques, et Sainte-Anne-du-Champ-Doley, détruites l'une et l'autre, et qui ne sont déjà plus portées à la liste de 1752; en outre, le séminaire de la Garlière, fondé, en 1705, par Gabriel de la Robichonnière, prêtre, en faveur de séminaristes pauvres et à titre de maison de retraite pour des prêtres infirmes. Il fut soumis aux Eudistes et uni au séminaire diocésain en 1743. La chapelle fut démolie en 1798.

9. SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT. Appelé jadis Saint-Martin-du-Gast, en latin *de vasto*, à cause de la dévastation habituelle du pays soit par les Normands, soit par les Bretons, qui s'attribuaient également cette frontière. Elle portait aussi le nom de terre contestée, *terra de calomniis*, parfois on lit *calumpniis*. L'église de Saint-Martin-du-Gast fut donnée à Savigny avec celle de Champcervon par Guillaume de Ducey peu après la fondation de l'abbaye.

10. SAINT-MAUR-DES-BOIS. Supprimé en 1803 et réuni à la Chapelle-Cécelin, Saint-Maur-des-Bois a été rétabli par ordonnance du 30 janvier 1839. La cure était de présentation laïque. En 1721, elle était taxée à sept livres dix sous pour les trois premiers cinquièmes à prélever sur la décime.

#### CANTON DE SOURDEVAL-LA-BARRE.

1. Sourdeval. — 2. Beaufcel. — 3. Brouains. — 4. Gathemo. — 5. Le Frêne-Poret. — 6. Périers-en-Beaufcel. — 7. Saint-Martin-de-Chaulieu. — 8. Saint-Sauveur-de-Chaulieu. — 9. Vengeons.

1. SOURDEVAL. Sous le vocable de saint Martin. Richard de Sourdeval donna à la collégiale de Mortain, le jour de la consécration de l'église, en 1082, « la moitié de la paroisse franche de toute redevance, l'église du lieu, la dîme de toute la paroisse, la moitié du moulin et le quart de la forêt. » Moins d'un siècle après, la même église de Sourdeval fut donnée



à l'abbaye de Savigny par Raoul de Sourdeval. Au siècle suivant, Richard de Sourdeval céda à Guillaume, évêque d'Avranches, son droit sur l'église du lieu, et celui-ci le transféra à l'abbaye de Savigny. Au même siècle, en 1194, l'église de Sourdeval fut donnée à l'abbaye de Savigny par Roland Avenel. Toutefois, ce dernier acte est plutôt une renonciation à des prétentions qu'une véritable donation; il est passé en la cour du comte de Mortain. En 1215, Richard, le bouteiller (*pincerna*) obtint de l'évêque Guillaume d'Osteilley la levée d'une sentence d'excommunication qu'il avait encourue pour avoir troublé l'abbaye dans son droit, en s'attribuant à lui-même des droits sur l'église et sur les dîmes. Il donna un acte de renonciation. En 1223, Guillaume Le Moyne, seigneur de Sourdeval, fut contraint de reconnaître aux assises de Mortain que les droits appartenaient à Savigny et non à lui.

L'église de Sourdeval avait fait partie de la prébende matriculaire de la collégiale de Mortain. Si la collégiale défendit ses droits au milieu de ces conflits, nous n'en trouvons pas la mention; mais il paraît que le premier donateur avait donné ce qui n'était pas à lui; car l'église de Sourdeval resta à Savigny. L'abbé disait dans un aveu rendu en 1699: « Nous présentons à la cure de Sourdeval, et le sieur curé dudit lieu est notre homme à cause de sa dite cure, et de son presbytère dont il nous doit douze chandelles de cire de reconnaissance, et nous avons part aux grosses dixmes de ladite paroisse. »

Sourdeval avait trois chapelles en 1752: 1° la chapelle du Château, à la présentation du seigneur et riche de deux cents livres de revenus; 2° la chapelle de la Barre, de présentation laïque, avec quarante-cinq livres de revenus; 3° la chapelle de la Ginolière, de présentation laïque pareillement, avec deux cents livres de revenus. La chapelle de la Barre existe et serait livrée au culte, si elle ne tombait en ruines. L'église a été reconstruite de 1848 à 1868 par les soins de Jacques-Julien Viel, curé-doyen de la paroisse. — Un hospice a été fondé en 1866 par les soins et démarches de la sœur Saint-Antoine (née Bonne-Victoire Tolmer), de la congrégation du Sacré-Cœur.

L'affixe de cette paroisse vient certainement d'une des barres qui défendaient les approches du château de Mortain. Sourdeval veut dire le Val-de-la-Sourde (*Sorda*).

2. **BEAUFICEL.** (*Sanctus Petrus de bello fuisco*, aliàs *fuiscello*, rôles de l'échiquier). *Fuiscus* et *fuiscellus* paraissent être des altérations de *fuscus*, ombrage. C'est le nom d'une contrée, puisqu'il y a Périers-en-Beauficel. On lit sur l'état de 1752: « Beauficel, chapelle de la Bicetière fondée par M. Thomas de la Broise, curé de Vengeons, présentée par le sieur fondateur ou héritiers. Revenu cent cinquante livres. »

3. **BROUAINS.** Sous le vocable de Notre-Dame. La cure était de présentation laïque. On lit à l'état de 1752: « Brouains, chapelle de Montfort. Le seigneur de Brouains, présentateur. Revenu quatorze livres. » — Etabli en succursale le 28 août 1808.

4. **GATHEMO.** Sous le vocable de Notre-Dame. L'église de Gathemo appartenait à l'Abbaye-Blanche de Mortain dès le XII<sup>e</sup> siècle. — Les chapelles, le chœur et le sanctuaire actuels datent des années 1872, 1873 et 1874.

5. **LE FRÈNE-PORET.** Sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. Richard de

Sourdeval donna à la collégiale de Mortain, le jour de la consécration de l'église en 1082, la moitié du bourg du Frêne (*villa Fraxini*) avec l'église et la dime de toute la paroisse, la moitié d'un moulin et la quatrième partie de la forêt de Lande-Pourrie. L'église actuelle a été construite à la place d'une ancienne chapelle, qui était celle du château.

6. PÉRIERS-EN-BEAUFICEL. Sous le vocable de saint Martin. Il y eut à Périers la chapelle de Dolaine, de présentation laïque, dotée de quarante-cinq livres de revenus, et une chapelle Sainte-Geneviève, fondée en 1630, également de présentation laïque, dotée de soixante livres de revenus et à laquelle il devait se dire deux messes par mois. — Une justice seigneuriale se conserva en cette paroisse jusqu'en 1789 ; on l'appelait le Billot de Périers, probablement parce que les justiciables étaient condamnables jusqu'au billot, c'est-à-dire à la décapitation.

7. SAINT-MARTIN-DE-CHAULIEU. L'église Saint-Martin-de-Chaulieu, celles de Milly et du village de Lessartbois furent données avant 1112 à l'abbaye Saint-Martin de Troarn par Guillaume de Calvincourt (*de Calvini Curte*), du consentement de ses deux fils, pour sa dot, lorsqu'il y prit l'habit religieux. C'est Saint-Sauveur-de-Chaulieu qui est désigné ici par le nom de « village de Lessartbois. »

8. SAINT-SAUVEUR-DE-CHAULIEU (*de Calido Loco*, sans doute par antiphrase : trois cent soixante-sept mètres d'altitude). (Voy. l'art. précédent.) Il y eut une chapelle au logis, à la présentation du seigneur et jouissant de quatre-vingts livres de revenus. — Supprimé en 1803 et réuni à Saint-Martin, Saint-Sauveur-de-Chaulieu a été rétabli par ordonnance du 18 avril 1838.

9. VENGEONS. L'église Saint-Germain-de-Vengeons avait été donnée à l'abbaye de Savigny par Robert de Vengeons, fils de Martin, époux de Mathilde Paverel. L'abbaye la céda en 1226 à l'évêque Guillaume d'Osteilley et à l'église d'Avranches, du consentement de Geoffroi de Vengeons, mais qui se réserva les dîmes ; car, par un acte postérieur, un second Robert de Vengeons quitta aux religieux de Savigny tout son droit aux dîmes de la paroisse. — Un curé du lieu, nommé Jean Girout, avait fondé à la cure un bénéfice de deux cents livres de rcntes en faveur du plus ancien prêtre de la paroisse, s'il n'y en avait pas de sa famille à lui-même, plus trente livres pour les pauvres.

## ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

## CANTON DE SAINT-LO.

1. Saint-Lo. — 2. Sainte-Croix. — 3. Agneaux. — 4. Baudre. — 5. La Barre-de-Sémilly. — 6. La Luzerne. — 7. Mesnil-Rouxelin. — 8. Rampan. — 9. Saint-Georges-de-Montcoq. — 10. Sainte-Suzanne-sur-Vire.

1. NOTRE-DAME-DE-SAINT-LO. On ne saurait rendre compte de l'état religieux de Saint-Lo avant la prise et le sac de la ville par les Normands en 890. Après le traité de Saint-Clair et le rétablissement du culte chrétien, ou plutôt de la liberté, cinq évêques de Coutances tinrent leur siège à Rouen, et y résidèrent bien plus que dans leur diocèse <sup>(1)</sup>. L'un d'eux, en y revenant, pour remplir ses fonctions épiscopales, y reçut la mort de la main des Normands demeurés infidèles; Algéronde, probablement; car il a toujours été honoré du titre de saint dans son Eglise. Enfin, le sixième, nommé Herbert, y rétablit le siège et fixa son séjour à Saint-Lo. Il n'y fut qu'une année. Robert, son successeur, l'habita pendant vingt-deux ans. Coutances n'avait encore ni église ni asile propres à recevoir un évêque. D'ailleurs, Saint-Lo avait été avant l'invasion une seconde ville épiscopale: la notice *Brioverensis*, ajoutée probablement de la main des notaires aux actes de deux conciles d'Orléans, l'indique suffisamment.

Briovère veut dire *Bry-sur-Vire*. Il y a en France un grand nombre de *Bry*, et ils sont tous au bord d'une rivière; citons seulement *Bry-sur-Marne*, *Bry-sur-Seine*; *Bry-sur-Oise*, *Briva-Isaræ*, maintenant Pontoise; *Briare*, *Briva-Durum*, etc.

Saint-Lo paraît avoir été dès lors, ou être redevenu, une propriété épiscopale; car le *Livre-Noir* nous entretient des grandes augmentations qu'il reçut de l'administration de Geoffroi de Montbray, sans ajouter qu'il l'eût acheté ou qu'il lui eût été donné. La bulle du pape Eugène III à l'évêque Algare, à la date de 1145, confirma à l'Eglise de Coutances la propriété de « l'église de Saint-Lo-sur-Vire avec l'église Sainte-Marie dans le château. » C'est l'église Notre-Dame qui représente l'église Sainte-Marie dans le château, puisque c'est le même vocable et le même emplacement; mais la première! — Serait-ce l'église Sainte-Croix? On ne la rencontre à ce titre dans aucun document.

L'église Notre-Dame, si belle, quoique si irrégulière, est un assemblage de parties hétérogènes ajoutées à des époques diverses à un édifice primordial, qui a fini par disparaître dans l'assemblage à force de raccorchements. La nef et les bas-côtés sont la première addition faite à l'église Notre-Dame dans le château; elle date de 1297 à 1310. Depuis, tout a été fait morceau à morceau, même les tours, d'abord sans flèches, la grande

(1) *Sederunt itaque ibi, præcipue quam Constantiis, quinque episcopi (Lib. Nig.)*

façade, puis les chapelles; l'évêque Geoffroi Herbert régularisa les deux côtés à l'extérieur, en réduisant celles qui dépassaient un alignement donné. C'est à cette occasion qu'il fit construire la tribune extérieure qui se voit dans la rue de la Préfecture, pour publier les actes de son administration civile, en sa qualité de baron de Saint-Lo. Le jubé ou l'ambon, suivant ce qu'il y avait à l'intérieur, était ainsi rendu à la prédication exclusive de l'Évangile. L'usage des chaires était encore inconnu. Le chœur fut édifié de 1400 à 1440, probablement en conservant un des côtés de l'antique église Sainte-Marie dans le château, et en reculant l'autre, en vue de l'élargissement; la flèche du sud en 1630 et la flèche du nord en 1684.

Saint-Lo eut divers établissements religieux : 1° Une commanderie ou préceptorat du Temple au faubourg de la Vaucelle. Après la suppression de l'ordre, les monarques n'en disposèrent point; ses biens demeurèrent dans le domaine royal. Sa chapelle existait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle; il n'en reste que des ruines. 2° Une léproserie placée sous l'invocation de sainte Madeleine, qui avait encore des malades en 1694, quoiqu'elle en eût été veuve pendant de longs intervalles. Les trésoriers de Notre-Dame avaient l'administration de ses revenus, dans les derniers temps, et les vicaires de la paroisse étaient chargés de la desserte de sa chapelle. Elle payait une décime de treize livres. Elle avait été fondée par les habitants en 1225; ses revenus ont été réunis à la fabrique de Notre-Dame. 3° L'hôtel-Dieu, fondé en 1225 par l'évêque Hugues de Morville sur son fonds et de ses deniers. Il l'érigea en paroisse sous le nom de Sainte-Catherine et le donna à l'abbaye, à condition qu'il serait desservi par un religieux. Le prieur-curé de Sainte-Catherine avait le vingt-quatrième rang au synode. 4° Un riche prieuré d'Augustins, détruit par les protestants, dont la chapelle s'appelait chapelle du Lieu-Dieu, *de Loco Dei*, et dont les biens servirent à la restauration de l'hôtel-Dieu, ruiné également par eux. — Nous avons parlé des établissements de la dernière époque : l'œuvre des Filles de l'Union-Chrétienne, le couvent des Pénitents, le Bon-Sauveur.

La cure de Notre-Dame était à la présentation de l'abbaye; mais il y eut parfois des contestations entre les curés et les religieux; ceux-ci prétendant être les curés primitifs, et asservir les curés séculiers au rôle de vicaires de l'abbaye. Les curés résistèrent toujours à de telles prétentions, et obtinrent des sentences dans leur sens; il y eut une transaction à la date du 16 avril 1684, suivant laquelle le curé acceptait le second rang et la sujétion par rapport à l'abbaye. En 1733, un nouveau curé s'en affranchit.

Le curé de Notre-Dame payait une décime de vingt-sept livres; le prieur de l'hôtel-Dieu, sept livres; l'hôtel-Dieu, trente-huit livres. — En 1721, il y avait vingt prêtres attachés au service de l'église ou habitués, trois diacres et un sous-diacre. Tous étaient taxés, mais à des sommes diverses; non suivant leurs fonctions, mais probablement suivant leur avoir personnel ou leur bénéfice. La fabrique était taxée à douze livres. — La paroisse Saint-Thomas est annexée à Notre-Dame depuis 1803; son église est convertie à usage de halle aux grains. La première avait été consacrée le v des calendes d'août 1174 par Renaud, évêque de Bath et Wells, en présence de l'évêque Richard de Bohon et de Guillaume de Martinville, abbé de Saint-Lo. Une portion considérable de Saint-Lo, tant de la ville que de la campagne, fut distraite de Notre-Dame, pour former une paroisse à la nouvelle église. L'évêque la donna à l'abbaye

de Saint-Lo, à charge, bien entendu, de la faire desservir. — Cette église, fort belle, assure-t-on, était placée au bord du fossé de la ville et nuisait à la défense. Montgomery, quand il se fut emparé de Saint-Lo, en 1562, en fit démolir la tour et les voûtes, pour que les catholiques ne pussent s'en servir à contre-battre ses ouvrages. Ce fait a été attribué mal à propos à Matignon. Sitôt le calme rétabli, les habitants entreprirent de restaurer ce qui avait été détruit; mais à peine était-elle rendue au culte, que Colombières, maître de Saint-Lo à son tour, la fit raser en 1574. La première pierre de l'église actuelle fut posée en 1624, et la première messe y fut dite le 4<sup>e</sup> novembre 1630. Elle avait été élevée aux frais des habitants catholiques de la paroisse exclusivement; l'abbaye avait cédé une année des grosses et menues dîmes. Rouverte en 1802, elle servit au culte divin jusqu'en 1814; mais alors elle fut définitivement supprimée par décret impérial. Le curé avait une portion congrue et l'autelage. Il payait une décime de vingt-un livres. La fabrique payait cinq livres. Il y avait six prêtres en 1721, y compris le curé et le vicaire. — Il y eut dans la paroisse une chapelle Sainte-Pernelle, qui fut détruite par les protestants en 1562.

2. SAINTE-CROIX. L'église était une œuvre d'origine carlovingienne. Charlemagne, lors de son inspection du littoral de l'empire, en 805, trouva là une communauté de Missionnaires, qui vauquaient à l'évangélisation et à la desserte religieuse du pays. Il leur donna une parcelle de la vraie croix. Ceux-ci, en vue d'honorer d'une manière convenable la sainte relique, élevèrent une église, qui fut dédiée sous son vocable et qui remplaça la leur, laquelle était dédiée à saint Etienne. Après la pacification de l'an 912, ils revinrent à leur monastère. Mais il arriva ce qui était arrivé au Mont-Saint-Michel : leurs successeurs devinrent impropres à continuer la mission d'évangéliser le peuple. L'évêque Algare les remplaça par des chanoines Augustins de Sainte-Barbe-en-Auge, l'an 1139. C'était le temps de la formation des paroisses; les chanoines la laissèrent à la destination de paroissiale et, en reconstruisant le monastère, se firent, pour leur usage, une nouvelle église, qui a été démolie vers 1812, lors de l'établissement d'un haras dans les bâtiments de l'Abbaye.

La vieille église Sainte-Croix, menaçant définitivement ruine, a été restaurée, refaite en partie, exhaussée, allongée, flanquée d'un clocher, en 1864, et rien ne rappelle plus sa date ni son style primitif, sauf le portail, qui a été conservé.

La cure payait une décime de vingt-deux livres. En 1721, il y avait dix prêtres et deux sous-diacres résidants dans la paroisse. Sainte-Croix eut une chapelle dédiée à sainte Madeleine, à laquelle était attachée une propriété de soixante vergées (douze hectares) de terrain. Elle existe, mais convertie à des usages profanes. C'était la chapelle de la léproserie de Saint-Lo; elle payait une décime de treize livres, autant que la léproserie. — Erigée en cure par ordonnance du 22 février 1826.

3. AGNEAUX. Le prieuré-cure d'Agneaux appartenait à l'abbaye de Saint-Lo et était occupé par un chanoine. Le prieur payait une décime de vingt-deux livres; il avait le trente-unième rang au synode. L'église est sous le vocable de saint Jean-Baptiste; elle avait été donnée à l'abbaye par Gautier d'Agneaux avec l'approbation de l'évêque Vivien. Toutefois, l'Eglise

de Coutances avait une part qui ne fut pas donnée et relativement à laquelle il dut intervenir, plus d'un siècle après, des arrangements avec l'abbaye ; car la charte de Philippe-le-Long, à la date de 1319, en confirmant à l'Eglise de Coutances la propriété de ses biens, porte encore : « Agneaux (*Agnels*) avec l'église et les autres domaines. » — Il y eut au manoir seigneurial une chapelle, sous le patronage du seigneur, mais dont l'abbé de Saint-Lo avait les oblations. L'abbé était astreint à la totalité du droit de visite de l'archidiacre. — Erigée en succursale le 28 août 1808.

4. BAUDRE. L'église Saint-Ouen-de-Baudre appartenait à l'abbaye de Saint-Lo ; elle lui avait été donnée par le duc-roi Henri II. Le curé payait une décime de quarante livres.

5. LA BARRE-DE-SÉMILLY. Cette paroisse appartenait au diocèse de Bayeux ; elle faisait partie du doyenné de Couvains. Le *Livre-Pelu* contient cette seule mention : « Taxe xv livres : l'église de Sémilly vaut c livres ; patron, l'abbé d'Aunay. »

Le *Livre-Pelu*, ainsi nommé de ce qu'il était recouvert d'une peau avec son poil, contenait un pouillé de tous les bénéfices du diocèse de Bayeux, qui fut dressé sous l'épiscopat de Pierre de Villaines en 1356, l'année d'après la tenue des Etats de Normandie, où il avait été arrêté d'accorder au roi un secours pécuniaire à lever par toute la province, sans distinction de personnes ni de propriétés, pour l'aider dans la guerre contre les Anglais. Le *Livre-Pelu* fut publié en 1773 par l'abbé Beziers.

Sémilly fut divisé postérieurement en deux paroisses, de Saint-Pierre et de la Barre.

Il y eut à Sémilly un établissement gallo-romain qui paraît avoir été considérable, dit l'historiographe Béziers, curé de Saint-André-de-Bayeux. (*Voy. Journ. de Verdun*, août 1762.) Il dut y avoir pareillement une barre, espèce d'avant-poste retranché pour défendre l'accès de la ville au nord-est par la route de Bayeux. L'usage en était fréquent aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. L'église est sous le vocable de saint Ebremond. Il y eut contestation pour le patronage de cette église en 1344, entre les abbayes de Saint-Lo et d'Aunay ; l'abbaye de Saint-Lo transigea. — Sémilly eut un hôtel-Dieu pour loger les pauvres et héberger les passants. — Cette paroisse donna naissance à un poète-chansonnier, nommé Richard de Sémilly, qui vécut au XIII<sup>e</sup> siècle, et dont les poésies sont conservées en Ms. à la Bibliothèque nationale, fonds de Cangé.

6. LA LUZERNE. Anciennement du diocèse de Bayeux, doyenné de Couvains. « x livres. L'église de la Luzerne vaut xxx livres ; patron, le seigneur du lieu. » (*Lib. Pelut.*) L'église est sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul. — Annexée au Mesnil-Rouxelin en 1803, la paroisse de la Luzerne a été rétablie le 12 février 1870. Le *Livre-Pelu* marque une chapelle de la Très-Sainte-Trinité, à la présentation du seigneur, dans la paroisse de la Luzerne, sans indiquer aucune taxe ; elle existe, mais on n'y dit plus la messe.

7. LE MESNIL-ROUXELIN. Vocable, Notre-Dame. Osbern, abbé de Saint-Evrault, diocèse de Lisieux, qui mourut en 1064, acheta le Mesnil-Rouxelin, pour le compte de sa communauté, de Geoffroi Mancel, frère du vicomte Hubert ; le duc Guillaume ratifia l'acquisition. Mais il ne s'agissait que de la seigneurie et des droits et revenus seigneuriaux ; car l'église fut donnée à

l'abbaye de Saint-Lo en 1156 par Guillaume de Magneville, du consentement de l'évêque Richard de Bohon. Le curé payait une décime de quarante livres. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

8. **RAMPAN.** L'église est sous le vocable de Notre-Dame. Cette paroisse était du diocèse de Bayeux et faisait partie du doyenné de Couvains. (LXXV livres de taxe. L'église de Rampan, vaut VI<sup>xx</sup> (120) livres; présentateur, l'abbé de Saint-Lo. » (*Lib. Pelut.*) — Il y eut à Rampan deux chapelles : 1<sup>o</sup> une chapelle Saint-Eustache au manoir seigneurial; 2<sup>o</sup> une chapelle Saint-Symphorien, sur les confins de la Meauffe. L'emplacement de celle-ci offre de nombreuses traces de sépulture. Elles sont détruites l'une et l'autre. La carte de l'ancien diocèse y marque en plus les chapelles du Pont-Hébert et de la Sainte-Trinité.

9. **SAINTE-GEORGES-DE-MONTCOQ.** L'église avec ses dépendances fut donnée à l'abbaye de Saint-Lo en 1172 par Roger de Montcoq et ses fils, du consentement de l'évêque Richard de Bohon. Il y eut dans la paroisse deux chapelles, l'une dite chapelle de Boisandré, l'autre appelée la Petite-Abbaye, qui appartenait à la collégiale. Le curé payait une décime de trente-sept livres, la fabrique, dix-huit livres. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

10. **SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE.** Paroisse du diocèse de Bayeux, du doyenné de Torigny. « X livres. L'église Sainte-Suzanne vaut LX livres. Henri Corbel, écuyer, patron présentateur. » (*Lib. Pelut.*) — Erigé en succursale le 28 août 1808.

#### CANTON DE CANISY.

1. Canisy. — 2. Dangy. — 3. Gourfaleur. — 4. La Mancellière. — 5. Meuil-Herman. — 6. Pont-Brocard. — 7. Quibou. — 8. Saint-Ebremond-de-Bonfossé. — 9. Saint-Martin-de-Bonfossé. — 10. Saint-Romphaire. — 11. Saint-Samson-de-Bonfossé. — 12. Saint-Sauveur-de-Bonfossé. — 13. Souilles.

1. **CANISY.** Landran, évêque de Nantes, après la destruction de sa ville épiscopale, en 874, par une expédition normande, demanda à Charles-le-Chauve un asile où il fût en sûreté *contre la fureur de ces démons*, en attendant *des temps meilleurs*. Charles lui offrit pour séjour le domaine royal de Canisy au pays de Coutances; *Canabiacum in pago Constantino*. Toutes les circonstances prouvent que *Canabiacum* est une mauvaise lecture et qu'il faut lire *Canisiacum*. Charles-le-Chauve devait croire que Landran serait là en sûreté sous la garde de ses compatriotes, ayant donné le pays de Coutances à Salomon, duc de Bretagne, en 866. Il en fut autrement. Salomon mourut en 874. Deux chefs bretons, Paskwiten et Wurvant se disputèrent sa succession. Vaincu par Wurvant, Paskwiten tomba avec furie sur l'Avranchin et le Cotentin, qui obéissaient à son vainqueur, les ravagea, les pilla et se les appropriés. Paskwiten et Wurvant moururent en 887. Allain-ar-Bras, ou Allain-le-Grand, frère de Paskwiten, lui succéda et conquit le reste de la Bretagne. Ayant su que *Canisiacum* était une propriété inféodée aux bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, il le leur rendit et voulut que toutes choses fussent remises en même état que devant, « en réparation

de l'injustice commise et pour la rémission de son péché et l'indulgence et le pardon du délit de Paskwiten, son frère. » (Charte d'Allain-le-Grand.) La charte est datée de 889; son effet ne devait pas être long : en 890, Saint-Lo tomba sous les coups de Rollon, et les Bretons repassèrent le Coisnon.

Canisy est relaté au nombre des propriétés de l'Eglise de Coutances, tant dans la bulle d'Eugène III de l'an 1145 que dans la charte de Philippe-le-Long de 1319. La bulle dit *Canugiacum*; mais le véritable nom, *Canisiacum*, a enfin été écrit comme il faut dans la charte royale. La cure est restée jusqu'à la fin à la nomination directe de l'évêque. Le curé payait une décime de vingt livres. L'église est toujours sous le vocable de saint Pierre. L'école était de fondation ecclésiastique et payait une décime de quatre livres dix sous.

2. DANGY. L'église est sous le vocable de saint Martin. Elle fut donnée en 1224 à l'évêque Hugues de Morville par Robert de Dangy, prêtre, du consentement de ses deux neveux, Guillaume et Robert de Dangy; l'évêque l'attacha aussitôt à l'hôtel-Dieu de Coutances. Mais la donation ne dut être que partielle; car depuis lors la nomination à la cure fut alternative entre l'hôtel-Dieu et le seigneur. — La paroisse eut une chapelle Saint-Martin, fondée en 1209 par un sieur du Bois, qui y tenait un fief. Le *Livre-Blanc* n'en fait pas mention. — Le curé payait une décime de vingt-sept livres, douze deniers à l'évêque et huit à l'archidiacre pour le Saint-Chrême, quatre sous pour la chape à l'évêque.

3. GOURFALEUR. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. Gourfaleur avec toutes ses dépendances (*cum omnibus sibi attributis*), est rangé parmi les propriétés de l'Eglise de Coutances dans la charte de Philippe-le-Long de 1319; mais peut-être n'est-il question que de propriétés territoriales; car la cure était d'assez bon revenu et à la présentation du seigneur. — Le curé payait une décime de soixante-dix livres; la fabrique, neuf livres. La dîme avait été aumônée à perpétuité au curé par saint Louis en 1260. Saint Louis la tenait probablement lui-même de confiscation après la réduction de la Normandie.

4. LA MANCELLIÈRE. Sous le vocable de saint Pierre et des Trois-Marie. « La Mancellière avec l'église et tout ce qui lui appartient et la ferme du Caillou » est classée parmi les propriétés de l'Eglise de Coutances sur la charte de Philippe-le-Long de 1319. Le chapitre avait trois prébendes en cette paroisse, et les trois chanoines prébendés présentaient ensemble à la cure. Le curé payait une décime de vingt livres.

5. LE MESNIL-HERMAN. L'église est sous le vocable de saint Pierre. La présentation à la cure appartenait à l'abbaye de Fontenay, au diocèse de Bayeux. Le curé payait une décime de vingt livres. — Annexée à Saint-Martin-de-Bonfossé en 1803, la paroisse du Mesnil-Herman a été rétablie comme succursale par ordonnance du 20 janvier 1820.

6. LE PONT-BROCARD. L'église est sous le vocable de sainte Marguerite. Cette paroisse, d'une étendue de vingt-six vergées, moins de six hectares, était un membre de la commanderie de Villedieu. Le curé, à la présentation du commandeur, avait la jouissance d'un clos de huit vergées. Il payait une décime de vingt-deux sous. — La paroisse du Pont-Brocard, annexée à Dangy



en 1803, a été agrandie de plusieurs territoires et villages circonvoisins, trop éloignés de leurs centres religieux, et érigée en succursale par décret du 16 août 1854.

7. **QUIBOU.** L'église est sous le vocable de saint Remi. « Quibou avec l'église et les moulins » est compté parmi les propriétés de l'Eglise de Coutances dans la charte de Philippe-le-Long de 1319 ; le chapitre y possédait trois prébendes ; les trois chanoines prébendés étaient *curés primitifs*, chacun pour leur part, et nommaient chacun un *vicaire-curé*, auquel ils faisaient une pension congrue. Ceux-ci étaient égaux et payaient une décime égale de six livres. Leur portion était de trois cents livres chacun. Ils payaient dix livres, quand les répartiteurs ajoutaient à cette décime curiale la décime d'ordre sacerdotal, qui était de quatre livres. A la fin, ils obtinrent six cents livres.

8. **SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSÉ.** On lit au *Livre-Noir* : L'évêque Geoffroi de Montbray « en s'imposant de grandes économies, racheta de ses propres deniers la forêt de Saint-Ebremond, dont il fit un parc somptueux, rempli de cerfs et de sangliers, de taureaux et de vaches, et de chevaux. » — « Saint-Ebremond, la paroisse entière, avec la terre de la Vacherie, plaine et forêt, et un moulin, » est compté au nombre des propriétés de l'Eglise de Coutances dans la charte de Philippe-le-Long de 1319. La bulle d'Eugène III de 1145 dit seulement : « Saint-Ebremond et ses dépendances. »

Il faut cependant que l'église et la seigneurie soient demeurées en dehors de la propriété acquise ; car l'église appartenait à l'abbaye de Saint-Lo, du don de Guillaume de Pole, autorisé par l'évêque de Coutances Richard (de Brix) et confirmé plus tard par le duc-roi Henri II. — Le curé payait une décime de soixante livres. — Le château de la Motte, appartenant aux évêques, était en Saint-Ebremond, sur la limite de Saint-Sauveur.

9. **SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSÉ.** L'église Saint-Martin-de-Bonfossé fut amonée en 1190 à l'abbaye d'Aunay par Richard du Hommet, connétable de Normandie, fondateur, en même temps que celles de Marigny et de Rémilly. Le curé payait une décime de quarante-deux livres. Le patronage était laïque au *xiv<sup>e</sup>* siècle ; il appartenait en dernier lieu à l'évêque.

10. **SAINT-ROMPHAIRE.** L'église Saint-Romphaire fut donnée en 1197 au prieuré Notre-Dame-de-Trégoz par Robert de Trégoz, fondateur. Ce prieuré était créé pour trois religieux, à la charge et au bénéfice de l'abbaye de Hambye ; quand il vint à s'éteindre, l'abbaye hérita du droit de présenter à la cure. Cependant, l'église n'avait pas été donnée en entier ; car la présentation était alternative entre l'abbaye et le seigneur du lieu. — Le curé payait une décime de quarante-sept livres.

11. **SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSÉ.** La cure était à la présentation du chanoine prébendé du lieu. Le curé payait une décime de treize livres.

12. **SAINT-SAUVEUR-DE-BONFOSSÉ.** La cure était à la nomination de l'abbaye d'Aunay ; l'église est sous le vocable de la Sainte-Trinité et de Notre-Dame. — Annexée à Saint-Martin-de-Bonfossé depuis 1803, la paroisse Saint-Sauveur a été rendue à elle-même et érigée en succursale par décret du 22 mai 1857. Le curé payait une décime de vingt-cinq livres ; mais qui fut abaissée plus tard à neuf livres, rien pour la chape à l'évêque, rien pour le Saint-Chrême.

13. SOULLES. L'église est sous le vocable de saint Martin. Soulles fut une des propriétés données à l'Eglise de Coutances par le duc Richard I<sup>er</sup>, en vue du rétablissement du culte chrétien dans la ville épiscopale, au moment où les Normands du Cotentin commencèrent à se convertir. L'évêque Robert, qui dissipa d'une manière si fâcheuse ces premières largesses faites à son Eglise, dut toucher à celle-ci, puisqu'il se trouva dans la suite des copropriétaires ; toutefois, il en resta une notable portion. La charte de Philippe-le-Long, de 1319, confirme à l'Eglise de Coutances la propriété de Soulles avec l'église, le moulin et une forêt qui n'est pas petite (*silva non modica*). La bulle d'Eugène III n'en fait pas mention, à moins qu'il ne faille lire *Sollam* où le copiste a lu *Tellam*, ce qui est vraisemblable ; *Sollam cum pertinentiis*.

Le patronage de Soulles avait été cédé en 1215 à l'évêque Hugues de Morville, par Philippe-Auguste, en contre-échange du fief de Soulles. Philippe-Auguste avait donc trouvé là une propriété seigneuriale à exproprier. D'autre part, Roger des Moitiers donna à Saint-Etienne de Caen, le jour de la fondation, Soulles et la moitié de la forêt de Montabot. — La cure était à la nomination directe de l'évêque. Le curé payait une décime de vingt-sept livres.

## CANTON DE CARENTAN.

1. Carentan. — 2. Auvers. — 3. Auxais. — 4. Brévands. — 5. Catz. — 6. Les Veys. — 7. Méautis. — 8. Raids. — 9. Saint-André-de-Bohon. — 10. Saint-Côme-du-Mont. — 11. Sainteny. — 12. Saint-Georges-de-Bohon. — 13. Saint-Hilaire-Petitville. — 14. Saint-Pellerin.

1. CARENTAN (*Carentonum*). Le *town* saxon qui se trouve dans le nom de cette ville, indique son origine ; il veut dire un village fortifié. La cure de Carentan se divisait en deux portions d'un égal revenu, à en juger par les décimes qui étaient égales ; les deux curés payaient soixante livres par moitié. Ils étaient à la nomination du roi. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. Elle a été élevée en 1166 par Guillaume de Cérisey, seigneur de Vesly, bailli du Cotentin, et Jacqueline de Rantot, sa femme, et de leurs deniers. Ils y sont inhumés. C'est une des plus belles du diocèse. — Les Trinitaires de la Perrine, au Désert, avaient à Carentan une chapelle Sainte-Anne, dite de Beaumont, du nom du village, assez bien dotée, et qui payait une décime de douze livres. Elle avait été fondée en 1491 par Jean Vauquelin, sieur de Beaumont. Elle est démolie. Il y eut en plus une chapelle Saint-Germain, dans la ville même, très-près de l'église ; plus encore, la chapelle du château, dédiée à saint Michel, et qui était de patronage royal. — Carentan eut une léproserie, sous le vocable de sainte Madeleine, située auprès du Pont-d'Ouve, et dont la chapelle a subsisté longtemps après. Le duc-roi Jean-sans-Terre lui concéda le 7 février 1200 une foire d'un jour, qui devait se tenir à la fin de la pâque, proche de la Maladerie. — L'hospice fut fondé en 1362 par Robert Vibert et Thomasse, sa femme, bourgeois de Carentan, et mis sous la direction des religieux de la Perrine. Ceux-ci s'en désistèrent en 1752, et il devint ainsi municipal. — Nous avons parlé du couvent d'Augustines fondé en 1635 par Marthe du Faoc, veuve de Jacques d'Auxais, seigneur de Notre-Dame-d'Allonne, de Saint-Pierre-d'Arthéglise et de Sortosville.

2. **AUVERS.** Très-belle église du XII<sup>e</sup> siècle, sous le vocable de saint Etienne. La cure était à la présentation de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Le curé payait une décime de soixante livres. En 1282, Raoul d'Harcourt, seigneur d'Auvers, en contesta le patronage à l'abbaye; mais il finit par le reconnaître et en donner acte.

3. **AUXAIS.** Du germanique *Also*, en bas : terre basse et humide; de là les noms d'Aucey, de Daussais, à Bréville, etc. L'église est sous le vocable de saint Martin. La cure était de présentation laïque. Le curé payait une décime de cinquante livres.

4. **BRÉVANDS.** Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, on prononçait et on écrivait Bevrant, ce qui écarte l'étymologie vulgaire de *breve vadum*. Brévands avait deux portions curiales, toutes deux de présentation laïque, mais par deux patrons différents. Les deux portions payaient ensemble une décime de soixante livres. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. Cette paroisse fut le berceau de l'évêque saint Frémond.

5. **CATZ.** L'église Saint-Grégoire (le grand) de Catz fut donnée à l'abbaye de Montebourg, au moment de la fondation, par Etienne de Magneville et Gilles de Catz. Le curé payait une décime de vingt-deux livres. Cette paroisse est demeurée annexée à Saint-Pellerin depuis 1803 jusqu'au 24 avril 1847, qu'elle a été érigée en succursale. — *Kath*, hauteur, en langue saxonne.

6. **LES VEYS** (nom très-récent) se composent de deux paroisses : Beuzeville et Auville. L'église Saint-Martin-de-Beuzeville était de présentation laïque. Le curé payait une décime de quarante-cinq livres. Il y avait au manoir seigneurial une chapelle qui était unie à la cure et, par conséquent, à la desserte du curé. Et, dans la paroisse, une autre chapelle, dite de Saint-Jean-du-Bois, qui payait douze livres.

L'église Saint-Guingalais-d'Auville était aussi de présentation laïque. Le curé payait une décime de dix-huit livres. Auville fut annexé à Beuzeville en 1803. Les deux paroisses, dans le but de rendre leur union plus durable, ont pris le nom de commune des Veys, mais Auville a fait restaurer et rouvrir son antique église, à titre de chapelle, en 1874.

7. **MÉAUTIS.** L'église Saint-Hilaire-de-Méautis (*Meltæ*) fut donnée à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, le jour de la fondation, par Robert de Méautis; l'évêque Geoffroi de Montbray consacra la donation, en donnant lui-même ses droits sur l'église. Elle avait la propriété des terres de Ramalmesnil, Rustemmesnil, Malepalu, Varinmesnil et *Rotorium*. — Robert de Méautis, petit-fils du précédent, ajouta à la donation de son aïeul la chapelle de Donville dans la même paroisse.

Donville était une section de paroisse. Les habitants qui ressortissaient à la chapelle, pour l'assistance aux offices, devaient être inhumés dans le cimetière de la paroisse, et l'église paroissiale avait la moitié du casuel de l'inhumation. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'est plus fait mention de la chapelle de Donville sur les registres de la décime. En 1346, une bulle de Clément VI unit la cure de Méautis à la mense de l'abbé de Saint-Etienne, sous réserve d'une pension congrue au vicaire perpétuel. Ce vicaire-curé payait une décime de trente livres.

8. RAIDS. En saxon, un ruisseau; de même en scandinave. L'église Saint-Georges-de-Raids était à l'abbaye de la Luzerne; elle avait été donnée vers 1180, probablement par Thomas de Périers et Giève, sa femme, qui donnèrent également l'église de Tribehou. Elle est rangée au nombre des propriétés de l'abbaye dans une bulle confirmative d'Innocent III, de l'an 1200 environ. — La cure était desservie par un religieux; elle payait une décime de vingt-huit livres, six sous pour la chape à l'évêque, dix-huit deniers pour le Saint-Chrême, trois sous pour la *circata*.

9. SAINT-ANDRÉ-DE-BOHON. En 1060, Onfroi de Bohon fonda, en la paroisse Saint-Georges, un prieuré pour neuf religieux à la charge et au bénéfice de l'abbaye de Marmoutiers, et lui donna les deux églises Saint-André et Saint-Georges avec leurs biens et revenus, à condition de desserte, en plus la chapelle Saint-Jacques-de-l'Ermitage et la forêt. Enjager de Bohon, fils d'Onfroi, et Richard de Saint-Vigor, son parent, achevèrent de doter ce prieuré en 1092. Il y avait encore cinq religieux et un prieur en 1469. Le prieur avait le quatrième rang au synode. A la fin, les deux paroisses étaient desservies par des prêtres séculiers à la présentation du prieur. Le curé de Saint-André payait une décime de vingt-sept livres. Le prieur, trois cent vingt livres.

10. SAINT-CÔME-DU-MONT. L'église Saint-Côme-et-Saint-Damien-de-Saint-Côme-du-Mont était à la présentation du prieur du lieu. Le prieuré, de l'ordre de Cluny, avait été fondé vers 1150, pour quatre moines et un doyen. Il devait l'aumône un jour chaque semaine aux pauvres du lieu et toujours aux passants. La très-remarquable église, en partie romane, de Saint-Côme était tout à la fois paroissiale et monacale, comme on en peut juger par son double chœur. On y voit une danse macabre en bas relief, rareté peut-être unique en Normandie. On appelle macabre une danse dans laquelle les squelettes des morts se mêlent aux vivants. La morale est celle-ci : Mondains, souvenez-vous de la mort. Louis Herbert et Richard l'Anglais, évêques d'Avranches, ont été prieurs commendataires de Saint-Côme. — La paroisse eut quatre chapelles : du Lieu-Saint-Jean-aux-Rohans, de Saint-François, de Saint-Martin et de Saint-Charles. — Le prieur avait le dix-huitième rang au synode. Il payait une décime de quatre-vingts livres. Le curé, cinquante livres.

11. SAINTENY (*Santiniacum* et *Santineium*). Il y eut, avant l'invasion normande, un monastère relevant de l'abbaye d'Aindre ou peut-être de celui d'Orglandes, et que l'on croit avoir été fondé par saint Ermeland. Il fut rétabli dès le XI<sup>e</sup> siècle, avec le titre de prieuré, sous la dépendance de Saint-Nicolas d'Angers. L'église paroissiale, dédiée à saint Pierre, était à la présentation du prieur; l'évêque Richard de Bohon en confirma la possession à l'abbaye de Saint-Nicolas en 1178. Il y avait à la même date une chapelle de Brie, dont Gautier de Coutances, évêque de Lincoln, puis archevêque de Rouen, avait été chapelain. La chapelle Saint-Vincent-de-Bléhou est mentionnée au *Livre-Noir*. — La cure de Sainteny supportait une décime de soixante livres. Le prieuré, cent soixante. La chapelle de Bléhou, trente livres. Le prieur de Sainteny avait le quarante-quatrième rang au synode. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

12. SAINT-GEORGES-DE-BOHON. (Voy. art. *Saint-André-de-Bohon*.) Le curé payait une décime de vingt-quatre livres. Le chœur de l'église paroissiale est

l'église du prieuré. La chapelle Saint-Jacques était située dans la paroisse Saint-Georges.

13. SAINT-HILAIRE-PETITVILLE. L'église Saint-Hilaire-de-Petitville (*Paroisse ville*) fut donnée pour une moitié en 1168 à l'abbaye de Longues, au diocèse de Bayeux, par Hugues Wac (de Gacé?) le fondateur, et pour l'autre moitié par le duc-roi Henri II. L'église est en partie de l'époque, ou même antérieure. Le curé payait une décime de quarante livres. — Erigé en succursale par ordonnance du 26 novembre 1826.

14. SAINT-PELLERIN. L'église Saint-Pellerin-d'Angerville, ainsi on disait encore au siècle dernier, demeura de présentation laïque. Le curé payait une décime de soixante-treize livres. L'église est sous le vocable de Notre-Dame et saint Pellerin. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

#### CANTON DE MARIGNY.

1. Marigny. — 2. Carantilly. — 3. Hébécrevon. — 4. La Chapelle-en-Juger. — 5. Mesnil-Amey. — 6. Mesnil-Eury. — 7. Mesnil-Vigot. — 8. Montreuil. — 9. Remilly. — 10. Saint-Gilles. — 11. Saint-Louet-sur-Lozon.

1. MARIGNY. L'église Saint-Pierre-de-Marigny fut donnée à l'abbaye d'Aunay, en 1190, par Richard du Hommet, connétable de Normandie, fondateur. Le chœur de l'église est de cette époque ou plus ancien. Il y eut une léproserie, dont la chapelle, dédiée à saint Léger, existe encore, mais convertie à des usages profanes. Elle payait une décime de cinq livres. Louis XIV l'avait réunie à l'ordre de Saint-Lazare. Plus une chapelle Saint-Benoît, qui fut détruite pour le passage de la grande route de Coutances à Saint-Lo. Une croix marque la place. — Le curé de Marigny payait une décime de trente-quatre livres, sans autres redevances. — Richard du Hommet était devenu seigneur de Marigny par son mariage avec Agnès de Say, petite-fille et héritière de Jourdain de Say, fondateur de l'abbaye d'Aunay; s'il prend le titre de fondateur, c'est au droit de sa femme. La motte du château de Say existe au midi du bourg.

2. CARANTILLY. L'église Notre-Dame-de-Carantilly demeura de présentation laïque. Le curé payait une décime de quatre-vingt-huit livres, douze sous pour la chape à l'évêque, vingt deniers pour le Saint-Chrême. Il y eut dans la paroisse une chapelle Saint-Clair, dont les revenus étaient transférés à l'église paroissiale dès le xvii<sup>e</sup> siècle. — Elle était de fondation postérieure à l'an 1350. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

3. HÉBÉCREVON. L'église Saint-Martin-d'Hébécrevon demeura de présentation laïque. Le curé payait une décime de soixante-douze livres. L'école était de fondation ecclésiastique et payait cinq livres, la fabrique, huit livres. Les plus anciens documents disent *terra Heberti Chevronis*, c'est peut-être la véritable étymologie. — Il y eut en cette paroisse une léproserie. — Il y a une fontaine minérale, dont les eaux, alors d'une grande vertu curative, attiraient, au xvi<sup>e</sup> siècle, la gent protestante du pays d'alentour. C'était un rendez-vous, Guillaume d'Estoubeville, médecin à Saint-Lo, écrivit un *Dis-*

*cours véritable sur les vertus et propriétés* médicales de ses eaux, qu'il dédia à Charles de Matignon, comte de Torigny. Antérieurement, Jacques de Cahaignes, professeur royal, avait publié deux opuscules sur le même sujet.

4. LA CHAPELLE-EN-JUGER. Si Enjuger (*Ingelgerus*) de Bohon (voy. l'art. *Bohon*) qui donna *sa chapelle* au prieuré fondé par son père, revenait au monde, il serait peu flatté de la manière ridicule dont on travestit son nom. La belle église paroissiale qui a remplacé cette antique chapelle, aux frais des moines, est sous le vocable de saint Pierre. Le vicaire perpétuel, curé à portion congrue, qui succéda aux moines, payait une décime de vingt-huit livres. En donnant *sa chapelle*, Enjuger de Bohon ne donnait qu'une moitié de la paroisse ou du droit curial; l'évêque Jean d'Essey, héritier peut-être de Richard de Saint-Vigor, donna l'autre moitié au chapitre en 1251. Cependant, c'est le prieuré d'abord qui a desservi toute la paroisse, qui, ensuite, a présenté à la cure, et enfin Marmoutiers, quand il n'y eut plus de moines à Bohon.

La paroisse eut une chapelle Saint-Jean-du-Mesnildot, assez bien dotée, dans laquelle la messe se disait les dimanches et fêtes. Elle est maintenant réduite à des usages profanes. Elle avait été fondée avec titre vicarial par Robert Paynel: elle avait des revenus en propre, et le chapelain devait résider. Le prieur de Bohon lui payait une rente de trente-neuf sous. Le culte traditionnel de saint Cénerin est en grand honneur à la Chapelle-en-Juger. Suivant ces traditions, incertaines, il y aurait résidé temporairement.

5. LE MESNIL-AMEY. L'église Notre-Dame-du-Mesnil-Amey demeura de patronage laïque. Le curé payait une décime de trente-cinq livres.

6. LE MESNIL-EURY. L'église Saint-Pierre-du-Mesnil-Eury (*Mesnilum Orri*) était un prieuré-cure de l'abbaye de Saint-Lo, desservi par un religieux. Le prieur du Mesnil-Eury avait le dix-neuvième rang au synode. Il payait une décime de trente-deux livres. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

7. LE MESNIL-VIGOT. L'église Saint-Germain-du-Mesnil-Vigot demeura de présentation laïque. Le curé payait une décime de vingt-huit livres. La paroisse eut une chapelle Saint-Clair.

8. MONTREUIL. L'église Notre-Dame-de-Montreuil (*Mosterol*) demeura de présentation laïque. — Le curé payait une décime de cinquante livres. — Le nom semble dérivé de *monasteriolum*, un petit monastère; mais s'il y eut des moines en ce lieu, ce fut avant l'invasion normande; du moins, nous n'en avons pas trouvé mention depuis.

9. REMILLY. L'église Saint-Martin-de-Remilly fut donnée en 1190 à l'abbaye d'Aunay par Agnès de Say, femme de Richard du Hommet, connétable de Normandie, et Guillaume, son fils. Le vicaire perpétuel, curé à pension congrue, payait une décime de vingt-cinq livres. Le château de Remilly avait une chapelle dédiée à saint Clair, dont le seigneur de Marigny et de Remilly était patron présentateur.

10. SAINT-GILLES. L'évêque Geoffroi de Montbray acquit de ses frères et de ses sœurs plusieurs propriétés et quelques églises, entre autres celle de Saint-Gilles: « Il la délivra de l'occupation des moines, » dit le *Livre-Noir*. Cette église existe: elle est antérieure à la cathédrale, quoi qu'en pensent les

antiquaires de l'école anglaise. Saint-Gilles est marqué comme propriété de l'Église de Coutances dans la bulle d'Eugène III de 1145, et dans la charte de Philippe-le-Long de 1319. La paroisse avait deux portions curiales, du même revenu, à la nomination de l'évêque l'une et l'autre. Les curés payaient pour décimes chacun cinquante livres. En voyant *saint* Geoffroi, comme l'appellent quelques-unes de nos annales, chasser des moines, il faut se souvenir de ce que fit Algare à l'égard des chanoines de Saint-Lo, les évêques Herbert et Robert, à l'égard des chanoines de Coutances, le pieux duc Guillaume-Longue-Epée, à l'égard des chanoines du Mont-Saint-Michel. C'est qu'une partie du clergé issu des Normands convertis laissait beaucoup à désirer. — Les deux curés payaient par ensemble la visite de l'archidiacre.

(Pour le style et l'identité de cette église, voir à l'article de la *Cathédrale de Coutances*.)

11. SAINT-LOUET-SUR-LOZON. L'église fut donnée (pour une partie) par Mauger de Mauconvenant au prieuré de Saint-Frémond, lors de sa restauration par les du Hommet, vers 1250. Saint-Louet avait deux portions curiales : la première était de présentation laïque et payait une décime de vingt-quatre livres. La seconde, à la présentation du prieuré, payait douze livres. Les deux patrons défrayaient par ensemble l'archidiacre en tournée de visite.

La paroisse de Saint-Ebremond-sur-Lozon est annexée à Saint-Louet. La cure était de présentation laïque. Le curé payait une décime de cinquante-cinq livres, réduite plus tard à douze livres. Il y eut une chapelle dite de l'Ascension.

#### CANTON DE PERCY.

1. Percy. — 2. Beslon. — 3. La Colombe. — 4. La Haye-Bellefond. — 5. Le Chefresne. — 6. Le Guislain. — 7. Margueray. — 8. Maupertuis. — 9. Montabot. — 10. Montbray. — 11. Morigny. — 12. Villebaudon.

1. PERCY. La paroisse avait trois portions curiales : la première et la seconde étaient sous le vocable de saint Jean-Baptiste, la troisième, sous celui de saint Martin. La première était à la présentation de l'abbaye de Fontenay, cette portion avait été formée des terrains, droits, revenus et dtmes donnés à l'abbaye par Raoul Tesson en la fondant, l'an 1070 environ. Le prince de Monaco présentait à la seconde, à cause de sa baronnie de la Roche-Tesson. Ce n'était pas deux fois la même chose, car le fondateur de Fontenay n'avait donné aucune portion de l'église; il n'en est pas plus fait mention dans la charte récognitive, postérieure de deux siècles; c'étaient donc les moines qui s'étaient créés des droits, pour la conservation de leurs revenus. La troisième était à la présentation du seigneur du lieu. La première portion payait une décime de soixante-dix livres, la seconde, quinze livres, la troisième, vingt livres. — Percy a eu quatre chapelles : 1° Notre-Dame-des-Roches-de-Sienne, détruite en 1810. 2° Saint-Hubert-de-la-Vérablière, conservée et entretenue. 3° Sainte-Appoline-du-Mesnil-Céron; en bon état de conservation. Celle-ci payait une décime de trente livres; les autres ne sont pas taxées. 4° Saint-Sébastien-des-Brétounières; elle tombe en ruines. — Il y eut une léproserie. Une croix a marqué longtemps la place où elle fut; la croix elle-même n'est

plus. — La première portion avait un vicaire ; les deux autres, un vicaire par ensemble. En 1721, le clergé de la paroisse se composait de douze prêtres et deux diacres.

2. BESLON. L'an 1374 environ, Lucine de Villiers, veuve de Guillaume d'Argouges, donna au prieuré de La Bloutière les églises Notre-Dame-de-Beslon et Saint-Fragaire. Mais il y eut des arrangements postérieurs ; car, en dernier lieu la présentation à la cure de Beslon appartenait à l'abbaye de Saint-Sever, et celle de Saint-Fragaire était alternative entre la même abbaye et le roi. — Il y a à Beslon une chapelle dédiée à la Sainte-Trinité, qui formait section de paroisse, sous le nom de la Petite-Colombe, fondée vers 1100, par Lætitia, fille de Néel de Saint-Sauveur, qui s'était retiré au Mont-Saint-Michel, mais qui n'était pas dotée, car elle ne figure pas au tableau de la décime ; elle figure comme chapelle-cure en 1665.

Saint-Fragaire fut annexé à Beslon en 1803. Les deux paroisses se sont trouvées si bien de leur union, qu'elles ont pris le nom commun de Saint-Fragaire-de-Beslon, afin de la rendre indissoluble (1826). — Le curé de Beslon payait une décime de trente-cinq livres, et celui de Saint-Fragaire, une décime de vingt livres. — En 1721, le clergé de Beslon se composait de huit prêtres et un diacre. Il y avait une chapelle Sainte-Madeleine, annexée à la cure.

3. LA COLOMBE. Il y avait en la paroisse Sainte-Marie-de-la-Colombe un ermitage du même nom, Sainte-Marie-de-la-Colombe ; il fut donné, en 1188 à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par Raoul Tesson, fils de Jourdan Tesson, à condition d'y entretenir deux religieux pour le desservir. L'abbaye l'érigea en prieuré. Quatorze années plus tard, Guillaume Corbet aumôna à ce prieuré l'église de Margueray et une terre pour l'entretien des religieux. C'est le prieuré connu dans la suite sous le nom de la Couperie.

Quant à l'église paroissiale, le duc Richard II, qui régna de 996 à 1026, la donna à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par la même charte qui constituait la baronnie de Saint-Pair. « *Colombam... sitam in eodem pago (Constansiensis) cum ecclesia et molendino.* »

Ce n'est pas tout, Néel de Saint-Sauveur-le-Vicomte donna l'église de la Colombe à l'abbaye du Mont-Saint-Michel pour sa dot, lorsqu'il y prit l'habit religieux en 1054. Or, c'était l'abbaye de Saint-Sauveur qui présentait à la cure en dernier lieu. Il est plus facile d'expliquer ceci par un arrangement entre les deux abbayes, que de dire comment les moines acceptaient ce qu'ils avaient déjà, ou comment le vicomte du Cotentin trouvait quelque chose à donner dans la même église après le duc de Normandie ; à moins qu'il ne l'eût lui-même dotée. Le prieur de la Couperie avait le quarante-troisième rang au synode. Le prieuré payait cent livres pour décimes ; la chapelle de l'ermitage, qui fut conservée, trente livres ; la cure, soixante-deux livres. — Le *Livre-Blanc* marque deux autres chapelles dans la paroisse : une au manoir de la Rocque et une au bourg du même nom ; les oblations et le casuel de celle-ci étaient au curé.

4. LA HAYE-BELLEFOND (*Haya Hugonis*). L'église Saint-Nicolas-de-la-Haye-Bellefond demeura de présentation laïque. Le curé payait une décime de seize livres. — Il y avait une chapelle nommée Notre-Dame-sur-Soules, réunie à l'école ; l'une et l'autre payaient ensemble trois livres huit sous. —



La paroisse tient son surnom de la famille Gigault de Bellefond, qui en acquit la seigneurie vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle; auparavant, elle s'appelait la *Haye-Hue*. — Érigée en succursale le 28 août 1808.

5. LE CHEFRESNE (*Cava-Fraxinus*). L'église Saint-Pierre-du-Chefresne demeura de présentation laïque. En dernier lieu, c'était le duc de Valentinois qui était présentateur, à cause de sa baronnie de la Roche-Tesson. — Le curé payait une décime de trente-six livres. — Au xvi<sup>e</sup> siècle, Le Chefresne se laissa envahir par le protestantisme et n'en est pas guéri : il y a un temple.

6. LE GUISLAIN. L'église Saint-Pierre-du-Guislain demeura de patronage laïque. Le curé payait une décime de trente livres. — Il y eut une chapelle Saint-Marcoult et Saint-Ortaire, mais elle était ruinée dès avant la Révolution.

7. MARGUERAY. L'église Notre-Dame-de-Margueray fut donnée à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en faveur du prieuré de la Colombe, en 1202, par Guillaume Corbet, chevalier; l'approbation de l'évêque Vivien confirma la donation. — Le curé payait une décime de vingt-cinq livres. — Il y eut une chapelle dite de l'Ermitage. Elle n'existe plus. — Érigé en succursale le 28 août 1808.

8. MAUPERTUIS. L'église Saint-Pierre-de-Maupertuis demeura de présentation laïque. Le curé payait une décime de soixante livres. — Il y eut en cette paroisse une léproserie, dont l'existence n'est révélée que par des actes particuliers de l'an 1397.

9. MONTABOT. L'église Notre-Dame-de-Montabot était à la présentation de l'abbaye de Fontenay. La donation est postérieure à l'an 1217, car jusque-là les chartes n'en parlent pas. Le curé payait une décime de cent livres. — Il y eut au « manoir presbytéral une chapelle annexée à l'église. »

10. MONTBRAY. Le nom de cette paroisse, qui fut le berceau d'un de nos plus grands évêques, n'a rien de commun avec de la boue, quoi qu'on en dise, ni même avec une montagne. Les plus anciennes écritures portent *Mowbraium* et *Molbraium*, qui se prononce de la même manière. La lettre *t* est une addition du siècle dernier. — L'église, dédiée à saint Martin, demeura de présentation seigneuriale. Le seigneur avait les deux tiers de la dîme et le curé l'autre tiers avec les noales et quatre acres, soit seize vergées d'aumônes. La cure était taxée à quarante livres; le curé, à deux sous pour la chape à l'évêque et vingt-un deniers pour le Saint-Chrême. Le chœur de l'église est de 1723; la nef, de 1857. — Le *Livre-Blanc* indique deux chapelles annexées à la cure. Une d'elles, dédiée à saint Pierre, était celle du château; elle payait une décime de quinze livres. Elle existe. L'autre n'est pas taxée. — L'école était de fondation ecclésiastique, tenue par un prêtre, qui payait une taxe de quinze livres; l'école payait trois livres.

11. MORIGNY. L'église Notre-Dame-de-Morigny demeura de présentation seigneuriale. Le curé payait une décime de trente livres.

12. VILLEBAUDON. L'église Sainte-Anne-de-Villebaudon était de présentation laïque. Le curé payait une décime de trente livres. — La paroisse eut une chapelle Saint-André, que le curé devait « tenir en état, et qui lui valait cinq sous et deux poules de revenu annuel. »

## CANTON DE SAINT-CLAIR.

1. Saint-Clair. — 2. Airel. — 3. Bérigny. — 4. Cérisy-la-Forêt. — 5. Couvains. — 6. La Meauffe. — 7. Moon. — 8. Notre-Dame-d'Elle. — 9. Saint-André-de-l'Epine. — 10. Saint-Georges-d'Elle. — 11. Saint-Germain-d'Elle. — 12. Saint-Jean-de-Savigny. — 13. Saint-Pierre-de-Sémilly. — 14. Villiers-Fossard.

1. SAINT-CLAIR. Cette paroisse était du diocèse de Bayeux, du doyenné de Couvains. « LX livres. L'église de Saint-Clair XI<sup>XX</sup> (220) livres. L'abbé de Cérisy. Maintenant c'est un personnat. Il vaut II<sup>c</sup> (200) et le vicariat III<sup>XX</sup> (80) » (*Livre-Pelu*). C'est-à-dire que l'abbé avait pris le titre de curé, et faisait gérer la cure par une personne payée et révocable à son gré. Le premier chiffre, soixante livres, est celui de la taxe; le second, deux cent vingt livres, indique le revenu de la cure. Soixante livres d'impôts sur deux cent vingt livres de revenu! — Le *Livre-Pelu* ajoute en post-scriptum : « Bénéfices non taxés : la vicairie de Saint-Clair, patron, le personnat du lieu. L'abbé de Cérisy et le seigneur de Saint-Clair sont en discussion au sujet du personnat. »

« La chapelle du Mesnil-Vité dans la paroisse de Saint-Clair. — Les religieux de Saint-Lo. »

Cette chapelle du Mesnil-Vité est réduite à des usages profanes, et le lieu fait partie maintenant de la paroisse de Moon. Elle était dédiée à Saint-Thomas. — L'église Saint-Clair, avec les dîmes, avait été donnée à l'abbaye de Cérisy vers 1180 par Richard de Creully, seigneur de Saint-Clair.

2. AIREL. L'église est sous le vocable de saint Georges; la paroisse était du diocèse de Bayeux, doyenné de Couvains. Le *Livre-Pelu* dit : « Taxe, dix-sept livres dix sous. L'église d'Airel vaut quatre-vingts livres. Patron, l'évêque de Bayeux. » — Le château du Mesnil-Vité était dans la paroisse d'Airel.

3. BÉRIGNY. L'église est sous le vocable des saints Médard et Gildard. La paroisse faisait partie du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. Voici la notice du *Livre-Pelu* : « Taxe trente-cinq livres. L'église de Bérigny vaut cent livres. Patron, Geoffroi de la Mare, écuyer. »

La paroisse de Saint-Quentin est annexée à Bérigny. Le *Livre-Pelu* dit : « Taxe douze livres dix sous. L'église Saint-Quentin vaut cinquante livres. Patron, l'abbé d'Ardenne. » — L'église est conservée à titre de chapelle.

4. CÉRISY-LA-FORÊT. L'église est sous le vocable de saint Laurent. Son nom ne se trouve pas au *Livre-Pelu*, parce que ce territoire ne faisait qu'un avec l'abbaye, qui payait une taxe de quinze cent quarante livres, et qui était sise en la paroisse Saint-Clair.

Un monastère de Saint-Vigor avait existé à Cérisy depuis le VI<sup>e</sup> siècle; les Normands l'avaient détruit. Le duc de Normandie Robert II entreprit de le relever; mais la mort ne lui permit pas d'achever l'œuvre; ce fut le Conquérant qui y mit la dernière main. — Dotée successivement par les deux princes et par les grands seigneurs, et ayant recueilli la part principale de la fortune des monastères de Saint-Vigor et de Saint-Marcouf, la nouvelle abbaye se trouva de beaucoup la plus riche du pays.

On peut établir cette proportion entre celles du diocèse actuel de Coutances.

Hambye.....	18
Saint-Lo et Cherbourg.....	24
Saint-Sauveur-le-Vicomte.....	28
Lessay.....	36
Montebourg.....	48
Savigny.....	52
Le Mont-Saint-Michel.....	60
Cérisy.....	100 <sup>(1)</sup> .

Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, puis archevêque de Sens et enfin cardinal, fut le dernier commendataire de l'abbaye de Cérisy; il mourut en 1788, après avoir joui plus de soixante ans de la commende. L'abbaye était encore en régle, lorsque la Révolution vint les supprimer toutes. Il n'y avait plus alors que sept religieux, vivant dans un grand relâchement. L'église est du même style que celles de Lessay et de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen; mais il n'y eut jamais que le chœur de voûte. Elle avait de longueur intérieure cent quarante-neuf pieds, de largeur avec les bas côtés, soixante-dix pieds, quatre-vingt-cinq pieds à la croisée, et soixante-quatre pieds sous clef de voûte. Devenue paroissiale, on en abattit deux travées en 1812, pour économiser les dépenses d'entretien.

5. COUVAINS. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. Guillaume Bacon, seigneur du Molay, aumônier, en 1207 à l'abbaye de Cérisy les patronage, chapelle et dîmes de Couvains (*de Couvanis*). On lit au *Livre-Petu* : « Taxe, cinquante livres. L'église de Couvains vaut deux cents livres. Patron, l'abbé de Cérisy. »

La paroisse était du diocèse de Bayeux et chef-lieu de doyenné. Le *Livre-Petu* indique une chapelle au manoir de Couvains, sans taxe, à la nomination du seigneur.

6. LA MEAUFFE. L'église est sous le vocable de saint Martin. La paroisse faisait partie du diocèse de Bayeux et du doyenné de Couvains. On lit au *Livre-Petu* : « Taxe, vingt-cinq livres. L'église de la Meauffe (*Melpha*) vaut six-vingts livres. Patron, l'abbé de Cérisy.

« Chapelle, non taxée, de la Sainte-Trinité au manoir du seigneur de la Meauffe. Patron, le seigneur. »

7. MOON. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Couvains. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. On lit au *Livre-Petu* : « Taxe, vingt livres. La grande portion de Moon vaut quatre-vingts livres. Patron, Geoffroi de la Mare. »

« Taxe, quatorze livres dix sous. La seconde portion de Moon vaut cinquante livres. Patron, le prieur de Saint-Nicolas près Bayeux. »

« Taxe, neuf livres. La troisième portion de Moon vaut vingt livres. Patron, le chanoine qui jouit de la prébende de Moon. »

8. NOTRE-DAME-D'ELLE. Cette paroisse n'est pas mentionnée au *Livre-Petu*;

(1) De Gerville, *Mém. sur les Abbayes*.

ce qui semble indiquer qu'elle n'existait pas encore à la date de sa rédaction, 1356. Elle était du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. — Erigée en succursale le 28 août 1808.

9. SAINT-ANDRÉ-DE-L'ÉPINE. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Couvains. N'est pas encore au *Livre-Pelu*, rédigé en 1356. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

10. SAINT-GEORGES-D'ELLE. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. On lit au *Livre-Pelu* : « Taxe, huit livres. L'église Saint-Georges-d'Elle (*de Alla*) vaut cinquante livres. Patron, l'évêque de Bayeux, qui la tient immédiatement du chapitre à titre de prébende. » Puis, en minuscules, cette addition : « Dans la même église Saint-Georges est une certaine bonne chapelle à la collation du seigneur évêque de Bayeux. »

11. SAINT-GERMAIN-D'ELLE. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. On lit au *Livre-Pelu* : « Taxe, cinquante livres. L'église Saint-Germain-d'Elle (*de Alla*), est unie nouvellement (à la mense) du prieur du Plessis (- Grimout), qui reçoit les grosses dîmes et est tenu de payer la décime et les subventions. Elle est desservie par un curé, religieux, qui perçoit les menues avec une certaine quantité de blé. » L'union eut lieu en 1329 — Le Plessis-Grimout était un prieuré de chanoines Augustins. — La paroisse eut une chapelle Sainte-Anne, qui n'est pas mentionnée au *Livre-Pelu*.

12. SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY. Cette paroisse, du diocèse de Bayeux, doyenné de Couvains, n'est pas mentionnée au *Livre-Pelu*, même à titre de chapelle. Cependant, il y avait dès les temps les plus anciens une chapelle Saint-Jean-Baptiste-de-Savigny. Le savant de Gerville, après l'avoir examinée avec un soin minutieux, l'attribuait à l'ère mérovingienne, et la croyait élevée de la main des Saxons. Dans ces conditions, elle était au moins antérieure à la fin du x<sup>e</sup> siècle. Pendant la durée du xviii<sup>e</sup>, elle servait de chapelle vicariale pour une section de la paroisse de Couvains; le prêtre qui y faisait le service divin, y résidait.

Au rétablissement du culte catholique, après la Révolution, elle se trouva érigée en succursale pour son ancien territoire; puis, en 1812, l'ancienne paroisse de Clouay lui fut annexée par décret impérial daté de Moscou. Cette adjonction et l'augmentation de la population ont rendu nécessaires des agrandissements, notamment en 1822, 1835 et 1845, qui ont fait disparaître presque en entier l'antique et vénérable chapelle. Il n'en reste plus qu'un pan de muraille, du côté du midi. Le *Livre-Pelu* dit seulement de Clouay, au doyenné de Couvains, à l'article des églises non taxées : « Vaut vingt livres. Patron, le seigneur du lieu. »

13. SAINT-PIERRE-DE-SÉMILLY. Autrement Sémilly-Mathan. Paroisse formée vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle d'un démembrement de Sémilly, comprenant le bourg, le château et près d'une moitié du territoire. L'église est un monument remarquable du xi<sup>e</sup> siècle, en style roman, d'*opus spicatum*, orné de reliefs, dont plusieurs ont disparu, entre autres une légende du jugement de Dagobert. Cet édifice est l'ancienne chapelle seigneuriale. Les débris du château-fort des comtes de Chester, les plus puissants des barons normands,

détruit par la sape et la mine, sont toujours là. Henri I<sup>er</sup>, Henri II, Richard-Cœur-de-Lion, Jean-sans-Terre y séjournèrent. Il fut exproprié par Philippe-Auguste. Saint Louis donna le fief à Charles de Parfouru. Jeanne de Parfouru le porta dans la famille de Mathan en 1330, par son mariage avec Jean de Mathan.

14. VILLIERS-FOSSARD. Paroisse de l'évêché de Bayeux, doyenné de Couvains. Guillaume de Saint-Clair y fonda, en 1139, un prieuré à la charge et au bénéfice de l'abbaye de Savigny, et y réunit la cure. La *Gaule Chrétienne* marque ce prieuré comme éteint au XVIII<sup>e</sup> siècle. (Voy. tom. XI, art. *Savigny*.) Il l'était dès le temps de la rédaction du *Livre-Pelu*, 1356, car il n'en fait plus mention. On y lit seulement : « Taxe, dix-sept livres dix sous. L'église de Villiers-Fossard vaut quatre-vingts livres. Patron, l'abbé de Savigny. » — L'église est sous le vocable de saint Pierre.

#### CANTON DE SAINT-JEAN-DE-DAYE.

1. Saint-Jean-de-Daye. — 2. Amigny. — 3. Cavigny. — 4. Esglandes. — 5. Graignes. — 6. Le Désert. — 7. Mesnil-Angot. — 8. Mesnil-Durand. — 9. Mesnil-Véron. — 10. Montmartin-en-Graignes. — 11. Pont-Hébert. — 12. Saint-Aubin-de-Losque. — 13. Saint-Fromond. — 14. Saint-Pierre-d'Arthénay. — 15. Tribehou.

1. SAINT-JEAN-DE-DAYE. L'église *Notre-Dame-de-Daë* fut donnée à charge de desserte, en 1254, au prieuré de Saint-Fromond par les frères Robert, Pierre et Enguerand du Hommet, fils de Richard, lorsqu'ils restaurèrent sous ce titre modeste l'ancienne abbaye de Saint-Fromond. — Une nouvelle église a dû remplacer celle qui existait alors, puisque le vocable est maintenant saint Jean-Baptiste. Régulièrement, les églises ne doivent pas changer de titulaire tant qu'elles existent. — Le curé payait une décime de treize livres. Le prieur de Saint-Fromond présentait à la cure et percevait les dîmes.

2. AMIGNY. L'église *Notre-Dame-d'Amigny* était à la nomination directe de l'évêque. Le curé payait une décime de dix-huit livres. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

3. CAVIGNY. L'église *Notre-Dame-de-Cavigny* fut donnée, à charge de desserte, l'an 1200 environ, avec celles de Saint-Fromond, du Désert, d'Esglandes et de *Notre-Dame-de-Daë*, au prieuré de Saint-Fromond, par Robert, Pierre et Enguerand du Hommet, fils de Richard, lorsqu'ils rétablirent le monastère de Saint-Fromond. — L'église est antérieure à cette date. Le curé payait une décime de quarante-neuf livres. La cure était à la présentation du prieur de Saint-Fromond, seigneur du lieu.

4. ESGLANDES. Jadis Aiguelande (*Aquilanda*), le pays de l'eau; c'est la véritable étymologie. Il faut se souvenir que les bassins des rivières qui affluent aux Veys ont été jadis beaucoup plus noyés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Tous leurs bas-fonds sont des tourbes d'une formation relativement récente.

L'église *Notre-Dame-d'Esglandes* avait été donnée avec celles du Désert, de Cavigny et de Saint-Jean-de-Daye (voy. ces art.), au prieuré de Saint-

**Fromond.** — Le curé payait une décime de quarante-cinq livres. La cure était à la présentation première du prieur de Saint-Fromond et par concession au propriétaire du fief de Thère. — Esglandes était une des propriétés données en dot à la princesse Adèle, par le duc Richard III : *Pagum qui dicitur Egglande*. Il y eut deux portions curiales au XIII<sup>e</sup> siècle, dont la deuxième à la nomination du seigneur de Thère.

**5. GRAIGNES.** On trouve l'église Saint-Michel-de-Graignes au nombre des propriétés de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Graignes était une des seigneuries appartenant à la branche des Meurdrac établie en Angleterre après la conquête, et de là provint sans doute la donation. L'église est de cette époque.

*Green*, dans la langue anglaise, veut dire verdure, herbages; en saxon, *groen*. Le Groenland était le pays des herbages et de la verdure avant l'invasion des glaces polaires au X<sup>e</sup> siècle. Nous pensons que telle est l'étymologie de Graignes; d'autant plus que le pays n'est séparé du rivage saxon (*littus saxonicum*) que par la rivière de Vire.

Le curé payait une décime de trente-six livres. Il y eut dans la paroisse une chapelle Saint-Pierre, qui était en ruines dès 1350. L'école était fondée, et le curé la faisait tenir par son vicaire; mais les paroissiens lui en contestaient le droit.

**6. LE DÉZERT.** L'église Saint-Martin-du-Dézert était de présentation laïque. Le curé payait une décime de quarante livres.

Nous pensons que là fut le berceau de saint Ortaire et le monastère où s'accomplit son enfance, sous les yeux de ses parents. La chapelle Saint-Ortaire, si fréquentée par les populations et qui existe de temps immémorial, nous semble avoir été relevée dès après la conversion des Normands, en souvenir de cet antique monastère. Ses biens ne devaient retrouver que plus tard leur sainte destination, en 1226, 1251 et 1258. La chapelle actuelle, pauvre et chétive, dite aussi chapelle de la Mare, du nom de la ferme sur laquelle elle existe, ne remonte pas au delà du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1226, Guillaume du Hommet, connétable de Normandie, commença la restauration de l'établissement religieux. En 1251, Eustachie de Montenay, sa veuve, le dota, en même temps que leurs fils, Robert, Pierre et Enguerand relevaient celui de Saint-Fromond. Des religieux de la Merci y furent appelés. En 1258, Perrine du Hommet, sœur de Guillaume, augmenta la dot, en imposant aux religieux l'obligation de sonner la cloche pendant leurs repas, afin d'inviter les pèlerins et les voyageurs à venir les partager, et jouir de l'hospitalité du couvent. De celle-ci, le prieuré reçut le nom de la Perrine. Le prieur payait une décime de cent soixante-quinze livres. La chapelle Saint-Ortaire, cinq livres, et le chapelain, cinq livres. — La paroisse eut une léproserie, sous le vocable de sainte Marguerite, fondée par Lucine de Villiers (première) femme de Guillaume du Hommet.

**7. MESNIL-ANGOT.** L'église Saint-Martin-du-Mesnil-Angot fut donnée en 1251 au prieuré de Saint-Fromond, par Robert du Hommet, fils de Guillaume, connétable de Normandie. — Le curé payait une décime de quinze livres.

**8. MESNIL-DURAND.** L'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul-du-Mesnil-Durand

était de présentation laïque. Le curé payait une décime de quarante-deux livres. La chapelle du Pont-Hébert, à Mesnil-Durand, payait sept livres, la chapelle des Pézerils, vingt livres. Le diocèse de Bayeux réclame aussi une chapelle du Pont-Hébert, mais à distance de la rivière.

9. MESNIL-VÉNERON. L'église Saint-Pierre-du-Mesnil-Véneron était à la présentation du seigneur. (*Mesnilum Genelon*. Lib. Nig.) Le curé payait une décime de vingt-deux livres. — La paroisse a été annexée à Saint-Jean-de-Daye jusqu'au 28 juillet 1860.

10. MONTMARTIN-EN-GRAIGNES. L'église Saint-Martin-de-Montmartin-en-Graignes et la paroisse ont eu des fortunes diverses selon les temps. Il y a eu deux portions curiales; elles étaient réunies au XVIII<sup>e</sup> siècle; mais le curé payait la décime séparément; en tout soixante-dix livres, dont cinquante pour la grande. — En 1338, le seigneur, nommé Raoul de Hamard, rendit à l'évêque la dîme et le patronage, dont il reconnut s'être illégitimement emparé. Après l'évêque, le chapitre nomma à la cure, puis le seigneur. Pendant l'occupation anglaise, le roi d'Angleterre nomma directement, ou plutôt présenta aux deux cures (par confiscation contre le seigneur). En dernier lieu, c'était encore le seigneur. Le dernier curé, l'abbé Le Monnier, dont nous avons parlé, occupait la cure en vertu de ses grades. — La paroisse avait une chapelle Saint-Nicolas, dite aussi du château de la Rivière, payant une décime de quinze livres. — Nous chercherions à Montmartin les restes de la station romaine de *Grannonum in littore Saxonico*; si elle fut sur le bord de la rivière plutôt que sur le rivage de l'Océan, vers l'embouchure de la Seulles, où Stapleton l'a placée.

11. PONT-HÉBERT. Paroisse nouvelle, formée du village de ce nom et de la paroisse de Bahais, qui était annexée depuis 1803 à Cavigny, et érigée en succursale par ordonnance du 3 août 1825. L'église est sous le vocable de saint Aubin.

L'église Notre-Dame-de-Bahais (jadis Barhais) avait été donnée en 1162 à l'abbaye de Saint-Lo par Pierre d'Arondeville. Le curé payait une décime de vingt-cinq livres. — La paroisse eut une chapelle appelée de la Pavée, qui était un débris de la fortune des Templiers. Elle était très-bien dotée, avait un cimetière, une fabrique, le chapelain était indépendant du curé de la paroisse, sauf que celui-ci avait ses droits sur les sépultures.

12. SAINT-AUBIN-DE-LOSQUE. L'église était demeurée de patronage laïque. Le curé payait une décime de quarante-trois livres.

La paroisse Saint-Martin-des-Champs est annexée à Saint-Aubin depuis le Concordat. Saint-Martin était un prieuré-cure de l'abbaye de la Luzerne; le curé était un religieux; il payait une décime de vingt-huit livres. L'église avait été donnée à la Luzerne sous le nom de Saint-Martin-de-Tribehou (*de Tribobou*) par Thomas de Périers et Giève, sa femme, en 1183. — On trouve aussi la paroisse sous le nom de Saint-Martin-l'Egaré.

13. SAINT-FROMOND. En 1251, les seigneurs du Hommet, Robert, Pierre et Enguerand, fils de Guillaume, connétable de Normandie, rétablirent sous le titre de prieuré l'ancienne abbaye de Saint-Fromond, à la charge et au bénéfice de l'abbaye de Cérisy, et y ajoutèrent les églises du Désert, de Cavigny, d'Es-

glandes et de Notre-Dame-de-Daye. Celle de Saint-Fromond avait été donnée à la même abbaye par un premier Robert du Hommet dès le temps de l'évêque Geoffroi de Montbray (1080). — Le couvent tombait en ruines en 1444 ; le prieur Thomas Dubourg obtint la permission de l'évêque Gilles de Duremort, de faire une quête par tout le diocèse pour le relever. Il porta avec lui une relique de saint Fromond, qui attira les populations à sa rencontre ; et trouva ainsi une somme considérable. Son successeur, Laurent Le Clerc, dernier abbé régulier de Cérisy, mort en 1497, fit rebâtir l'église. Elle sert maintenant de paroissiale ; il ne reste rien du couvent. Les religieux cessèrent de desservir la paroisse en 1600 ; dès lors, elle le fut par un vicaire perpétuel à la nomination du prieur ; ce vicaire-curé payait une décime de vingt livres. Le prieur payait cent cinquante livres. Il avait le premier rang au synode. Il reste des ruines d'une église dite Saint-Jacques-de-la-Vallée, qui fut peut-être l'ancienne paroissiale. L'école était de fondation ecclésiastique ; le prêtre qui la tenait, desservait en même temps la chapelle du prieuré et payait vingt livres.

14. SAINT-PIERRE-D'ARTHENAY. La nomination à la cure était alternative entre le prieur de Saint-Fromond et l'évêque.

Le curé payait une décime de trente livres.

Le Hommet est annexé à Saint-Pierre-d'Arthenay depuis 1803. Les deux paroisses, pour mieux cimenter leur union, ont pris le nom de *Hommet-d'Arthenay*. L'église du Hommet était dédiée à la Sainte-Trinité ; la cure était de présentation laïque ; le curé payait une décime de dix livres. — L'église ou le château du Hommet (*Holmetellum*) ont dû être construits dans une petite île ; c'est ce que le mot signifie. Il y avait au château une chapelle dans laquelle le chapelain devait dire la messe tous les jours, quand le châtelain résidait dans le lieu ; il recevait alors la nourriture au château ainsi que son clerc ; son revenu était de quinze livres tant en argent qu'en nature.

15. TRIBEHOU (*Tribo-Hou*), l'habitation de Trib : du mot saxon *houz*, une demeure. L'église Sainte-Marie-de-Tribehou fut donnée à l'abbaye de Hambye, en 1209, par Raoul de Tribehou. Le curé payait une décime de quarante-cinq livres. L'église actuelle a été commencée en 1836, et consacrée en 1840 par M<sup>gr</sup> Louis-Jean Robiou.

#### CANTON DE TESSY.

1. TESSY. — 2. Beaucondray. — 3. Beuvrigny. — 4. Chevry. — 5. Domjean. — 6. Fervaches. — 7. Fourneaux. — 8. Gouvets. — 9. Mesnil-Opac. — 10. Mesnil-Raoult. — 11. Moyon. — 12. Saint-Louet-sur-Vire. — 13. Saint-Vigor-des-Monts. — 14. Troisgots.

1. TESSY. L'église Saint-Pierre-de-Tessy et l'église de Moyon furent données avec leurs propriétés et revenus par Guillaume de Moyon, l'un des compagnons du Conquérant, au prieuré de Brewton, diocèse de Batwels, qu'il fonda en actions de grâces. Guillaume de Magneville y ajouta celle de Pierreville en 1222. Peu après, Richard, prieur de Brewton, les céda au chapitre de Coutances, à charge de desserte et à condition que lui et ses successeurs jouiraient d'un canonicat avec titre, droits et honneurs, moins le droit de vote à l'élection de l'évêque. Hugues de Morville confirma la convention en 1236.



Le prieuré ayant échangé ses dernières propriétés sur le continent avec l'abbaye de Troarn, diocèse de Bayeux, en 1258, Guillaume, abbé de Troarn, se présenta comme successeur de plein droit du prieur de Brewton. Le chapitre résista, nonobstant l'avis favorable de l'évêque Jean d'Essey; mais inutilement : le légat Raoul, évêque d'Albano, jugea la question dans le même sens que l'évêque, en 1263. En dernier lieu, la cure de Tessy était à la nomination directe de l'évêque. Le curé payait une décime de trente-six livres. L'église actuelle a été construite de 1857 à 1866 par les soins de M. Bon-Michel Mabire, curé et maintenant chanoine de la cathédrale. La paroisse eut une léproserie, dont la chapelle Saint-Michel paraît être un reste; cette chapelle est convertie à usage de grange. Les biens et rentes de la léproserie de Tessy furent réunis à l'hôpital de Torigny par arrêt du conseil royal du 24 février 1696.

2. BEAUCOUDRAY. L'église Saint-Laurent-de-Beaucoudray demeura de présentation laïque. Le curé payait une décime de trente-six livres. La paroisse eut les chapelles de Beaucoudray, de Sainte-Madeleine et du Mesnil-Raoult. Celle de Beaucoudray payait une décime de vingt-cinq livres. La chapelle Sainte-Madeleine appartient probablement à une léproserie.

3. BEUVRIGNY. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. Le *Livre-Pelu* porte ce qui suit : « Taxe, dix livres. Revenu, quarante livres. Patron présentateur, le seigneur du lieu. »

La Chapelle-Heuzebrocq est annexée à Beuvrigny. Le *Livre-Pelu* porte : « Non taxée. Vaut dix livres. Patron présentateur, le seigneur du lieu. »

L'église de Beuvrigny est sous le vocable de saint Martin. Celle de la Chapelle-Heuzebrocq était dédiée à Notre-Dame. Il y eut à l'angle du cimetière de Beuvrigny une chapelle Sainte-Anne, dont il ne reste plus de traces, mais encore des souvenirs. — Érigé en succursale le 28 août 1808.

4. CHEVRY. L'église Saint-Pierre-de-Chevry était à la présentation alternative des abbayes d'Aunay et de Fontenay. Le curé payait une décime de trente-six livres. La paroisse a été annexée à celle de Beaucoudray jusqu'en 1826, alors elle fut érigée en succursale par ordonnance du 26 novembre.

5. DOMJEAN. L'église Saint-Jean-de-Dom-Jean (*Domni Joannis*) fut donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, en 966, par la duchesse Gonorre avec celle de Bretteville, quand le duc Richard I<sup>er</sup> y mit des religieux de Saint-Benoît en place des chanoines de Saint-Aubert. — Domjean était du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. L'abbé du Mont-Saint-Michel était toujours patron présentateur; la cure était si pauvre, qu'elle ne payait pas de taxe; son revenu était estimé à cinquante livres. (*Lib. Pelut.*) Il y a à Domjean une chapelle Saint-Maur, qui n'est pas mentionnée au *Livre Pelu*.

6. FERVACHES. L'église Saint-Pierre-de-Fervaches demeura de présentation laïque. Le curé payait une décime de vingt-quatre livres.

7. FOURNEAUX. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. « Taxe, huit livres. Vaut quarante livres. Patron présentateur, le seigneur du lieu. » (*Liber Pelutus.*) L'église est sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Annexée à Beuvrigny en 1803, la paroisse de Fourneaux a été rétablie par ordonnance du 3 juillet 1843.

8. **GOUVETS.** L'église est sous le vocable de Notre-Dame. La cure était partagée en deux portions, de nomination laïque, mais au droit de deux familles différentes. La première portion payait une décime de soixante-douze livres ; la seconde, de soixante. Mais il y eut plus tard une forte réduction. Les deux curés payaient par ensemble un droit unique pour les visites archidiaconales.

9. **MESNIL-OPAC** (*Maisnilum Ospac*). L'affixe Ospac est le nom du propriétaire d'origine. Le duc-roi Henri II confirma à l'abbaye de Saint-Lo la propriété de l'église Notre-Dame-du-Mesnil-Opac. Le curé payait une décime de soixante livres. La paroisse a été illustrée par l'historiographe Toustain de Billy, promu à la cure en vertu de ses grades, auquel les annales du diocèse sont si redevables.

10. **MESNIL-RAOULT.** L'église Notre-Dame-du-Mesnil-Raoult demeura de présentation laïque. Le curé payait une décime de quarante-cinq livres. La carte de l'ancien diocèse de Bayeux y mentionne une maladrerie. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

11. **MOYON.** L'église Saint-Germain-de-Moyon et les dîmes, ainsi que l'église de Tessy, furent données par Guillaume de Moyon, l'un des compagnons du duc Guillaume à la bataille d'Hastings, au prieuré de Brewton, diocèse de Batwels, de l'ordre de Saint-Augustin. En 1235 environ, Richard, prieur de Brewton, céda ces églises et celle de Pierreville au chapitre de Coutances contre un titre canonial. Puis en 1258 un nouveau prieur s'arrangea avec l'abbaye de Troarn, au diocèse de Bayeux, à laquelle il céda ce titre et le reste des propriétés du prieuré en Normandie. (Voy. les art. *Tessy*, *Pierreville*, *Surtainville*.) Dans l'intervalle, une léproserie avait été fondée à Moyon par Alain d'Avoujour, qui l'avait donnée en 1256 au prieuré de Brewton. Elle passa ainsi à la charge et à l'obédience de Troarn. Elle était sous l'invocation de saint Germain. — Le curé de Moyon payait une décime de quarante livres ; de même, la fabrique. Il y eut au manoir de Moyon une chapelle, dont le curé de la paroisse recueillait le casuel et les oblations.

12. **SAINTE-LOUET-SUR-VIRE.** Eglise romane, à l'exception du porche et des deux chapelles. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. « Taxe, huit livres. Vaut cinquante livres. A la présentation du chapitre de Bayeux. » (*Lib. Pelut.*) Il y eut une chapelle dite de la Rogerie au village du même nom. Il n'en reste rien.

13. **SAINTE-VIGOR-DES-MONTS.** L'église Saint-Vigor-des-Monts était à la présentation alternative de l'abbaye de Belle-Etoile et du seigneur du lieu. Le curé payait une décime de soixante-dix livres. Il existe dans la paroisse une chapelle Saint-Mathurin, qui ne figure pas au registre des décimes. Le *Livre-Blanc* y marque en plus « une certaine chapelle Saint-Samson, dans laquelle le curé est obligé de dire la messe trois fois l'an, et qui possède neuf acres (trente-six vergées) de terre, d'un produit de quarante sous tournois, située dans le fief d'Espaigne, appartenant à noble homme le seigneur Guillaume de Broc. » — Cette paroisse est la patrie de Guillaume Burel, évêque d'Avranches, né au village de la Burlière.

L'ancienne paroisse Sainte-Marie-des-Monts est réunie à Saint-Vigor. Les paroissiens ont laissé tomber leur église. Ils en ont vendu les ruines

avec le cimetière, en 1831, pour cent soixante francs. L'acquéreur en a fait un cabaret, et la charrue remue les ossements des aïeux.

14. **TROISGOTS.** Pourquoi pas quatre ? Cette paroisse s'appelle Trégoz. Le mot *trect*, commun à plusieurs langues du nord, veut dire un passage : c'est le mot latin *trajectus*. Le lieu appartient à une branche de la famille ducale, dont plusieurs membres portèrent le nom de Goz. Le dernier, Richard Goz, fut père de Hugues Le Loup, vicomte d'Avranches, fondateur de la cathédrale de cette ville, qui devint comte de Chester après la conquête. Mais déjà ce grand fief, qui s'étendait aux paroisses de Fervaches et de Saint-Romphaire, avait été exproprié par Guillaume-le-Bâtard après la bataille du Val-ès-Dunes (10 août 1047), et donné à Hellouin de Conteville. C'est alors qu'apparaît le nom de Trégoz, et il demeure sans altération jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

Robert de Trégoz fonda, en 1197, dans cette paroisse un prieuré pour trois religieux, auxquels il donna les églises de Notre-Dame-de-Trégoz et de Saint-Romphaire, à charge de desserte. La fondation fut approuvée par l'évêque Guillaume de Tournebu.

La cure était à la présentation du seigneur ; car, à la fin, le prieuré n'était plus occupé depuis longtemps. Le curé payait une décime de cent livres et le droit entier de la visite archidiaconale. — La chapelle du prieuré, dédiée à Notre-Dame, fut vendue le 8 mars 1791 avec les propriétés qui en dépendaient, au prix de deux mille huit cents livres, à Jean Beaufiles, de Troisgots, et servit depuis à usage d'écurie. Les héritiers de Jean Beaufiles la rendirent en 1846 aux Sœurs de la Miséricorde, qui fondèrent auprès un petit établissement, sous la direction de l'abbé Delamare. L'architecte de l'église abbatiale de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Jean Halley, la transforma en la jolie petite église qui existe maintenant et qui est devenue un but de très-nombreux pèlerinages. M<sup>sr</sup> Daniel y fonda en 1861 une nouvelle société de missionnaires diocésains, connus sous le nom de Viristes.

#### CANTON DE TORIGNY.

1. Saint-Laurent-de-Torigny. — 2. Notre-Dame-de-Torigny. — 3. Biéville. — 4. Brectouville. — 5. Condé-sur-Vire. — 6. Giéville. — 7. Guilberville. — 8. Lamberville. — 9. La Chapelle-du-Fest. — 10. Le Perron. — 11. Montrabot. — 12. Placy-Montaigu. — 13. Précorbin. — 14. Rouxville. — 15. Saint-Amand. — 16. Saint-Jean-des-Baisants. — 17. Saint-Symphorien. — 18. Vidouville.

1. **SAINTE-LAURENT-DE-TORIGNY** paraît avoir été d'abord la paroisse la moins importante du lieu, quoique la principale à présent. Elle n'est pas taxée au *Livre-Pelu* du diocèse de Bayeux, rédigé en 1356, mais bien Notre-Dame et Saint-Amand. L'église, peu ancienne, était une chapelle de la dépendance du château, et le chœur une seconde chapelle appuyée à celle-ci comme monument funéraire, élevée en 1601 par Françoise de Dailion du Lude, veuve de Jacques II de Maignon. Elle était remplie en effet de beaux tombeaux de marbre, qui furent brisés en 1792.

Ce qui ne veut pas dire, toutefois, que la paroisse est de récente création :

le duc Robert-le-Magnifique donna, en 1033, l'église Saint-Laurent-de-Torigny à l'abbaye de Cérisy <sup>(1)</sup>.

Torigny eut plusieurs établissements religieux, et d'abord une léproserie, dont la date de fondation est inconnue, mais qui avait été fondée à frais communs; le *Livre-Pelu* dit : « Non taxée. La chapelle de la léproserie de Torigny; revenu peu élevé. A la présentation des nobles, des bourgeois et des autres paroissiens des églises Saint-Laurent, Saint-Amand et de la Bienheureuse Marie. » Ensuite, un hospice fondé en 1221 par Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Paul, auquel Philippe-Auguste avait donné la baronnie de Torigny après l'expulsion des Anglais. Il faisait face au portail de l'église Notre-Dame. Cet établissement était ruiné, lorsque Jean de Matignon le releva, ou plutôt le fonda à nouveau en 1675. Les revenus du préche du Chefresne lui furent réunis en 1685; ceux de la léproserie, en 1696. Troisièmement, une abbaye de Cisterciens, fondée en 1307 par Robert Le Fèvre, archidiacre d'Avranches, sous le vocable de saint Pierre, et la dépendance de l'abbaye d'Aunay. Philippe-le-Bel confirma la fondation par lettres patentes datées de Milan en 1308, et y ajouta le patronage et les dîmes de la paroisse Notre-Dame, sur le territoire de laquelle la maison était établie. Ce monastère eut vingt-trois abbés, dont les six derniers, à commencer en 1618 par Léonor de Matignon, plus tard évêque de Coutances, furent commendataires. Le somptueux hôtel de la Varignière est construit sur son emplacement. Quatrièmement, un prieuré de Cisterciennes, fondé en 1631 par Guillaume Le Mière, curé de Notre-Dame. Les premières religieuses avaient habité pendant deux ou trois ans un lieu nommé l'Ermitage de la Madeleine, situé dans la paroisse Saint-Amand. Les bâtiments subsistent, l'église n'est qu'en partie détruite, le tout est employé à des usages séculiers. La maison eut douze prieures, dont la dernière fut Flore-Victoire Salbert de Baujage, installée en 1778.

Torigny eut encore deux maisons d'éducation suffisamment dotées, dans lesquelles l'instruction se donnait gratuitement aux pauvres : une école de garçons, fondée en 1595, et une école de filles, fondée en 1691. Il y eut aussi une chapelle nommée Saint-Nicolas-de-la-Boulaye.

2. NOTRE-DAME-DE-TORIGNY, dite vulgairement du Grand-Vivier, est ainsi recensée au *Livre-Pelu* du diocèse de Bayeux : « Taxe, vingt livres. L'église de la Bienheureuse-Marie-de-Torigny; revenu, cent livres. Patron présentateur, l'abbé de Torigny. »

Annexée à Saint-Laurent en 1803, la paroisse Notre-Dame a été rétablie à titre de succursale par décret du 8 octobre 1865. L'église était un des rares monuments de roman à plein-cintre du x<sup>e</sup> siècle, élevé probablement par Hamon-aux-Dents; on l'a reconstruite, en majeure partie, pour la faire plus belle, de 1868 à 1874.

3. BIÉVILLE. Sous le vocable de saint Pierre. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. « Taxe, neuf livres. L'église de Biéville (*Bréville*); revenu quatre-vingts livres. » (*Lib. Pelut.*) — Il y eut à Biéville une chapelle Saint-Gilles, dite aussi chapelle de la Malherbière, qui était publique et le but de nombreux pèlerinages. Elle est en ruines. Le *Livre-Pelu* dit « Taxe,

(1) Voy. Deschamps, *Notice Hist. sur Torigny*.

quinze livres. La chapelle non curiale de la *Malerbière* ; revenu, trente livres. À la présentation du seigneur du dit lieu. »

4. BRECTOUVILLE. La paroisse Saint-Pierre-de-Brectouville était du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny : « Non taxée. L'église de Brectouville (*Bretetoville*) vaut cinquante livres. A la présentation de l'abbaye de Saint-Sever. » (*Lib. Pelut.*) Brectouville fut annexé à Giéville à la suite du Concordat ; il a été rétabli à titre de succursale par ordonnance du 20 janvier 1820.

5. CONDÉ-SUR-VIRE. Vocable, saint Martin. La paroisse était répartie en trois portions curiales. Le *Livre-Pelu* du diocèse de Bayeux en parle de la sorte. « Taxe, quarante livres. La grande portion de Condé-sur-Vire ; vaut deux cents livres. Présentateur, l'abbé ; lequel perçoit les gros fruits. » C'est l'abbé de Torigny. Cette portion fut donnée à l'abbaye de Torigny en 1328.

« Taxe, vingt-cinq livres. La seconde portion de la même (paroisse) ; valeur, soixante livres. Présentateur, le duc de Normandie. »

« Taxe, quinze livres. La troisième portion de la même (paroisse) ; valeur, cinquante livres. Présentateur, le seigneur du Pont. »

Condé eut une léproserie, dont les revenus étaient dès lors affectés à celle de Torigny, car le *Livre-Pelu* les enferme dans une accolade accolée de cette unique notice : « Les chapelles, à la présentation des nobles, des bourgeois et des autres paroissiens de Saint-Laurent, de Saint-Amand et de Notre-Dame. » Les revenus de l'une et de l'autre furent réunis à l'hospice de Torigny par ordonnance du 24 février 1696. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le curé de la grande portion avait une pension congrue de sept cent cinquante livres ; les deux autres portions étaient dimeresses.

L'abbaye de Torigny fut fondée d'abord à titre de prieuré, vers 1134, par Robert de Saint-Remi, sur la paroisse de Condé ; mais l'établissement ne fut pas durable. Il ne reste plus de traces de sa chapelle, dédiée à saint Nicolas. — Érigé en succursale le 28 août 1808.

6. GIÉVILLE. Vocable, saint Martin. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. « Taxe, quarante livres. L'église de Giéville ; valeur, cent vingt livres. Patron présentateur, le seigneur Guillaume Bacon. » (*Lib. Pelut.*) En dernier lieu, le seigneur de Torigny. Au XIII<sup>e</sup> siècle la cure était à la présentation de l'abbé de Cérisy.

7. GUILBERVILLE. Vocable, saint Mathurin. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. « Taxe, vingt-deux livres dix sous. L'église de Guilberville (où il y a une chapelle du manoir de la Moignerie) vaut cent vingt livres. Patron, l'abbé de Montmorel. Elle est appropriée ; » ce qui veut dire que Montmorel en avait fait un prieuré, lequel était desservi par un de ses religieux. — Il est de tradition dans le lieu qu'il y eut une léproserie près du village de la Moinerie. Ce serait l'explication de cette ligne si obscure du *Livre-Pelu* : « *ubi est una capella ædis de la Moignerie.* » Cette chapelle est marquée sur la carte de l'ancien diocèse de Bayeux.

8. LAMBERVILLE. Vocable, saint Jean-Baptiste. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. « Taxe, vingt livres. L'église de Lamberville ; valeur, cent livres. Patron présentateur, Lambert de Lamberville, écuyer, seigneur du dit lieu. » (*Lib. Pelut.*) — Lamberville, annexée à Biéville en 1803, a été érigé en succursale par ordonnance du 26 novembre 1826.

9. LA CHAPELLE-DU-FEST. Sous le vocable de Notre-Dame. « Non taxée. L'église de La Chapelle-du-Fest (*de Festo*); valeur, trente livres. Patron, l'abbé de Saint-Lo. » (*Lib. Pelut.*) — La paroisse, annexée à Précorbin en 1803, a été érigée en succursale par décret du 5 février 1859. Elle faisait partie du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny.

10. LE PERRON. Vocable, Notre-Dame. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. « Taxe, dix livres. L'église de Perron; valeur, cinquante livres. Patron, le seigneur de Torigny. » (*Lib. Pelut.*)

11. MONTRABOT. Vocable, saint Martin. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. Erigé en succursale le 28 août 1808. « Taxe, dix livres. L'église de Montrabot (*de Monte Ramboust*); valeur, vingt-cinq livres. Patron, l'abbé de Longues. » (*Lib. Pelut.*)

12. PLACY-MONTAIGU. Paroisses réunies. Placy demeura annexé au Perron depuis 1803 jusqu'en 1834; alors il en fut détaché et eut pour annexe Saint-Symphorien. Saint-Symphorien étant devenu succursale en 1840, Montaigu, autre annexe du Perron, fut réuni à Placy, pour former une paroisse sous le nom de Placy-Montaigu.

Ces diverses paroisses étaient du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. Placy est sous le vocable de saint Nicolas. Montaigu, sous celui de saint Martin. « Taxe, douze livres. L'église de Placy (*de Planccio*); valeur, quarante livres. Patron présentateur, le seigneur de Torigny. » (*Lib. Pelut.*)

« Non taxée. L'église de Montaigu; valeur, vingt livres. Présentateur, le seigneur du dit lieu. » (*Lib. Pelut.*)

13. PRÉCORBIN. Vocable, saint Aubin. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. C'était un prieuré-cure de l'abbaye de Saint-Lo. « Taxe, vingt livres. L'église de Précorbin; valeur, cent livres. Patron, l'abbé de Saint-Lo. Elle est desservie par un religieux. » (*Lib. Pelut.*)

14. ROUXEVILLE. Vocable, saint Martin. Deux portions curiales. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. « Taxe, dix livres. La première portion de Rouxeville; valeur, quarante livres. A la nomination alternative de l'évêque de Bayeux et de l'abbé de Cérisy. »

« Taxe, dix livres. La seconde portion de la même église; valeur, cinquante livres. A la présentation du seigneur de Maloinde. » (*Lib. Pelut.*)

15. SAINT-AMAND. Cette paroisse paraît être la première de Torigny par ordre de date. L'église est en roman du x<sup>e</sup> siècle. Les premiers sires de Torigny étaient parents de Rollon; l'église est probablement l'ouvrage de l'un d'eux. A la bataille du Val-ès-Dunes, en 1047, les guerriers du duc Guillaume criaient : *Dex aie*; ceux de Hamon-le-Dentu, sire de Torigny, son adversaire, criaient : *Saint-Amand*.

Saint-Amand, de chef-lieu et premier emplacement de Torigny, était devenu une annexe de Saint-Laurent. L'église était réduite au rang de chapelle vicariale; en 1789, elle était desservie par deux vicaires. « Taxe, trente-cinq livres. L'église Saint-Amand-de-Torigny; valeur, six-vingts livres. A la présentation de l'abbé de Cérisy. » (*Lib. Pelut.*)

16. SAINT-JEAN-DES-BAISANTS. Nom abominable, qui n'est pas le nom originel.

Le *Livre-Pelu* du diocèse de Bayeux dit Saint-Jean-de-Baisans. Sous cette forme, l'affixe provient d'un nom d'homme. Une prieure du nom de Françoise de Baise, gouverna la Blanche de 1590 à 1604. L'église Saint-Jean-Baptiste-de-Baisans fut donnée à l'abbaye de Saint-Lo par Thomas de Saint-Jean, avec l'assentiment de Henri, évêque de Bayeux, qui siégea de 1163 à 1205. Le curé avait une pension congrue, l'autelage et de menues dîmes; mais en dernier lieu seulement, car l'abbaye y maintint un prieur, tant qu'elle eut un nombre suffisant de religieux. — « Taxe, treize livres dix sous. L'église Saint-Jean-de-Baisans; valeur, cinquante livres. Patron, l'abbé de Saint-Lo. Elle est desservie par un religieux. » (*Lib. Pelut.*) Il y a une chapelle Saint-Pierre-au-Caillou, qui est d'ancienne fondation.

47. SAINT-SYMPHORIEN. Paroisse du diocèse de Bayeux, doyenné de Torigny. — « Taxe, neuf livres. L'église Saint-Symphorien; valeur, quarante livres. A la présentation du seigneur de Torigny. » (*Lib. Pelut.*) Saint-Symphorien était annexé à Placy, lorsqu'il fut érigé en succursale par ordonnance du 26 mars 1840.

48. VIDOUVILLE. Vocable, saint Malo. — « Non taxée. L'église de Vidouville vaut trente livres. A la présentation de l'abbé de Longues. » (*Lib. Pelut.*) — Il y a une chapelle Notre-Dame-du-Pont-Youf, qui fut donnée à l'abbaye de Longues avec deux cents vergées de terre (plus de quarante hectares) à condition d'y entretenir un chapelain. Devenue propriété particulière, cette chapelle a encore été ouverte au culte pendant longtemps; maintenant elle est convertie à usage de grange et de laiterie.

---

## ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

### CANTON DE VALOGNES.

1. Valognes. — 2. Alleaume. — 3. Brix. — 4. Haberville. — 5. Lieusaint. — 6. Montaigu. — 7. Rufosse. — 8. Saint-Joseph-près-Valognes. — 9. Saussemesnil. — 10. Tamerville. — 11. Yvetot.

4. VALOGNES. La ville d'*Alaunia* périt dans les flammes, ses restes calcinés en fournissent la preuve; elle périt de la main des Normands, dit Wace, parce qu'elle se laissa forcer, au lieu de se rendre.

La ville de Valognes s'est élevée sur un emplacement contigu, à l'ombre et sous la protection du palais ou forteresse que le duc Guillaume-Longue-Epée dut construire en ce lieu, s'il n'y en avait déjà, après la bataille du Mont-aux-Malades, qui mit le Cotentin à sa discrétion, et entre ses mains les châteaux-forts et les biens des révoltés. Valognes faisait partie du domaine ducal: la cour de Valognes est comptée au nombre des propriétés dont le duc Richard III constitua la dot de la princesse Adèle, son épouse. La cure de Valognes devint de nomination royale, en vertu de la confiscation opérée par

Philippe-Auguste. Mais, au temps du mariage de Richard III, en 1026, ce n'était plus *Alaunia* ou *Alauna*, et ce n'était pas encore Valognes, c'était *Valengis*, de sorte qu'il n'y a pas de rapport étymologique avec *Alaunia*; si, toutefois, les premiers collecteurs ont bien lu.

L'église de Valognes est sous le vocable de saint Malo. L'édifice actuel est du xv<sup>e</sup> siècle, sauf une chapelle qui remonte au xiii<sup>e</sup> et le dôme, qui est de 1621. Elle fut desservie par un chapitre créé en 1580 à la demande du curé, nommé Bertin Mangon, et des principaux habitants; lequel fut dissous en 1698 par arrêt du parlement de Normandie, à cause de contestations entre le curé et les membres, et sur la demande de l'évêque Charles-François de Loménie. Le curé payait une décime de cent livres et quarante-huit sous pour la visite de l'archidiacre. Il avait la tierce gerbe de la dîme, les aumônes <sup>(1)</sup>, les menues dîmes, l'autelage et les oblations de deux chapelles, savoir la chapelle du manoir royal et la chapelle du manoir du Quesnay. L'évêque avait les deux premières gerbes de la dîme. Le chapelain de la chapelle du Quesnay était à la présentation du seigneur.

En fait de maisons religieuses, Valognes eut un couvent de Cordeliers qui s'établit en 1458 sur un terrain aumôné par Jean Le Tellier, baron de la Luthumière; un couvent de Capucins, fondé en 1630 par Adrien Poérier, baron d'Amfreville, et Robert de Franquetot, dont l'église ne fut achevée qu'en 1684; un couvent de Bénédictines, érigé en abbaye sous le titre de Notre-Dame-de-Protection en 1646; il avait été fondé en 1635, et un séminaire, fondé en 1654 par l'abbé François Le Tellier de la Luthumière, en place du manoir épiscopal, donné à siefte par l'évêque Claude Auvry. Les bâtiments du séminaire, considérablement augmentés, sont occupés maintenant par le collège diocésain; ceux de l'abbaye, par l'hospice; ceux du couvent des Capucins, par le couvent des Bénédictines.

Il y a à Valognes, au point de jonction de son territoire rural avec les paroisses de Négreville, Brix et Tamerville, une chapelle dite Notre-Dame-de-Gloire et du Pont-à-la-Vieille qui jouit jadis d'une grande célébrité. La route de Valognes à Cherbourg traverse en ce lieu la rivière de Rille. Aux abords du pont, demeura longuement et vieillit une femme très-pieuse, qui s'y était fait un ermitage; de telle sorte qu'il prit le nom de Pont-à-la-Vieille, qu'il a toujours conservé. Or il arriva que cette femme, en ramassant des bûchettes dans la forêt, se trouva en face d'une statuette de la Vierge qu'elle n'avait jamais vue, quoique l'endroit lui fût connu: elle l'emporta. Le lendemain, la statuette était retournée à sa place de la veille. La vieille la remporta et la serra. Nouveau départ et nouveau rapt; de cette fois, la statuette fut enfermée sous triple clef; mais inutilement: rien n'avait bougé, sauf la petite vierge, qui était retournée à sa place de prédilection.

Les prêtres du voisinage furent informés; ils constatèrent par eux-mêmes la vérité du récit de la vieille. L'évêque, informé à son tour, jugea qu'il fallait se conformer à une volonté céleste si manifestement énoncée, et construire une chapelle sur le lieu. On lisait sur le socle de la statuette ces mots seulement:

NOTRE-DAME DE GLOIRE.

(1) Ne pas perdre de vue que les aumônes étaient des champs attachés à la cure; en quelques lieux, à l'église.



Cet événement, dont la date est incertaine, paraît remonter au commencement du *xiv*<sup>e</sup> siècle. Après la mort de la vieille, quelques ermites vinrent habiter aux alentours de la chapelle ; on voit encore des restes de leurs ermitages. Elle est conservée et ouverte au culte. Elle jouissait de trois cents livres de revenus.

Outre celle-ci, il y eut encore à Valognes une chapelle Saint-Lin, la chapelle de l'hôtel-Dieu, fondée en 1497, ainsi que l'hôtel-Dieu, par messire Jean Le Nepveu, sur un terrain cédé par l'abbaye de Cherbourg, et les chapelles des diverses maisons religieuses. — La chapelle Saint-Jean, en l'église, dotée de cent soixante boisseaux de froment (quatre-vingts hectolitres) de rente annuelle, en faveur des pauvres, était soumise à la décime, ainsi que celle de l'abbaye. Elle payait six livres, et l'abbaye vingt-quatre. — En 1721, le clergé paroissial se composait de vingt-cinq prêtres, deux diacres et quatre sous-diacres. — L'école était tenue par un prêtre.

Valognes produisit au *xii*<sup>e</sup> siècle un trouvère du nom de Landri, qui mit en vers le *Cantique des Cantiques*, à la recommandation de Baudouin, comte de Guines.

2. ALLEAUME. L'église est sous le vocable de Notre-Dame ; refaite de morceaux d'époques diverses, elle a pourtant conservé quelques détails de roman à plein-cintre. La cure était de présentation royale ; le curé avait la tierce gerbe de la dîme, les menues dîmes, l'autelage et des aumônes ; il payait une décime de quatre-vingts livres, quarante-six sous huit deniers pour la visite de l'archidiacre.

La paroisse eut une chapelle, dite du Château (*de Castello*), dont l'existence est constatée dès le *xiii*<sup>e</sup> siècle. Elle était unie à la cure ; ce qui veut dire que le curé était chargé de la desservir et en avait l'autelage et les offrandes. C'est cette même chapelle à laquelle le P. Eudes donna de la célébrité dans sa mission de Valognes de 1643, et qu'il fit restaurer sous le nom de Notre-Dame-de-la-Victoire. Elle sert maintenant à des usages profanes. Le quartier a pris d'elle le nom de la Victoire, comme la rivière de Rille, celui de rivière de Gloire, de la chapelle bâtie sur sa rive. — En 1721, le clergé de la petite église d'Alleaume se composait de treize prêtres, un diacre et un sous-diacre. Le nom de la paroisse est la traduction évidente d'*Alaunia*. Les restes de la ville gallo-romaine occupent en effet une partie de son territoire. — Erigé en cure par ordonnance du 8 mars 1829.

3. BRIX. Le nom est *Brucius* ; ainsi l'écrivait le chroniqueur de Fontenelle au *viii*<sup>e</sup> siècle, en parlant de la translation des reliques de saint Georges.

Un des seigneurs du lieu, Robert Bruce, *Brucius* et *de Brucio*, devint roi d'Ecosse en 1306. — Le duc Richwin, gouverneur du pays de Cherbourg, fit élever trois églises au lieu où les saintes reliques furent déposées, une en l'honneur de saint Georges, la seconde en l'honneur de la sainte Vierge et la troisième en l'honneur de la sainte Croix. Mais de ces églises il ne reste nulles traces et nul autre souvenir. Elles durent être détruites par les Normands ; elles étaient trop voisines de leur repaire de la Hague. — Après la restauration du culte chrétien, l'église paroissiale fut mise sous le vocable de Notre-Dame. Il ne reste rien non plus de celle-ci ; l'église actuelle est du *xv*<sup>e</sup> siècle. La première fut donnée à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Adam de Brix en 1444, à condition qu'elle serait desservie par des

religieux. Le même Adam de Brix avait fondé vers 1109 ou 1110 le prieuré de la Luthumière en la même paroisse ; peut-être dut-il attendre, pour disposer de la cure, que le titulaire fût mort. Le prieuré était sous le vocable de saint Pierre ; mais il avait en sa dépendance une chapelle Saint-Jouvin, très-réputée dans la dévotion populaire, de laquelle on lui donnait parfois le nom de prieuré Saint-Jouvin. Il ne reste que des ruines du prieuré et de la chapelle Saint-Pierre. La chapelle Saint-Jouvin existe et est ouverte au culte. Il y a auprès une fontaine également célèbre et respectée à cause de la dévotion envers le saint, qui est invoqué en faveur des enfants faibles et languissants ; on y puise de l'eau pour les malades.

Lorsque fut arrivé le moment où l'abbaye de Saint-Sauveur, plusieurs fois détruite et ruinée à long terme par le fait des guerres, ne suffit plus à fournir des religieux à toutes les cures dont elle était chargée, elle présenta des curés séculiers pour celle de Brix. Le curé eut la tierce gerbe de la dîme, l'abbaye les deux premières, il avait en outre l'autelage et des droits d'usage et de pacage (*pascere*) dans la forêt. Il payait une décime de soixante livres. Le prieur de la Luthumière, cent cinquante livres. Il avait le cinquième rang au synode. Le manoir baronial de la Luthumière avait une chapelle Saint-Denis, à laquelle appartenait la dîme des revenus de la foire Saint-Denis, qui se tient le 9 octobre ; le surplus était au curé.

L'abbaye du Vœu avait des droits d'usage dans la forêt et des propriétés qui lui donnaient, disait-elle, la seigneurie de la paroisse ; elle l'inscrivait sur ses cartons. C'est que Philippe-Auguste avait confisqué, après la conquête, la seigneurie et les biens des derniers Bruce, qui optèrent pour l'Angleterre, où ils étaient plus riches. L'abbaye de Montebourg avait aussi des propriétés dans la même paroisse, et comme elle ne voulait pas les laisser dimer par le prieuré, il dut intervenir entre Saint-Sauveur et elle un arrangement, qui fut conclu en 1153 en présence de l'évêque Richard de Bohon.

4. HUBERVILLE. L'église est sous le vocable de saint Patrice. La cure demeura à la nomination de l'évêque, et l'évêque demeura gros décimateur. Algaré avait donné en 1143 la dîme de ses dîmes à l'abbaye de Saint-Lo, qui en jouit jusqu'à la fin. Le curé avait la sixième gerbe, les menues dîmes et l'autelage. Il payait une décime de vingt-cinq livres. Le chapitre y possédait une prébende, fondée en 1173 par l'évêque Richard de Bohon. L'église est de l'époque romane. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

5. LIEUSAIN. Enclave du diocèse de Bayeux, doyenné de Trévières. « Non taxée. L'église de Lieusaint (*de locis sanctis*) au Cotentin. Patron, le seigneur évêque de Bayeux. » (*Livre-Pelu.*) L'église est sous le vocable de saint Eloi.

Lieusaint et les autres enclaves du Cotentin appartenaient au diocèse de Bayeux, non en vertu d'un échange, dont il ne reste nulles traces dans l'histoire, mais plus probablement par concession et comme souvenir de la chrétienté fondée en ces lieux au second siècle par des missionnaires de Bayeux, de laquelle était au III<sup>e</sup> le martyr saint Floxel. Les monuments, prétendus mérovingiens, qu'on voit à l'église et qu'on trouve alentour, appartiennent probablement à cette chrétienté. — Le docte de Gerville a égaré les anti-quaïres, en citant une monnaie frappée à Lieusaint et en supposant là un manoir royal : c'est Lieursaint, dans l'Ile-de-France, qui se disait aussi *Locus-Sanctus*. — Il exista dans la paroisse de Lieusaint une chapelle

Sainte-Madeleine, qui était celle d'une léproserie. — Érigé en succursale le 28 août 1808.

6. MONTAIGU : surnommé La Brisette, du nom d'un des fiefs de la paroisse. La cure était de présentation laïque. L'église est sous le vocable de saint Martin. Le curé payait une décime de cinquante livres. La paroisse eut une chapelle Saint-Léonard, qui était unie à la cure ; c'est-à-dire que le curé en avait les revenus, à charge de desserte ; une chapelle Saint-Michel, fondée en 1352 par Michel d'Anneville, qui la dota richement et s'en réserva la présentation ; mais celle-ci faisait partie de l'église, et une chapelle Sainte-Anne, toujours existante et ouverte au culte.

7. RUFOSSE. Paroisse de nouvelle création, érigée en succursale par décret du 25 février 1834, aux dépens de Saussemesnil. L'église est sous le vocable de Notre-Dame.

8. SAINT-JOSEPH. Paroisse de nouvelle création, reconnue par l'Etat et érigée en succursale par décret du 14 janvier 1857, aux dépens des paroisses de Brix et de Tamerville.

9. SAUSSEMESNIL. L'église est sous le vocable de saint Grégoire ; la cure était à la présentation de l'abbaye de Montebourg, à qui elle avait été donnée le jour de la consécration de l'église par Richard de la Haye (du Puits). On lit dans quelques chartes Saint-Georges-de-Saussemesnil (*de Sauxmesnilo*) ; mais c'est probablement erreur de copiste, car l'église est du XI<sup>e</sup> siècle et n'a pas dû changer de vocable. Le curé avait la tierce gerbe de la dîme et l'autelage ainsi que les revenus de la grande chapelle Notre-Dame-de-Délivrance-de-Réfosse (Rufosse) unie à la cure. Il payait une décime de trente livres et vingt sous pour la visite de l'archidiacre. C'est cette annexe qui a été érigée récemment en succursale. — Il y eut dans la paroisse le prieuré Saint-Martin-à-l'If, fondé vers 1150 au bénéfice et à la charge de l'abbaye de Lessay. Les religieux devaient sonner leur cloche à la chute du jour, pour appeler et guider les voyageurs égarés. Le prieur tenait le trentehuitième rang au synode ; il payait une décime de soixante livres. La paroisse eut en plus une chapelle Saint-Jean.

10. TAMERVILLE. La présentation à la cure de Notre-Dame-de-Tamerville était alternative entre l'abbaye de Cherbourg et le seigneur. Le curé avait la tierce gerbe de la dîme, l'autelage et les noales. Il payait une décime de cinquante-trois livres. La paroisse eut une chapelle dédiée à sainte Honorine, celle-ci était dans le cimetière, plus la chapelle du manoir, reconstruite en 1615 par Henri d'Anneville de Chiffrevast, et bénite en 1618.

C'est sur le territoire de cette paroisse, au lieu dit la Boissaie, que fut livré le funeste combat de Pastoy, le 4 juillet 1378, après lequel il fallut abandonner Valognes et le Cotentin aux troupes anglaises.

11. YVETOT. La cure de Saint-Georges-d'Yvetot était à la nomination directe de l'évêque. Le curé payait une décime de quarante-cinq livres. Yvetot veut dire la demeure de Ives, du mot saxon *tot*, qui a la même signification que le *tectum* des latins. Le chapitre possédait à Yvetot une prébende, qui consistait en deux gerbes de la dîme ; l'archidiacre du Cotentin avait la tierce gerbe, plus une maison et un domaine, donnés en 1288

par l'évêque Robert d'Harcourt, alors archidiacre; l'abbaye de Saint-Lo dtmait sur leurs dîmes; le curé n'avait que l'autelage, les oblations et quelques menues dîmes. L'évêque Jean d'Essey, appelé parfois Jean d'Yvetot, possédait le manoir et la seigneurie de cette paroisse; on croit qu'il y était né. On y montre, de tradition, la carrière d'où furent extraites les pierres qui servirent à la construction de la cathédrale. Nous l'admettons volontiers relativement à la nef, qui est de plus petit appareil. Il y eut à Yvetot une chapelle Saint-Lin, fondée en 1672 par Guillaume Le Prieur, procureur en la cour du parlement de Rouen, dont le chapelain était à la nomination du curé.

## CANTON DE BARNEVILLE.

1. Barneville. — 2. Baubigny. — 3. Carterot. — 4. Fierville. — 5. Gouey. — 6. La Haye-d'Estot. — 7. Le Mesnil. — 8. Le Valdécie. — 9. Notre-Dame-d'Allonne. — 10. Notre-Dame-de-Portbail. — 11. Saint-Georges-de-la-Rivière. — 12. Saint-Jean-de-la-Rivière. — 13. Saint-Lo-d'Ourville. — 14. Saint-Maurice. — 15. Saint-Pierre-d'Allonne. — 16. Saint-Pierre-d'Arthéglise. — 17. Sénoville. — 18. Sortosville-en-Beaumont.

1. BARNEVILLE. *Barneti-Villa* et *Bernetvilla*; c'est l'étymologie la plus probable. L'église, principalement la nef, est un spécimen curieux de l'architecture romane à plein cintre. On croit qu'elle fut construite par Roger de Barneville, l'un des plus braves compagnons du duc Robert-Courte-Heuse dans son expédition en Terre-Sainte, en 1097. Elle appartenait à l'abbaye de Grestain, fondée en 1040 par Robert de Conteville et Arlette, sa femme, père et mère de Robert, comte de Mortain. Or le domaine de Barneville faisait partie du comté de Mortain. C'est donc ce même Roger qui dut la donner à Grestain, à la demande ou à la considération de son suzerain. Cependant on lit dans la *Gaule-Chrétienne*, colonne 875, tome XI, que l'évêque Richard de Bohon donna acte de propriété de l'église de Barneville à l'abbaye de Montebourg à la demande de l'abbé G.... en 1156. Ce serait Walterius, qui se prononçait et s'écrivait parfois Gualterius; mais il y a probablement erreur, car l'abbaye de Grestain, au diocèse de Lisieux, a été jusqu'à la fin en possession de deux gerbes de la dîme et du patronage. Le curé avait la tierce gerbe, l'autelage et l'aumône. Il y eut au manoir une chapelle à la présentation du seigneur. Le curé payait une décime de vingt-quatre livres. L'église est sous le vocable de saint Germain. — Barneville est probablement le lieu d'origine du trouvère Ghilebert de Berneville, qui vivait en 1260 et qui a laissé un recueil manuscrit de chansons pleines d'élégance et de délicatesse.

2. BAUBIGNY. L'église Saint-Martin-de-Baubigny demeura de présentation laïque. Le curé payait une décime de vingt livres.

La paroisse Saint-Paul-des-Sablons est annexée, ou plutôt réunie définitivement à celle de Baubigny; car elle a laissé démolir son église. La cure de Saint-Paul était à la présentation de l'abbaye de Cherbourg. Le curé payait une décime de seize livres. — Baubigny a été érigé en succursale le 28 août 1808.

3. CARTERET. L'église Saint-Germain-de-Carteret fut donnée en 1125 à l'abbaye du Mont-Saint-Michel avec la dîme et la terre de l'aumône du roi qui était située à Saint-Ouen de Jersey (*Ecclesiam B. Germani de Kartraio cum decima et terra de elemosina regis que est S. Odoeni in Gerseio*), par Renaud de Carteret. Le curé avait la tierce gerbe de la dîme et l'autelage. Il payait une décime de vingt-quatre livres. L'étymologie nous semble venir de la vigie romaine, ou peut-être du temps de Charlemagne, qui se voit au sommet de la falaise, *casteretum*, diminutif de *castrum*.

4. FIERVILLE. L'église Saint-Pierre-de-Fierville fut toujours à la présentation du seigneur du lieu. Le curé payait une décime de quarante-cinq livres. L'école était de fondation ecclésiastique et payait trente sous.

5. GOUÉY. L'église Saint-Martin-de-Gouey était à la présentation de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. L'abbaye était grosse décimatrice, elle faisait une pension congrue au curé; celui-ci avait en plus quelques revenus en nature, des aumônes et l'autelage. Il payait une décime de trente-six livres. Il y eut une chapelle Saint-Martin dans le cimetière, et au presbytère une chapelle Saint-Mard (*Medardus*). Il y eut aussi un prêche, qui fut démoli en 1685 par ordre du roi.

Le village actuel a succédé à la ville gallo-romaine qui accompagnait l'*emporium* de Portbail; son emplacement recèle une multitude de tégules et d'imbrices.

6. LA HAYE-D'ECTOT. L'église Notre-Dame-de-la-Haye-d'Ectot, dont le plus ancien nom est la Haye-de-Barneville, fut donnée, à charge de desserte, par Jourdain de Barneville, fils de Roger, le compagnon du duc Robert en 1097 (voy. l'art. *Barneville*), au prieuré de la Taille, qu'il fonda en cette paroisse sous la dépendance de l'abbaye du Vœu. Le prieur-curé payait une décime de quarante livres. Il avait le trente-sixième rang au synode. Le chapitre de Coutances et l'hôtel-Dieu de Barfleur possédaient à la Haye-d'Ectot des droits antérieurs à la fondation du prieuré; car il y eut contestation pour le patronage devant l'évêque Vivien, et ce prélat le déclara commun aux deux parties. Il ne pouvait être question alors que du patronage honoraire, puisque la cure était donnée. Le chapitre avait en outre des droits plus utiles; car il se fit céder par l'abbaye, après contestation également, la moitié des gerbes de la dîme. Ce revenu faisait partie de la commune capitulaire. — Quoique le prieuré desservît l'église paroissiale, il eut cependant sa chapelle. Il y en eut une pareillement au manoir seigneurial. — Erigée en succursale le 12 janvier 1820.

7. LE MESNIL. L'église Saint-Martin-du-Mesnil est relatée au nombre des propriétés de l'abbaye de Lessay sur la bulle du pape Innocent III de l'an 1186. Une charte confirmative de l'évêque Algare en fait mention dès 1134. Elle avait été donnée par Robert de la Haye (du Puits). Le curé avait l'autelage, les menues dîmes et partageait les grosses par moitié avec l'abbaye. Il payait une décime de trente-deux livres. — Erigé en succursale le 12 janvier 1820.

8. LE VALDÉCIE. (Devrait toujours s'écrire comme autrefois Val-de-Scey.) L'acte d'union des abbayes du Vœu et de Saint-Héliér, de l'an 1205, montre

que l'église d'Arthégise et la chapelle du Val-de-Scye appartenaient alors au prieuré de la Taille. Toutefois, les droits du prieuré étaient contestés par l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et la contestation fut portée jusqu'à Rome. Le pape nomma des arbitres; l'affaire fut jugée cette année même; la chapelle du Val-de-Scye fut adjugée à Saint-Sauveur. Le *Livre-Noir* ne dit plus chapelle, mais église. Le patronage contesté ne conférait que le droit de présenter à la cure; car le curé était seul décimateur. Il payait une décime de vingt-sept livres. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

9. NOTRE-DAME-D'ALLONNE. Notre-Dame et Saint-Pierre-d'Allonne s'appellent d'un nom commun les Moitiers-d'Allonne. Moitiers, c'est-à-dire monastère. Les deux églises sont dans le même cimetière. Ce dut être un monastère de saint Ortaire; il plaçait ainsi dans le même couvent deux églises, dédiées l'une à la Reine du ciel, l'autre au Chef de l'Eglise universelle. — Les deux églises Notre-Dame et Saint-Pierre-des-Moitiers-d'Allonne furent données à l'abbaye de Blanche-Lande par Robert de Sortosville et Roger des Moitiers; la donation fut confirmée par l'évêque Guillaume de Tournebu en 1190. Mais l'abbaye perdit un de ces patronages, celui de saint Pierre, et ne jouit jamais de l'autre sans contestation. Le *Livre-Noir* et le *Livre-Blanc* attribuent au seigneur du lieu le droit de présentation. Un pouillé de 1757 le dit alternatif entre l'abbaye et le seigneur. L'abbaye contraignit, par jugement du bailli de Valognes en 1543, le seigneur, Michel du Mesnil, sieur de Tocqueville, à ôter ses armes de l'église et à replacer celles de l'abbaye. Plus tard, Gautier de Sainte-Marie plaida contre les religieux et gagna sa cause, puis reconnut son erreur au bout de quelques années et rendit spontanément les droits que les juges lui avaient attribués. — Le curé payait une décime de cinquante-cinq livres. Il y eut une chapelle au manoir du Breuil, à la présentation du seigneur et dotée.

10. NOTRE-DAME-DE-PORTBAIL. Nous avons parlé de l'arrivée des reliques de saint Georges à Portbail au VIII<sup>e</sup> siècle, *ad portum Ballii*. Il y avait au même lieu un monastère qui fut détruit par les Normands; Wace en attribue la destruction à Hasting. Il en fut de ce monastère comme de celui de Saint-Lo : les moines survivants, d'autres peut-être, y revinrent après la tourmente. Le duc Richard III le donna en 1026 à la princesse Adèle, son épouse, parmi les propriétés et seigneuries dont il constitua sa dot : *Abbatiam nec non quæ appellatur Portbail, quæ sita est super aquam Jorfluctum cum portu*. — Mais l'abbaye ne tarda pas à se retrouver sans moines; car le pouillé du *Livre-Noir*, rédigé en 1279, dit : « Eglise Sainte-Marie-de-Portbail, patron, l'abbé de Lessay. La paroisse a un manoir abbatial et une église paroissiale. Il y avait autrefois des moines, qui faisaient l'office aux jours fériés dans ladite église, et donnaient l'hospitalité à la place du curé. Pendant la semaine, ils célébraient dans une certaine chapelle, éloignée de l'église paroissiale, mais située dans la paroisse..... Maintenant il n'y a plus de moines.....

L'église paroissiale fut donnée à l'abbaye de Lessay en 1036 par le fondateur, Richard, dit Turstin-le-Haudu, mais non intégralement et sans charges, car Anquetil de Claiids, Robert, son fils, et Alix, sa fille, complétèrent la donation un demi-siècle plus tard, en donnant les dîmes, les aumônes et en supprimant toutes les redevances. Le curé eut une pension congrue, par-

fois une part des dîmes et l'autelage. Il payait une décime de trente-six livres. L'abbaye fonda à une époque postérieure un prieuré; en 1279, il n'y avait pas de moines, et *on n'y donnait pas l'hospitalité*, ajoute le *Livre-Noir*. Le prieuré fut formé des biens de l'ancienne abbaye, que celle de Lessay tint en fief à gage-plége. Le prieur payait une décime de cinquante-six livres. Il avait le douzième rang au synode. Il y eut dans le cimetière une chapelle Saint-Michel, et à un des bouts de la paroisse, une chapelle Saint-Siméon-Stylite, celle-là même où les anciens moines allaient dire la messe pendant la semaine. Elle était en grande révérence parmi les populations et le but de nombreux pèlerinages.

La paroisse Notre-Dame-de-Portbail fut annexée à celle Gouey en 1803. Elle a été rétablie à titre de succursale par ordonnance du 14 janvier 1827.

11. SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIÈRE. L'église Saint-Georges-de-Tummeville, tel est l'ancien nom, fut donnée pour une partie à l'abbaye de Lessay par le fondateur, Eude-au-Chapeau, 1056. Mais cette partie n'était pas considérable; car, outre le patronage, l'abbaye n'avait que deux gerbes de la dîme du fief de Longuefême, une rente de sept sous servie par le curé et huit livres à recevoir sur le surplus des dîmes. Le curé payait une décime de vingt-huit livres. — Saint-Georges, annexé à Saint-Jean-de-la-Rivière en 1803, a recouvré son existence paroissiale par ordonnance du 15 février 1843.

12. SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIÈRE. Le patronage de l'église Saint-Jean-Baptiste-de-Torgeville (*Torgisvilla*), tel est l'ancien nom, et la nomination à la cure appartenaient à l'évêque de Coutances; Algare en fit don à l'abbaye de Lessay en 1134, à la demande de Richard de la Haye (du Puits), sénéchal de Normandie, et de ses deux fils, Richard et Raoul. Cette donation ne s'étendait pas à toute la paroisse; car l'abbaye de Saint-Père de Chartres en avait un tiers plus un fief, qui lui avaient été donnés par Aréfaste, oncle de Richard II, monté sur le trône ducal de Normandie en 996, Saint-Père (*Petrus*) était représenté là par le prieuré du Ham, qui était de son obédience. Le curé de Saint-Jean payait une décime de trente-six livres. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

13. SAINT-LO-D'OURVILLE. L'église Saint-Lo-d'Ourville fut donnée en partie à l'abbaye de Lessay par le fondateur Richard, dit Turstin-le-Haudu. Une seconde portion fut donnée quelques années après, du consentement de Guillaume-le-Conquérant, par Hugues d'Orval, fils de Renaud. Ce n'était pas tout. Le surplus fut donné avec le manoir d'Avarreville, par Robert de la Haye (du Puits), sénéchal du duc-roi Henri I<sup>er</sup>, et Mimel, son épouse.

L'abbaye fonda un prieuré à Avarreville, mais le supprima plus tard; il n'en est plus question au xvii<sup>e</sup> siècle. Le registre des taxes de 1721 impose à cent sous, pour les trois premiers cinquièmes de l'année, le prêtre, nommé Nicolas Rouget, qui *dessert le prieuré d'Avarreville*, sans marquer aucune taxe pour le prieuré ni pour la chapelle du prieuré, ce qui prouve que l'abbaye avait repris tous les revenus. Elle prenait également toutes les dîmes; le curé avait une pension congrue et l'autelage; plus deux acres (un hectare et demi) de terrain, qui appartenaient à la cure et non à l'abbaye. Il payait une décime de quarante-cinq livres.

14. SAINT-MAURICE. L'église Saint-Maurice (de l'Epina) appartenait à

l'abbaye de Montebourg, qui prélevait les deux tiers des dîmes. Le curé avait le surplus et une aumône de sept vergées (près d'un hectare et demi). Il payait une décime de trente-trois livres.

La paroisse a été illustrée par les vertus du bienheureux Thomas Hélye, qui en fut curé un an ou deux. En souvenir, les habitants avaient contracté l'usage de se rendre tous les trois ans, le mardi de la Pentecôte, en procession à son tombeau. On vit des processions de deux mille pèlerins, dont un grand nombre marchaient les pieds nus. La distance est de près de trois myriamètres. Le départ était fixé à minuit; le reste du jour et la nuit suivante se passaient en pieux exercices. Au retour, le mercredi, le prêtre qui présidait au pèlerinage, licenciait la procession à l'église de Pierreville. Cet usage s'est maintenu jusqu'en 1790.

15. SAINT-PIERRE-D'ALLONNE. L'église était de présentation laïque, non-obstant la donation qui en avait été faite à l'abbaye de Blanche-Lande par Robert de Sortosville et Roger des Moitiers. (Voy. l'art. *Notre-Dame-d'Allonne*.) Toutefois, si l'abbaye avait perdu le droit de présenter à la cure, elle avait conservé les deux tiers de la dîme. Le curé avait le surplus, l'autelage et quelques revenus attachés à la cure; il payait une décime de trente-neuf livres. — Il y eut dans la paroisse une chapelle dite Notre-Dame-de-Vauvert (*de valle viridi*), qui ressortissait à l'abbaye de Blanche-Lande et n'est pas taxée, quoiqu'elle eût quinze livres de revenus, et une chapelle Saint-Nicolas, qui payait douze livres. — Saint-Pierre-d'Allonne demeura annexé à Notre-Dame jusqu'au 12 mai 1825.

16. SAINT-PIERRE-D'ARTHÉGLISE. (*Argeteclesia*.) L'église fut donnée à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1153 par Geoffroi d'Anneville; mais cette donation se réduisait, ce semble, au droit de présenter à la cure, car l'abbaye n'avait nulle part aux dîmes; le curé était seul décimateur. Il payait une décime de vingt-six livres.

17. SÉNOVILLE. L'église Saint-Lo-de-Sénoville était de présentation laïque. Le curé payait une décime de quarante-six livres.

18. SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT. L'église est sous le vocable de saint Georges. La paroisse comprenait deux portions curiales, de présentation laïque l'une et l'autre; mais par deux patrons différents. Les curés payaient par moitié une décime de quarante-six livres. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

#### CANTON DE BRICQUEBEC.

1. Bricquebec. — 2. Breuille. — 3. Le Grand-Hameau. — 4. L'Etang-Bertrand. — 5. Le Vretot. — 6. Les Perques. — 7. Magneville. — 8. Morville. — 9. Négreville. — 10. Quettetot. — 11. Rauville-la-Bigot. — 12. Saint-Martin-le-Hébert. — 13. Sottevast.

BRICQUEBEC. L'église Notre-Dame-de-Bricquebec est de style roman à plein cintre. La nef est principalement remarquable. La cure a toujours été à la présentation du seigneur du lieu. Le curé est taxé à une décime de cent cinq livres pour l'année 1721. Le prieuré de Beaumont-en-Auge avait les deux tiers des dîmes; le curé, l'autre tiers et la moitié des noales. On appelait



novales les terrains mis en culture depuis la première disposition qui avait été faite de la dîme. — La dîme était un impôt seigneurial par sa création. Il ne devenait ecclésiastique qu'autant que le seigneur en faisait don à l'église. Beaucoup de seigneurs gardèrent les dîmes jusqu'après le xv<sup>e</sup> siècle.

Le premier sire de Bricquebec était neveu de Rollon; il se nommait Anslech, vulgairement Lancelot. Il fut un des tuteurs du jeune duc Richard I<sup>er</sup>, après l'assassinat de Guillaume-Longue-Epée, en 944. Il eut pour fils Turstin; celui-ci fut père de Guillaume, qui prit le surnom de Bertrand, et de Hugues-à-la-Barbe. De Hugues-à-la-Barbe descendirent les comtes de Montfort-sur-Rille. Le surnom de Bertrand devint héréditaire dans la branche de Bricquebec. L'un des premiers Bertrand fonda en son château de Bricquebec une collégiale de cinq chapelains, astreints à vivre sous une même règle, à célébrer l'office canonial et portant l'aumusse. Le même peut-être fonda à son manoir de l'Etang-Bertrand une seconde chapellenie de deux chapelains. Le dernier des Bertrand, Robert Bertrand VII, maréchal de France, fut tué à la bataille de Créci, en 1346. Il avait épousé Marie de Sully. Sa fille, Jeanne Bertrand, avait épousé Guillaume Paynel, baron de Hambye, qui hérita de Bricquebec et des vastes domaines qui en dépendaient. Alors les deux tiers des dîmes de la paroisse, apanage de la collégiale du bourg de Bricquebec, furent donnés au prieuré de Beaumont-en-Auge, et les cinq chanoines remplacés par deux chapelains, fort peu rétribués. Au dernier siècle, ils tenaient les petites écoles, et n'étaient pas même mis à la taxe pour cette fonction. Les chapelains de la chapelle Sainte-Croix-des-Bois de l'Etang-Bertrand avaient vingt-deux quartiers de froment à percevoir sur les moulins de l'Etang-Bertrand et le droit de pêche dans les viviers. Ils furent supprimés; la chapelle, remplacée par celle de Sainte-Anne, qui devint paroissiale et eut un chapelain à la présentation du curé.

Bricquebec eut en plus les chapelles Saint-Blaise, Saint-Siméon, Saint-François, Saint-Sever, Sainte-Catherine et de la Houlate. La chapelle Sainte-Anne avait appartenu momentanément à un petit couvent de Camaldules, et précédemment à un ermitage. La chapelle de la collégiale était, nous le croyons, dédiée à saint Martin. Il en existe des ruines parmi les ruines du château. La chapelle Saint-Sever était celle d'un ermitage dépendant de l'abbaye de Saint-Sever, qui fut supprimé en 1725 sur les plaintes du curé. La chapelle Saint-Blaise était située au nord du bourg; elle avait des rentes en blé dans la paroisse de Surtainville. La chapelle Saint-Siméon était auprès du bourg de l'Etang-Bertrand. La chapelle Saint-François était à l'extrémité de la paroisse, près de Saint-Martin-le-Hébert. Elle avait été fondée vers 1660 par un gentilhomme nommé Plessart. Le chapelain était à la présentation du propriétaire de la ferme de Martinville. Bricquebec eut une commanderie de Templiers, dont il est fait mention dans des actes de l'an 1270.

Il a maintenant une maison de Cisterciens, fondée en 1821 par Bon-Jacques Onfroy, curé de Digosville, et élevée au rang d'abbaye sous le nom de Notre-Dame-de-Grâce en 1836. L'église a été consacrée le 13 octobre 1836. Le Père Onfroy a été le premier prieur et ensuite le premier abbé, sous le nom de dom Augustin. Il est décédé en 1857.

2. BREUVILLE. L'église Saint-Pierre-de-Breuville demeura de patronage laïque. Le curé était décimateur; il payait une décime de quarante livres. L'église est de style roman à plein cintre.

3. LE GRAND-HAMEAU. Paroisse de nouvelle création, érigée aux dépens de Bricquebec, par décret du 4 juin 1853, sous le vocable de saint Martin.

4. L'ETANG-BERTRAND. Paroisse de nouvelle création, érigée aux dépens de Bricquebec, par ordonnance du 3 juin 1845, sous le vocable de saint Siméon-Stylite. (Voy. l'art. *Bricquebec*.)

5. LE VRETOT. *Auvriot*, la demeure d'Auvry (c'est la vraie étymologie). L'église Notre-Dame-du-Vretot était à la présentation du prieuré de Beaumont-en-Auge, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Le prieuré avait les deux tiers des dîmes, le curé, l'autre tiers et l'autelage; il payait une décime de soixante-six livres. L'antique église a été détruite; l'église actuelle a été construite en 1867.

6. LES PERQUES. L'église Saint-Paul-des-Perques demeura de patronage laïque. Le curé était décimateur, mais il payait au prieur de Beaumont-en-Auge une redevance de quatre livres. Il y eut au manoir une chapelle avec caveau funéraire.

7. MAGNEVILLE. L'église Notre-Dame-de-Magneville était demeurée de patronage laïque. Le prieuré de Beaumont-en-Auge avait les deux tiers des dîmes de la paroisse, le curé, l'autre tiers et l'autelage. Il payait une décime de soixante-dix-huit livres. Il y avait au manoir une chapelle, à la desserte du curé, qui lui valait quatre quartiers de froment; plus, dans la paroisse, une seconde, sous le vocable de saint Pair. Elles ne sont portées ni l'une ni l'autre à la taxe. L'église est d'architecture romane à plein cintre. On y voit une curieuse cuve baptismale, de forme quadrangulaire, sur la tranche de laquelle sont inscrits ces deux vers :

Totus purgatur qui sacro fonte lavatur  
Fons lavat exterius spiritus interius.

Sur les listes de la conquête, le nom est Mandeville et c'est le meilleur, puisque c'est le plus ancien.

8. MORVILLE. L'église de Morville est sous le vocable de saint Pair. La paroisse était divisée en deux portions curiales, dont la première, à la présentation de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte; la seconde appartenait à l'hôtel-Dieu de Coutances, à qui elle avait été donnée par l'évêque Hugues de Morville, en 1219, et qui la faisait desservir par un de ses prêtres. Les deux curés payaient par ensemble une décime de soixante-douze livres. L'égalité entre les portions avait été établie à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle; auparavant, la première avait la prépondérance.

Cette paroisse a été le berceau d'un de nos plus grands évêques; dans sa jeunesse, il s'appelait Hugues de Néret, du nom d'un fief sis au même lieu; mais il devint seigneur de Morville à la mort de son père, qui s'appelait Nicolas de Morville.

La première portion curiale avait pour patron saint Pair; la seconde, saint Antoine. Il y avait à Morville une chapelle Saint-Pair imposée à une décime de seize livres.

9. NÉGREVILLE. L'église Saint-Pierre-de-Négreville (*Esnegervilla*) fut donnée à l'abbaye de Longues, au diocèse de Bayeux, par les fondateurs, Hugues Wac (de Gacé) et Baudouin, son fils, en 1168. Le curé n'avait qu'une pension congrue et l'autelage. Il payait une décime de cinquante-cinq livres. (Taxe de 1721.)

10. QUETTETOT. (*Kettot*, l'habitation de Ket.) L'église Notre-Dame-de-Quettot demeura de présentation laïque. Le curé avait la dîme et tout le revenu. Il payait une décime de quarante-huit livres. L'école était de fondation ecclésiastique et payait trois livres. Il y avait une chapelle de patronage laïque, à la desserte du curé, qui n'est pas taxée.

11. RAUVILLE-LA-BIGOT. (*Redivilla*.) Cette paroisse tire son surnom de la riche et puissante famille Bigot, qui eut en Normandie les seigneuries de Maltot, des Loges, de Canon, etc., et dont les descendants en Angleterre furent comtes de Norfolk. Le vieux Hue Bigot combattit vaillamment à Hastings parmi les compagnons du Conquérant. Le duc Guillaume avait donné l'église Notre-Dame-de-Rauville (*Radulfvilla*) et un fief en franc-alleu dans la même paroisse à l'abbaye de Cérisy. L'abbé Antoine d'Apchon vendit ce patronage, en 1577, à Richard-le-Berceur, pour acquitter des charges mises sur l'abbaye; depuis lors le patronage demeura laïque. Le curé payait une décime de cinquante-cinq livres. — Nous pensons que le nom de *Radulfvilla*, le plus ancien, est le bon.

12. SAINT-MARTIN-LE-HÉBERT. Antérieurement Saint-Martin-le-Plessard, du nom d'une famille nobiliaire qui eut temporairement la seigneurie de la paroisse. En 1666, Antoine et Guillaume Plessard apparaissent sur les actes publics. Des lettres royales de 1648 portent érection du fief de Pontrilly, appartenant à messire Guillaume Plessard, escuyer, sieur et patron de Saint-Martin. Sur les registres de 1721 et postérieurement, c'est Saint-Martin-le-Hébert. La cure était de présentation laïque. Le curé payait une décime de vingt livres. — Érigé en succursale le 28 août 1808.

13. SOTTEVAST. L'église Saint-Ermeland-de-Sottevast fut donnée à l'abbaye de Lessay par Raoul de Sottevast, ainsi qu'il résulte d'un acte confirmatif, daté de Cherbourg en 1126, portant la souscription du duc-roi Henri I<sup>er</sup>. Robert Bertrand, seigneur de Bricquebec, donna à la même abbaye, à la même époque environ, les terres de l'aumône, alors douze vergées, et cette donation se trouve pareillement confirmée dans la charte de 1126. Cependant l'abbaye, tout en conservant les revenus qui avaient été réglés à deux gerbes de la dîme, la troisième et les noales étant réservées au curé, perdit le droit de nomination à la cure.

Il suffisait, pour perdre un droit concédé de patronage total ou partiel, que le concessionnaire, mis en demeure de faire de grosses réparations jugées nécessaires, différât de s'y soumettre. Le donateur les faisait, et rentrait dans son droit.

Quoi qu'il en soit, les seigneurs du lieu présentèrent à la cure pendant les deux derniers siècles; mais non sans contestation. L'église est du commencement du XI<sup>e</sup> siècle. Le curé payait une décime de quarante livres. La paroisse eut une chapelle dédiée à sainte Suzanne, qu'on dit être le reste d'un ancien monastère; mais une telle opinion n'est pas appuyée; si toutefois ce n'est pas

le souvenir d'un établissement monastique antérieur aux Normands ; le patronage de saint Ermeland pourrait en être un indice.

## CANTON DE MONTEBOURG.

1. Montebourg. — 2. Azeville. — 3. Ecausseville. — 4. Emondeville. — 5. Eroudeville. — 6. Flottemanville. — 7. Fontenay. — 8. Fresville. — 9. Hémévez. — 10. Joganville. — 11. Le Ham. — 12. Lestre. — 13. Notre-Dame-de-Bon-Secours. — 14. Ozeville. — 15. Quinéville. — 16. Saint-Cyr. — 17. Saint-Floxel. — 18. Saint-Germain-de-Tournebut. — 19. Saint-Marcouf. — 20. Sainte-Marie-d'Audouville. — 21. Sortosville. — 22. Urville. — 23. Vaudreville.

1. MONTEBOURG. La paroisse de Montebourg fut donnée à l'abbaye du lieu par Guillaume-le-Conquérant, lorsqu'il en ébaucha la fondation en 1075. Les paroissiens eurent pour église une chapelle de l'église abbatiale jusqu'en 1319, que Pierre Ozenne, dix-huitième abbé, fit construire à leur usage l'église actuelle, qui fut dédiée sous le vocable de saint Jacques-le-Mineur, le 14 des nones de septembre, par l'évêque Guillaume de Thieuville. La paroisse fut divisée en deux portions curiales jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle ; les deux curés étaient à pension congrue et se partageaient l'autelage. Après la réunion, le curé paya une décime de vingt-huit livres sans augmentation. Sa pension n'ayant pas été augmentée.

De l'abbaye, il reste le palais abbatial, racheté pour le compte du diocèse pendant l'administration de M<sup>sr</sup> Robiou, et occupé par les Frères de la Miséricorde. L'église, totalement détruite, était une des belles de la province. Sa construction était mêlée de plein cintre et d'ogive. Elle avait deux cents pieds de longueur, trente-cinq pieds de largeur à la croisée, cent vingt-cinq pieds de longueur de nef, un clocher de cent six pieds de hauteur entre chœur et nef. — Elle avait une chapelle dédiée à saint Thomas de Cantorbéry ; c'est celle qui servait de paroissiale.

2. AZEVILLE. L'église Saint-Nicolas-d'Azeville demeura de présentation laïque. Le seigneur du lieu présenta à la cure jusqu'en 1650 environ ; mais alors le domaine éleva des prétentions, et, à la suite du litige, elle devint de nomination royale. Le curé avait toutes les dîmes. Il payait une décime de cinquante-cinq livres. Annexée à Saint-Marcouf en 1802, Azeville a retrouvé son existence paroissiale en 1849, par décision du 4 août.

3. ECAUSSEVILLE. L'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte avait sur l'église Saint-Martin-d'Ecausseville des droits qui lui furent contestés d'abord puis reconnus par Roger, vicomte du Cotentin, en présence de l'évêque Algare. Dès lors et depuis le droit de nomination fut exercé alternativement par l'abbaye et le chapitre de Lisieux. La dîme et les revenus de l'église se partageaient par portions égales entre le chapitre, l'abbaye et le curé. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le chapitre s'intitulait baron d'Ecausseville et présentait seul à la cure. Le curé payait une décime de trente livres. La paroisse avait une chapelle Saint-Clair. La chapelle et le chapelain payaient ensemble cinq livres. — Annexée à Eroudeville en 1803, la paroisse d'Ecausseville a recouvré une existence indépendante en 1846, par ordonnance du 4<sup>er</sup> novembre. L'église est de style roman à plein cintre et remarquable.

4. **EMONDEVILLE.** L'église Notre-Dame-d'Emondeville fut donnée pour une partie à l'abbaye de Montebourg par Aliénor, veuve de Robert de la Haye (du Puits), femme en secondes noces de Richard du Hommet. Quelques années après, Richard et Herbert de Morville donnèrent le surplus. L'évêque Richard de Bohon confirma ces donations en 1157. Le curé percevait une portion des dîmes et l'autelage ; il payait une décime de quarante livres.

5. **EROUDEVILLE.** (*Heroutvilla.*) L'église Notre-Dame-d'Eroudeville demeura de présentation laïque. Le curé avait les dîmes ; il payait une décime de cinquante-trois livres (1724). La paroisse eut une léproserie du vocable de sainte Madeleine, à laquelle le vicaire de Saint-Florel devait se rendre deux fois la semaine et y célébrer la messe, et une chapelle Saint-Clair, située à la limite des paroisses de Saint-Florel, Ecausseville et Montebourg. (Si ce n'est la même que nous avons signalée à Ecausseville, suivant le registre des décimes de 1724.) — Erigé en succursale le 28 août 1808.

6. **FLOTTEMANVILLE** (au bocage). L'église est sous le vocable de saint Clément et de saint Claude. La cure demeura de patronage laïque. Le curé payait une décime de quatre-vingts livres.

7. **FONTENAY.** Guillaume de Montfiquet donna à Dieu et à saint Vigor (représentés par l'abbaye de Cérisy), l'église Saint-Marcoulf et l'église Notre-Dame-de-Fontenay, en présence et du consentement du roi Guillaume (le Conquérant) et de l'évêque Geoffroi (de Montbray), les deux fies Saint-Marcoulf, plus l'aile droite et une tranche du poisson sans écailles (*crassi piscis*) qui serait pris sur les rivages adjacents, une tranche du poisson à écailles, une charruée de terre à Fontenay et deux salines.

Il s'éleva des contestations entre l'abbaye et les seigneurs du lieu, Robert Le Lureur et Nicolas de Juganville, relativement à la cure de Fontenay, aux années 1254 et 1265, mais elles furent jugées en faveur de l'abbaye par les grands baillis Philippe de Chenevières et Renaud de Radepont. Cependant, la présentation revint aux seigneurs, soit par jugement en sens contraire, soit par arrangement ; en 1757 et depuis, les registres de l'évêché désignent le seigneur de Fontenay à titre de présentateur. Le curé avait une partie des grosses dîmes et les menues. Il payait une décime de quatre-vingt-dix livres.

La paroisse eut deux chapelles Saint-Jacques, portées au registre des taxes, une à l'église et l'autre au manoir. La chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, récemment érigée en paroisse, était contiguë. L'école était de fondation ecclésiastique et payait une décime de cinq livres, de moitié avec le prêtre qui la tenait. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

NOTA. La paroisse de Fontenay, donnée à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, est Fontenay-sur-le-Vey, diocèse de Bayeux.

8. **FRESVILLE.** L'église Saint-Martin-de-Fresville était à la présentation de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; l'abbaye fit reconnaître son droit de patronage devant l'évêque Algare. Toutefois, elle n'avait que le tiers des dîmes ; le second tiers appartenait au chapitre de Lisieux ; le curé avait la troisième gerbe et l'autelage. Il payait une décime de soixante-quinze livres. — La nef de l'église est de style roman à plein cintre.

9. **HÉMÉVEZ.** Cette paroisse se trouve diversement désignée suivant le

temps et les actes divers : En 1206, c'est Saint-Lo-d'Ansleville ; au pouillé du *Livre-Noir*, c'est Ansleville-de-Hémévez ; maintenant, c'est Notre-Dame-de-Hémévez. L'église fut donnée à l'abbaye de Montebourg par Guillaume, comte de Sussex, pour le salut de Henri, fils de l'impératrice : (le duc-roi Henri II). L'abbaye avait les deux premières gerbes de la dîme ; le curé, la troisième et l'autelage. Il payait une décime de trente-cinq livres. — Il y eut une chapelle dite de Loiselet.

10. JOGANVILLE. L'église Saint-Vigor-de-Joganville avait deux curés, l'un et l'autre de présentation laïque, mais par deux seigneurs différents ; la cure de la petite portion, dite portion d'Auberville, était sous le patronage du propriétaire du fief de ce nom. Les deux curés étaient seuls décimateurs ; ils payaient ensemble une décime de trente livres. Annexée à Emondeville en 1803, la paroisse a été rétablie par décret du 20 décembre 1862.

11. LE HAM. En 980, Aréfast, frère de la duchesse Gonorre, était seigneur du Ham ; il fit des donations diverses au monastère de Saint-Père (Saint-Pierre)-en-Vallée, près de Chartres, entre autres la sixième partie des *issues* de ses propriétés du Ham, au Cotentin, et trois militaires avec les bénéfices qu'ils y détenaient. — On appelait *issues (exitus)* d'une propriété, tout ce qui n'était pas consommé sur le lieu par le propriétaire et ses gens, poisson, venaison, fruits, blé, bois, légumes, etc. Ces trois militaires devenaient les hommes de l'abbaye. Ce devaient être, suivant les mœurs du temps, de vieux compagnons d'armes auxquels le frère de la duchesse de Normandie avait donné là, viagèrement, un domicile et un champ pour leur retraite.

On peut, en toute sûreté, considérer Aréfast comme le fondateur de l'église du Ham : elle est de l'époque, ogives et tout. Sa sœur aidait principalement à construire la belle nef ogivale de la cathédrale de Coutances. Un siècle et demi plus tard, le bouteiller du duc de Normandie, Guillaume du Hommet, était seigneur du Ham, et relevait, aux encouragements de l'évêque Algare, l'ancien monastère fondé par l'évêque saint Frémond, brûlé par le terrible Hastings, et le donnait, à titre de prieuré, à la même abbaye de Saint-Père-en-Vallée. Suivant le pouillé du *Livre-Noir* et le *Livre-Blanc*, la cure du Ham appartenait à Saint-Père-de-Chartres ; Guillaume du Hommet en fit une dépendance du prieuré, et la donna en même temps. L'acte est daté de Saint-Sauveur-le-Vicomte et souscrit des noms de Raoul de la Haye, Olivier d'Aubigny, Enguerrand d'Essey, etc.

Cependant, le prieuré et la cure ne restèrent pas attachés perpétuellement à l'abbaye de Saint-Père ; car le prieuré fut sécularisé en 1591 et uni à la mense de Pierre de Serres, abbé commendataire de Montebourg. Celui-ci est omis à la liste de la *Gallia-Christiana*. Alors et depuis c'était Montebourg qui présentait à la cure. Mais non encore jusqu'à la fin, car un pouillé de 1757 dit l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. Le prieuré était sous le vocable de saint Pierre. Le curé payait une décime de trente-trois livres ; le prieur, une décime de quarante-sept livres (en 1721). — Le prieur du Ham avait le quarante-cinquième rang au synode.

Il y eut dans la paroisse deux chapelles, dont une au château. La seconde, dédiée à saint Christophe, était peut-être celle du prieuré. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

12. **LESTRE.** Dès le **xii<sup>e</sup>** siècle et depuis on trouve les paroisses de Lestre et d'Englesqueville parfois unies parfois séparées, comme il en a été d'Annoville et de Tourneville ; mais avec des résultats en sens contraire : Annoville et Tourneville se sont séparées définitivement, Englesqueville et Lestre étaient réunies définitivement dès avant le **xv<sup>e</sup>** siècle. La paroisse de Lestre au Cotentin est nommée dans la chronique de Fontenelle, sous la rubrique de l'an 738 : « Un père de famille du nom de Raginfred donna à l'abbé Gui une portion d'une ville qui s'appelle Lestre, au Cotentin » (*Laxtra in pago Constantino*). Guillaume de Lestre (*Willelmus de Lestra*) est souscrit à la charte de fondation de l'abbaye de Lessay (1056). Au *dotalitium* de la princesse Adèle, Englesqueville est appelée *Engleberti villa* ; au *Livre-Noir* et au *Livre-Blanc*, c'est *Anglicavilla*.

Robert, comte de Mortain, donna la dîme d'Englesqueville à l'abbaye de Grestain en échange de celle de Baupte, qui était devenu du domaine de Lessay ; au siècle suivant, Olivier Samson donna l'église d'Englesqueville au prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge. Eude (*Eudo*) de Lestre, bouteiller du comte de Mortain, partant pour la croisade, en 1190, donna à l'abbaye de Blanche-Lande l'église de Lestre, à charge de la faire desservir par deux religieux, et à condition de prières, pour appeler les grâces de Dieu sur son voyage (voy. l'art. *Doville*).

Au **xvi<sup>e</sup>** siècle, les deux paroisses réunies portaient le nom d'Englesqueville-Lestre, parfois Englesqueville tout court ; maintenant, c'est Lestre tout aussi court. Ainsi vont les choses humaines. L'église de Lestre est sous le vocable de saint Martin. Le curé payait une décime de quatre-vingt-huit livres.

Les deux paroisses Saint-Jean-de-Tourville et Notre-Dame-de-Hautmoitiers n'en font plus qu'une avec Lestre depuis le Concordat de 1801. Tourville était de présentation laïque et de même Hautmoitiers. Le curé de Tourville payait une décime de seize livres, celui de Hautmoitiers, vingt livres.

L'abbaye de la Luzerne avait à Tourville un prieuré, dans lequel elle entretenait encore un religieux en 1675. Le prieur avait le trentième rang au synode. Le prieuré était supprimé en 1721. Sa chapelle était sous le vocable de saint Germain.

Le nom de Hautmoitiers, traduit dans les chartes par *altum monasterium*, indique un établissement religieux. Un auteur <sup>(1)</sup> y met un prieur-curé en 1665. Cependant, les actes de 1675 ne donnent pas un pareil titre au curé de Hautmoitiers. Cette paroisse se trouve quelquefois sous le nom de Hégautier, notamment à l'acte de partage du comté de Mortain, après la mort du comte Philippe de Boulogne, en 1235.

L'abbaye de Blanche-Lande envoyait encore en 1675 un religieux desservir la cure d'Englesqueville ; ce prieur-curé était appelé le vingt-neuvième au synode. Il y a à Lestre une chapelle Saint-Michel, qui paraît être du **x<sup>e</sup>** ou du **xi<sup>e</sup>** siècle, dans laquelle le curé d'Englesqueville-Lestre devait officier deux fois la semaine. C'est probablement l'ancienne église de Lestre avant sa réunion à Englesqueville. Elle est classée parmi les monuments historiques.

13. **NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS.** Paroisse de nouvelle création. Il existait

(1) M. Renault, *Notes Historiques sur les paroisses de l'arrondissement de Valognes, canton de Montebourg.*

à la limite des paroisses de Fontenay et de Saint-Marcouf une antique chapelle dite Notre-Dame-des-Gougins qui était en grande dévotion parmi les marins. Elle fut érigée en paroissiale par décision du 22 septembre 1851, à la demande des populations d'alentour, aux dépens des deux paroisses, mais principalement de Saint-Marcouf. Cependant, comme le mot trivial des Gougins sonnait mal aux oreilles des habitants, ils demandèrent une nouvelle érection sous le nom de Notre-Dame-de-Bon-Secours, ce qui leur fut accordé par décret du 15 mai 1862. Une église neuve a remplacé la vieille et vénérable chapelle, qui payait, de moitié avec le chapelain, une décime de dix livres.

14. OZEVILLE. L'église est sous le vocable de saint Martin. Richard, dit Turstin-le-Haudu, en donnant à l'abbaye de Lessay tout ce qui lui appartenait à Ozeville (*in Ozulphivilla*) ne donnait rien de l'église; car l'abbaye n'y a jamais exercé de droits. Elle possédait seulement un trait de dîmes dans la paroisse. L'évêque Vivien donnait en 1205 des provisions à un curé présenté par l'abbaye du Vœu, en réservant le droit de l'abbaye d'y mettre un de ses moines à la prochaine vacance, si elle le juge à propos <sup>(1)</sup>. Depuis lors, l'abbaye du Vœu ne reparait plus, la cure est indiquée comme étant de présentation laïque au pouillé du *Livre-Noir*, et toujours dans la suite. Le curé payait une décime de quarante-cinq livres. Il y eut une chapelle Saint-Nazaire, dont il ne reste que des ruines.

Le P. Joseph Dufort, eudiste, auteur des *Résolutions de plusieurs cas de conscience sur la coutume de Normandie*, naquit à Ozeville en 1685.

15. QUINÉVILLE. L'église Notre-Dame-de-Quinéville demeura de présentation laïque. Le curé payait une décime de cinquante livres. De Gerville a cru à l'existence d'une léproserie en cette paroisse, mais rien ne l'indique. La fameuse cheminée, isolée au milieu d'un champ, à laquelle on a donné le nom de monument de Quinéville, ne méritait pas tant d'attention : c'est une cheminée pareille à beaucoup d'autres, notamment du pays de Mortain, où une cheminée de pleine maçonnerie dessert un édifice en colombage et lui survit.

Il y a eu dans la paroisse une chapelle dédiée à saint Laurent.

16. SAINT-CYR. L'église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte fut donnée à l'abbaye de Montebourg par Guillaume-le-Conquérant au moment de la fondation. Le curé payait une décime de quarante livres. Il avait la moitié des dîmes et l'autelage. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

17. SAINT-FLOXEL. L'église Saint-Flozel fut donnée à l'abbaye de Montebourg par Richard de Vernon et Luce, sa mère, le jour de la consécration de l'église abbatiale. Mais cette donation n'embrassait pas la totalité du bénéfice-cure; car, au temps de la rédaction du *Livre-Noir*, le droit de patronage était en litige entre les abbayes de Montebourg et de Saint-Georges-de-Bocherville. La litige durait même depuis longtemps; la *Gaule chrétienne* parle d'une convention intervenue en 1153 entre les abbés des deux monastères. Pendant tout ce temps, le curé ou vicaire perpétuel n'avait que l'autelage, ce qui ne lui donnait pas de quoi vivre. (*Lib. Nig.*) Enfin, il finit par

(1) Toustain de Billy.



avoir les menues dtmes, mais resta toujours pauvre; il payait une décime de vingt-cinq livres. — La présentation à la cure demeura alternative.

La paroisse eut une chapelle Sainte-Madeleine, ayant appartenu à une léproserie et unie à la cure.

L'église est du x<sup>e</sup> siècle, au plus tard du xi<sup>e</sup>. Ses alentours recèlent un grand nombre de sépultures remontant à l'époque antérieure aux Normands. La présence des reliques du saint martyr explique cette dévotion. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

48. SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT. L'affixe est le nom de la noble famille qui a donné à l'Eglise de Coutances un de ses meilleurs évêques. L'église appartenait à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui avait les deux tiers des dtmes de la paroisse. Le curé payait une décime de soixante livres.

Le *Livre-Blanc* marque dans la paroisse une chapelle, dont le chapelain avait une petite part dans la dtme des novaes.

49. SAINT-MARCOUF. L'église Saint-Marcouf fut donnée à l'abbaye de Cérisy par Guillaume de Montfiquet, en présence de l'évêque Geoffroi de Montbray et de Guillaume-le-Conquérant, et de leur consentement. (Voy. l'art. *Fontenay*.) Mais il paraît que Guillaume de Montfiquet n'était pas seul propriétaire de la seigneurie de Saint-Marcouf; car le même Guillaume-le-Conquérant donna quelques années plus tard (1050), à l'abbaye de Saint-Vandrille, les cinq paroisses de Saint-Marcouf, Saint-Martin et Saint-Germain-de-Varreville, Sainte-Honorine-d'Audouville et Sainte-Marie-de-Poupeville ainsi que le territoire de l'ancienne abbaye de Saint-Marcouf, à la demande de Robert, fils d'Onfroï de Vieilles. La charte dit : *Ecclesia S. Marculfi ex integro*; cependant il faut bien que l'*ex integro* se rapporte aux quatre églises qui suivent; car les deux donations sortirent leur effet; les abbayes jouirent par ensemble de la seigneurie et présentèrent alternativement à la cure.

L'abbaye de Cérisy fonda un prieuré dans l'île de Saint-Marcouf, qui était de la donation de Guillaume de Montfiquet. Il n'y résidait plus qu'un moine en 1250; lequel fut rappelé à la demande de l'archevêque Eude Rigaud. — L'église a des parties et principalement une crypte qui remontent probablement aux temps antérieurs à l'invasion.

Lorsque les Capucins furent chassés de Jersey au xvi<sup>e</sup> siècle, ils se retirèrent, avec la permission de l'abbé de Cérisy, à l'île de Saint-Marcouf, où ils devaient résider un siècle. — Il y a auprès du cimetière une fontaine dédiée au saint patron du lieu, qui est en grande dévotion parmi les scrofuleux.

Les abbayes de Saint-Vandrille et de Cérisy se partagèrent les dtmes jusqu'à la fin; au xvii<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Cérisy était seule en possession de présenter à la cure; un pouillé de 1757 indique comme présentateur le marquis de Fontenay. Alors le prieuré des îles était supprimé de longue date. Le registre des taxes de 1721 n'indique plus comme imposable que la *chapelle des Dunes*, c'est-à-dire Notre-Dame-des-Gougins. — Le curé payait une décime de cinquante livres.

20. SAINTE-MARIE-D'AUDOUVILLE. Lors du rétablissement du culte à la suite du Concordat de 1801, les deux paroisses de Vaudreville et Saint-Martin-d'Audouville furent annexées à Sainte-Marie-d'Audouville. Depuis lors, Vaudreville a obtenu son érection en succursale et l'église Sainte-Marie, qui

menaçait ruine, a été démolie ; de sorte que le titre de la paroisse est Sainte-Marie, tandis que le titre de son église est Saint-Martin. — La cure de Sainte-Marie-d'Audouville était de présentation laïque. Le curé payait une décime de vingt-trois livres ; il était seul décimateur. — La cure de Saint-Martin était aussi de patronage laïque ; le curé payait une décime de vingt-neuf livres, et était seul décimateur. — Érigée en succursale le 28 août 1808.

24. SORTOSVILLE. L'église Sainte-Marie-de-Sortosville avait été donnée à l'abbaye de Montebourg par Pierre de Carriel ; la propriété en fut confirmée à l'abbaye par l'évêque Richard de Bohon en 1157. Mais cette donation n'était que partielle, car la nomination à la cure fut alternative entre les abbayes de Montebourg et de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Le curé leur faisait à chacune une rente en froment et recueillait la dîme. Il payait une décime de quarante livres. — L'église est d'architecture romane à plein cintre.

Annexée à Saint-Cyr en 1803, la paroisse de Sortosville a été érigée en succursale par décret du 13 avril 1861.

22. URVILLE. La cure de Saint-Julien-d'Urville demeura de présentation laïque. Le seigneur avait la première gerbe de la dîme, le curé, les deux autres. Il payait une décime de trente-cinq livres. — L'église est d'architecture romane à plein cintre.

23. VAUDREVILLE. Vocable, saint Bazile. La cure était à la présentation de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; elle lui fut contestée plusieurs fois et à des époques diverses par les seigneurs du lieu ; mais toujours en vain. En 1665, le patronage était entre les mains du roi ; par déchéance vraisemblablement et pour cette fois. Le curé dîmait et payait une décime de vingt-cinq livres. — Annexée depuis 1803 à Sainte-Marie-d'Audouville, la paroisse de Vaudreville fut érigée en succursale par ordonnance du 11 mars 1844.

#### CANTON DE QUETTEHOU.

1. Quettehou. — 2. Saint-Vaast. — 3. Anneville-en-Saire. — 4. Aumeville. — 5. Barfleur. — 6. Crasville. — 7. Grenneville. — 8. La Pernelle. — 9. Le Vical. — 10. Montfarville. — 11. Morsalines. — 12. Octeville-la-Venelle. — 13. Réville. — 14. Sainte-Geneviève. — 15. Teurthéville-Bocage. — 16. Valcanville. — 17. Videcosville.

1. QUETTEHOU. (L'habitation de Ket, du danois *Huus*, demeure ; en saxon, *Houze*.) L'église Saint-Vigor-de-Quettehou fut donnée en 1214 à l'église de Fécamp (l'abbaye) par Hugues de Morville avec les deux tiers des grosses dîmes, la troisième partie au chapitre de Coutances, les oblations et les menues dîmes étant réservées pour le vicaire qui la desservirait ; plus tard, il y joignit les novales.

Il est vrai que Guillaume-le-Conquérant et la reine Mathilde avaient donné à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen « le bourg de Quettehou et ses dépendances, un moulin et la terre d'une charrue ; » mais l'église n'est pas comprise dans ces donations, ni explicitement, ni implicitement, puisque Hugues de Morville put la donner et que chacun des donataires jouit de ses droits jusqu'à

la fin. L'abbaye de Saint-Etienne conserva la baronnie et tous les droits qu'elle comporte ; l'abbaye de Fécamp présenta à la cure et recueillit les dîmes.

Le chapitre acquit la baronnie au xvii<sup>e</sup> siècle, il y eut des contestations et des arrangements, des procès faits même aux gens du roi ; mais ceci affirme les droits distincts de chacun.

Le *Livre-Blanc* y marque une léproserie avec oratoire, auquel on ne disait pas habituellement la messe ; le curé était chargé d'administrer les choses saintes aux malades, et de leur donner la sépulture ; il héritait de leur mobilier.

Quettehou eut deux chapelles : Saint-Marc et Notre-Dame-de-Grâce. Celle-ci existe. On dit qu'elle représente une paroisse submergée, nommée Isamberville ; mais le *Livre-Blanc* n'en parle déjà que comme d'une chapelle : *Capella B. M. de Isambervilla*.

Le curé payait une décime de trente-cinq livres. — Les biens de la léproserie furent réunis à l'hôtel-Dieu de Valognes par arrêté du 6 juillet 1696.

2. SAINT-VAAST. Cette paroisse était considérée, à l'origine, comme une extension de Quettehou ; aussi l'abbaye de Fécamp présentait à la cure, et l'abbaye de la Sainte-Trinité y jouissait des droits seigneuriaux, comme à Quettehou. Dans les écrits du moyen âge, cette paroisse porte plus communément le nom de la Hougue, *Hoga* et *Ogas* ; de la dune qui s'avance dans la mer, à l'extrémité de laquelle il a été bâti un fort. — Le curé payait une décime de dix-huit livres.

Il y eut trois chapelles : une au manoir de Durécu, une en l'île de Tatihou pour le fort et le lazaret, et une au fort de la Hougue pour la garnison. Elles existent, mais réduites à des usages profanes.

La cure fut érigée en seconde classe au mois de février 1826. Une église neuve, dont la première pierre fut posée le 24 septembre 1852, a été bénite le 30 juillet 1861.

Saint-Vaast eut une martyre en 1792, dans la personne d'une pieuse fille, nommée Marie Coudraye, qui passait pour receler les prêtres réfractaires et leur procurer les moyens d'accomplir le saint ministère ; elle fut traînée au pied de l'arbre de la liberté, et y fut tellement accablée de coups de crosses et de plats de sabre, qu'elle expira au bout de quelques heures.

A Saint-Vaast est annexée la paroisse Saint-Martin-de-Rideauville. La cure était de présentation laïque ; le curé payait une décime de trente-huit livres.

3. ANNEVILLE-EN-SAIRE. On trouve le nom de cette paroisse écrit *Asnevilla*, *Ansnevilla*, *Anslevilla Sarnes* ; sur les listes de la conquête c'est *Aundevilla*, et ce nom doit être le vrai, puisque c'est le plus ancien.

L'an 1106, Guillaume d'Anneville, du consentement de Hadewise, sa femme, céda à l'abbaye de Lessay l'église Saint-Léger-d'Anneville et une maison contiguë au cimetière, dans laquelle demeurait un serviteur du nom d'Anquetil, qui devenait le serviteur de l'église, avec décharge de toute autre redevance, moyennant dix marcs d'argent, destinés au rachat de Geoffroi, leur fils, qui était prisonnier des infidèles en Terre-Sainte <sup>(1)</sup>.

L'acte fut reconnu et confirmé en 1118 par Guillaume d'Anneville, fils du

(1) Voy. M. Renault, *Notes historiques sur les paroisses*, canton de Quettehou.

précédent, au prix de cent sous de Rouen et un palefroi ; puis en 1139 par Geoffroi d'Anneville lui-même, qui ajouta à la cession faite par ses parents le don d'une chapelle, voisine de la rivière de Saire.

La monnaie de Rouen était au même titre que celle de Paris. La monnaie de Tours valait une moitié en sus. De là le proverbe qu'un Tourangeau vaut un Normand et demi. Les monnaies du Mans et de Tours étaient au même titre.

La chapelle dont il est ici question est celle de Saint-Gilles, toujours existante, du moins quant au vocable, et ouverte au culte. — Il y en eut une seconde, du titre de Tous-les-Saints, affectée à une léproserie, assez bien dotée pour pouvoir entretenir un chapelain, sans aucune dépendance de l'église paroissiale. Celle-ci relevait du fief d'Anneville, lequel fut acquis en 1498 de Jeanne de France, veuve de l'amiral de Bourbon, par l'évêque Geoffroi Herbert, qui l'unit en grande partie à la commune capitulaire, à charge de l'entretien de six enfants de chœur et d'un maître de musique, à charge pareillement de célébrer annuellement six obits, de servir au roi une rente de sept livres six deniers, et une de quarante-huit livres à l'abbaye de Montebourg. — Le curé d'Anneville payait une décime de quarante-cinq livres.

Le château actuel fut bâti vers 1640 par Henri d'Anneville, avec une chapelle placée dans le pavillon, du côté droit du jardin, et qui fut bénite en 1648.

4. AUMEVILLE. L'église Saint-Pierre-d'Aumeville fut donnée à l'abbaye de Lessay par les fondateurs Richard dit Turstin-le-Haudu et Eude-au-Chapeau. Le curé avait les dîmes, moyennant une redevance de cinquante sous envers l'abbaye. Il payait une décime de quarante livres. — Supprimée à la suite du Concordat, la paroisse d'Aumeville a été rétablie par ordonnance du 26 novembre 1826.

5. BARFLEUR. On trouve dans les anciennes écritures le nom de cette paroisse sous les variantes de *Barbefleur*, *Barbeflie*, *Barbefléet*, *Barbeflot*, *Barbefluve*, *Barflou*. — L'évêque Geoffroi de Montbray acquit de ses frères les églises de Saint-Gilles, Cherbourg, Théville, Equeurdreville et Barfleur, et les attacha à son Eglise.

L'église Saint-Nicolas-de-Barfleur est du nombre de celles dont le pape Eugène III confirma la propriété à l'Eglise de Coutances par sa bulle de 1145, à la demande de l'évêque Algare. Jusque-là, il n'est question, sans doute, que de la desserte et des revenus ; car le duc-roi Henri II donna le patronage à l'abbaye du Vœu en 1181, et Jean-sans-Terre confirma la donation en 1200. Cette complication devait être défavorable aux intérêts du chapitre. Ses droits furent confirmés par des titres nouveaux de donation des églises de Barfleur et de Gatteville, consentis par les évêques Richard de Bohon et Vivien, les derniers à la date de 1192. — Un second compétiteur avait surgi, comme on le voit par un second acte du même Vivien, déclarant que le patronage des églises de Barfleur, Gatteville, Esquetot et le Rosel serait commun entre le chapitre de Coutances et l'hôtel-Dieu de Barfleur, suivant des arrangements convenus. Barfleur avait pris le rang d'une ville, son port était le meilleur, le plus fréquenté, quasi le seul fréquenté de la côte de la Manche. La ville était environnée de murailles.

L'évêque Vivien mourut en 1208 ; l'hôtel-Dieu de Barfleur existait déjà ; on vient de le voir.

Lors de la rédaction du pouillé du *Livre-Noir*, l'abbaye du Vœu avait la moitié des dîmes et faisait desservir la cure par un de ses chanoines; l'hôtel-Dieu avait l'autre moitié des mêmes dîmes, et servait une rente de vingt-trois livres tournois au chapitre de Coutances. — Dès 1250, l'abbaye du Vœu faisait desservir la cure; car en cette même année l'archevêque Eude Rigaud n'y ayant trouvé qu'un religieux, ce qui était contraire aux règles, ordonna de lui adjoindre un compagnon ou de rappeler. L'abbaye du Vœu jouit ainsi du patronage et de la cure jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle environ. Mais bientôt elle n'aurait plus assez de religieux pour peupler sa propre solitude. Un pouillé de 1757 range la cure parmi celles qui sont de patronage laïque. Le curé payait alors une décime de trente-cinq livres; il n'est plus question de l'hôtel-Dieu. La ville ne s'est que très-faiblement relevée du grand et total désastre que le roi d'Angleterre Henri III lui infligea en 1346; l'hôtel-Dieu ne s'est pas relevé.

Des quelques notions de l'histoire de l'évêque saint Romphaire qu'il est possible de recueillir, on doit conclure que le pieux ermite avait fondé un monastère à Barfleur. Il paraît que ce monastère reparut de lui-même après la conversion des Normands. Masseville l'appelle le couvent des Sachets. Mais il était retombé dans le néant, lorsque Philippe-le-Bel aborda à Barfleur en 1286, après une violente tempête, pendant laquelle il avait fait vœu de fonder une maison religieuse au lieu où il atterrirait sain et sauf. Par les conseils de Gilles Colonne, son confesseur, archevêque de Bourges, de l'ordre de Saint-Augustin, il fonda un prieuré d'Augustins en place du vieux monastère. Cette maison eut beaucoup de peine à se relever du désastre de 1346. Elle est portée au registre de 1724 pour une décime de quatre-vingt-trois livres. Le prieur avait le quarante-sixième rang au synode.

Il y eut à Barfleur une commanderie de Malte, qui était membre de la commanderie de Villedieu.

6. CRASVILLE. L'église Sainte-Colombe-de-Crasville avait été donnée à l'abbaye de Montebourg par Roger des Moitiers et Henri de la Haule. L'évêque Richard de Bohon confirma la donation en 1157. Cette donation n'était guère profitable toutefois à l'abbaye; car l'archidiacre du Cotentin était seigneur et patron du lieu et présentait à la cure. Il jouissait des deux tiers des dîmes; le curé avait l'autre tiers, l'autelage, les menues dîmes et les novales. Il payait une décime de trente-six livres (1724).

7. GRENNVILLE. La paroisse Notre-Dame-de-Grenneville est annexée à Crasville, mais l'érection de son église en chapelle vicariale est l'augure d'un rétablissement prochain. La cure était de présentation laïque; le curé était seul décimateur; il payait une décime de vingt-quatre livres (1724).

Outre la motte considérable du château féodal qui appartient aux Meurdrac et ensuite aux Pierrepont, Grenneville est riche en antiquités dont la date est encore à déterminer, telles que son célèbre puits aux fées, les sarcophages qui se trouvent autour de l'église, et un camp qui passe pour être romain.

8. LA PERNELLE. Ce nom est l'abrégé de celui de Peronnelle, qui est lui-même une altération de celui de Pétronille, la sainte patronne de l'église. La cure était de présentation laïque. Le seigneur, présentateur, prélevait deux gerbes de la dîme, le curé avait la troisième et l'autelage. Il payait une décime de trente-sept livres.

Il y eut à la Pernelle un prieuré nommé le prieuré du Vœu, dont il n'est plus question au XVIII<sup>e</sup> siècle, et une chapelle dite vulgairement de l'Oiselet et sur les registres chapelle d'Ourville ; parce qu'elle était attachée au fief de ce nom, dépendant de la seigneurie d'Anneville-en-Saire, achetée de Jeanne de France par l'évêque Geoffroi Herbert et donnée par lui au chapitre. Cette chapelle s'appuyait à la muraille du chœur et ouvrait par dehors et par dans l'église, pour l'usage du propriétaire. Elle payait une décime de trente-cinq livres.

9. LE VICEL (*Wisel*). Cette antique manière d'écrire le nom de la paroisse indique pour racine, non le *vicus* (village) des Latins, mais le *wisen* (voir) des Saxons. — L'église Sainte-Marie-du-Vicel fut donnée à l'abbaye de Lessay par Guillaume d'Anneville, vers 1106, et la donation fut confirmée par l'évêque Algare en 1134. Toutefois, cette largesse ne s'étendait pas à la totalité de l'église ; car Richard Foliot donna, en 1223, à l'hôtel-Dieu de Barfleur ses droits sur l'église du Vicel. Le curé recueillait toute la dîme et payait vingt-quatre sous de rentes à l'abbaye, pour lui tenir lieu de ses droits.

Mais elle avait dans la paroisse une propriété probablement meilleure, savoir, une chapelle Saint-Jean-Baptiste, du don d'un second Guillaume d'Anneville, en 1139, bien dotée et dont elle recueillait les gros fruits. Elle l'échangea plus tard avec l'abbaye de Hambye. Le curé du Vicel en avait les menues dîmes, l'autelage et les oblations, pour la desservir. — Il payait une décime de quarante-quatre livres, y compris la taxe relative à la chapelle. — Cette chapelle paraît être un reste de l'antique abbaye incendiée par Hasting, que Wace appelle *Visuire*.

10. MONTFARVILLE (*Morfavilla*). L'église Notre-Dame-de-Montfarville fut donnée à l'abbaye de Montebourg par Samson Foliot, seigneur de Montfarville. L'évêque Richard de Bohon confirma la donation en 1159. L'abbaye recueillait les deux tiers des dîmes et des revenus de l'église de toute nature, le curé avait le dernier tiers. Il payait une décime de soixante-seize livres.

Il y eut à Montfarville une léproserie, très-peu dotée, à la desserte du curé, mais qui n'y devait la messe qu'une fois l'an, le jour de la fête sainte Madeleine. Il recevait dix deniers pour honoraires de cette messe et autant pour chaque inhumation qu'il y faisait. Il héritait en outre du lépreux décédé, et il était interdit aux malades de faire de testament.

Le texte du *Livre-Blanc* <sup>(1)</sup> est mal compris ici et en cas pareils : *Debet missam celebrare rector..... et habere vicariam; percipit videlicet decem denarios.....* ne veut pas dire qu'il doit entretenir un vicaire, mais qu'il reçoit dix deniers pour sa vicairie, c'est-à-dire ses fonctions dans l'établissement. Il était vicaire perpétuel de l'abbaye.

Quand il est dit qu'un curé ou un chapelain héritaient des lépreux décédés, il ne s'agit pas d'immeubles, ils n'en avaient plus, leur succession ayant été

(1) « In dicta parochia alia est capella leprosorum et ibi non sunt redditus, et ibi debet missam celebrare rector dicte ecclesie in die beate Marie Magdalene et habere vicariam : percipit videlicet decem denarios et similiter cum aliquis leprosus defunctus est dictus rector debet habere bona dicti defuncti nec dictus leprosus potest nec debet facere testamentum infra metas parochie. »

Il ne peut rien donner par testament (de ce qu'il possède) dans les limites de la paroisse.

ouverte par leur entrée dans la léproserie; mais des quelques nippes qu'ils laissaient, et encore les vêtements devaient être brûlés. Ils laissaient leur clochette, leur bidon de bois, leur bois de lit, leur bahut, leur cuiller, les outils de leur métier, une table, une chaise, une buire, un couteau, une bêche pour cultiver leur petit jardin..... Il n'y avait ordinairement personne pour les servir dans la léproserie; on ne s'approchait d'eux qu'à la longueur d'un bâton.

Les biens de la léproserie de Montfarville furent réunis à l'hôtel-Dieu de Valognes par arrêté du 6 juillet 1696. — La paroisse eut en outre une chapelle Saint-Denis, dont le chapelain était de nomination royale, et au château une chapelle particulière, bâtie par Guillaume Foliot, sous l'autorisation de l'évêque Guillaume de Tournebu, mais à des conditions sévères, pour qu'elle ne détournât point les paroissiens de l'église paroissiale et qu'elle n'en pût tenir lieu. (Voy. l'art. *Saint-Patrice-de-Claids*.)

Érigée en succursale le 28 août 1808.

41. MORSALINES. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. Le patronage a été en perpétuelle contestation : en 1155 environ, entre l'abbaye de Montebourg et le prieuré de Saint-Côme-du-Mont; l'évêque Richard de Bohon, commis par le pape Adrien IV pour vider le différend, jugea en faveur du prieuré. Le prieuré jouit du bénéfice du jugement jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle; en 1665, le litige existait entre le prieuré et le seigneur du lieu; alors le droit de présentation était dévolu aux mains du roi, les contendants n'ayant pu justifier de leurs droits en temps utile. La justification n'était pas faite encore en 1757, car le pouillé de cette année laisse la place en blanc.

L'abbé de Montebourg avait à Morsalines un manoir avec chapelle à la desserte du curé; et le curé n'avait que cela, son presbytère et l'autelage. Il payait une décime de vingt-cinq livres. L'abbaye avait toutes les dîmes et payait au prieuré de Saint-Côme une redevance de dix sous, d'une part, et vingt sous, d'autre part. Le prieur de Réville avait la sixième gerbe du quart de la dîme, et l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, le gravage depuis l'eau du Perrier, à Morsalines, jusqu'à l'eau de Serre. Le gravage était la propriété des objets rejetés sur la grève par la mer.

42. OCTEVILLE-LA-VENELLE. Encore un trait de l'ignorance administrative. Il fallait continuer d'écrire l'Avenel. Une branche de la noble famille Avenel, du Mortainais, posséda la seigneurie d'Octeville. Thomas Avenel, seigneur d'Octeville, confirma en 1240 des donations faites à l'abbaye de Blanche-Lande par Odon, le bouteiller, Raoul, son fils, et Robert, son petit-fils, seigneurs de Lestre, dont il était le suzerain. Guillaume Avenel, l'homme de confiance du roi Jean-sans-Terre, donna l'église Saint-Martin-d'Octeville à l'abbaye de Blanche-Lande; la donation fut ratifiée par l'évêque Hugues de Morville.

Mais il se présenta quelques difficultés d'arrangement; car l'abbaye rétrocéda la donation à l'évêque; Hugues de Morville concéda aux religieux les deux tiers des grosses dîmes avec l'emplacement d'une grange et d'une maison, réservant l'autre tiers, les aumônes et l'autelage pour le vicaire perpétuel.

Le vicaire-curé d'Octeville payait une décime de cinquante-deux livres (1724).

— L'abbaye continua de présenter à la cure.

43. RÉVILLE. L'église Saint-Martin-de-Réville fut donnée à l'abbaye de

Troarn par Roger de Montgommery, vicomte d'Exmes, fondateur (1050). La donation fut confirmée en 1068 par Guillaume-le-Conquérant. La nef est de l'époque et digne d'attention. — La bulle d'Urbain III à la date de 1186, confirmative des propriétés de l'abbaye de Lessay, met au nombre l'église de Réville, mais c'est une faute; Lessay n'y a jamais rien possédé ni en aucun lieu de ce nom.

Il y eut à Réville une templerie, fondée en 1125 par le duc-roi Henri I<sup>er</sup>. A l'abolition de l'ordre, en 1312, ses propriétés furent réunies à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et devinrent un membre de la commanderie de Villedieu. — Il y eut aussi un prieuré de Cisterciens, fondé en 1207 par Juhel III, seigneur de Mayenne, à la charge et au bénéfice de l'abbaye de Fontaine-Daniel, au diocèse du Mans, de laquelle il était pareillement fondateur. La chapelle était sous le vocable de saint Blaise.

Le prieur avait le vingt-septième rang au synode; il payait une décime de soixante-quinze livres. Le curé payait soixante-neuf livres (1721). L'école était taxée à trois livres.

14. **SAINTE-GENEVIÈVE.** L'église Sainte-Geneviève appartenait partiellement à l'abbaye du Vœu dès le temps de l'évêque Guillaume de Tournebu, qui siégea de 1182 à 1202, comme on le voit par des provisions et des contestations dans lesquelles il intervint. Elles se prolongèrent, car l'évêque Hugues de Morville intervint à son tour et porta un règlement suivant lequel l'abbaye aurait deux gerbes de la dîme et le curé la troisième avec l'autelage. Sa part se trouva être la meilleure, à cause principalement de rentes en nature, qui furent inégalement partagées.

L'abbaye réclamait la totalité; elle l'obtint en 1330, Philippe VI lui donna l'église et celles de Sideville, du Theil et des Pieux en partie, pour la dédommager des pertes qu'elle avait faites dans la guerre entre l'Angleterre et la France. De ce moment, le curé devint un vicaire perpétuel, à qui l'abbaye ne laissa que la sixième gerbe de la dîme, la moitié de l'autelage et des autres revenus. Il payait une décime de quarante-cinq livres (1721).

15. **TEURTHÉVILLE-BOCAGE.** L'église Sainte-Trinité-de-Teurthéville (*Torkeli-Villa*) était de présentation laïque, alternative entre les deux seigneurs du lieu. L'abbaye de Blanche-Lande avait deux gerbes de la dîme; le curé, la troisième, l'autelage, les menues dîmes et le quart des novalles; les trois autres quarts appartenaient par moitié à l'abbaye de Cérisy et au chapitre de Coutances.

La paroisse eut le prieuré de Barnevât, fondé en 1120 par Richard de Lestre et donné à l'abbaye de Montebourg. Il appartenait à l'abbaye de Lessay en dernier lieu. Le prieur avait le vingt-sixième rang au synode. — Le curé payait une décime de quatre-vingt-huit livres; le prieuré, quarante-neuf livres (1721).

La paroisse Sainte-Croix-au-Bocage, appelée jadis Sainte-Croix-de-Montaigu, tant parce qu'elle faisait partie du fief de ce nom, que pour la distinguer de Sainte-Croix-à-la-Hague, est réunie à Teurthéville. Le curé était à la nomination directe de l'évêque; il payait une décime de vingt-six livres.

Sainte-Croix eut le prieuré Notre-Dame-de-la-Salle, fondé en 1214 et uni à la léproserie du lieu par Philippine de la Roche-Mabile, fille de Jean, comte d'Alençon, épouse en premières noces de Guillaume de Roumare,



seigneur de Montaigu, et en secondes noces de Robert Mallet, seigneur de Grasville, au bénéfice et à la charge de l'abbaye ou collégiale de Grasville, au diocèse de Rouen, qui était de chanoines augustins.

L'évêque Hugues de Morville confirma la donation de la chapelle de la léproserie au prieuré Notre-Dame-de-la-Salle. — Le prieur avait le trentième rang au synode; il payait une décime de quarante-huit livres.

16. VALCANVILLE. L'église est sous le vocable de Notre-Dame, quoiqu'on dise de temps immémorial Saint-Firmin-de-Valcanville. — Le duc-roi Henri I<sup>er</sup> donna en 1125 à l'ordre du Temple le fief de Valcanville, dont les chevaliers firent un préceptorat. Lors de l'abolition de l'ordre, en 1312, cette templerie et celle de Tourville réunies furent données par Philippe-le-Bel à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, plus tard ordre de Malte, qui en fit une commanderie; laquelle eut pour membres les maisons de Canteloup, Saux-Etourp, à Théville, et Vesly, avec les fiefs de Esquèdeville, Bouhours, Acteville, Sainte-Marie-du-Mont, Hémévez et Fierville. (Voy. l'art. *Vesly*.)

Le commandeur de Valcanville jouissait de traits de dîmes, de cens, de rentes et de diverses redevances dans la paroisse, dont il était seigneur spirituel et temporel, en même temps que collateur de la cure. Il avait le droit de moyenne et basse justice dans toute l'étendue de sa commanderie, et la faisait exercer par un sénéchal, un prévôt et un greffier, qui tenaient les plaids sous la grande porte du château.

La commanderie hérita probablement d'une partie des biens du monastère du Licornet, dont on ne trouve que de très-anciennes mentions. Le vicaire perpétuel, curé de Valcanville, ni le commandeur ne payaient point de décimes.

17. VIDECOSVILLE. L'église Saint-Martin-de-Videcosville changea, de fait si non de droit, de patronage pour ainsi dire de siècle en siècle: le *Livre-Noir* dit le seigneur du lieu, le *Livre-Blanc* dit l'abbé de Montebourg, l'état de 1665 dit le seigneur du lieu; le pouillé de 1757 dit l'abbé de Montebourg. Mais toujours le curé était seul décimateur. — En 1650, il payait une décime de soixante livres; en 1665, vingt livres; en 1721, vingt-cinq livres.

Videcosville, annexée à Octeville-la-Venelle, fut érigée en succursale par ordonnance du 29 novembre 1826.

#### CANTON DE SAINTE-MÈRE-ÉGLISE.

1. Sainte-Mère-Eglise. — 2. Amfreville. — 3. Angoville-au-Plain. — 4. Audouville-la-Hubert. — 5. Beuzeville-au-Plain. — 6. Beuzeville-la-Bastille. — 7. Blosville. — 8. Boutteville. — 9. Brucheville. — 10. Carquebut. — 11. Chef-du-Pont. — 12. Ecoquenéauville. — 13. Foucarville. — 14. Gourbesville. — 15. Hiesville. — 16. Houesville. — 17. Liesville. — 18. Neuville-au-Plain. — 19. Picauville. — 20. Ravenoville. — 21. Sebeville. — 22. Saint-Germain-de-Varreville. — 23. Saint-Martin-de-Varreville. — 24. Sainte-Marie-du-Mont. — 25. Turqueville. — 26. Vierville.

1. SAINTE-MÈRE-ÉGLISE. La paroisse Notre-Dame-de-Sainte-Mère-Eglise était du diocèse de Bayeux, doyenné de Trévières. « LXX lb. Eclia S.<sup>a</sup> M.<sup>a</sup> Eclia cc. lb. Dñus de S.<sup>a</sup> M.<sup>a</sup> Eclia. » (*Lib. Pelut.*)

Cette paroisse a donné naissance à deux hommes éminents à des titres opposés et que nous n'entendons pas comparer : Guillaume de Sainte-Mère-Eglise, doyen d'Avranches, protonotaire de Richard-Cœur-de-Lion, nommé à l'évêché d'Avranches en 1236, prélat vertueux, savant et éloquent ; et Henri Basnage de Fraquenay, fils du ministre Benjamin Basnage, l'un des avocats les plus réputés du parlement de Rouen, auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Normandie* et d'un *Traité des hypothèques*. Il vit le jour en 1615.

Sainte-Mère-Eglise eut un grand nombre de protestants et un prêche, qui fut supprimé en 1656. La traduction la plus commune du nom de Sainte-Mère-Eglise est celle du *Livre-Pelu*, *Sanctæ-Mariæ-Ecclesia*.

2. AMFREVILLE. L'église Saint-Martin-d'Amfreville était de présentation laïque, mais depuis un temps relativement récent ; car le *Livre-Noir* et le *Livre-Blanc* mettent la cure à la nomination directe de l'évêque.

La paroisse eut deux chapelles, dont une au château ; la seconde était publique et se nommait Saint-Jean-de-la-Lande. Elle payait une décime de douze livres. Le curé payait quatre-vingt-six livres (1721.)

Amfreville a pour annexe la petite paroisse de Cauquigny, dont l'église, ouverte au culte, est dédiée à saint Ferréol. La cure était de présentation laïque ; le curé payait une décime de vingt-neuf livres.

3. ANGOVILLE-AU-PLAIN. L'église Saint-Côme-et-Saint-Damien-d'Angoville-au-Plain fut donnée en 1138 à l'abbaye de Blanche-Lande par Marguerite du Neufbourg, veuve de Simon de Varleville ; mais non intégralement, car l'abbaye avait deux nominations et le seigneur, ensuite le roi, la troisième.

Le curé percevait la tierce gerbe et tous les autres revenus. Il payait une décime de quarante-cinq livres. En 1721, seulement vingt-deux. — Érigé en succursale le 28 août 1808.

4. AUDOUVILLE-LA-HUBERT. L'église Sainte-Honorine-d'Audouville (*Aldulfvilla*) fut donnée avec celles de Saint-Marcouf, Saint-Germain et Saint-Martin-de-Varreville ainsi que Sainte-Marie-de-Poupeville, en 1051, par Guillaume-le-Conquérant à l'abbaye de Saint-Wandrille (Fontenelle, diocèse de Rouen), pour contribuer à sa restauration. Il semble qu'une telle donation aurait dû être totale ; cependant il n'en est rien, car le seigneur du lieu fut constamment présentateur à la cure et jouit du tiers des dîmes. L'abbaye avait le second tiers et le curé le dernier et les noyales ; elle eut momentanément les deux tiers, mais le seigneur est toujours indiqué à titre de présentateur. Le curé payait une décime de cinquante livres en 1665. En 1721, trente livres.

Annexée à Saint-Martin-de-Varreville, la paroisse d'Audouville fut érigée en succursale par décret du 25 juillet 1858. — Le *Livre-Blanc* marque en cette paroisse une chapelle Sainte-Marie, de fondation récente.

5. BRUZEVILLE-AU-PLAIN. L'église Saint-Brice-de-Beuzeville-au-Plain demeura de présentation laïque. Le curé payait une décime de cinquante livres en 1635 ; douze livres en 1721. Il était seul décimateur.

Beaucoup de terrains cultivés furent à cette époque transformés en herbages par toute la contrée ; dès lors ils ne payèrent plus de dîmes. Cette diminution de revenus est la cause probable de la diminution des taxes.

La paroisse demeura annexée à Saint-Germain-de-Varreville jusqu'au 11 août 1869.

6. **BEUZEVILLE-LA-BASTILLE.** L'affixe de cette paroisse lui vient de la tour penchée qu'on voit au bord de l'Ouve. Avant sa construction, au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, c'était Beuzeville-la-Chaussée, à cause d'une chaussée sur laquelle on passait la rivière à gué. Au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, c'était Beuzeville-en-Bauptois.

L'église Sainte-Trinité-de-Beuzeville-en-Bauptois (*Bozonis-Villa*) fut donnée à l'abbaye de Blanche-Lande par les fondateurs Richard de la Haye-du-Puits et Mathilde de Vernon, sa femme. Mais le patronage passa à l'abbaye de Lessay, qui céda à Blanche-Lande ses droits sur l'Eglise de Cambridge, en Angleterre, l'an 1192, en vertu d'une sentence arbitrale de l'évêque Guillaume de Tournebu. Le curé avait le tiers des grosses dîmes, l'autelage et les menues dîmes. Il payait en 1665 une décime de trente-deux livres; vingt-cinq en 1721. — Erigée en succursale le 28 août 1808.

7. **BLOSVILLE.** L'église Notre-Dame-de-Blosville fut donnée à l'abbaye de Blanche-Lande par Guillaume d'Angerville et Bazire, sa femme. L'évêque Richard de Bohon confirma la donation en 1166. La chantrerie formait un bénéfice à part, lequel fut donné par Benoît d'Angerville, fils ou petit-fils de Guillaume. L'abbaye faisait desservir la cure par un de ses religieux, qui avait le titre de vicaire. La cure payait une décime de cinquante livres en 1665; de vingt-six en 1721.

8. **BOUTTEVILLE.** L'église est en majeure partie de style roman à plein cintre et fort curieuse. Elle est sous le vocable de saint Ermeland.

La cure a été partagée en deux portions, dont l'une à la présentation de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, l'autre à l'abbaye de Saint-Lo. Celle-ci prélevait la première gerbe de la dîme; Saint-Sauveur les deux suivantes; alors les deux vicaires-curés recevaient des pensions congrues égales; la taxe des décimes était de cinq livres pour chacun.

A la fin du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, le patronage devint laïque, les deux portions furent réunies momentanément. En 1721, elles étaient séparées de nouveau; le curé de la grande portion payait une décime de vingt-deux livres; celui de la petite, une décime de sept livres. — La paroisse a été annexée à Sainte-Marie-du-Mont jusqu'au 24 mars 1855.

9. **BRUCHEVILLE.** L'église, d'architecture romane avec des détails curieux et singuliers, est sous le vocable de saint Hilaire. Le patronage a varié quasi de siècle en siècle. On la trouve sur la liste de celles qui appartenaient au <sup>xi</sup><sup>e</sup> siècle à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. En 1283, l'évêque Eustache le cordelier s'en fit restituer, par arrêt du parlement, les dîmes, dont le roi s'était saisi pendant la vacance du siège. Le *Livre-Noir* en met le patronage alternatif entre l'abbaye de Saint-Sauveur et l'évêque. Le *Livre-Blanc* dit l'évêque seul. En 1665, le patronage est alternatif entre l'abbaye de Montebourg et l'abbaye de Saint-Sauveur. Mais, dès le temps du *Livre-Noir*, le prieur de Sainte-Barbe-en-Auge prélève une somme de vingt livres sur les dîmes, puis de trente. D'après le pouillé de 1757, la présentation est alternative entre le prince de Rohan et le prieur de Sainte-Barbe. — Le curé, qui payait une décime de soixante-douze livres en 1665, n'en paye plus que trente-quatre en 1725. — Erigée en succursale le 28 août 1808.

10. **CARQUEBUT.** L'église Saint-Ouen-de-Carquebut est d'architecture romane à plein cintre. Il est assez probable que c'est la même en grande partie

qui fut visitée vers 650 par saint Ouen, archevêque de Rouen, du temps de Bernuin, abbé de Nanteuil. Sans doute, les Normands avaient détruit les églises ; mais, après avoir mis le feu aux meubles et au toit, il n'est pas probable qu'ils aient renversé les murailles. A quoi bon ?

On écrivait jadis et on prononce encore *Kerquebu* ; cela ressemble fort aux deux mots germaniques *kerk*, une église ; *bud*, bâtir : donc une église de pierres. Au VII<sup>e</sup> siècle, le plus grand nombre étaient en bois. De celles-là, il ne restait rien après le passage des Normands.

En 1757, la cure était à la présentation du seigneur. Auparavant, le droit avait été exercé par la Sainte-Chapelle, par la couronne, par le seigneur, successivement. En 1665, le curé payait une décime de cent livres ; en 1721, la taxe était réduite à quarante livres. — La paroisse eut une chapelle dédiée à l'apôtre saint Pierre. — Érigé en succursale le 28 août 1808.

41. CHEF-DU-PONT. La paroisse Sainte-Colombe-de-Chef-du-Pont appartenait au diocèse de Bayeux, doyenné de Trévières. « Non taxée. L'église de Sainte-Colombe au Cotentin. — Patron l'évêque de Bayeux. » (*Lib. Pelut.*)

L'église est un monument intéressant de roman à plein cintre ; mais dégradé récemment d'une manière déplorable. — Érigé en succursale le 28 août 1808.

42. ECOQUENÉAUVILLE. L'église Saint-Laurent-d'Ecoquenéauville fut donnée à l'abbaye de Montebourg le jour de la dédicace de l'église par Georges de Sottevât, prêtre, du consentement de Raoul son seigneur. Les abbés de Montebourg se firent dans la paroisse un manoir avec chapelle. Le curé eut les ofrandes de la chapelle, et, après double procès, un tiers de la dîme (1671.) En 1721, il payait une décime de vingt-une livres.

Annexée à Turqueville en 1803, la paroisse d'Ecoquenéauville a été érigée en succursale par ordonnance du 15 juin 1846.

43. FOUCARVILLE. L'église Saint-Lo-de-Foucarville fut donnée à l'abbaye de Saint-Wandrille (Fontenelle, diocèse de Rouen) par Robert de Foucarville, fils d'Onfroy, en 1050. Toutefois, la donation ne s'étendait pas à la totalité des revenus ; car Richard de Reviers, le second fondateur de Montebourg, put donner au siècle suivant la dîme à cette abbaye. Les deux monastères s'arrangèrent comme ils purent ; le curé obtint le tiers de la dîme et les oblations d'une chapelle sans revenus qui existait dans la paroisse. Saint Wandrille garda le patronage jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle ; en 1721, il appartenait à Montebourg. Le curé payait une décime de cinquante livres en 1665 ; vingt-une livres en 1721.

La paroisse de Foucarville, annexée précédemment à Saint-Germain-de-Varreville, a été érigée en succursale par ordonnance du 26 novembre 1826.

44. GOURBESVILLE. L'église est sous le vocable de saint Ermeland. La cure se divisait en deux portions ; en 1757, la première portion était à la présentation du seigneur ; la seconde, à la présentation de l'abbé de Montebourg. La première portion payait une décime de cinquante-trois livres, la seconde, de vingt-deux livres. Mais, avant cette époque, il y avait eu des changements fréquents dans les droits de présentation, et les deux portions avaient été parfois réunies.

45. HIESVILLE. L'église est sous le vocable des saints Côme et Damien.

En 1757, la cure était à la présentation du seigneur. Auparavant, l'abbé de Cérisy avait joui du droit de présentation ; il conserva toujours les deux premières gerbes de la dîme. Le curé avait la troisième et l'autelage. Il payait une décime de vingt-huit livres en 1665, et seulement treize livres en 1721.

Hiesville, annexée à Blosville depuis 1803, a été érigée en succursale le 31 décembre 1856.

16. HOUESVILLE. L'église est sous le vocable de saint Brice. La cure a eu pour patrons présentateurs, au xiii<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Cérisy ; au xiv<sup>e</sup>, l'abbé de Saint-Sauveur ; au xvii<sup>e</sup> et depuis, le seigneur du lieu. Le curé payait une décime de cinquante livres en 1665, et de dix-sept livres seulement en 1721. — Erigé en succursale le 28 août 1808.

17. LIESVILLE. L'église est sous le vocable de saint Martin. La cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, lequel prélevait les deux premières gerbes de la dîme ; le curé avait la troisième et les menues dîmes. Il payait en 1665 une décime de vingt livres ; seize seulement en 1721.

Cette réduction des décimes venait de la suppression des dîmes, les terrains cultivés en céréales ayant été partout transformés en herbages.

18. NEUVILLE-AU-PLAIN. Cette paroisse était du diocèse de Bayeux, doyenné de Trévières. « Non taxée. — L'église de Neuville au Cotentin. — Patron, le chapitre de Bayeux. — Patronage immédiat. » (*Lib. Pelut.*)

En 1207, Philippe-Auguste donna sa chapelle avec les dîmes et le patronage à Robert des Ablèges, évêque de Bayeux. Cette chapelle est devenue l'église paroissiale de Neuville. Le prélat céda le tout peu après à son chapitre, à condition de deux services à perpétuité, chaque année, après sa mort. L'église est sous le vocable de sainte Marguerite.

La paroisse, annexée à Sainte-Mère-Eglise, a été élevée au rang de succursale par ordonnance du 12 mars 1826.

19. PICAUVILLE. En 1354, les domaine et seigneurie de Picauville appartenaient à Louis de Marly, chevalier, qui les vendit à Jean de Blosville au prix de six cents livres tournois plus une rente de cent cinquante livres. Le paiement de la rente ayant cessé, les héritiers de Louis de Marly opérèrent la saisie du domaine contre Jean de Semilly, héritier par mariage de Jean de Blosville. Le décret fut passé par-devant le parlement de Paris au prix de cinq mille huit cents livres d'or, le 12 août 1392, pour le compte des exécuteurs testamentaires de Charles VI, lesquels en firent la remise à la Sainte-Chapelle de Paris, pour y fonder les heures canoniales.

La cure, divisée dès lors en deux portions, était de présentation seigneuriale ; elle passa ainsi au droit de la Sainte-Chapelle. L'église est sous le vocable de saint Candide. Les deux portions curiales étaient réunies en 1665 et n'ont pas cessé de l'être. Le curé payait une décime de soixante-trois livres. La Sainte-Chapelle y fonda une école, qui payait une décime de huit livres.

La chapelle Saint-Christophe, qui s'appuie à la nef de l'église, fut fondée à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle par un curé du nom de Jean Pélerin, et dotée de seize livres tournois de rentes. L'évêque Guillaume de Crévecœur approuva la fondation par un acte du 28 octobre 1404. Le chapelain était à la nomination alternative de l'évêque et du trésorier de la Sainte-Chapelle. Il y eut à Bernaville une chapelle plus ancienne.

L'abbaye de Blanche-Lande avait en cette paroisse une baronnie, qui lui fut donnée par Raoul de Lestre, fils d'Odon, bouteiller de Normandie. La donation fut confirmée en 1192 par l'évêque Guillaume de Tournebu. Dès ce temps ou peu après, un abbé de Blanche-Lande y fit jeter un pont sur la rivière d'Ouve, d'où le lieu prit le nom de Pont-l'Abbé. L'établissement important du Bon-Sauveur, qu'y a fondé en 1837 M<sup>me</sup> veuve de Riout, est donc la restitution à l'Église d'un domaine ecclésiastique.

La petite paroisse de l'Île-Marie, anciennement Notre-Dame-du-Holm, ce qui veut dire la même chose, car *Holm* est un mot danois qui signifie une île dans un étang, est annexée à Picauville. Elle se trouve sur la liste des paroisses dépendantes de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen au x<sup>e</sup> siècle; mais elle ne tarda pas à faire retour à l'Église de Coutances; car elle est mentionnée à ce titre dans la bulle d'Eugène III, à la date de 1145, et dans la charte de Philippe V de 1319. — Elle fut aliénée de nouveau, car le *Livre-Noir* et le *Livre-Blanc* indiquent comme patron l'abbé de Saint-Sauveur. Puis elle fit retour au seigneur du lieu, comme on le voit aux pouillés de 1665 et de 1757. Elle avait été donnée à l'abbaye par Elie d'Agneaux en 1162. Qui conciliera ces contradictions? Il est vrai que les fils revenaient souvent sur les donations faites par leurs pères.

La population de la paroisse se composait des gens du château. Le curé était décimateur. De quoi? de menues dîmes, probablement. Il avait en plus la desserte d'une chapelle sans revenus. Au rôle des décimes de 1721, l'ecclésiastique qui dessert la prétendue paroisse, n'a d'autre qualification que celle de prêtre. Il est imposé à sept livres pour les trois cinquièmes de l'année. — L'église est ouverte au culte.

20. RAVENOVILLE. L'église Notre-Dame-de-Ravenoville fut donnée à l'abbaye de Blanche-Lande en 1164 par les sires du Neufbourg, de la Haye-du-Puits, d'Orval et de Bohon, avec l'assentiment et sous la confirmation de l'évêque Richard de Bohon. L'abbaye y mit aussitôt cinq moines pour la desservir. Mais ce prieuré n'eut pas une longue durée; car le pouillé du *Livre-Noir*, rédigé pendant l'épiscopat de Jean d'Essey<sup>(1)</sup>, y met un vicaire perpétuel, l'abbé recueillant toutes les dîmes.

Le curé avait l'autelage, les aumônes, et dix-huit vergées de terre. Il payait une décime de trente-cinq livres.

21. SÉBEVILLE. L'église Saint-Pierre-de-Sébeville était de patronage laïque. Le curé payait une décime de cinquante-cinq livres en 1665; seulement vingt-trois livres en 1723.

Annexée à Blosville en 1803, la paroisse de Sébeville a été érigée en succursale par décret du 13 mai 1863.

22. SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE. Varreville avait deux églises : Saint-Germain et Saint-Martin. Le duc Guillaume, futur conquérant de l'Angleterre, les donna avec trois autres en 1054 à l'abbaye de Saint-Wandrille (Fontenelle, au diocèse de Rouen) pour contribuer à sa restauration. Il paraît, par l'acte que nous allons citer, que l'abbaye y fonda un prieuré pour les desservir. Ceci n'était pas encore le patronage; il fut donné en 1211 à la même abbaye par Richard Le Neveu, seigneur du lieu.

(1) Le pouillé du *Livre-Noir* fut commencé en 1281; mais il ne fut achevé et arrêté qu'en 1278.

Puis, en 1286, l'évêque Eustache donna mandement au doyen du Plain de partager Varreville en deux paroisses, l'une conservant le titre de Saint-Germain, l'autre restant également sous celui de Saint-Martin, *patron du monastère du lieu*. L'abbaye conserva jusqu'à la fin le patronage de Saint-Germain et le droit de présentation; mais en 1350 elle avait cédé au curé les dîmes et tous les revenus de l'église moyennant trente livres de rentes, dit le *Livre-Blanc* <sup>(1)</sup>. — Le curé payait une décime de cinquante livres en 1665; soixante-une en 1721. Il y eut une chapelle dans le cimetière. — Érigé en succursale le 28 août 1808.

23. SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE. (Voy. l'art. précédent.) La paroisse fut divisée temporairement en deux portions; vers 1350, Pierre de Varreville, seigneur du lieu, avait le patronage de l'une d'elles; en 1369, elles étaient réunies sous le patronage de l'abbaye et n'en formaient plus qu'une. Le curé dimait seul sur quelques héritages et avait la tierce gerbe sur le reste de la paroisse. En 1665, il payait une décime de quatre-vingts livres; seulement vingt-six en 1721. Nous avons indiqué ailleurs (voy. l'art. *Beuxville-au-Plain*) une des causes de ces diminutions de revenus pour les curés.

Il y eut une chapelle Saint-Martin, dont le curé avait les oblations; sans doute celle de l'ancien monastère.

24. SAINTE-MARIE-DU-MONT. C'est le nom de l'église; la paroisse s'appelle Poupeville. Elle est encore appelée « Poupeville, *alias* Sainte-Marie-du-Mont » au registre des décimes de 1721. L'ancienne église s'appelait Sainte-Marie-de-Poupeville; la neuve étant bâtie sur un plateau élevé, d'où la vue est magnifique, et dédiée également à sainte Marie, ne pouvait manquer de s'appeler Sainte-Marie-*du-Mont*, comparativement à Sainte-Marie-de-Poupeville, qui est en un lieu bas, au bord du Vey; d'autant plus que l'ancienne fut conservée et qu'elles ont existé simultanément jusqu'en 1791. Alors Sainte-Marie-de-Poupeville fut vendue révolutionnairement; elle existe en majeure partie, convertie à des usages profanes. Ses ruines accusent un édifice antérieur à l'invasion normande. On ignore la raison qui détermina la population du lieu à construire la nouvelle au xi<sup>e</sup> siècle ou au commencement du xii<sup>e</sup>.

Aymoin, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive de 1136 à 1148, rapporte, dans sa *Lettre sur les grâces et les miracles obtenus par l'invocation de la Sainte Vierge*, un miracle qui s'était opéré lors de la construction de celle-ci :

Pendant qu'une compagnie de maçons travaillait à bâtir, une autre compagnie transportait des matériaux, qu'elle allait chercher au delà du Vey. Il s'agit des frères pontifes, association pieuse qui construisit tant de ponts et d'églises pendant le xi<sup>e</sup> siècle. Or, les charrettes s'étant embourbées au retour dans les glaises du Vey, la mer monta pendant les vains efforts que les conducteurs faisaient pour les dégager; ils se trouvèrent menacés sans espoir de salut. Les pieux confrères s'adressèrent à la Sainte Vierge. Les charrettes furent soulevées comme d'elles-mêmes, les flots s'arrêtèrent, s'accumulant en une montagne, et ne s'épandirent que quand les voyageurs furent arrivés au rivage.

La nef et le collatéral méridional de l'église Sainte-Marie-du-Mont sont

(1) Le *Livre-Blanc* est un pouillé de tous les bénéfices du diocèse, dressé pendant l'épiscopat de Louis d'Erquery. 1346-1370.

bien en effet de cette époque, et la pierre qui y est employée vient des carrières d'Orival et de Creuilly.

Le duc Guillaume-le-Bâtard avait donné à Robert, fils d'Onfroi de Vieilles, les cinq églises de Saint-Germain et Saint-Martin-de-Varreville (*Vatredi-Villa*), Saint-Marcoult, Sainte-Honorine-d'Audouville et Sainte-Marie-de-Poupeville (*Popevilla*). Il en transféra la propriété à l'abbaye de Saint-Wandrille (Fontenelle, au diocèse de Rouen) à la demande du donataire, en 1051.

Comment l'église Sainte-Marie-de-Poupeville vint-elle au bénéfice de l'Eglise de Coutances? par échange, probablement. Elle est classée au nombre de ses propriétés, tant dans la bulle du pape Eugène III, de 1145, que dans la charte de Philippe V, de 1319. Il existe, d'autre part, une charte de Richard-Cœur-de-Lion confirmant à Richard du Hommet, connétable de Normandie, le patronage des chapelles de Poupeville et de Varreville, qui lui avait été donné par Henri II. Cette charte est de 1189. Il ne peut être question que des droits seigneuriaux. Le chapitre avait le patronage de l'église et la cure, il présentait à la vicairie; il possédait le tiers des dîmes, sauf deux ou trois traits peu étendus et tous les revenus; l'évêque avait les deux autres tiers.

Le vicaire perpétuel, remplissant les fonctions de curé, était un des quatre archiprêtres du diocèse avec officialité; mais c'était bien le plus pauvre des curés, peut-être même des vicaires. En 1482, il fut assigné à Richard Le Long, sur ses instances, une pension de dix-huit livres. En 1598, Michel Bellée obtint les noales en place de pension. En 1756, l'évêque et le chapitre accordèrent à Alexandre Christy, par considération personnelle, le quart de leurs dîmes. Mais à ce moment même les dîmes vinrent à rien; car les champs cessèrent d'être cultivés et furent transformés en herbages. L'évêque et le chapitre firent en vain des procès.

La paroisse eut une léproserie avec chapelle dédiée à saint Antoine. Il n'en reste plus de traces. Elle était auprès du village de la Chaussée. Plus une chapelle Sainte-Madeleine, toujours existante et livrée au culte; fondée vers 900 ou 910 par Vieul-aux-Epaules (l'aïeul d'Onfroi de Vieilles), lorsqu'il se fit chrétien. Cette chapelle est en singulière vénération dans le pays; mais l'édifice actuel est beaucoup plus moderne.

Dame Marie de la Guiche, douairière de Ventadour et de Saint-Géran, dame de Sainte-Marie-du-Mont, fonda en cette paroisse un collège en 1674, et un hôpital en 1688.

Le protestantisme avait fait des ravages dans la paroisse Sainte-Marie-du-Mont, sous la protection du seigneur Nicolas-aux-Epaules et de Henri-Robert, son fils; le château était devenu une des forteresses de la secte, et un de ses centres de propagande. Parvenu à la maturité de l'âge, Henri-Robert se convertit. Il mourut en 1607, à l'âge de quarante-six ans.

Le magnifique dôme de l'église paroissiale fut détruit par la foudre dans la nuit du 24 au 25 janvier 1840. Il fut rétabli trois ans plus tard sur le même modèle. — Le curé payait une décime de dix-neuf livres.

25. TURQUEVILLE (*Esturquevilla*). L'église Notre-Dame-de-Turqueville fut donnée à l'abbaye de Montebourg lors de la dédicace de l'église par Guillaume de Vernon et Luce, sa mère. Mais cette donation ne comprenait pas la totalité de l'église; car l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte partagea le droit de patronage et de présentation. En 1665 et depuis, l'abbé de Montebourg était



seul présentateur. — Le curé payait en 1665 une décime de trente-cinq livres; vingt-neuf livres en 1724.

26. VIERVILLE. L'église est sous le vocable de saint Eloi. La paroisse appartenait au diocèse de Bayeux, doyenné de Trévières. « xv livres. L'église de Vierville au Cotentin, vaut lx livres. Présentateur, le seigneur de Vierville. » (*Lib. Pelut.*)

La paroisse est annexée à Angoville-au-Plain; mais son église est ouverte au culte.

#### CANTON DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE.

1. Saint-Sauveur-le-Vicomte. — 2. Bezeville. — 3. Biniville. — 4. Catteville. — 5. Colomby.
- 6. Crosville. — 7. Etienville. — 8. Golleville. — 9. Hauteville. — 10. Hautmesnil. — 11. La Bonneville. — 12. Les Moitiers. — 13. Neuville-en-Beaumont. — 14. Orglandes. — 15. Rauville-la-Place. — 16. Saint-Georges-de-Néhou. — 17. Saint-Jacques-de-Néhou. — 18. Sainte-Colombe.
- 19. Selsouef. — 20. Taillepiéd.

1. SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE. En 912, l'année du traité de Saint-Clair, Rollon donna à Richard, surnommé le Danois, son parent et l'un de ses compagnons d'armes, le domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Richard y éleva un château et une chapelle, qui fut bénite en 914 par l'évêque Herbert, sous le vocable de la Sainte-Trinité et Saint-Sauveur; telle est l'origine du nom du lieu. Le fondateur y mit quatre chapelains, pour la desservir.

Richard fut père de Néel, en faveur duquel il détacha en 920 cette partie du domaine qui de son nom s'appela *Néel-Hou*, l'habitation de Néel, par abréviation, *Néhou*; et de Hamon-aux-Dents, qui fut sire de Torigny, Bercy et Creully.

Richard de Saint-Sauveur étant mort en 935, Néel réunit les deux domaines, et le duc Guillaume-Longue-Epée, fils de Rollon, lui accorda en 938 le titre héréditaire de vicomte du Cotentin; d'où la paroisse fut appelée depuis Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Il est probable que c'est ce même Néel qui fonda l'église paroissiale; la nef est de l'époque, et on n'en connaît pas autrement la date. Les familles chrétiennes qui survécurent à l'effroyable catastrophe de l'invasion normande, durent s'empressez de venir habiter sous l'égide de cette puissante famille, seule chrétienne au sein du Cotentin asservi au paganisme.

Néel de Saint-Sauveur-le-Vicomte eut pour fils Richard II, et celui-ci Néel II dit le jeune. Néel II prit part à la révolte des barons du duché de Normandie contre Guillaume-le-Bâtard et fut vaincu avec eux à la bataille de Val-ès-Dunes, le 40 août 1047. Ses biens furent confisqués. Il entra en grâce, le domaine de Saint-Sauveur lui fut rendu; mais non celui de Néhou, qui avait été donné à Baudouin de Meules ainsi que le comté de Vernon. Baudouin était issu du sang des ducs et avait épousé Albreda, nièce du futur conquérant.

Les chapelains de la collégiale, fondée au château par Richard I<sup>er</sup>, n'étant ni de mœurs ni d'une science en rapport avec leurs saintes fonctions, au gré de Néel, il les remplaça par des religieux tirés de l'abbaye de Jumièges, et

fonda en faveur de ceux-ci une abbaye située à peu de distance de son château, pour qu'ils pussent facilement desservir sa chapelle, tout en vivant de la vie de prière et de pénitence qui leur est propre. C'était l'an 1080. Le premier abbé s'appelait Bénigne. La chapelle du château conserva le nom de la *Vieille-Abbaye*.

Néel devenu vieux se retira au Mont-Saint-Michel, où il mourut sur la cendre et sous l'habit religieux, laissant une fille nommée Lætitia, qui porta le domaine de Saint-Sauveur dans la famille Tesson, par son mariage avec Jourdain Tesson. Lætitia et Jourdain Tesson fondèrent à Saint-Sauveur le prieuré de Notre-Dame-de-Selouef. Raoul Tesson et Lætitia, sa mère, fondèrent, huit ans plus tard, le prieuré de Notre-Dame-de-la-Couperie, à la Colombe.

Outre le prieuré de Selouef, il y eut encore dans la paroisse les chapelles de Hautmesnil et d'Ouville, celle-ci au vieux Lud.

L'église paroissiale est sous le vocable de saint Jean; elle avait été donnée dès l'origine à l'abbaye. L'abbaye avait toutes les grosses dîmes; le curé, les novales et les menues dîmes. Il payait une décime de quarante-cinq livres en 1665; de trente-six, en 1721. Le prieuré de Selouef payait dix-huit livres. Le prieur avait le vingt-troisième rang au synode.

Il y avait vicariat à Selouef et vicariat à Hautmesnil, payant chacun trois livres. Le clergé de la paroisse se composait en 1721 de dix-huit prêtres et un diacre.

Un hospice fut fondé à Saint-Sauveur en 1685, par les soins du P. Chaudrant, jésuite. Louis XIV lui donna en 1695 le vieux château, dans lequel il s'installa et où il est encore.

2. BESNEVILLE. Belle église de la fin du XII<sup>e</sup> siècle; elle est sous le vocable de saint Florent. La présentation à la cure était alternative entre l'abbé de Montebourg et l'archidiacre de la Chrétienté, chanoine prébendé du lieu. Le curé avait une pension congrue; il payait une décime de cinquante livres en 1665; de treize livres en 1721.

3. BINIVILLE. L'église Saint-Pierre-de-Biniville était de patronage laïque. Le curé payait une décime de trente-cinq livres en 1665, de vingt-deux livres en 1721. Le chapitre avait deux gerbes de la dîme; le curé, la troisième. — Annexée à Hauteville depuis 1803, la paroisse fut érigée en succursale par ordonnance du 26 novembre 1826.

4. CATTEVILLE. L'église est sous le vocable de saint Ouen, la présentation à la cure était alternative entre l'abbé de Saint-Sauveur et le roi. L'abbaye avait la première gerbe de la dîme; le curé, les deux autres; il payait une décime de trente livres en 1665; de vingt-une livres en 1721.

5. COLOMBY. Très-jolie église du XIII<sup>e</sup> siècle, sous le vocable de saint Georges. — Richard de Reviens donna à sa collégiale de Néhou, lors de la fondation, en 1107, la moitié de l'église de Colomby; mais cette collégiale ayant été unie, en 1152, par Guillaume de Vernon à l'abbaye de Montebourg, le patronage de Colomby le fut en même temps. Dès lors, si le fait n'existait déjà, la paroisse fut divisée en deux portions curiales, l'une à la présentation de l'abbaye; l'autre, au seigneur du lieu. En 1757, la portion de l'abbaye était revenue au seigneur, alors le marquis d'Amfreville, mais elles n'étaient pas

unies. Le curé de la première portion payait une décime de trente-quatre livres, celui de la seconde, ou grande portion, payait cinquante-une livres; ensemble vingt-cinq livres de plus qu'en 1665.

La paroisse avait deux chapelles, mais non taxées et sans revenus, dit le *Livre-Blanc*.

6. CROSVILLE. L'église Saints-Gervais-et-Protais-de-Crosville était de patronage laïque. Le curé était seul décimateur; il payait une décime de trente-six livres.

Annexée à la Bonneville depuis 1803, la paroisse de Crosville fut érigée en succursale par décret du 10 janvier 1849.

7. ETIENVILLE. L'église est sous le vocable de saint Georges. La cure était divisée en deux portions; l'évêque avait eu pendant plusieurs siècles le patronage d'une des portions; en 1724, elles étaient l'une et l'autre de présentation laïque et s'appelaient portion Jean, c'était la première, et portion Richard. Il n'y avait qu'un vicaire pour les deux portions. Chaque curé était seul décimateur de sa portion et payait une décime de vingt-neuf livres.

8. GOLLEVILLE. L'église Saint-Martin-de-Golleville fut donnée en 1107 par Richard de Reviers à sa collégiale de Néhou, et réunie avec elle à l'abbaye de Montebourg en 1152 par Guillaume de Vernon. L'abbaye conserva jusqu'à la fin le revenu, consistant dans les deux tiers des dîmes, le curé avait le surplus; mais au xviii<sup>e</sup> siècle le patronage était redevenu laïque.

Le curé payait une décime de trente livres en 1665, de vingt-une livres en 1724.

L'église possède deux curiosités qui ont plus de réputation que de valeur : une cuve baptismale du x<sup>e</sup> ou xi<sup>e</sup> siècle, ornée de moulures en retrait, et un rouet à douze clochettes, qu'on fait tourner au sacrement de la messe et à l'élévation. Il a été dit des choses inimaginables sur cet instrument, qui peut avoir deux ou trois cents ans de date, et n'a rien de commun, quoi qu'on en ait pensé, avec les signes du zodiaque ni avec les mystères d'Isis.

Là est Saint-Martin-le-Ferré. Le groupe de saint Martin déchirant son manteau en faveur d'un pauvre est scellé au pignon de l'église au-dessus de la grande porte. Il était auparavant dans une chapelle Saint-Martin dont il reste encore des ruines. On voulut jadis le transporter à Sainte-Colombe; mais, en passant près de l'église de Golleville, les cloches se mirent en branle, la statue s'enlourdit et il fallut rester là.

On l'appelle le Ferré, parce que les personnes qui vont l'invoquer, attachent un fer pour son cheval à la porte de l'église, après avoir bu par dévotion un verre de l'eau de sa fontaine, qui sourd près de l'église.

9. HAUTEVILLE. L'église est sous le vocable de saint Sébastien. Aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, l'hôtel-Dieu de Saint-Lo avait la moitié des dîmes et la présentation à la cure; le curé avait l'autre moitié des dîmes. Au xvii<sup>e</sup> siècle, la présentation appartenait au chapitre; en 1757, elle était alternative entre le seigneur du lieu et le seigneur de Manneville. En 1665, le curé payait une décime de vingt-cinq livres; de vingt-deux en 1724.

Erigée en succursale le 28 août 1808.

10. HAUTMESNIL. L'église Saint-Georges-de-Hautmesnil était une des chapelles vicariales de Saint-Sauveur-le-Vicomte (voy. cet art.) Il lui a été

adjoind un territoire, et la nouvelle paroisse a été érigée en succursale par décret du 11 janvier 1860.

41. LA BONNEVILLE. L'église Sainte-Marguerite-de-la-Bonneville était de présentation laïque. Le curé payait une décime de trente livres.

« On trouve qu'au XII<sup>e</sup> siècle la paroisse se nommait *Merdora-villa, parrochia sancte Margarite de Merdora-villa* ; puis, en 1226, *parrochia sancte Margarite de la Bonneville* <sup>(1)</sup>. »

42. LES MOITIERS (en Bauptois) (*Monasteria*). Dans les vieux registres on lit les *Moustiers* et les *Moutiers*, ce qui se traduit toujours par *Monasteria*, et ce pluriel indique deux monastères ou deux églises dans le même monastère ; comme à Landelles, à Orglandes, aux Moitiers-d'Allonne. Il a été retrouvé entre l'église paroissiale et le marais de nombreuses fondations, qu'on a considérées alors comme des restes de ces anciens monastères. Aucun fait postérieur à l'établissement des Normands ne venant s'y rattacher, il est probable que leur existence est antérieure, qu'ils n'ont pas été relevés et qu'ils avaient été fondés par saint Ermeland, abbé d'Aindres, ou par les moines d'Orglandes.

L'église Notre-Dame-des-Moitiers était à la nomination directe de l'évêque ; mais il n'en avait pas été toujours ainsi, car un acte de l'évêque Guillaume de Tournebu, de l'an 1190, confirme à l'abbaye de Blanche-Lande un droit alternatif de présentation. — Le curé payait une décime de vingt-quatre livres en 1665, de trente-quatre en 1721.

43. NEUVILLE-EN-BEAUMONT. L'église Saint-Martin-de-Neuville-en-Beaumont était sous le patronage immédiat de l'évêque. Le curé payait une décime de vingt-cinq livres en 1665, de douze livres en 1721.

La paroisse, annexée à Catteville depuis 1803, fut érigée en succursale en 1820.

44. ORGLANDES. L'église est sous le vocable de l'Annonciation de Notre-Dame. La paroisse était divisée en deux portions curiales, l'une et l'autre de présentation laïque, mais par deux seigneurs différents. — En 1665, le curé de la grande portion payait une décime de quarante livres, celui de la petite, une décime de vingt-huit livres. En 1721, vingt-sept livres et vingt-une livres. L'église avait une coutourerie ; le couteur payait douze livres.

Orglandes eut les deux chapelles Saint-Symphorien et Saint-Michel unies chacune à une des portions curiales et dont les curés possédaient les oblations.

Avant l'invasion des Normands, la paroisse avait un monastère qui ressortissait à l'abbaye d'Aindres et qui fut visité par saint Ermeland, abbé d'Aindres. Nous avons rapporté les miracles qu'il y opéra. Il y eut une chapelle au hameau de Rouville, plus une seconde, qui était sous le vocable de saint Pierre. L'église paroissiale a conservé de curieux détails d'architecture romane.

La paroisse de Reigneville fut annexée à Orglandes en 1803, elle l'est encore. L'église était sous le vocable de saint Martin. Elle avait été donnée à l'abbaye de Blanche-Lande par Luc de Reineville en 1188, du consentement et par les mains de l'évêque Guillaume de Tournebu. Blanche-Lande jouit

(1) M. Renault, *Notices historiques sur les Paroisses*, canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

jusqu'à la fin de toutes les dîmes; elle faisait desservir la paroisse par un de ses religieux ayant le titre de vicaire; la cure payait une décime de vingt livres en 1665; de vingt-six en 1724.

45. RAUVILLE-LA-PLACE. L'église Saint-Laurent-de-Rauville-la-Place fut donnée en 1107 à la collégiale de Néhou par Richard de Reviere, fondateur; elle devint propriété de l'abbaye de Montebourg en 1152, lorsque Guillaume de Vernon, seigneur de Néhou, y réunit la collégiale. L'abbaye avait toutes les dîmes. La cure payait une décime de quatre-vingt-dix livres en 1665; de quatre-vingt-deux en 1724. La nef de l'église est de roman à plein cintre; le chœur, de roman ogival.

La paroisse eut une léproserie, fondée en 1126 par le duc-roi Henri I<sup>er</sup>, sous le vocable de saint Jacques, et dotée de deux foires, les 9 août et 5 novembre. La chapelle était à la desserte du curé, qui en avait les oblations. Devenue d'usage public par la disparition de la lèpre, et déjà le but de beaucoup de pèlerinages, elle fut mise sous le vocable de Notre-Dame de la Délivrante au xvii<sup>e</sup> siècle, et est toujours très-fréquentée.

Outre celle-ci, il y eut une chapelle Sainte-Anastasie, sans revenus, et une chapelle Saint-Pierre-de-Garnetot, qui avait quinze livres de revenus et était à la présentation du seigneur de Garnetot. Le chapelain payait une décime de dix livres, y compris sa cote personnelle. Les autres chapelles n'étaient pas taxées.

46. SAINT-GEORGES-DE-NÉHOU. La paroisse de Néhou tire son nom de Néel, fils de Richard de Saint-Sauveur (*Néel-Hou, Néau-Hou, Nigelli-Humus*, le domaine ou l'habitation de Néel). Néel fut gratifié de ce domaine en 920 par son père. Néel II, dit le Jeune, son petit-fils, le perdit en 1047 par suite de la bataille de Val-ès-Dunes, à laquelle il avait pris part contre Guillaume-le-Bâtard.

Le vainqueur donna le domaine de Néhou et le comté de Vernon, confisqué sur Guy de Bourgogne, à Baudouin de Meules, son parent. Baudouin fut père de Richard, seigneur de Reviere, en Bessin, lequel hérita de son père et mourut en 1137. Lui et ses descendants portèrent le nom de Reviere-Vernon, ou simplement Vernon.

Le vicomte Néel I<sup>er</sup> (voy. l'art. *Saint-Sauveur*) fit élever une église, dont il ne reste plus de traces.

Richard de Reviere fonda en 1105 une collégiale de quatre prébendes auprès de son château, de laquelle le curé du lieu fut le premier chanoine. Le second fut chargé de la tenue des écoles, avec le titre de grammairien. L'église paroissiale, dédiée sous le vocable de saint Georges, devint ainsi une annexe de la collégiale, à laquelle le fondateur rattacha en plus les églises de Saint-Laurent de Rauville-la-Place, de Sainte-Colombe, de Colomby et de Golleville en partie, Saint-Georges de Prétot (Saint-Jores) en partie et Saint-Martin de Gonnevillle. La collégiale fut érigée sous le vocable de Notre-Dame.

En 1152, Guillaume de Reviere, fils de Richard, unit la collégiale de Néhou avec tous ses biens et revenus à l'abbaye de Montebourg, et l'abbaye eut ainsi la présentation à la cure de Néhou et à celles des paroisses que nous venons de citer.

Une seconde branche de la famille de Reviere, dite Reviere de la Beurrière,

avait en fief noble une portion considérable de la paroisse, sous la mouvance de la baronnie de Néhou.

Quelques années après la donation de la paroisse Saint-Georges et de la collégiale Notre-Dame, devenue prieuré, le chevalier Guillaume de Reviers-la-Beurrière fonda sur son fief un second prieuré, dit Saint-Jean-des-Bois, qu'il donna également à l'abbaye de Montebourg. L'abbaye entretint des moines dans l'un et dans l'autre avec charge de desserte chacun pour une portion de paroisse; de là l'origine des deux portions curiales, lesquelles se dessinèrent encore mieux, lorsque, par le fait du décret du concile de Latran de 1179, qui interdit aux communautés de desservir elles-mêmes les paroisses, l'abbaye fut obligée d'y nommer des vicaires.

En 1222, Richard de Reviers-Vernon fonda une léproserie, dont la chapelle fut dédiée par l'évêque Hugues de Morville sous le vocable de saint Jean-Evangéliste. Elle fut unie à l'hôtel-Dieu de Saint-Lo, et desservie par un frère du dit hôtel-Dieu. Après la cessation de la lèpre, elle fut érigée en prieuré, lequel s'appela prieuré du Bel-Arbre, et la chapelle fut décorée d'une statue de saint Roch, en souvenir de la première destination, ce qui la fit appeler chapelle de Mont-Roch, ensuite chapelle de Monroc. Le prieuré continua de dépendre de la maison-Dieu de Saint-Lo.

La fondation de Richard de Vernon fut plutôt la restauration d'un hospice fondé par Néel sous le vocable de saint Gilles. L'an 1200, le duc-roi Jean-sans-Terre concédait aux lépreux de Saint-Gilles-de-Néhou la tenue d'une foire le jour Saint-Gilles.

La paroisse eut en outre dix chapelles particulières : 1° Saint-Pierre du château de Néhou, fondée à l'origine; 2° Saint-Eloi de l'hôtel-Dieu de Néhou, existante avant 1283; 3° des Saints-Innocents du château de la Beurrière, fondée vers 1086; 4° Sainte-Anne de la Haule; 5° Saint-Nicolas du Hecquet; 6° chapelle du Lud; 7° Notre-Dame de la Roquette; 8° Saint-Clair de Gonville; 9° Saint-Yves de l'Angle; 10° Saint-Jean-Baptiste du manoir de Gouberville.

Une onzième a été élevée, il y a un demi-siècle, au manoir de la Grimonière, à laquelle le public est admis. Dix existent, celle du château de la Beurrière est détruite de temps immémorial.

Le curé de la première portion payait une décime de quarante livres; celui de la seconde, plus importante, payait soixante-seize livres. En 1721, quarante-trois livres et cinquante livres. Le prieur de Saint-Jean-des-Bois était taxé à vingt-sept livres. La chapelle Saint-Pierre-du-Château, à trente-trois livres. La chapelle Saint-Jean et Saint-Eloi à dix-huit livres. Le prieuré de Monroc et les autres chapelles n'étaient pas taxés. (Le registre des taxes dit Montrond.) Le prieur de *Montrond*, ou du Bel-Arbre, avait le quarantième rang au synode. En 1673, il n'est plus question du prieuré de Saint-Jean-des-Bois.

17. SAINT-JACQUES-DE-NÉHOU. Nouvelle paroisse, formée aux dépens de Saint-Georges-de-Néhou et érigée en succursale par décret du 13 décembre 1836. L'église fut bénite dès le 24 octobre 1823 et ouverte au culte à titre de dépendance de l'église paroissiale de Saint-Georges. La paroisse Saint-Jacques a la chapelle de *Montrocq*; elle est ouverte au culte public. <sup>(1)</sup>

(1) Voy. *Histoire de Néhou*, par l'abbé Lebredonchel, in-12, Cherbourg, Noblet, 1835.

18. **SAINTE-COLOMBE.** L'église Sainte-Colombe fut donnée en 1105 à la collégiale de Néhou par le fondateur, Richard de Reviers, et elle passa avec elle au droit de l'abbaye de Montebourg en 1152, du don de Guillaume de Reviers. Le chœur de l'église est de cette époque et très-remarquable.

La présentation à la cure a appartenu d'abord à l'abbaye ; au xvii<sup>e</sup> siècle, elle était alternative entre le seigneur et l'abbaye ; en 1757, elle était au seigneur seul. Le curé payait une décime de trente livres.

19. **SELSOUËF.** Paroisse de nouvelle création, formée aux dépens de Saint-Sauveur-le-Vicomte. (Voy. cet art.) Érigée en succursale par décret du 5 décembre 1848. L'église est sous le vocable de saint Claude.

20. **TAILLEPIED.** Etymologie, le haut de la montagne, des deux mots germaniques *thal*, une montagne, *puig* une hauteur, un sommet. Au xii<sup>e</sup> siècle, c'était la chapelle d'un ermitage, dite Saint-Jean-des-Bois. Elle dépendit ensuite de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et devint paroissiale au xv<sup>e</sup> siècle. L'abbaye et les seigneurs de Tailleped se disputèrent souvent le droit de présentation ; en 1757, il était à l'abbaye. L'église est sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Le curé payait une décime de vingt-huit livres ; vingt-trois en 1721.

Annexée à Catteville depuis 1803, la paroisse de Tailleped a été érigée en succursale par ordonnance du 27 février 1840.



### III

# LES ACTES DES SAINTS

(COMPLÉMENTS)

---

## I. — SAINT VITAL, 1<sup>er</sup> Abbé de Savigny

(Sous la rubrique du 7 janvier à Savigny, jour de la translation de ses reliques de la première église du monastère en celle de Sainte-Catherine, en 1182.)

Cette vie a été écrite par Etienne de Fougères, évêque de Rennes, petit-fils du fondateur de Savigny, retiré en cette même abbaye, où il termina ses jours l'an 1178, le 23 décembre. C'est un long ouvrage, que les Bollandistes seuls peuvent recueillir dans toute son étendue.

Après avoir esquissé légèrement les commencements de saint Vital, l'auteur le montre principalement dans sa vie de missionnaire, bien plus que dans sa vie d'abbé. Tout devient alors merveilleux ; merveilleux de ferveur et de zèle en vue de la conversion des âmes ; merveilleux de manifestations divines, qui viennent appuyer la parole du prédicateur, et lui donner raison contre tous les mauvais vouloirs. « Jusque-là, Vital n'a été qu'un homme, éminent entre tous, mais marchant dans les voies humaines ; dès lors, il apparaît comme un aigle qui plane dans la hauteur des cieux ; comme un ange de Dieu ayant vertu et puissance. »

Dès le début, lorsqu'il supplie Raoul de Fougères de lui concéder dans la forêt de Savigny l'emplacement d'un monastère, c'est un enfant qui s'y oppose, malgré la volonté de la famille entière, qui consent de grand cœur à accorder, non-seulement l'emplacement, mais une étendue considérable tout autour. L'homme de Dieu n'est pas sitôt éloigné, que l'enfant obstiné tombe dans un état de maladie qui met son existence en danger. Vital revient, il prie, le malade est guéri ; il donne son consentement, le monastère se fonde ; plus tard, quand cet enfant aura atteint l'âge d'homme, il s'y fera lui-même religieux, et y accomplira une longue vie dans les exercices de la piété et de la pénitence.

Vital ne tardera pas à recevoir un religieux de l'abbaye de Cérisy, nommé



Geoffroi, dont il fera son assistant, ce qui lui permettra de se livrer sans réserve à son ardeur pour la prédication. Aussi, il s'y abandonne; il parcourt les contrées d'alentour; à son entrée dans les bourgades, il sonne la cloche, le peuple se rassemble, il prêche longuement, oubliant la fatigue et le besoin de manger. Les populations correspondent à son zèle avec un grand empressement, et il les domine, il les entraîne, il commande en maître, et elles subissent le joug. On ne résiste point à ses ordres impunément, Dieu accomplit ses menaces. Il ne sert à rien de comploter contre sa vie : il n'a nul souci des complots; mais Dieu le garde.

Un jour, ce sont les usagers de la forêt de Savigny qui, se croyant lésés dans leurs droits, l'attendent au détour d'un sentier et lui lancent une multitude de traits. Il passe; ils tombent à ses genoux. — Père, vous n'avez pas seulement détourné la tête? — Et il leur fait cette simple et sublime réponse. — Pourquoi? Je serai heureux de mourir quand Dieu voudra.

Une autre fois, ce sont des gens armés qui l'attendent au passage d'une rivière, pour le tuer, jeter le corps dans le torrent et fuir sur leurs montures. Il passe et ils restent immobiles. L'un d'eux, après avoir demandé pardon à Dieu de son mauvais dessein, peut se détacher et courir après lui. Il le ramène. Vital les exhorte au repentir; il les absout, et alors ils retrouvent la faculté de se mouvoir.

C'est que le saint missionnaire se créait un grand nombre d'ennemis par ses prédications et ses œuvres. Le temps était mauvais : l'ignorance était profonde, les mœurs, déplorables; la vengeance, une loi universellement acceptée : outrage pour outrage, sang pour sang. Or, il instruisait les populations, et révélait ainsi des devoirs dont l'existence n'était pas soupçonnée. Il retirait du libertinage le plus de femmes qu'il lui était possible, et leur donnait des secours, afin de les empêcher de retomber dans l'iniquité. Les ennemis, il les réconciliait, parfois même de force, et Dieu semblait être à ses ordres. En une circonstance où il ne pouvait arracher le mot de pardon à quelqu'un qui avait été lésé et se montrait âpre à la vengeance : couchez-vous par terre, dit-il à l'insulteur repentant, étendez les bras en croix; puis, mettant un glaive à la main de l'insulté, il lui dit : le voilà, tuez-le, si vous pouvez. Celui-ci leva le glaive, mais tomba à la renverse, en proie aux plus terribles douleurs. Je pardonne, dit-il enfin, et il fut soulagé. Nous allons citer tout à l'heure un autre exemple de cette vertu divine qui accompagnait les paroles du saint missionnaire ou sanctionnait ses menaces.

Vital se rendit à un concile d'Angleterre, auquel il était convoqué, mais auquel ses amis le dissuadèrent de se rendre, parce qu'il avait tout à redouter de la malveillance des moines anglais, très-irrités contre lui, peut-être le concile de Londres de 1102, sur la discipline ecclésiastique; mais une telle considération ne pouvait le retenir. Il réunit les populations dans les églises, sur les places publiques, et prêcha; il prêcha avec son zèle accoutumé et la liberté de parole qui lui était habituelle. Ce n'est pas que les moines ne cherchassent à le surprendre dans ses discours et n'épiassent ses œuvres, afin d'y trouver des griefs; mais ceux qui avaient été chargés d'une telle surveillance, revenaient émerveillés et disaient à leurs collègues : allez donc aussi l'entendre.

Il parcourut de la sorte une partie des provinces de l'Angleterre, sans s'enquérir si son langage serait compris. Il parlait le roman, c'est-à-dire la

langue de Normandie, et le roman était en beaucoup de lieux une langue inconnue. Mais le miracle opéré par saint Pierre au jour de la Pentecôte se renouvelait : il était toujours et partout compris.

S'étant trouvé un jour, pendant ses courses apostoliques, à la rencontre d'une troupe de gens armés qui allaient accomplir un acte de vengeance, il essaya de les détourner de leur mauvais dessein ; mais ils refusèrent de l'écouter. Il les menaça, sans plus de succès, des vengeances divines. Or, à une faible distance, l'un d'eux fut renversé par sa monture, et tué sur place.

En attendant qu'on retrouvât le saint missionnaire, qui s'était déjà éloigné, une foule de personnes s'étaient réunies autour de ce cadavre gisant sur la route. Quand il revint, il leur adressa une courte exhortation ; puis, se mettant à genoux, il invita chacun à faire de même et à prier avec lui. A la fin de la prière, le mort tressaillit, il était revenu à la vie. J'étais condamné, dit-il, lorsque ce saint homme est apparu et m'a retiré de la compagnie des démons. Je ne veux plus maintenant qu'une seule chose, regagner mon paradis au moyen de la pénitence. Vital lui obtint l'entrée dans un monastère, où il accomploit au milieu des mortifications les plus austères le surplus de vie qui lui était accordé. — Ce ne sont pas des récits conservés de mémoire que nous suivons ici, dit l'auteur, mais des documents fidèles mis par écrit en temps convenable.

Le fervent missionnaire parlait en toute circonstance avec une liberté absolue, démasquant les iniquités et condamnant les vices devant les gens vicieux, rois, ou princes, ou grands du monde, sans craindre d'offenser ou de déplaire. Il était pour tous l'homme de Dieu, et tous étaient pour lui des chrétiens à instruire, à sauver. Personne n'aurait d'ailleurs osé paraître offensé, sa vie était si irréprochable, sa vertu si éminente, qu'il exerçait la domination.

Il parla avec cette même autorité et cette liberté devant le concile de Reims, auquel le pape Urbain II l'avait convoqué nommément en 1092. Il faut passer les Monts, dit le pontife, pour s'entendre adresser de pareilles réprimandes.

Le grand serviteur de Dieu mourut au monastère de Dompierre, où il avait été appelé par une affaire de son gouvernement, le xvi des calendes d'octobre <sup>(1)</sup> l'an de l'incarnation du Seigneur 1122. C'était le lundi matin ; il avait pu célébrer encore la messe la veille, malgré de grandes douleurs ; ce jour-là, il s'était levé le premier, avait sonné la cloche du réveil et présidé aux premières matines. Il présidait ensuite aux matines de la Vierge, lorsque, après avoir répondu au lecteur qui lui demandait la bénédiction,

*Sanctæ Mariæ Virginis intercessio  
Nos angelorum adjungat collegio,*

il s'endormit dans le Seigneur.

Au même instant, une suave odeur de baume et de parfums remplit le monastère, et un saint moine, dans une contrée lointaine, eut une vision de ravissante beauté, celle d'une âme qui montait au ciel en compagnie des anges : il était en extase ; il la montrait à ses frères ; mais ceux-ci ne pouvaient rien voir ; ils le prirent quasi pour un insensé. Cependant, quand ils connurent

(1) Le 15 septembre 1121.

plus tard la mort de Vital, ils se souvinrent que la vision coïncidait avec le jour et le moment.

Les religieux de Dompierre transportèrent le saint corps jusqu'au Teilleul, où ceux de Savigny vinrent le recevoir. Il demeura exposé pendant trois jours à l'abbaye, et les moines célébrèrent pendant ce temps un service religieux digne d'un si grand et si saint personnage.

Pendant ce temps aussi, il s'opéra des miracles : un pauvre paralytique se fit déposer un moment sous les tréteaux qui supportaient la bière et se releva guéri. La même odeur de baume et de parfums se renouvela pendant la célébration du dernier office qui se fit avant la déposition dans le sarcophage. Et ce sarcophage était déposé de longue date en l'église paroissiale de Notre-Dame-de-Savigny ; il était si lourd, qu'on ne pouvait le remuer, disait-on ; hé bien ! gardez-le pour moi, avait dit Vital ; on put le remuer alors, et il lui servit. Il fut inhumé dans l'église de la communauté contre la muraille du septentrion.

Il s'opéra auprès de son tombeau un grand nombre de guérisons miraculeuses ; l'auteur en rapporte seulement cinq, qui eurent lieu en faveur des habitants du monastère.

« Outre l'église qui était destinée au service divin, saint Vital fit faire trois autres chapelles dans l'enceinte du monastère. La première, dédiée sous le nom de saint Méen, placée à la seconde porte vis-à-vis de la maison, servait pour les femmes, qui n'entrent pas dans nos églises. La seconde au levant, dans le cimetière du monastère. La troisième, qui subsiste encore, pour les lépreux. Cette chapelle et la maison adjacente se nomment le Lieu de Santé, ou le Désert.

« Saint Vital en éleva, hors de l'enceinte du monastère et en un lieu écarté de la forêt qui s'appelle encore la Prise aux Nones, une quatrième appelée aussi la chapelle aux Nones, à l'usage des religieuses qu'il y établit dès le temps de la fondation de l'abbaye. » (*Chronique m. s. de Savigny*, p. 89.)

Ce sont ces mêmes *Nones* qui furent transférées à Mortain lors de la fondation de la Blanche.

---

## II. — LE B. GEOFFROI, 2<sup>e</sup> abbé de Savigny

*Actes traduits et abrégés du latin d'Etienne de Fougères, évêque de Rennes (M. s.)*

(Sous la rubrique du 7 janvier à Savigny, jour de la translation de ses reliques en l'église Sainte-Catherine).

Le B. Geoffroi naquit à Bayeux, de parents d'une très-grande noblesse selon le monde ; mais plus grands peut-être encore devant Dieu, à cause de leur vertu. Son père s'appelait Alain ; il se livrait au métier des armes ; son château, fortifié à la manière du temps, était situé à l'extrémité de la ville, auprès de la porte de l'aquilon. Alain avait déjà quatre fils, destinés comme

lui à porter les armes, et la mère était grosse d'un cinquième, lorsqu'un incendie des plus subits et des plus terribles, allumé par un dragon de feu, éclata dans la ville de Bayeux et la réduisit en cendres, du moins pour une grande partie. Le bourg de Saint-Vigor, les églises paroissiales, la cathédrale et jusqu'à l'église Sainte-Marie-Madeleine, qui était de l'autre côté de l'Aure, furent embrasés en un instant.

La noble châtelaine, après avoir considéré un moment les flammes du sommet de son donjon, descendit pour aider à ceux qui travaillaient à les éteindre. Elle recueillit parmi les débris de l'église Sainte-Marie-Madeleine une boîte précieuse qui contenait des reliques des vêtements de la Très-Sainte-Vierge, de sainte Marie-Madeleine, de saint Georges, martyr, et de plusieurs autres saints, et la serra dans son giron. Il lui sembla que ce devait être une bénédiction pour l'enfant qu'elle portait dans son sein.

Cet enfant reçut au baptême le nom de Geoffroi, et grandit, en effet, en sagesse, en science, en grâces et en vertu en même temps qu'il croissait en âge. Tout était en lui véritablement merveilleux, la docilité, la bonne grâce, la sagesse, l'intelligence, la bienveillance envers tout le monde, la discrétion, la distinction dans les manières, la raison, la douceur, la réserve, la modestie, la beauté.

Après avoir été la merveille de l'enfance, sa jeunesse ne démentit pas de si beaux commencements. On ne vit jamais plus de dignité avec les gens nobles et les grands du monde, plus de douceur et de bonté envers les personnes d'un rang inférieur, plus d'affabilité envers les serviteurs et les pauvres, plus de charité envers les malheureux.

Sa piété surpassait encore ses autres qualités ; il aimait la retraite, se livrait à la prière et à l'étude, pratiquait la mortification, veillait attentivement sur ses regards, afin de conserver la pureté de son cœur et l'innocence de son âme. Cette réserve et cette attention continuelle sur lui-même l'avaient rendu si intérieur et si recueilli, qu'il chantait habituellement le psautier tout entier, sans éprouver une seule divagation d'esprit <sup>(1)</sup>.

Il alla étudier à Paris les lettres divines et humaines ; mais, au lieu de profiter de l'éloignement, pour se livrer à la dissipation, il sut régler son temps de telle sorte que l'étude, l'assistance aux leçons de ses maîtres et les exercices quotidiens de la piété chrétienne remplissent toutes ses journées. Aussi, vu les heureuses qualités de son intelligence, dépassa-t-il promptement et de bien loin ses condisciples, et moyennant l'attention continuelle sur lui-même dont il avait l'habitude, rapporta-t-il une âme pure de tout sentiment et de toute pensée désavouables.

En ces dispositions, il sollicita comme une insigne faveur son admission parmi les religieux de l'abbaye de Cérisy, où la règle de saint Benoît s'observait avec exactitude. Toujours le premier dans les choses excellentes, sans y prétendre ni même le savoir, il fut aussi bien vite le premier entre ses confrères sous le rapport de l'humilité, de la piété, de l'aménité, de l'obéissance, de la ponctualité à accomplir les préceptes de la règle, non-seulement quant à la forme extérieure, mais surtout quant à l'esprit qui vivifie les prescriptions de la lettre.

Il entendit parler du nouveau monastère de Savigny, qui avait été fondé

(1) Ut totum psalterium psalleret de consuetudine ex integro absque mentis evagatione. Probablement les vingt-un psaumes assignés à chaque jour de la semaine.

sous la même règle, mais dans des conditions d'une observance plus parfaite et plus sainte, et du bienheureux Vital, ce grand maître dans la vie monastique, dont l'enseignement et les exemples faisaient revivre l'esprit des temps primitifs. Il semblait que saint Benoit lui-même était revenu sur la terre. Geoffroi demanda à son abbé la permission d'échanger l'habit noir de Cérisy contre l'habit gris de Savigny, et l'obtint.

Il ne tarda pas à surpasser dans la piété et la sainte observance des constitutions tous ses nouveaux frères, mais en restant pour chacun un modèle aimable et vénéré.

Après beaucoup d'années accomplies de la sorte, quand le bienheureux Vital quitta la patrie de ce monde pour une patrie meilleure, ses frères élurent à l'unanimité pour abbé. Il refusa, il résista, mais enfin l'obéissance à une règle qu'il avait jusque-là si bien enseignée par ses leçons et son exemple, le contraignit à accepter le premier rang parmi ceux dont il aurait voulu demeurer toujours le disciple.

Dieu l'avait prédestiné, dans les desseins ineffables de sa miséricorde et de sa bonté envers les hommes, à être, non le continuateur, mais le rénovateur et, pour ainsi dire, le second fondateur de l'œuvre si saintement fondée par le bienheureux Vital. Il était déjà son coadjuteur, et en même temps son fidèle imitateur, comme saint Maur l'avait été de saint Benoit. Qui aurait-on pu choisir de meilleur ? n'était-il pas « le plus attentif à la gloire de Dieu, le plus fervent dans l'oraison, le plus recueilli à l'office, le plus éclairé dans les voies de Dieu, le plus fidèle observateur de la chasteté, le plus modéré dans le boire et le manger, le plus abondamment doué du don des larmes, le plus saintement réservé dans la tenue, le plus sincère dans les paroles, le modèle le plus parfait de douceur dans la contradiction, de modestie dans le succès, le plus grave dans la conversation, le plus poli dans la discussion, le plus aimable à la récréation, le plus tempéré dans l'hilarité, le plus gracieux dans la bienfaisance, le plus régulier dans les observances monastiques, le plus prompt à l'obéissance, le plus sage dans le conseil, le plus convenable devant les grands du monde ? »

Le nouvel abbé de Savigny fut au mieux, en effet, dans les bonnes grâces des princes de la terre, et notamment de Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, qui l'appela son père et ne savait rien lui refuser. Les grands du royaume suivaient l'exemple du monarque. Aussi, fonda-t-il jusqu'à dix-huit abbayes, celles-ci filles, celles-là petites-filles de Savigny. Un grand nombre de lieux déserts se peuplèrent ainsi et devinrent le séjour des saints. S'ils n'avaient jusque-là rien produit qui fût utile aux besoins de l'homme, ils produisirent désormais des moissons naturelles et des moissons de vertu. Et quelles phalanges de saints pour le ciel, qui, s'ils étaient demeurés dans la corruption du siècle, auraient péri corrompus et seraient devenus la pâture de l'enfer !

Quoiqu'il fût un grand fondateur de monastères, l'abbé de Savigny n'en voulait cependant établir de nouveaux que dans les conditions d'un avenir assuré, afin, disait-il, qu'on ne les vît pas s'éteindre faute de ressources, et leurs membres retourner aux occupations du siècle, pour se procurer le pain nécessaire à la vie.

Il institua un chapitre général, tenu annuellement à la maison-mère, dans lequel chacune des maisons particulières dût être représentée, afin de maintenir entre toutes les liens de l'union et de la charité, de la part de toutes la

subordination à une autorité commune, et de sorte qu'aucune ne fût exposée à s'affaiblir et à périr dans l'isolement. Ce chapitre général se tint régulièrement jusqu'au temps de l'abbé Serlon, qui soumit la congrégation au bienheureux Bernard, abbé de Clairvaux. Elle prit alors l'habit blanc et la règle de l'institut de Cîteaux.

Lorsque le B. Geoffroi eut ainsi réglé toutes choses en vue de la plus grande perfection de ses religieux et d'une plus grande extension de l'ordre fondé par saint Vital, il songea à enrichir sa communauté des saintes reliques qui avaient reposé sur le sein de sa mère, avant qu'il ne fût au monde. Son père lui en fit don, et il les apporta à Savigny avec le respect et les honneurs convenables.

Le bienheureux successeur du B. Vital rendit sa sainte âme à Dieu le VIII des ides de juillet, l'an du Seigneur 1139, entouré de ses moines, des supérieurs des maisons qu'il avait fondées et couché sur la cendre.

Sa dépouille mortelle fut mise dans un sarcophage digne de lui. Elle repose maintenant en l'église de Savigny devant l'autel du bienheureux Nicolas, évêque et confesseur. Il s'est opéré beaucoup de miracles auprès de son tombeau ; des aveugles y ont recouvré la vue ; des paralytiques, l'usage de leurs membres ; des sourds, la faculté d'entendre, des malades, la guérison.

Suit dans le m. s. l'énoncé de six guérisons miraculeuses et d'une résurrection de mort. — La fin manque.

En 1244, Raoul de Fougères adressa au pape Innocent IV une requête aux fins d'obtenir une enquête sur la vie et les miracles des saints Vital et Geoffroi, pour procéder à leur canonisation conformément aux règles établies. Deux moines de Savigny la portèrent à Rome ; mais l'affaire n'eut pas de suites.

### III. — SAINT LÉON.

ACTES. Traduits des Bollandistes. (Sub. I Martii.)

En une petite ville de Normandie, nommée Carentan, de la province de Rouen, vivaient deux époux de très-noble extraction et d'une conduite exemplaire. La femme se nommait Alice. L'an de l'incarnation du Seigneur 856, elle mit au monde trois fils, qui furent nommés Léon, Philippe et Gervais, et que Dieu destinait à devenir des saints. Il accorda même à la mère, en faveur du premier, la grâce d'enfanter sans douleur. Cet enfant de bénédiction avait à peine cessé de se nourrir du lait maternel, que déjà il s'imposait les lois rigoureuses du jeûne et de l'abstinence, et montrait en toutes choses une vie si réglée et si sage, que Louis, roi des Normands et des Germains, ravi d'admiration aux récits qu'on en faisait, demanda au père de le lui présenter. Léon était alors âgé de douze ans. Voyant avec quel soin cet enfant évitait les divertissements et les jeux que les enfants de son âge recherchent avec ardeur, et avec quel bonheur il se conformait à tout ce qui élève vers la patrie céleste, le pieux roi l'envoya étudier à Paris. Léon y fit de tels progrès, qu'à l'âge de

vingt-trois ans, il avait pleinement et avec avantage terminé l'étude des saintes écritures, des lois et du droit canonique.

Pendant le cours de ses études, le jeune Léon avait été en toutes choses et pour tous l'exemplaire des bonnes mœurs et le sujet de l'édification, de sorte qu'en peu de temps sa renommée s'était étendue non-seulement à Paris, mais partout, et à juste titre; car, à ces belles qualités, il joignait une grande éloquence, une taille avantageuse, une beauté parfaite, une bonne grâce remarquable, un très-doux parler, une grande pénétration d'esprit, une sûre prévoyance, un zèle fervent pour la cause de Dieu, et une pureté de mœurs irréprochable. Aussi, le pape Grégoire manda-t-il au chancelier de lui envoyer cet homme incomparable.

S'étant donc rendu à Rome comme un fils rempli d'obéissance, Léon ne tarda pas à gagner la plus honorable confiance et même la faveur signalée du pape, du sacré-collège, du clergé et du peuple par la sainteté de sa vie et l'éloquence de ses prédications; de sorte que le pape, le sacré-collège, le clergé et le peuple le choisirent pour archevêque de Rouen; et même le sacré-collège le pria et le conjura au nom de Jésus-Christ de se transporter aux Marches d'Espagne, pour conquérir à la foi chrétienne le peuple de ce pays, qui n'avait point de pasteur.

Acceptant de grand cœur la mission qui lui était confiée, il reçut la bénédiction apostolique et la dispense de résider en son diocèse. Après y avoir mis toutes choses en ordre, il se substitua pour grands-vicaires par ensemble Jean Pahen et Geoffroi, et partit en compagnie de ses deux frères, Philippe et Gervais, auxquels il avait fait partager ses desseins.

Ils firent la route à pied, comme des pauvres, en passant par les Landes, pays vaste, infertile et désert. Ils s'arrêtèrent ensuite à un village appelé Herba-felbaria, où ils convertirent et baptisèrent le maître du village, nommé Argare, avec toute sa famille. Après avoir converti pareillement les habitants du village et les avoir suffisamment instruits dans la foi chrétienne, les missionnaires se rapprochèrent du rivage de la mer et descendirent la rivière en bateau jusqu'à Bayonne.

Lorsque le saint et ses compagnons arrivèrent à la ville, il leur fut impossible d'y pénétrer, parce que les portes étaient fermées par crainte des Basques, qui molestaient les habitants de jour et de nuit. Alors le bienheureux Léon gravit un monticule voisin de la porte méridionale et s'y fit un abri entre les rochers, en disant : Ici sera mon séjour éternel; ce lieu est la demeure de mon choix. Les pillards basques les ayant trouvés pendant la nuit et leur ayant demandé ce qu'ils étaient et d'où ils étaient, les saints ne les comprirent pas; ce qui n'a rien d'étonnant, car leur langage ne ressemblait à aucun idiome connu. Ceux-ci, voyant qu'ils avaient affaire à des étrangers, les quittèrent et se retirèrent. Les saints passèrent le reste de la nuit en prières. Lorsque le matin fut venu, quelques habitants sortirent et les aperçurent. L'un d'eux alla dire à ses concitoyens qu'il y avait à la porte de la ville trois hommes semblables à des prophètes. Tous aussitôt se rassemblèrent. Ils convinrent de députer les plus sages d'entre eux pour aller demander avec précaution aux étrangers ce qu'ils voulaient, et pourquoi ils étaient là. A la vue de cette grande multitude, saint Léon se munit du signe de la croix, et la vertu divine répandit une telle grâce sur ses lèvres, que non-seulement les députés le firent entrer de compagnie avec eux dans la ville, mais encore l'établirent au centre de la place

publique, où ils se firent ses auditeurs bénévoles avec leurs autres concitoyens. Dès ce premier jour, saint Léon convertit à la foi chrétienne sept cent dix-huit personnes tant hommes que femmes.

La ville de Bayonne était un repaire de pirates et de brigands, écumeurs de terre et de mer, qui l'enrichissaient de leurs rapines. Elle honorait d'un culte spécial le dieu Mars, et attribuait aux prêtres de son temple les avantages qu'elle remportait sur ses ennemis par terre et par mer. Or, ceux-ci complotèrent dès le lendemain contre l'homme de Dieu, en disant : que faisons-nous ? Voilà un étranger qui nous annonce de nouveaux démons ; c'est un adversaire de nos rites sacrés, ou un espion qui vient explorer le pays. Excités par eux, sous le prétexte de la destruction du culte de leurs dieux, les pirates firent un jour irruption au milieu d'une assemblée populaire à laquelle saint Léon adressait la parole au bord de la Nive, et l'entraînèrent au temple de Mars, qui était situé au centre de la ville, pour le contraindre d'y offrir un sacrifice. Le bienheureux Léon se mit à genoux, il éleva les yeux et les mains vers le ciel et dit : tous les dieux des nations sont des démons, le seul Dieu est celui qui a créé les cieux, puis il souffla à la face de la statue d'airain du dieu Mars ; elle s'affaissa et tomba en poussière. Témoins d'un événement aussi merveilleux, les prêtres du temple de Mars crurent en Jésus-Christ, et ce jour-là cent quarante-trois personnes, eux tous compris, reçurent le baptême. L'idole détruite, ils s'empressèrent de détruire aussi le temple, et élevèrent à la place une église en l'honneur de la très-sainte Vierge Marie.

Lorsque la population entière de Bayonne fut convertie, baptisée et suffisamment instruite dans la foi, saint Léon s'avança plus loin dans le pays ; il pénétra au milieu des forêts de la Gascogne, de la Navarre, de l'Espagne, y convertit une multitude de personnes du culte des démons à la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ ; puis, après beaucoup de jours d'absence, il reprit la route de la ville de Bayonne, selon la disposition de la divine Providence, pour revenir visiter ses chrétiens. Mais les cruels pirates, vrais suppôts du diable, qui sillonnaient les mers sur leurs navires et leurs galères, pour y ravir quelque proie, furent les premiers informés de son retour. Or, ils ne lui pardonnaient pas d'avoir détruit leur culte, le temple de leur dieu, enseigné qu'il faut donner son bien, au lieu de ravir celui d'autrui, et même éviter toute société avec les ravisseurs. Ils conjurèrent donc sa perte.

Ainsi des hommes du diable, endurcis dans l'iniquité, se soulevèrent contre l'homme pacifique ; des confédérés pour le crime, contre l'homme bienveillant ; des cœurs sans pitié ni merci, contre l'homme au doux langage et aux enseignements fondés sur la mansuétude ; des gens sans foi et véritables enfants de Satan, contre l'homme puissant par la foi, angélique par la chasteté, admirable par la charité, couronné d'une auréole d'œuvres saintes ; ils se jetèrent en troupe sur lui, couverts de leurs cuirasses, pendant qu'il adressait un sermon à la foule au bord de la Nive. Les premiers tuèrent son frère Gervais sous ses yeux. Philippe cédant à un mouvement de frayeur, à la vue de leur férocité, s'enfuit du côté des rives de la Douze, à environ deux milles de la ville, de l'autre côté. Il y mourut en confessant glorieusement le Seigneur, et Dieu y opéra un grand nombre de miracles en présence de ses saintes reliques, qui sont dévotement conservées par des moines de l'ordre de Saint-Benoît. Une autre bande courut les glaives en main vers saint Léon, pour le massacrer. Aussitôt et voyant que sa mort était proche,



l'homme de Dieu se mit en prière et dit : Seigneur Dieu tout-puissant, Père du Seigneur Jésus-Christ, Dieu des merveilles et créateur de tout ce qui a été créé et de tout le genre humain, je vous bénis, je vous rends gloire d'avoir daigné me réserver pour ce jour de combat. Je vous prie, Seigneur, de me faire grâce en vertu de votre bonté miséricordieuse, de m'admettre à la participation de la récompense que vous accordez à vos saints et au bénéfice de la vie éternelle. Je vous demande aussi, Seigneur, que toute femme enceinte qui invoquera mon nom, soit préservée d'accident pendant sa grossesse et à l'enfantement. Je vous recommande cette ville, qui vous adore d'un cœur sincère à titre de vrai Dieu, en vous priant de lui accorder grâce et protection pendant les siècles des siècles. *Amen.*

Pendant que le saint missionnaire priait ainsi, les mains élevées vers le ciel, auprès de la rivière de Nive, un des chefs des malfaiteurs lui trancha la tête. Chose merveilleuse et digne de mémoire, lorsque cette tête sanglante toucha le sol, une source abondante jaillit au même lieu, et le corps demeura debout l'espace d'une heure, dit-on, comme s'il eût continué de vivre. Un des assassins, voyant que ce corps ne tombait pas, le poussa du pied ; mais, au lieu de tomber, il s'inclina seulement, recueillit sa tête entre ses bras et l'emporta, sous la conduite d'un ange, l'espace d'une stade <sup>(1)</sup>. C'est en ce lieu qu'il repose, le peuple chrétien l'y ayant inhumé respectueusement et avec de grands honneurs, comme à la place choisie par lui et marquée de Dieu. Son tombeau fut dès lors honoré d'une multitude de miracles et n'a pas cessé de l'être.

Quant aux détestables assassins, leur crime ne resta pas impuni ; en effet, craignant un soulèvement des chrétiens, ils se réfugièrent en un affreux repaire, qu'ils appelaient Cana, dans leur jargon, situé au bord de la ville, à la porte du midi, dans lequel ils déposaient les dépouilles enlevées aux populations d'alentour. Or, ils y subirent une extermination pareille à celle des habitants de Sodome et de Gomorrhe : le Seigneur fit pleuvoir sur eux pendant huit jours le feu, les éclairs et la foudre. Il s'élevait de ce lieu pendant le jour de noirs tourbillons de fumée ; pendant la nuit, il lançait des flammes effrayantes, comme un fourneau de forge. Ainsi les méchants finirent mal, conformément à leur mauvaise vie.

Il suffit de quelques traits empruntés à sa vie, si pleine de miracles, pour montrer le crédit dont saint Léon jouit auprès de Dieu, et la protection qu'il accorde à ceux qui l'invoquent. Le soir même où les chrétiens inhumèrent le corps du saint pontife, une femme qui était atteinte d'une paralysie totale, demanda qu'on lui fit toucher la bière dans laquelle reposait le saint corps, la foule s'écarta, et au contact, elle fut si bien guérie, qu'elle s'en retourna sans le secours de personne. La nuit même qui suivit son martyre et celui de Gervais, son frère bien-aimé, il apparut à Jean, qu'il avait institué à Rouen à titre de son vicaire général, et l'informa de ce qui s'était passé, en lui recommandant de se rendre à Bayonne, pour s'en assurer par ses yeux, mais toutefois sans songer à transférer les corps en un autre lieu, parce que c'était celui-là qu'ils avaient choisi, et qu'ils voulaient y demeurer, pour être les protecteurs de la ville. Le grand-vicaire raconta le jour même avec une profonde tristesse cette vision à Geoffroi, son collègue. Ils se rendirent de

(1) Environ deux cents mètres.

suite à Bayonne l'un et l'autre. Ils virent la sépulture, prirent note des événements et furent témoins d'un grand nombre de miracles. A leur retour en la ville de Rouen, ils rassemblèrent l'Eglise et racontèrent ce qu'ils avaient vu. Le deuil fut universel, pour la perte d'un pasteur sitôt ravi au troupeau qui l'aimait.

Fin de la vie de saint Léon, dont la ville de Bayonne est heureuse de posséder les reliques, et dont le paradis possède l'âme en la compagnie du Christ ; auquel soient honneur et gloire dans les siècles des siècles. *Amen.*

## NOTES.

Saint Léon de Carentan occupe toujours le premier rang dans l'Eglise de Bayonne. La cathédrale lui est dédiée ainsi qu'à la sainte Vierge.

Cette trop courte légende est celle du bréviaire de Bayonne ; mais l'histoire de saint Léon ne se réduit pas à une notice aussi peu détaillée, les traditions sont plus étendues.

On voit que ceux qui l'ont rédigée n'étaient pas au courant de l'histoire de Normandie. Toutefois, la mention du règne de Louis de Germanie sur les Normands, qui n'existaient pas encore comme nation, n'est qu'une faible erreur, en comparaison du nom du pape Grégoire. Il n'y en eut point à pareille époque.

Nous pensons que ces terribles Basques qui obligeaient les habitants à tenir fermées les portes de la ville pendant la nuit, étaient une colonie de Normands établie dans le voisinage, en Biscaille. Ici c'était le pays de Labour. (*Lampurdanum.*) Déjà les Normands avaient ruiné Bayonne en 848.

## IV. — SAINT ERMELAND

(Sous la rubrique du VIII des calendes d'avril (24 mars).

ACTES. *M. s. du Mont-Saint-Michel, coté 71, intérieurement.*

Le commencement manque.

Nous avons donné (tom. I, p. 90) ce qui est relatif au diocèse de Coutances ; mais voici un dernier trait que quelques écrivains y rapportent également.

« Un autre larron, c'est la suite de la narration du vol de la frange du tabouret, un autre larron, inspiré du même esprit diabolique, vola des bœufs qui étaient employés à transporter des pièces de bois à l'usage de l'homme de Dieu. Quand Ermeland en fut informé, il recourut, sans s'émouvoir, à la prière, qui était son arme habituelle, demandant à Dieu que les bœufs, dont le travail lui était nécessaire, lui fussent rendus. Or, voici ce qui arriva : Le voleur marcha toute la nuit, croyant conduire les bœufs dans une contrée lointaine. Le matin venu, il succomba à la fatigue de la marche et s'endormit. Il était à la porte du monastère, comme pour rendre son larcin. Ermeland trouvant là ses bœufs, ramenés ainsi de la main de Dieu, s'en réjouit

beaucoup. Il admonesta avec beaucoup de douceur aussi et de mansuétude le larron, en l'exhortant à ne pas céder une autrefois aux suggestions de l'ennemi du genre humain, afin de ne pas s'exposer en ce monde à des châtimens mérités, et dans l'autre aux châtimens éternels de la justice divine. Il le renvoya ensuite. »

---

## V. — SAINT PAIR.

(Sous la rubrique du 16 avril.)

*Actes composés par saint Fortunat, évêque de Poitiers. M.s. du Mont-Saint-Michel, n° 487, intérieur.*

Nous en avons donné la substance aux pages 42, 58, 62 et 68. Il nous parait suffisant d'en reproduire seulement la fin d'une manière littérale.

« Frères par l'exécution d'une commune et glorieuse résolution, les deux saints exhalèrent leurs âmes pieuses, enrichies d'une heureuse provision de mérites, la même nuit, à trois milles de distance, et un chœur angélique les emmena dans un noble triomphe des régions terrestres en la compagnie du Christ dans le céleste sénat.

» L'évêque Lo, qui depuis plus de huit jours déjà n'avait pas quitté Avranches, où il était venu visiter son frère au lit de mort, remporta ses dépouilles au monastère de Sciscy. L'évêque Lascivius y arriva en même temps avec celles de saint Scubilion, sans qu'ils se fussent concertés et à l'insu l'un de l'autre, de sorte que les chants funèbres se confondirent, la même cérémonie servit pour les deux et, morts ensemble, ils furent déposés ensemble dans l'oratoire qu'ils avaient fondé en commun. De sorte aussi que la mort ne sépara pas ceux qu'une même vie avait unis; le même moment présida à leur sépulture, comme le même moment avait vu leur départ du monastère pour une vie plus sainte. Elus et séparés du siècle et réunis dans l'amour de notre Rédempteur, égaux en mérites pour la félicité, ils se présentèrent ensemble pour recevoir la couronne. Les miracles qu'ils opèrent après la mort, sont la preuve qu'ils vivent encore d'une vie complète par delà le sépulcre. »

---

## VI. — SAINT GUILLAUME-FIRMAT (27 Avril).

### NOTE.

Guillaume-Firmat, le grand saint du Mortainais, du Passais et du Bas-Maine, n'appartenant à notre Eglise que par sa sépulture et par quelques

circonstances de sa vie, nous n'avons pas à nous étendre sur les détails qui le concernent; mais nous voulons justifier la dévotion des populations à son égard, et en même temps la sévérité de la note que nous avons infligée à son sujet au père Henschen, des Bollandistes. (Voy. t. I, p. 215.)

Etienne de Fougères, évêque de Rennes, son biographe, l'un des prélats les plus pieux et les plus recommandables de son temps et un des plus beaux esprits, recueillit à l'abbaye de Savigny, de la bouche des survivants de la génération qui avait vécu avec Firmat, les détails qu'il donne.

Le P. Henschen ne daigné pas même savoir son nom, il l'appelle Fougery.

Etienne de Fougères dit qu'après avoir passé quelques jours à Jérusalem, saint Firmat opéra son retour par Constantinople, dans le dessein de vénérer en passant les corps des saints apôtres qui y reposaient, environnés de tous les honneurs qui leur étaient dus. Puis il ajoute :

Or, il se trouva que des évêques du pays s'y étaient réunis pour procéder à une élection, en remplacement d'un de leurs collègues qui était mort. Ils avaient accompli un jeûne de trois jours, et demandé à Dieu dans de ferventes prières, qu'il daignât manifester son propre choix par un signe, n'osant pas choisir eux-mêmes. Firmat étant entré dans l'église où ils étaient assemblés et dans l'attente du signe divin, ils le prirent pour un envoyé de Dieu, l'entourèrent et l'ordonnèrent malgré sa résistance et ses protestations d'indignité.

Intronisé de la sorte, il se montra un pasteur excellent, et gagna promptement par sa grande sainteté les cœurs de ses diocésains.

Mais ses officiers lui ayant dit un jour : Père, c'est demain fête et procession solennelle; il faudra nous arrêter en passant devant le palais de notre prince et lui rendre nos hommages, comme cela se pratique toujours, car c'est lui qui nous fait vivre de ses dons, et il peut supprimer notre Eglise. — Nullement, répondit l'évêque, je ne partagerai pas le culte divin entre Dieu et un homme. — Le lendemain, le prince, qui attendait d'un lieu élevé de son palais le passage de la procession, se voyant frustré dans son attente, car une portion du public s'arrêta seule en sa présence, se mit en colère et proféra de grandes menaces. Cela ayant été rapporté à l'évêque, il réunit ses prêtres et leur dit : Mes enfants, la houlette qui m'a été mise aux mains, malgré moi, je la dépose. Avisez à vous pourvoir d'un autre pasteur. Ils crurent à un mouvement passager de dépit; mais Firmat profita des ténèbres de la nuit suivante, pour s'éloigner.

Le trouble fut grand, les regrets profonds et unanimes. Le clergé et le prince lui-même envoyèrent des émissaires à la suite du fugitif, il y en eut qui arrivèrent jusqu'en France. Aucun ne retrouva ses traces.

Voici de quelle façon le P. Henschen travestit le récit : C'est une fable ajoutée après coup. Guillaume Firmat ne fut jamais patriarche de Constantinople. Il ne prit point sa route par Constantinople, direction plus longue et inusitée (*insolenti ac longa diversione*). Pourquoi faire, d'ailleurs? Il est vrai qu'il y avait une église dédiée aux apôtres, laquelle contenait les corps de quelques-uns (*aliquorum corpora*). Mais quiconque a inventé un tel voyage, a inventé une fable insensée; *insulsam fabellam descripsit*.

Guillaume Firmat revint plutôt par Rome et rentra en France par l'Helvétie, et c'est là qu'il aura été élu en passant au siège de Constance, qu'on a pris pour Constantinople; on pourrait même dire Coutances. Puis, une querelle avec l'empereur ou avec le duc de Normandie sur la question des investitures,

l'aura fait renoncer à son droit, avant d'être sacré, et voilà toute l'histoire. D'ailleurs, ajoute-t-il, on nous a envoyé de Mortain la prose qui se chante à son office, et il n'y est pas appelé évêque. En plus, le patriarcat de Constantinople était alors séparé de l'Eglise latine par un schisme déplorable. (*Fædo schismate erat a Romana Ecclesia divulsus.*)

Ainsi dit le P. Henschen, — que répondre lorsque tout est étrange?

1° Poser en principe que le récit est une fable insensée, et y chercher une explication! 2° Ecrire le oui et le non dans la même ligne : il n'y avait pas de reliques d'apôtres à Constantinople, sauf plusieurs corps d'apôtres! 3° Oublier l'histoire des Croisades, au point de dire que la route par Constantinople était inusitée, et la géographie au point de dire qu'elle était plus difficile ou plus longue! 4° Jeter à la traverse un évêque à Constance ou à Coutances, sans s'informer autrement! 5° Mettre en Normandie la querelle des investitures! 6° Faire mine d'ignorer l'histoire du schisme de l'Eglise grecque! L'excommunication fut portée contre le patriarche Michel Cérulaire en 1054; or, le pèlerinage de saint Guillaume peut être antérieur, et dans tous les cas, le schisme s'étendit lentement et de proche en proche.

Le P. Henschen avait-il lu son auteur? Etienne de Fougères ne parle pas du patriarcat de Constantinople, mais d'un petit diocèse, dont le gouverneur entretenait le clergé, et qu'il pouvait supprimer.

Il y avait des évêchés à foison autour de Constantinople : la seule province de Thrace, contiguë à cette ville et que le pèlerin traversait, comptait encore au xii<sup>e</sup> siècle, outre la métropole d'Héraclée, huit archevêchés, ceux de Fanari, Bisia, Gano, Bergas, Apros, Misini, Média, Madyta et dix-huit évêchés : ceux de Gallipoli, Atyra, Chiourlik, Rudisto, Peristasi, Cherepoli, Dercon, Cyla, Sabadia, Aphrodisios, Hexamili, Pamphili, Théodoropolis, Chalcis, Daonia, Lizici, Sergentza, Adriana.

C'étaient les corps de saint André, de saint Luc et de saint Timothée qui reposaient à Constantinople; le pieux pèlerin pouvait trouver que cela valait la peine de se déranger.

L'historique de ce retour par la métropole byzantine n'est point une pièce rapportée, on y trouve le style redondant et prétentieux de l'évêque de Rennes et toute la suite de l'histoire s'y réfère.

Le P. Henschen place auprès d'Avranches la paroisse de Maisoncelles, qui est auprès de Vire! Pourquoi non? Son confrère, le P. Papebroch, a bien mis Portbail au Havre<sup>(1)</sup>, le Cotentin dans le pays de Caux, et Adrien de Valois, la fine fleur des critiques du xvii<sup>e</sup> siècle, Coutances à l'embouchure de la Seine.

## VII. — SAINT MARCOULF.

(Sous la rubrique du 2 mars.)

Nous avons donné toute la substance historique des actes d'après un m.s. du Mont-Saint-Michel (coté 174 intérieurement). Ils sont longs et diffus; nous

(1) Voy. *Acta Sanct. sub 25 april. De S. Georgio.*

ne trouvons rien de plus à y recueillir. (Voy. tom. I, p. 47, 55, 60, 63 et 68.) Nous voulons dire seulement que l'établissement fondé à Nanteuil ne ressemblait pas à ce que nous appelons un monastère, mais bien plus à une de ces laures de l'Orient composées de cellules isolées et groupées autour d'un centre commun, dans lesquelles chacun vit de sa vie propre, en se livrant au travail, aux exercices de la pénitence et à l'oraison suivant ses inspirations et ses forces. Cela nous semble résulter de ce passage entre autres.

« Marcoulf exhortait sans cesse ses frères, non-seulement de paroles, mais aussi par les exemples d'une vie toute divine, à garder les voies étroites de la pénitence et du renoncement, à y progresser même constamment, afin de monter comme par des degrés vers la sainte Sion, où l'on jouit de la contemplation du Roi des rois. Il les exhortait principalement à se céder les uns aux autres en toutes choses, afin de ne former tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme à l'exemple des chrétiens de la primitive Eglise; à ne s'attribuer jamais rien en propre, sauf chacun ses péchés. Il voulait que tout fût commun entre tous. Il leur disait que l'oisiveté est un poison plus dangereux que le venin des vipères, qu'il fallait à tout prix l'éviter, s'ils voulaient atteindre à la perfection religieuse, et pour cela faire succéder à l'oraison le travail, au travail la lecture, et ainsi perpétuellement. »

De telles recommandations seraient déplacées dans une communauté, parce que la règle y détermine l'emploi de chacun des instants du jour.

---

## VIII. — Actes de SAINT ORTAIRE.

*Traduits des Bollandistes.*

(Sous la rubrique du 21 mars.)

Ortaire était issu de parents nobles. Il fit ses délices, dès la plus tendre enfance, de fréquenter l'église. Il se plaisait au monastère. Il aimait les moines; mais d'un amour beaucoup plus tendre encore Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dès l'âge de douze ans, lorsqu'il se livrait à l'étude des lettres, selon la portée de son enfance, il se sentit inspiré de la grâce divine, dit adieu à ses parents et se voua à la vie monastique. Il y fit en peu de temps de si grands progrès, qu'il devint l'objet de l'admiration de tous les frères. Personne ne le surpassait dans l'observance des veilles et du jeûne prescrits par la règle du monastère, et personne ne l'égalait dans la pratique de l'humilité. Il distribuait secrètement aux pauvres une partie des aliments qu'il recevait de l'économe pour sa subsistance; il lui arriva souvent de se dépouiller de son vêtement, pour couvrir leur nudité.

Le diable, jaloux de tant de vertu, assaillit le bienheureux jeune homme d'un grand nombre de tentations; mais il remportait la victoire à force de jeûnes et d'oraisons. Vaincu de ce côté et ne pouvant le faire tomber en péché, le diable s'en vengeait d'autre façon: quelquefois il lui livrait des combats corporels et le laissait couvert de meurtrissures et de plaies; quelquefois, il lui apparaissait sous des formes étranges ou hideuses, pour l'effrayer.

Mais venons à ce qui concerne l'abbaye de Landelles. L'abbé de ce monastère étant sur le point de mourir, le bienheureux Ortaire reçut en songe l'ordre d'aller lui donner la sépulture. Lorsqu'il fut près d'arriver, il vit les chœurs célestes descendre au-devant de la sainte âme, puis remonter avec elle vers les cieux au sein d'une allégresse ineffable. L'homme de Dieu se rendit directement à la cellule où le corps du saint abbé gisait inanimé <sup>(1)</sup>. Les frères célébrèrent l'office des morts. Ortaire accomplit les funérailles.

Après s'être acquitté de ce devoir, et sur le point de regagner son monastère, il apprit que déjà les moines, usant de leur droit de se choisir un abbé, l'avaient élu d'une voix unanime. A cette annonce, il s'enfuit, jugeant le fardeau trop lourd pour ses épaules, et se cacha dans les anfractuosités d'une falaise, à six milles du monastère. On le chercha inutilement. Les moines résolurent donc de procéder à une nouvelle élection, sans plus tenir compte de celle-ci. Mais, pendant qu'ils délibéraient, incertains sur le choix, une voix céleste se fit entendre : Dieu a choisi Ortaire; il prie en ce moment dans la grotte de la falaise; c'est là que vous le trouverez. Des frères furent aussitôt députés vers lui, et Ortaire, connaissant la volonté divine, accepta virilement le fardeau.

Il était alors âgé de cinquante ans. La dignité d'abbé lui fournit l'occasion de s'élever encore à un degré de sainteté beaucoup plus grand. Il évitait soigneusement tout entretien avec les femmes, pensant que c'était la semence des vices. Il était d'une telle abstinence, qu'on n'estime pas à plus d'une once par jour la quantité de pain d'orge, préparé de ses mains, dont il se contentait. Il ne buvait que de l'eau, et encore en moindre quantité un jour sur trois. Il portait pour vêtement un sac et un cilice, et par-dessous, sur la chair nue, une chaîne en guise de ceinture.

Sa sainteté fut démontrée par des miracles. Une jeune fille, de famille noble, qui était atteinte d'une paralysie des mains et de la débilité des jambes, vint se jeter à ses pieds en le priant de la guérir. Il se prosterna devant Dieu et pria, puis après, il lui fit aux mains et aux jambes des onctions avec de l'huile bénite; l'effet de la prière ne se fit pas attendre; Notre-Seigneur avait accordé d'avance la guérison. Plus tard, il délivra si bien une femme rongée de lèpre, qu'il n'en resta pas même de traces sur ses membres.

De tels miracles accrurent la renommée du saint homme, son nom devint populaire dans toute la contrée, et il y devint lui-même en telle vénération, que beaucoup de personnes dirent adieu au monde, et allèrent se ranger sous sa discipline.

Ortaire était animé d'une tendre dévotion envers la Vierge Marie. Il lui éleva une belle chapelle auprès de son monastère, et ce fut désormais le lieu des miracles qu'il accomplit. Il y rendit la vue à des aveugles, l'ouïe à des sourds, la faculté de marcher à des boiteux; il y guérit, en un mot, un grand nombre d'infirmes par l'invocation du nom de Jésus-Christ.

Il racheta une multitude de captifs au moyen des oblations de ceux qui y faisaient des vœux.

Il n'était pas moins animé du zèle du salut des âmes, et, dans son zèle, il convertit à la foi beaucoup d'infidèles.

(1) Ces détails rappellent les lares de l'Orient, formées de cellules distantes les unes des autres, ayant pour centre commun l'oratoire et la cellule de l'abbé. Il en fut de même plus tard à Saint-Sever.

pratiquant ces vertus et en accomplissant ces œuvres, que le bienheureux atteignit l'âge de la vieillesse.

Arrivé à sa quatre-vingt-dix-huitième année, il reconnut que le jour était venu, il se rendit à son oratoire consacré à la Très-Sainte Vierge, y convoqua ses frères, et de là, au milieu des prières communes et des douleurs de l'agonie, son âme s'envola dans le sein de Dieu, le sixième des calendes de mai.

La dernière exhortation qu'il y adressa aux moines avant de mourir, eut pour objet la pratique de la charité, de la piété et des autres vertus. Il en laissait lui-même l'exemple, appuyé du souvenir des nombreux miracles qu'il avait opérés.

Il fut inhumé dans ce même oratoire.

Quant à exposer en détail les miracles que le Seigneur daigna opérer ensuite par l'intercession de son serviteur, ce serait trop long. Qu'il nous suffise de dire, d'une manière générale, qu'un grand nombre de démoniaques ont été délivrés à son tombeau, et que tous les infirmes qui y sont allés prier avec piété et la ferme volonté d'être guéris, s'en sont retournés exaucés.

Il se fait ce même jour, XVII des calendes de mai (14 avril), un grand concours de pèlerins à la dite chapelle, et chacun sait que les goutteux qu'on y transporte reçoivent le soulagement par l'intercession de saint Ortaire.

#### NOTES.

Ici se termine la légende. Elle fait partie d'un office de saint Ortaire, écrit sur parchemin et tellement antique que la façon dont il est disposé ne ressemble à rien de ce qui fut usité au moyen âge. Elle en forme la deuxième et la troisième leçon. Le P. Daniel Papebroch juge cet office de la plus haute antiquité. Il aurait pu ajouter que le latin est d'une pureté qui annonce le IV<sup>e</sup> siècle au plus tard : on ne le parlait pas si bien au V<sup>e</sup>. Le même Père a recueilli quelques compléments dans le reste de l'office ; les voici.

Enflammé de l'amour de Jésus-Christ par-dessus toutes choses, le bienheureux Ortaire dit adieu à sa famille et se retira de bonne heure dans un monastère par l'inspiration du Saint-Esprit. Il se jeta humblement aux pieds de l'abbé en lui demandant l'habit. Convaincu de la sincérité de son cœur, l'abbé le reçut au nombre des moines, et l'instruisit comme un bon père instruit son fils.

Le bienheureux Père Ortaire, revêtu du saint habit de la religion, s'élevait chaque jour davantage dans le divin amour, et surmontait au moyen du jeûne les concupiscences terrestres.

Le très-saint homme Ortaire, glorieux confesseur du Seigneur, inondé de la rosée céleste, foula aux pieds les concupiscences de la terre. Il eut le courage de surmonter tous les assauts du malin esprit. Il s'accoutuma à garder un silence absolu, sauf les cas où la nécessité l'obligeait de le rompre.

Il mandait tous les pauvres par lettres, et leur donnait l'aumône en secret. Jamais un pauvre ne s'en est retourné d'auprès de lui sans emporter une aumône.

Voici l'homme sans pareil qui n'a jamais commis un péché de parole, et qui n'a jamais eu lieu de se repentir d'une mauvaise action.

Voici l'homme admirable que les hommes et les démons envieux ont



assailli au désert, sans pouvoir le vaincre. Aussi le Seigneur lui a fait part de son héritage, et l'a placé au premier rang à la table du festin céleste.

Vous êtes bienheureux, Ortaire, confesseur de Dieu ;

Parce que vous vous réjouirez avec les saints et triompherez avec les anges éternellement.

## IX. — L'Invention du corps de SAINT AUBERT.

(18 juin.)

*Traduit d'un M. s. du Mont-Saint-Michel. (N° 34 intérieur.)*

Les saints ossements du bienheureux Aubert demeurèrent ignorés longtemps dans le lieu où le détestable Bernier les avait cachés ; mais enfin il plut à Celui qui règle toutes choses selon l'ordre, la mesure et le poids, c'est-à-dire au Souverain Maître, de les rendre à la lumière pour la gloire du Mont, pendant le gouvernement de Richard II, duc de Normandie, et l'administration de l'abbé Hildebert, qui dirigeait le monastère avec une grande sagesse.

Suivant l'usage adopté par la plupart des abbés, celui-ci avait un logement séparé et voisin de l'église, dans lequel il couchait en compagnie de quelques moines et des gardiens de l'église. Plus bas que le grand monastère, était la petite maison dans laquelle les précieux restes de saint Aubert se trouvaient recelés.

Or, elle résonnait très-souvent, ainsi que nous l'avons entendu raconter, d'une si suave mélodie, que l'âme de ceux qui l'entendaient en était remplie d'une douceur ineffable. Ce petit logement s'appelait le trésor, et à plus juste titre qu'on ne le pensait, puisqu'il renfermait une perle plus précieuse que l'or et l'argent. Une nuit, au contraire, ceux qui y logeaient furent éveillés par un bruit violent, pareil à celui d'un toit qui s'écroule. Surpris ainsi au milieu du silence de la nuit, ils crurent être assaillis par une bande de voleurs, se levèrent avec précipitation, allumèrent leurs lampes, s'armèrent de bâtons et coururent au lieu d'où le bruit était venu ; or, il n'y avait personne, et rien n'avait bougé. Ils regagnèrent leurs lits, mais sans pouvoir dormir le reste de la nuit, tant l'émoi avait été grand.

Le matin venu, ils rendirent compte à l'abbé, et celui-ci à la communauté, afin d'aviser tous ensemble à ce qu'il convenait de faire. L'avis unanime fut d'accomplir un *triduum* de jeûne et de prières, afin d'obtenir de Dieu la révélation de sa volonté, si ce bruit était un signe céleste, ou la cessation, s'il était venu d'une illusion du démon.

La rumeur courait de longue date parmi les moines, que c'était Bernier qui avait dérobé et caché le corps de saint Aubert. Ils interrogèrent donc Foulques, qui leur montrait un si loyal attachement, pour apprendre de lui d'une manière positive, s'il n'avait jamais rien entendu dire à son oncle touchant le corps de saint Aubert, et-si, comme on le soupçonnait, ce ne serait pas lui qui l'aurait transporté. Foulques répondit qu'il savait bien que son oncle avait

transféré en un autre lieu du Mont, et pas plus loin, les saintes reliques, puisque c'était lui qui les avait emportées; mais qu'il ignorait en quel lieu elles étaient cachées. Il ajouta, comme corollaire, qu'elles devaient être encore dans la châsse; car il les avait emportées ainsi sur ses épaules à la maison de son oncle, étant enfant; que depuis il n'en avait rien revu et ne pouvait, par conséquent, rien dire de plus. Toutefois, ajouta-t-il, je me souviens que mon oncle fit établir ensuite un lambris de fortes planches sous les poutres de sa maison.

Après de pareilles révélations, chacun des moines devint plus fervent dans l'observance du *triduum*.

La nuit suivante, le même local retentit d'un bruit nouveau et plus fort. La troisième nuit, ce ne fut pas un bruit, mais l'apparence d'un effondrement total.

Dès lors il devint manifeste pour tous, qu'il y avait là un mystère qui demandait à se révéler. Après l'accomplissement du troisième jour de jeûne, l'abbé et les religieux entreprirent de fouiller la maison de fond en comble; mais non sans avoir adressé à Dieu une dernière et fervente prière.

Lorsqu'il y eut quelques planches d'arrachées sous les poutres, plusieurs constatèrent du haut des échelles que les interstices formaient autant de cachettes séparées, qu'il fallait visiter en détail. Ils furent longtemps sans rien trouver, puis enfin, nous le tenons de ceux qui y étaient, quand ils mirent la main à celle qu'ils cherchaient, voilà que la châsse se rejeta d'un côté à l'autre comme une feuille agitée par le vent. Dès lors toute l'attention et le travail se portent vers celle-ci, l'empressement redouble, mais avec prudence. A l'enlèvement d'un dernier panneau, la châsse apparaît, Foulques est appelé, il la reconnaît sans hésiter; on la soulève avec respect, on la descend avec précaution, on la recouvre d'une riche courtine, on la place sur une civière et on l'emporte à l'église au chant des hymnes et des cantiques.

Aux approches de la porte de l'abbaye, Hildeman, un des porteurs, se prit à douter si c'était le corps de saint Aubert qu'on emportait ainsi. Pendant qu'il roulait cette pensée dans son esprit, la châsse, qu'il avait portée jusque-là avec aisance, s'appesantit sur ses épaules, à tel point qu'il en fut accablé; ses genoux fléchirent, et il tomba la face contre terre, sans pouvoir se relever. Ce ne fut qu'après avoir confessé sa mauvaise pensée d'incrédulité et exprimé son repentir, qu'il lui fut possible de se redresser sous son fardeau, devenu désormais aussi léger qu'auparavant, et de le porter jusqu'au pied de l'autel.

Arrivé là, on étendit la courtine sur le pavé, en travers, au milieu de l'église, puis, dessus, une nappe de grande blancheur; ensuite, on retira les ossements et on les déposa sur la nappe, afin que les assistants les considérassent à loisir; de sorte que chacun put constater l'existence du trou fait au milieu du front par le doigt de l'archange.

On trouva avec les vénérables reliques l'autel du saint <sup>(1)</sup> et une feuille de parchemin, à demi pourrie de vétusté, sur laquelle on put lire encore : c'est le corps du seigneur saint Aubert, évêque d'Avranches.

Tous les doutes étant ainsi levés, on plaça le saint corps sur l'autel de la

(1) *Altare* : sans doute la pierre sacrée sur laquelle le saint prélat consacrait le corps et le sang du Seigneur.

NOTA. — Les M.s. du Mont ne donnent point les actes de saint Aubert; mais uniquement le récit des apparitions de l'archange et de la fondation de la collégiale.

sainte et indivise Trinité, et depuis lors il est entouré à l'abbaye du respect et de l'honneur qui lui sont dus.

---

### X. — Actes de SAINT SEVER, évêque d'Avranches.

(Sous la rubrique du 5 juillet.)

Nous avons donné un abrégé très-succinct, trop succinct peut-être, des *Actes de saint Sever publiés par les Bollandistes*. (Voy. tome I, p. 55 et 72.) Il nous semble nécessaire de compléter notre récit en ce qui concerne la fondation du monastère de Saint-Sever et le temps de l'épiscopat du saint évêque d'Avranches; nous le reprenons donc au point de la fondation du monastère.

---

Après avoir ainsi formé par ses leçons et ses exemples la nouvelle chrétienté des bords de la Beuvrogne, Sever crut avoir fait assez pour le salut d'autrui, et songea à se retirer en une solitude, afin de s'occuper du sien propre; il réunit donc ses néophytes, leur fit part de sa résolution et leur adressa ses adieux et ses derniers avis. Aussitôt les sanglots et les supplications éclatèrent de toutes parts; que deviendrons-nous sans guide; nous ne saurions nous conduire seuls. Corbecène y mit le plus d'insistance: La forêt est grande, dit-il, la solitude profonde. Je vous donnerai tout ce que vous me demanderez, au lieu que vous choisirez; mais ne vous éloignez pas trop; vous nous êtes nécessaire; vous veillerez et vous nous avertirez.

Ravi de trouver de telles dispositions, Sever consentit à se fixer dans le voisinage d'amis qui lui marquaient tant d'attachement. Corbecène lui donna une portion de forêt à un mille de son château, près du lieu où la verge de chêne était devenue un arbre. Il y éleva d'abord une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, et c'est là qu'il devait passer dorénavant ses plus longues heures dans le recueillement, le jeûne et la prière. Beaucoup d'hommes, et parmi eux de nobles personnages, quittèrent les choses du siècle et s'adjoignirent à lui, pour gagner le ciel, en assumant volontairement le fardeau de la croix. L'un d'eux, nommé Gilles, homme très-vénérable, qui s'appliquait à marcher sur ses traces, lui aida puissamment à fonder le nouvel institut, et les cénobites ne tardèrent pas à devenir auprès et au loin un objet d'admiration et de vénération. Ils ne possédaient rien et ne demandaient rien, se suffisant à eux-mêmes par le travail. Ils vivaient de pain et d'eau, ne faisaient qu'un repas chaque jour, vers le soir; ils usaient de vêtements pour la nécessité, nullement pour la parure; obéissaient tous à chacun; se tenaient à l'écart des choses du siècle; supportaient patiemment les injures.

Tandis que ses frères travaillaient en vue des nécessités de la vie, chacun en un lieu isolé, le bienheureux Sever se tenait en sa chapelle ou dans le voisinage, ne s'absentant que pour aller visiter des malades.

C'est qu'un fait important s'était accompli : il avait consenti à recevoir les saints ordres, à la demande de ses frères et des chrétiens de la contrée, et depuis lors il ne songeait plus qu'à immoler la victime sainte, à s'immoler lui-même dans la prière, la componction, les larmes, et à sauver les âmes qu'il avait prises à sa charge. Aussi, s'éleva-t-il de plus en plus dans l'estime de ceux qui le connaissaient, et cette estime universelle lui préparait de plus grands honneurs et un plus lourd fardeau. « Car il y avait dans le voisinage une ville qui s'appelle aujourd'hui Avranches, située sur le sommet d'une montagne, du côté de l'occident, qui était devenue veuve de son pasteur, et qui en demandait un à Dieu dans le jeûne et la prière. Or, ayant, dit-on, entendu parler de la sainteté du bienheureux Sever, et cédant à une inspiration divine, elle l'élut par un suffrage unanime, et le contraignit, malgré ses refus et ses résistances, à assumer la charge pastorale. Ce qui détermina l'homme de Dieu à s'y soumettre enfin, c'est qu'il craignit de résister à Dieu <sup>(1)</sup>. »

« La dignité épiscopale ne le changea point de ce qu'il avait toujours été. Il continua de vaquer à l'oraison et à la lecture, de se livrer au jeûne et aux veilles. Il commandait avec autorité, agissait avec charité. En public, il montrait aux populations la dignité de sa prélature ; en particulier, il conservait l'austérité de sa vie d'anachorète. Il gardait la retraite avec opiniâtreté, parlait avec bienveillance, réprimandait avec sévérité. Il avertissait les bons, pour les rendre meilleurs ; menaçait les méchants, pour les corriger ; usait de persuasion envers les incrédules, pour les amener à la foi. Ceux d'entre eux qui lui résistaient, il les chassait du pays. La pauvreté de son vêtement, la simplicité de ses manières et de son langage témoignaient du peu de cas qu'il faisait de la vaine gloire du monde et de son dédain pour les usages du siècle. Mais ces vêtements de vile apparence ne dissimulaient pas de belles formes corporelles. Le jeûne avait rendu son visage blême, son corps était couvert d'une couche de crasse ; mais cette crasse laissait apparaître les plus beaux traits : de sorte que si on n'avait pas su être en la présence d'un saint, on l'aurait deviné au respect qu'il imposait. »

L'homme de Dieu accomplit probablement des miracles dans le cours de son épiscopat ; mais la relation n'en est pas venue jusqu'à nous. La seule chose que nous puissions dire à sa louange, c'est qu'il bannit définitivement l'idolâtrie de son diocèse. Il en proscrivit les pratiques, et força les idolâtres à s'éloigner ou à se jeter dans les bras du christianisme. Il détruisit une partie des temples, consacra les autres au service du vrai Dieu, et, par là, réduisit les démons au silence.

Mais il craignit qu'au milieu de tant d'occupations, son salut personnel ne se trouvât négligé. D'un autre côté, il n'ignorait pas que son premier troupeau, celui des solitaires, souffrait de son absence. Il pria donc ses diocésains, ou plutôt il leur commanda, selon sa manière habituelle, et pour obvier à toute réclamation, de lui choisir un successeur. Ils obéirent, quoique à regret, et il revint à sa chère solitude.

S'il y rentra avec bonheur, il y fut accueilli de même ; mais Dieu ne permit

(1) Ce passage montre que les *Actes* ont reçu leur dernière forme en un lieu éloigné : probablement à Rouen après la Translation.

pas qu'il y trouvât le repos qu'il cherchait ; car il l'affligea, si on peut ainsi parler, du don des miracles « à un tel degré, qu'on voyait des processions d'infirmes allant solliciter la guérison de leurs infirmités, et bourdonnant comme des essaims autour des cellules des moines, pour obtenir la faveur de le voir. C'étaient des allées et venues continuelles..... Quiconque pouvait arriver jusqu'à lui, s'en retournait guéri. Les aveugles avaient recouvré la vue ; les boiteux, la faculté de marcher ; la parole avait été rendue aux muets ; l'ouïe, aux sourds. Il jouissait d'un pouvoir égal à l'encontre des démons, et il arrivait souvent que les possédés étaient délivrés avant de parvenir jusqu'à lui. Il guérissait aussi efficacement les maux de l'âme, tant par la vertu de ses exhortations, que par celle de ses prières : les pécheurs pénitents s'en retournaient transformés en d'autres hommes. »

Arrivé à une grande vieillesse, et le Seigneur lui ayant révélé le jour prochain de sa délivrance, il convoqua ses frères, leur adressa ses dernières recommandations et se recommanda lui-même très-instamment à leurs prières ; car, leur dit-il, le démon est toujours à redouter au moment de la mort ; si peu qu'il ait à réclamer dans les saints, il l'exagère et le réclame avec fureur.

Peu après, il tomba en langueur ; mais à mesure que ses forces corporelles s'affaiblirent, son âme sembla prendre plus de vigueur, pour s'élever vers le ciel. Enfin, après avoir reçu le divin sacrement, il s'endormit dans le Seigneur au milieu de ses frères. La mort lui fut douce, et ce fut en effet plutôt s'endormir que mourir.

Nous ignorons la date de ce bienheureux événement ; car les barbares ayant ravagé et occupé le pays postérieurement, beaucoup de souvenirs ont été perdus. Nous en célébrons la mémoire la veille des nones de juillet (le 4) ; mais c'est le jour de la Translation de ses reliques ici à Rouen. Son corps fut déposé en un sépulcre qu'il s'était préparé dans la chapelle de la Vierge Marie, celle qu'il avait élevée dès le commencement. Les miracles qu'il avait opérés pendant sa vie, furent suivis sans interruption de ceux qu'il opéra dans le tombeau, et ceux-ci prouvèrent qu'il continuait de vivre dans le sein de Dieu. Auquel soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. *Amen.*

---

## XI. — Actes de SAINT BERTEVIN.

(Sous la rubrique du 11 juillet à Lisieux.)

Nous avons donné (tom. I, p. 137) les Actes de saint Bertevin d'après un M. s. du Mont-Saint-Michel, coté 71 (intérieurement). Nous transcrivons ici la prose qui se chantait anciennement à l'office de sa fête, au diocèse du Mans, et qui en est le résumé.

Bertivini nos merita  
Pangamus omnes inclita

Regi regum Domino.  
 Ortus fuit Normannia,  
 Mundi reprimens vitia,  
 Levita Deo trino.

Dum esset cum Berlaro  
 Deserviens hospitio  
 Conjugem et liberos  
 Imbuebat in divinis,  
 Dei zelo, sine minis,  
 Et mores fructiferos.

Ad se navis applicabat  
 Meduanamque meabat  
 Sine ductu hominis.  
 Deum trinum voce prona  
 Adorabat, ut corona  
 Sibi detur luminis.

Accusatur Bertivinus  
 Ut adulter adventinus  
 In patrem-familias,  
 De livore bacchantibus,  
 Factas nocte condentibus  
 Latenter insidias.

Nequitia famulorum  
 Morte cadit hic, cœlorum  
 Lacu viso lumine.  
 Sic matronæ revelatur  
 Visu noctisque; quærat  
 Angelico flamine.

Tu juvenas indomitas,  
 Nullas prosequens semitas,  
 Jungas ad vehiculum.  
 Non præcedas, sed sequere  
 Quoto ducent itinere.  
 Bigæ fer corpusculum.

Dum hæc audit,  
 Dulce plaudit,  
 Sordes plorat,  
 Deum orat,  
 Læta surgens propere.  
 Voci paret,  
 Nam cor aret  
 Pro temelum  
 Per angelum  
 Submissum ab æthere.

Dum per partes adtransiret  
 Corpus sanctum, et subiret  
 Cerva sub vehiculo,  
 Venatori restauratur  
 Præda, sionque fundatur  
 In martyris titulo.

Fonte sanus vir morbidus  
 Fit præpotens et validus  
 Raginaldus nomine.  
 Ædem prope rivum fecit,  
 Super ægros aquas jecit,  
 Divino spiramine.

Cæcis lumen  
 Confert numen,  
 Sensus stultis,  
 Opem multis,  
 Solamen dæmoniis.  
 Famen mutis  
 Et veniam  
 Dat pollutis  
 Et etiam  
 Gressum paralticis.

O tu miles summi regis,  
 Nos qui sumus tui gregis  
 Te precamur cernui,  
 Ut tuis sacris precibus  
 Possimus cum fidelibus  
 Regno cœli perfrui.  
 Amen.

## XII. — Les Actes du martyre de SAINT FLOXEL

*Traduits d'un M.s. de la Bibliothèque nationale, fonds Saint - Martin.*

(Sous la rubrique du 17 septembre.)

Transmettons à la postérité le récit des combats du jeune et bienheureux Floxel, qui eut la gloire de subir le martyre pour la foi de Jésus-Christ, au temps, ou plutôt en présence des césars Antonin et Maximien, sous la présidence du préfet Valérien. Ceux qui aiment à contempler les merveilles que Dieu opère en ses saints, se réjouiront en contemplant celles-ci; ceux qui les entendront raconter d'un bout du monde à l'autre, en seront affermis dans la

foi et pénétrés d'un plus grand sentiment d'adoration envers le Dieu trois fois saint.

Si l'antique ennemi ne manqua jamais de suppôts dans sa haine contre la sainte religion du Christ, ni ses suppôts de fidèles satellites, prêts à seconder leurs efforts pour l'abolir, Valérien fut du nombre. Saint Georges avait détruit les idoles d'Apollon, de Diane, d'Hercule, de Neptune et de Minerve, qu'Antonin et sa cour adoraient ; il les rétablit et leur institua un culte incessant de jour et de nuit avec des sacrifices perpétuels. Antonin chargea même trente-trois éphèbes, des plus nobles familles, d'y vaquer, avec ordre de rompre toutes relations avec les adorateurs du divin Crucifié ; Floxel en faisait partie. Loin d'accepter une pareille mission, il convoqua l'assemblée des chrétiens, ministres et fidèles, et leur dit : Frères, le moment est venu de nous armer de courage, soyons les champions de la foi, fermes devant l'ennemi, jusqu'au martyre. Vous savez qui a dit : N'ayez pas peur de ceux qui tuent les corps, sans pouvoir tuer les âmes ; craignez plutôt Celui qui peut plonger le corps et l'âme dans l'enfer. Quiconque me proclamera devant les hommes, je le proclamerai devant mon Père céleste. Et le Sauveur, qui nous a fait ces promesses, ne s'est pas contenté de supporter des injures innombrables, il a subi pour nous l'ignominie, les opprobres et la mort de la croix. Puis bientôt, victorieux de la mort, il est ressuscité afin de nous affranchir aussi de son empire, et monté aux cieux, d'où nous étions exclus, pour nous en ouvrir les portes. Ne craignons donc rien, marchons hardiment et adorons le Père-Eternel, qui est aux cieux, Jésus-Christ, son fils unique, sauveur du monde, qui a versé son sang pour nous, et le Saint-Esprit, notre avocat, qui procède de l'un et de l'autre, et forme avec eux une même divinité en trois personnes égales. Adorons Celui qui est seul l'Eternel, Trinité dans l'Unité d'une même substance infinie et dont le règne n'aura pas de fin.

Floxel proclamant hautement cette même foi et les dogmes qui l'accompagnent devant ses compagnons, l'un d'eux, nommé Camarinus, alla le dénoncer à l'empereur : Vivez éternellement, prince magnanime, lui dit-il, je vous préviens que l'un de vos serviteurs, du nombre des trente-trois, veut nous enrôler tous dans l'Eglise du Crucifié. — L'un des trente-trois, reprit Valérien, qui avait la charge d'exterminer les chrétiens, quel est donc celui-là ? — C'est Floxel, dit Camarinus, et vous pouvez facilement le savoir : vous n'avez qu'à envoyer un émissaire aux réunions des chrétiens, il verra quelle ardeur Floxel déploie en faveur de cette cause. — Floxel, celui qui nous est cher entre tous ! soupira Valérien.

Il se le fit amener au prétoire. — Est-il vrai, cher et perfide enfant, lui dit-il, que vous êtes disciple du Crucifié, que vous fanatisez votre Eglise et que vous parlez contre nos dieux visibles ? que prétendez-vous donc, en vous levant contre nous ?

Artisan d'injustices et de maux, docteur invétéré d'iniquités, lui répondit Floxel, si vous voulez *entrer dans la maison de Dieu*, ne persécutez pas l'Eglise de Jésus-Christ <sup>(1)</sup>. — Et vous, répliqua le président, si vous ne voulez pas être châtié, n'allez pas dans vos églises adorer Celui que *nos Juifs* ont crucifié ;

(1) Ceci va parfaitement à l'adresse d'un Juif, qui récitait le psaume *Latus sum in his que dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus*. Les ancêtres de Valérien adoraient aussi Baal, Astarté et Malcolm, sans renoncer au Seigneur.



car, à leur exemple, je vous livrerais aux supplices, et vous verriez ce que valent vos criminelles entreprises. — Je ne vous crains pas, répondit Floxel, vos menaces ne m'intimident pas; il me convient d'aller à l'église. Je crains Dieu seul<sup>(1)</sup>; le Seigneur, Celui qui est plus fort que vous, et qui vous ferait chrétien vous-même, s'il le voulait. — Je suis à vos yeux un homme détestable, rempli de fureur, dit le président? — Oui, détestable, puisque vous répudiez le Christ et l'Eglise, et que vous immolez des victimes aux démons, répondit Floxel. — Qu'on le suspende au chevalet, s'écria Valérien avec colère.

Quand il y fut, l'exécuteur avertit le juge que le jeune patient n'était pas seulement un des grands de l'empire, mais le prince de la province. Valérien le fit aussitôt détacher. Est-ce donc vrai, lui demanda-t-il, ce qui est porté au rôle des dignités? — Ma noblesse et ma dignité, répondit Floxel, sont d'être chrétien: J'appartiens à Jésus-Christ, qui m'a conquis la gloire et la liberté, lequel forme avec le Père et le Saint-Esprit un seul Dieu en une triple Majesté. Votre gloire à vous, c'est le pouvoir qui vous est donné pour la honte et le malheur du monde. — Je le jure par mes dieux du premier ordre et par vos supplices, s'écria Valérien, si vous n'honorez pas Apollon, qui règle toutes les choses de ce monde, je flétrirai vos titres et vos lauriers. — Elle est grande, en effet, la puissance de vos dieux, aveugles, sourds et muets, répliqua vivement Floxel; ils ont des yeux et ne voient pas; des pieds, et ne marchent pas; des oreilles, et n'entendent pas; une bouche, et ne parlent pas. Puissiez-vous devenir semblable à ceux que vous adorez. Et il vous arrivera pis, si vous ne devenez l'adorateur du Dieu crucifié, et le contempteur de votre séquelle de démons. — Qu'on le flagelle sans merci, s'écria Valérien, dans un nouvel accès de colère; puis, après une pause, vous êtes bien présomptueux de me parler avec une telle insolence! — Oui, je suis présomptueux, dit Floxel; le Christ est mon appui, ma force; puis, après une pause à son tour, il ajouta: Ecoutez: je veux bien discuter avec vous, mais pas de colère, s'il vous plaît, autrement je cesserai de vous répondre, et vous vous tiendrez pour offensé davantage. J'ai beaucoup de choses à vous dire. — Je ne vous défends pas de parler, dit le président, mais trêve à l'orgueil, répondez avec l'humilité dont la religion chrétienne vous fait un devoir. Ce sont sans doute les grandes richesses que votre famille possède en son pays des Gaules, qui vous rendent si sottement hautain. — Non, ce n'est pas le sentiment de l'orgueil qui inspire les justes, répondit le saint martyr, et les chrétiens le sont, mais ils parlent avec douceur ou avec fermeté, selon les circonstances. Le Christ, leur maître, leur apprend à ne pas craindre ceux qui tuent les corps et sont sans pouvoir sur les âmes; mais Celui-là seul qui peut plonger le corps et l'âme en enfer. — J'ai supporté vos observations, dit le président avec un calme apparent, à cause de votre rang si élevé et pour l'amour de César, dont vous possédiez l'affection; mais je ne dois pas tolérer l'injure que vous faites aux dieux, surtout après l'ordonnance de nos empereurs relative aux chrétiens; ou sacrifier, ou être jetés aux flammes. — Insensé, répondit Floxel, deux fois insensé, vous voulez que nous abjurions Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, Dieu lui-même, quoique crucifié, le Seigneur, qui a étendu les cieus et affermi

(1) C'est, quatorze siècles à l'avance, le beau vers de Racine,  
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

la terre, pour adorer des pierres et des morceaux de bois ! Mais, persécuteur détestable et réprouvé, ce serait un acte aussi stupide que condamnable, convenez-en donc. — Outré de colère, le préfet s'écria : Qu'on le torture affreusement, et ajouta : Vous vous souviendrez de ce qu'il en coûte pour parler avec insolence, et braver un préfet. — Cependant, le bienheureux martyr disait avec le ravissement du bonheur : Ces supplices sont mon honneur ; glorifiez-moi, vous qui y assistez. — Qu'on le suspende ! s'écria Valérien, de plus en plus irrité, et faites-le souffrir comme il le mérite. — Encore plus ! disait Floxel. Tout sera inutile, pauvre insensé. Le Dieu auquel je crois, est ma force ; il me donnera plus de constance, que vous n'aurez de persévérance, et je vous vaincrai, vous et votre père, qui s'appelle Satan, et qui vous suscite contre les serviteurs de Dieu. — A la bouche ! cria Valérien, et qu'il ne puisse plus nous adresser d'injures ni à nos empereurs. — Le martyr de Dieu n'en continuait pas moins son discours : mon courage se fortifie, disait-il. Je crois au Dieu crucifié. Je vous adjure, vous, par ceux que vous adorez, de dire comment ils ont formé le ciel, la terre, les mers et tout ce qui y est compris. — Vous osez soutenir, lui cria le président, que ce n'est pas Apollon <sup>(1)</sup> qui en est l'auteur ? — Je le soutiens, dit Floxel. Insensés, cœurs fermés à la foi, adorateurs de pierres et de morceaux de bois, répondez, que faut-il adorer, du Dieu invisible, qui a tout créé, ou d'une idole visible, sourde, muette, faite de la main d'un homme visible, mortel ?

Voyant l'inutilité des supplices, Valérien essaya de gagner le saint martyr par la persuasion. Ecoutez, lui dit-il, mon bien-aimé Floxel, nos empereurs ont signé un décret, et le voici, portant que les chrétiens cesseront d'invoquer le Crucifié et adoreront les dieux de l'empire. Si vous vous y soumettez, ils vous vêtiront de pourpre, orneront votre tête d'une couronne et vous donneront le premier rang après eux. — Floxel lui répondit avec le même calme : L'adoration de vos dieux est la perte des âmes. Les couronnes de ce monde, l'or, la pourpre et les honneurs aveuglent les sages et pervertissent la pensée des justes, ainsi que nous l'apprend l'Écriture <sup>(2)</sup>. Les tourments momentanés que vous avez le pouvoir d'infliger aux chrétiens, leur méritent un bonheur sans fin ; tandis que ceux qui, au mépris de leur Créateur, s'humilient devant de vaines idoles, en vue des honneurs périssables de ce monde, se préparent des tourments sans fin. — Vous croiriez-vous, lui dit le président, un second Georges, capable de briser comme lui des idoles, et de surmonter les charmes et les maléfices d'un autre Athanase, vous qui parlez avec tant d'assurance de la destruction générale de l'idolâtrie ? — J'affirme que Dieu seul est adorable, répondit Floxel. Le nom de saint Georges, que vous me citez, est une preuve contre vous. Il n'a pas fléchi devant le persécuteur Dacien, bien loin de là, et il en est arrivé qu'un grand nombre d'infidèles ont répudié les faux dieux, reçu le baptême et sont devenus chrétiens. Convenez qu'il n'a eu qu'à souffler sur vos artifices et sur vos dieux pour tout disperser, comme un souffle de vent disperse de la laine, de la neige ou de la cendre. — Qu'on le suspende et qu'on le torture avec véhémence, s'écria Valérien, dans un nouvel accès de colère. — Oh ! la douce réfection, disait le saint martyr ! — J'espère

(1) Les Juifs cabalistes enseignaient que Dieu avait créé l'univers et le gouvernait par l'intermédiaire de l'ange Apollion.

(2) Une citation de l'Écriture ne pouvait manquer d'à-propos devant un Juif.

pourtant vaincre votre obstination à force de tourments, reprenait Valérien. — Quand je souffre, répondait le patient, c'est alors que je suis fort, parce que j'ai avec moi Celui qui est ma force, le Christ Jésus, mon soutien, mon Dieu, mon Seigneur, plus puissant que vos dieux et que tout l'empire du mal. — Insensé à votre tour, dit Valérien, si je vous livrais au feu, comme vous le méritez, je voudrais bien voir si Celui que vous invoquez, vous délivrerait. Pour moi, je rougirais, si je mettais ma confiance en un homme crucifié. — Et moi de même, dit Floxel, si j'avais peur de vous, et par suite, ceux qui aiment le Christ, rougiraient de moi. Mais, un mot de réponse à ce que vous venez de dire : Oui, j'espère que le Christ viendrait à mon aide, si vous me jetiez au feu. Toutes choses tournent à l'avantage de ceux qui aiment Dieu. — Oh ! je vois que vous êtes un magicien, dit le président. — Les magiciens sont de votre côté, dit Floxel, et du côté de vos dieux ; nous en aurons raison ; pour nous, nous nous appelons CHRÉTIENS.

---

Emu et à bout de raisons, le président donna l'ordre d'emmener Floxel et de l'enfermer dans l'étable du lion, espérant que tout allait être terminé. Quand la grille fut refermée, Floxel leva les yeux au ciel et dit avec larmes : Mon Dieu, aidez-moi ; vous êtes le Tout-Puissant. Aussitôt le lion expira. Demeuré seul, en pareil lieu et sans aucun secours humain, Floxel reçut la visite de Dieu, sept flambeaux, répandant une splendide lumière avec un parfum merveilleux d'encens et d'aromates, s'allumèrent et éclairèrent une table couverte de mets.

Le bruit s'en répandit aussitôt dans la ville. Un homme qui avait un fils âgé de douze ans, aveugle, sourd et muet, comprit que c'était le moment de la grâce ; il courut à la prison et, se plaçant devant la grille, il cria avec larmes : Floxel, serviteur du Christ, je vous en supplie, saint Floxel, priez pour cet enfant. Floxel répondit : Croyez au Dieu des chrétiens, votre fils sera guéri. — Oui, Seigneur, dit le père, je crois au Crucifié, fils de Dieu, créateur du ciel et de la terre. L'enfant fut guéri au même instant.

Le président ne tarda pas à envoyer ses appariteurs ; mais ils furent ébahis à l'aspect de cette lumière éclatante, à la vue de Floxel et du lion mort à ses pieds. Quand ils en rendirent compte au président, il s'écria : O Floxel, tu es un puissant magicien ! Qu'on prépare, ajouta-t-il, un grand bûcher hors de la ville. Le reste du jour se passa à recueillir le bois nécessaire et à le disposer.

Le lendemain, dès le matin, on l'alluma. Pendant le trajet, le bienheureux Floxel, conduit par les serviteurs du président, pria ainsi en lui-même : Seigneur, conservez-moi pour un autre genre de martyre, et faites que je sorte de ce feu sain et sauf, afin que ceux qui croient en vous, soient affermis dans leur foi, en voyant mon chétif corps sortir vivant du milieu des flammes, et convoquent la population entière du Cotentin à passer, sous votre égide, des ténèbres à la lumière. Je vous demande aussi que mon corps soit conservé pour la patrie, le pays bien-aimé du Cotentin, après qu'il aura cessé de vivre. Une voix céleste lui répondit : Ne crains rien, Floxel, je suis avec toi ; sois courageux.

Quand il approcha du bûcher, un ange apparut à ses côtés. Lorsqu'il fut

arrivé au bord, les serviteurs du président l'y poussèrent; mais une pluie torrentielle et subite éteignit le feu, et l'ange retira le martyr sain et sauf.

Pouvait-il être consumé par le feu matériel du dehors, celui-là qui brûlait intérieurement du feu du Saint-Esprit, qui est une flamme victorieuse ?

Stupéfaits d'un pareil événement, les serviteurs le reconduisirent en prison, en se rappelant qu'il avait dit au tribunal du préfet, que le feu dont on le menaçait, ne le consumerait pas, et allèrent lui rendre compte. Qu'on le ramène au prétoire, dit celui-ci. Quand il fut venu, le préfet dit aux assistants : N'allez pas considérer cette pluie comme une victoire remportée sur nous, c'est aujourd'hui le dix-huitième jour de la lune, qui est toujours pluvieux; elle devait tomber. — Et moi je sais, répondit Floxel, que c'est Dieu qui me vient en aide. Je le proclame, et j'affirme que s'il est tombé un torrent de pluie, ce n'est pas à cause du dix-huitième jour de la lune, mais à cause de moi. — Qu'on lui enfonce des clous dans les mains et dans la langue, dit le président, en grinçant des dents; du moins, il ne pourra plus parler contre nous et contre nos empereurs. — Saint Floxel ajouta : Soyez béni, mon Dieu, qui daignez couronner vos moindres serviteurs.

Il fut donc emmené hors de la ville, et un magicien lui enfonça des clous dans les mains et dans la langue. L'opération terminée, le saint martyr rendit grâces à Dieu, en disant à haute voix : Ma bouche ne saurait exprimer mon bonheur, mon cœur tressaille d'allégresse. Et il dicta le récit de ces événements à un notaire, qui les écrivit sur une charte avec le sang qui coulait des blessures. Puis, adressant la parole aux assistants, il les exhortait et disait : Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu; bienheureux ceux qui sont animés d'une véritable charité; bienheureux les miséricordieux, parce qu'il leur sera fait miséricorde; bienheureux ceux qui renoncent aux biens du monde, parce qu'ils recevront au centuple dans le royaume de Dieu; bienheureux ceux qui proclament leur croyance en Dieu, parce que le Fils les proclamera dans son royaume en présence du Père.

Pendant que Floxel chantait ce cantique, Valérien en fut averti. Il manda le magicien et lui dit : Vous causez mon désespoir, en me trahissant. Vous n'avez pas bien percé la langue du séducteur; il continue de parler au peuple et de l'endoctriner. — Je vous le jure par la puissance des dieux, répondit celui-ci; vous pouvez m'en croire : Je lui ai enfoncé plus de clous dans la langue, qu'il n'en ait jamais été enfoncé à un autre chrétien. Qu'on me donne un animal, je vais recommencer, et vous allez voir s'il survit. On lui amena un taureau, et l'opération faite, le taureau tomba et expira. Valérien renvoya le magicien et dit : Qu'on m'amène Floxel d'office.

Lorsqu'il fut constitué en présence du président, celui-ci lui dit : Jusqu'à quand faudra-t-il, Floxel, que je vous livre aux supplices ? Je vous adjure encore une fois de m'en croire et d'accepter le conseil qui peut vous faire trouver grâce : Sacrifiez aux dieux. Si vous ne le faites pas, vous serez livré, sachez-le bien, aux plus terribles tourments. — J'admire, lui répondit Floxel, la persévérance de votre espoir dans la vertu des sévices et de la cruauté. Vous êtes vaincu par l'évidence des miracles, mais vous ne voulez pas vous rendre. Faites donc votre profession de foi en Jésus-Christ. Est-il constaté pour vous que je ne suis pas insensé ? Comment voulez-vous que j'abandonne mon Dieu, qui m'affranchit de vos tourments, et que j'offre de l'encens aux démons ? Non, j'invoque Jésus crucifié, fils unique de Dieu, qui me conserve

l'usage de ma langue ; vous voyez que tous les clous dont vous l'avez percée, ne sauraient la faire taire. — Vous êtes un détestable jeune homme, dit le président : Vous attribuez à de prétendues grâces de votre Dieu, ce qui est l'effet des maléfices. Je sais bien quel est le grand Dieu qui vous donne une autre langue ; mais sachez, vous aussi, que par votre conduite insensée vous vous préparez de plus grands tourments. — O homme endurci dans le mal, lui répondit Floxel, insensé ! il vous arrivera à vous-même bien pis que ce dont vous me menacez. J'ai de mon côté le secours du Christ, et je vous craindrais ! Je vous l'affirme par le Sauveur des chrétiens, vous ne me contraindrez jamais à offrir des sacrifices aux idoles des démons ; tel est mon dernier mot, gardez-le bien. — Le Sauveur des chrétiens, demanda Valérien, qu'est celui-là ? — C'est Celui, répondit victorieusement Floxel, qui est l'espoir de ceux qui n'ont plus d'espoir, la joie des affligés, le soutien de ceux qui n'ont plus de soutien ; le refuge des véritables chrétiens : le Christ, vraie lumière, qui apparaît toujours à ceux qui l'invoquent. Tel est le Sauveur des chrétiens. — Vos discours ne vous sauveront de rien, dit le président, sacrifiez enfin, et par pitié pour vous-même épargnez-vous les maux qui vous attendent. Adorez nos dieux, vous retrouverez la gloire. Mais, dites-moi, Floxel, est-ce que les supplices que je vous inflige ne vous fatiguent pas ? — Nullement, répondit le martyr, moyennant le secours du Christ. Du Christ qui vous vaincra, qui vous vaincra bientôt ; car, sachez-le, le temps présent et le règne présent touchent à leur fin <sup>(1)</sup>.

---

Vaincu enfin par tant de constance, Valérien fit un rapport à l'empereur de ce qui s'était passé. Antonin appela Floxel à son tribunal. Pendant qu'on l'y conduisait, le saint martyr pria ainsi à voix basse : Merci, mon Seigneur, qui me fortifiez. Seigneur, vous êtes vous-même la patrie dont je touche le rivage.

Car il voyait enfin sa couronne.

Une voix descendit du ciel et dit : Demandez ce que vous désirez : Seigneur, répondit-il, je demande qu'après mon martyre, vous ne laissiez pas longtemps mon corps en cette terre étrangère ; ensuite, que vous exauciez sans retard ceux qui invoqueront mon nom avec justice dans la tribulation. — Il sera fait ainsi, lui fut-il répondu ; demandez encore. — Le saint ajouta : Seigneur, faites que les témoins de mon martyre et ceux qui l'entendront raconter en votre saint nom, se convertissent. La voix divine répondit : il sera fait selon votre demande.

Après son interrogatoire, Antonin ordonna que les chrétiens qui se trouvaient dans le palais, le quittassent et que la milice que Floxel avait déshonorée, fût dissoute. Quant au bienheureux martyr, il le fit dépouiller des vêtements qu'il portait, revêtir d'une tunique de lin et le livra aux licteurs, qui l'emmenèrent hors le palais et le mirent à mort sur la place publique le xv des calendes d'octobre.

Pendant que les chrétiens s'affligeaient au spectacle de son supplice, les

(1) Ceci se passait le 17 septembre 303. Dioclétien et Maximien se démentirent de l'empire le 1<sup>er</sup> mai 305 ; mais depuis plus d'un an déjà, Dioclétien était tombé en état de démence.

légions joyeuses des anges ravissaient du milieu d'eux son âme sainte et l'emportaient au ciel, pour y recevoir la couronne du martyr. A cette même heure, une grande multitude de spectateurs, parmi lesquels il y avait des satellites de l'empereur, des compagnons du saint et de ses parents, se convertissaient à la foi de Jésus-Christ. Ils reçurent l'eau du baptême au nom des trois personnes divines, en bénissant le martyr du Christ et en disant : Il est bienheureux d'avoir dédaigné le service de l'empereur et ses récompenses.

Les chrétiens recueillirent le corps, et lui donnèrent très-dévotement la sépulture en un lieu secret, qu'ils décorèrent convenablement.

---

Il reposait en ce même lieu depuis plus de quatre mois déjà, lorsque des nautoniers de la province du saint martyr, divinement avertis, allèrent le ravir. Ils l'enveloppèrent dans un suaire de grand prix, le déposèrent dans leur navire, tendirent les voiles, allumèrent des cierges alentour, et après trois jours de navigation sur la pleine mer, ils arrivèrent au rivage du pays qui s'appelle le Cotentin. Et, le lendemain, qui était le troisième jour avant les calendes de mars, tous les évêques de la province, réunis à cette fin, lui donnèrent la sépulture au chant des psaumes et environnés d'une multitude animée de la plus sainte allégresse. Le corps du martyr exhalait une suave odeur d'aromates. Le petit coin de pays s'appelle *Christonna*, et le village porte dans le lieu le nom de *Duurix-Duuronna*.

Depuis que le saint corps a été déposé là avec les honneurs que nous venons de rapporter, on ne saurait dire le nombre et la grandeur des merveilles qui s'y accomplissent et des grâces qui y sont obtenues. Les aveugles recouvrent la vue; les sourds, l'entendement; les boiteux, la souplesse; les possédés, la délivrance; les infirmes et les malades, la force et la santé; toutes les prières et les justes demandes y sont exaucées. Les navigateurs en péril n'invoquent jamais en vain le nom de saint Floxel; il en est de même dans tous les dangers et dans toutes les tribulations. Les époux obtiennent toujours la bénédiction qu'ils réclament en faveur de leur mariage.

Ainsi le veut Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. *Amen*.

#### NOTES.

1° Le P. C. Suysken, des Bollandistes, a parlé de saint Floxel (voy. *sub*. 17 septemb.) d'une manière peu pertinente, faute de connaître ces beaux actes.

2° L'Eglise de Bayeux a eu tort de partager en deux cet unique saint Floxel, pour en avoir un; il lui appartient par le baptême. La chrétienté de *Duurix Duuronna* ressortissait à Bayeux, puisque le diocèse de Coutances n'était pas fondé.

Mais l'Eglise de Coutances, qui en a hérité, ne peut s'y désintéresser. (Voy. *Mém. de M. l'abbé Noget dans l'Annuaire des Congrès scientifiques*, année 1860, p. 90.)

3° Le lieu du martyre doit être cherché sur les rivages de la Biscaye ou de l'Espagne : c'est là que s'accomplit la grande immolation des

années 302 et 303. Nous avons eu tort de dire Autun dans notre *Histoire des Evêques*.

4° Dans ces *Actes*, la première mention de la destruction de l'idolâtrie par saint Georges, se rapporte certainement à l'illustre évêque de Vienne : *Maleficia quæ sanctus Georgius quondam destruxerat*. Les rédacteurs du bréviaire de la collégiale de Beaune, imprimé en 1547, l'ont compris de même : *Idolorum cultura a temporibus beati Georgii pene deleta jam cessaverat*. La seconde mention, dans laquelle on voit saint Georges aux prises avec le magicien Athanase, ne peut se rapporter, dans l'état actuel et imparfait des connaissances hagiographiques sur ce point, qu'à saint Georges de Cappadoce. Mais les actes du martyre de saint Georges de Cappadoce ayant été classés au nombre des écritures apocryphes par le pape Gélase, au concile de Rome de l'an 494, nous n'avons pas osé y prendre un renseignement. A tort, peut-être, car il n'est pas prouvé que le pape ait eu en vue ceux qui nous restent; mais, en attendant éclaircissement, il faut les tenir pour suspects. (Voy. t. I, p. 25 et suiv.)

On trouve le même Valérien présidant au jugement des douze frères martyrs, à Bénévent; puis à Potenza, le 28 août de la même année; ce n'est donc pas un personnage inconnu.

---

### XIII. — Actes de SAINT SENIER

D'APRÈS UN BRÉVIAIRE DE ROUEN IMPRIMÉ EN 1578

*Traduits des Bollandistes.*

(Sous la rubrique du 18 septembre.)

Il y eut un homme appelé Senier, né en un village du Cotentin, qui, après avoir été nourri dans la piété dès l'enfance, s'éleva si haut dans la sainteté par la pratique de l'austérité et des vertus les plus sublimes dans le monastère de Sciscy, qu'il fut jugé digne de remplacer saint Pair dans sa charge d'abbé, et ensuite de lui succéder sur le siège d'Avranches. Il ne lui était pas inférieur en mérites.

Pendant qu'il gouvernait son troupeau avec la sollicitude du meilleur des pasteurs, Dieu daignait récompenser ses vertus du don des miracles. Il nous suffira de raconter seulement ceux qui suivent.

Un jour qu'un diacre de son diocèse, partant pour la ville de Rome, afin d'accomplir un pèlerinage aux tombeaux des saints apôtres, et emmenant avec lui un pauvre malade, sujet à des accès terribles de maladie pendant lesquels il était sourd et muet, alla lui demander la grâce d'une bénédiction en vue de la sanctification de son voyage; le bienheureux évêque lui dit : présentez-moi votre compagnon de voyage. Quand le malade fut arrivé, Senier le prit affectueusement par la main en l'attirant à soi; il lui versa de l'huile bénite

sur le sommet de la tête et sur la langue, en disant : Au nom de N. S. J. C., que vos oreilles soient ouvertes, et que la Puissance qui chassa le méchant démon de l'homme sourd et muet, vous délivre ; puis, il lui demanda son nom. L'homme répondit aussitôt : il était guéri.

Précédemment, il avait rendu la vue à un aveugle de naissance, qui habitait le monastère depuis plusieurs mois. Voulez-vous recevoir la lumière, lui dit le saint abbé ? J'ignore ce que c'est, répondit l'infirmes, mais j'entends dire qu'on s'en trouve bien, et j'y consens. Il lui forma un signe de croix sur les yeux avec de l'huile bénite et lui dit : Au nom de Notre Rédempteur, voyez. A l'instant, les yeux de l'aveugle furent ouverts.

Le bienheureux évêque guérit de la même façon, c'est-à-dire en leur imprimant des signes de croix sur le front avec de l'huile bénite, une femme puis une jeune fille qui étaient possédées ; une autre fois, une femme qui était atteinte de la lèpre et dont les chairs de tous les membres tombaient en lambeaux.

Arrivé au terme d'une grande vieillesse, après avoir opéré ainsi beaucoup de miracles, travaillé avec un zèle admirable à glorifier le Seigneur, à sauver les âmes que J. C. a rachetées, à élever des temples à Dieu et à les embellir, le saint pontife rendit au Sauveur son âme pleine de mérites le xiv des calendes d'octobre, et les chœurs des anges l'emportèrent dans les cieux.

*Amen.*

---

#### XIV. — Actes de SAINT LO

(Dernier dimanche de septembre.)

Nous avons donné (tom I, p. 50) deux passages de la vie de saint Gildard relatifs à saint Possesseur et à saint Lo. Nous ajouterons ici quelques lignes de la triple chronique de Normandie (*Chronicon triplex et unum. Voy. Mém. antiq. Norm. II<sup>e</sup> Série, VIII<sup>e</sup> vol. in fine*).

Anno CCCCLXXIII. Hoc tempore claruerunt sanctus Remigius, Remensis archiepiscopus, sanctus Gildardus, Rothomagensis archiepiscopus et sanctus Laudus, Constantiensis episcopus, quem consecravit Gildardus.

473. Cette date n'est pas bonne par rapport à saint Lo, puisque saint Léontien était encore évêque en 511. Mais c'est le rappel d'une ordination qui n'est probablement remémorée ici qu'à cause de sa singularité.

La même chronique met en 582 le martyre de saint Prétextat, que nous avons placé en 586, suivant l'opinion la plus commune.

---



## IV

### SAVANTS, ÉCRIVAINS, ARTISTES, ETC.

QUI N'ONT PAS ÉTÉ MENTIONNÉS DANS LE RÉCIT, OU QUI L'ONT ÉTÉ D'UNE MANIÈRE  
INSUFFISANTE.

---

#### LISTE COMPLÉMENTAIRE

---

##### 1° ANTIQUAIRES.

ASSELIN (Jean-Augustin). Né à Cherbourg en 1756, mort au même lieu. Directeur de la Société Académique de Cherbourg, maire de cette ville, sous-préfet de Vire, ci-devant prêtre. — Nombreux mémoires et notices dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, dans l'*Annuaire Normand*, dans l'*Annuaire de Cherbourg*, dans les *Mémoires de la Société Académique*. — Pièces détachées. — Edition des *Vaux-de-Vire de Basselin*. — Traduction en vers des *Distiques de Muret*.

CHANTEREYNE (Victor AVOINE DE). Né à Cherbourg en 1762, mort conseiller à la cour de Cassation. Secrétaire de la Société Académique de Cherbourg. — *De la réforme des lois civiles*, 1790. — Nombreux M.s. concernant l'histoire locale ; à la bibliothèque de Cherbourg.

CLINCHAMP (G. DE). Né à Avranches en 1775, mort en 1864. Président de la Société Archéologique d'Avranches. — Nombreuses notices sur l'histoire locale et sur l'histoire de Normandie dans les *Mémoires de la Société Archéologique* et dans l'*Annuaire de la Manche*.

COUPPEY (Joseph-Laurent). Né à Négreville en 1786 ; mort au même lieu en 1852. Juge au tribunal de Cherbourg. — Nombreux mémoires relatifs à l'histoire locale, dans les *Mémoires de la Société Académique* et dans l'*Annuaire de la Manche*, de 1829 à 1852.

DUCHEVREUIL (François-Henri). Né à Equeurdreville en 1754, mort au même lieu en 1830. — Quelques mémoires d'archéologie, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires* et dans ceux de la *Société Académique de Cherbourg*.

**GODELINIÈRE** (Jacques-François BOUDENT DE LA). Né à Avranches en 1772, mort au même lieu en 1849. — *Notice sur le Mont-Saint-Michel*. Avranches, 1839, in-8°. — *Essai historique et statistique sur l'Avranchin*. Avranches, 1844, deux vol. in-8°.

**LAISNÉ** (André-Marie). Né à Avranches en 1802. Principal du collège et vice-président de la Société Archéologique de la même ville. — Nombreuses notices relatives à l'histoire locale, soit détachées, soit dans les Mémoires des sociétés savantes, de 1840 à 1866. — *Etude sur l'ancien état de la baie du Mont-Saint-Michel*, 1866. Imprimerie impériale.

**LAMBERT** (Charles-Edouard). Né à Saint-Lo en 1794, mort à Bayeux en 1867. Conservateur de la bibliothèque de Bayeux. — Travaux aussi savants que nombreux sur divers points de l'histoire de Normandie, spécialement du Calvados, soit détachés, soit dans les recueils des sociétés savantes. *Essai sur la numismatique gauloise du nord de la France*. Caen, Hardel, 1844, in-4°.

**LESDOS** (Alexandre-Edouard). Né à Cherbourg, mort à Bordeaux. — Opuscules politiques. Cherbourg, 1848. — Notices historiques dans les *Mémoires de la Société Académique*. — Notices sur quelques roches siluriennes, dans les *Mémoires de la Société des Sciences naturelles*. — *Méditations religieuses et sociales*. Bordeaux, 1845, in-8°. — *Souvenirs d'un Voyage à Saint-Emilion*. Cherbourg, 1846, in-8°.

**LE SENS** (Victor). Né à Cherbourg en 1815, mort en cette ville vers 1857. — Nombreuses notices concernant l'histoire de Cherbourg, dans les *Mémoires de la Société Académique*. — Plusieurs en particulier.

**MÉRIL** (Alfred-Louis PONTAS DU). Né à Valognes en 1799, mort au château de Marcelet, près Caen, en 1856 (frère de Edelestand). Auteur en partie du *Dictionnaire du Patois Normand*. — Articles d'Archéologie et de Législation dans le *Journal des Savants de Normandie*, et les *Mémoires de la Société des Antiquaires*.

**NOEL-AGNÈS** (Nicolas-Jacques). Né à Carteret en 1794, mort en 1866. Maire de Cherbourg, président de la Société Académique. — Nombreuses notices relatives à l'histoire de Cherbourg, dans les *Mémoires de la Société Académique*.

**OLIVIER** (N.). Né à Avranches, maire de cette ville. — Nombreuses notices sur l'histoire d'Avranches et de l'Arrondissement, dans l'*Annuaire de la Manche* et l'*Annuaire Normand*, de 1833 à 1850.

**PEZET** (Romain-Auguste-Laurent). Né à Valognes en 1790, mort à Bayeux en 1860. Président du tribunal de Bayeux. — *Etudes historiques sur les barons de Creully*. Bayeux, 1854, in-8°. — *Etudes historiques sur Bayeux à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*. Bayeux, 1857, in-8°.

**RAGONDE** (Louis). Né à Brix le 7 mai 1804, mort à Négreville le 19 mars 1840. Professeur au collège de Cherbourg. — Notices et Mémoires dans l'*Annuaire de la Manche*, 1829 à 1838.

**VILLEBERGE** (le vicomte Crescence GUITON DE LA), de Montanel. — Notice historique et descriptive de l'ancien château de Charruel. (*Mémoires de la Société des Antiquaires*, tome XI.)

## ÉCRIVAINS QUI S'OCCUPENT D'HISTOIRE &amp; D'ANTIQUITÉS.

MM. AVENEL (Joseph d'), de Heussey. — BEAUREPAIRE (Charles ROBILLARD DE). Né à Avranches en 1828. Elève de l'École des Chartes. Conservateur des archives du département de la Seine-Inférieure. — BEAUREPAIRE (Eugène-ROBILLARD DE). Né à Avranches en 1827. Elève de l'École des Chartes. Conseiller à la cour de Caen. — DIDIER (E.), architecte de l'arrondissement de Saint-Lo. — DIGARD DE LOUSTA (Jean-Baptiste-Auguste). Né à Saint-Germain-des-Vaux en 1813. — DUBOSC (N.), archiviste du département de la Manche. Elève de de Gerville. — FEUARDENT (N.), numismate. Né à Cherbourg. — LE BEURIER (l'abbé Pierre-François). Né à Villedieu en 1819. Elève de l'École des Chartes. Chanoine d'Evreux. — LAIS (Eugène), membre de la Société Académique de Cherbourg. Né en cette ville. — LUCR (Siméon), élève de l'École des Chartes, né à Bretteville-sur-Ay en 1833. Archiviste du département des Deux-Sèvres.

## 2° ARTISTES.

BICHUE (Robert), peintre. Né à Coutances. Auteur de quelques tableaux très-estimés et d'une belle vue de la cathédrale de Coutances ; la plus belle qui existe, gravée à Paris en 1747.

BITOUZÉ D'AUXMESNIL. Né à Bricquebec en 1786, mort à Saint-Lo en 1854. Agent-voyer-chef du département de la Manche. — *Atlas cadastral du département*. Cinquante-cinq feuilles, ou cartes géographiques. Saint-Lo, 1830-1841.

COYPEL (Guyon). Né à Cherbourg en 1624, mort à Paris en 1707. Peintre. S'acquit une grande célébrité. — Auteur de drames oubliés.

DAMEME (Henri). Né à Saint-Lo en 1761, mort à Caen en 1845. Coutelier. — *Essai pratique sur la manière de travailler l'acier*. Caen, 1835, in-8°.

LAUNAY (B.-B.). Né à Avranches en 1769. — Fondit les plaques de bronze de la colonne de la place Vendôme en 1806. — *Le Manuel du Fondateur en tout genre*. Paris, Roret, 1836. Deux vol. in-8°. Plusieurs éditions. Ouvrage très-estimé.

LETAROUILLY (Paul-Marie). Né à Coutances le 8 octobre 1795, mort à Paris le 25 octobre 1855. Architecte du gouvernement. — *Les édifices de Rome moderne*. Paris, Bance, 1840 à 1855. Trois vol. de planches. Gr. in-folio, un vol. de texte. Ouvrage magnifique.

LOYSEL (Pierre). Né à Saint-James. Directeur de la manufacture de Saint-Gobain. — *L'art de travailler le verre*. Un vol., 1800.

ROBERT-DUMESNIL (Alexis-Pierre-François). Né à Périers le 31 août 1778. Notaire à Paris. — *Le peintre-graveur français*. Paris, 1835 à 1844. Sept vol. in-8° avec figures.

## 3° CONTROVERSISTES.

ARCHANGE (Thomas PIQUENET, dit le P.). Né à Valognes en 1565, mort à Coutances en 1654. Gardien des capucins de Coutances. (Voy. tom. I, p. 498.)

— *Conférence avec le ministre Soler*. Caen, 1624, in-12. — *Réfutation du faux narré de Soler*. Caen, in-12. — *Le directeur fidèle*. Rouen, 1637, in-12. Plusieurs éditions.

**BIRETTE** (Le P. Sanson). Né dans le diocèse de Coutances. Récollet. Prieur du couvent de Barfleur. — *Réfutation de l'erreur du vulgaire touchant les réponses des diables exorcisés*. Coutances, 1618, in-16. Suivant l'auteur, il ne faut pas les tenir pour vraies.

**DIROIS** (François). Né à Avranches, mort à Lyon en 1690, docteur de Sorbonne, chanoine d'Avranches. — *Notes de l'histoire ecclésiastique, ajoutées à l'histoire de Mezeray*. — *Preuves et préjugés pour la Religion catholique contre les fausses religions et l'athéisme*. Très-bons ouvrages.

**ERNAULT**. Né aux environs d'Avranches. — *Monitum ad prælatos et pastores de unico et genuino modo statuendi christianos inter pacem et religionem*. Caen, 1571, in-12.

**GOUPIL** (Guillaume). Né à Nicorps, cordelier du couvent de Bayeux. — *Apoloogia pro religione, seu dialogi inter Judæum, Mahumetanum et Christianum. Parisiis*, 1662, in-folio.

**HERSENT** (Adrien). Né à la Haye-Bellefond. Chanoine de Rouen. — *Lettres contre les protestants* (de Percy), écrites de Dangy, Coutances, 1670, 1671, 1672.

**HUE** (Jean DE LA HAYE). Né en ce lieu. Seigneur du lieu. Maintenant la Haye-Bellefond. — *Antidote catholique contre l'apozème huguenot*. Coutances, chez Jean Le Cartel, in-12, 1620. — *Certaines résolutions sur quelques points de controverse*. Coutances, 1616, in-12.

**LESCRIVAIN** (Le P. Jean-Marie). Né à Boisroger vers 1580, mort en 1641. Capucin du couvent de Coutances. — *Confutation du livre de Basnage sur l'état de l'Eglise visible et invisible*. Coutances, 1643, in-12. — *Discours et Conférences traités entre le frère Jean-Marie Lescrivain et le sieur Basnage*. Coutances, 1612, in-8°.

**MAILLARD** (Le P. François), gardien du couvent des cordeliers de Valognes. — *Discours consolatoire à M. de Montaigu sur la conversion et la mort de sa femme*, 1620. — *Recueil de menaces divines et de corrections spirituelles à l'adresse des protestants* (de Saint-Lo). 1625.

#### 4° HISTORIENS.

**BELAIZE** (dom Julien). Né à Saint-Symphorien, diocèse d'Avranches, en 1663, mort en 1711. — Edition des œuvres de saint Ambroise en participation avec les PP. Noury et Duchesne — *La somme des conciles de Normandie*; éditée par dom Bessin.

**BIGOT** (Jean LE). Né au Teilleul vers 1549, mort très-âgé, historien, poète. — Nombreux ouvrages. (Voy. la Bibliothèque française de du Verdier.)

**BLONDEL** (Louis). Né à Avranches en 1743, mort en 1827. Avocat, maire d'Avranches. — *Histoire de Henri IV*. Insignifiante. — *Notice historique et topographique du Mont-Saint-Michel et du mont Tombelaine*. Avranches, 1816, in-12. Trois éditions.

**BOUCHER** (Odet-Julien LE). Né à Bourey en 1744, mort en 1826. — *Histoire de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis*. Paris, 1787, in-4°. Autre, Paris, 1830, deux vol. in-8°.

**CHAMPION** (le P. Pierre), jésuite. Né à Avranches en 1634. — *Diverses vies édifiantes*. — Edita les œuvres spirituelles du P. Surin.

**DELALANDE** (Arsène), avocat à Valognes ; mort en 1866. — *Histoire des guerres de religion dans la Manche*. Valognes, 1844. In-8°. Bon, mais incomplet.

**DENNEVILLE** (Jacques EUSTACE DE). Né à Denneville en 1592, mort en 1650. Avocat au parlement de Normandie. — *L'Inventaire de l'histoire de Normandie*. Rouen, 1645, in-4°. Abrégé excellent. Beaucoup d'éditions.

**DINOTH** (Richard). Né à Coutances, mort vers 1587, pasteur de l'Eglise réformée de Montbéliard. — *De rebus et factis mirabilibus loci communes*. — *Adversaria historica*. — *De bello civili gallico religionis causa*. — *De bello civili belgico ab anno LV ad annum LXXXVI*. Le tout imprimé à Bâle.

**DUMESNIL** (Marie-Auguste-Benjamin). Né à Périers en 1789, mort en 1849. — *Chroniques Neustriennes, ou Précis de l'Histoire de Normandie*. Paris, in-8°. — Mémoires. — Odes. — *Manuel des employés des Douanes*.

**DUPARC** (Frédéric-Timoléon). Né au Mesnil-au-Val en 1759, mort à Paris en 1833. — Diverses brochures relatives à l'histoire de Normandie.

**DUVAL** (Georges). Né à Valognes en 1773, mort à Paris en 1853. — Nombreux vaudevilles. — *Dictionnaire abrégé des mythologies de tous les peuples*. Paris, 1800. — *Souvenirs de la Terreur et Souvenirs thermidoriens*. Paris, 1844.

**GRÉARD** (Guillaume), sieur du Montier. Né à Fresville en 1645, mort en 1730. Précepteur du pape Benoît XIV. — Historien. — *Dissertation sur la comète de 1665*.

**JANET** (J.-V.). Né à Saint-Marcouf. — *Abrégé de l'histoire du département de la Manche*. Valognes, 1839, in-8°.

**JOURDAN** (le P. Adrien), jésuite. Né aux environs de Coutances, mort en 1692. — *Histoire des rois de France de la première race*. — Poésies.

**JOUSSELINIÈRE** (René BOUDIER DE LA). Né à Trelly en 1634, mort à Nantes en 1723. — *Histoire de la République romaine*. — *Abrégé de l'Histoire de France*. — *Traité sur les médailles grecques et romaines*. — Poésies.

**LECANU**. Né à Périers, avocat. — *Raoul, premier duc de Normandie, ou Conquête de la Neustrie par les Scandinaves*. Paris, 1781, in-12.

**LEGRAND** (Joachim). Né à Torigny en 1653, mort à Paris en 1733, prêtre de l'Oratoire. — *Mémoires touchant la succession à la couronne d'Espagne, 1711*, in-8°. — *L'Allemagne menacée d'être convertie en monarchie, 1714*, in-4°. — *Traité de la succession à la couronne de France par les agnats, 1728*, in-12. — *Histoire du divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, trois vol.* in-12, etc.

**PIRON** (Jean). Né à Mortain, vivant en 1737, médecin. — *Histoire du comté de Mortain*, publiée en 1843 par Louis Dubois dans ses *Recherches archéologiques*.

**ROBERT DE TORIGNY**, dit Robert du Mont, XIII<sup>e</sup> siècle. — Additions à la chronique de Sigebert et continuation depuis 1112 jusqu'en 1220. — *Gesta*

*Henrici I, regis Anglorum.* — *Traité historique des abbayes de Normandie.* (Voy. t. 1, p. 273.)

RONDEL (Jacques), avocat du Roy au siège présidial de Coustances. — *Recherches de la généalogie, vertus et mérites de la très-illustre maison de Mâtignon.* Coustances, 1647, in-4°.

VOISIN DE LA HOUGUE (Jean-Thomas). Né à Cherbourg en 1717, mort à Cherbourg en 1773. — *Histoire de Cherbourg*, continuée et publiée par Alexis Géhin de Vérusmor. Cherbourg, 1835, in-8°.

VICOMTERIE (Louis HÉBERT DE LA). Né à Saint-Samson-de-Bonfossé en 1747, conventionnel. — Nombreux discours et écrits politiques dans le sens révolutionnaire. — *Le Code de la nature*, poème, 1786, in-8°. — *Les crimes des papes*, Paris, 1791, in-8°. — *Les crimes des rois de France*, Paris, 1791, in-8°. — *Les crimes des empereurs d'Allemagne*, Paris, 1790, in-8°. — *La République sans impôts*, Paris, 1792, in-12.

##### 5° JURISCONSULTES. — MAGISTRATS.

ANNEVILLE (Thomas-François LE TORP D'), conseiller au parlement de Normandie. Né à Anneville-en-Saire en 1742, mort à Valognes en 1828. — *Eloge historique du parlement de Normandie.* Paris, 1778, in-8°. — Diverses lettres et remontrances du parlement de Normandie au roi. — *Le Val-de-Saire*, poème.

BASNAGE (Henri), sieur de Franquesnay, né à Sainte-Mère-Eglise en 1615, mort à Rouen en 1695. — *La coutume réformée du pays et duché de Normandie expliquée et commentée.* Rouen, Jean-Lucas, deux vol. in-folio, 1678. Ce très-savant ouvrage a eu quatre éditions. — *Traité des hypothèques.* Rouen, Jean-Lucas, 1687, in-4°. Quatre éditions.

BRAUMONT (Jean-Baptiste-Jacques ELIE DE), avocat au parlement de Normandie. Né à Carentan en 1732, mort à Paris en 1786. — *Mémoire pour réhabiliter le nom de Calas.* Paris, 1762, in-4°. — *Choix de plaidoyers.* Paris, 1824, in-8°.

BITOUZÉ-DESLIGNIÈRES, avocat. Né à Bricquebec en 1776, mort en 1813. — *Recueil de consultations sur le droit normand et sur le droit transitoire.* — *Observations critiques sur les codes qui régissent la France.*

BOULATIGNIER (Sébastien-Joseph). Né à Valognes en 1805. Conseiller d'Etat. *De la fortune publique en France et de son administration.* Paris, 1838-1842. Quatre volumes in-8°.

CORBOEN (Félix-Simon). Né à Mortain en 1811, mort à Paris en 1864. Procureur général. — *Discours et réquisitoires.* — Paris, Imprimerie impériale, 1864, in-8°.

FRIGOT. Conseiller au bailliage de Valognes. — *Coutume de Normandie avec commentaires.* Coutances, 1772. Deux volumes in-4°.

FROLAND (Louis). Né à Valognes en 1656, mort en 1746. Avocat au parlement de Rouen. — Divers écrits, jadis très-réputés, sur des points particuliers de la Coutume.

GODEFROY (Jacques, sieur de la Commune), avocat à Carentan. Mort en

1624. — *Commentaires sur la coutume réformée du pays et duché de Normandie*. Rouen, 1626, deux volumes in-folio.

GRouLT (P.-A.). Né à Cherbourg, mort au même lieu en 1814. — *Principes généraux de droit maritime*. — *Catalogue des ouvrages manuscrits sur le droit maritime*. Cherbourg, 1791, in-8°.

HERVÉ, avocat. Né à Bacilly. — *Théorie des matières féodales et censuelles*. Paris, 1775, sept volumes in-12. — *Théorie des dîmes*. Paris, 1790, deux volumes in-12.

HOuYVET. Né à Saint-Pierre-Eglise en 1797, mort en 1847. Avocat. — *Le Manuel des huissiers*, 1847.

LAMBERT (Guillaume). Né à Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1520. Lieutenant général au bailliage du Cotentin. — Concourut à la réforme de la Coutume par ordre de Henri III. L'édition parut en 1586.

LEMERRE (Pierre). Né à Coutances en 1644, mort à Paris en 1728. Avocat au parlement de Paris. — Divers ouvrages de jurisprudence, six volumes in-folio. — *Recueil des actes du clergé de France*. Paris, 1716, douze volumes in-folio. — Continué et réédité par son fils, nommé aussi Pierre Lemerre, en 1774, en quatorze volumes in-4°. — *Harangues*, un volume in-4°.

LOYSEL. Avocat. Né à Cherbourg. — *Usages et règlements locaux de l'arrondissement de Cherbourg*. Cherbourg, Feuardent, sans date. — *Origines des institutions sociales en France*. Paris, 1843, in-8°.

MERVILLE (Pierre DE). Né à Valognes. Avocat au parlement de Paris. *Coutume de Normandie réduite en maximes*. Paris, 1767, in-4°. *Décisions sur chaque article de la coutume de Normandie*. Rouen, 1731, in-folio.

ROUPNEL DE CHENILLY (Jacques-Henri). Né à Mortain en 1721. Conseiller au parlement de Rouen. — *La coutume de Normandie expliquée...* Rouen, 1774, deux vol. in-4°. Ouvrage qui jouit d'un grand crédit.

SORIN DE LEPESSE (Tennegui). Né à Lessay en 1522, mort en 1570. Conseiller au présidial de Caen. — *Coutume de Normandie* en latin et en français, avec explications et commentaires. Caen, 1568, in-4°.

VASTEL (Louis). Né à Cherbourg en 1746, mort en cette ville en 1849. Président du tribunal de Cherbourg. — *Arithmétique normande ou règles pour calculer, le mariage avenant, tous les cas possibles*. Caen, 1782, in-8°. — *Essai sur les obligations civiles des frères envers leurs sœurs*. Rouen, 1783, in-12.

VIeILLARD DE BOISMARTIN (Antoine). Né à Saint-Lo en 1747, mort en la même ville en 1844. Avocat. — *Mémoires de jurisprudence*. — Trois tragédies en cinq actes, en vers.

## 6° LITTÉRATEURS.

ALEXIS (le P.), capucin, calviniste converti. Né à Saint-Lo, mort à Rouen en 1658. — *Voyage au Cap-Vert*, Paris, 1637, in-8°. Curieux. — *Le chemin assuré du paradis*.

AUREVILLY (Jules BARBEY D'). Né à Saint-Sauveur-le-Vicomte. — Plusieurs romans du genre excessif, de 1843 à 1847. — Tient un rang hors ligne parmi les écrivains polémistes et chrétiens de la capitale.

**BEAUMONT (Nicolas FREMIN DE)**. Né à Coutances en 1744, mort à Annville en 1820. Avocat. Maire de Coutances. — Traduction du poème des *Saisons* de Thompson, en 1805. — Des poésies d'Ossian.

**BLINIÈRE (Jacques LE ROYER DE LA)**. Né aux environs de Mortain. Avocat au parlement de Normandie. — Publia un grand nombre de découvertes dont on se moqua ; le temps n'était pas venu. Il résuma ses travaux en un abrégé édité à Avranches en 1678, in-8°.

**BOISARD (François)**. Né à Yvetot en 1786, mort à Cormelles, près Caen, en 1851. — *Nérelle*, pastorale en cinq livres. Caen, 1817, in-18. Deux éditions. — *Notice sur les Griganis*, Caen, 1816, in-8°. — *Manuel du percepteur*, Caen, 1820, in-8°.

**BOSBIE (Nicolas HUBIN DU)**. Curé de Saint-Gilles. — *Actions de grâces des laboureurs au Roy, pour le soulagement qu'ils ont reçu de Sa Majesté*. Paris, 1634, in-8°. — *Eloge d'Éléonor de Mâtignon*, 1637.

**BRETON (François LE)**. De Coutances. Traduction du traité *De Patientia* et autres de Spagnoli, dit Baptiste Mantouan, 1544.

**BRUCOURT (Charles-François ROSETTE DE)**. Né à Grosville en 1712, mort à Caen en 1755. — *Essai sur l'éducation de la noblesse*. Paris, 1744. Deux vol. in-12. Œuvre excellente.

**CAMPROND (Jacques DE)**. Né en cette paroisse. Curé de Vergoncey. — *Psalterium juste litigantium*. Paris, 1597, in-12. *Le Psautier des plaideurs qui ont raison* fut composé à l'occasion d'un procès intenté à l'auteur par le sire Rogeron des Préaux.

**CAPELAIN (Claude LE)**. Né à Cherbourg, mort en 1702. Doyen de la faculté de théologie de Paris. Savant hébraïsant. — *Mirra rabbinicum*. Paris, 1667, in-12.

**CLAMORGAN (Jean DE)**. Né probablement à Besneville. — *La chasse au loup, ou la manière de le prendre*. Paris, 1574, in-4°. Ce livre a eu de nombreuses éditions.

**COUTURES (Jacques PARRAIN DES)**, d'Avranches, mort en 1702. — *Traduction annotée de la Genèse*. — *Vie de la Sainte Vierge*. — *Traité de l'esprit de l'Écriture*. — *Traduction de Lucrèce*, etc. Cet écrivain tint un rang éminent dans la littérature.

**DACIER (Bon-Joseph, baron)**. Né à Valognes en 1742, mort à Paris en 1832. Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions. — *Traduction d'Élien*, 1772. — *De la Cyropédie*, 1777. — Nombreuses dissertations dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*.

**FOUCHER (Michel)**. Né à Saint-Lo, mort en 1787. Docteur en théologie, vicaire général de Paris. — Diverses relations de voyage aussi intéressantes que bien écrites.

**FRESNAYE (Marie DE LA)**. Né à Barfleur. Professeur de littérature à Paris. — *Traduction du voyage de Lycomède en Corse*. Paris, 1806, deux volumes in-8°. — *Traduction des satires de Perse*, 1816, in-8°. — Diverses pièces de vers de circonstance.

**GENAS (l'abbé Antoine-Aubin)**. Né à Saint-Lo en 1787, mort à l'île Bourbon



en 1843. Curé de Saint-Jean-de-Daye. — *Lettres sur la Mission de Coutances*. Coutances, 1821, deux volumes in-12.

HAREL (l'abbé Louis-François). Né à Avranches en 1788, mort à Coutances en 1875. Chanoine titulaire. — *Vie de l'abbé du Rosel de Saint-Germain, prêtre de Saint-Sulpice*. Coutances, 1862, in-12.

HODEY (Etienne LE). Né à Saultchevreuil en 1754, mort à Paris en 1830. — Auteur du premier journal politique qui ait paru en France : *Journal des Etats-Généraux*, puis de *l'Assemblée nationale*, puis de *l'Empire*, puis *Moniteur universel*. — Nombreux écrits politiques. — Plus nombreux articles dans le journal *La Quotidienne*.

JOBES (David). Né à Condé-sur-Vire. Recteur de l'Université de Caen, en 1531. — Nombreuses pièces de vers latins. — Traduction du *Traité de la Consolation de la Philosophie de Boèce*.

JOUANNE (N.). Né à Cherbourg. Secrétaire de Napoléon pendant la campagne de 1813. — Traduction en vers français du poème allemand d'Oberon de Vieland.

LAMARE (Pierre-Bernard). Né à Barfleur en 1753, mort en 1809. — *Mathilde ou le Souterrain*, roman, quatre vol. in-12. — Traductions de Mémoires de miss Bellamy. Deux vol. in-8°. Paris, 1799. — *Le Moine*, par Lewis. Quatre vol. in-12. Paris, 1797, etc.

LOUSTA (Jean-Baptiste-Auguste DIGARD DE). Né à Saint-Germain-des-Vaux en 1813. Bibliothécaire de la ville de Cherbourg. — Nombreuses notices dans les Mémoires de la Société Académique. — Nouvelles et poésies dans le journal le *Phare de la Manche*, 1839 à 1872.

LUZERNE (Antoine GARABY, sieur DE LA). Né à Montchaton en 1617, mort à l'Île-Marie en 1679. — *Sentiments chrétiens, politiques et moraux. Maximes d'état et de religion*. Paris, 1641. *Sunt bona quædam, sunt mediocria, sunt mala plura*.

MAILLARDIÈRE (Charles-François LEFEBVRE DE LA). Né à Sainte-Marie-du-Mont en 1738, mort à Montsouris vers 1810. — Grand nombre d'écrits sur toutes sortes de sujets : histoire, politique, art militaire, agriculture, droit des gens, législation, etc. Tout est oublié.

MICHEL (l'abbé Jean-André). Né à Valognes en 1749. Curé de Saint-Symphorien, près la Haye-du-Puits. Vicaire épiscopal de Bécherel. — *L'art de traduire*. Coutances, 1778, in-8°. Deux éditions. — Sermons et discours. — *Union de la religion avec la constitution civile du clergé*.

MISSON (Maximilien). Né à Sainte-Mère-Eglise, mort en Angleterre en 1724. Ministre à Sainte-Mère-Eglise après son père, Jacques Misson. — *Nouveau voyage en Italie*. La Haye, 1702. Trois vol. in-12. — *Mémoire d'un voyage en Angleterre*. La Haye, 1692, in-12. — *Le Théâtre sacré des Cécennes*. Londres, 1707, in-8°.

MOREL (Guillaume). Né au Teilleul en 1505, mort à Paris en 1564. Directeur de l'imprimerie royale. — Editions correctes et annotées de beaucoup d'auteurs classiques. — Notes et commentaires sur le traité *De finibus* de Cicéron, sur les œuvres de saint Denis aréopagite, de saint Cyprien, de Démosthènes, de saint Ignace, etc. — *Verborum latinorum cum grecis*

*gallicisque conjunctorum commentarii. — De græcorum verborum anomalis commentarius. — Sentences des Pères sur le respect dû aux images, etc.*

MOREL (Jean). Né au Teilleul en 1529, mort à Paris en 1550, frère du précédent. Correcteur d'imprimerie. Calviniste ardent. Déterré et brûlé par la populace le 27 février 1550. — *De la police de la doctrine chrétienne*. Paris, 1549.

MOULIN (Henri). Né à Mortain. Maire de cette ville. — *Promenade aux îles anglaises de Jersey, etc.* Mortain, 1854, in-8°. — *Impressions de voyage en Belgique et sur les bords du Rhin*. Mortain, 1858, in-42. — Notices biographiques. — Monographie de l'église de Mortain, etc.

POISSON D'AUVILLE (Robert). Né à Alleaume. — *Alphabet nouveau de la vrac et pure ortographe françoise et modèle sur icelui en forme de dictionere*, par Robert Poisson equier au vile de Valonnes, procureur du roi, notre sire, au baillage, vigomé et maîtrise des eaus et forès d'Alenson en Qotentin. Paris, 1609.

PONTAUMONT (THOMAS LANGEVIN DE). Né à Carentan en 1658, mort en 1743. Conseiller au présidial de Carentan. — *Epigrammata*. Rotterdam, 1704. — *Galliarum historiæ tabula*. Paris, 1713.

ROY (LOUIS LE) *Regius*. Né à Coutances, mort à Paris en 1577. Professeur de langue grecque au collège de France. — Traductions excellentes de Xénophon, Démosthène, Aristote, Platon, Isocrate, Diodore-de-Sicile. — *De l'excellence du gouvernement royal. — De la Monarchie. — Considérations sur l'histoire universelle du temps. — Orationes de motibus Galliæ. — Vita Guillelmi Budei*.

RUAUT (Jean). Né à Périers vers 1580, mort à Paris en 1636. Recteur de l'université de Paris. — *Recueil de poésies latines*. Paris, 1610, in-42. — Traduction des œuvres de Plutarque. Paris, 1624, in-42. — *Preuves de l'histoire du royaume d'Yvetot*. Paris, 1634, in-4°.

TESSON (LOUIS DE). Né à la Mancellière, canton d'Isigny, le 9 juillet 1805. — *Voyage au mont Sinaï*. Tours, 1849, in-12. — *Contes, Tableaux et Moralités*. Paris, 1854, in-8°.

TROCHON (l'abbé Charles). Né à Sourdeval-la-Barre en 1843. — *La question du vase de sang des sépultures des catacombes*. Paris, Frank, 1872, in-8°. — *La Muse coutançaise* (recueil). Coutances, 1874, in-42.

### 7° MÉDECINS.

BLANCHET (le dr). Né à Saint-Lo en 1819, mort à Paris en 1867. — *La Surdité-Mutité*, traité philosophique et médical. Paris, Labbé, 1849. deux vol. in-8°. — *Moyens d'universaliser l'éducation des sourds-muets*. Ibid. 1855, in-4°.

BONTÉ (Pierre-Joseph-Marie). Né à Coutances en 1730, mort au même lieu en 1806. — Mémoires divers dans le *Journal de Médecine*, tom. XV.

ESTOUBEVILLE (Guillaume d'). Médecin à Saint-Lo. — *Les vertus merveilleuses de la fontaine d'Hébécrevon*, in-42, 1617.

FOLLAIN. Médecin à Granville. — Mémoire sur la ville et l'hôpital de Granville. *Journal de Médecine*, t. LXXIV. — Autre mémoire dans l'*Annuaire*

**Normand, 1840.** — Recherches archéologiques sur Granville, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Avranches*, 1842.

**FORSTER (Thomas).** Médecin à Avranches. — *Regimen pauperum contra pestilentiam, fluxum ventris dysenteriacum et tenesmum. Rothomagi*, 1490, in-4°. Traduit en plusieurs langues et plusieurs fois réédité.

**GUIFFART (Pierre).** Né à Valognes en 1597, mort en 1658. — *Traité sur les fonctions du cœur et la génération du lait.* — *Sur le chyle et les vaisseaux qui le secrètent.* — *Sur le vide.* — Ouvrages de controverse catholique, années 1656 et suivantes.

**HÉROARD (Jean).** Né à Hauteville-la-Guichard en 1551. Premier médecin du dauphin depuis 1604, et ensuite du roi Louis XIII. — *Traité de l'hippocratie.* Paris, 1589, in-4°. — *De l'instruction du prince*, Paris, 1609, in-8°.

**LAMY (Guillaume).** Né à Coutances en 1644, mort en 1682. — Divers traités de médecine et de chirurgie. — *Discours anatomique*, Rouen, 1675, in-12.

**LA ROCHE-TIPHAIGNE (Charles-François DE).** Né à Montebourg en 1721, mort au même lieu en 1774. Président en l'élection de Rouen. Auteur varié, fécond, fantasque. Ses *Observations physiques sur l'Agriculture* (Paris, Delalain, 1765, in-12) sont le plus raisonnable de ses livres.

**MAUQUET DE LA MOTTE (Guillaume).** Né à Valognes en 1655, mort en 1737. — *Traité des accouchements*, Paris, 1715, in-4°. Traduit en plusieurs langues, plusieurs fois réédité. — *Traité complet de chirurgie*, Paris, 1722, trois volumes in-12. Plusieurs éditions.

**PANIS (Nicolas).** Né à Carentan, mort à Lyon vers 1490. — Traduisit et publia la *Pratique de la chirurgie* de Gui de Chauliac. Lyon, 1478, in-folio. Cet ouvrage eut un très-grand succès.

**PAULMIER DE GRENTEMESNIL (Nicolas LE).** Né à Saint-Lo en 1520, mort à Caen en 1588. Médecin des rois Charles IX et Henri III. — *De la nature et curation des playes de pistole, arquebuse et autres bâtons à feu*, 1569. — *Traité des maladies contagieuses.* — *De la culture du pommier et de la vigne.* Il donne la préférence au cidre en qualité d'aliment.

**POSTEL (François).** Médecin à Barenton. — Mémoire sur le tænia, dans le *Journal de Médecine*, 1763. — Mémoire sur la catalepsie, *ibid.*, 1764. Ces deux mémoires reçurent de grands éloges.

**POSTEL (Nicolas).** Né aux environs de Coutances en 1612, mort à Caen en 1686. Doyen de la faculté de Caen. — *Traité de la péripneumonie*, qui causa un grand scandale parmi les médecins.

**PINEL (Marie-Joseph).** Né à Sainte-Mère-Eglise. — *Considérations sur l'histoire de la médecine et le traitement des maladies chroniques.* Paris, 1841, in-8°.

**PLESSIS (Charles-Artur DU).** Né à Avranches en 1592. — *Promptuarium Hippocratis in locos communes, ordine alphabetico cum compendio digestum.* Rouen, 1683, in-4°. Cet ouvrage eut un grand succès.

**PRÉVILLE (LAVACHE DE).** Né à Villedieu, mort en 1760. — Traduisit de l'anglais plusieurs traités sur les accouchements.

QUESTER (Georges), de Valognes. — *De causis naturalibus quæ matrimonium impediunt*. Rouen, 1660, in-8°.

RENOU (Jean). Né à Coutances en 1568, mort vers 1620. — Médecin du roi. — *Dispensaire pharmaco-médical*. Paris, 1608, in-4°. Ce livre a été d'un long usage.

ROUSSEL (N.). Né à Brécey vers 1765, mort en 1806 à Vienne, en Autriche. — *Topographie rurale et médicale de la partie méridionale des départements de la Manche et du Calvados*. Caen, an VI, in-8°.

SAINT-ANDRÉ (Fr. DE). Né à Coutances, mort vers 1730. — *Prælectiones in Hippocratis librum de internis affectionibus*. Caen, 1687, in-12. — *Réflexions sur la nature des remèdes et leurs effets*. Rouen, 1700, in-12. — *Lettres sur la magie, les malélices et les sorciers*. Paris, 1725, in-12.

SALLES (Marie-Charles). Né à Valognes. — *Traité de la variole et de la vaccine*. Valognes, 1821, in-12.

#### 8° MILITAIRES.

FONTENILLE (Louis-Simon-Auguste DAGOBERT DE). Né à La Chapelle-en-Juger en 1736, mort à Puycerda en 1794. Général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales en 1793. — *Nouvelle méthode d'ordonner l'infanterie*. Paris, 1792, in-8°.

TOURVILLE (Anne-Hilarion de COSTENTIN comte DE). Né à Tourville en 1642, mort à Paris en 1704. Maréchal et amiral de France. — *Exercice de toutes les manœuvres qui se font à la mer*. Brest, 1693, in-8°. — Les mémoires publiés à Amsterdam en 1743 sous son nom, ne sont pas de lui.

#### 9° NATURALISTES.

ALLIX (Jacques-François-Alexandre). Né à Percy en 1768, mort à Courcelles (Nièvre) en 1836. — *Théorie de l'univers*. Paris, 1818, in-8°. Traduit en allemand et en italien.

BASTIE (HUBIN DE LA). Ministre de la religion réformée à Saint-Lo. — *La fontaine de jouvence à Hébécrevon*. Paris, 1617, in-8°.

BOISYVON (Charles DE). Né à Avranches. — *Eclaircissements sur l'abyme du flux et du reflux de la mer*. Avranches, 1668, in-12.

BONISSENT. De l'académie des sciences naturelles de Cherbourg. — *Essai géologique sur le département de la Manche*. Cherbourg, Feuardent, 1870, in-8°.

BROHON (Jean) de Coutances. Médecin. — *De stirpibus vel plantis, ordine alphabetico digestis, epitome*. Caen, 1541, in-8°. — *Description d'une merveilleuse comète..... plus un Traité présagique des comètes*. Paris, 1568. — *Journal astrologique avec les jugements prognostics pour l'an 1572*. Rouen, 1571.

CHAPELLE (Pierre-Adrien DE LA). Né à Cherbourg en 1780, mort en 1854. — Ouvrages sur la botanique des environs de Cherbourg, spécialement sur les lichens, les mousses et les graminées.

CLOUET (l'abbé Pierre-Romain). Né à Coutances en 1748, mort à Paris en 1840. Bibliothécaire de l'école des Mines. — Divers travaux dans la

collection de l'école. — Collaborateur de Le Tourneur dans la traduction de Shakspeare.

DUVAL (Jean-Marie). Notaire à Beaumont. — *Principes d'agriculture*. Cherbourg, 1805, in-8°.

FABULET. Né à Saint-Lo en 1782. — *Nouveaux éléments de chimie théorique*. Paris, 1813, deux vol. in-8°.

GUILLOT-DUHAMEL (Jean-Pierre-François). Né à Nicorps en 1730, mort en 1816. Inspecteur général des mines. — La partie métallurgique de l'*Encyclopédie méthodique*. — Voyages métallurgiques. — Géométrie souterraine. — Mémoires dans le *Recueil de l'académie des sciences*.

JARDIN (Edelestan). De la société académique des sciences naturelles de Cherbourg. Voyageur. Naturaliste. — *Notice sur l'archipel de Mendana*. Cherbourg, Feuardent, 1833, in-8°.

JOLIS (Auguste LE). Négociant à Cherbourg. — Nombreuses notices sur la botanique dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles*, de 1847 à 1856.

JUMELIN (Jean-Baptiste). Né aux environs de Cherbourg en 1745, mort à Paris en 1807. — *Traité élémentaire de physique et de chimie*. Paris, 1809, in-8°. — Œuvres diverses concernant les sciences et les arts.

LAMARCHE (Jérôme-Frédéric). Né à la Meauffe en 1779, mort à Saint-Lo en 1847. — Observations météorologiques. — Patois des environs de Cherbourg, dans les *Mémoires de la Société académique de cette ville*, 1838-1843.

LANDE (LE FRANÇAIS DE LA). Né à Courcy en 1766, mort en 1839. De l'Institut. Très-célèbre et très-savant astronome, qui a écrit cinq volumes sur le ciel, sans parler de Dieu.

PELOUZE (Théophile-Jules). Né à Valognes en 1807. Membre de l'Institut. — *Cours de chimie générale*. Paris, 1853-1856. Six vol. in-8°. — Nombreux et savants mémoires dans les *Annales de chimie et de physique*.

POTERIE (Jean-Antoine ELIE DE LA). Né à Carentan vers 1733, mort à Brest en 1794, frère d'Elie de Beaumont. — Nombreux mémoires sur des questions concernant la médecine, la chimie et les sciences naturelles.

REIBEL (Félix-Jean-Baptiste). Né à Cherbourg en 1795. Inspecteur général des ponts-et-chaussées. — Mémoires dans les *Annales des ponts-et-chaussées*.

#### 10° ORATEURS.

CLERET (Jean). Né à Blainville en 1455, mort à Pavie en 1507. Vicaire-général de l'ordre de Saint-Dominique. Confesseur de Louis XII. — *Recueil de Sermons*, imprimé en 1529.

LAMBERT (Louis-Aimable-Victor). Né à Cherbourg en 1766, mort à Poitiers en 1833. Vicaire-général de Poitiers. — Plusieurs oraisons funèbres très-éloquentes, imprimées, mais non réunies. Prononcées de 1824 à 1828. — *Vie de M. de Juigné, archevêque de Paris*.

#### 11° POÈTES.

ANDRÉ, de Coutances (ANDREU). (Voy. tom. I, p. 290). — *Li romans de la Résurrection de N. S. J. C.*, traduit du latin de Nicodemus. — *Li romans de*

*François*. En vers de huit syllabes et en quatrains monorimes. Satire contre la France.

ANGIER (Paul). Né à Carentan, mort vers 1560. — *L'expérience de M. Paul Angier, carentennois, contenant une brefve defense de la personne de l'honeste amant pour l'amy de court contre la contre amy*. Lyon, 1547. Dans la collection des *Opuscules d'amour* de Jean de Tournes.

HÉROUARD DE LA BORDERIE, son ami et rival en poésie, pareillement de Carentan, publia dans le même recueil quelques pièces qui forment la contrepartie.

..... Arcades ambo  
Et cantare pares et respondere parati.

ARTONS (LETIMONIER DES). Né à Avranches en 1748, mort en 1776. — *La Louisiade*, poème épique. Avranches, 1774. — *Constantin-le-Grand*, ou *l'établissement du christianisme*, poème épique. Avranches, 1776. Aucun succès.

AUREVILLY (l'abbé Léon-Louis-Frédéric BARBEY D'). Né à Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1809, mort au même lieu en 1876. Missionnaire diocésain. — *Amour et haine*. Recueil de poésies politiques. Caen, 1833. — Recueil de sonnets, Caen, 1836.

BRAUMARESQ (CANU DE). Né à Périers. — Recueil de poésies, 1785, in-8°.

BLASTIER (Isaac-Jacob-Gustave LE). Né à Saint-Lo en 1787, mort en 1831. Avocat. — *L'amour de la patrie*. — *La Saintloise*, poèmes.

BRÉBEUF (Guillaume DE). Né à Torigny en 1618, mort à Venois en 1661. — *La Pharsale*, poème héroïque, traduit de Lucain. Sept éditions coup sur coup. — *Lucain travesti*, satire ingénieuse des vices du temps. Brébeuf fut un des poètes les plus éminents du XVII<sup>e</sup> siècle, quoi qu'en dise Boileau.

CRÉPELIÈRE (Claude-Denis DUFOUR DE LA). Né à Saint-Lo en 1625, mort à Paris vers 1698. — Plusieurs recueils de poésies dans le genre burlesque.

DIEU (Jacques-Gabriel). Conservateur de la bibliothèque de Saint-Lo. — *Poésies sacrées*. Saint-Lo, 1854, in-8°.

DUMONT (Honoré). Né à Coutances en 1781. — *Eloge de Malesherbes*. Coutances, 1822. — *Montesquieu*, poème en dix chants. Abbeville, 1824. — *Saint Charles*. Paris, 1829.

FAUCILLON (le P. Pierre). Né à Saint-Lo. Prieur claustral de l'abbaye de cette ville. — *Le blason de la mort et le contentement de mourir*, traduit en vers français de Baptiste Mantuan.

FONTAINE-MALHERBE (Jean). Né aux environs de Coutances vers 1740, mort à Paris en 1780. — Quelques petits poèmes. — Quatre ou cinq tragédies et drames en vers, de 1766 à 1770.

GAUTIER. Apothicaire à Avranches. — *L'union d'amour et de chasteté*, pastorale en cinq actes et en vers, avec chœurs et chansons. Poitiers, 1606, in-8°.

GOUPIL (Michel LE). Né à Cherbourg. — *La Carentanade*, poème héroïque en trois chants, composé à l'occasion d'une équipée de 1200 gardes nationaux de Cherbourg qui se portèrent, en 1830, jusqu'à la ville de Carentan, au-devant d'une armée de chouans imaginaires. Cherbourg, 1835, in-8°.

**GUÉRIE** (Jean TESSON DE LA). Né à Coutances en 1744, mort à Paris en 1776. — Plusieurs romans. — Des drames et quelques tragédies.

**HAUTEVILLE** (Jean DE). Né probablement en cette paroisse. Moine de Saint-Alban. — *Architrenius* (le pleureur). Poème en neuf chants : revue des misères de la vie humaine. Curieux tableau de mœurs. Dédié à l'archevêque Gautier de Coutances. Donc vers 1180. Paris, 1518, in-folio.

**HÉAUVILLE** (Louis LE BOURGEOIS D'). Né à Héauville, mort au séminaire de Valognes en 1680. Grand doyen d'Avranches, abbé de Chantemerle. Catéchisme en vers, pour l'instruction du dauphin. Paris, 1669. — Autre édition en 1684, plus complète. — *Traité des devoirs du chrétien*.

Charles LE BOURGEOIS D'HÉAUVILLE, neveu du précédent, curé de Carnet et aussi grand doyen d'Avranches, cultiva pareillement la poésie. Il fit imprimer le recueil de ses œuvres à Paris en 1673.

**HÉLYE** (François). Promu à la cure de Saint-Pierre de Coutances en 1665. — Mit en vers la vie du B. Thomas Hélye, de Biville, son grand parent. Bonne intention, mauvais vers.

**LORET** (Jean). Né à Carentan en 1595, mort en 1665. — *Les poésies naturelles du sieur Loret*, Paris, 1633, fort rare. — *La Muse historique* : recueil de lettres en vers, dont beaucoup sont très-bien tournés, connu sous le nom de *Gazette burlesque de la cour*, Paris, 1650-1665. Trois volumes in-folio.

**MONTSACRÉ** (Nicolas MONTREUX, sieur DE). Curé de Barenton. — *Jésus-Christ en l'autel et en la croix*, poème. Paris, 1607, in-12.

**NICOLE** (Gilles). Curé de Lengronne. *Synopsis hereseon et heresiarcarum*. Rouen, 1700, in-12. — *Oratio Domini, salutatïo angelica et symbolum apostolorum versibus latinis et græcis digesti*. Rouen, 1701.

**OSBER** (Nicole). Né à Carentan. Conseiller au parlement de Normandie. — Nombreuses pièces de vers, notamment sur l'établissement du parlement de Rouen. — À la louange de l'évêque Geoffroi Herbert. — Ode en l'honneur de la Sainte Vierge et contre les protestants. — Auteur probable des vers inscrits à la tapisserie de Geoffroi Herbert, exposant les travaux d'Hercule. — *Les mots dorés de Caton*. — *Les épithètes et figures de MM. du parlement*.

**WACE**. Né à Jersey vers 1112, mort en 1184. — *Le roman de Rou et des ducs de Normandie*, seize mille cinq cent quarante-sept vers. — *La chronique ascendante des ducs de Normandie*; trois cent quatorze vers. — *Le roman du Brut*; quinze mille trois cents vers. — *L'établissement de la fête de la Conception N.-D.* — *Vie de Saint-Nicholas*; quinze cent trente-quatre vers. — *Vie de la Vierge Marie, avec la vie de saint Georges*; dix sept cent vingt-quatre vers.

**VASTEL** (Pierre). Né au Vast. — *Nouvelles poésies*. Cherbourg, 1838, in-8°.

**VICOMTERIE** (N. HÉBERT DE LA). Procureur du roi à Torigny; le père du conventionnel (Voy. art. Historiens). — *La campagne du Roi en 1745, par M. H. de la V. P. D. R. E. B. N.*, 1745, in-8°; sans nom de lieu ni d'imprimeur. Lisez : Monsieur Hébert de la Vicomterie, procureur du roi en Basse-Normandie. Il y a quelques bons vers.

**VITEL** (Jean DE). Né à Poilley en 1560. — *Les premiers exercices poétiques de Jean de Vitel, Avranchois*. Paris, 1588, in-8°. — *La prinze du Mont-Saint-Michel, recouvert par le seigneur de Vicques*. — *Description de la ville d'Avranches*.

**YBERT** (Guillaume). Né à Saint-Lo en 1630. Prêtre. Principal du collège de Saint-Lo. — *Carmen cereale*. — *In urbem Sanlaudum Carmen*. Saint-Lo, 1668, in-4°.

## 12° PROFESSEURS.

**BONTÉ** (André, capucin, dit le P. François-Xavier). Né à Villebaudon. — *Rudiment des enfants*. — *Rudiments de la langue latine*. — *Essai pratique de grammaire raisonné*. — *Méthode pour composer en latin*. — *Grammaire française*. — *Règles de traduction*. Rouen, 1765 à 1789. Ouvrages élémentaires excellents, que la Révolution fit oublier.

**BURNOUF** (Jean-Louis). Né à Urville, près Valognes, en 1775, mort à Paris en 1844. De l'académie des inscriptions. Inspecteur général des études. — *Grammaire grecque*, adoptée par l'Université. — Traductions de Tacite et de quelques ouvrages de Cicéron.

**CHANEVILLE** (Jacques). Jésuite. Né aux environs d'Avranches en 1580. — *Accurata totius ph. phiæ instituta juxta Aristotelis principia. Tomi duodecim*. Paris, 1667, in-42.

**CHEVALIER** (l'abbé Le). Né à Lulne, mort à Paris en 1810. Chanoine de Sainte-Opportune, à Paris. Professeur de l'Université après la Révolution. — *Prosodie de la langue latine*. Excellente. — *Principes de l'art oratoire*.

**CHEVREUIL** (Jacques du) (*Capreolus*). Né à Carquebut, mort en 1650. Principal du collège d'Harcourt. — *De sphaera*. — *De syllogismo*. — *De magnitudine in puncto*. — *De immortalitate animæ*. — *De libero arbitrio*. — *Prima, secunda et cenomanica oratio adversus jesuitas*.

**DUBOURG-LE-VAL** (Jean). Né au Frêne-Poret en 1710, mort en 1796. Professeur de mathématiques au collège de Nantes. — *Connaissance préliminaire de la Géographie*. Rennes, in-8°.

**ESCOULAND** (Pierre). Né à Coutances, mort en 1738. Jésuite. — *Grammatica linguæ græcæ*. — *Gnomon manualis linguæ græcæ*.

**GADBELD** (Christophe). Né à Saint-Martin-le-Bouillant en 1731, mort à Caen en 1782. Professeur d'hydrographie en l'université de Caen. — *Exposé de quelques vérités rigoureusement démontrées par les géomètres*. Caen, 1775. — *Exercices sur la théorie de la navigation*. Caen, 1779, in-4°.

**GARDIN DU MESNIL** (Jean-Baptiste). Né à Saint-Cyr en 1720, mort à Valognes en 1802. Principal du collège Louis-le-Grand. Chanoine de Paris. — *Préceptes de rhétorique tirés de Quintilien*. Paris, 1762, in-42. — *Traité des synonymes latins*. Paris, 1777, in-42. Ouvrages accueillis avec faveur et souvent réédités.

**HOUSTEVILLE** (Gilles). Né à Sainte-Marie-du-Mont vers 1550. Professeur au collège du Mont. — *Prosodie latine*. — *Locutionum latinarum libri quatuor, cum explicationibus gallicis*. Caen, 1584.

**LE MONNIER** (Pierre). Né à Saint-Sever en 1676, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1757. De l'académie des sciences. Professeur au collège d'Harcourt. *Cursus philosophiæ ad usum scholarum*. Paris, 1750. Six volumes in-42. Longtemps suivi dans l'école.

**L'ŒUVRE** (Jacques de). Né à Valognes en 1624. Professeur au collège



d'Harcourt. — Plusieurs oraisons funèbres. — Edita vingt comédies de Plaute avec fragments, *ad usum Delphini*. Paris, 1679. Deux volumes in-4°. — *La vie de Saint-Yves*. Paris, 1695, in-12.

LE TERRIER (l'abbé Pierre-François-Honoré). Né à Saint-Lo en 1799, mort en 1828. Professeur de philosophie au collège de la même ville. — *De l'autorité de l'évidence*, Saint-Lo, 1823, in-8°.

MICHEL (N.). Né à Saint-Sauveur-le-Vicomte. Professeur au collège de Valognes. — *Les vrais principes de l'art de traduire*. — *Le triomphe de l'amour ou le serpent caché sous l'herbe*, poème en prose en douze chants, Paris, 1751, in-12.

MOYNE (Guillaume Le). Né à Villedieu, mort en 1535. — *Dictionnaire latin-français*, Caen, 1529.

PADET (Pierre). Né à Pierreville en 1584, mort à Paris en 1665. Professeur de philosophie au collège d'Harcourt. — *Recueil de discours latins de rentrée*. — *Explication française de l'alphabet grec*.

POTIER (l'abbé Pierre). Né à Agon en 1750. Professeur à l'université de Caen. — *Traduction annotée de l'art poétique d'Horace*. Caen, 1797, in-8°. L'auteur fut un des deux professeurs assermentés de l'université.

PYRON (Guillaume). Né à Hambye en 1637, mort à Caen en 1684. Recteur de l'université de Caen. — Edition commentée de Claudien *ad usum Delphini*. Paris, 1677, in-4°. — Nombreux opuscules de circonstance, dont la plupart en vers latins.

RIHOUEY (Casimir). Né à Quibou en 1806, mort au même lieu en 1875. — Professeur de mathématiques à Paris. — *Traité d'arithmétique*. Rennes, 1828, in-8°.

ROBERT (David). Né à Saint-Lo en 1565, mort à Paris en 1624. Professeur de mathématiques à Paris. — *Traité de l'usage de l'astrolabe*, avec planches, suivi d'un petit traité de la sphère. Paris, 1617, in-8°.

### 19° THÉOLOGIENS.

BERTAUX (Bertin). Né à Valognes, mort vers 1640. — *Le Directeur des confesseurs*, 1634, in-12. L'ouvrage était à sa cinquième édition dès 1637.

BOHINEUX (Le). Curé du Luot. — *Les psaumes de David*, traduction nouvelle avec notes pour l'éclaircissement du texte. Première édition, Paris, 1789, in-8°. Deuxième à Londres en 1798.

CASSIN (Michel). Né à Cherbourg en 1639, mort en cette ville en 1725. Curé du Château de Cherbourg. — *Le grand calendrier perpétuel pour tous les diocèses du monde*.

CHRYSOSTOME (le P.). Né à Saint-Lo, mort à Paris en 1646. Pénitent du tiers-ordre de Saint-François. — *Recueil de méditations*. — *Traité sur saint Augustin*. — Plusieurs autres ouvrages ascétiques.

COSTENTIN DE TOURVILLE (Jacques). Vicomte et capitaine de Coutances, docteur ès-lois. — *Explications curieuses de quelques points de droit romain*. — *Sacræ theologiæ præclara synopsis*. Coutances, 1631-1633. Trois volumes in-4° de 1,000 à 1,300 pages chacun. Ne vaut rien.

**COSTIN** (Jérôme-Jean). Né à Saint-Nicolas-de-Coutances en 1759, mort au Désert en 1825. Bénédictin défroqué, secrétaire général de la préfecture de la Manche. — *Le catholicisme de l'assemblée constituante*. Le Mans, 1792, in-8°.

**DENYSE** (le F. Nicolas). Né à Beuzeville, mort à Rouen en 1509. Du couvent des Cordeliers de Valognes. (Voy. tom. I, p. 413.) — *Resolutiones theologicæ*. Rouen, 1504, un volume. — *Traité des quatre fins de l'homme*. Rouen, 1506, un volume. *Recueil de sermons*. Rouen, 1508, un volume. Réimprimé sous le titre de *Gemma prædicantium*.

**DUFORT** (le P. Joseph). Né à Ozeville en 1685, mort en 1767. Eudiste. — *Recueil de plusieurs cas de conscience sur la coutume de Normandie*. Caen, 1754, in-12. Plusieurs éditions.

**FAYE (DE LA)**. *Traité de la peste, moralités sur la matière et le sermon de saint Cyprien sur la mortalité*. Saint-Lo, 1544, in-18.

**FEVRE** (Jacques Le). Né à Coutances, mort en 1716. Vicaire général de Bourges. — *Animadversiones in historiam ecclesiasticam Natalis Alexandri*. Rouen, sans date (environ 1680). — *Entretiens sur l'histoire de l'arianisme du P. Maimbourg*. 1674, in-12. — *Motifs invincibles pour convaincre ceux de la religion réformée*. Paris, 1682, in-12.

**FIRMIN** (Nicolas, dit le P. Pascal). Né à Avranches, mort en 1704. Religieux carine. Professeur au collège de Sorbonne. — *In universam theologiam tomus I*. Angers, 1704, in-12. L'ouvrage devait se composer de douze volumes. La mort arrêta l'auteur au premier.

**FLEURYE** (Jean). Né à Vernix en 1627. — *Le trésor de la mission, ou pratiques et instructions familières sur les principaux devoirs de la vie chrétienne*. Paris, grand nombre d'éditions. (Voy. tom. II, p. 24.)

**GODEFROY** (Charles). Né à Carentan. Curé de Cretteville. — *Le collège des saints exercices*, où est donné le moyen unique d'élever les pasteurs et le corps de l'Eglise en leur perfection. 1621.

**GRISEL** (Joseph). Né à Cherbourg en 1703, mort à Versailles en 1787. Vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois. — *L'Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur de Jésus*. — *Les chemins de l'amour divin*, 1746, in-12. — *L'année religieuse*. Huit volumes in-12.

**HERVIEU** (M. l'abbé Jacques-Clair). Né à Tessy en 1812. Vicaire de Saint-Pierre-de-Coutances. — *Le mot-à-mot du catéchisme, ou explication littérale et raisonnée de la doctrine chrétienne*. Poitiers, Oudin, 1872, in-8°. — *Rituel des premières communions et trésor des âmes pieuses dans la fréquentation des sacrements de pénitence et d'eucharistie*. Notre-Dame-de-Lérins, Marie-Bernard, 1875, in-12.

**LAURENS** (René, sieur DE LA BARRE). Né à Saint-Clément, mort en 1626 environ. Président au présidial de Mortain. — *Traduction de l'apologétique de Tertulien*, 1590, in-12. — *Traduction de la vie de saint Guillaume-Firmat, d'Etienne de Fougères*, 1592 et 1612, in-12. — *Vitæ veterum patrum cum actis martyrum*. Paris, 1619. Deux volumes in-folio. — *Formulaire des Esluz (aux présidiaux de Normandie) avec un traité des monnaies*. Seconde édition en 1627.

**MICHEL** (Jean). Né à Coutances, mort en 1610. Chanoine de Coutances, puis

général des Chartreux. — *Decachordium psalterium*. Lyon, 1598. — *Enchiridion quotidianorum Exercitiorum spiritualium ad B. M. V.* Cologne, 1600.

POITREVIN (le P. Hervé LE). Né à Valognes en 1665. Eudiste. — Divers traités ascétiques remplis d'onction.

SOURIER (André LE). Né à Coutances, mort en 1758. Docteur de Sorbonne. — *Cours de Théologie élémentaire*.

TALPIN (Jean). Né à Coutances vers 1510. Chanoine de Périgueux. — *La poésie crestienne*. — *Instruction pour les curez*. — *Des ordres et des dignités de l'Eglise*. — *Institution des princes chrestiens*, etc.



V

LISTE

DES PRÊTRES, DES RELIGIEUX ET DES RELIGIEUSES

INCARCÉRÉS PENDANT LA RÉVOLUTION

A COUTANCES

- |              |       |  |
|--------------|-------|--|
| 15 octobre   | 1792. | Jean Guillemin, prêtre, d'Angoville-sur-Ay.  |
| 16 novembre. |       | Jean-Baptiste Gasté, prêtre, arrêté à Granville.   |
| 2 février    | 1793. | Jean-Jacques Le Maître, curé de Hérenguerville.  |
| 6 mai        |       | Thomas Le Moine, prêtre.   |
| 16           |       | Charles-Jacques Caillou, curé de Saint-André-du-Valjouais.   |
| 48           |       | Du Girey,<br>Jourdan,<br>Le Boursier,<br>Giret,<br>Bréard,<br>Voisin, } prêtres.   |
| 21           |       | Pierre Vilquin, de Bricqueville, prêtre.   |
| 29           |       | Charles de La Loë, de Savigny, diacre.   |
| 11 juin      |       | Michel Nicolle, prêtre.  |
| 9 juillet    |       | Le P. Coulomb, bénédictin.   |
| 44           |       | Pierre-François Le Poupet, prêtre, de Mobeccq.<br>Lerouge, prêtre (sans date d'écrou).   |
| 4 septembre  |       | Jacques Alix, prêtre, d'Angoville-sur-Ay.  |
| 8            |       | Le Poupet, prêtre.<br>Pierre-Adrien Toulorge, de Muneville-le-Bingard, religieux de Blanche-Lande.<br>Charlotte-Marguerite Beuve, dite sœur Saint-Paul, religieuse de Saint-Michel-du-Boscq. |
| 20           |       | Joseph-Auguste-Louis Lecrivain, prêtre.<br>Madeleine Le Révérend, dite sœur Saint-Pierre,<br>Catherine Le Blond, dite sœur Saint-Jean,<br>religieuses de Saint-Michel-du-Boscq.              |

24 septembre	Jean-Baptiste Poupard, capucin.
27	Jean-Louis Boissel, curé de Saint-Jean-des-Champs.
28	François Ledart, prêtre, de Beslon. Desbordes de Folligny, chanoine de Coutances. Denis Laurent, prêtre, de Beslon.
9 octobre	Jean-Etienne Fauvel, curé de Saint-Nicolas-de-Pierre-pont.
10	Abraham-Baptiste Le Noir, prêtre, de Créances. François Le Moine, prêtre, de Créances. Laurent Le Bœuf, prêtre, de Montgardon.
24	Jean-Baptiste Hagot, prêtre, de Lessay. Pierre Lozouet, d'Angoville-sur-Ay, prêtre.
18 novembre	Laurent Delisle, diacre.
7 février 1794.	Louis-François-Antoine Michelet, vicaire épiscopal du Calvados, directeur du séminaire de Bayeux.
10	Jean-François Girou, prêtre, de Coudeville.
21	Pierre Hommeril, de Vesly, curé (intrus) de Geffosses.
26	Jean-François Follin, curé du Loreur.
27	Pierre Robillard, curé de Cambernon.
20 avril	François Bécherel, ci-devant évêque (de la Manche). Louis-Charles Bisson, ci-devant vicaire épiscopal. Louis-Gabriel Le Monnier, } ci-devant vicaires de la Michel-Simon Desheules, } Cathédrale. Le Bœuf. Jean-François Le Pelletier, moine prémontré.
22	Jacques-Philippe-François Blondel, curé de Sainte-Marguerite. Toussaint Dupérouzel, curé de Montchaton.
23	Julien Fossey, vicaire de Montchaton. Julien-César-Adrien Ozouf, curé de Monthuchon. Pierre Le Limousin, vicaire de Monthuchon. Jean-Thomas Elie, curé du Mesnil-Amand. Julien Follain, curé de Bréville. Louis-François Guerard, curé de Longueville. Charles-François Nicolle, vicaire du Mesnil-Amand. Thomas-Michel Ouin, curé de Heugueville. Bon-Aimable-Julien Scelles, curé de Bréhal.
25	Pierre-Jacques Duchemin, de Hyenville, religieux carme.
26	Alexis Le Chevalier, vicaire de Saint-Pair.
30	Jean-Baptiste de Marceul de Vauxdérour, dit Guerbique, curé de la Meurdraquière.
1 <sup>er</sup> mai	Jacques Bloche, curé de Saint-Sauveur-la-Pommeraye. Noël Hébert, vicaire de Saint-Sauveur-la-Pommeraye.
47	Ange-Nicolas Thuilet, curé de Hudimesnil.
49	Pierre-Charles David, d'Agon, religieux bénédictin.
20	Anne Le Noir, religieuse de l'abbaye de Moutons. Paul-Adrien Le Tenneur, prêtre, de Carentan. Nicolas-Antoine Le Rosier, prêtre. Jacques Aumont, prêtre, de Saint-Pierre-de-Coutances.

4 <sup>er</sup> juillet	François-Denis Moncel, vicaire du Taru. Noël Le Trouy, prêtre. Renée Caillemer, Marguerite-Elisabeth Morel des Fresnes, } religieuses Angélique Le Gallois, } de Carentan.
2	Pierre Tirel, curé (intrus) de Beaumont.
14	Manvieu de Lalonde, diacre, de Saint-Patrice-de-Claids.
23	Louis-Jean Duprey, curé de Saint-Christophe-d'Aubigny.
27 septembre	Catherine Guillot, Catherine Bazire, } religieuses Magdelaine Guillot du Longpray, } du Françoise Ruelleau du Demaine, } Bon-Sauveur Elisabeth Hebert du Val, } de Marie Lavalley, } Saint-Lo. Marguerite Hébert, Michelle Gauthier,
5 janvier 1795.	François Berthelot, tonsuré, Gilles Berthelot, sous-diacre, } d'Argouges. Pierre Berthelot, prêtre,
1 <sup>er</sup> mai	Jacques Lechevalier, prêtre (de la fournée), de Quet- treville.
15 juin	Mainsent, prêtre réfractaire, de Braffais. Pierre-François Leroy (sans date d'écrou).

NOTES.

Jean Guillemain fut relâché sans jugement le 15 février 1795.  
Jean Gasté fut dirigé sur Paris.  
Giret fut conduit au Mont-Saint-Michel.  
Boursier, à Saint-Brieuc.  
Bréard, rendu à la liberté.  
Du Girey, conduit au Mont-Saint-Michel le 17 juillet.  
Voisin, Nicolle, Le Poupet, Le Rouge, transférés au Mont-Saint-Michel le 26 juillet.  
Charles de La Loë fut mis en liberté le 12.  
Pierre Vilquin, dirigé immédiatement sur Paris.  
Le deuxième Le Poupet fut transféré à Carentan le 18 février et de là, dirigé aussitôt sur Paris.  
Les deux religieuses de Saint-Michel-du-Boscq furent relâchées le 5 janvier 1795.  
L'abbé Lécrivain, le 4 février, sur l'ordre du représentant Le Got. Il avait été chapelain des religieuses de Saint-Michel-du-Boscq, et il exerçait avec un grand zèle, à titre de prêtre caché, le saint ministère à Saint-Sauveur-le-Vicomte, quand il fut arrêté.  
Denis Laurent et François Ledart furent relaxés le 15 décembre.  
Le Bœuf était vicaire de Vaudrimesnil.  
Le Moine, vicaire de Créances.  
Lozouet fut transféré à Granville le 14 mars, et de là au Mont-Saint-Michel.

Fauvel, relaxé après trois jours d'arrêt.

Michelet remit ses lettres et un acte d'apostasie en bonne forme et fut néanmoins renvoyé à Bayeux à ses juges naturels, le 13 mars, sur leur demande.

Pierre-François Le Roi fut mis en liberté le 3 janvier 1795.

Abraham Le Noir, transféré au Mont-Saint-Michel le 4 mars 1794.

### PRÊTRES DE COUTANCES INCARCÉRÉS AU MONT-SAINT-MICHEL

Outre les sept que nous venons de signaler :

Nicolas de la Gouelle, de Saint-Lo-d'Ourville.

Louis-Baptiste Montcuit, de la Haye-du-Puits.

Nicolas Giffard, prêtre, de Lessay.

Louis Guillard, de Gorges.

Pierre Prémont, curé de Graignes.

François Coquin, de Coutances.

Pierre Jehan, de Saint-Thomas de Saint-Lo.

Michel Dufour, de Sainte-Croix de Saint-Lo.

Claude-Henri Damemme, de Notre-Dame de Saint-Lo.

Pierre Le Carpentier, du Mesnil-Raoult.

Bernard-Michel Marguerie, d'Osmonville-la-Petite.

Jean-Nicolas Le Tellier, capucin, de Nacqueville.

Jacques Le Bedel, desservant de la chapelle Saint-Ortaire, au Désert.

Pierre Duprey, de Cambernon.

Artur Tesson, vicaire de Monthuchon.

Nicolas-Joseph Foisil, curé de Sainte-Cécile.

Plus trois qui y terminèrent leur vie, savoir :

Jacques-Antoine Foubert, de Hambye, le 5 août 1793.

Michel-François Ozouf, de Cametours, le 31 août 1793.

Georges-François Durel, de Bricquebec, le 3 février 1795.

### MAISON DE DÉTENTION DU MONT-DU-VEY

(LISEZ SAINTE-MARIE-DU-MONT)

22 septembre 1793. Pierre Mabire, curé de Beuzeville-au-Vey, sorti l'an III.

24 Guillaume Blin, prêtre, de Carentan, sorti le 6 octobre.

Nicolas Renauld, vicaire de Périers, sorti le 8 octobre  
an II.

28 Thomas Faudemer, curé de Saint-Nicolas-de-Pierrepont, sorti le 26 pluviôse.

**LISTE DES PRÊTRES, DES RELIGIEUX ET DES RELIGIEUSES INCARCÉRÉS. 507**

- 13 ventôse** Jacques Rauline, curé de Picauville, sorti le 26 pluviôse an III.  
Le Monnier, prêtre, de Périers, sorti le 6 pluviôse an III. Il s'était rendu spontanément au lieu de détention.
- 5 germinal** Marie Laurent,  
Thérèse d'Abouville,  
Suzanne Maheu,  
Marie Durçu de Carneville,  
Catherine Cadot,  
Bonne Guérant, } religieuses du couvent de Carentan,  
Sorties le 8 nivôse en vertu d'un décret du comité de sûreté générale.
- Anne du Tellier,  
Catherine Le Roux,  
Perrine-Marie Adam,  
Anne Burot, } religieuses de l'hospice de Carentan,  
Sorties le 22 brumaire an III, en vertu d'un décret du comité de sûreté générale daté du 13.
- 6 germinal an II.** Marie-Anne d'Abouville, sortie le 14 messidor,  
Marie-Rose d'Auxais, sortie le 8 nivôse,  
religieuses de Carentan.  
Celle-ci relèvera un jour la communauté.
- 5 floréal** Cécile Mabire, religieuse du couvent de Carentan, sortie le 8 nivôse.
- 11** Louis Esnol, prêtre, de la Bonneville, sorti le 26 pluviôse.
- 12** Guillaume-Alexandre Le Tullier, prêtre, de Bohon, sorti le 19 pluviôse.  
Guillaume Duchemin, prêtre, de Graignes,  
Jean-Charles-Firmin Le Manicier, curé de Varreville,  
Joseph Eve, prêtre, de Glatigny,  
Joseph Quentin, prêtre, de Saint-Rémi-des-Landes, sortis le 17 pluviôse.
- 9 pluviôse** Le Monnier, curé de Montmartin-en-Graignes, sorti le 28.
- 19** Montmollien, vicaire de Montmartin-en-Graignes, sorti le 17 nivôse.
- 3 messidor** Jean Le Boucher, prêtre, de Saint-Georges-de-Bohon, sorti le 17 pluviôse.  
Antoine Le Fol, prêtre, de Saint-Nicolas-de-Pierrepont, sorti le 29 messidor.
- 19 pluviôse** Guillaume Blin, prêtre, de Carentan, pour la deuxième fois, sorti le 6 thermidor.
- 8 fructidor** Michel-Jacques-Denis Samson, de Saint-Germain-sur-Ay, sorti le 13 thermidor.
- 17 pluviôse** Jacques-Aubert-Alexandre Chantepie, curé d'Ancteville, sorti le 23 vendémiaire.  
Pierre Prémont, curé de Graignes, transféré au Mont-Saint-Michel.



NOTA. Les registres sont mal tenus, les noms souvent estropiés. Pierre Prémont est aussi appelé Pierre Bréart : il manque des feuillets ; de même à Coutances.

Thérèse d'Abouville et Marie-Anne d'Aboville, religieuses du couvent de Carentan, étaient sœurs.

---

### MAISON D'ARRÊT DE TORIGNY

*(Prêtres et religieuses du diocèse de Coutances)*

Années 1793 et 1794.

#### PRÊTRES

- 1 Dom Dujardin, moine.
- 2 Fromond, vicaire de Cérisy.
- 3 Le Cot, curé de Saint-Germain-d'Elle.
- 4 Ozenne, vicaire de Beslon.
- 5 Le Vavasseur, curé de Saint-Fragaire.
- 6 Pinabel, curé de Sainte-Suzanne.
- 7 Guillet, vicaire de Saint-Laurent.
- 8 Douville, curé de la Haye-Bellefond.
- 9 Le Bouteiller, curé de Margueray.
- 10 Le Maître, curé de Percy.
- 11 Du Chasney, curé de Morigny.
- 12 Dupont, curé de Montbray.
- 13 Le Canuet, curé de Saint-Vigor-des-Monts.
- 14 Barbe, curé du Mesnil-Opac.
- 15 Hinet, vicaire de la Colombe.
- 16 Vincent, curé de Beslon.
- 17 Fleury, curé de la Colombe.
- 18 Le Blond, curé du Perron.
- 19 Fleury, curé de Villebaudon.
- 20 Bergie, curé de Percy.
- 21 Chastel, curé de Maupertuis.
- 22 Le Meurtricier, vicaire de Tessy.
- 23 Prie, vicaire du Guislain.
- 24 Diguët, curé de Marigny.
- 25 Huguët, vicaire de Marigny.
- 26 Lécuse, vicaire de Saint-Gilles.
- 27 Guillot, curé de Quibou.
- 28 Le Meslier, moine-pénitent de Saint-Lo.
- 29 Gautier, curé de Saint-Gilles.
- 30 Le Touzé, vicaire de Cérisy.
- 31 Dupont, vicaire de Sainte-Suzanne.
- 32 Blouët, curé du Chefresne.

- 33 Lamoureux, curé de Sémilly.
- 34 Le Menager, vicaire de Montreuil.
- 35 Corbet, vicaire du Mesnil-Vigot.
- 36 Hamel, vicaire d'Agneaux.
- 37 Quoinon, curé d'Hébécrevon.
- 38 Le Heupe, curé de Saint-Fremond.
- 39 Hely, vicaire de Saint-Samson.
- 40 Le Maître, vicaire de Percy.
- 41 Douchin, vicaire de Carantilly.
- 42 Le Cordier, vicaire du Mesnil-Durand.
- 43 Le Lièvre, curé du Mesnil-Vigot.
- 44 Lavallette, curé de Moyon.
- 45 Guillebert du Perron, prieur d'Agneaux.
- 46 Moisson, prêtre, de Troisgots.
- 47 Avoine, curé du Pontbrocard.
- 48 De Loucelles, curé de la Barre-de-Sémilly.
- 49 Auvray, prêtre, de Lamberville.
- 50 Aubry, curé de Canisy.
- 51 Frestel, prêtre, de Saint-Lo.

RELIGIEUSES

*Nouvelles catholiques de Saint-Lo.*

- 1 Sœur Lecaplain.
- 2 Sœur Andelles.
- 3 Sœur Eudes.
- 4 Sœur Le Laisant.
- 5 Sœur Jeanne Arthur.

*Le Bon-Sauveur de Saint-Lo.*

- 6 Sœur Guillot \*.
- 7 Sœur Guillot du Longpré \*, supérieure.
- 8 Sœur Arthur.
- 9 Sœur Hélène.
- 10 Sœur Prévil-Arthur.
- 11 Sœur Delaune-Renard.
- 12 Sœur Montcuit.
- 13 Sœur Voisin.
- 14 Sœur Duval \*.
- 15 Sœur Hamel.
- 16 Sœur Du Demaine \*.
- 17 Sœur Guillot.
- 18 Sœur Sanson.
- 19 Sœur Dubois.
- 20 Sœur Potet.
- 21 Sœur Laporte.

- 22 Sœur Hebert \*.
- 23 Sœur Lefranc.
- 24 Sœur Etienne.
- 25 Sœur Fauchon.
- 26 Sœur Lavallée \*.
- 27 Sœur Angot.
- 28 Sœur Alphonse.
- 29 Sœur Gautier \*.
- 30 Sœur Lecanu <sup>(1)</sup>.

*Des Ursulines de Bayeux.*

- 31 Sœur Ursule Le Laisant.

*Bernardines de Torigny.*

- 32 Sœur Cécile (Marie-Anne Porquet).
- 33 Sœur Dubois.
- 34 Sœur Charlotte Sottier.
- 35 Sœur Marguerite Martin.
- 36 Sœur Jeanne Aumont.
- 37 Sœur Anne Vautier.
- 38 Sœur Elisabeth Aimée.
- 39 Sœur Françoise Deschamps.
- 40 Sœur Jacqueline Martin.

Il faut ajouter à ces listes :

Trente-cinq religieuses de l'abbaye de Notre-Dame-des-Anges, incarcérées à Coutances, et trente-neuf Augustines hospitalières de Coutances.

Trente-trois Augustines hospitalières de Sainte-Anne de Vire, incarcérées à Vire.

## MAISON DE DÉTENTION DU MONT-SAINT-MICHEL

### *Ecclésiastiques du diocèse d'Avranches.*

Le diocèse d'Avranches comprenait cent soixante-dix-sept paroisses et cent quatre-vingts cures <sup>(1)</sup>. Cent vingt-cinq curés refusèrent le serment ; cinquante-cinq le prêtèrent.

Trois cent cinquante prêtres émigrèrent ; une quarantaine environ rentrèrent successivement. L'évêque mourut en émigration à Hampstead le 26 septembre 1808.

(1) Nota. Nous marquons d'un astérisque celles qui furent déferées au tribunal de Coutances. Catherine Bazire ne se trouve pas sur la liste de Torigny.

(2) Il est dit par erreur à la page 115, t. II, 176 paroisses et 179 cures. Il faut ajouter la paroisse des Chéris au doyenné de Saint-Hilaire-du-Harcouet, p. 116.

Plus de deux cents, parmi lesquels de jeunes prêtres ordonnés à Paris ou en Angleterre pendant la Révolution, des prêtres étrangers au diocèse et des jureurs rétractés, y remplirent, de 1792 à 1804, un ministère actif et dévoué au milieu de tous les périls, y compris le péril de la vie. Sur ce nombre, cinquante environ furent appréhendés et enfermés au Mont-Saint-Michel successivement, et quelques-uns plusieurs fois, savoir :

Denis Denys de Meaux, chanoine. Il y mourut le 23 octobre 1794, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Jacques-Guillaume Blondel, chanoine.

Jean-Baptiste Levenard, chanoine.

François Loyvet, chanoine.

Claude Bastard, chanoine.

Nicolas Sérel, chanoine.

Pierre Hamelin, chanoine.

Guillaume-Georges Maincent, vicaire du maître-autel de la Cathédrale. (Voy. à Coutances, 15 juin 1795.)

Etienne Blondel, chapelain à la Cathédrale.

Julien Hamel, couteur à la Cathédrale.

Joseph Bréard, couteur à la Cathédrale.

Jean-Baptiste Le Bédel, vicaire du Mesnil-Thébault.

Nicolas Henry, curé d'Aucey.

Jean-Baptiste Asselin, capucin d'Avranches (le P. Prosper).

Louis-Pierre Cousin, curé de Saint-Gervais. Il y mourut le 26 septembre 1794.

Pierre-Jacques Omo, prêtre habitué à Saint-Gervais.

Jean-Baptiste Lebas, curé d'Argouges.

Charles Huet, prêtre habitué à Argouges.

Pierre Godefroy, prêtre habitué à Carnet.

François-Raymond Duteil, prêtre habitué à Courtils.

Charles-Léonard Duval, curé de la Chapelle-Hamelin.

Guillaume Davy, prêtre habitué à la Croix-Avranchin. Il mourut en détention le 7 pluviôse an VIII.

Pierre-Jean Collin-Grandmaison, prêtre, de la Croix-Avranchin.

Jacques Nicolle, prêtre, de la Croix-Avranchin.

Gabriel Richer, prêtre, des Pas.

Julien-Jean-Innocent Rigou, vicaire de Montanel.

Frère Allire Charrière, prieur des Frères de Saint-Jean-de-Dieu de l'hospice de Pontorson.

Pierre-Noël Vassal, prêtre habitué à Saint-James.

Pierre Chardey, curé de Bouillon.

Pierre Letellier-Deshogues, prêtre habitué à Champeaux.

Antoine-Charles Mazier, curé de Saint-Michel-des-Loups.

Guillaume Généaux, prêtre habitué à Notre-Dame-de-Livoie.

Guillaume-Marin Manger, vicaire de Ger.

Eugène Chapin, prêtre, de Saint-Poix.

Henri-François Le-Crosnier-du-Theil, curé de Saint-Clément.

Julien-Louis Minier-de-la-Blottais, curé des Chéris.

René-Jean Thorel, prêtre, du Val-Saint-Père.

César-Jean Davalis, prêtre, du Buat.

Jean-Baptiste Mitrecey, prêtre, des Loges-Marchis.

Louis Boursin, vicaire de Barenton.  
 François Legorgeu, curé de Parigny.  
 François-Claude Muris, prêtre, de Brécey.  
 Julien Germain, prêtre, de Coulouvray.  
 Charles Levenard, curé de la Mancellière.  
 Jacques Lalleman, curé de Saint-Michel-de-Montjoie.  
 Louis-Marie-François Patry, vicaire de Montjoie.  
 Alexandre-François Lemonnier, curé intrus de Sacey.  
 Jacques Lechevalier, vicaire intrus de Sacey.  
 Pierre-Jean-Louis Samson, vicaire intrus de Sacey.

---

### PRÊTRES CATHOLIQUES MASSACRÉS.

Jean-François Guérin, de Mesnil-Thébault, tué dans cette paroisse en 1794.  
 Jean Rivière, de Heussey, tué à Mantilly dans une grange, au pied de l'autel, par des patriotes du Teilleul qui l'avaient suivi à la piste, le 11 mars 1797.  
 Jean-Baptiste Guesdeau, du Mesnil-Tôve, massacré aux Carmes le 2 septembre 1792.  
 R. P. Valfrombert, capucin du couvent d'Avranches (le P. Dorothée), traîné et massacré par une foule furieuse à Alençon le 5 septembre 1792. Une femme l'acheva, en lui sciant la gorge avec son couteau.  
 Pierre Berthelot, prêtre, d'Argouges, abattu par une décharge de coups de fusil, au moment de sa fuite, et enterré vivant sur le lieu même à Argouges, le 7 décembre 1795.  
 Jean-Baptiste Deramé, prêtre, de Saint-Hilaire-du-Harcouet, horriblement massacré le 17 frimaire an VI à Martigny : on dit traîné à la queue d'un cheval, puis assommé.  
 Antoine-Jacques Pinel, prêtre, de Saint-Loup, fusillé au Pont-de-Cé le 1<sup>er</sup> décembre 1793.

---

### DÉPORTÉ.

Michel Hantraye, prêtre, des Loges-Marchis, mort à l'Île-Madame le 13 juin 1798.

---

### TUÉS PAR LES CHOUANS.

Jean-Gabriel Desfeux, curé intrus de Vessey, tué dans le presbytère de Curey le 14 avril 1795.  
 Jean Legrand, ex-curé intrus de Courtils, tué d'un coup de fusil au village de Brée, près de Tanis, en l'an III.

Jacques-François Picot, curé intrus de Curey, assommé dans sa chambre à coups de crosses de fusil le 14 avril 1795.

Pierre Juin, ex-curé intrus de Saint-Martin-de-Montjoie, tué à l'hôtel de la mairie de Saint-James, dont il était secrétaire.

François Menard, prêtre de Montjoie (Saint-Martin), tué dans sa maison le 27 nivôse an III.

N. Guillard, ex-vicaire intrus de la Chaise-Baudouin, tué à la Chapelle-Cécelin en 1799.

Gabriel-François Lucas, vicaire assermenté de la Trinité, tué en cette paroisse vers le mois de décembre 1794.

André Ozenne, curé intrus de Vernix, assommé dans sa maison à Fleury le 24 nivôse an IV.

Ambroise-Louis-Jacques Laisné, vicaire intrus de la Bazoge, tué de sept coups de fusil le 3 vendémiaire an VIII.

Guillaume Saint, curé intrus de Saint-Georges-Montcocq, natif de Sourdeval-la-Barre, tué en ce lieu avec six autres patriotes en 1794.

François Dufour, prêtre assermenté, maître d'école au bourg de Barenton, tué près de la chapelle de Montéglise en 1797.

Ces divers assassinats, accomplis en plein jour, étaient mis sur le compte des chouans; mais les chouans de cette espèce n'avaient nul rapport avec les soldats de Jean Chouan et du marquis de Puisaye. Le peuple les appelait les *Chouans du bissac*.



## RECTIFICATIONS ET ADDITIONS

---

### TOME I.

*Page 28*, deuxième alinéa. « Saint Georges, évêque de Vienne. » Voy. la note *4*, p. 482, tom. II.

*Page 60*, troisième alinéa. « Lorsque Marcoulf et Domard. » Ici c'est le prêtre Romard qui accompagne saint Marcoulf.

*Page 95*, quatrième alinéa. « Pabres, paroisse de Ducey. » Lisez : Marcilly.

*Page 151*, premier alinéa. « Un lit de parade. » Ajoutez : Et on coupa le corps à la ceinture.

*Page 163*, ligne 6. « Avec rampes servant d'appui. » Ces rampes ou garde-fous, nécessaires pour l'usage des tribunes latérales, furent de simples balustres en bois : il ne reste pas la moindre trace de galeries en pierres qui se seraient rattachées aux murailles. Cf. tom. II, p. 239, troisième alinéa.

*Page 166*, quatrième alinéa. « Les religieux d'Enesse..... » Ajoutez : Si ce changement de règle ne fut pas introduit par les religieux de Saint-Martin-de-Vertou, qui les remplacèrent au ix<sup>e</sup>. Cf., tom. II, p. 239, septième alinéa.

*Page 172*, premier alinéa. Ajoutez : Il semble que les plus grandes largesses accordées à Geoffroi de Montbray eurent pour auteur le duc Roger, car le chapitre de Coutances célébrait un service annuel au mois de février pour « le glorieux Roger, roi de Sicile, duc de Pouille et prince de Capoue, » inscrit au nombre des bienfaiteurs.

*Page 218*, premier alinéa. « Richard de Beaufort. » Lisez : Beaufou. — De même, p. 239. — De même, p. 233, en place de Beaufay.

*Page 220*, premier alinéa. « On n'avait. » Lisez : ou n'avait.

*Page 227*, deuxième alinéa. « Seulement trente de large. » Substituez : la nef principale, seulement trente de large entre les colonnes.

*Page 250*, deuxième alinéa. « Qui fut dédiée l'an 1200. » Ceci n'est pas en contradiction avec ce qui est dit à la *page 288*, que l'église abbatiale de Savigny fut consacrée en 1220. La consécration n'eut lieu qu'après l'achèvement.

Les mesures données ici diffèrent légèrement de celles qui se trouvent à la *page 373*, tome II. Les premières ont été levées par un architecte de l'Etat en 1794 ; les dernières ont été prises sur les ruines.

*Page 299*, dernière ligne : « Cormeray. » Lisez : Cormery. De même, p. 302.

*Page 311.* Ajoutez : Hugues, évêque d'Avranches, appartenait probablement au clergé de Coutances avant sa promotion, car il fit une fondation obituaire à la cathédrale, qui s'acquittait au mois d'avril. (*Hugo Abrincensis episcopus.*)

*Page 338,* deuxième alinéa. « Les troupes du roi de France. » Lisez : les capitaines.

*Page 447,* dernier alinéa. « Des Cordeliers de Jersey. » Lisez : des Capucins.

*Page 450,* lignes 6 et 13. « Les Capucins. » Lisez : les Cordeliers.

*Page 482,* premier alinéa. « François Feuardent naquit à Coutances. » Doute ; la famille habitait alors Eculleville. Cf. tom. II, p. 304. Art. *Eculleville.*

*Page 490,* deuxième alinéa. « Rétablir les voûtes du chœur en 1466. » Lisez : 1634.

*Page 504,* premier alinéa. « Fondèrent à nouveau le couvent des Capucins de Valognes. » L'établissement s'était fondé d'abord à Jersey, où il fut ruiné de fond en comble par les protestants. Ses hôtes se retirèrent aux îles Saint-Marcoulf, avec la permission de l'abbaye de Cérisy ; lorsque Robert de Franquetot et Adrien Poérier les appelèrent à Valognes, ce fut donc une fondation nouvelle et de toutes pièces. Cf., tom. II, p. 411 et p. 428.

*Page 504,* dernier alinéa. « Le notariat apostolique était. » Ajoutez (à l'origine), et en note : Un édit du mois de décembre 1691 créa des charges de *notaires royaux et apostoliques* pour les affaires ecclésiastiques en chacun des évêchés et archevêchés du royaume ; dès lors la qualité d'ecclésiastique, qui n'était déjà plus considérée comme indispensable, fut supprimée.

## TOME II.

*Page 41,* ligne 5. « Jean-Hervé de Flamanville. » Lisez : Jean-Honoré. Cf., p. 74, troisième alinéa.

*Page 115,* premier alinéa. Lisez : cent soixante-dix-sept paroisses, formant cent quatre-vingts cures. — Ajoutez Les Chéris au doyenné de Saint-Hilaire, p. 116, maintenant canton de Ducey. Cf., p. 272.

*Page 116,* quatrième alinéa. Ajoutez : Les registres de l'évêché portent onze religieux au Mont-Saint-Michel, quinze à Savigny, cinq à Montmorel, six à la Luzerne et cinq prieurs-curés. Nous parlons de ceux qui résidaient. Quatre séminaristes étaient inscrits à titre de novices de la Luzerne ; ils reçurent les ordres de la main de François Bécherel.

*Page 117,* ligne 4<sup>re</sup>. « La Blanche. » Ajoutez : Jeanne-Marie de Lesquen, nommée par le roi le 27 novembre 1775, était toujours abbesse titulaire. La communauté se composait de M<sup>mes</sup> Le Pigeon de Vierville, prieufe, Destanger, du Mesnil-Adelée, Lebet, Lemoine, Desbordes de Folligny, des Châteaux, Quinette de la Hogue, Le Marchand de Berthemare et cinq converses. L'établissement ayant été changé en hospice, sœur Anne-Agathe Quinette et une converse prêtèrent serment et rentrèrent sous l'habit séculier, pour soigner les malades. Sœur Quinette mourut en 1837. L'église de Mortain lui doit la conservation du chef de saint Guillaume-Firmat.



*Page 127, note 1.* « Nous exposerons. » Lisez : nous avons exposé.

*Page 155, sixième alinéa.* « Guillotiné à Granville. » Lisez : fusillé.

*Page 203, troisième alinéa.* « Jean Eudes mourut à Coutances le 9 août. » Lisez : à Caen le 19 août. — Ajoutez : Les bâtiments du séminaire ayant été détruits en 1810, ses ossements furent transférés avec une grande solennité le lundi 20 février par Mgr Charles Brault, évêque de Bayeux, en l'église Notre-Dame, où ils reposent sous un tombeau de marbre blanc.

*Page 221, note 1.* « Seguis irritant... » Lisez : Segnius.

*Page 291, septième alinéa.* « Histoire manuscrite... » Cette histoire a été imprimée à Rennes en 1609, in-42.

*Page 298, sixième alinéa.* « Inscrit au martyrologe des Capucins. » Lisez : des Cordeliers.

*Page 381, article 8.* « Saint-Sauveur-de-Chaulieu. » Ajoutez : Cette paroisse était du diocèse de Bayeux.



# TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

## A.

Abbayes. Statistique en 1792, II. . . . .	99
Abstinence (La loi de l'), II. . . . .	57
Actes des saints, II. . . . .	451
Adèle (La dot de la duchesse), I. . . . .	165
Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Sa fondation, II . . . . .	190
Allonne (Monastère et paroisses d'), II . . . . .	417 449
Anticoncordataires (Evêques et prêtres), II . . . . .	174 175
Appels au métropolitain, I. . . . .	304
Archéologues au xix <sup>e</sup> siècle, II . . . . .	211
Archidiacres de Coutances, I . . . . .	327
Armorique (Province d'), I. . . . .	43
Aroaste (Saint), I . . . . .	65
— Ses reliques . . . . .	124
Arrondissements d'Avranches, II. . . . .	263
— de Cherbourg, II. . . . .	301
— de Coutances, II. . . . .	317
— de Mortain, II . . . . .	361
— de Saint-Lo, II . . . . .	382
— de Valognes, II. . . . .	410
Articles organiques ajoutés au Concordat, II . . . . .	177
Augustins de Barfleur, I . . . . .	316
— de Coutances, II. . . . .	61
Augustines de Carentan, I. . . . .	502
— — II. . . . .	200
— de Coutances, I. . . . .	502
— — II. . . . .	105 202
— de Barenton, II. . . . .	20 202
— de Vire, II. . . . .	44 105
— de Valognes, II. . . . .	202
— de Saint-Pierre-Eglise, II . . . . .	206
Autelage (Revenu casuel de l'), I. . . . .	162
Avranches. Ses origines, I. . . . .	ix
— Ses premiers évêques, I . . . . .	37
— Les Abrincates, I . . . . .	4



## C.

Caisse des retraites ecclésiastiques, II. . . . .	490
Calvinisme, I . . . . .	439
— Edit de Nantes, II. . . . .	44
Canisy (Landran et le palais de), I. . . . .	419
— (Paroisse de), II. . . . .	386
Cantons avec leurs paroisses. Avranches, II . . . . .	263
Barenton, II. . . . .	366
Barneville, II. . . . .	415
Beaumont, II. . . . .	304
Brécey, II. . . . .	267
Bréhal, II. . . . .	322
Bricquebec, II . . . . .	419
Canisy, II. . . . .	386
Carentan, II. . . . .	389
Cérisy, II. . . . .	326
Cherbourg, II . . . . .	304
Coutances, II . . . . .	317
Ducey, II. . . . .	270
Gavray, II. . . . .	329
Granville, II. . . . .	273
Haye-du-Puits, II . . . . .	333
Haye-Pesnel, II. . . . .	278
Isigny, II. . . . .	368
Juvigny, II. . . . .	369
Lessay, II . . . . .	340
Marigny, II. . . . .	392
Montebourg, II. . . . .	423
Montmartin, II . . . . .	345
Mortain, II. . . . .	361
Octeville, II. . . . .	311
Percy, II. . . . .	394
Périers, II . . . . .	350
Pieux, II. . . . .	207
Pontorson, II . . . . .	283
Quettehou, II . . . . .	429
Saint-Clair, II . . . . .	397
Sainte-Mère-Eglise, II . . . . .	436
Saint-Hilaire, II. . . . .	373
Saint-James, II. . . . .	289
Saint-Jean-de-Daye, II. . . . .	400
Saint-Lo, II. . . . .	382
Saint-Malo-de-la-Lande, II. . . . .	364
Saint-Pierre-Eglise, II . . . . .	314
Saint-Pois, II . . . . .	378
Saint-Sauveur-Lendelin, II. . . . .	357
Saint-Sauveur-le-Vicomte, II . . . . .	444

Cantons avec leurs paroisses.	Sartilly, II									293
	Sourdeval, II									379
	Teilleul, II.									371
	Tessy, II									403
	Torigny, II.									406
	Valognes, II.									410
	Villedieu, II.									297
Capucins de Coutances, I										492
— — II.										106
— d'Avranches, I.										497
— — II.										417
— de Valognes, I.										504
Carmélites, II										207
Cathédrales d'Avranches, I.				160	178					226
— — Sa ruine, II.										162
— — Statistique en 1792, II.										121
— — Ses tombeaux et sépultures, II						122				162
— — Personnel du clergé en 1792, II										124
— de Coutances, I.						461	472			178
— — Gonorre, fondatrice, I										161
— — Les miracles, I.										269
— — Histoire, II										237
— — La nef, II										240
— — Additions, II.								238		243
— — Assiégée par Geoffroi d'Harcourt, I										346
— — Restauration, I.										361
— — Dégradations, II								55		161
— — Statues des fils de Tancrède, II										55
— — Statistique en 1792, II.										407
— — Foudroyée en 1790, II.										160
— — Fermée en 1793, II										160
— — Histoire, détails, symbolisme, discussions, la date du monument, II										233
Cénerin (Saint), I.										80
Cerclée (Chapelle de la), I.										361
Cérisy (L'abbaye de), I										166
— (La paroisse), II										397
César. Conquête de la Gaule, I										5
— Fin de l'empire romain, I.										48
Chapitre d'Avranches, I										301
— — II.									116	121
— de Coutances, I.	444	458	461	472	479	282	289			298
— — II									109	141
Charité (Sœurs de la), II										205
Charlemagne, à Avranches, à St-Lo, I.									104	109
Charles-le-Mauvais, I			343	347	352	356	356			364
Charles V, I.										344
Charles VI, I.										369
Cherbourg (L'abbaye de), I.						175	238	249		371

Cherbourg (L'abbaye de), II. . . . .					104
— (La ville et les paroisses), II.. . . .					304
Chouans et faux chouans, II . . . . .			453		454
Christianisme. Son introduction, I. . . . .	vii	21	23		31
— Sa renaissance après l'invasion, I . . . . .		133	137		158
<i>Circata</i> (Tournées de), I. . . . .					265
Clair (Saint), I . . . . .					47
Clergé constitutionnel, II. . . . .	144	144	166	169	177
Clergé de Coutances, en 1675, II. . . . .					17
Cloches (Fonte des), II. . . . .					163
Cloître des chanoines à Coutances, I. . . . .			316		334
Clovis, conquête de la Gaule, I. . . . .			19		44
Collèges de Coutances, I. . . . .				443	477
— de St-Lo, I. . . . .					478
— d'Avranches, II. . . . .		2	19	57	116
— Diocésains de Saint-Lo, II.. . . .					188
— — de Valognes, II. . . . .					190
Collège d'Harcourt, I . . . . .			327	398	442
Conciles d'Orléans, I. . . . .					38
— d'Avranches, I. . . . .					262
Concordats de Léon X, I. . . . .					423
— de Pie VII, II. . . . .	170	173	176	179	182
Conférences ecclésiastiques, II. . . . .				50	185
Conflit de Juridiction en 1798, II . . . . .					165
Constitution civile du clergé, II. . . . .		66	69	126	128
Controverses religieuses, I. . . . .					499
Cordeliers de Chausey, I. . . . .				330	387
— de Valognes, I. . . . .					406
Corse. Sa réunion à la France, II. . . . .					171
Coutances. Origines, I. . . . .	ix.	2	11		16
— Les premiers évêques. . . . .					37
— Les églises . . . . .	222	411	286		296
— La ville, II . . . . .					317
— Ses fortifications, I . . . . .				364	397
— Canton et paroisses, II. . . . .					321
Coutances et Avranches (Diocèse de), II. . . . .	173	176	181		190
Couvents de femmes, en 1792, II . . . . .				404	150
— Du diocèse d'Avranches, II . . . . .					416
— D'hommes, en 1792, II. . . . .					406
— Du diocèse d'Avranches, II . . . . .				416	417
Crestey, curé de Barenton, II . . . . .					23
Critiques. Leurs erreurs, I. . . . .			16	22	215
— II. . . . .					33
— III. . . . .					263

## D.

Débite (Impôt de la), I . . . . .					364
Décapitation de seigneurs normands, I . . . . .				337	342
Décimes payées par le clergé. I . . . . .	385	404	426	454	468

Décimes payées par le clergé, II. . . . .						413
Décrets et lois révolutionnaires, II. . . . .					426	431
Déport. Revenu épiscopal, I . . . . .						444
Déportation des prêtres, II. . . . .	430	433	447			450
Desvallées (Marie), II . . . . .						45
Dévastations dans les églises, au xvi <sup>e</sup> siècle, I. . . . .						448
— au xviii <sup>e</sup> II. . . . .	464	463				477
— de l'église de Cherbourg, II . . . . .						465
Dézert (Le monastère du), I. . . . .						33
— (La paroisse), II . . . . .						404
Dîmes. Les novalles, I . . . . .						287
— Grosses dîmes et menues dîmes, I. . . . .						287
Doléances (Cahiers des), I. . . . .					468	474
Dominicains de Coutances, I . . . . .						292
— du Mesnil-Garnier, I. . . . .						494
— — — II. . . . .						334
Droits seigneuriaux, I . . . . .						504
— II . . . . .						300
Druides. Leur culte, I . . . . .						47
— Son terme, I . . . . .				74		102
Duchemin, évêque du Calvados, II. . . . .						168

## E.

Ecoles primaires, I. . . . .	205	435				476
Ecrehous (Ile et prieuré des), I . . . . .						277
Eglise d'Avranches, xii <sup>e</sup> siècle. Sa restauration, I. . . . .						204
— de Coutances, xii <sup>e</sup> siècle. Restauration, I . . . . .						458
Emigrations populaires, xv <sup>e</sup> siècle, I . . . . .						379
Emigration du clergé, xviii <sup>e</sup> siècle, II. 68 427 429 434 440						157
Retour, II . . . . .					477	479
Empire romain dans la Gaule, I . . . . .					42	45
— — — Son terme, I . . . . .						48
Enclaves du diocèse de Bayeux. Saint Regnobert. Saint Exupère, I . . . . .				22	23	24
Enesse. Le monastère, I. . . . .				42	46	466
— Saint-Jouin-de-Marnes, II. . . . .						239
Ermel (Saint), I. . . . .						67
— II. . . . .						274
Ermeland (Saint), I. . . . .					90	92
— — II. . . . .					352	447
— — Ses actes, II. . . . .						464
Etats-Généraux, II. . . . .						65
Etudes philosophiques, xix <sup>e</sup> siècle, II. . . . .						222
Eudes Rigaud (L'archevêque), ses visites, I. . . . .						296
Eudes (Le P.), I. . . . .						509
— II. . . . .				7	48	203
— Rectifications et additions, II. . . . .						516
Evêché d'Avranches. Droits et propriétés, I. . . . .						436

Evêques d'Avranches. Premiers évêques, I. . . . .					37
— Népi, I. . . . .					38
— Saint Léonce, I. . . . .					37
— Saint Pair, I. . . . .	42	44	55	58	62
— — Ses reliques, I. . . . .				127	152
— — Ses actes, II. . . . .					462
— Perpétue, I. . . . .					47
— Saint Sever, I. . . . .				55	57
— — Ses reliques, I. . . . .					124
— — Ses actes, II. . . . .					470
— Saint Senier, I. . . . .					59
— — Ses reliques, II. . . . .				127	152
— — Ses actes, II. . . . .					482
— Gilles, I. . . . .					62
— Léodovald, I. . . . .					78
— Childou, I. . . . .					79
— Saint Fragaire, I. . . . .					79
— Ragentramne, I. . . . .					80
— Jean I, I. . . . .					80
— Saint Aubert, I. . . . .					92
— — Ses reliques. . . . .	103	124	145		159
— — Leur invention, II. . . . .					468
— Thierry, I. . . . .					104
— Norgot, — Jean II, I. . . . .					105
— Ansegaut, — Remi, I. . . . .					105
— Walbert, I. . . . .					105
— Norgod, I. . . . .					105
— Maugilde. — Hugue I, I. . . . .					160
— Jean II, I. . . . .					161
— Michel, I. . . . .				184	203
— Turgis, I. . . . .					218
— Richard de Beaufou, I. . . . .				218	226
— Richard de Subligny, I. . . . .					239
— Herbert, I. . . . .					249
— Le B. Achard, I. . . . .					256
— Richard, I. . . . .					259
— Guillaume de Chemillé, I. . . . .					263
— Guillaume de Tholmé, I. . . . .					277
— Guillaume d'Oteille, I. . . . .					282
— Guillaume de Sainte-Mère-Eglise, I. . . . .					295
— Richard Laine, I. . . . .					310
— Hugue II, I. . . . .					311
— Richard Langlais, I. . . . .					313
— Raoul de Thieuville, I. . . . .					313
— Geoffroi Boucher, I. . . . .					324
— Nicolas de Luzarches, I. . . . .					324
— Michel de Pontorson, I. . . . .					325
— Jean de la Mouche, I. . . . .					325
— Jean de Hautfaney, I. . . . .				325	337



Evêques d'Avranches.	Foulques du Plessis-Bardoul, I.			347	349
—	Robert Porte, I.	350	357	359	362
—	Laurent de Faye, I.				362
—	Jean de Saint-Avit, I.			363	388
—	Martin Pinard, I.			389	396
—	Jean Boucard, I.			396	409
—	Louis de Bourbon, I.			409	421
—	Louis Herbert, I.			422	424
—	Jean de Langeac, I.				425
—	Robert Ceneau, I.			425	430
—	Antoine Le Cirier, I.	439	447	458	463
—	Augustin Le Cirier, I.				463
—	Georges Péricart, I.				464
—	François Péricart, I.			475	494
—	Charles Vialard, I.				497
—	Roger d'Aumont, I.				497
—	— II.				4
—	Gabriel de Boislève, II.			4	2
—	Gabriel de Froulay de Tessé, II.	3		48	25
—	Pierre-Daniel Huet, II.			25	28
—	Roland-François de Coëtanfao, II.				52
—	César Le Blanc, II.			52	56
—	Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy, II.			56	58
—	Raymond de Durfort-Léobard, II.			58	62
—	Jean-François de Malide, II.				63
—	P.-A. Godard de Belbeuf, II.	63	67	137	174
					179
Evêques de Coutances.	Les premiers évêques, I.				37
—	Ereptiole, I.				37
—	Exuperance, I.				37
—	Léontien, I.			37	40
—	Possesseur, I.			47	48
—	Saint Lo, I.			51	69
—	— Ses reliques, I.	124	132	465	500
—	— Ses actes. Supplément, II.				483
—	Saint Romphaire, I.			73	76
—	— Ses reliques, I.	124		132	500
—	Saint Ursin, I.				82
—	Ulphobert, — Lupicin, — Nepus, — Chairibon				
—	— Baudemer, — Trabée, — Hulderic, I.				82
—	Saint Fremond, I.				83
—	— Ses reliques, I.			124	132
—	Willebert, — Salomon, — Agathée, I.				86
—	Livin, — Wifride, — Josué, — Léon, — Angulon, I.				105
—	Hubert, — Wibard, I.				109
—	Erlouin, — Séginand, — Liste, — Ragenard,				
—	— Agebert; I.				140
—	Herlebold, I.				140
Evêques siégeants à Rouen :	Thierry, — Herbert, — Algeronde, —				
	Gillebert, — Hugues, I.			132	133
					164

Evêques siégeants à Saint-Lo : Herbert, — Robert, I. . . . .				161
Evêques siégeants à Coutances : Geoffroi de Montbray, I. . . . .	171 à			185
— — — — — Raoul, I. . . . .			210	221
— — — — — Roger, I. . . . .				222
— — — — — Richard de Brix, I. . . . .				223 233
— — — — — Algare, I. . . . .	233	235	239	246
— — — — — Richard de Bohon, I. . . . .	247		255	264
— — — — — Guillaume de Tournebu, I. . . . .			264	277
— — — — — Vivien, I. . . . .		277	279	284
— — — — — Hugues de Morville, I. . . . .				282 289
— — — — — Gilles de Caen, I. . . . .				295
— — — — — Jean d'Essey, I. . . . .	296	304		310
— — — — — Frère Eustache, I. . . . .	313	314		316
— — — — — Robert d'Harcourt, I. . . . .	316		326	333
— — — — — Guillaume de Thieuville, I. . . . .			333	335
— — — — — Louis d'Erquery, I. . . . .	336	349	350	359
— — — — — Sylvestre de la Cervelle, I. . . . .			360	362
— — — — — Nicolas de Tholon, I. . . . .				362
— — — — — Guillaume de Crevecoeur, I. . . . .			362	370
— — — — — Gilles Deschamps, I. . . . .			372	373
— — — — — Jean de Marle, I. . . . .				375 377
— — — — — Pandolphe de Malatesta, I. . . . .				380
— — — — — Philebert de Montjeu, I. . . . .	384	390		392
— — — — — Gilles de Duremort, I. . . . .			393	394
— — — — — Jean de Castiglione, I. . . . .	394	400		404
— — — — — Richard-Olivier de Longueil, I. . . . .	400			404
— — — — — Benoît de Montferrand, I. . . . .				404
— — — — — Julien de la Rovère, I. . . . .			405	406
— — — — — Geoffroi Herbert, I. . . . .	406	410		421
— — — — — Adrien Gouffier, I. . . . .				421 423
— — — — — Bernard Diviti, I. . . . .				423
— — — — — René de Bresche de la Trémoille, I. . . . .				427
— — — — — Philippe de Cossé, I. . . . .			427	429
— — — — — Payen Le Sueur d'Esquetot, I. . . . .				442
— — — — — Etienne Martel de Bacqueville, I. . . . .				442
— — — — — Artur de Cossé, I. . . . .	446	451	456	458 464
— — — — — Nicolas de Briroy, I. . . . .			466	491
— — — — — Nicolas Bourgoing, I. . . . .				492
— — — — — Léonor I Goyon de Matignon, I. . . . .	498	501	508	510
— — — — — II. . . . .				40
— — — — — Claude Auvry, II. . . . .				3 6
— — — — — Eustache Le Clerc de Lesseville, II. . . . .			9	10 11
— — — — — Charles-François de Loménie de Brienne, II. . . . .				12 52
— — — — — Léonor II Goyon de Matignon, II. . . . .				54
— — — — — Jacques Le Fèvre du Quesnoy, II. . . . .				58
— — — — — Ange-François de Talaru, II. . . . .	59	62	66	165

Evêques de Cout. et Avr.	Claude-Louis Rousseau, II.	176	180	182	184
—	Pierre Dupont-Poursat, II			184	186
—	Louis-Jean-Julien Robiou de la Tréhonnais, II.			187	189
—	Jacques-Louis Daniel, II				189
—	Jean-Pierre Bravard, II.	194	197		198
—	Mgr Abel-Anastase Germain, II.				199
—	Liste des évêques, II.				229
Evroul (Saint), à Mortain, I.					59

## F.

Fabriques. Réorganisation en 1805, II.			483	186
Fédérations en 1790, II.				137
Fêtes. Leur nombre au xix <sup>e</sup> siècle, I.				267
— — au xiv <sup>e</sup> , I.				407
— — au xv <sup>e</sup> , I.			420	431
— pontificales, I.				305
— Et jours de jeûne au xiii <sup>e</sup> siècle, I.		332	431	435
Feuille (Combat de la), I.				346
— (La paroisse), II				343
Firmat (Saint Guillaume), I.				214
— Ses reliques, I.			251	451
— Ses actes, II.				462
Fleurye (L'abbé Jean), II.				24
Flozel (Saint), I.			24	31
— Ses reliques, I.				126
— Ses actes, II.				474
Formigny (Bataille de), I.				386
Franc-maçonnerie, II.			81 à	85
Frémond (Saint), I.				83
— (La paroisse de), II.				402
— (Le prieuré), I			300	308
Fronde (Guerre de la), II.				8

## G.

Gargan (Les reliques du Mont), I.				95
Gaud (Saint), I.				39
— Ses reliques, I.				124
— — II.				41
Gavray (Le château de), I.				358
— Paroisse et Canton, II.				329
Généroux (Saint), I.				45
Genets (La paroisse de), II.				295
Geoffroi d'Harcourt. Sa révolte, I.		338	344	346
Geoffroi (Le B.), abbé de Savigny. Ses actes, II.				454
Georges (Saint). Ses reliques, I.				106
— II.			412	417

Germain d'Ecosse (Saint), I . . . . .	38	39	51
— II . . . . .		308	344
Gildard (L'archevêque Saint), I. . . . .			53
Gloire (Notre-Dame de), II. . . . .			411
Gradués (Les privilèges des), I. . . . .			361
<i>Grannonum</i> . Station romaine, I. . . . .		17	23
Granville. Sa fondation, I. . . . .			387
— La ville. Le canton, II. . . . .			373
Grosparmy (Le cardinal de), I. . . . .			308
Guesclin (du), I. . . . .		352	354
Guerres civiles au xii <sup>e</sup> siècle, I. . . . .		210	220
— au xiii <sup>e</sup> , I. . . . .			334
Guerre de cent ans, I. . . . .	337	386	à 395
Guerres de religion, I. . . . .	446	455	459 468
Guillaume-le-Conquérant, I. . . . .	167	170	180 181
Guillaume-Longue-Epée, I. . . . .			133 136

## H.

Habit ecclésiastique. Sa forme, I. . . . .			433
Ham (Monastère et autel du), I. . . . .		83	85
— La paroisse, II. . . . .			425
Hambye (L'abbaye de), I. . . . .		237	298
— La paroisse, II. . . . .			330
Harcouet (Saint-Hilaire-du), I. . . . .	208	297	303
— — II. . . . .			373
— — Le canton, II. . . . .			375
Héliér (Saint), I. . . . .	60	67	68
— Ses reliques, I. . . . .		68	124
— à Bréville, II. . . . .			323
Hélye (Le B. Thomas), I. . . . .		302	305
— Sa béatification, II. . . . .			191
— Ses reliques, II. . . . .			192
— à Saint-Maurice, II. . . . .			418
Henri I. Duc et roi, I. . . . .			184
Hospices de Cherbourg, de Vire, de Saint-Lo, I. . . . .		174	287
Hôtels-Dieu. De Coutances, I. . . . .			283
— — II. . . . .			62
— D'Avranches, I. . . . .			283
— — II. . . . .	20	27	57
— De la Haye-Pesnel, I. . . . .			292
— De Folligny, II. . . . .			279
— Du Gué-de-l'Epine, I. . . . .			417
— Restaurations, II. . . . .		15	16

## I.

Iles de la Manche, I. . . . .	3	60
— Leur conversion, I. . . . .		65

Iles de la Manche. Séparées du diocèse, I. . . . .	370	469
Institutions religieuses (nouvelles), II. . . . .	200	203
Invasion anglaise en 1346, I. . . . .		338

## J.

Jacquerie, (La) I. . . . .		348
Jolivet (L'abbé Robert), I. . . . .	375	383 384
Jugements par le feu, I. . . . .		202

## L.

Landelles (Le monastère de), I. . . . .		34
Launoy (Le docteur Jean de), II. . . . .		33
Lefranc (Le P.) II. . . . .		78
Léon de Carentan (Saint), I. . . . .	419	441
— Ses actes, II. . . . .		457
Léonard (Le prieuré de Saint), I. . . . .		79
— II. . . . .		267
Léproseries et lépreux, I. . . . .		318
— II. . . . .	46 49 27	433
Lessay (L'abbaye de), I. . . . .	473 488 298 304	349
— II. . . . .		401
(La paroisse), II. . . . .		340
Lestre (Paroisse de), II. . . . .		426
Lètes. Colonie d'étrangers, I. . . . .		46
Lettres d'ordres. Leur remise, II. . . . .		449
Liste des évêques, II. . . . .		229
Littérature, au XII <sup>e</sup> siècle, I. . . . .	251 270	293
— au XVI <sup>e</sup> — I. . . . .		476
— au XVII <sup>e</sup> — II. . . . .		49
— au XVIII <sup>e</sup> — II. . . . .	71 73	89
— au XIX <sup>e</sup> — II. . . . .	211 215	218
— Compléments. II. . . . .		484
Liturgies diocésaines, I. . . . .		493
— II. . . . .		41 56
— Nouveau bréviaire, II. . . . .		485 489
Liturgie romaine, II. . . . .		493
Livre-Noir de la cathédrale, I. . . . .		474 478
— II. . . . .		238
— (Le pouillé du), I. . . . .		307
Lomer (Les reliques de Saint), I. . . . .	418 420	423
Louis IX, en Normandie, I. . . . .		307 312
Louis XI, en Normandie, I. . . . .		397 400
Luzerne (L'abbaye de la), I. . . . .	239 257	263
— (La paroisse, II. . . . .		279

## M.

Magloire (Saint), I. . . . .						65
Mandane (Le monastère de) I. . . . .						93
Marcoulf (Saint), I. . . . .	47	49	55	61	63	68
— Ses reliques. . . . .				89	124	504
— La paroisse, II. . . . .						428
— Les actes, II. . . . .						464
Martin (Paroisses sous le vocable de Saint), I. . . . .						75
— Ses reliques à Avranches, I. . . . .						78
— II. . . . .						266
Martin (L'abbé Michel de Saint), II. . . . .						38
Massacres de prêtres à Paris, II. . . . .					133	154
— en Normandie, II. . . . .	135	136	151			154
Matignon (Le lieutenant Jacques de) I. . . . .			446	459		463
Messe pontificale (Ses cérémonies) II. . . . .						410
Mesures agraires anciennes, I. . . . .					198	199
Michel-du-Bosc (Prieuré de Saint), I. . . . .					245	249
— II. . . . .			57	106		336
Miséricorde (Sœurs de la), II. . . . .					201	204
— (Frères de la), II. . . . .						208
Missionnaires diocésains, II. . . . .			185	190		293
Mitra (Le culte de), I. . . . .					17	43
Moines. Leurs services au moyen âge, I. . . . .						168
Mont-aux-Malades (Bataille du), I. . . . .						135
Montchaton (Le château de), II. . . . .						347
Montebourg (L'abbaye de), I. . . . .	173	175	247			299
— II. . . . .					64	102
— Transformation, II. . . . .					60	64
— La paroisse. . . . .						423
Montmartin (La foire de) I. . . . .						331
— La paroisse, II. . . . .						345
Montmorel (L'abbaye de), I. . . . .					259	297
— II. . . . .				27	53	120
Mont-Saint-Michel, I. . . . .					69	110
— La collégiale, I. . . . .	93	99	127	130	132	134
— Le monastère, I. . . . .	144	201	203	252	288	
	297	303	349	365	373	378
— Siége. Les 149 chevaliers, I. . . . .	383	414	416	456	467	474
— Ruine, II. . . . .						118
— Restauration, II. . . . .						196
— La paroisse, II. . . . .						287
Mortain. La Collégiale, I. . . . .						204
— Le collège, I. . . . .						205
— Le prieuré du Rocher, I. . . . .						206
— Partage du comté, I. . . . .						343
— Du Guesclin, I. . . . .						358
— Réunion à la couronne, I. . . . .						363

Mortain. La ville, I. . . . .	297	301	378
— — II. . . . .		416	361
— Le canton, II. . . . .			363
Moutons (Prieuré de), I. . . . .			248
— Translation, II. . . . .		26	57

## N.

Nanteuil (Abbaye de), I. . . . .	47	49	55	89
Napoléon Bonaparte. Concordat, II. . . . .		172	176	184
Néhou. Le prieuré, I. . . . .				174
— La paroisse, II. . . . .				448
Neuville (Le cardinal Raoul de), I. . . . .				290
Nicolas (Saint), évêque de Myre. Son culte, I. . . . .				243
Normands. Leurs invasions, I. . . . .	444	413	421	428
Notre-Dame-Montée. Confrérie, I. . . . .				395
Nouvelles-Converties. A Saint-Lo, II. . . . .			44	51
Numéraire (Absence de), I. . . . .				384
Nu-Pieds (Révolte des), I. . . . .				494

## O.

Office capitulaire. Son établissement, I. . . . .				334
Ogival (Le style). Sa date, II. . . . .			251 à	259
— Dans le diocèse, II. . . . .			256 à	259
Omer (Saint), I. . . . .				88
— II. . . . .				348
Ordinations. A la fournée, II. . . . .			68	443
— (Tournées d'), I. . . . .				404
Orphelinats (Œuvres des) et diocésaines, II. . . . .			496	497
Ortaire (Saint), I. . . . .		31	35	36
— Ses reliques, I. . . . .			124	449
— Ses actes, II. . . . .				465
Orval (Le prieuré d'), I. . . . .				497
— La paroisse, II. . . . .				348

## P.

Pair (Saint), à Scisy, I. . . . .	42	44		55
— Evêque d'Avranches, I. . . . .	58	62		69
— Ses reliques, I. . . . .	127	152		154
— (Le prieuré de), I. . . . .				298
— (La baronnie de), I. . . . .			166	374
— Les actes, II. . . . .				462
— La paroisse, I. . . . .				466
— — II. . . . .				276
Palais épiscopal de Coutances, II. . . . .				58
— d'Avranches, II. . . . .				423

Paroisses (Formation des), I.	75	284
— (Tableau des), II.		260
Pastoy (Bataille de), I.		359
Paterne (Saint), martyr, I.		405
Patronage (Droits de), I.		504
Paynel. Leur révolte, I.		291
— (Paroisse de la Haye), II.		278
Pèlerinages au Mont-Saint-Michel, I.		417
Pénitents (Couvent des), I.		504
— II.		104
Perron (Le cardinal du), I.		487
— II.		30
Persécution religieuse, II.	128 148	170
Philosophie au xix <sup>e</sup> siècle, II.		222
Picauville (Paroisse de), II.		440
Picqueray (Le B. Barthélemi), II.	16	341
Pierrepont (Le monastère de), I.		408
— (La paroisse de), II.		338
Pontas (L'abbé Jean), II		74
Portbail, I		107
— II.		447
Pontorson, I.		164
— II.		283
— (Canton de), II.		285
Potentin (Le monastère de Saint), I.		87
Pragmatique, I.		403
Prébendes canoniales, I.		335
— II.		424
Prédicateurs, II.	71	226
Préfectures romaines en Gaule, I.	vii 12	16
Prétextat (L'archevêque saint), I.		76
Prêtres cachés pendant la Révolution, II.	68 134 140 160	177
— Jureurs et intrus, II	141	177
— Ordonnés par Bécherel, II.		136
— Incarcérés, II		503
Prieurés, II.		18
— De Sacey, I	299	301
— — II.		288
— Héauville, I		299
— Vauville, I		299
— — II.		306
— Sainteny, I		299
— Marchésieux, I	299	302
— — II.		352
— Saint-Germain-sur-Ay, I.		302
— — II.		344
— La Perrine, I.		308
— Des Biards, I.		301
— Saint-Frémond, I.	300	308



Prieurés. Saint-Frémond, II. . . . .					402
— Bolleville, II. . . . .					334
— Brocquebeuf, II. . . . .					336
— Saint-Michel-du-Bosc, II. . . . .					336
— De Cottebrune, II. . . . .					339
— Boisroger, II. . . . .					355
— Virey, II. . . . .					377
— Brix, II. . . . .					413
— Du Plessis, II. . . . .					352
— La Colombe, II. . . . .					395
— Trégoz, II. . . . .					406
— La Taille, II. . . . .					416
— Portbail, II. . . . .					458
— Réville, II. . . . .					435
— Barnevast, II. . . . .					435
— La Salle, II. . . . .					435
— Vains, II. . . . .					267
<i>(Voy. aux paroisses.)</i>					
Prisons révolutionnaires, II. . . . .	432	445	447	449	474
Procession pascale à Coutances, I. . . . .					309
Propre du diocèse, II. . . . .					493

## R.

Rancoudray (Chapelle et paroisse de), II. . . . .					364
Ravalet de Tourlaville, I. . . . .					478
Réduction de la Normandie, I. . . . .					379
Régale (Le droit de), I. . . . .				345	402
Régionnaires (Evêques), I. . . . .			39	55	416
Regnéville. Le château, I. . . . .				236	356
— — II. . . . .					258
— La paroisse, II. . . . .					347
Reliques sauvées en 1792, II. . . . .					159
Révolution. Ses commencements, II. . . . .				60	64
— Suites, II. . . . .					425
Richard I (Le duc), I. . . . .			442	453	457
— Richard II, I. . . . .					458
— Richard III, I. . . . .					464
Robert, comte de Mortain, I. . . . .				470	479
Robert-le-Magnifique (Le duc), I. . . . .				465	466
Rollon, I. . . . .				420	422
— Ses successeurs, I. . . . .	429	433	436	442	458
Roquelle (Chapelle de la), I. . . . .					472
Rouen (La collégiale Saint-Lo de), I. . . . .				458	233
Rouleaux des morts. Celui de Savigny, I. . . . .					230
Roy (L'abbé Pierre Le), I. . . . .				366	373

## S.

Sacrés-Cœurs (La dévotion aux), II. . . . .									49
— (Les Sœurs du), II. . . . .									202
Saint-Clair (Traité de), I. . . . .								129	131
Sainte-Marie-du-Mont. Protestantisme, I. . . . .									499
— La paroisse, II. . . . .									442
Saint-Germain-sur-Ay. Le prieuré, I. . . . .									302
— La paroisse, II. . . . .									344
Saint-James. Le prieuré, I. . . . .									301
— La paroisse, I. . . . .									203
— — II. . . . .									289
— Le canton, II. . . . .									291
Saint-Jouin-de-Marnes (L'abbaye de), II. . . . .									239
Saint-Lo (La ville de), I. . . . .	73	122	161	298					302
— (Le monastère de), I. . . . .									109
— La collégiale, I. . . . .					475	233			302
— — II. . . . .									103
— Les paroisses, I. . . . .									175
— — II. . . . .						382			384
— Sainte-Croix, I. . . . .									109
— — II. . . . .									384
— Saint-Thomas, I. . . . .						264			469
— Notre-Dame, I. . . . .									412
Saint-Martin (Chapelle et manoir), I. . . . .									317
Saint-Michel (Ordre de), I. . . . .									398
Saint-Sacrement (Sœurs du), II. . . . .									206
Saint-Sauveur-le-Vicomte (L'abbaye de), I. . . . .					473	299			349
— — II. . . . .								59	102
— La paroisse et le canton, II. . . . .									444
Saint-Sever (L'abbaye de), I. . . . .				58	478	297			349
— II. . . . .									403
Saint-Thomas-de-Villeneuve (Sœurs de), II. . . . .								200	206
Saint-Vincent-de-Paul (Sœurs de), II. . . . .									59
Samson (Saint), I. . . . .									65
Savigny (L'abbaye de), I. . . . .	213	229	232	249	288	297			303
— au xviii <sup>e</sup> siècle, II. . . . .						53			120
— (La paroisse), II. . . . .									373
Saxons. Leur invasions, I. . . . .									13
— Leur langue, I. . . . .									14
Sciscy (Forêt de), I. . . . .						2	5		69
— (Le <i>fanum</i> de), I. . . . .							43		47
Schisme d'Occident, I. . . . .									368
Scubilion (Saint), I. . . . .						42	46		69
— Ses reliques, I. . . . .						127	152		154
Séminaires. D'Avranches, II. . . . .				2	26	57			63
— De Coutances, II. . . . .							7		106
— De Valognes, II. . . . .							40		54



## V.

Val-ès-Dunes (Bataille du), I. . . . .			168
Vente des biens d'Eglise, II. . . . .	132	133	177
Vilains et bourgeois, I. . . . .			166
Villes gauloises, I . . . . .			12
Villedieu. La commanderie, I . . . . .	237	275	299
— La paroisse et le canton, II. . . . .			297
Vire. Le prieuré, I. . . . .			144
— Les Augustines, II . . . . .		11	105
Vital (Saint), I. . . . .	218	229	250
— Ses actes, II. . . . .			454
Vocables des paroisses, I . . . . .		35	39
— II . . . . .			262
Voies romaines, I. . . . .		8	10





